



T. A. Walker, LL.D. Litt.D. F.S.A.


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



JOURNAL INÉDIT

DE

JEAN-BAPTISTE COLBERT

MARQUIS DE TORCY

DU MÊME AUTEUR :

La Révolte de Toulon en prairial an III. 1 vol. in-8°.

Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804). 1 vol. in-8°.

La Marquis de Grignan, petit-fils de madame de Sévigné. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8°.

Les Diplomates de la Révolution (Hugou de Basseville à Rome, Bernadotte à Vienne). 1 vol. in-8°.

Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierre, Cardinal de Bernis (1715-1758), publiés avec une Introduction et des notes. 2 vol. in-8°.

SOUS PRESSE :

Le Cardinal de Bernis à Rome (1758-1794). 1 vol. in-8°.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

JOURNAL INÉDIT

DE

JEAN-BAPTISTE COLBERT

MARQUIS DE TORCY

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PENDANT LES ANNÉES 1709, 1710 ET 1711

PUBLIÉ D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES

PAR

FRÉDÉRIC MASSON



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1884

INTRODUCTION

Au commencement de cette année, j'étais admis à visiter à Londres la collection d'autographes et de manuscrits de M. Morrisson, un des amateurs les plus intelligents et les mieux servis qui soient en Europe. Entre toutes les merveilles qu'étalait devant moi M. A. W. Thibaudeau, deux volumes me frappèrent d'une façon particulière. L'un, relié en maroquin citron, portait sur un des plats la couleuvre des Colbert, sommée de la couronne de marquis et entourée de colliers des ordres du Roi. Au bord, courait une légère dentelle merveilleusement poussée, interrompue aux angles par la couleuvre héraldique. Au dos, point de titre; entre les nervures seulement, la couleuvre six fois répétée. Le livre était relié en portefeuille. Sur le second plat, une serrure admirablement ciselée et gravée montrait un T surmonté d'une couronne et encore la couleuvre couronnée. A l'intérieur, doublé en une étoffe tissée d'or et de soie bleue, bordée d'un petit galon d'or, une des gardes avait été ménagée en forme de carnet. La partie mobile de la reliure était doublée de maroquin bleu semé de couleuvres et de chardons.

L'autre volume, plus orné peut-être encore et d'un travail plus délicat, avait été habillé d'une reliure à mosaïques gaufrées où, sur le ton général jaune saumon, les bruns verts couverts d'ornements à froid, les rouges chargés de quelques points d'or, faisaient un effet exquis. Le dos de ce second volume portait le mot : « *Journal.* » Point d'armoiries, sauf sur la serrure, un véritable chef-d'œuvre de dessin et de gravure. Là, un T et la couleuvre sommée de la couronne. Les gardes,

comme dans le premier volume, étaient doublées d'étoffe bleue tissée d'or. La partie volante du portefeuille, doublée de maroquin rouge, était couverte d'une très-légère mais continue dentelle d'or dont je n'ai vu l'analogue nulle part, ni comme dessin ni comme exécution. Ces deux volumes sont au point de vue de la reliure — surtout le second — entre les chefs-d'œuvre de l'art du dix-huitième siècle; non point du dix-huitième siècle Pompadour et féminin, mais de celui qui, tout approché encore du grand art de la Renaissance, en a gardé la tradition et conservé, dans une mesure, l'austérité.

Et quand j'ouvris, si préparé que je fusse par ce T et par ces couleuvres héraldiques, quels furent mon étonnement et ma joie en reconnaissant l'écriture de ce grand et honnête homme, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, pour lequel j'entretins de tout temps une véritable et sincère passion! J'avais dû renoncer à m'occuper de lui, car je ne rencontrais presque que de l'officiel, et j'ai appris à me défier des pièces diplomatiques dont on ne peut contrôler la véracité par des documents plus intimes. La dépêche officielle ment souvent et dissimule toujours. Elle est d'ordinaire le paravent derrière lequel passe inaperçue la lettre particulière dans laquelle on dit la vérité. Faire de l'histoire diplomatique avec des pièces dites officielles, et uniquement avec elles, c'est s'exposer à des erreurs continuelles.

Dans les volumes appartenant à M. Morrisson, ce n'étaient point des dépêches que je rencontrais : c'était un bulletin au jour le jour, un journal de ce qu'avait dit, pensé, écrit Torcy; de ce qu'on avait dit autour de lui au Conseil, de ce qu'on avait discuté, résolu et tenté sous les ordres du Roi Louis XIV, pour le salut de la France, pendant la fin de l'année 1709, l'année 1710 tout entière et les quatre premiers mois de 1711[1]. Au point de vue historique, ce document avait une

[1] Le premier volume, maroquin citron, petit in-4° entièrement autographe, comprend : 71 pages pour novembre et décembre 1709, 246 pages pour l'année

valeur hors ligne. Nul parmi les mémorialistes de la fin du règne de Louis XIV n'avait accès dans le Conseil d'État. On ne connaît de journal, ni des Pontchartrain, ni de Voysin, ni de Beauvilliers, ni de Desmaretz. Les Mémoires qu'a écrits M. de Torcy sur les négociations de Gertruydenberg et d'Utrecht traitent de l'extérieur, des rapports des plénipotentiaires de France avec les députés des États Généraux, ne parlent que rarement et brièvement des avis du Conseil. D'ailleurs, pour la période où les négociations sont suspendues, ils se taisent. Publier ce journal, c'était apporter dans le grand débat toujours ouvert sur la guerre de la succession d'Espagne le témoignage de l'homme le mieux instruit, le plus sincère, le plus droit, le plus éclairé et le plus généreusement patriote qui fût peut-être en France à cette époque.

Je dois cette faveur, dont je suis profondément reconnaissant, à la générosité de M. Morrisson et à la gracieuse entremise de M. W. Thibaudeau.

Ces trois années, si importantes qu'elles aient été dans la carrière du marquis de Torcy, ne forment qu'une période fort courte d'un ministère qui dura plus de vingt ans, d'une vie qui dura quatre-vingts ans. Sommes-nous destinés à voir apparaître d'autres fragments de ce journal? En existe-t-il même? Je crois pouvoir affirmer que le journal se termine réellement au 29 mai 1711, à la page 69 du second volume manuscrit, car en suite, occupant le reste du volume, se trouve recopiée, d'une écriture très-fine et qui n'est point celle de M. de Torcy, la *Relation des causes de la guerre commencée en l'année* 1701 *et de la paix signée à Utrecht en l'année* 1713, ce qui est le titre véritable de l'ouvrage publié à Amsterdam en 1756, à la Haye

1710, 35 pages pour janvier et février 1711. — Le tome II, maroquin à mosaïques, comprend 3 feuillets non paginés, 69 pages numérotées, autographes, 1 feuillet blanc, 223 feuillets non autographes, 34 feuillets blancs.

L'écriture toujours très-lisible est tantôt plus, tantôt moins fine selon la gravité des événements et la quantité de matière. Les abréviations sont très-fréquentes.

en 1757, à Londres en 1758, sous le titre de : *Mémoires de M. de*** pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de paix de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht.* Mais pour la partie antérieure à novembre 1709, il convient d'être beaucoup moins affirmatif. En effet, le premier volume commence sans titre, sans préambule, sans explication, au 6e novembre 1709. Les abréviations sont continuelles, non-seulement pour les mots d'un usage fréquent, mais pour un grand nombre de noms propres. C'est là la suite d'un récit antérieur. Il arrivera peut-être à quelque chercheur heureux une bonne fortune analogue à celle qui m'est advenue.

J'ai copié ce manuscrit et je le publie tel qu'il est, sauf les abréviations que j'ai suppléées. J'ai été amené à substituer, à cause de ces abréviations mêmes, l'orthographe moderne à l'orthographe employée par M. de Torcy. La valeur du document est à mon avis historique et non linguistique. J'ai restreint autant que possible et resserré les notes, ne donnant qu'une brève indication sur les personnages et précisant seulement par quelques mots les affaires que M. de Torcy n'avait nul besoin de s'expliquer à lui-même. J'ai néanmoins indiqué quelques références aux dépêches du temps, conservées au Dépôt des Affaires étrangères. Il n'était point inutile de prouver l'entière bonne foi et l'absolue véracité de mon auteur[1].

Ceci n'est qu'une publication de pièces. Les documents que j'ai recueillis dès à présent, et dont celui-ci est un des plus importants, me permettront peut-être d'écrire plus tard la vie de M. de Torcy, mais son Journal avait à mes yeux une trop grande importance pour que je ne m'empressasse point de profiter de la bienveillance de M. Morrisson pour le rendre à mon pays.

Ce n'est que pour éviter au lecteur l'ennui de recourir à des précis historiques ou à des dictionnaires biographiques, que

[1] C'est au même dépôt que j'ai retrouvé un document qui, indiqué dans le journal, le complétait utilement.

j'ai résumé brièvement les principaux événements de la vie de M. de Torcy et fixé par quelques dates les points les plus saillants de ses négociations. J'ai recueilli au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale la plupart des éléments de cette introduction; grâce à l'extrême obligeance et aux particulières bontés de M. le marquis de Colbert-Chabanais et de M. le comte de Colbert-Laplace, j'ai complété ces renseignements à l'aide des documents conservés dans les archives du château de Mailloc. Messieurs de Colbert voudront bien permettre que je leur témoigne ici toute ma reconnaissance.

I

La famille Colbert a tenu dans l'État et le gouvernement au dix-septième siècle une place considérable. Sitôt que Jean-Baptiste Colbert, celui que l'histoire nomme à bon droit le Grand, arriva par Mazarin à la faveur de Louis XIV, il appela près de lui ses frères et ses cousins, les mit dans les emplois, les constitua dans les charges, et, avec eux tous, établit, d'une façon qui semblait indestructible, la fortune de la famille. Chacun des Colbert servait à l'édifice, en était une pierre. Qu'ils entrassent dans le militaire, dans le clergé ou dans la robe, peu importait : quelle que fût la carrière adoptée, ils arrivaient vite aux fonctions les plus hautes, et bientôt le Conseil du Roi ne fut plus composé en quelque sorte que de Colbert ou d'alliés des Colbert; dans l'armée, ils eurent les meilleurs régiments ; dans l'Église, les plus grosses abbayes et les plus riches évêchés; dans la robe, les plus hautes charges. Qu'on prenne les dignités accumulées, et l'on verra quelle puissance elles donnent, quelle somme de grandeur elles représentent.

Voici le grand Colbert : son fils aîné est ministre de la Marine, son second fils est bailli de Malte et colonel du régiment de Champagne. Le troisième est archevêque de Rouen,

le quatrième est lieutenant général, le cinquième est intendant de la Bibliothèque du Roi et abbé de Bonport, puis capitaine-lieutenant des gendarmes flamands. Colbert a trois filles : elles épousent trois ducs : Chevreuse, Beauvilliers, Mortemart. Mais c'est là sa ligne directe ; il a dû pour ses enfants prélever le meilleur grain. Certes, il l'a fait ; mais pourtant, chez les cousins Colbert du Terron, il y a une intendance de marine, une présidence de Parlement, l'évêché d'Auxerre, une grande croix de Saint-Louis ; chez les Saint-Pouanges [1], la charge de premier maître d'hôtel de la Reine mère, celle de surintendant des bâtiments du Roi, celle de secrétaire des commandements de la Reine, celle de grand trésorier des ordres, l'archevêché de Toulouse et l'évêché de Mâcon ; il ne faut pas parler des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, des maîtres des comptes, des conseillers au Parlement ; chacun des Villacerf a quelqu'une de ces charges. Tout le monde est employé, tout le monde, petit ou grand, concourt à la grandeur de la maison en faisant sa propre fortune.

Jean-Baptiste Colbert n'a eu garde d'oublier ses frères. L'un, Édouard, est comte de Maulevrier, capitaine aux gardes, lieutenant général et chevalier des ordres du Roi ; ses fils sont lieutenants généraux et colonels du régiment de Navarre. L'autre, Charles Colbert, est conseiller au Parlement, maître des requêtes, député pour l'exécution des ordres du Roi dans les provinces de Bretagne, Touraine, Anjou et Maine. Il épouse le 2 janvier 1664 Françoise Béraud, fille de Joachin Béraud, bourgeois de Lyon, qui, après s'être enrichi dans la fabrique des liards, devint garde des rôles des offices de France et acheta la seigneurie de Croissy en Brie [2]. De ce mariage naît à

[1] C'est des Saint-Pouanges que descendent les représentants actuels du nom de Colbert. La fortune des Saint-Pouanges venait en partie de l'alliance de Jean-Baptiste, seigneur de Saint-Pouanges et de Villacerf, avec Claude Le Tellier, sœur du chancelier. Ils s'étaient peu rattachés aux Colbert.

[2] Le 17 février 1654, de Me Anthoine Fouquet, sieur de Marcilly, conseiller au Parlement. Elle fut érigée en marquisat en faveur de Charles Colbert par lettres patentes données à Saint-Germain au mois de juillet 1676.

Paris, le 14 septembre 1665, un fils qui, tenu sur les fonts baptismaux par son oncle, le grand Colbert, reçoit de lui les prénoms de Jean-Baptiste. C'est le futur marquis de Torcy.

La plupart des Colbert, les descendants du grand ministre particulièrement, sont par leurs alliances et leurs charges entrés à la Cour. Peu à peu, ils se sont introduits dans ce qu'on nomme la grande noblesse, celle qui dédaigne la robe et considère comme une déchéance les secrétaireries d'État. Ils sont devenus d'épée, et certes, ils font bien dans les régiments qu'ils commandent, ils tiennent bien leurs places de courtisans, mais ils ont perdu l'accent d'origine et le trait de nature. Ils ne sont plus Colbert, et ce n'est pas à eux qu'il faudrait parler comme d'une gloire de cette élévation qu'ils doivent à un homme de génie. Ils remontent bien plus haut à présent que ce Colbert qui tenait à Reims le magasin de draps à l'enseigne du *Long vêtu*. Ils viennent d'Écosse, le Roi d'Angleterre l'a déclaré (1er mai 1687), la ville d'Inverness l'a attesté, et Georges Cothbert, baron de Castlehill, l'a reconnu. Ils ont eu de grandes alliances dans des temps très-anciens. Ils sont gentilshommes, et cela les oblige.

La Cour les entraîne et les emmène. Plus de travail, plus d'écritures, plus rien de ce qui sent le bourgeois et le robin. Si Seignelay consent encore à être secrétaire d'État, c'est en grand seigneur qu'il remplit sa charge. Il lui faut la vie de plaisir en même temps que la vie de travail. Il lui faut des honneurs, tous les honneurs; et le fils de Seignelay et d'une Matignon, ce marquis de Lonré qui a épousé une princesse de Furstemberg, que peut-il être, sinon d'épée? Ainsi, même ce grand ministère de la marine, créé, on peut le dire, par Jean-Baptiste Colbert, va à d'autres. Fils, petits-fils, frères, neveux, petits-neveux, l'air de la cour, le vent de vanité a soufflé sur eux tous: ce vent qui fait germer les dettes, qui tue dans les cerveaux l'activité, qui ne laisse que le courage de se battre et de mourir!

Un rameau a résisté plus que les autres à ce vertige de grandeurs, a tenu deux générations, et cela grâce aux femmes. Ce rameau est resté Colbert : c'est-à-dire tout de travail et médiocrement de cour : c'est celui de Charles Colbert de Croissy. Croissy a eu de grandes charges : il a été ambassadeur, plénipotentiaire, ministre et secrétaire d'État, mais dans ses fonctions il ne s'est point enrichi. La grosse dot que sa femme lui a apportée a coulé presque entière dans la représentation du Roi à l'extérieur. Plus de sept cent mille livres sur quinze cents qui faisaient cette fortune y passèrent : donc peu d'argent. Puis cette femme sut être une vraie mère. Les grandeurs du père ne furent point pour éblouir les enfants. Pendant que Charles Colbert de Croissy allait en Angleterre en 1668, comme ambassadeur du Roi, ses fils restaient auprès du grand-père, le vieux Béraud, homme cultivé, qui aimait les lettres et prenait plaisir à y instruire ses petits-enfants. A huit ans, Torcy savait déjà assez de latin pour écrire en cette langue, et lorsqu'il fut rejoindre son père en Angleterre, c'est en latin qu'il correspondit avec M. Béraud. Lorsque, en 1674, M. de Croissy partit pour le congrès de Nimègue, il mit en pension, au collége de la Marche, ses fils, Jean-Baptiste, appelé déjà M. de Torcy, et Charles Joachim, destiné à l'Église. C'était rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, un des plus vieux colléges de Paris [1], un collége de médiocre extérieur et de médiocre pension, point en faveur auprès des grands et peu fréquenté par les gens de noblesse. M. de Torcy n'en fit point pour cela de moins bonnes études. Il y acquit cette connaissance profonde des langues latine et française qui se remarque dans tout ce qu'il a écrit. Il y lut prodigieusement, s'attachant de préférence aux livres d'histoire, montrant de bonne heure une maturité d'esprit excep-

[1] Madame d'Ancezune l'affirme, et il la faut croire. Pourtant, dans la liste des acteurs récitant à la tragédie-ballet donnée le 5 août 1677 au collége des Jésuites, je trouve un Jean-Baptiste Colbert de Paris. (E. Boysse, *le Théâtre des Jésuites*, Paris, 1880. In-12.)

tionnelle. En 1679, M. de Croissy fut nommé par le Roi secrétaire d'état des Affaires étrangères, en remplacement de M. de Pomponne. Il revint en hâte de Nimègue assez à temps pour voir son fils soutenir brillamment sa thèse de philosophie. La thèse soigneusement imprimée était dédiée au Roi et avait pour frontispice un dessin de M. Lebrun. Ce fut une occasion de présenter à Louis XIV le jeune Torcy et ses quatorze ans. Le Roi fut fort obligeant : il dit à M. de Croissy : « La figure m'en plaît. »

A seize ans, Torcy avait terminé ses exercices [1]; son père le prit dans ses bureaux et, pour le former, lui donna à lire les anciennes dépêches. En 1683, il l'emmena avec lui au voyage de la cour en Franche-Comté. Madame de Croissy accompagnait son mari, et il paraît que, pour le jeune homme, le voyage ne fut pas tout plaisir. Il était « encore comme un petit garçon, essuyant pendant la route toutes les corrections qu'on a coutume de faire aux enfants sur sa façon de se tenir, sur celle de parler plus ou moins ». « C'était, dit madame d'Ancezune dans un court récit qu'elle a laissé de la vie de M. de Torcy son père, par le désir extrême que ses père et mère avaient de le rendre parfait de bonne heure, dans un temps où l'on peut dire qu'on y était plus difficile à contenter », mais ce voyage qui ne fut qu'une longue remontrance ne fut guère amusant.

Torcy allait heureusement se dédommager. Le 12 septembre 1683, Don Alphonse, roi de Portugal, vint à mourir : M. de Croissy proposa son fils pour complimenter le nouveau Roi. Louis XIV l'agréa, et Torcy partit au commencement de 1684. Il n'avait pas dix-neuf ans. Il faudrait conter par le menu chacune des démarches de ce jeune homme pour montrer à quel point son esprit sagace avait su profiter des enseignements qu'il avait reçus. Il est en mars à Lisbonne, où il est reçu avec

[1] Le 29 septembre 1683, Jean-Baptiste Colbert, fils aîné du marquis de Croissy, obtint une dispense d'âge afin que « nonobstant qu'il n'ait fait les années d'études et satisfait aux conditions portées par l'édit du mois d'avril 1679, il puisse obtenir les degrés de bachelier et de licencié, et soit admis au serment d'avocat ». (*Arch. de Mailloc.*)

le cérémonial dû à un envoyé extraordinaire du Roi. Il rend compte de ses audiences, et ses premières dépêches sont fort approuvées. De Lisbonne, il doit passer à Madrid; mais la paix n'est point conclue encore entre la France et l'Espagne. Il reste donc à Lisbonne, admis aux conférences que M. de Saint-Roman, envoyé du Roi, tient avec les ministres de Portugal. Sa conduite, sa réserve, sa modestie sont louées de tout le monde. M. de Croissy trouve seulement à lui reprocher d'avoir pris une place plus basse que celle qui lui était destinée. Après la signature de la Trêve de Ratisbonne (10 août 1684), rien ne devrait plus retenir M. de Torcy en Portugal : il faut attendre pourtant, pour plus de sûreté, que la Trêve soit publiée à Madrid. Enfin, en décembre, il part après avoir envoyé à Versailles un mémoire détaillé sur son voyage. Son père dans chaque lettre l'excite au travail, le pousse à bien faire. « Souvenez-vous sur toute chose, lui écrit-il, qu'il n'y a que la vertu, le mérite personnel et l'habileté qui soient considérés du Roi, que les services des pères et des parents n'aident guère les enfants quand ils ne sont pas capables d'en rendre eux-mêmes, et qu'enfin

...miserum est aliorum incumbere famæ,
Ne collapsa ruant subductis tecta columnis. »

En Espagne, même vie, mêmes recherches, même accueil empressé de la part des souverains, même modestie de la part de Torcy. La Reine d'Espagne était alors cette malheureuse Marie-Louise d'Orléans, la fille de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre, la nièce de Louis XIV, épouse sans mari, reine captive, dont la mort, comme celle de sa mère, est encore un de ces ténébreux mystères que l'histoire ose à peine soulever. Il faut la voir, dans les mémoires de madame d'Aulnoy, battant de l'aile aux murs de sa prison comme un oiseau effarouché, trouvant devant elle, à chaque heure de jour et de nuit, droite en ses voiles noirs, cette camerera major au visage impassible, qui la hait, qui hait la France, qui hait tout ce qu'elle aime, et qui, élargissant

chaque jour le mur, le haussant, l'épaississant avec des ingéniosités de bourreau, finit par enlever toute lumière à ces yeux avides de voir, par supprimer tout air à cette poitrine avide de respirer, par emmurer cette Reine dans l'étiquette glacée et mortelle de la cour d'Espagne. C'est un jour, c'est une heure de joie pour la pauvre enfant quand Torcy arrive à Madrid. On ne peut lui refuser à lui l'entrée du palais : c'est bien un Français et un jeune homme, mais son père est ministre des Affaires étrangères du Roi de France, et l'Espagne, épuisée d'argent et de soldats, sortant à peine d'une guerre désastreuse, comprend qu'il faut avoir quelques ménagements. Puis Monsieur a lui-même écrit à sa fille en faveur du jeune voyageur. Marie-Louise peut donc l'entretenir un peu longuement, lui parler de Versailles et du passé, du Roi et de la cour, des plaisirs du Palais enchanté. Elle veut lui faire part de ses divertissements à elle; elle demande au Roi que Torcy assiste aux comédies qui se jouent dans son appartement. Il la voit souvent, il va dans un de ses carrosses à Aranjuez, il a pour elle des soins particuliers.

Cela sent la mort, cette cour d'Espagne : on n'y parle que de mort et de succession. Déjà autour de ce Roi tout jeune et pourtant moribond, s'agitent toutes les intrigues qui ne se nouent d'ordinaire qu'auprès du lit des vieillards. L'Autriche pousse ses Archiducs; la Bavière veut un trône; la France attend sa part. La Reine mère, Marie-Anne d'Autriche, guette les jours de son fils au profit de son frère, et Charles II, impuissant et jaloux, vivant qui sent en lui la mort, assiste au partage de ses royaumes.

Certes, c'était pour un apprenti diplomate un beau champ d'investigation que cette Espagne; M. de Torcy pouvait, avec la liberté d'esprit et d'allure que n'a point un ambassadeur, en sonder le fort et le faible, apprendre les hommes et les choses, pénétrer à la fois l'organisme du gouvernement et les intrigues de la cour, rapporter à son maître sur cette monarchie, l'objet des constantes préoccupations du Roi, une

ample moisson de documents. Il n'y manqua point. Dans de volumineux mémoires, il exposa ce qu'il avait vu et entendu : le caractère du Roi et de la Reine, les desseins de la Reine mère, les projets du Conseil d'Espagne. Il se forma de tout une idée assez nette pour que plus tard, lorsqu'il s'agit de donner des instructions aux ambassadeurs du Roi, il parlât de tout, des personnages et des affaires, en connaissance de cause.

Après quatre mois de séjour, il dut quitter Madrid : son père le rappelait à Versailles, toute affaire cessante. Il ne s'agissait point pour M. de Torcy d'un voyage en Italie à petites journées, d'un voyage de grand seigneur à la Seignelay; il fallait revenir en hâte, traverser toute la France, prendre à Versailles de nouvelles instructions et repartir pour le Nord. A la fin de mars, Torcy est à Versailles. Au mois d'avril, il est en route pour le Danemark. Il passe à Bruchausen, où il trouve la cour du duc de Brunswick-Zell; c'est une Française qui en fait les honneurs; mais quelle différence avec cette autre Française qui, à Madrid, vit d'ennui en attendant qu'elle meure de poison! Ici ce n'est point une princesse, ce n'est rien moins. C'est Éléonore Desmiers, la fille de d'Olbreuse, un petit gentilhomme de Poitou; c'est une demoiselle de la duchesse de la Trémoille, passée ensuite au service de la princesse de Tarente. A Cassel et à la Haye, dans les voyages qu'elle a faits à la suite de sa maîtresse, elle a rencontré le duc de Zell. Il s'est épris d'elle; elle n'a point cédé, et il a passé par le mariage, secret d'abord, puis déclaré. Cette fille, que Madame, duchesse d'Orléans, trouve à peine assez bonne pour un valet de chambre de Monsieur, tient une cour où l'on ne parle que français; tous les officiers sont Français, tous les divertissements à la française. La fille de mademoiselle d'Olbreuse, la princesse de Zell, « pleine d'esprit et d'agrément », prête à ses fêtes tout l'entrain de ses dix-neuf ans. Elle est déjà veuve de son cousin le duc de Wolfenbuttel et remariée à un autre cousin, le duc de Brunswick-Hanover.

Qu'elle jouisse de la liberté française de Brüchausen : une prison l'attend, un long supplice, trente-deux ans de captivité dans la forteresse d'Ahlden avec le sanglant souvenir de Philippe de Königsmark !

A Brüchausen, on veut retenir le jeune Français, mais Torcy ne donne au duc de Zell que cinq jours. Il a hâte d'arriver à Hambourg. Il y arrive, mais M. Bidal, résident du Roi, lui remet des lettres de M. de Croissy qui lui enjoignent d'attendre à Hambourg que certaines difficultés de cérémonial soient réglées avant qu'il aille en Danemark. Torcy s'installe donc et, pour utiliser ce loisir forcé, apprend l'allemand.

La question de cérémonial était grosse de périls. Le Roi de Danemark avait déclaré qu'il recevrait désormais les envoyés de France de la même manière que le Roi de France recevait ceux de Danemark : c'est-à-dire assis et couvert. Louis XIV n'admettait pas plus cette prétention qu'il n'admit plus tard le titre de Majesté que prit le Roi de Danemark. A la fin, on trouva un expédient : Christiern visitait en ce moment ses États de Norvége; il était en voyage, et une audience donnée dans ces conditions, hors de Copenhague, ne tirait point à conséquence. Il fallait seulement que M. de Torcy allât le rejoindre. Le Roi envoya donc un officier pour conduire l'Envoyé de France à travers le Jutland, et donna ordre qu'un yacht transportât M. de Torcy en Norvége [1]. Le voyage se fit rapidement. Le 9 juillet, Torcy part de Hambourg. Des chariots sont préparés, des relais organisés. Le trajet en mer (vingt-sept milles) se fait en dix-huit heures. Mais le vent porte le yacht à quatre milles au-dessus de Laurwick, où l'on doit aborder. Il faut revenir par terre; puis, une fois à Laurwick, attendre le Roi. Enfin, le 26 juillet, Torcy a son audience. Il rend compte à Louis XIV, avec une minutie qui peut paraître extrême, des détails du cérémonial, des pas qu'a faits le Roi

[1] Voir à ce sujet une lettre curieuse BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *fonds français*, 10669.

pour le recevoir, de la façon dont les officiers étaient vêtus, des plus petites choses. Ces choses n'étaient point si petites qu'elles le paraissent. Il s'agissait de savoir si le Roi de Danemark ferait quelque différence entre les envoyés du Roi de France et ceux de l'Empereur. C'est par ces riens d'étiquette que se marque la considération d'un pays, que s'affirme sa puissance, que s'établit sa grandeur. C'est en forçant les ambassadeurs de tous les rois à céder le pas à ses ambassadeurs, que Louis XIV a mis la France à une si haute place dans l'estime des peuples. Accepter un rang inférieur, ou, comme on a fait depuis, consentir, sous des prétextes de politesse ou d'égalité, à la suppression de toutes ses prérogatives, c'est reconnaître et avouer la déchéance de son pays.

Tout se passa à Laurwick au gré du Roi. Le Roi de Danemark debout et découvert écouta attentivement le compliment de M. de Torcy. Il répondit par quelques phrases de reconnaissance et de respect. C'était là tout l'objet officiel de la mission. Le jeune envoyé n'avait plus qu'à se rembarquer, mais un tel voyage n'était point pour contenter sa volonté d'apprendre. Il se rendit à Copenhague, où il passa un mois; de là, il alla à Stockholm, s'entretint avec le Roi et Oxenstiern, étudia les ressources de ce royaume où le coup d'État de Charles XI préparait la gloire de Charles XII, jeta les bases d'un renouvellement d'alliance entre la France et la Suède; puis, reprenant la mer, il s'en fut à Hambourg d'abord, puis à Berlin et à Ratisbonne. Dans les cours du Nord, M. de Torcy avait su se former rapidement une idée des hommes et des choses : à Ratisbonne, il se trouvait en face de cette curieuse et étrange machine de l'Empire germanique. Cela méritait une attention particulière, et pour en comprendre les ressorts, pour en surprendre le secret, ce n'était pas trop de quelque séjour. Dès les premiers jours pourtant, M. de Torcy sut se démêler au milieu des formes archaïques des délibérations, et une dépêche qu'il écrit au Roi le montre au courant

de toutes les affaires, comme aurait pu l'être un vieux résident. Il a vite compris que la Diète n'est qu'une apparence. C'est à Vienne qu'est la tête de l'Empire germanique ; il y va, et, longuement, il regarde cette cour d'Autriche qu'il est destiné à combattre pendant toute sa carrière. Les notes qu'il envoie sont frappantes et nettes. Point de phrases à effet pour couvrir la pauvreté des idées. Il voit tout : les fortifications et les soldats, les souverains et leurs conseillers. Il pèse les forces et juge les hommes. Après Vienne, Munich ; après Munich, Venise ; Rome, enfin, où il arrive à la fin de mai 1686.

Rome est le sphinx. Qui comprend sa politique, qui en connaît les ressorts, peut marcher de pair avec tous les hommes d'État. Et puis quels bons précepteurs M. de Torcy trouve à Rome ! Ce sont les d'Estrées qui y sont ambassadeurs, le maréchal et le cardinal ; ils savent tous les secrets de la chancellerie romaine, ils racontent l'histoire secrète du Sacré-Collége et de la prélature, ils sont experts dans l'art de suivre une affaire à travers ces mille canaux où la finesse romaine se plaît à égarer l'étranger. A Rome, M. de Torcy apprend l'italien, de même qu'il a appris l'allemand à Hambourg et l'espagnol à Lisbonne et à Madrid. Quand il revient à Paris à la fin de 1686, après cinq mois de séjour à Rome, il est en possession de trois langues étrangères, et il a vu par lui-même la plupart des cours d'Europe.

Il passe six mois à Versailles, travaillant auprès de son père, lisant les anciennes dépêches, formant son jugement et son style, commençant à rédiger des lettres sous les yeux de M. de Croissy. Il n'a pourtant pas vu l'Angleterre. Une occasion se présente ; la mort de la duchesse de Modène, belle-mère de Jacques II. Louis XIV l'envoie porter ses compliments de condoléance. Il part au mois d'août 1687 : il reste deux mois à Londres, voit tout et rend compte de tout. Il revient, se rassied à sa table près de son père, dépouille les courriers, reprend le travail interrompu des dépêches à lire et à rédiger.

En août 1689, le Pape Innocent XI meurt. Un conclave est le spectacle le plus propre à former un diplomate. C'est la grande école de l'intrigue, et l'on n'est point un politique si l'on n'a point vu à l'œuvre les factions romaines. Torcy part sur les galères du Roi avec l'abbé de Croissy son frère. Cette fois, il ne vient qu'à la suite et presque à la fin des illustres personnages qui se rendent à Rome : il y a le duc de Chaulnes, ambassadeur du Roi, les cardinaux de Bouillon, de Bonzi et de Furstemberg, tout un cortége d'abbés de grande naissance, de gens d'esprit, et d'amateurs de beaux-arts. Il ne manque même pas un chansonnier : Coulanges est de la partie. Qu'est-ce qu'un petit Colbert près de ces seigneurs? Pourtant Torcy, quoiqu'il n'ait ni rang ni titre, est bientôt une des chevilles ouvrières de la faction de France. Il s'emploie avec une ardeur véritable à l'élection du cardinal Ottoboni, dont le pontificat, malheureusement trop court, semblait devoir assurer le repos de l'Église gallicane, en même temps que la prééminence de la France à Rome sur l'Autriche et l'Espagne.

Quelques jours avant l'exaltation du Pape (6 octobre 1689), un courrier expédié par le marquis d'Arcy, ministre du Roi, à Turin, parvint à M. de Torcy. Le Roi venait d'accorder à M. de Croissy, pour son fils, la survivance de la charge de secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères [1]. Torcy dut immédiatement songer à revenir en France; pourtant, avant de partir, il vit le Pape en audience particulière. Alexandre VIII l'entretint avec une bonté paternelle, l'embrassa à plusieurs reprises, lui parla du Roi avec enthousiasme. « C'est Charlemagne et saint Louis », lui dit-il. Deux jours après cette audience, M. de Torcy est sur la route de France. Il arrive, voit le Roi dans son cabinet, lui fait l'historique du conclave, lui raconte tout Rome.

Le voilà donc à présent non pas secrétaire d'État ni en

[1] Le brevet original en date du 25 septembre 1689 est aux Archives de Mailloc.

faisant la charge, mais promis à ces fonctions, qui ouvrent le Conseil, et qui sous le règne de Louis XIV semblent primer les grandes charges de Cour. Le voilà, à vingt-quatre ans, dans le secret de toutes les affaires, portant avec son père le poids des relations extérieures de la France.

Certes le Roi fait son métier de roi, mieux que monarque ne le fit jamais. C'est de lui que partent tous les ordres, c'est à lui qu'on lit toutes les dépêches, c'est lui qui indique ce qu'il faut répondre, mais la responsabilité pour être différente de celle d'un ministre dirigeant, n'est-elle pas grande? Quelle adresse ne faut-il pas pour rendre exactement toutes les nuances de la pensée de ce Roi, avec qui Torcy ne communique que par l'intermédiaire de son père! Il ne reçoit pas cette impression directe qui en dit tant sur les intentions : le son de la voix, les mouvements de la physionomie, les gestes même, c'est son père qui doit les lui rapporter et les lui redire. Or cette traduction de ses idées, Louis XIV, à bon droit, prétend qu'elle soit fidèle. Il a disgracié Pomponne parce que « tout ce qui se passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un Roi de France qui n'est pas malheureux ».

Celui qui est secrétaire d'État des Affaires étrangères ou qui est destiné à l'être, ne doit pas seulement savoir la politique des cabinets, le personnel des Cours, la force des États, les droits de son maître, il ne doit pas seulement être un juriste, car à tout moment les questions de droit féodal et même de droit privé viennent se mêler aux questions de droit public; il ne doit pas seulement être un écrivain net et clair, capable de donner en ses instructions et en ses réponses la juste direction; il faut que dès son début il se forme à écrire en roi, à penser en roi, à être la plume vivante du roi et d'un roi qui a sa personnalité et sa grandeur aussi bien dans sa pensée que dans son style. Torcy à ce point de vue sut satisfaire son maître : un jour chez madame de Maintenon, Torcy venait de lire les dépêches à expédier, le Roi lui dit gaiement

et avec bonté : « Nous sommes bien heureux de vous avoir; qu'aurions-nous fait si vous eussiez été d'un autre caractère? »

A Versailles, M. de Torcy n'entrait point au Conseil : c'eût été lui donner la place et le rang de ministre; mais quand le Roi était en campagne, il l'accompagnait. En mars 1691 au siége de Mons, en mai 1692, au siége de Namur, il fit fonctions de secrétaire d'État. Louis XIV était arrivé alors à un degré de gloire presque inconnu. Il tenait tête à l'Europe coalisée; il passait, toujours calme et toujours majestueux, de la tranchée où les boulets le couvraient de terre, au cabinet où Torcy lui lisait les dépêches des ambassadeurs. C'était ainsi qu'il fallait voir le Roi pour comprendre la façon dont il voulait qu'on s'exprimât lorsqu'on parlait en son nom, pour saisir l'esprit de sa politique toute subordonnée à l'idée que les Français d'alors ne trouvaient point exagérée, celle de la grandeur de la France.

En ce temps-là, M. de Torcy ne voyait que de loin encore les intrigues de cour, les faiblesses de conscience et de caractère, les petitesses de faveur; tout entier à son travail, tout rempli de sa mission, il semble qu'il n'eut pour but, comme son père l'y avait si souvent exhorté, que de tâcher de se rendre parfait pour mériter de servir le Roi. « Sa Majesté, dit madame d'Ancezune, imprimait le respect dans les pays les plus éloignés comme sur ses propres sujets, et tous les sentiments qu'il inspirait, soit admiration, soit rage, révolte ou soumission, tous tenaient de ceux que les hommes bons ou mauvais ont pour la divinité. »

De 1692 à 1696, Torcy continua cet apprentissage sous les ordres de son père. Le 26 juillet 1696, M. de Croissy mourut. Son fils, ayant la survivance de sa charge de secrétaire d'État, devait s'attendre à entrer au Conseil; mais le Roi ne s'y prêta point encore. Quelques mois avant, il avait paru s'intéresser à un projet de mariage qui aurait rapproché deux familles qui l'avaient bien servi. Il avait trouvé jadis que Arnauld de Pomponne n'avait point le style qui convenait à son ministre

des Affaires étrangères; il n'en estimait pas moins son caractère et son jugement; il le savait instruit du détail des choses, et dès 1691 l'avait rappelé dans son Conseil. Arnauld de Pomponne, le neveu de la Mère Angélique, du grand Arnauld, des Saintes de Port-Royal, le frère d'Arnauld de Lusancy en qui s'était incarnée en quelque façon la Doctrine, avait eu de son mariage avec Suzanne Lavocat trois fils et deux filles; une de ces filles restait à marier, Catherine-Félicité. M. de Torcy l'épousa le 13 août 1696. C'était une fille de vertu et de conduite, élevée par ses tantes, ces femmes de grand esprit et de grand cœur, formée entre ces hommes dont pas un ne fut médiocre, et qui tous furent honnêtes. Elle était de belle taille, d'un air modeste et doux, peut-être un peu sévère; elle possédait, avec un sens exquis des convenances et un tact parfait, l'art de bien tenir une maison, d'y faire bonne mine à chacun, et de se rendre agréable à tous. Dans ce temps où abondent les chroniqueurs avides de scandale, il n'est personne qui n'ait rendu hommage à la douce vertu de madame de Torcy, à cette âme nette qui avait rencontré à la Cour, dans un mariage de convenance, un mariage d'amour. Janséniste elle était, et demeura. On en peut fournir pour preuve un modeste livre : le *Traité de la fréquente communion* de son grand-oncle Arnauld, où elle ne s'est point contentée de signer son nom sur la première page : *Arnauld de Torcy*, mais où, aux passages qui l'attiraient plus intimement, elle a mis un trait de plume. Son jansénisme n'était point pourtant d'espèce rigoureuse ou frénétique. Il ne l'empêchait point de correspondre intimement avec les cardinaux de l'Église romaine, et dans ses lettres au cardinal Quirini, par exemple, c'est avec une tenue un peu sévère, et une grâce un peu compassée peut-être, un style digne de ces éducateurs fameux à qui elle était trop attachée par le cœur pour ne pas leur ressembler par l'esprit [1].

[1] J'ai pu, grâce à l'obligeance empressée de M. Antonio Soncini, vice-bibliothécaire à la Quirinienne, revoir de près ces lettres dont des fragments avaient

A travers la vie, le ménage de Torcy fut un ménage modèle, l'exemple et l'admiration d'une Cour où les mœurs n'étaient le plus souvent que de parade, où la fidélité n'était d'ordinaire que d'apparence. Cela n'est point sans importer dans la vie d'un homme et d'un ministre. Torcy put se donner tout entier à son devoir; il n'eut besoin ni de maîtresses pour le distraire, ni de confidents pour le trahir. Il fut tout au Roi et tout aux siens, prenant seulement dans cette société des Arnauld, où chacun savait si bien ce qu'était le travail, un peu plus encore de passion pour bien faire.

Voilà, tel qu'il apparaît en 1696, l'homme qui fut le ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, pendant les vingt dernières années de son règne. Voilà quelle avait été pour ces hautes fonctions l'éducation qu'il avait reçue, voilà comme il y avait été préparé. A coup sûr, le temps est passé où un père peut prévoir l'avenir et préparer la carrière de son fils; le temps est passé où un ministre peut transmettre à son successeur l'hérédité de sa tâche et de sa charge, et où, pour le mettre à même de bien faire, il l'instruit des traditions du pays et du but de sa politique. On ne voit plus guère aujourd'hui de souverains organisant leur chancellerie de telle façon que leur politique ait une suite et que le présent y prépare l'avenir; mais, pour ceux qui n'affectent point le mépris de la France d'autrefois, il y a peut-être quelque enseignement à tirer de ce mode d'éducation adopté par M. de Croissy pour son fils. Ces voyages à travers l'Europe où Torcy devait rendre compte de tout ce qu'il voyait et entendait, cette étude des vieilles dépêches, cette entrée graduelle dans les affaires, cette connaissance de quatre langues étrangères, c'était bien peut-être de quoi former un diplomate. Et par bonheur il y avait chez

ete publiés dans les *Commentarii de rebus pertinentibus ad A. M. Quirinum*, Brescia, 1749 et suiv., in-8°. Il est malheureux qu'on n'ait pas encore utilisé pour l'histoire du commencement du dix-huitième siècle français les trésors qui sont accumulés à Brescia. Je citerai entre autres huit lettres de Fénelon d'un intérêt capital.

ce diplomate un homme d'honneur, de foi et de cœur, un homme bien élevé et un homme modeste. Il ne suffit pas de voir le grain qu'on sème; il faut voir la terre. Là, le sol était bon et le grain germa.

II

Depuis le moment où M. de Torcy perdit son père et épousa mademoiselle de Pomponne, les événements se pressent dans sa vie, et il franchit rapidement les degrés qui le séparent du ministère. En 1696, il n'est encore qu'en sous-ordre. C'est M. de Pomponne qui fait au Conseil le rapport des affaires; M. de Torcy est chargé de la correspondance; son beau-père donne les audiences aux ministres étrangers, mais lui y assiste. En 1698, le Roi permet qu'on l'appelle quelquefois au Conseil pour rapporter des affaires de plus grand détail, mais, aussitôt qu'il a fait son rapport, Torcy doit sortir : il n'y a que les ministres qui restent. Enfin en 1699 il est définitivement admis. Il a trente-quatre ans. A partir de ce moment jusqu'en 1715, il est, au Conseil, rapporteur de toutes les affaires étrangères, parlant le premier comme le plus jeune et comme le mieux instruit. Ce Conseil est petit : quatre personnes seulement en dehors du Roi et des Princes. C'est là dans un secret que n'arrivent point à pénétrer les courtisans, entre ces quelques hommes profondément imbus de leur responsabilité et sérieusement préparés à leur mission, que tout est discuté. Après avoir écouté les avis, le Roi décide.

Une seule affaire, pour ainsi dire, occupe ces seize années et les remplit : la succession d'Espagne. D'abord, les traités de partage auxquels Torcy parvient à rallier les opinions. Puis, quand arrive, avec la nouvelle de la mort de Charles II, l'annonce de ce testament en faveur d'un fils de France, quand tout est remis en question, quand il faut prendre une

décision immédiate, Torcy, quoi qu'on en ait dit, opine le premier pour l'acceptation et entraîne le Conseil [1]. A partir du 11 novembre 1700, la France se prépare à supporter le poids d'une nouvelle et plus terrible coalition. Torcy autant qu'il a été en son pouvoir a ménagé des alliances à son maître, mais ces alliés, que sont-ils et que peuvent-ils en face des gigantesques forces que parviennent à grouper Guillaume III et Heinsius, les pires ennemis de la France? Ce n'est plus au ministre des Affaires étrangères qu'est la parole à présent, c'est au ministre de la Guerre et aux généraux. D'abord ce sont des victoires : en 1702, Santa Vittoria, Luzzara et Friedlingen; en 1703, Eckeren et Hochstett. Mais l'or des Pays-Bas excite des révoltes intérieures. Alliés de l'étranger, soudoyés par lui, armés par lui, les protestants paralysent une partie des forces nationales. Les souverains que des traités nous lient, dont les troupes ont combattu avec les nôtres, ceux sur qui nous devons compter le plus, nous trahissent et trahissent leur propre sang. Le duc de Savoie à qui l'on promet un royaume tourne brusquement ses armes contre ses deux gendres : le duc de Bourgogne et le Roi d'Espagne [2]. En 1704, sous peine de perdre le dernier allié qui lui reste, l'Électeur de Bavière, Louis XIV est obligé de détacher une armée sur le Dauube. Les incertitudes et les rivalités dans le commandement amèneut la désastreuse journée d'Hochstett. Une partie de l'armée est faite prisonnière; l'autre bat en retraite à travers l'Allemagne. La peste l'accompagne; chaque camp est marqué par des monceaux de cadavres : plus de chevaux et plus d'hommes. On arrive à la frontière; on y rencontre une armée fraiche; on lui communique la contagion et, pendant tout l'hiver, alors qu'on ne meurt plus des balles, on meurt de la petite vérole. Hochstett nous a coûté notre dernier soutien,

[1] *Manuscrit de madame d'Ancezune.*

[2] Torcy a flétri la conduite du duc de Savoie dans un document demeuré célèbre : le manifeste sur la guerre de Savoie.

l'Électeur de Bavière; désormais, le cercle des armées coalisées se resserre chaque jour. Ils jettent sur les armées qui défendent vaillamment le territoire des masses qui paraissent irrésistibles. Partout, chez tous les petits Princes allemands, marchands de chair humaine, ils vont, achetant des soldats et empruntant des officiers. Quiconque, en Europe, ne fait pas la guerre à la France ouvertement et à visage découvert, vend des régiments aux ennemis de la France, et eux achètent toujours. Chaque régiment de plus dans l'armée alliée, c'est de l'argent de plus dans la poche de Marlborough [1].

Il s'en faut pourtant que la victoire soit facile. Avant d'avoir la France, il faut la prendre. Villeroi est battu à Heylisen, mais Vendôme est vainqueur à Cassano. L'Archiduc, qui se dit Roi d'Espagne, occupe la Catalogne; les Anglais gardent Gibraltar; mais, dans les Cévennes, la révolte des protestants est écrasée, et, en Hongrie, Ragotzi, d'accord avec la France, relève le drapeau de la nationalité magyare. L'année 1706 est pire : Villeroi perd les Pays-Bas à Ramillies, La Feuillade perd l'Italie à Turin, Philippe V semble perdre l'Espagne à Barcelone. C'est le peuple espagnol qui sauve l'Espagne, qui, au moment où les Grands trahissent, appellent l'Anglais et l'Allemand, se soulève pour son Dieu et pour son Roi.

En 1707, il semble que la chance tourne; l'ennemi ne peut mordre à la frontière : sur le Rhin, il rencontre Villars; à Toulon, le vieux Grignan. Partout, il est repoussé. Mais en 1708, le duc de Bourgogne, qui suit des processions pendant qu'on tient le Conseil de guerre, fait battre l'armée à Oudenarde. Lille est pris : la France est entamée. En même temps

[1] En dehors des régiments achetés, la guerre de la succession a coûté en subsides, de 1701 à 1711, à l'Angleterre, 15,790,361 couronnes, et à la Hollande 9,840,296 couronnes. Ce sont les chiffres officiels fournis par Henry Saint-John (Bolingbroke) au Parlement anglais. Or, la couronne valait à ce moment 6 fr. 15 c. de notre monnaie; c'est donc pour l'Angleterre 97,976,633 fr., et pour la Hollande 58,398,623 fr. Soit au total 156,375,256 fr., et ces chiffres auraient besoin d'être au moins décuplés pour donner approximativement la valeur présente.

l'expédition tentée contre l'Écosse avorte d'une façon piteuse. Que faire? La France semble épuisée : plus d'argent, plus de pain, plus de soldats, plus de flotte, et, à ce qu'on dit, plus de généraux. Faudra-t-il que le Roi, courbant son front devant l'orgueil des coalisés d'autant plus hautains qu'ils sont moins accoutumés à la victoire, implore la paix? Faudra-t-il que trompant les promesses faites aux Espagnols, il souscrive au démembrement de leur monarchie? Faudra-t-il qu'il cède un morceau de la France, qu'il lui arrache une de ces bonnes villes qui ont coûté tant de sang à prendre, tant d'argent à mettre en défense? A la Cour un parti veut la paix au risque d'une cession de territoire, au risque de tout, c'est le parti des ministres : Beauvilliers, Chevreuse, Fénelon. On l'eût mieux appelé le parti des dévots. Torcy n'en était point, n'en fut jamais, bien que Beauvilliers et Chevreuse fussent ses cousins. Son journal ne laisse aucun doute à ce sujet. Dans cette faction, dont Fénelon était l'âme et dont le duc de Bourgogne passait pour le chef, on nourrissait toutes sortes d'idées étranges. Fénélon et Saint Simon ont la même politique, toute pour les nobles contre les bourgeois, politique d'aristocrates, d'oligarques qui semblent avoir Venise pour idéal. Heureusement, ces factieux étaient des trembleurs; avec un peu plus d'audace, ils auraient démembré la France. Fénelon poussait à la paix pour humilier le grand-père de son élève, de celui qui devait le faire premier ministre. La duchesse de Bourgogne trahissait, au profit de son père, sa nouvelle patrie, le duc de Bourgogne était jaloux de voir son frère roi avant lui; la guerre l'ennuyait, le dérangeait de ses habitudes, l'enlevait à sa femme. Il n'y avait aucun goût, aucun talent, et il sentait que personne dans l'armée ne l'aimait.

Cette faction n'était point la seule. Des intrigants, pressentant le désastre, songeaient à en profiter. Le duc d'Orléans, général d'une armée française, traitait secrètement avec les alliés et cherchait à obtenir de l'Angleterre qu'elle le reconnût pour

Roi d'Espagne. Même parmi les bien intentionnés, des gens dont ce n'était point le métier, venaient, comme Chamillard, par exemple, essayer des ouvertures qui tournaient contre la France, prouvaient son impuissance, démontraient la nécessité où elle était de faire la paix.

C'était le métier de Torcy, c'était sa mission, de ne pas attendre pour parler de paix que la situation fût désespérée. Depuis le commencement de 1706, depuis le moment où il avait cru voir qu'on ne pourrait effacer Hochstett par une victoire, il était d'avis qu'il fallait traiter. La campagne de 1705 n'avait point été mauvaise : si l'on avait été chassé d'Allemagne, il restait à la France les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie. Il sonda les Hollandais; mais les Hollandais exigeaient que toute la monarchie d'Espagne allât à la maison d'Autriche, qu'on leur donnât à eux une barrière suffisante dans les Pays-Bas, que la France enfin conclût avec eux un traité de commerce à leur gré. Ce n'étaient là encore que des préliminaires : on ne put s'entendre. Après Ramillies, une nouvelle négociation s'engagea. Philippe V était chassé d'Espagne, mais il conservait Naples et la Sicile; ne pouvait-on lui donner ces royaumes pour partage? Les pourparlers traînèrent : on ne conclut rien. En 1707, Berwick avait rétabli Philippe V sur son trône, mais l'Empereur était maître de Naples. Ne pouvait-on conserver l'Espagne en offrant aux Hollandais des avantages particuliers pour leur commerce dans les Indes? Heinsius n'admit pas un instant que Philippe V pût rester à Madrid.

La campagne de 1708 oblige à modérer encore les demandes de la France. Il ne s'agit plus de paroles en l'air : il faut traiter; car, encore une campagne malheureuse, et la France sera à la merci du vainqueur. On n'a plus le droit d'être difficile sur les intermédiaires. On prend ce qu'on trouve : un individu nommé Pettekum, résident du duc de Holstein-Gottorp. Quelque canal qu'on emploie, on obtient des Hollandais la

même réponse : il faut avant tout, et pour conditions préliminaires, qu'on rende l'Espagne, les Indes, le Milanais et les Pays-Bas, et qu'on accepte le traité de commerce : le Roi ordonne à Torcy d'écrire qu'il consent et qu'il demande l'ouverture de conférences sur cette base. Il faut choisir à présent un plénipotentiaire : Voysin refuse; on envoie le président Rouillé. D'abord, il faut qu'il obtienne une suspension d'armes pendant laquelle on traitera. Il demandera, pour le partage de Philippe V, Naples, la Sicile, la Sardaigne et les présides de Toscane : encore sur la Sardaigne et les présides pourra-t-il céder. Il faudra que les Hollandais soient véritablement aveugles pour qu'ils s'obstinent à reconstituer au profit de l'Autriche l'Empire de Charles-Quint. On leur offre pour leur barrière les conditions les plus avantageuses. Ils seront mieux traités que les Français eux-mêmes pour le commerce. On fera la part large aux alliés. Le traité de Ryswick servira de base à la paix à faire avec l'Empereur. On reconnaîtra la princesse Anne pour Reine d'Angleterre; on déclarera valables les dispositions du Parlement pour établir la succession dans la Ligne protestante : au besoin, on chassera de France Jacques III. Le 5 mars, Rouillé part; le 15, à Anvers, il reçoit un billet mystérieux dans lequel on lui annonce qu'il trouvera le 17 au Moerdyck deux personnes avec qui il pourra conférer; le 17, il est au Moerdick : il y trouve les deux Hollandais Buys et Vanderdussen. Rouillé communique ses pouvoirs; les Hollandais n'en ont point : Rouillé passe. Il croit qu'on va traiter sur les propositions contenues dans la réponse transmise par Pettekum. C'est une erreur : les Hollandais demandent si le Roi est bien assuré que Philippe V ratifiera le traité. Comment en serait-il sûr? Quelle garantie en donnerait-il? D'ailleurs, eux ne s'engagent nullement à fournir un dédommagement au Roi d'Espagne. Ils en parleront à leurs alliés : voilà tout. En Allemagne, ce n'est plus au traité de Ryswick qu'ils entendent remonter, mais à celui de Munster : c'est l'Al-

sace arrachée à la France. L'Angleterre demande Dunkerque, le Portugal, quelques petites choses; l'Électeur de Brandebourg, le titre de Roi, Neuchâtel et Valengin; le duc de Savoie, la restitution de la Savoie et de Nice, et la possession de tout ce qu'il peut avoir conquis. Pour eux, les Hollandais ne veulent qu'un traité de commerce écrasant pour la France et une barrière de la Meuse à la mer, Menin, Ypres, Furnes, Condé, Tournay, Maubeuge et Lille, Lille surtout.

Ils ne garantissent rien aux Électeurs de Bavière et de Cologne, mais ils mettront garnison à Bonn, à Liége et à Huy. Pour le reste, on s'arrangera : il y aura bien encore Toul et Verdun pour le duc de Lorraine, mais ce n'est rien. Il faudra aussi rouvrir la France aux protestants réfugiés en Hollande et en Angleterre, et leur rendre leurs biens. Mais qu'importe? Tout cela au moins, ils ne le donnent qu'*ad referendum*. Il faudra l'avis des ministres d'Angleterre et d'Empire, et à en juger par le bruit que fait à La Haye cette première conférence, la France ne s'en tirera pas à si bon marché.

Ces conditions inouïes, le Roi les accepta. Les modifications qu'il apporta étaient de détail, sauf pour l'Allemagne, où il ne voulait point revenir au delà du traité de Ryswick. Il demandait seulement qu'on garantît à son petit-fils Naples et la Sicile, et déclarait ne pouvoir fournir un pouvoir du Roi d'Espagne.

Quand Rouillé se retrouva en face des députés hollandais, leurs demandes s'étaient encore accrues. Il écrit au Roi; le Roi consent encore, sauf qu'il réclame pour la France Lille et pour Philippe V les Deux-Siciles. Les Hollandais ne veulent rien entendre : il leur faut la monarchie d'Espagne tout entière et point de suspension d'armes.

Que faire? Que résoudre? La France était épuisée d'argent. La récolte de 1708 avait été mauvaise. La famine était effroyable. Par surcroît, l'hiver avait été si rigoureux que le blé semé avait été gelé. On était au printemps, et pas un brin

d'herbe ne paraissait. Le Roi s'avança encore : il consentit à céder Maubeuge, Tournay, Lille, à démolir Dunkerque, à rétablir le traité de Munster, à chasser Jacques III; et pour Philippe V, il ne demanda plus que le royaume de Naples.

Il fallait une réponse prompte et décisive. Rouillé pouvait faiblir, ne point trouver ses pouvoirs suffisants, craindre cette écrasante responsabilité. Un retard, et qui sait si les Hollandais n'augmenteraient pas encore leurs exigences? Le mois d'avril touchait à sa fin : les armées allaient rentrer en campagne. Torcy, après le Conseil, vint trouver le Roi et lui proposa de partir lui-même pour La Haye. Il n'avait d'autres passe-ports que ceux que Rouillé avait obtenus pour ses courriers, nul sauf-conduit. Se jeter dans une telle négociation, c'était se précipiter dans le gouffre : un ministre qui a signé un tel traité est perdu dans le présent et déshonoré devant l'histoire. On ne tient pas compte des circonstances, on ne se souvient pas de la nécessité, on voit seulement la honte. Torcy était assez patriote pour n'envisager ni les dangers qu'il allait courir, ni l'atteinte qu'il portait à sa réputation. S'il partait, ce n'était point qu'il s'imaginât que sa présence dût suffire pour changer les conditions arrêtées par les ennemis; ce n'était pas qu'il se crût assez éloquent pour modifier les idées d'Heinsius, mais il sentait qu'une décision prompte, une acceptation immédiate de certaines exigences des alliés obligerait les plénipotentiaires hollandais à formuler leurs desiderata, à fixer des bases pour une négociation future, limiterait au moins les pertes de la France. On se débattait jusqu'ici dans l'inconnu; chaque concession du Roi était suivie d'une nouvelle exigence des coalisés. Au cas même où on ne les déterminerait pas à traiter, il fallait qu'on les forçât au moins à exposer leur programme tout entier.

L'inusité de la démarche pouvait faire quelque impression. Torcy, ministre des Affaires étrangères du Roi, quittant Versailles pour venir chez le vainqueur demander la paix, en

arrêter les conditions, c'était Louis XIV humilié et, à ce qu'il semblait, la France à merci demandant grâce. Dans le Conseil du 29 avril, le voyage fut décidé. Torcy reçut du Roi le pouvoir explicite de traiter. Le Roi consentait au rétablissement des traités de Westphalie. Il abandonnait aux Hollandais Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge, Tournay, il admettait la démolition de Dunkerque : il se bornait à demander la restitution de Lille et à réclamer pour son petit-fils le Royaume de Naples. Sur tous les autres points il cédait.

Le 1er mai, Torcy partit de Paris. Le 6, vers les sept heures du soir, il arriva à La Haye et descendit à la porte de la maison d'Heinsius.

Du 6 au 28 mai, la destinée de l'Europe s'agita à La Haye. A Heinsius étaient venus se joindre Marlborough et Eugène de Savoie. Le trio des ennemis de la France était au complet. Derrière eux, âpres à la curée inattendue, jappaient les ministres de tous les petits princes achetés par la grande alliance. C'était comme un vol de corbeaux sur le généreux cadavre de la France. Chaque jour une prétention nouvelle surgissait; chaque jour on tentait d'arracher une nouvelle ville ou une nouvelle province. Enfin, à la fin de mai, l'œuvre était accomplie : Heinsius et ses associés avaient — on devait le croire au moins — donné le fond de leur pensée. Cela était écrit : c'était ce que l'histoire appelle les préliminaires de La Haye.

Il convient de résumer brièvement ces quarante articles : le Roi reconnaîtrait l'Archiduc Charles pour Roi de tous les États composant la monarchie d'Espagne : il ferait en sorte que dans l'espace de deux mois le royaume fût remis à l'Autrichien et que Philippe V, redevenu duc d'Anjou, sortît d'Espagne. Si Philippe V refusait, « le Roi Très-Chrétien et les princes et États stipulants prendraient de concert les mesures convenables ». Le Roi retirerait d'Espagne ses troupes et ses officiers, et s'engagerait à n'envoyer aucuns secours à son petit-fils. Jamais un prince de la maison de France ne pourrait

régner en Espagne. Les Indes espagnoles, directement ou indirectement, seraient interdites au commerce français. Strasbourg et Kehl, avec leurs fortifications, leurs approvisionnements et leurs dépendances, seraient remises à l'Empereur. Brisach serait rendu à la maison d'Autriche. En Alsace, le Roi n'aurait plus que le droit de préfecture sur les dix villes impériales. Landau reviendrait à l'Empire; toutes les fortifications construites par le Roi sur le Rhin seraient démolies. Le Roi reconnaîtrait la Reine de la Grande-Bretagne et la succession dans la ligue protestante, abandonnerait à l'Angleterre Terre-Neuve et les conquêtes faites par la France en Amérique et dans les Indes, raserait les fortifications de Dunkerque et en comblerait le port, ferait sortir de France le Prétendant, signerait un traité de commerce avec la Grande-Bretagne. Aux Provinces-Unies — aux seigneurs des États Généraux, — le Roi céderait Furnes, Menin, Ypres, Lille, Tournay, Condé, Maubeuge avec leurs châtellenies et leurs territoires, leurs fortifications et approvisionnements. Il leur rendrait toutes les places encore occupées dans les Pays-Bas espagnols. Il rétablirait pour les États Généraux le tarif de 1664, restituerait au duc de Savoie le duché de Savoie et le comté de Nice, lui céderait Exilles, Fénestrelles et Chaumont, la vallée de Pragelas, et ferait sa frontière au mont Genève.

Était-ce tout? Non pas. L'Empire, les quatre Cercles associés, le Roi de Prusse, le duc de Savoie et les autres alliés, même le duc de Lorraine, qui n'était pas en guerre avec la France, auraient le droit, lors de l'assemblée générale pour la paix, de faire telles demandes qu'il leur conviendrait.

En échange, qu'obtenait la France? Une suspension d'armes de deux mois, pendant laquelle elle devait livrer ses places fortes, combler Dunkerque, et obliger Philippe V à sortir d'Espagne. Si, les deux mois écoulés, une seule de ces conditions n'était pas remplie, la guerre recommençait.

Ces prétendus préliminaires de paix étaient l'étranglement

définitif de la France. Torcy le comprit ainsi. Il avait cédé tout ce que ses instructions lui permettaient d'abandonner, même Lille, même Naples, même Dunkerque [1]; mais rendre toutes les places de la frontière pour l'avantage d'un armistice dérisoire, c'était se désarmer soi-même; s'engager à obliger Philippe V à sortir d'Espagne dans l'espace de deux mois, c'était s'engager à l'impossible. Le peuple espagnol n'avait point manqué à son Roi : le Roi serait-il assez lâche pour manquer à son peuple? Et si Philippe V refusait de redevenir le duc d'Anjou, est-ce qu'il était possible que les armées françaises allassent le chasser de son trône?

Torcy quitta la Hollande emportant ces propositions des alliés. De fait les négociations étaient rompues; mais à cette France épuisée par la famine et par la guerre, à ce peuple qui n'avait plus ni argent, ni pain, comment faire comprendre que la paix n'était pas possible? Il est dans la vie des nations des heures où elles s'abandonnent, où, pour l'espoir d'une tranquillité vaine, elles livrent tout : les places les plus nécessaires à leur sûreté, leurs droits les mieux établis, leurs possessions les plus chères, tout jusqu'à leur honneur. La France en était-elle là en 1709? Lorsqu'on lui parlerait de guerre, répondrait-elle en réclamant la paix à tout prix? Torcy ne désespéra point de la patrie : ces odieuses conditions que les alliés avaient prétendu imposer, qu'ils avaient signées pour affirmer ainsi qu'elles étaient incommutables, il les prit, il les publia devant la France, il fit appel à tout ce qu'il pouvait y avoir de grand, de généreux et de noble dans le cœur de la nation, et il se remit à Dieu du reste.

La lettre que par ordre du Roi, et en son nom, le ministre des Affaires étrangères écrivit aux gouverneurs des provinces, est la préface nécessaire du Journal de Torcy. La voici :

« *Monsieur, l'espérance d'une paix prochaine était si généra-*

[1] Ce fut après son départ que Rouillé céda sur l'article de Dunkerque.

lement répandue dans mon royaume que je crois devoir à la fidélité que mes peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon règne, la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avais dessein de leur procurer.

« *J'aurais accepté pour le rétablir des conditions bien opposées à la sûreté de mes provinces frontières; mais plus j'ai témoigné de facilité et d'envie de dissiper les ombrages que mes ennemis affectent de conserver de ma puissance et de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions, en sorte qu'ajoutant par degrés de nouvelles demandes aux premières et se servant, ou du nom du Duc de Savoie, ou du prétexte de l'intérêt des princes de l'Empire, ils m'ont également fait voir que leur intention était seulement d'accroître aux dépens de ma couronne les États voisins de la France, et de s'ouvrir des voies faciles pour pénétrer dans l'intérieur de mon royaume, toutes les fois qu'il conviendrait à leurs intérêts de commencer une nouvelle guerre. Celle que je soutiens et que je voulais finir ne serait pas même cessée quand j'aurais consenti aux propositions qu'ils m'ont faites : car ils fixaient à deux mois le temps où je devais de ma part exécuter le traité, et, pendant cet intervalle, ils prétendaient m'obliger à leur livrer les places qu'ils me demandaient dans les Pays-Bas et dans l'Alsace, et à raser celles dont ils demandaient la démolition. Ils refusaient de leur côté de prendre d'autre engagement que de faire cesser tous les actes d'hostilités jusqu'au premier du mois d'août, se réservant la liberté d'agir alors par la voie des armes si le Roi d'Espagne, mon petit-fils, persistait dans la résolution de défendre la couronne que Dieu lui a donnée, et de périr plutôt que d'abandonner des peuples fidèles qui depuis neuf ans le reconnaissent pour leur Roi légitime. Une telle suspension, plus dangereuse que la guerre, éloignait la paix plutôt que d'en avancer la conclusion : car il était non-seulement nécessaire de continuer la même dépense pour l'entretien de mes armées, mais, le terme de la suspension d'armes expiré, mes ennemis m'auraient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auraient tirés des places où je les*

aurais moi-même introduits, en même temps que j'aurais démoli celles qui servent de remparts à quelques-unes de mes provinces frontières. Je passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes forces à celles de la Ligue et de contraindre le Roi, mon petit-fils, à descendre du trône s'il ne consentait pas volontairement à vivre désormais sans États et à se réduire à la simple condition d'un particulier. Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient seulement eu la pensée de m'engager à former avec eux une pareille alliance. Mais, quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français.

« *Mon intention est donc que tous ceux qui, depuis tant d'années, me donnent des marques de leur zèle en contribuant de leurs peines, de leurs biens et de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante, connaissent que le seul prix que mes ennemis prétendaient mettre aux offres que j'ai bien voulu leur faire était celui d'une suspension d'armes, dont le terme borné à l'espace de deux mois leur procurait des avantages plus considérables qu'ils ne peuvent en espérer de la confiance qu'ils ont en leurs troupes. Comme je mets la mienne en la protection de Dieu et que j'espère que la pureté de mes intentions attirera sa bénédiction sur mes armes, je veux que mes peuples, dans l'étendue de votre gouvernement, sachent de vous qu'ils jouiraient de la paix, s'il eût dépendu seulement de ma volonté de leur procurer un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il faut acquérir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses que j'aurais accordées sont inutiles pour le rétablissement de la tranquillité publique.*

« *Signé* : LOUIS.

« *Contre-signé* : COLBERT. »

La France, tout épuisée qu'elle était, entendit cette voix. Certes, si Louis XIV avait trouvé jadis que Arnauld de Pomponne ne lui prêtait point le langage qui lui convenait, cette fois, il n'avait point à se plaindre. Jamais paroles plus hautes et plus dignes n'étaient tombées du trône. Jamais appel plus direct n'avait été adressé à la nation. Il semblait, dans les autres guerres, qu'il s'agît de la maison de Bourbon toute seule. Ici, c'était bien de la France. Ce n'était point en diplomate ou en courtisan que Torcy avait parlé, c'était en patriote. Il avait révélé aux Français la Patrie. Alors, il se retrouva de l'argent, il se retrouva du pain, il se retrouva des armées. La France se groupa irrésistiblement autour de son vieux Roi, faisant face partout et prête à mourir avec lui. Il y eut, dans la nation, un de ces élans de fidélité magnanime qui sauvent les peuples et qui changent la fortune. On le vit à Rumersheim, où du Bourg culbuta l'invasion allemande; on le vit encore mieux à Malplaquet, où nos soldats, dans un combat inégal, tinrent pour la première fois en échec la gloire de Marlborough. L'ennemi eut le champ de bataille, mais il n'eut que cela, et il lui en coûta quinze mille morts.

Pourtant il ne fallait pas d'illusion : on était à la merci d'un hasard : un tel effort pouvait ne se point soutenir. Le devoir du ministre des Affaires étrangères était de profiter de toutes les occasions, de tenter toutes les voies pour parvenir à une paix qui ne fût point déshonorante. Son devoir était de profiter de toutes les ouvertures, de maintenir libres tous les canaux, d'écouter toutes les propositions. Le journal de Torcy montrera comment il a compris ce devoir.

III

Dans son journal, M. de Torcy ne se borne point à enregistrer les frais relatifs à la négociation qu'il s'ingénie à tenir ouverte avec les Provinces-Unies. A coup sûr, c'est là la plus

vive de ses préoccupations, et lorsqu'il s'agit des conférences de Gertruydemberg, on comprend bien quelle importance il y donne; mais une négociation, si importante qu'elle soit, n'emplit point la vie d'un ministre des Affaires étrangères. D'ailleurs, les réponses arrivent lentement. Il faut près d'une semaine pour que, avec les intermédiaires et les détours obligés, une lettre parvienne à la Haye. Puis, toutes sortes de questions sont pendantes : les unes qui ont un rapport direct avec la guerre engagée, les autres qui n'y touchent point et dont il faut quand même s'occuper.

L'Électeur de Bavière, dépossédé de ses États par l'Empereur, réclame les Pays-Bas espagnols — ce qui en reste — qu'on lui a promis pour l'engager dans l'alliance [1]. Il lui faut de l'argent pour ses maîtresses, pour ses courtisans, pour ses chiens, pour ses soldats. Il s'agite, il se remue, il vient, en personne, réclamer et mendier. C'est Torcy qui doit le recevoir, lui donner de belles promesses. C'est lui qui soutient ses droits dans le Conseil, qui pousse le Roi à réclamer pour lui satisfaction du Roi d'Espagne. L'Électeur, si on ne le contente point, pourrait bien se jeter dans les bras des Hollandais comme il fut sur le point de le faire en 1706. D'autre part, si on le contente, qui garantit que, pour rentrer dans son électorat, il n'introduira pas les ennemis dans les places qu'on lui aura cédées?

A l'Électeur de Bavière, le comte de Bergheick, ministre de Philippe V dans les Pays-Bas, fait contre-poids. Flamand, il veut garder les Flandres à l'Espagne, et, bien qu'il proteste de son dévouement à Louis XIV, rien n'est moins prouvé que son attachement à la France. Il s'échappe chaque jour à tenter quelque nouvelle ouverture avec l'ennemi. Chaque jour repoussé, il recommence le lendemain : et, pourvu que Philippe V soit maintenu sur le trône d'Espagne, peu lui importe que d'autres

[1] Traités du 9 et du 18 mars 1701 (Versailles), du 17 juin et du 7 novembre 1702. Ce dernier approuvé par une lettre du Roi d'Espagne à l'Électeur en date du 14 juin 1703, publiée par Millot. (*Noailles*, III, 76.) Enfin, traité du 18 août 1704.

en pâtissent. Torcy n'est point sa dupe à coup sûr, mais il est peut-être un peu trop honnête avec ce finaud, prodigue de déclarations et fécond en machinations.

Il y a tous les petits princes du Nord, depuis l'Électeur de Brandebourg qui cherche à se reprendre aux alliés pour se vendre plus cher au Roi de France, jusqu'aux Rois de Pologne, de Danemark et de Suède, au Czar de Moscovie, qui aspirent à jouer un rôle, à servir de médiateurs entre les puissances occidentales.

Il y a l'Espagne surtout, avec qui la correspondance est de tous les instants : lettres au nom du Roi à Philippe V, lettres à la Reine, lettres à la princesse des Ursins, lettres à Blécourt, chargé d'affaires à Madrid; lettres au duc de Noailles, au maréchal de Bezons, au duc de Vendôme; lettres à la Reine douairière d'Espagne retirée à Bayonne, lettres au duc de Saint-Pierre, son majordome major, beau-frère de Torcy; lettres à des officiers envoyés en mission, et il en part constamment qui vont inspecter les troupes et qui rendent compte. Puis, il y a les audiences à donner au duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne à Paris, le passé à liquider, l'avenir à préparer, toutes sortes d'intrigues qui se croisent, de courriers qui vont et viennent, d'ambitions excitées, de vanités en éveil; les toisons d'or et les grandesses sont des appâts auxquels toutes bouches veulent mordre. De cela, Torcy ne demande et ne veut rien pour lui-même, mais il est le seul ou à peu près dans la cour de France.

Avec l'Électeur de Bavière, il y a celui de Cologne, son frère. Celui-là au moins fait rire quand tant d'autres font pleurer. C'est un personnage comique qui entremêle sans nulle difficulté le sacré et le profane. Il a une troupe d'opéra dans laquelle il choisit ses maîtresses et à qui il fait jouer le *Triomphe de Vertu, pastorale en musique;* mais cette pastorale, il l'a fait traduire en latin : *Drama musicum accantatum serenissimo ac reverendissimo principi ac domino, Domino Josepho Clementi* [1].

[1] Lille, 1707. In-4°.

De même qu'il adore l'opéra, il a la passion, mais folle, des cérémonies religieuses. Il ne fait pas imprimer seulement la *Relation de ce qui s'est passé en cette ville le premier jour de l'année* 1707 *lorsque le* PRINCE JOSEPH CLÉMENT, ÉLECTEUR DE COLOGNE, DUC DES DEUX BAVIÈRES, *a dit sa première messe dans l'église des Révérends Pères Jésuites en présence de* MONSEIGNEUR, SON FRÈRE, MAXIMILIEN-EMMANUEL, ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [1]. Il a fait dresser un grand tableau : c'est, en trois colonnes, la *Liste de toutes les fonctions sacrées faites par* SON ALTESSE SÉRÉNISSIME ÉLECTORALE, MONSEIGNEUR JOSEPH CLÉMENT, ARCHEVÊQUE ET ÉLECTEUR DE COLOGNE, etc., etc., etc., *depuis le* 14 *août* 1706 *jusqu'au dernier décembre de l'an* 1707 [2]. La première colonne est pour 1706, la seconde pour 1707, la troisième pour le total. On y lit :

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME ÉLECTORALE	1706	1707	TOTAL.
A BAPTISÉ : *Garçons*		20	
— *Filles*		21	41
DONNÉ LA CONFIRMATION		6065	6065
SERVI LA MESSE	3		3
ENTONNÉ LE TE DEUM, *en particulier*		11	11
— *en public*	1	16	17

Ce n'est pas un mauvais homme, cet Électeur, mais il dépense beaucoup d'argent, et comme il ne tire plus rien de son électorat et de ses évêchés, il faut l'entretenir, lui, sa cour, son opéra et sa chapelle.

Il y a la cour d'Angleterre, non pas celle de Londres, mais celle de Saint-Germain : cour d'exilés où les plus favoris ne sont pas les plus fidèles, où s'agitent et se remuent toutes sortes d'intrigants, où l'on ne peut jamais être assuré d'un secret, où la Reine douairière elle-même ne sait même point garder pour elle le projet des entreprises qu'on veut tenter pour remettre son fils sur le trône. Alors, ce sont des entrevues sans fin avec des gens qui arrivent d'Écosse, des travaux sans base réelle, sans apparence de réussite, en vue d'expéditions. Et c'est encore Torcy qui est chargé de tout cela.

1 Lille, 1707. In-12 de 25 pages.
2 Placard in-folio, imp. à Lille.

Il y a le Pape enfin, toute la série des difficultés religieuses chaque jour renaissantes, tout le combat livré entre les Ultramontains et les Gallicans, entre les Jésuites et les Jansénistes. Là, Torcy est plus nerveux lorsqu'il doit au Conseil émettre un avis. Il se sent suspect aux yeux du Roi, comme gendre de Pomponne et neveu des Arnauld. Il sait que le soupçon seulement de jansénisme suffit en cette période du règne pour perdre un homme. Janséniste, l'est-il? Ce n'est point prouvé, mais Gallican, il est à coup sûr, et il n'éprouve nul embarras à le dire. C'est par le soupçon de jansénisme que les Jésuites tuent leurs vrais adversaires, les Gallicans; c'est ainsi qu'ils font brèche à l'Église de France, introduisent leurs Pères dans tous les séminaires, arrivent à enseigner les doctrines contraires au droit national, à restreindre les libertés et les franchises, prélèvent sur la France un impôt au profit du Pape et tentent enfin d'établir en France la juridiction des Nonces.

Le Roi est à eux; le duc de Bourgogne leur appartient; le duc de Beauvilliers est leur serviteur; Voysin, le ministre de la Guerre, leur doit tout; le Père Le Tellier est leur espion. Les Nonces savent tout ce qu'on décide dans le Conseil. Pour lutter contre l'invasion, Torcy est seul avec le Chancelier et les parlementaires; mais les parlements sont suspects; on n'écoute point leurs remontrances; on n'admet point à parler les gens du Roi. Et ce Pape, pour qui l'on fait tout, que fait-il pour la France? Il reconnaît l'Archiduc pour Roi d'Espagne; il donne des pouvoirs aux évêques que nomme Charles III, il envoie son neveu faire la cour à l'Empereur. Il est Autrichien, lui et les cardinaux; tout heureux de l'abaissement de la France, de l'humiliation de ce Roi Très-Chrétien qui jadis a humilié la papauté.

Torcy, sans se lasser, défend l'Église gallicane. Librement et honnêtement, il s'oppose à chaque empiètement. Il se sent accusé, mais n'en parle pas moins en accusateur. Pourtant, il ne peut empêcher parfois quelque retour sur lui-même, quelque rancœur contre ceux qui le soupçonnent. Alors, dans ce

journal bien clos dont la clef ne le quitte point, il laisse aller sa plume. Par un de ces traits qui lui sont familiers, où il entre plus de philosophie chrétienne que de politique mondaine, il dévoile le fond de sa pensée, la lassitude qu'il éprouve, la lourde fatigue d'une lutte sans espoir. Il sent qne lui, si honnête qu'il soit, n'est pas compris de son maître, de ce maître qu'il aime et dont il aime la gloire d'un amour passionné. Il sent que la place appartient aux hypocrites de dévotion, à ces gens à l'esprit étroit et mesquin, qui subordonnent toute décision politique à l'opinion de leur confesseur et qui ont pour conscience un dictionnaire des cas de conscience. Il pressent pour l'avenir de terribles jours, car il n'est point de ceux à qui le dévotisme ultramontain du duc de Bourgogne apparaît comme la première et la plus nécessaire vertu d'un prince. Sans cesse, il est en désaccord avec Beauvilliers; tous deux se contredisent dans le Conseil, et, pour vertueux que Torcy trouve son adversaire, il ne peut pas le déclarer éclairé. Peut-être sur ces deux hommes, le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers, ce journal contribuera-t-il à détruire une tradition complaisante qui a jusqu'ici égaré l'histoire.

Ce n'est pas tout que les dépêches, les audiences, le Conseil, le Secrétaire d'État chargé du département des Affaires étrangères a, comme ses trois collègues, une partie d'administration intérieure : Torcy a la Bretagne, la Provence, le Berry, la Champagne et la Brie, le Lyonnais, le Limousin, l'Angoumois, la Saintonge, la souveraineté de Sedan, la Navarre, le Béarn, le Bigorre et le Nébouzan. Il a à correspondre avec les commandants et les intendants, tout un monde. Pendant les mois de mars, juillet et novembre il est de tour pour faire signer au Roi les expéditions de finances. C'est lui qui fait signer les contrats de mariage des princes, comme notaire de la maison royale. A la mort de son beau-père, M. de Pomponne, il a eu la charge de surintendant général des postes et relais : encore une portion d'administration à surveiller] qui n'est pas sans

difficultés. Cela met presque là police entre ses mains, au moins la police des étrangers, des voyageurs et des correspondances. Enfin, à la mort de son père, il a succédé à la charge de grand trésorier des Ordres du Roi qu'il a échangée en 1701 contre celle de chancelier. Là, le travail est médiocre, la fonction est presque toute de parade, les chapitres sont rares, et le chancelier, s'il est obligé d'y assister, n'a guère à y faire. Néanmoins, c'est encore du temps pris par les processions, les offices, les informations, toute cette minutie généalogique.

Il faut enfin, pour se rendre un peu compte du métier et de ses obligations, ne pas oublier la représentation fréquente et obligée, les dîners à donner au moins une fois la semaine et les grands repas dans le cas d'une première audience d'ambassadeur ou d'une présentation princière. Il faut se souvenir que c'est à la Cour qu'il vit, et que Louis XIV exige la présence réelle de tout ce qui l'entoure. Cette Cour se déplace sans cesse de Versailles à Marly, et il semble que Torcy soit constamment sur les routes; de Paris où il a affaire, à Versailles, à Marly, à Compiègne pour voir l'Électeur de Bavière, ce sont des heures employées, dépensées plutôt, et qu'il faut mettre en compte.

Tout cela, tout cet écrasant travail, toute cette écrasante oisiveté, ces paquets de dépêches qu'il lit toutes, qu'il annote toutes, auxquelles d'ordinaire il répond lui-même, tout cela n'empêche point que, chaque soir, de son écriture menue et correcte, rapidement, sans ratures, sans recherche de style et de mots, il consigne simplement en ce journal ce qu'il a fait, entendu et dit. Avait-il conscience qu'un jour ces volumes viendraient devant la postérité témoigner en sa faveur? Voulait-il faire dans l'avenir œuvre d'historien, et est-ce de ces matériaux qu'il comptait se servir pour raconter les affaires auxquelles il avait été mêlé? Cela est possible. Mais cette explication est superflue. Pour un homme mêlé comme il l'était à la crise la plus terrible qu'un pays pût traverser, chargé d'une responsabilité qu'on peut dire écrasante, cette confession de

chaque soir, cette confidence à un ami d'une discrétion assurée était aussi nécessaire que le memento à un moment donné pouvait être utile. En reprenant ainsi les événements, en en raisonnant seul avec lui-même, Torcy devait avoir de brusques lumières sur la conduite à tenir, de subits éclaircissements sur le lien des choses entre elles. En se remémorant ses actes, il était à même de les juger, d'en prévoir les conséquences et d'en examiner le principe. Pour un homme d'État qui porte toute son attention aux affaires de son pays, un tel journal est nécessaire : mais, pour oser l'écrire et y être vrai, il faut être honnête homme. Qui donc à certaines époques voudrait tenir ainsi registre de ses pensées et de ses actes?

Torcy n'a point eu, dans tout ce temps, une seule fois à rougir en écrivant ce qu'il avait fait. On criait pour la paix : le parti de la paix à tout prix recommençait après la campagne ses doléances. Qu'on eût raison de demander la paix, Torcy n'y contredisait pas, mais il ne pouvait admettre que les conditions posées à La Haye par les alliés dussent être acceptées. Il ne pouvait admettre la trêve de deux mois pour l'évacuation de toutes les places fortes de l'Espagne; il ne pouvait admettre que le Roi pût être obligé à combattre son petit-fils et à le chasser du royaume où il l'avait établi. C'étaient là les articles 4 et 37 des préliminaires, C'était sur ces deux points que Torcy voulait essayer d'obtenir des adoucissements : il demandait un partage pour Philippe V, il proposait des garanties pour prouver que la France ne le soutiendrait point; il voulait que la trêve fût étendue à toute la période des conférences préparatoires à la paix et ne fût pas limitée au terme de deux mois. Pour parvenir à engager une négociation nouvelle, il fallut encore bien des pourparlers, bien des intermédiaires bizarres. C'était, chez Torcy, un défilé d'intrigants de toute sorte, jusqu'à des maris se vantant de l'influence de leurs femmes sur tel ou tel personnage. Enfin on convint d'une rencontre. Le maréchal d'Huxelles et l'abbé

de Polignac désignés pour plénipotentiaires se rendirent au Moerdick et de là à Gertruydemberg : mais l'obstination des Hollandais était toujours pareille, leur orgueil n'avait point diminué ; au contraire. Les conditions de 1710 étaient plus violentes encore que celles de 1709. Ils introduisaient, sous prétexte de demandes ultérieures qu'ils se réservaient le droit de faire valoir, un article qui pouvait ouvrir la porte à toutes les prétentions. Pour Philippe V, ils ne se contentaient pas des garanties qu'offrait le Roi ; ils voulaient que ce fût Louis XIV lui-même qui fit la guerre à son petit-fils, qui l'obligeât à sortir d'Espagne. Le Roi alla jusqu'à offrir de l'argent aux alliés pour cette guerre contre l'Espagne : un million par mois ; mais ce n'était pas là ce que voulaient les Hollandais. Ils voulaient que Louis XIV fit seul la guerre à son petit-fils, que la France fit seule la guerre à l'Espagne. Guerre pour guerre, mieux valait pour le Roi combattre ses ennemis que ses enfants : Louis XIV rappela ses plénipotentiaires. Les conférences furent encore rompues. Torcy avait conseillé d'aller jusqu'aux limites extrêmes, jusqu'à l'argent à donner aux alliés, mais il ne fut pas le moins ardent pour déclarer qu'il fallait combattre, quand les Hollandais émirent leur singulière condition.

On combattit donc : ville à ville, château à château, les défenses de la France croulaient devant l'ennemi ; on n'osait pas risquer la dernière armée dans une bataille suprême, et chaque place assiégée dans ces conditions était une place prise. Béthune, Saint-Venant, Aire tombèrent l'une après l'autre, mais après des défenses mémorables. L'ennemi, au lieu de pousser en avant, usa la campagne à prendre ces bicoques. Il y eut là de la part des Français tant de courage dépensé que ces défaites valaient des victoires. Au nord, la France avait au moins gagné du temps.

En Espagne, les alternatives de revers et de succès furent presque incroyables. Philippe V, qui n'a plus ni généraux, ni soldats français, et qui doit se défendre avec ses seules forces

contre une terrible armée austro-anglaise, est battu à Almenara en juillet, à Saragosse en août, obligé d'évacuer Madrid. On croit son armée dissoute; déjà, à Versailles même, certaines gens se réjouissent en pensant que, Philippe V chassé d'Espagne, c'est la paix faite. La cabale du duc de Bourgogne triomphe. Mais, aussitôt que l'Archiduc occupe Madrid, le théâtre change. La fidélité des Castillans groupe une nouvelle armée autour du Roi d'Espagne. Louis XIV, à qui son petit-fils demandait en vain un général pour commander son armée, se détermine à permettre à Vendôme de partir : Vendôme, à qui le duc de Bourgogne a fait enlever tout commandement; Vendôme, qui est odieux à la faction des dévots et des ducs, pour qui le Roi n'a que des duretés et pour qui les courtisans n'ont que des railleries. Il part, il rassemble les débris de l'armée espagnole; il fond sur l'ennemi; les Anglais sont arrêtés dans une petite ville, Brihuega, où ils sont barricadés; Vendôme les y force, les oblige à capituler. Le lendemain, il rencontre l'armée autrichienne et la bat à Villaviciosa (8-10 décembre). Il la poursuit, lui prend ses équipages et ses traînards. Elle est obligée de se réfugier à Barcelone pendant que Philippe V rentre à Madrid après avoir ainsi reconquis son royaume.

Il était bien difficile, en janvier 1711, d'admettre que ce Roi qui ne devait ses victoires qu'à ses propres armes et à la fidélité de ses sujets, se soumettrait tranquillement aux volontés des alliés et laisserait disposer de sa couronne comme d'un objet indifférent. Il était bien difficile d'admettre que Louis XIV irait à présent, après avoir donné Vendôme à son petit-fils, le reprendre pour faire la guerre à l'Espagne. L'ineptie aveugle des propositions qu'une vanité sans bornes avait inspirées aux Hollandais apparaissait clairement. D'autre part, comme ils maintenaient énergiquement toutes leurs prétentions, comment sortir de cette impasse? C'était comme une superstition de s'adresser aux Hollandais pour traiter. Il semblait qu'eux seuls fussent les maîtres de la paix,

qu'ils fussent les gardiens de la grande alliance, et chaque tentative nouvelle que la France faisait près d'eux exaltait encore plus leur orgueil et accroissait leurs demandes. Ils en arrivaient, ces bourgeois de La Haye, à se prendre pour les dominateurs de l'Europe, et ceux de ces marchands qui étaient à l'armée pour y donner la solde aux mercenaires allemands affectaient des allures de généraux, jugeaient les marches, critiquaient les opérations et proposaient des plans militaires. Un peu plus, et ils se seraient crus braves!

Heinsius, Marlborough, Eugène de Savoie étaient les trois hommes qui menaient la coalition. Heinsius, c'était la Hollande; Marlborough, c'était l'Angleterre; Eugène, c'était l'Empire. Tant que Marlborough disposait en maître de l'Angleterre, il n'y avait rien à tenter. Pour lui, la guerre était une ferme de bon revenu dont il estimait fort le profit et qu'il ne tenait nullement à aliéner. Il haïssait la France et se réjouissait de l'humilier; mais il cherchait avant tout à grandir sa position à lui-même, et la guerre seule le faisait arbitre de l'Angleterre. Quel jeu jouait-il? Pourquoi ces offres de services au prétendant Jacques III? Pourquoi ces promesses de le rétablir sur son trône? Rêvait-il parfois une destinée à la Monk, ou pensait-il à quelque royauté à la Cromwell? Par l'armée, il se croyait maître de la politique anglaise sur le continent. Par sa femme, il se croyait maître de la Reine. Anne lui échappa. Cette lourde domination dont on ne se donnait plus la peine de dissimuler les apparences, cette domination qui s'étendait à tout, même aux futilités de la vie, même à la disposition d'un emploi insignifiant, même aux détails les plus intimes du palais, finit par peser à la Reine. Tant qu'on lui avait fait croire à l'amitié, elle avait accepté l'esclavage. Le jour où elle ne crut plus à l'affection de la duchesse de Marlborough, elle s'efforça de ressaisir son indépendance. Chassés du pouvoir par les marchands d'argent whigs, les grands propriétaires torys attendaient avec impatience le moment de le

reprendre. Ils n'y pouvaient parvenir que par la Reine et pour la paix. La duchesse de Marlborough disgraciée, c'était une première victoire : bientôt, ils furent rappelés au ministère, et alors, par les voies les plus étranges et les plus inattendues, ils firent passer à Torcy des propositions d'arrangement. Bien en prit alors au ministre de Louis XIV de n'avoir négligé aucune voie si obscure et si tortueuse qu'elle pût paraître, d'avoir rendu l'approche de son cabinet libre à tous. Celui qui apportait la paix était un pauvre petit prêtre, ancien sacristain de l'église Saint-Germain en Laye qui était passé en Angleterre comme aumônier de M. de Tallard. Ce fut un coup de fortune et une révélation. Désormais, on savait où frapper. Torcy, alors, n'ayant plus rien à ménager en Hollande, marqua par des préférences authentiques le revirement vers l'Angleterre. Il n'oublia point les intérêts particuliers des ministres anglais et s'arrangea pour les satisfaire. Bientôt un commerce fut établi, et le Roi eut le droit d'espérer.

Un événement inattendu, la mort de l'Empereur, vint donner aux partisans de la paix européenne une force nouvelle. L'archiduc Charles allait être Empereur; reconstituerait-on donc à son profit la monarchie de Charles-Quint?

Les conséquences de cette mort, M. de Torcy ne les a point développées dans son Journal. Dès le mois d'avril il est moins régulier à noter ses impressions ; en mai, on trouve des pages blanches que le ministre n'a point eu le temps de remplir ; en juin, plus rien. La crise était passée. Il n'y a plus besoin de bulletins de la maladie : d'ailleurs, le courant des affaires chaque jour plus pressantes emporte Torcy. Les Hollandais, affirmant que le Roi sera content d'eux, demandent à reprendre les conférences. Des négociations s'engagent avec la Savoie. Avec l'Angleterre, on en arrive en août aux conférences réglées. Ménager, député du commerce, un de ces obscurs bourgeois dont Louis XIV savait se servir et qui le servaient si bien, apporte aux Anglais, le 18 août, deux mémoires où sont

consignées les propositions de la France. On commence à discuter, et bientôt on est d'accord : pour diviser la grande alliance, pour éliminer du débat l'armée anglaise et Marlborough, il faut bien payer : on paye. La démolition de Dunkerque, l'abandon de Gibraltar et de Port-Mahon, la cession de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson, des avantages commerciaux immenses dans les Indes, voilà ce qu'il en coûte. Les préliminaires de Londres sont signés le 8 octobre. La campagne militaire n'a point été mauvaise. Marlborough, il est vrai, a pris Bouchain; mais Duguay-Trouin a rapporté de Rio-Janeiro vingt millions; c'est de quoi remplir les coffres du Roi.

La défection de l'Angleterre devait obliger les alliés à capituler. Ils essayèrent de résister, allèrent jusqu'à tenter une révolution en Angleterre, inondèrent Londres de pamphlets, y envoyèrent les plus accrédités de leurs ministres et de leurs généraux, mais la Reine ne céda pas, et elle fut soutenue par le Parlement. Marlborough, accusé de péculat, fut destitué de toutes ses charges et remplacé dans le commandement de l'armée par le duc d'Ormond. Le congrès s'ouvrit à Utrecht, au mois de janvier 1712. De terribles désastres dans la famille royale, la mort du duc de Bourgogne, de sa femme, de son fils, le duc de Bretagne, retarda les négociations. Il ne restait d'héritiers directs, primant Philippe V, qu'un enfant maladif, le duc d'Anjou. Les couronnes de France et d'Espagne sur la même tête, c'était tout remis en question. L'Angleterre le déclara. Philippe V se détermina, en juillet seulement, à renoncer expressément à la couronne de France. Grâce à cette renonciation, grâce à une nouvelle concession : l'introduction des troupes de la Grande-Bretagne dans Dunkerque, l'armée anglaise se sépara de l'armée des alliés. Villars commandait l'armée française, désormais à peu près égale en nombre à celle des ennemis. Il marcha sur eux, et la victoire éclatante qu'il remporta à Denain put être considérée comme la fin de la guerre. L'ennemi fut chassé du territoire.

Il fallut encore, pour satisfaire complétement l'Angleterre, céder la Sicile au duc de Savoie et le reconnaître pour héritier de la couronne d'Espagne au cas d'extinction de la descendance de Philippe V. Mais, dès lors, on se trouva fort contre les Hollandais. La grande alliance se disloquait chaque jour; le Roi de Prusse déclarait la guerre aux Provinces-Unies; le Roi de Portugal concluait une trêve avec la France et l'Espagne : les Hollandais durent accepter la *Barrière,* que l'Angleterre voulut bien qu'on leur cédât : Furnes, Ypres, Menin, Tournay, Mons, Charleroy, Namur et Gand. Cela, et le rétablissement du Tarif de 1664, fut leur part (29 janvier 1713). Restait l'Empereur, car les négociations avec la Savoie pouvaient être considérées comme terminées. Dès le mois de mars, Charles VI dut signer une convention pour l'évacuation de la Catalogne et la neutralité de l'Italie. Il s'obstina pour l'Allemagne, refusant de s'engager, et, à partir du 11 avril où les traités définitifs furent signés avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Prusse et le Duc de Savoie, il se trouva seul. Villars marcha sur le Rhin, emporta Brisach en août, Fribourg en novembre. Cela avança la paix mieux que des écritures. Villars fut chargé de négocier. La discussion fut longue, n'aboutit que le 6 mars 1714. Charles VI eut pour sa part le royaume de Naples, les présides de Toscane, le Duché de Milan, les Pays-Bas et la Sardaigne. Les Électeurs de Bavière et de Cologne furent rétablis dans leurs États et leurs dignités. La France garda l'Alsace et toutes les villes que lui garantissait le traité de Ryswick.

Certes, à Rastadt, ce fut Villars le négociateur apparent, de même qu'à Utrecht ç'avaient été d'Uxelles et Polignac; mais le négociateur véritable, celui qui tint tous les fils, celui qui mena tout, ce fut Torcy. Ce fut lui qui, ayant eu la bonne fortune de découvrir chez les ministres anglais une inclination à la paix, s'attacha irrésistiblement à l'Angleterre, signa avec elle, la flatta, la poussa, lui prodigua les concessions. C'est

là qu'il trouva le coin avec lequel il disjoignit toute l'œuvre des alliés, parvint à les séparer, et, traitant isolément avec chacun d'eux, à obtenir des conditions inespérées. Certes, il y a eu danger à grandir ainsi l'Angleterre, à lui abandonner ainsi l'Amérique, à permettre à son commerce une impulsion gigantesque, à lui assurer presque le monopole des mers, mais ce fut une nécessité des temps. On ne pouvait sauver les Hollandais malgré eux, et, à défaut de la Haye, il fallait bien aller à Londres. Il y avait danger à donner l'Italie à l'Autriche, mais le duc de Savoie devenu Roi de Sicile serait pour elle l'adversaire naturel. Cela le détournait de la France, de ce Dauphiné sur qui il avait toujours eu des prétentions, de cette Provence qu'il avait si souvent envahie, cela le rejetait de l'autre côté des Alpes, le faisait regarder vers l'est et non plus vers l'ouest. Il aurait la perpétuelle tentation de la Lombardie, puis de la Toscane, puis du reste. D'ennemi naturel qu'il était, on faisait du duc de Savoie un allié naturel. Enfin, si, au midi, la France opposait la maison de Savoie à la maison d'Autriche, dans le nord, il se trouvait que l'Empereur, en mettant une couronne royale dans la maison de Hohenzollern, avait préparé lui-même l'abaissement de sa famille. L'Électeur de Brandebourg par rapport à l'Empereur n'était qu'un révolté. Le Roi de Prusse pouvait être un ennemi. Frédéric II le fit bien voir.

L'œuvre de Torcy est donc bonne. La lutte commencée par Richelieu contre la maison d'Autriche aurait été toute à refaire si Louis XIV avait abandonné l'Espagne aux ambitions autrichiennes. Cette longue et douloureuse guerre avait à certaines heures mis la France dans un danger pressant, mais la diplomatie avait réparé autant qu'il était en elle les fautes du militaire. Il y avait eu des jours malheureux : Hochstett et Ramillies, mais il était des journées qu'on pouvait inscrire à côté des plus glorieuses et des plus éclatantes. La France avait fait preuve d'un ressort et d'une énergie qui

ne sont point un médiocre honneur pour elle, et qui témoignent devant l'histoire qu'un peuple peut toujours être sauvé lorsqu'il veut l'être et que, au lieu de se diviser contre lui-même, il reste inébranlablement serré autour du chef qu'il s'est donné.

Le traité de Rastadt fut un des derniers actes politiques du règne. Torcy n'eut plus qu'à ménager la signature du traité définitif entre l'Espagne et les Pays-Bas. Il dut encore traiter avec l'Angleterre relativement à Mardyck, petit port à côté de Dunkerque que le Roi prétendait rétablir ; mais qu'était cela en comparaison du fardeau des années précédentes? Le Roi, sentant approcher la mort, s'y préparait. Il ne voulait point laisser à un enfant mineur les terribles embarras de nouvelles guerres. Il voulait constituer le Conseil de régence de façon que le duc d'Orléans, dont les intrigues en Espagne avaient montré le caractère, fût constamment lié par les délibérations d'hommes qui, sous Louis XV, continueraient Louis XIV. Dans ce Conseil une place était réservée à Torcy : il y était appelé, comme secrétaire d'État en charge, avec ses collègues. Le Roi disait d'eux dans son testament : « Nous les avons choisis par la connaissance de leur talent et du fidèle attachement qu'ils ont toujours eu pour Notre personne, et que Nous sommes persuadé qu'ils auront de même pour le Roi mineur. »

On sait ce que le duc d'Orléans fit du testament de Louis XIV. Pour se concilier les bonnes grâces du plus grand nombre possible de grands seigneurs et de parlementaires, il détruisit l'ancien système d'administration, supprima les départements des secrétaires d'État et institua sept Conseils pour la direction des affaires du royaume, qui, sous l'autorité apparente d'un Conseil de régence et sous l'autorité réelle du Régent, devaient expédier les affaires. Cela faisait soixante-quinze places environ à donner. Torcy fut inscrit dans le Conseil de régence. Saint-Simon insinue que le duc d'Orléans voulut l'acheter, qu'il augmenta le brevet de retenue que le secrétaire d'État des Affaires étrangères avait sur sa charge, et

qu'il ne lui fit pas attendre la liquidation de ce brevet; qu'il érigea pour lui en titre d'office la Grande Maîtrise et Surintendance des Postes avec pension de 60,000 livres, qu'il le combla enfin. Comblé, Torcy put l'être, d'argent au moins, mais de faveur, non pas. Peu à peu, il se trouva exclu de tout. Il n'eut plus pour se renseigner sur les Affaires étrangères que les correspondances qui passaient par la poste. Cela lui suffisait : les manuscrits dans lesquels il consignait les nouvelles qu'il avait apprises par ces canaux indirects, ces manuscrits qu'a vus et utilisés Saint-Simon existent et prouvent la netteté et la justesse d'esprit de l'ancien ministre. Mais, bientôt, cela encore déplut. Il fallut que Torcy donnât sa démission de la charge de Grand Maître des Postes[1]. Déjà, en 1716, il s'était démis de la charge de chancelier des Ordres du Roi. Il ne lui restait plus que le titre vague de membre du Conseil de régence. Ce Conseil ne décidait rien, n'avait part à rien. Le duc d'Orléans était omnipotent et plus absolu, peut-être, en ses décisions que Louis XIV. En 1723, par la majorité du Roi, cette ombre de Conseil cessa d'être; Torcy, en pleine force d'esprit, en pleine puissance de ses moyens, actif, généreux, travailleur comme il était, habitué depuis l'âge le plus tendre à cette besogne politique, ayant, avant qu'il eût trente ans, vu passer entre ses mains les plus belles et les plus grosses affaires, se trouva n'avoir plus aucune fonction, aucune charge, aucun rang. N'être plus rien au temps où l'on se sent propre à être tout; n'avoir part à rien, lorsqu'on a eu en ses mains le secret du plus grand royaume; n'avoir rien à faire alors qu'autrefois les heures étaient trop courtes pour la besogne; voir son pays s'en aller peu à peu, les folies succéder aux stupidités, les lâchetés aux atrocités; voir son œuvre s'émietter entre les mains d'incapables, d'ignorants et de traitres; ne sentir dans ceux qui vous succèdent nulle instruction, nul désir d'apprendre, nulle volonté du bien

[1] 14 octobre 1721.

public, nul patriotisme; être là, les bras croisés; demeurer impassible, car toute critique aurait l'air d'une révolte contre la Majesté Royale; voir passer aux affaires étrangères Dubois et Fleuriau de Morville, Chauvelin et Amelot de Chaillou; voir la politique française aller de l'alliance anglaise à la coalition contre l'Espagne, du mariage espagnol au mariage polonais, du duc d'Orléans au duc de Bourbon, et du duc de Bourbon à Fleury, certes il y a de quoi rendre le meilleur des hommes misanthrope, il y a de quoi émouvoir dans l'âme la plus fortement trempée ces sentiments de colère qui jettent un homme dans les conspirations.

On ne voulait plus de Torcy, de même qu'on ne voulait plus de ceux qui avaient eu la confiance du feu Roi. C'était un parti pris de les écarter. On n'eut pas besoin de le faire sentir plusieurs fois à l'ancien ministre des Affaires étrangères.

De lui-même, il se retira. De toute sa fortune passée, il ne lui restait qu'un fauteuil d'associé honoraire de l'Académie des sciences. Encore n'était-ce qu'en 1718, alors qu'on pouvait déjà le regarder comme disgracié, qu'il y avait été appelé. Il fit des sciences sa distraction, assista aux réunions de la compagnie, y lut même quelque mémoire. Il passait d'ailleurs peu de temps à Paris, plus heureux en son château de Sablé qu'il se plaisait à embellir. Il vivait là, au milieu de ses enfants qui l'adoraient et près d'une femme qu'il aima toute sa vie. Il avait toujours été très-religieux. Il le devint plus encore avec l'âge, mais de cette religion qui hait les disputes théologiques et qui se nourrit presque exclusivement de l'Écriture. Il faisait sa lecture habituelle de la Bible, savait tous les psaumes par cœur et portait toujours sur lui les Livres Sapientiaux. D'ailleurs, point de petites pratiques ni de superstitions. Il y avait du protestant dans ce janséniste.

A quatre-vingt-un ans, au commencement du mois de mai 1746, il eut une première attaque de paralysie. On l'envoya aux eaux de Bourbon; il en revint au mois de juillet plus malade encore. Le 2 septembre, il s'éteignit. Ses obsèques

eurent lieu le 4 septembre en l'église Saint-Eustache, où se trouvait le tombeau de sa famille.

M. de Torcy laissa quatre enfants, un fils et trois filles. Le fils, le marquis de Croissy, fut colonel du régiment Royal Infanterie en 1719, capitaine des gardes de la porte en 1723, maréchal de camp en 1740, lieutenant général en 1742. Il fut brave, c'est tout ce qu'on peut dire de lui. Quant aux filles, elles entrèrent aussi par leurs mariages dans la grande noblesse : l'aînée épousa M. d'Ancezune ; la seconde, le marquis du Plessis-Chatillon ; la troisième, qui mourut avant son père, le comte de Mailly. C'est faire l'éloge de madame d'Ancezune que dire qu'elle aima son père jusqu'à l'adoration.

Voilà, dans ses traits généraux, ainsi que la brièveté d'une introduction permet de le faire, l'esquisse de la vie et des œuvres de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy. On a beaucoup dit que Louis XIV, en les dernières années de son règne, n'avait su s'entourer que de courtisans incapables ; au moins conviendra-t-il de faire une exception pour l'homme qu'il avait chargé de ses affaires étrangères. L'histoire peut montrer des hommes d'État plus heureux, elle en trouvera peu de plus honnêtement habiles ; elle n'en rencontrera point qui aient uni à un plus généreux patriotisme, à une fidélité plus complète, un sens plus exact des besoins et des intérêts de la France, une netteté plus grande dans l'exposition des idées, une portée d'esprit plus haute, des vues plus générales. Dans la suite des ministres des Affaires étrangères de France, Torcy est le plus grand, parce qu'il est sans contradiction possible le plus honnête.

F. M.

Champrosay, 1882.

JOURNAL INÉDIT

DE

JEAN-BAPTISTE COLBERT

MARQUIS DE TORCY

ANNÉE 1709

NOVEMBRE

6e *Novembre.*

Les ministres étrangers étant venus à l'audience le mercredi au soir[1], M. le comte de Bergheick[2] entra lorsqu'ils furent sortis. Il me dit, après avoir parlé légèrement sur le siége de Mons[3], qu'il voulait me faire voir les ordres qu'il avait reçus

[1] En général, les jours d'audience étaient le mardi. Dangeau (IX 160) dit : « Les mardis sont les jours que les ambassadeurs viennent ici pour leur audience ou pour faire leur cour. »

[2] Don Jean de Bœkhove, comte de Bergheick, conseiller et ministre des guerres, surintendant général des Finances du Roi d'Espagne en Flandre, avait travaillé dans les finances des Pays-Bas sous Charles II; il fut créé d'abord baron, puis comte, puis enfin eut la direction de toutes les affaires. Saint-Simon (*passim. Éd. Chéruel,* 1857, in-8o, et *Additions à Dangeau,* XI, 255) fait de lui le plus grand éloge. Il avait été présenté à Louis XIV en 1706 par Chamillart, fut compris dans la capitulation de Mons, le 20 octobre 1709, et après la paix d'Utrecht se retira en Flandre, où il vivait l'été dans une terre et l'hiver à Valenciennes.

[3] Mons avait capitulé le 20 octobre 1709.

d'Espagne, et tira de sa poche des lettres de la main du Roi[1], de la Reine[2] et d'autres du marquis de Bedmar[3].

Comme j'étais instruit il y avait déjà quelque temps de ce qu'elles contenaient, mais sous le secret, j'eus moins d'empressement de les voir. Je le priai seulement de me dire ce qu'on lui ordonnait, et d'en remettre la lecture à un autre jour, parce que j'étais obligé d'aller dans le moment chez l'Électeur de Bavière[4] que je croyais arrivé.

Il me répondit que c'était une nouvelle confirmation de ne point remettre les places que le Roi Catholique possédait encore dans les Pays-Bas[5], quelques ordres que le Roi son grand-père pût donner, au contraire; que même le conseil de Madrid prescrivait les conditions des capitulations en cas que les ennemis fissent le siége de ces places; qu'on devait demander que les troupes qui en sortiraient après les avoir défendues eussent le passage par le royaume et la subsistance à ses dépens pour retourner en Espagne, comme si les assiégés réglaient la capitulation des places qu'ils sont obligés de remettre; qu'au reste ces ordres ne l'embarrassaient pas, et qu'il donnerait au Roi le moyen de disposer comme Sa Majesté le voudrait des places restant aux Espagnols en Flandre quand il en serait question pour faire la paix.

Après m'avoir parlé de ce que M. de Marlborough[6] et quel-

[1] Philippe V.

[2] Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, Reine d'Espagne, morte le 14 février 1714.

[3] Isidore-Jean-Joseph-Dominique de la Cuéva de Benavidès, marquis de Bedmar, né le 23 mai 1652, gouverneur de Bruxelles, capitaine général de l'artillerie, gouverneur général des armes, commandant des Pays-Bas en 1701, grand d'Espagne en 1702, conseiller d'État en 1703, vice-Roi de Sicile en 1704, chevalier du Saint-Esprit en 1709, président du conseil de guerre en 1717, mort le 2 juin 1723.

[4] Maximilien-Marie-Emmanuel-Cajetan-Louis-François-Ignace-Antoine-Joseph-Félix-Nicolas-Pie, né le 10 juillet 1662, passe en 1692 aux Pays-Bas, dont il est nommé gouverneur par le Roi d'Espagne, prend part aux traités de partage dont le premier se trouve anéanti par la mort de son fils, s'allie à la France, est battu à Hochstett en 1704, mis au ban de l'Empire en 1706, est réfugié à Compiègne en 1709. Il venait à Versailles demander l'exécution de ses traités avec la France et l'Espagne.

[5] Namur, Charleroy, Luxembourg et Nieuport.

[6] Jean Churchill, duc et comte de Marlborough, marquis de Blandfort,

ques députés des États généraux à l'armée[1] lui avaient dit lorsqu'il était sorti de Mons au sujet de la paix[2], il m'apprit que, depuis, il avait écrit à M. de Marlborough, et que la lettre avait été portée par un trompette de M. le maréchal de Berwick[3].

Autant que je puis m'en souvenir, il écrit que si le projet qu'il avait dressé pour laisser le Roi Philippe en Espagne pouvait convenir à la Reine de la Grande-Bretagne en sorte qu'elle fût persuadée par les bons conseils de Marlborough qu'il n'y aurait rien dans cette idée de contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, comme il n'y a rien de contraire à ceux de la Hollande, Marlborough devait s'assurer d'avoir de la part du Roi d'Espagne le double de ce que M. d'Alègre lui avait offert[4]; que la moitié en serait payée lorsqu'on serait convenu de signer la paix à ces conditions, et l'autre moitié immédiatement après la signature.

Il attendait une réponse à cette lettre, et cependant il m'assura que son unique but était de servir la France et de travailler pour ses intérêts, que l'Espagne ne lui était de rien, qu'il avait ressenti en toute occasion la haine des Espagnols pour lui, et que leurs manières ne lui convenaient en aucune façon. « Aussi, dit-il, mon unique projet est de me retirer après la paix et de cesser étant chez moi de me mêler à aucune affaire. » Après de nou-

vicomte Churchill, baron d'Aymouth, prince de l'Empire, capitaine général des forces d'Angleterre, grand maître de l'artillerie, membre du conseil privé, né en 1648, cesse en 1712 d'avoir le commandement des forces anglaises. Il se retire à Anvers, d'où il est rappelé par le Roi Georges, qui le rétablit dans toutes ses charges. Il meurt en juin 1722.

[1] Les députés des États généraux à l'armée sont en 1709 : Randwyck, Hooft, Sicco Van Goslinga, Keglni Van Claerbergen.

[2] Voir la lettre de Bergheick en date de Namur le 27 octobre 1709, où il rend compte de la capitulation de Mons et de son entretien avec Marlborough. (Affaires étrangères, *Pays-Bas*, vol. 65.)

[3] Jacques Fitz-James, chevalier du Saint-Esprit, de la Jarretière et de la Toison d'Or, duc de Berwick en Angleterre, duc de Fitz-James et pair en France, duc de Liria et de Jerica et grand de première classe en Espagne, fils de Jacques Stuart, duc d'York, et d'Arabella Churchill, avait commandé en 1709 l'armée des Alpes; mais après la bataille de Malplaquet, où Villars fut blessé, il reçut l'ordre de venir prendre le commandement de l'armée de Flandre. Il partit de Briançon le 11 octobre, passa par Versailles et arriva le 18 au Quesnoy. Il essaya vainement de sauver Mons, et après la perte de cette ville sépara l'armée.

[4] Yves, marquis d'Alègre, prince titulaire d'Orange, colonel des dragons du Roi en 1679, brigadier en 1690. Lieutenant général en 1702, commandant en

velles assurances de son attachement entier aux intérêts du Roi, l'heure pressant, nous nous séparâmes, étant convenus de nous voir plus à loisir le 8e du mois à Versailles.

Bergheick, me parlant du siége de Mons, m'avait dit qu'il s'était enfermé dans cette ville parce qu'il savait bien que tout y manquait quand elle avait été investie, et qu'ayant parlé à M. Voysin [1], six semaines auparavant, de ce que la ville pourrait espérer de la part de la France en cas de siége, il avait bien vu qu'on ne devait attendre aucun secours; qu'il ne s'était pas trompé sur le bon effet que sa présence produirait, puisqu'il avait mis par son crédit la garnison en état de se défendre et de soutenir avec assez d'honneur le siége d'une ville que les ennemis auraient autrement prise sans ouvrir de tranchée.

L'Électeur de Bavière ayant dîné et s'étant arrêté à Chantilly, arriva à Paris chez Monastérol [2] le soir à huit heures trois quarts. Il me fit entrer dans son cabinet. Le premier point du discours roula sur la manière dont le Roi le recevrait. Elle fut réglée suivant les dispositions que Sa Majesté avait faites. Il convint de s'en tenir à l'incognito parfait, en sorte même que les particuliers ne le traiteraient ni de Monseigneur ni d'Altesse électorale; et il approuva tout ce que Sa Majesté projetait sur la manière de le recevoir le lendemain à Marly. Passant ensuite aux affaires,

chef en 1704, après la mort du comte de Coigny, l'armée de Moselle, fut pris par les alliés (le 18 juillet 1705) près de Tirlemont et fut retenu prisonnier jusqu'en 1711. En 1706, il avait obtenu d'aller en Hollande pour quelques négociations. Marlborough le fit rappeler en Angleterre. Il semble que l'offre faite par M. d'Alègre est bien celle de quatre millions que M. de Torcy avait été autorisé à faire au moment des conférences de la Haye. D'Alègre, maréchal de France en 1724, mourut en 1733.

[1] Daniel-François Voysin, né en 1655, conseiller au Parlement en 1674, maître des requêtes en 1683, intendant du Hainaut en 1688, conseiller d'État en 1694, fut ministre et secrétaire d'État au département de la guerre du 17 juin 1709 au 15 septembre 1715; il ajouta à ces fonctions, le 2 juillet 1714, celles de chancelier et de garde des sceaux. Voysin, qui devait sa faveur à l'intimité de sa femme avec madame de Maintenon, fut dans le conseil l'agent de celle-ci, jusqu'au moment où, dans l'affaire du testament du Roi, il la trahit pour le duc d'Orléans.

[2] Ferdinand-Augustin de Solar, comte de Monasterol, gentilhomme de la Chambre et général de bataille de l'Électeur, d'une excellente famille piémontaise qui en 1678 fournit un chevalier de l'Annonciade et qui depuis a donné

il me demanda en quel état était la négociation pour la paix. Je lui dis, comme il était vrai, qu'elle s'était beaucoup ralentie, et qu'il paraissait que les ennemis voulaient encore faire la campagne.

Je me trouvai dans le même sentiment que lui, et persuadé que si la France la pouvait soutenir, il valait beaucoup mieux l'entreprendre que de céder aux conditions honteuses que les ennemis imposaient. Il me demanda s'il était donc impossible de mettre l'année prochaine des armées en campagne; je lui répondis que, dès l'année passée, on trouvait des obstacles insurmontables à se mettre en campagne au printemps suivant; que cependant on y était parvenu, que ainsi j'espérais que l'année prochaine les difficultés ne seraient pas plus invincibles. « Dieu nous garde, dit-il, d'une campagne semblable à celle de cette année. Il y a des moyens de la rendre plus heureuse et plus glorieuse si le Roi veut bien entrer dans le projet que j'ai déjà proposé. » Il m'expliqua ses vues. Elles sont de passer le Rhin au commencement du mois de mars, et de faire prendre à l'armée de Sa Majesté qu'il commanderait, des quartiers sur le Necker. « Rien, dit-il, n'est plus facile : les Allemands entrent tard en campagne. Le mois de juin est souvent passé ou tout au moins bien avancé avant que leurs troupes sortent de leurs quartiers. Celles

à la Sardaigne des hommes d'État de premier ordre, s'était transporté en Bavière à la suite de l'Électrice Amélie de Savoie, mère de l'Électeur Maximilien; accrédité en France comme plénipotentiaire, il épousa en 1708 la veuve de la Chétardie, gouverneur de Belfort et frère du curé de Saint-Sulpice, si lié avec madame de Maintenon. Madame de la Chétardie, qui était fort belle (Saint-Simon, vi, 202), et qui passait pour fort légère (Raunié, *Chansonnier du dix-huitième siècle,* ii, 58-109), avait de son premier lit un fils qui fut depuis ambassadeur en Russie. (V. Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie,* Paris, 1881, in-8°.) Le ménage, malgré qu'il eût du Roi une pension de 30,000 livres (Saint-Simon, x, 361), dépensait bien au delà de ses moyens, et dès le 10 février 1710 était poursuivi pour dettes. (Affaires étrangères, *Pays-Bas,* vol. 65.) L'état de ses finances n'était un mystère pour personne. (V. Buvat, i, 161; Saint-Simon, *Additions à Dangeau,* xvii, 276.) Quand, en 1718, l'Électeur demanda à Monasterol le compte des sommes qu'il avait été chargé de recevoir de la Cour de France, Monasterol se tua. (Saint-Simon, xv, 316.) En avril 1713, il avait reçu du Roi en un seul versement une somme de 200,000 livres pour convertir en un contrat de 20,000 livres de rente viagère sur l'hôtel de ville au nom de sa femme.

du Roi pendant quatre mois ne trouveront nulle résistance; et quelle révolution ne doit-on pas espérer pendant cet intervalle, et de la part de la Bavière, et de celle des Cercles qui certainement traiteront quand ils se verront sans défense? »

J'entrais entièrement dans ce projet, le trouvant aussi utile que grand et glorieux pour le Roi; car en même temps qu'il mettait Sa Majesté à portée de rétablir un prince, son allié, chassé pour Elle des États héréditaires qu'il avait possédés, je voyais qu'il forcerait les ennemis à retirer des Pays-Bas la plus grande partie de leurs troupes, et il était essentiel pour la France de les y contraindre, puisque le côté de la Flandre était devenu le plus dangereux pour elle depuis la perte de ses meilleures places, et que d'ailleurs ceux qui voulaient la guerre, étant appuyés d'un aussi grand nombre de troupes indépendantes de la Hollande, ne laissaient pas aux bien intentionnés de cette République la liberté de travailler à la paix. J'ajoutai, en parlant à l'Électeur, que l'exemple des ennemis faisait voir combien ses vues étaient solides et judicieuses; qu'ils employaient toutes leurs forces pour pénétrer en France, comptant par ce moyen se rendre maîtres des conditions de la paix; que la France devait donc conclure que le même avantage serait pour elle si ses armes pouvaient pénétrer en Allemagne.

Il me répondit qu'il avait fait le même raisonnement dans un projet qu'il avait dressé il y a un an et demi, et envoyé pour lors au Roi; qu'aujourd'hui, la seule difficulté qui pouvait en embarrasser l'exécution était celle de la subsistance de l'armée jusqu'à ce qu'elle parvînt sur le Necker, car il n'était pas en peine des lignes des ennemis; qu'aussitôt qu'elle serait sur ce fleuve, elle ne coûterait plus rien à Sa Majesté, et que ce seul avantage dans la conjoncture présente mériterait qu'on en fît la tentative, puisque, aussi bien, il était impossible de redresser les affaires d'une autre manière; qu'il n'y avait plus rien à espérer du côté de la Flandre, où les ennemis occupaient présentement tant de fortes places, qu'il devenait impossible de profiter d'un avantage si l'on avait le bonheur d'en remporter quelqu'un sur eux dans les Pays-Bas; que s'ils assiégeaient des places, on devait peu compter sur

la défense, et que celle de Mons en était encore une preuve récente.

Je dis que cependant elle avait résisté plus longtemps qu'on n'osait l'espérer quand les ennemis l'investirent, et que Bergheick venait de me dire que, s'il n'y était pas demeuré, la capitulation aurait été faite avant l'ouverture de la tranchée, les assiégés manquant absolument de vivres et de toutes les provisions nécessaires pour soutenir un siége.

L'Électeur répondit que la présence de Bergheick avait été véritablement très-nécessaire, mais qu'ayant pourvu aux besoins de la garnison, les officiers auraient dû mieux faire leur devoir; que Bergheick voulait se mêler de trop d'affaires, et qu'il souhaitait trop qu'elles passassent toutes par ses mains; que pendant le siége on venait tous les matins lui rendre compte de ce qui s'était passé la nuit, qu'il décidait des ouvrages qu'il fallait défendre et de la manière, que non-seulement les officiers subalternes et les ingénieurs allaient à l'ordre chez lui, mais que Grimaldi, commandant de la place, lieutenant général, y allait aussi, et n'osait faire un pas sans son aveu; que aussi Albermale[1] avait dit que la défense de Mons était celle d'un ministre et non celle d'un homme de guerre.

Il se plaignit que Bergheick portait le même esprit de commandement à tout ce qui regardait les fonctions de vicaire général des Pays-Bas[2], qu'il disposait des grades et des emplois militaires depuis le dernier subalterne jusqu'au général; qu'aujourd'hui, il voulait donner à Grimaldi[3] le gouvernement de

[1] Arnold Joost Van Keppel, né en Gueldre en 1669, passa en Angleterre en 1688 avec le prince d'Orange, qui le fit comte d'Albemarle et chevalier de la Jarretière, etc. Après la mort de Guillaume III, il prit du service à la solde des Hautes Puissances comme lieutenant général. On lui attribua la perte de la bataille de Denain, où il fut fait prisonnier. Il mourut en mai 1718 à Bois-le-Duc, dont il était gouverneur.

[2] Dignité dont l'Électeur de Bavière avait été revêtu en 1699 par le Roi d'Espagne.

[3] Don Antonio Grimaldi, marquis de Séva ou de Ceva, lieutenant général, commandant en second la place de Mons, était maréchal de camp à Eckeren, où il se distingua, fut lieutenant général en mars 1706 et plus tard chevalier de la Toison d'Or. Il épousa en 1710 mademoiselle de Hornes (Affaires étrangères, *Pays-Bas*, vol. 65, 14 février 1710).

Namur parce qu'il avait fait le personnage de valet, et que Bergheick veut le récompenser de ses bassesses; mais qu'il ne conviendrait pas au service du Roi d'Espagne d'accorder à un Italien, contre l'usage ordinaire, le gouvernement d'une des deux seules provinces qui lui restent encore dans les Pays-Bas, que ce serait irriter toute la noblesse wallonne, que le comte de Horne [1], le marquis de Leyde [2] sont à préférer à Grimaldi, et qu'il serait dûr au comte de Rœux [3], chef de la maison de Crouy, qu'un homme qui a toujours été son subalterne commandât dans Namur pendant qu'il y serait retiré, que le comte de Rœux, quoique aveugle, pourrait prétendre le gouvernement de la province, réservant celui de la ville pour Grimaldi.

Il doutait s'il parlerait au Roi de ses peines sur cet article, mais il me dit qu'il les avait confiées au maréchal de Berwick qui peut-être en aurait rendu compte à Sa Majesté.

Il m'assura qu'il comptait peu sur l'habileté et sur les rapports de Heydenfeldt, son agent en Hollande [4], et qu'il comprenait assez qu'Hennequin [5] de Rotterdam en l'entretenant de belles espé-

[1] Philippe-Emmanuel, prince de Hornes, comte de Houtkerque, de Baussignies, de Bailleul, grand d'Espagne, colonel d'un régiment espagnol, puis capitaine général des armées de Sa Majesté Catholique, né le 24 novembre 1661, mort le 14 octobre 1718.

[2] Sans doute N. de Bette, marquis de Lède, qui commanda en chef l'expédition contre la Sardaigne et la Sicile, fut grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or, et épousa Antoinette de Croy Solre. Saint-Simon fort mal à propos le dit sans naissance.

[3] Philippe, duc de Croy, comte de Rœulx, prince du Saint-Empire, gouverneur de Mons, grand d'Espagne en janvier 1705. Son père Ferdinand-Gaston Lamoral était mort en 1697.

[4] Le baron de Heidenfeld (ou Heydenfeldt), renvoyé à la Haye par l'Électeur le 14 juillet 1709 avec l'autorisation du Roi, est apprécié de la façon suivante par Torcy dans une dépêche du 15 mars 1710 : « Armez-vous de patience, et s'il vous est possible de supporter jusqu'à la fin la lenteur et la longueur de ses discours, vous ne laisserez pas que d'en tirer quelque fruit, car il est assez bien instruit, et, si vous avez besoin de quelques connaissances principalement sur les affaires de l'empire, il peut vous les donner aussi bien que personne, mais ne comptez pas s'il vous plait qu'il dépende de vous de lui imposer silence quand une fois il aura commencé pesamment à vous faire part de ses connaissances. » (AFF. ÉTR. *Hollande*, *Suppl.* 8.)

[5] Gualterus Hennequin (ou Hannequin) marchand et échevin de Rotterdam, produit par M. d'Avaux pour la fatale négociation engagée en 1706 par M. Chamillart en vue de la paix.

rances songeait lui-même à se rendre nécessaire, car la manie de ces sortes de gens est d'avoir part aux négociations de la paix, et plus ils la croient prochaine, plus ils s'agitent pour satisfaire leur ambition excitée par la vue de l'intérêt pécuniaire.

7e *Novembre.*

Shum[1], agent secret du Roi de Danemark, m'apporta le matin une lettre qu'il avait reçue de l'envoyé du Roi Auguste[2] à Copenhague. Elle confirmait ce que Poussin[3] a écrit des préparatifs que l'on pressait pour l'ouverture d'une guerre imminente contre la Suède. Je lui dis que j'avais réservé pour lui seul une nouvelle qui lui ferait honneur à la cour de Danemark, que j'en gardais le secret à Poussin aussi bien qu'à Wernike[4], chargé ici des affaires de cette couronne; que le Roi avait enfin pris la résolution de faire passer auprès du Roi de Danemark[5] un homme de qualité sans caractère, qu'il prendrait dans la suite celui d'ambassadeur

[1] « Monsieur, écrit de la Haye, le 9 septembre 1709, M. Stocken à M. de Torcy, le porteur de cette lettre est M. de Shum, gentilhomme danois. m'a prié instamment de lui procurer l'honneur de votre bienveillance par quelques lignes de ma main. Je n'ai pas cru devoir les lui refuser, etc. » (Aff. Étr. *Hollande,* vol. 221.) Dangeau annonce le 22 mars 1720 la mort de M. Shum, « fort bon homme et fort estimé ici », qu'il dit envoyé du Roi de Pologne.

[2] Frédéric-Auguste Ier, Roi de Pologne et Électeur de Saxe, second fils de Georges III, Électeur de Saxe, et d'Anne-Sophie de Danemark, né le 12 mai 1670, Électeur de Saxe en 1694, élu Roi de Pologne en 1697, renonce en 1706 au trône de Pologne, y remonte en 1711 et meurt en 1733. En 1707 il fournit cinq mille hommes à l'Angleterre et à la Hollande, fit incognito la campagne de 1708 dans les Pays-Bas et y porta ses forces à neuf mille hommes.

[3] Poussin, d'abord secrétaire du cardinal de Bouillon à Rome en 1691, puis du comte de Tallard à Londres, où il resta comme chargé d'affaires en 1701, fut résident en Danemark de 1702 à 1714 et ensuite à Hambourg jusqu'en 1749. Il accompagna en 1715 le comte de Croissy à Stockholm en 1715. Poussin mourut à l'âge de cent huit ans.

[4] Wernick, conseiller à la chancellerie, faisant les affaires du Roi de Danemark en France. C'est son titre exact d'après une adresse de dépêche. (Affaires Étr. *Hollande,* vol. 222.)

[5] Frédéric IV, né le 12 octobre 1671, monté sur le trône en 1699, mort le 12 octobre 1730.

et qu'il serait chargé d'une lettre de créance avec le titre de Majesté [1].

La nouvelle lui causa beaucoup de joie. J'ajoutai que le prétexte serait d'offrir les offices du Roi pour la paix entre les deux Rois du Nord [2], Sa Majesté étant garant des derniers traités. Il le trouva très-plausible, et la veille j'avais excité l'envoyé de Suède [3] à demander au Roi les bons offices de Sa Majesté comme le premier effet de la garantie.

Je proposai à Shum d'écrire au Roi de Danemark qu'il serait à propos qu'une frégate de ce prince ou quelque vaisseau marchand danois armé de quelques canons vînt au Havre ou à Dunkerque pour conduire ensuite à Copenhague celui que Sa Majesté destinait à cet emploi. Je ne lui confiai pas que c'était M. le marquis de Jarzé [4]. Il me dit qu'il en écrirait, qu'il croyait cependant qu'il serait plus court et tout aussi sûr de faire le voyage par terre avec très-peu de suite, et qu'il en serait le conducteur jusqu'à Hambourg.

Je revins à Marly à une heure après-midi rendre compte au Roi de la disposition où j'avais laissé l'Électeur de faire uniquement ce que Sa Majesté lui prescrirait, étant persuadé qu'Elle songerait plus et mieux que lui-même à ce qui pouvait lui convenir.

Il arriva sur les deux heures et descendit au haut de la rivière [5].

[1] Les Pays-Bas et l'Angleterre le lui donnent dès 1701. (Traité d'Odensée, 20 janvier 1701.) Le Roi de France ne le lui donne même pas en 1720. (Acte de garantie du traité de Frédéricksburg du 8 au 14 juin 1720.) Mais il le lui donne en 1727 dans le traité d'alliance conclu à Copenhague le 16 avril.

[2] Frédéric IV avait déclaré la guerre à Charles XII, aussitôt après Pultawa, et marchait contre les Suédois et Stanislas Leczinski avec l'aide d'Auguste de Saxe.

[3] Cronstrom, secrétaire, puis résident de Suède et enfin qualifié d'envoyé (première audience en juin 1703 comme résident, première audience comme envoyé en avril 1704), mort en septembre 1719, après avoir vécu plus de trente ans à Paris.

[4] Urbain du Plessis, marquis de Jarzé, colonel du régiment d'Hamilton en mars 1685, a le poignet emporté au siége de Philipsbourg, et subit l'amputation du bras. Il quitte le service en 1691, et veut y rentrer l'année suivante, mais le Roi s'y oppose. Il est nommé ambassadeur en Suisse le 18 avril 1706, mais une chute qu'il fait en septembre l'empêche de se rendre à son poste. Vient ensuite le projet de le nommer en Danemark. Il meurt sans doute en 1713.

[5] Voir dans la correspondance de la Palatine (éd. Jaeglé, II, 39) le récit de la visite de l'Électeur à Marly.

M. d'Antin[1] l'attendait avec des chariots, et il fut conduit à l'appartement de madame la Duchesse[2]. Pendant qu'il s'y reposa, une partie de ce qu'il y avait de principal à Marly vint le saluer et lui tenir compagnie. J'allai savoir du Roi le moment que Sa Majesté voulait le voir. Au bout d'un quart d'heure, Elle m'ordonna de l'avertir. Il entra par le salon avant la chambre de Sa Majesté sans entrer dans le grand salon, et il La trouva dans son cabinet[3] avec Monseigneur le Dauphin[4], Messieurs les ducs de Bourgogne, de Berry, d'Orléans[5], M. le duc du Maine[6], et M. le comte de Toulouse[7]. La conversation sur matière générale entre le Roi et lui dura plus d'un quart d'heure. Ensuite Sa Majesté lui proposa de le mener dans les jardins. La promenade ayant duré quelque temps à pied, le Roi monta dans un chariot et fit mettre l'Électeur à côté de lui. Au retour, Sa Majesté le mena dans le grand salon, où Madame la duchesse de Bourgogne[8] l'at-

[1] Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, fils de Louis-Henri, marquis de Montespan, et de Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, né en 1665, nommé le 10 juin 1708 directeur des bâtiments, duc et pair en mai 1711, mort le 2 novembre 1736.

[2] Louise-Françoise légitimée de France, épouse de Louis, duc de Bourbon. Il semble que la duchesse de Bourbon habitait le château, dans lequel, comme on sait, il n'y avait que quatre appartements. (V. Bruzen de la Martinière au mot : Marly. — Dussieux, *Château de Versailles*, II, 377. *Voyage pittoresque des environs de Paris*, par M. D., p. 136.)

[3] V. sur le grand salon Dussieux, *loc. cit.* Les indications que l'on a sur les dispositions intérieures de Marly sous Louis XIV sont généralement assez vagues : on en sait plus sur le dix-huitième siècle.

[4] Louis, Dauphin de Viennois, né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711. De Marie-Anne-Christine de Bavière, morte le 20 avril 1690, il avait eu Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, mort le 18 février 1712; Philippe, duc d'Anjou, puis Roi d'Espagne, et Charles, duc de Berry, né le 31 août 1686, mort le 4 mai 1714.

[5] Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, né le 2 août 1674, régent du royaume en 1715, mort le 2 décembre 1723.

[6] Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine et d'Aumale, comte d'Eu, fils de Louis XIV et de madame de Montespan, né le 31 mars 1670, légitimé par lettres de décembre 1673, mort le 14 mai 1736.

[7] Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Damville, de Penthièvre, de Châteauvillain, pair et amiral de France, fils de Louis XIV et de madame de Montespan, né le 6 juin 1676, légitimé par lettres de novembre 1681, mort le 1er décembre 1737.

[8] Marie-Adélaïde de Savoie, mariée à Louis, duc de Bourgogne, le 7 décembre 1697, morte le 12 février 1712.

tendait, toutes les dames étant autour d'elle. Madame la princesse de Conti[1] était la seule princesse du sang, qui fût alors à Marly.

L'Électeur gardant l'incognito et d'ailleurs étant devant le Roi, ne salua point madame la duchesse de Bourgogne. Après quelques moments de conversation, on lui proposa de jouer; il s'en excusa et dit qu'il verrait le jeu de Monseigneur. Il y paria et s'assit. Il n'y avait dans le salon que des tabourets et des siéges pliants. Il partit vers les six heures pour retourner à Paris où la d'Arco devait lui donner à souper[2].

Avant son départ, il fut réglé qu'il reviendrait à Marly le mardi au matin 12e du mois, qu'il courrait le cerf dans le parc, qu'après la chasse, il parlerait d'affaires au Roi, qu'il irait ensuite à Versailles, que M. d'Antin le logerait à la Surintendance des bâtiments[3], que, pendant deux jours qu'il y demeurerait, il verrait le château, les jardins, tirerait dans le parc et retournerait à Paris, le jeudi au soir.

8e *Novembre*.

Le matin, je rendis compte au Roi du projet de l'Électeur pour l'Allemagne. Sa Majesté le goûtait assez, se croyant plus en état de l'exécuter cette année que les précédentes, à cause des troupes

[1] Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière, née le 2 octobre 1666, légitimée en 1667, mariée en 1680 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, veuve le 9 novembre 1685, morte le 3 mai 1739.

[2] Selon Saint-Simon (t. XIV, p. 171), se nommait mademoiselle Popuel; selon Moréri, Agnès-Françoise Le Louchier. Elle était née à Tournay; avait épousé le comte Ferdinand d'Arco, comte du Saint-Empire, et eut de l'Electeur de Bavière un fils appelé d'abord le chevalier, puis le comte de Bavière, colonel du régiment français Royal-Bavière, brigadier des armées du Roi en 1719, grand d'Espagne en 1723, tué à Lawfeldt le 2 juillet 1747. La d'Arco, qui, suivant Saint-Simon, donnait à jouer tant qu'elle pouvait, avait été présentée au Roi à la fin de décembre 1703. (Affaires Etrangères, *Bavière*, supp. II.)

[3] Le second hôtel de la Surintendance, situé rue de la Surintendance (act. de la Bibliothèque), construit en 1683, achevé en 1688, occupé aujourd'hui par le petit séminaire. (V. Leroy, *Rues de Versailles*.)

qui revenaient d'Espagne dans le royaume et du nombre qu'Elle en aurait pour fournir ses armées. Elle m'expliqua même le détail d'un traité avantageux que M. Desmarets[1] et M. Voysin venaient de conclure pour les vivres d'Alsace, en sorte que les magasins de cette dernière province seraient mieux garnis que l'année passée. Elle remit cependant à faire ses réflexions sur cette idée et à voir ce qu'Elle aurait à répondre à l'Électeur lorsqu'il en ferait la proposition, car se trouvant à son aise avec lui, Elle comptait qu'il lui serait facile de lui faire entendre raison sur les choses impossibles, Elle de son côté voulant faire pour lui toutes celles qui seraient praticables. Aussi l'Électeur, content de la favorable réception que le Roi lui avait faite, avait aussi beaucoup gagné à cette première entrevue, et c'était avec raison qu'en parlant de Marly et se louant infiniment des traitements que Sa Majesté lui avait faits, il dit qu'il aimait beaucoup mieux traiter avec Elle qu'avec ses ministres.

Je fis au Roi le récit de tout ce que le comte de Bergheick m'avait dit, et je trouvai Sa Majesté favorablement disposée pour lui et persuadée qu'il lui était aussi sincèrement attaché que je le crois moi-même, après toutes les preuves qu'il m'a données. Elle convint qu'un espion habile qu'on entretiendrait auprès de lui n'avertirait pas plus exactement de tout ce qu'il fait et de tout ce qu'il écrit qu'il n'en avertit lui-même, et conclut en sa faveur nonobstant la persévérance de M. le Chancelier[2] et de M. le duc de Beauvilliers[3] à le croire plus que suspect.

[1] Nicolas Desmaretz, fils de Jean Desmaretz et de Marie Colbert (sœur de Jean-Baptiste et de Charles Colbert, tante de Torcy), né en 1650, mort en 1721; avait été appelé au contrôle général en 1708 et au Conseil d'État en 1709. Il fut destitué du contrôle par le Régent.

[2] Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, né le 29 mars 1643, mort le 22 décembre 1727, avait été premier président au Parlement de Rennes, intendant des Finances, contrôleur général (1789), secrétaire d'État de la marine (1690) avant d'être chancelier de France (1699). Il résigna ses fonctions en juillet 1714 et se retira à l'Oratoire.

[3] Paul, duc de Saint-Aignan, dit le duc de Beauvilliers, né en 1638, mort le 31 août 1714. Il avait été gouverneur du duc de Bourgogne, puis du duc d'Anjou et du duc de Berry, et avait été appelé au conseil comme ministre d'État en 1691. Il avait épousé Henriette Colbert, fille de Jean-Baptiste et cousine germaine de Torcy.

Je dînai avec lui à Versailles, où je l'avais fait prier de se rendre pour lui parler plus à loisir. Il me lut les lettres qu'il m'avait seulement montrées le mercredi précédent, et dont il m'avait dit le principal faute de temps pour les lire. Il ajouta que puisqu'il était le maître de rendre à l'Électeur ou de supprimer celle que le Roi d'Espagne écrivait à ce prince, il croyait plus à propos de ne la lui pas remettre parce qu'elle ne servirait qu'à l'embarrasser, qu'il écrirait en Espagne que l'Électeur ne subsistant plus que des pensions qu'il tire de la France, on devait bien croire qu'il ne ferait purement que ce qu'il conviendrait à la France, qu'au reste il fallait examiner ce qui convenait au Roi par rapport à la suite de la guerre, et que Sa Majesté voulût bien décider de celle qu'Elle agréerait le plus des deux propositions qu'il avait à faire pour remettre à son entière disposition les quatre places qui sont encore à la disposition de l'Espagne dans les Pays-Bas.

Le principe du raisonnement que fait Bergheick est qu'il faut épargner au Roi une dépense de cinq à six millions que Sa Majesté fait pour les troupes wallonnes, qu'Elle s'est engagée après la bataille de Ramillies de payer jusqu'après la conclusion de la paix.

Pour épargner cette dépense, il faut que ce corps de troupes ne soit plus dans les Pays-Bas, et il y a deux moyens dont Sa Majesté choisira celui qui Lui conviendra davantage par rapport aux affaires générales.

Si toute espérance de paix cessait, et que le Roi crût de son intérêt de soutenir l'Espagne, en ce cas Bergheick estimerait qu'il vaudrait mieux y faire passer le reste des troupes et des officiers que le Roi Catholique a encore dans les Pays-Bas que de les laisser périr ou prendre parti avec les ennemis. Il ajouta qu'outre l'utilité dont ils seraient au Roi Catholique, leur départ dégagerait le Roi de la dépense de cinq ou six millions, Sa Majesté n'étant plus obligée de les payer quand ils seraient sortis des Pays-Bas, et qu'enfin pour les conserver et les faire demeurer ensemble il leur promettrait de passer avec eux en Espagne, quelque opposition qu'il ait pour la nation espagnole; que, ces troupes partant, celles du Roi les remplaceraient dans Namur, Luxembourg, Charleroy et Nieuport, et que c'est en ce cas qu'il a demandé à Sa Majesté de

étapes pour le passage de ces troupes au travers du royaume.

Que si Elle persiste au contraire dans la pensée que la paix soit impossible si le Roi, son petit-fils, ne descend pas du trône, il faut en ce second cas empêcher que le reste des troupes wallonnes ne passe en Espagne, parce que les alliés ne manqueraient pas de dire que ce sont des secours indirects que la France commence à donner au Roi Philippe; mais qu'il faut aussi trouver un autre moyen pour rendre le Roi maître des quatre places.

Qu'il est très-aisé, aussitôt que le Roi aura fait savoir ses intentions, que si Sa Majesté choisit ce second parti, Bergheick lassera et réformera aussitôt une partie des officiers et des troupes qui restent sur pied, que les raisons de le faire ne lui manqueront pas autant par la faiblesse des corps que par l'impossibilité de les recruter et de les faire subsister, que le petit nombre de ceux qu'il conservera se dissiperont bientôt, lorsqu'on leur proposera de passer en Espagne, et qu'ils sauront que Bergheick refusera d'y passer avec eux, qu'ainsi le Roi se trouvera soulagé d'une dépense considérable et maître des places.

Bergheick ajouta qu'il ne voulait servir que Sa Majesté, qu'il Lui avait déjà demandé des lettres de naturalité qu'Elle avait bien voulu lui accorder, mais dont il avait cru devoir suspendre l'expédition pour ne pas faire tort aux affaires générales; qu'il demandait encore la même grâce, souhaitant que ces lettres fussent enregistrées au Parlement, laissant le nom en blanc, ce qui me parut contre toutes les règles, et que son dessein était de se retirer et de vivre à Cambrai, lorsqu'il aurait été déchargé de toutes ses fonctions. Il n'a demandé le rappel de M. de Saillant [1] que supposant que toutes les troupes wallonnes iraient à Namur et qu'il serait désagréable à tant d'officiers généraux du Roi d'Espagne d'être commandés par un Français.

[1] Philippe d'Esteing (ou Estaing), comte de Saillant, fils de Jean d'Esteing, baron de Saillant, et de Claude de Montbousier, enseigne au régiment des gardes en 1663, en devint lieutenant-colonel en 1710. Il était lieutenant général depuis 1704, et commanda à Namur depuis 1706; gouverneur de Metz en 1712, il mourut en juillet 1723.

9e *Novembre.*

Il ne s'est rien passé qui mérite d'être écrit.

10e *Novembre.*

Avant que de s'asseoir pour le conseil, le Roi m'ordonna de rechercher un mémoire dressé en 1707 par le cardinal de Noailles [1] pour répondre aux plaintes que le Pape [2] avait faites des délibérations de l'Assemblée du clergé en 1705 [3]. La note en était écrite sur un morceau de papier que Sa Majesté me remit.

Comme je commençais la lecture des lettres, le Roi dit qu'il était arrivé une espèce de miracle à Amiens. [4] Une religieuse, de celles qu'on avait dispersées de Port-Royal des Champs, pressée par les exhortations de l'Évêque et par les mouvements de sa conscience, avait témoigné un repentir sincère de son opiniâtreté, prié qu'on demandât pour elle pardon à M. le cardinal de Noailles,

[1] Louis-Antoine de Noailles, né le 27 mai 1651, fils de Anne, premier duc de Noailles, et de Louise Boyer, docteur en théologie en 1676, évêque de Cahors en 1679, de Châlons-sur-Marne en 1680, archevêque de Paris en 1695, cardinal le 21 juin 1700, chef du conseil de conscience en 1715, mort le 4 mai 1729.

[2] Clément XI (Jean-François-Albani), né le 22 juillet 1649, cardinal en 1690, élu Pape le 23 novembre 1700, mort le 19 mars 1721.

[3] Le Pape Clément XI avait donné le 16 juillet 1705 la constitution *Vineam Domini Sabaoth* où il condamnait comme hérétiques ceux qui, gardant le silence sur les cinq propositions de Jansénius, ne les condamnaient point intérieurement. Dans l'assemblée du clergé de 1705, le cardinal de Noailles et M. Colbert, archevêque de Rouen, firent, le 3 août, nommer des commissaires qui déclarèrent que les constitutions des Papes n'engageaient toute l'Église qu'au cas où elles avaient été reçues solennellement par voie de jugement et par le corps des pasteurs. L'affaire, dont les conséquences se trouvent expliquées dans le corps du journal, ne fut terminée qu'en 1711. (Voir *Mémoires de l'abbé Legendre,* pages 268 et suiv.) Les *Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année* 1705 ont été imprimés s. l. n. d. in-4°.

[4] La Sœur Anne de Sainte-Cécile Boicervoise, âgée de quatre-vingt-six ans, et extrêmement sourde, arriva à Saint-Julien d'Amiens fort fatiguée du voyage et d'un accident arrivé au carrosse qui l'amenait. Elle mourut trois jours après son arrivée. Voir la discussion au sujet de sa rétractation dans l'*Histoire de Port-Royal, Histoire des Religieuses* (Cologne, 1752, in-12), t. III, p. 249.

son diocésain, enfin elle était morte dans ces sentiments de douleur et de pénitence comme une sainte.

Les premières lettres qu'on lut donnèrent occasion de parler de Bergheick. M. le Chancelier et M. le duc de Beauvilliers, toujours défiants sur son sujet, interprétèrent en mal et attribuèrent à stratagèmes de sa part tout ce que je citais innocemment comme preuve de sa sincérité; M. le duc de Beauvilliers persistant sur l'avis qu'une personne sûre lui avait donné que Bergheick avait dit qu'il avait été Français tant que les intérêts de la France et ceux de l'Espagne avaient été joints, que, se désunissant, il devait toute sa fidélité au Roi d'Espagne, et qu'il convenait aux intérêts du Roi Catholique que les frontières de la France fussent réduites à la Somme.

Sur cet avis dont j'ignore l'auteur, M. de Beauvilliers prétendait que Bergheick avait négocié avec Marlborough, le prince Eugène et les députés des États Généraux en sortant de Mons, qu'il croyait les fléchir par l'espérance d'abattre la France par le moyen même d'un de ses princes, et son sentiment, chose rare, était appuyé vivement par M. le Chancelier.

Je représentai qu'une pareille idée, si jamais Bergheick l'avait formée, ne serait traitée que de chimère par les alliés, que quand même ils pourraient faire donner la moitié de la France au Roi d'Espagne, ils croiraient perdre s'il était prince de France, parce qu'ils seraient persuadés qu'après cinq ou six années de repos, la France et l'Espagne leur feraient la guerre de concert, et que, s'aidant mutuellement, les deux couronnes s'accommoderaient à leurs dépens. Le Roi pensait favorablement pour Bergheick. A peine cependant eus-je le temps de dire ce que je croyais de plus fort pour le justifier. Quoique persuadé de sa sincérité, je l'avais trouvé imprudent d'avoir écrit à Marlborough dans les termes qu'il m'avait confiés, et le jugement que j'avais fait me parut confirmé par une lettre de Marlborough à M. le duc de Berwick dont voici la copie :

« Je vous prie de faire mes compliments à M. le comte de Bergheick et de lui dire que j'espère qu'il approuvera de ce que je ne lui fais point d'autre réponse à sa lettre, sinon que je lui suis

obligé de la bonne opinion qu'il a de moi, et qu'il peut être assuré que je ferai tout de mon mieux pour me gouverner comme il convient à un bon Anglais. Vous pouvez compter sur cela. »

11ᵉ *Novembre.*

Je remis entre les mains du Roi le mémoire de M. le cardinal de Noailles que Sa Majesté m'avait demandé avec un mémoire précédent qu'il avait aussi donné. Elle me dit qu'Elle me les rendrait quelques jours après, et qu'il était inutile d'en faire des copies.

12ᵉ *Novembre.*

L'Électeur de Bavière arriva le matin à Marly à dix heures et demie. On lui avait préparé des chevaux de Mgr le Dauphin pour la chasse. Il monta à cheval sans voir le Roi et arriva au rendez-vous dans le Grand-Parc [1] avant Sa Majesté. Aussitôt qu'Elle s'y fut rendue, Elle lui fit voir Elle-même les chiens avant que de séparer les relais. Ensuite le cerf fut lancé dans les taillis de Marly, et la chasse ayant été parfaitement belle et l'Électeur très-content, on lui servit un dîner préparé par les officiers du Roi. Il mangea dans l'appartement de Madame la Dauphine, et à trois heures M. d'Antin le mena à l'appartement de Sa Majesté, suivant l'ordre qu'il en avait reçu d'Elle.

Après l'audience, l'Électeur ayant passé quelques heures dans le salon où il joua, se rendit à Versailles, et descendit à la surintendance des bâtiments où M. d'Antin eut soin de le loger et de le nourrir magnifiquement jusques au vendredi suivant.

Le 12ᵉ avant le souper, il me fit le récit de la conversation qu'il avait eue avec le Roi : pour la réduire aux points essentiels, il avait demandé trois choses à Sa Majesté.

[1] Le parc avait 925 hectares. Voir Dussieux, *Château de Versailles*, III, 378.

La première, de faire en sorte auprès des Hollandais que lorsqu'il serait question de reprendre la négociation de la paix, ils consentissent à l'article secret que Monasterol avait proposé de sa part quelques jours avant son arrivée, et cet article consistait à faire comprendre l'Électeur dans les préliminaires, car il était persuadé que les Hollandais ne lui étaient pas contraires, qu'ils ne s'opposaient à son rétablissement que par complaisance pour leurs alliés, et qu'il ne serait pas impossible de prendre sur ce sujet des mesures secrètes avec les États Généraux, s'il paraissait que le Roi eût vraiment à cœur la restitution de la maison de Bavière.

La seconde demande était de le faire mettre en possession du reste des Pays-Bas suivant les traités faits avec lui [1]. Voici le fait : l'Électeur ayant traité en 1701 avec le Roi et avec le Roi d'Espagne, voulait demeurer neutre et résistait à faire aucun acte qu'on pût interpréter comme une hostilité à l'égard de l'Empereur et de l'empire. On négocia pour le déterminer. Enfin, il signa de nouveaux articles le 17 juin 1702. En s'engageant à l'action, le Roi lui promit et se rendit garant pour le Roi d'Espagne que si l'Électeur était dépouillé de ses États, Sa Majesté Catholique le mettrait en possession des Pays-Bas qui étaient alors entièrement sous sa domination.

L'Électeur surprit Ulm et commença la guerre en Allemagne. Il y eut au mois de novembre suivant de nouveaux articles signés confirmant le traité à l'égard de la cession des Pays-Bas en cas de la perte des États de Bavière, et le Roi d'Espagne, voulant tenir cette disposition secrète, écrivit une lettre de sa main à l'Électeur pour la lui confirmer.

Après la perte de la bataille d'Hochstedt, étant chassé de son pays, il devait, en conséquence des traités, prendre possession des Pays-Bas. Le Roi jugea qu'un démembrement aussi consi-

[1] Les principaux traités conclus avec l'Électeur sont les suivants : Versailles, 9 mars et 18 mars 1701 ; Versailles, 17 juin et 7 novembre 1702 ; Versailles, 18 août 1704. Le traité du 7 novembre 1702 conclu entre la France et l'Électeu devient commun à l'Espagne par une lettre que Philippe V écrit à l'électeur le 14 juin 1703 (publiée par MILLOT, *Noailles*, III, 76).

dérable de la monarchie d'Espagne produirait un fâcheux effet dans les conjonctures où l'on se trouvait alors, et l'Électeur, connaissant lui-même le préjudice que le Roi Catholique en souffrirait, suspendit volontairement l'effet de son traité sur les instances qui lui furent faites au nom du Roi.

Il demanda donc à Sa Majesté l'exécution de ses traités. Quoiqu'il fût bien différent d'être souverain des Pays-Bas, dans l'état où ils étaient lors de la signature des traités ou réduits aux deux provinces de Luxembourg et de Namur, et aux deux places de Nieuport et de Charleroy, il s'en contentait cependant encore en cet état de réduction, et il en dit la raison au Roi. Quelques amis qu'il avait conservés en Hollande lui faisaient savoir qu'ils apprenaient par des bruits sourds que les Pays-Bas lui étaient cédés; que, s'il était vrai qu'il en eût obtenu la souveraineté comme bien des gens le prétendaient, il aurait un extrême intérêt de le faire connaître parce que ceux qui étaient bien disposés en sa faveur insisteraient sur la nécessité de le faire rétablir dans ses États d'Allemagne et dans ses dignités pour l'engager à céder les places des Pays-Bas; que, sans cette raison, il était impossible aux Hollandais de presser l'Empereur de restituer la Bavière et de le faire consentir à comprendre les deux Électeurs dans les préliminaires de la paix [1].

Il me confia que ses amis étaient Albermale qui agissait par ordre de l'État, qu'il lui avait fait dire que Pesters [2] aurait été été chargé de traiter secrètement avec lui si vraiment les Pays-Bas lui avaient été cédés. L'Électeur ajouta qu'à l'égard de cette négociation secrète, nulle considération au monde ne serait capable de l'engager en des traités contraires au service du Roi, que peut-être on lui proposerait une neutralité, qu'il l'avait dit à Sa Majesté et qu'Elle n'y témoignait aucune répugnance; qu'au

[1] Cette négociation n'était pas nouvelle. Il résulte des Mémoires de Sicco Van Goslinga que dès 1706 l'Électeur était disposé à livrer les Pays-Bas aux Hollandais dès qu'il en serait en possession, et qu'à ce moment il voulait traiter sans la France et contre elle. (P. 7 et p. 159, note.)

[2] Nicolas Pesters intendant de l'armée de Flandre et député d'Utrecht pour suivre les opérations militaires pendant la campagne de 1710. En 1727, il fut chargé d'affaires des Provinces-Unies en France.

reste s'il n'avait point d'États à donner pour obtenir son rétablissement dans les siens, Sa Majesté le solliciterait vainement dans les conférences pour la paix; que les ennemis voudraient L'obliger à fournir Elle-même le dédommagement de la Bavière, et qu'il était, par conséquent, autant de son intérêt que de son honneur de faire exécuter les traités et les promesses faites par le Roi d'Espagne.

Le troisième article regardait le projet d'Alsace, mais l'Électeur s'arrêtait principalement à la dernière proposition et m'en demanda mon avis. Je pensais qu'il se contentait de peu, et que le Roi faisant exécuter une partie de ce que Sa Majesté avait promis, devait savoir gré à ce prince des facilités qu'il apportait à La dégager. Je ne lui dis pas tout ce que je pensais; il fut cependant si content de ce que je lui dis, que la gloire et le service du Roi demandaient également, qu'il fût satisfait autant qu'il serait possible, que le lendemain il m'assura qu'il avait passé la nuit beaucoup plus tranquillement. Il m'avait dit qu'après avoir parlé à Sa Majesté, il Lui avait remis un mémoire contenant les trois articles de ses demandes.

13e *Novembre.*

Le matin, au conseil, avant que de parler d'aucune autre affaire, le Roi dit ce qui s'était passé dans sa conversation avec l'Électeur, et lorsque j'eus rendu compte à Sa Majesté de ce qu'il m'avait dit après être arrivé à Versailles, Elle me commanda de lire le mémoire qu'il m'avait remis. Il était bien écrit, respectueux et touchant. Il n'y eut pas deux avis; tous les ministres pensèrent et dirent unanimement que la gloire, la justice et l'intérêt du Roi l'obligeaient également à faire exécuter les promesses données à un prince qui, de sa part, avait aussi fidèlement observé ses engagements. On délibéra sur la manière d'agir auprès du Roi d'Espagne. Il fut conclu que l'Électeur devait y envoyer un homme intelligent. Le Roi me commanda d'aller dire à ce prince la résolution que Sa Majesté avait prise, car Elle

ne voulut pas différer à la lui apprendre jusqu'au vendredi qu'il devait revenir prendre congé d'Elle et le laisser pendant deux jours dans l'incertitude sur une nouvelle qui lui ferait autant de plaisir.

Il en eut beaucoup quand je m'acquittai de l'ordre que le Roi m'avait donné, et il le témoigna par les protestations qu'il renouvela de son attachement pour Sa Majesté qui parurent bien sincères. Il était cependant embarrassé sur les moyens qu'il choisirait pour conduire à une heureuse fin ce que Sa Majesté voulait bien faire pour lui. Je le priai d'y penser jusqu'au lendemain que je passerais à son appartement à mon retour de Paris, et que je lui rendrais compte des faibles idées que je pourrais avoir sur le même sujet. Il revenait de tirer dans le petit parc de Versailles [1], où il avait chassé pendant plus de cinq heures, et il allait voir M. le duc de Bretagne [2].

14e *Novembre.*

Le jeudi, l'audience des ambassadeurs et autres ministres étrangers n'eut rien de considérable. M. de Jarzé vint le matin me donner de mauvaises raisons pour s'excuser de l'emploi que le Roi lui destinait. Il parut cependant ébranlé lorsque je lui en eus expliqué l'importance.

Je passai le soir à Versailles pour voir l'Électeur avant que de retourner à Marly. Il avait envoyé querir Malknet [3] à Paris, et je le trouvai enfermé avec lui et Monasterol. Il commençait à brouiller du papier pour étendre ses idées encore mal digérées. Je lui dis que la mienne était qu'il ne devait pas mettre en négo-

[1] Le petit parc existe encore. Sa contenance est de 1,738 hectares. Il est presque entièrement occupé aujourd'hui par des établissements militaires. Jusqu'à nos jours il avait servi à la chasse des souverains. En 1750, le 22 août, bien que l'année fut mauvaise, Louis XV y tua en trois heures 318 pièces.

[2] Louis de France, duc de Bretagne, puis Dauphin, après la mort de son grand-père (le grand Dauphin) et de son père (le duc de Bourgogne), né à Versailles le 8 janvier 1707, mort le 8 mars 1712.

[3] Dangeau l'appelle le baron de Malkenetch. Il fut envoyé comme plénipotentiaire de l'Électeur à Utrecht.

ciation la demande qu'il avait à faire au Roi d'Espagne, que ce serait tout perdre, qu'il fallait en écrire comme d'une chose réglée et accordée, et seulement pour informer Sa Majesté Catholique de la résolution qu'il avait prise de déclarer la promesse qu'elle lui avait faite, aussi bien que de se mettre en possession du reste des provinces qu'elle lui avait cédées.

Il examina ma proposition, et puis il la trouva de son goût. Il me pria de lui dresser moi-même le projet de la lettre qu'il devait écrire. J'aurais bien voulu m'en défendre, mais après une résistance inutile, je lui promis de lui donner ce projet le lendemain quand il viendrait à Marly pour la chasse. L'embarras fut plus grand sur le choix du sujet qu'il enverrait à Madrid. Il n'avait que le baron Simeoni[1] et Malknet; l'un, paresseux, aimant ses aises et qui refuserait certainement un pareil fardeau, l'autre chargé de toutes les affaires de l'Électeur et ne pouvant s'éloigner de sa personne. Il comptait aussi qu'il serait inutile d'en faire la proposition à Monasterol retenu à Paris par une chaîne trop pesante.

Ayant aussi peu de sujets propres à le servir, il me demanda que le Roi voulût bien lui en prêter quelqu'un des siens. Je lui en représentai les inconvénients, mais la nécessité rendit mes représentations vaines.

Ce même jour, l'Électeur avait vu les écuries du Roi, les jardins et les fontaines de Versailles et Trianon.

[1] La Palatine écrit le 28 octobre 1718 : « On soupçonne fort un docteur italien nommé Simeoni d'avoir fait tous les princes bavarois, savoir l'Électeur et ses frères et sœurs. On dit seulement à la Cour qu'il a donné à l'Électeur et à sa femme des drogues si fortifiantes que les enfants en sont survenus. A en juger par la physionomie, ils appartiennent au docteur. » (*Édit. Brunet,* II, 21.) En août 1685, paraît pour la première fois à Versailles un des courtisans de M. de Bavière, nommé le baron Simeoni, Piémontais. (DANGEAU, I, 211.) Dangeau lui fait voir toutes les eaux de Versailles. Ce Simeoni est gentilhomme de la chambre de l'Électeur et chargé des missions les plus secrètes. (*Ibid.*, II, 196.) Il a un frère cadet, appelé aussi le baron Simeoni, qui est envoyé à Paris par l'Électeur de Cologne en 1702 (janvier). Les deux frères résident en même temps à Paris. (DANGEAU, VIII, 283.) Le Simeoni envoyé extraordinaire de l'Électeur de Cologne se nommait Maximilien-Emmanuel et était abbé. Était-ce le même ou un troisième frère qui était conseiller d'État et président de la Chambre des Finances de l'électeur de Cologne? Quant au Simeoni qui appartenait à l'Électeur de Bavière, il se nommait Ferdinand. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES. *Bavière, Cologne, passim.*)

Le soir, je rendis compte au Roi après son souper de ce que j'avais fait en exécution des ordres que Sa Majesté m'avait donnés à l'égard de l'Électeur. Elle me commanda de faire le projet de la lettre qu'il devait écrire et de dresser aussi le projet de celle que Sa Majesté écrirait en même temps au Roi son petit-fils. Je lui proposai d'Iberville [1] comme le sujet qui exécuterait le mieux la commission dont l'Électeur le chargerait. Elle approuva; ainsi je n'eus plus qu'à dresser les lettres.

15e *Novembre.*

Je les portai le matin à Sa Majesté. Elle me commanda de les faire voir à l'Électeur. Il en fut content, et je lui dis le choix que le Roi faisait d'Iberville.

Après la chasse, il dîna dans son appartement, traité comme il l'avait été déjà par les officiers de Sa Majesté. Il la vit encore l'après-dîner dans son cabinet. Elle me dit ensuite qu'Elle appréhendait qu'une affaire conduite par un homme envoyé de sa part à Madrid ne réussît pas, mais que l'Électeur avait insisté à le demander lorsqu'Elle lui en avait fait faire la considération.

Il passa le reste de la journée dans le salon, et il y joua. Pendant qu'il y était, le Roi le fit appeler, et Sa Majesté le conduisit Elle-même dans la petite chambre de madame de Maintenon [2] qu'il avait demandé à voir : Elle l'avait refusé d'abord.

[1] Charles-François de la Bonde, seigneur d'Iberville, avait été dans les bureaux de M. de Croissy, où on le prit pour l'envoyer, en 1688, résident à Genève. C'était, dit Saint-Simon (II, 51), un Normand fort délié et très-capable d'affaires. Il resta à Genève de novembre 1688 à décembre 1697; de là fut à Mayence et dans divers petits postes d'Allemagne. Il fut envoyé à Madrid par l'Électeur en novembre 1709. Sa correspondance avec Torcy et Pecquet se trouve aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*Espagne*, vol. 194). Il arriva à Madrid le 24 décembre, en revint en janvier et eut audience du Roi le 9 février 1710. (DANGEAU, XIII, 99.) Il obtint une pension de 2,000 livres le 4 décembre 1712 (DANGEAU, XIV, 218), fut nommé pour aller envoyé à Londres le 26 août 1713 (*Ibid.*, XIV, 469), demanda à revenir et obtint son congé le 7 septembre 1717. (*Ibid.*, XXVII, 159.) Sa correspondance de Londres a été publiée par M. Grimblot dans la *Revue moderne*. Il mourut subitement le 6 octobre 1723. (MATHIEU MARAIS, III, 33.)

[2] On sait à présent par les savants travaux de M. Leroy et de M. Dussieux

17e *Novembre.*

Lorsque j'eus lu au conseil l'instruction dressée pour d'Iberville, le Roi dit qu'il avait trouvé qu'il eût été plus à propos d'envoyer à Madrid un homme à l'Électeur, mais que ce prince n'avait personne qu'il pût charger d'une pareille commission. On applaudit au sentiment de Sa Majesté. Chacun prévoyait les inconvénients que la mission d'un Français pourrait avoir, mais il était impossible d'y remédier.

M. le duc de Beauvilliers proposa de remettre entre les mains de l'Électeur la patente de vicaire général des Pays-Bas, que j'avais toujours gardée par ordre du Roi depuis qu'elle avait été envoyée d'Espagne; Sa Majesté, trouvant alors que cette patente donnait trop de pouvoir à celui qui en était revêtu, avait jugé plus à propos de réserver pour un autre temps à la délivrer. L'avis de M. de Beauvilliers était fondé sur la nécessité d'autoriser présentement le prince afin de le mettre en état d'obtenir l'effet des traités si le Roi Catholique refusait de l'en faire jouir.

L'avis fut suivi. M. Desmaretz remarqua seulement que le Roi d'Espagne pourrait trouver mauvais que la patente fût remise sans sa participation après que le Roi l'avait informé des raisons que Sa Majesté avait eues de la faire garder.

19e *Novembre.*

Le 19, Pettekum [1] arriva de Hollande et vint sans mystère chez moi à une heure après-midi. Il me dit que son départ était su de

que madame de Maintenon n'a jamais habité l'appartement qui lui est attribué par M. Vatout dans son *Histoire du château de Versailles*, et que sa petite chambre, dont les dispositions ont été absolument changées, occupait une partie de la salle dite de **1792**, portant le numéro **142**.

[1] H. V. Petkum (suivant sa signature), résident du duc de Holstein-Gottorp à la Haye, s'est offert pour correspondant à M. de Torcy et jusqu'au milieu de janvier **1710** signe ses lettres du nom de Rivière. (Affaires Étrangères, *Hol-*

tout le monde à la Haye, et qu'il ne croyait pas devoir en faire un secret. Je le retins à dîner avec plusieurs ministres et autres étrangers, et le soir nous allâmes à Paris, où je menai aussi M. le président Rouillé [1]. Je réserve pour un autre article le détail de ce qu'il nous dit.

Une ridicule affaire parvenue la veille entre madame la duchesse de Mantoue [2] et M. de Montbazon [3] m'obligea de passer chez elle comme je l'avais promis le matin à un gentilhomme qu'elle m'avait envoyé pour se plaindre que le carosse de M. et de madame de Monbazon s'étant trouvé la veille sortant de la porte du Palais-Royal, eux dedans, ils n'avaient pas voulu reculer pour laisser entrer madame de Mantoue, qui, se montrant la plus sage, avait fait reculer le sien où elle se trouvait avec madame la duchesse d'Elbeuf [4]. Le Roi m'avait commandé le matin de parler de cette importante affaire à M. de Bouillon [5], pour tâcher à l'accommoder, chose difficile entre princes.

Le motif de mon voyage était pour prendre congé de l'Électeur

lande, passim.) Le 6 octobre 1709, il reçoit de M. de Torcy une lettre de change de 4,000 florins (*Holl.*, 221); le 6 mars 1710, une autre lettre de 3,000 florins. En 1714, il demande une récompense aux États de Hollande et est sur le point d'être poursuivi pour dettes. (LAMBERTY, VIII, 272 et suiv.) C'est un intrigant sans grand vol, et qui dans cette affaire de la paix paraît s'être entremis surtout pour gagner quelque argent.

[1] Pierre Rouillé, seigneur de Marbeuf et de Saint-Seine, né à Paris le 5 août 1657, conseiller au Châtelet, lieutenant général des eaux et forêts (1683), président au grand conseil (1694), ambassadeur en Portugal (1697), où il joua un rôle considérable au moment de la succession d'Espagne; envoyé à Bruxelles en 1704 auprès de l'Électeur de Bavière, chargé en 1709 des conférences de la Haye, mort le 30 mai 1712.

[2] Suzanne-Henriette de Lorraine, née le 1er février 1686, mariée le 8 novembre 1704 à Charles de Gonzague, IVe du nom, duc de Mantoue, morte à Paris le 16 décembre 1710 en sa vingt-cinquième année. Elle était fille de Charles de Lorraine, IIIe du nom, duc d'Elbeuf, et de Françoise de Montaut-Navailles. Voir sur cette affaire SAINT-SIMON, III, 345.

[3] François-Armand de Rohan, prince de Montbazon, colonel du régiment de Picardie et brigadier des armées du Roi, avait épousé le 22 juin 1698 Louise-Julie de la Tour, fille de Godefroy-Maurice, duc de Bouillon, et de Marie-Anne Mancini.

[4] Il existait deux duchesses d'Elbœuf: la douairière, Françoise de Montaut-Navailles, duchesse d'Elbœuf, morte en 1717; et Charlotte de Rochechouart-Mortemart, épouse de Henri de Lorraine, duc d'Elbœuf. L'une était la mère, l'autre la belle-sœur de madame de Mantoue. C'est de la seconde qu'il s'agit.

[5] Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, pair et grand maître de France, mort le 26 juillet 1721, était le père de madame de Montbazon.

de Bavière. Je lui remis la patente de vicaire général. Il attribua aux mouvements de sa transmigration d'Allemagne en Flandre, même à sa propre négligence, de n'avoir pas eu plutôt un acte qui lui donnait des pouvoirs très-amples, mais exercés, dit-il, jusqu'alors par le seul comte de Bergheick.

Je lui lus ensuite l'instruction que le Roi donnait à d'Iberville. Je fis une pause à l'article où il est parlé de la souveraineté destinée à la princesse des Ursins [1]. Je lui expliquai quelles étaient les instances que le Roi d'Espagne avait faites au Roi sur ce sujet. Le seul embarras de l'Électeur tomba sur la manière de composer la souveraineté, n'ayant nul domaine dont il pût disposer. Il convint que madame des Ursins se souciant moins de la valeur que du titre de la terre, on pourrait acquérir de quoi la contenter, et que ce sacrifice la rendrait plus favorable aux demandes de ce prince. Celle de la possession des Pays-Bas n'était pas la seule qu'il eût à faire. Il commença quelques mots d'une autre demande dont le succès lui serait encore plus sensible [2]; mais il interrompit son discours pour passer à des choses plus sérieuses; il parla de l'arrivée de Pettekum, des apparences à la paix, des affaires du Nord et de ses intérêts. Je l'assurai que si la négociation pour la paix venait à se renouer, le Roi m'ordonnerait d'en avertir Monastérol, et qu'il serait informé ponctuellement de tout ce qui se passerait.

La conversation assez longue finissant, je lui dis que le Roi avait songé aux commodités du voyage que l'Électeur allait faire,

[1] On sait que le 4 novembre 1711, l'Électeur garantit cette principauté. Les pièces relatives à cette affaire se trouvent aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Pays-Bas*, supp. 9.

[2] « L'affaire dont l'Électeur avait commencé à me parler, et qu'il reprit à la fin de la conversation, était celle du mariage qu'il avait projeté de faire du comte d'Albert et de mademoiselle de Montigny. Pour cet effet, il avait demandé pour elle la grandesse au roi d'Espagne, se servant de l'exemple de la grâce que Sa Majesté Catholique avait voulu faire à la fille de M. Amelot. » (*Note de M. de Torcy.*) Cette note sera expliquée plus loin en détail. Madeleine-Marie-Honorine-Charlotte de Berghes de Montigny, chanoinesse de Saint-Wautrus à Mons, était la maîtresse de l'Électeur. Elle épousa Louis-Joseph d'Albert, comte d'Albert, frère du duc de Chevreuse, que l'Électeur nomma chambellan, grand écuyer et ministre. Charles-Albert, fils et successeur de Maximilien-Emmanuel et Empereur sous le nom de Charles VII, nomma le comte d'Albert conseiller d'État, feld-maréchal, ambassadeur en France, et le créa prince de Grimbergue.

que le froid commençant à se faire sentir, Sa Majesté lui avait destiné un manchon que je lui présentai avec une attache de sept diamants brillants parfaitement beaux. Il en connut parfaitement le prix et les loua à proportion du mérite du présent et de sa reconnaissance respectueuse pour les marques d'amitié dont le Roi l'honorait. Il entra dans la chambre où la compagnie assez ramassée que M. de Monasterol lui avait assemblée jouait, et s'étant mis au jeu après avoir fait voir le présent de Sa Majesté, je me retirai [1].

Monasterol m'avait prévenu dans ma chambre. Il me fit un compliment très-élégant de la part de l'Électeur et me présenta une bague au nom de ce prince, me priant de me souvenir de lui. Comme la réponse mérite peu d'être écrite, je marquerai seulement que je lui dis que puisque l'Électeur voulait bien être content du peu que je faisais pour son service, je le suppliais de me laisser la liberté d'en faire désormais davantage, et que je la perdrais absolument si j'acceptais un présent que je ne pouvais recevoir sans un ordre exprès du Roi. Apres quelques instances, Monasterol comprit mes raisons et jugea qu'il perdrait son temps à me presser davantage.

20e Novembre.

Je retournai le matin à Versailles seul avec Pettekum; il me répéta une partie de ce qu'il m'avait dit la veille, ajoutant encore de nouvelles circonstances à son récit et à ses raisonnements.

Ils se réduisirent à faire voir que le Pensionnaire [2] et les Hollandais souhaitaient la paix, mais sans être maîtres de la faire conclure, qu'elle était traversée par les Anglais et les Impériaux; que Townsend [3], ambassadeur d'Angleterre, ne s'en cachait pas.

[1] [illegible] de l'Électeur au Roi [illegible] du 20 novembre et la [illegible] du 27 novembre [illegible] aux Affaires Étrangères. (Bavière, [illegible] 62.)

[2] [illegible] 1641, conseiller pensionnaire de la province de Hollande [illegible] surintendant des fiefs de la [illegible] le 8 [illegible] 1720.

[3] Charles, vicomte de Townsend, baron de [illegible], conseiller du conseil

parlant haut de l'inutilité de traiter et du peu de confiance qu'on devait prendre dans les assurances de la France ; que Marlborough se ménageait davantage, qu'il voulait persuader qu'il désirait la paix, se faire considérer comme l'auteur de toutes les résolutions qui pouvaient y conduire.

Il l'avait insinué à Pettekum en lui annonçant que la résolution de l'envoyer en France avait enfin été prise. Pettekum de son côté avait sollicité cette résolution sur ce que je lui mandais qu'il serait bien reçu s'il arrivait et s'il apportait quelque expédient pour lever la difficulté de l'article 37e des préliminaires [1], mais le Pensionnaire avait attendu pour prendre un parti l'arrivée de Marlborough et du prince Eugène [2].

Après une conférence qu'ils avaient eue ensemble, ils avaient

privé de Sa Majesté Britannique, capitaine de ses gardes hallebardiers, son lieutenant dans le comté de Norfolk et son ambassadeur près des seigneurs des Provinces-Unies, né en 1676, garde du sceau privé en 1702, adjoint à Marlborough en Hollande, disgracié au moment de l'avénement des Torys, secrétaire d'État en septembre 1714, éloigné du conseil en 1717, de nouveau secrétaire d'État de 1721 à 1730, mort en 1738.

[1] Article 37 des préliminaires du 28 mai 1709 : « Et en cas que le Roi Très-Chrétien exécute tout ce qui a été dit ci-dessus et que toute la monarchie d'Espagne soit rendue et cédée audit Roi Charles III comme il est accordé par ces articles dans le terme stipulé, on a accordé que la cessation d'armes entre les armées des hautes parties en guerre continuera jusques à la conclusion et à la ratification des traités à faire. » L'article 4, étroitement lié à l'article 37, et dont il sera souvent question par la suite, est ainsi conçu : « Et d'autant que le duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des royaumes d'Espagne, des côtes de Toscane, des Indes et d'une partie des Pays-Bas, il a été réciproquement convenu que pour assurer l'exécution desdits articles et des traités à faire et à achever dans l'espace de deux mois à commencer du premier jour de juin, s'il est possible, Sa Majesté Très-Chrétienne fera en sorte que dans ce même terme, le royaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Catholique Charles III et ledit duc sortira en pleine sûreté et liberté de l'étendue des royaumes d'Espagne, avec son épouse, les princes ses enfants, leurs effets et généralement toutes les personnes qui les voudront suivre : en sorte que si ledit terme finit sans que ledit duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente convention, le Roi Très-Chrétien et les princes et États stipulants prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet et que toute l'Europe par l'accomplissement desdits traités de paix jouisse incessamment d'une parfaite tranquillité. »

[2] Eugène-François de Savoie, comte de Soissons, fils de Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, né à Paris le 18 octobre 1663, rejoint sa mère à Bruxelles en 1683, et entre au service de l'Empereur. Commandant de l'armée impériale en 1697, président du conseil de guerre et administrateur de la caisse militaire en 1702, mort à Vienne le 27 avril 1736.

envoyé querir Pettekum, et le Pensionnaire, au nom des deu autres, lui avait dit qu'il pouvait partir pour aller en France, qu' devait assurer que les alliés souhaitaient la paix, mais que, la vou lant sûre, il était nécessaire que le Roi fît voir bien clairemen qu'il voulait remettre l'Espagne à la maison d'Autriche, que l'ar ticle 37e avait été dressé pour avoir cette sûreté, que les alliés en étaient contents, que puisqu'il déplaisait à la France, c'était à ell à proposer d'autres moyens pour leur donner les mêmes sûreté d'avoir l'Espagne, l'unique but de la guerre et la cause de tant de sang répandu.

Les autres, dit Pettekum, parlèrent tour à tour dans le sens du Pensionnaire, et protestant, particulièrement Marlborough, qu'ils voulaientla paix, ils dirent qu'il fallait un dédommagement des frais de la campagne dernière. Le Pensionnaire laissa tomber ce discours, et à croire Pettekum, il n'y avait pas à douter de la sincérité des intentions d'Heinsius. Il en rapporta différentes circonstances dans les conversations que j'eus avec lui, assurant toujours que l'intérêt de la France était d'entamer à quelque prix que ce fût une négociation, et que la fin produirait certainement la paix, malgré les oppositions de ceux qui la voulaient traverser.

Mais il fallait fonder l'ouvrage sur ces assurances générales. Nulle sûreté d'ailleurs; au contraire, les alliés insistaient sur la conservation de l'article 37e. Tout ce que Pettekum avait pu, disait-il, obtenir dans la conférence se réduisait à retrancher de cet article le terme de *cédée* en parlant de la monarchie d'Espagne, ayant fait comprendre qu'il était impossible que le Roi obtînt du Roi, son petit-fils, une cession, si ce prince ne voulait pas la faire, mais les termes qu'on laissait rendaient encore l'exécution de l'article aussi impossible. Le seul adoucissement que Pettekum offrait de la part des alliés et qu'il ne disait encore que sous le secret était de prolonger le terme de deux mois, de le porter à trois : illusion pure, puisque la saison seule donnait une trêve plus étendue. Il n'était plus mention des trois places d'otage dans les Pays-Pas, parce qu'elles paraissaient inutiles, le Roi ne pouvant en donner aucune en Espagne.

Au travers de tant d'obstacles à la paix, je croyais remarquer dans le récit de Pettekum de bonnes dispositions de la part des Hollandais. Buys[1] et Vanderdussen[2] l'en avaient assuré dans une conférence nocturne qu'ils avaient eue avec lui avant son départ. Lui-même était persuadé que les gens sensés en Hollande, connaissant qu'il était impossible d'engager le Roi d'Espagne à descendre du trône, proposeraient un partage pour lui, afin d'obtenir son consentement et de finir la guerre par ce moyen, mais il n'avait ni preuve, ni garant de cette opinion.

Le conseil assemblé, je rendis compte au Roi de ce que Pettekum m'avait dit, et que je lui avais fait répéter, craignant d'oublier la moindre circonstance dans une affaire aussi importante. Je connaissais combien elle était difficile, et je le sentis plus que jamais quand Sa Majesté me demanda mon avis; car il paraissait contre la prudence de regarder les difficultés principales comme aplanies, lorsque réellement elles subsistaient encore dans toute leur force et que les prétendus tempéraments proposés par Pettekum laissaient toujours la même impossibilité de l'exécution de l'article 37[e].

Je sentais d'ailleurs que les Hollandais voulaient renouer la négociation et que leurs alliés les tyrannisaient, qu'il fallait aider ceux qui désiraient une paix dont la France ne pouvait plus se passer, et, pour cet effet, que la confiance en nos ennemis devenait nécessaire, puisque le principal était de recommencer à

[1] Guillaume Buys, conseiller pensionnaire de la ville d'Amsterdam, avait été envoyé par les Provinces-Unies en Angleterre en décembre 1705; il fut plénipotentiaire aux conférences de Gertruydemberg et de la Haye, retourna à Londres en novembre 1711 pour troubler les négociations entre la France et l'Angleterre, fut député au congrès d'Utrecht, nommé ambassadeur en France, en septembre 1713, y arriva en février 1714, fut présenté au Roi le 6 février, eut son audience publique le 29 mai et prit congé le 24 novembre 1715. Il fut ensuite secrétaire des États de Hollande et mourut en 1749.

[2] Bruno Jacobs Van der Dussen, ancien bourgmestre, sénateur et conseiller pensionnaire de la ville de Gouda en 1688, assesseur au conseil des Heemrades de Schielandt en 1699, Dyckgrave de Crimpenerwaerdt, d'une des plus anciennes familles de Hollande, fut député de la part des États à la Haye, à Gertruydemberg et à Utrecht; plénipotentiaire à Anvers pour le règlement de la Barrière avec l'Empereur en 1714 et 1715, député au Conseil d'État de Hollande et de West Frise en 1715.

traiter, et que, vraisemblablement, les choses changeraient dans le cours d'une négociation.

Ces différentes réflexions sur une matière aussi grave et dans quelle conjoncture, surpassaient la portée de mon faible génie. Je suppliai le Roi de trouver bon que Pettekum fit aux ministres de Sa Majesté, qui s'assembleraient pour l'entendre, le même rapport qu'il m'avait fait, parce que je pouvais avoir oublié des circonstances essentielles, et qu'au moins chacun lui ferait des questions que j'aurais peut-être omises et qui éclairciraient encore une affaire aussi sérieuse. Le Roi ne le voulut pas, et me demandant mon avis, je crus qu'il était nécessaire d'examiner encore les tempéraments qu'on pourrait proposer sur l'article 37, surtout qu'il ne fallait pas renvoyer encore Pettekum et rompre subitement une négociation qu'on avait eu beaucoup de peine à renouer.

D'autres que j'avais vus plus empressés que moi de conclure une paix dont la honte me faisait horreur, dirent qu'il fallait sur-le-champ renvoyer Pettekum, puisqu'il n'apportait nul expédient, et que ceux qui l'avaient envoyé insistaient sur un article dont l'exécution était impossible. On ajouta que celle de l'article 4e ne l'était pas moins. Par conséquent plus de négociation. Les alliés insistaient unanimement sur la signature des préliminaires avant d'entrer en conférence pour la paix. Enfin il fut résolu de dire à Pettekum d'écrire qu'on avait cru ici qu'il apporterait quelque expédient sur le point principal de la difficulté, que de la part du Roi il était impossible de la lever, Sa Majesté n'ayant pas entre les mains la volonté du Roi, son petit-fils; qu'il fallait donc proposer quelque tempérament capable de faciliter une paix qu'Elle désirait, comme Elle l'avait fait connaître en retirant ses troupes d'Espagne.

Il fut agité dans le même conseil si l'on suivrait une négociation dont l'Électeur de Brandebourg[1] avait fait l'ouverture; chacun convint de l'utilité principalement lorsqu'on voyait la

[1] Frédéric III, Électeur de Brandebourg, Roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier, né le 11 juillet 1657, couronné et sacré à Kœnigsberg le 18 janvier 1701, mort le 25 février 1713.

conclusion de la paix s'éloigner. Mais toutes les voies étaient fermées sur les moyens qu'il faut nécessairement employer pour déterminer les princes d'Allemagne. On voulait, sans subsides, persuader à l'Électeur de Brandebourg de retirer ses troupes et de renoncer à quinze cent mille écus qu'il recevait des alliés, et le seul appât qu'on lui présentait était de le reconnaître pour Roi de Prusse, promesse qui lui était assurée par les préliminaires. Le Roi ordonna cependant de dresser l'instruction pour la Sourdière et de lui dire de se rendre à Anvers le 29 novembre, où le brigadier Kromeaw, officier de l'Électeur, m'avait écrit qu'il l'attendrait au *Laboureur*.

Pettekum me dit qu'il aimait mieux retourner à la Haye et parler lui-même, que d'écrire. Nous en convînmes et qu'il reviendrait ici apporter les réponses. C'était proprement son talent, car il n'avait de part ni d'autre acquis assez de confiance pour persuader. Je le traitai cependant comme s'il en était capable. L'abbé de Polignac[1] et moi nous lui parlâmes longtemps dans une promenade, et le soir, M. Desmarets, que j'avais prié le matin de venir chez moi, lui expliqua quelques-uns des arrangements qu'il avait faits pour soutenir les frais de la campagne prochaine. Enfin rien ne fut oublié pour lui donner une bonne idée des affaires et pour lui faire voir que si l'on mettait la France hors d'état de faire la paix en insistant sur des demandes impossibles, elle était encore en état de faire la guerre et de se défendre contre l'injustice de ses ennemis.

[1] Melchior de Polignac, abbé de Bonport et de Bégard, né au Puy en Velay, conclaviste du cardinal de Bouillon à Rome en 1689, ambassadeur en Pologne en 1693, exilé à son retour en 1698, rappelé en 1702, auditeur de rote à Rome en 1706, revient à la fin de 1709, plénipotentiaire à Gertruydemberg (1710) et à Utrecht (1712), cardinal le 18 mai 1712, déclaré le 30 janvier 1713, chargé des affaires de France à Rome en 1724, archevêque d'Auch en 1732, mort le 20 novembre 1741. En 1709, il n'est encore qu'abbé de Bonport et de Bégard, conseiller ordinaire du Roi en son Conseil d'État et auditeur de rote en cour de Rome.

21e *Novembre.*

Pettekum mit ses idées par écrit et m'apporta quelques articles qu'il imaginait pour suppléer au 37e.

Shum vint le soir me communiquer quelques lettres qu'il avait reçues. Il m'assura que les affaires du Nord s'enflammaient et que le feu en serait utile à la France si elle ne se pressait pas de conclure la paix. Je lui dis que j'y voyais peu de disposition, et que l'arrivée de Pettekum ne l'avançait pas. J'écrivis la même chose à Poussin à Copenhague.

22e *Novembre.*

L'Ambassadeur de Venise[1] ayant reçu les ordres de la République par le retour du courrier qu'il avait dépêché à Venise vint le soir m'apprendre ce qu'on lui ordonnait et me remettre deux lettres de l'abbé de Pomponne[2]. Les Vénitiens l'avaient trompé jusqu'au dernier moment, car il croyait suivant ce qu'il m'écrivait que le Sénat avait enfin pris la résolution de satisfaire le Roi, et que la République se désistait de l'opposition qu'elle avait apportée au titre de protecteur que Sa Majesté accordait au cardinal Ottoboni[3], et le discours de l'Ambassadeur fut directement

[1] Mocenigo (Alvise, selon BASCHET, *Chancellerie secrète,* p. 677; Antonio suivant DANGEAU, XII, 142), ambassadeur de Venise en France du 13 avril 170[8] au 27 avril 1710.

[2] Henri-Charles-Arnauld de Pomponne, abbé de Saint-Médard de Soissons, aumônier ordinaire du Roi, ambassadeur à Venise, arrive à Venise le 2 juin 1705, fait son entrée le 10 mai 1706, part en 1709. Il est ensuite conseiller d'État d'église et chancelier des ordres du Roi, et meurt à Paris le 26 juin 1756, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Ses dépêches se trouvent au British Museum, *State Papers relating to France.* Mss. 15-284-285.

[3] Pierre Ottoboni, fils d'Antoine Ottoboni, noble vénitien et procurateur de Saint-Marc, petit-neveu de Pierre Ottoboni pape sous le nom d'Alexandre VIII naquit à Venise le 7 juillet 1667; secrétaire d'État de son oncle en 1689, cardinal la même année, il fut en 1690 vice-chancelier de l'Église romaine, légat d'Avignon, en 1691, grand prieur d'Irlande, et protecteur de l'ordre de la Merci; en 1702, archiprêtre de Sainte-Marie Majeure, et en 1709 (28 juillet) reçut le brevet de la charge de protecteur des affaires de France, vacante pa

contraire à cette idée. Il me communiqua un article de la dépêche qu'il avait reçue de ses maîtres. Elle contenait un refus positif couvert de compliments généraux et de vaines assurances du déplaisir qu'elle avait de ne pouvoir altérer ses lois fondamentales pour satisfaire au penchant qu'elle avait toujours eu de complaire à Sa Majesté.

J'assurai l'Ambassadeur que je pourrais dès le même moment lui répondre, étant assez informé des sentiments du Roi sur cet article pour oser dire qu'il ne changerait pas. Cependant, après une conversation assez vive, nous convînmes que le lendemain au matin je lui rendrais une réponse décisive après que j'aurais reçu les ordres de Sa Majesté.

Madame la duchesse douairière d'Elbœuf[1], très-vive sur l'affaire arrivée entre madame la duchesse de Mantoue sa fille et madame de Montbazon, vint à Versailles dans une espèce d'incognito m'instruire avec une éloquence infinie de toutes les raisons qui devaient exciter le Roi à maintenir le rang d'une souveraine, veuve d'un allié de la France, et retirée dans le royaume après avoir perdu ses États pour l'intérêt de Sa Majesté[2]. La conclusion fut de me presser d'obtenir du Roi une audience pour madame

la démission que le prince François-Marie de Toscane en avait faite en remettant son chapeau. (V. minute de ce brevet, AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 499.) Les Vénitiens mirent obstacle à son acceptation. Un décret des Prégadi invita les parents du cardinal à se conformer aux lois qui interdisaient aux nobles vénitiens de prendre attache avec les princes étrangers, 29 août 1709. (V. l'ouvrage de M. CECCHETTI : *La Republica di Venezia e la Corte di Roma*, Venise, 1874, 2 vol. in-8°, I, 423, et II, 281.) Une négociation s'engagea avec la France, et, à la suite des mesures très-vives prises par le Sénat contre les Ottoboni, les relations diplomatiques furent suspendues entre les deux États. Le cardinal ne commença les fonctions de sa charge qu'en 1712. Abbé de dix abbayes, dont trois en France, il passa dans l'ordre des évêques en 1725, devint en 1738 doyen du Sacré Collége et mourut en 1740. Ottoboni était dans les meilleurs termes avec M. de Torcy; il lui avait envoyé le 21 août un Christ de Guide et deux petits tableaux de Trevisani (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, 500), et à madame de Torcy une cassette d'un travail un peu particulier. (*Rome*, 498.)

[1] Françoise de Montaut, fille de Philippe de Montaut, duc de Navailles, et de Suzanne de Baudéan, épouse le 25 août 1684 Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, mort le 4 mai 1692, et meurt le 11 juin 1717.

[2] Ferdinand-Charles ou Charles IV de Gonzague, dixième duc de Mantoue, né en 1652, mort en 1708, avait embrassé le parti de la France dans la guerre de la succession et avait été dépouillé de ses États par l'Empereur.

de Mantoue; cette princesse espérant que Sa Majesté ne pourrait lui refuser une satisfaction juste, ni consentir qu'elle se vît obligée de sortir du royaume et de se retirer à Venise plutôt que de se voir exposée aux insultes qu'elle recevrait à Paris. J'employai vainement cent bonnes raisons pour sauver au Roi l'embarras des instances que madame de Mantoue voulait faire. Je ne persuadai pas madame d'Elbœuf. Elle s'irritait au contraire de voir que tous les gens titrés fissent leur querelle particulière de celle de madame de Montbazon.

23e *Novembre.*

Le matin du 23, ayant rendu compte au Roi de ces nouvelles plaintes, Sa Majesté me commanda de répondre à madame d'Elbœuf que madame la duchesse de Mantoue aurait un des jours de la semaine suivante l'audience qu'elle avait demandée sans spécifier quel jour.

J'eus ordre aussi de confirmer à l'Ambassadeur de Venise ce que je lui avais déjà dit, et véritablement je le trouvai en ces deux occasions plus aigri qu'affligé de son départ, quoiqu'il m'eût paru sensiblement touché de la résolution que Sa Majesté prenait lorsque six semaines auparavant je la lui avais annoncée.

24e *Novembre.*

L'affaire importante de la négociation de la paix fut traitée avec toute l'attention qu'elle demandait dans le Conseil tenu le 24e. Je lus au Roi les projets que Pettekum avait dressés pour insérer, en la place de l'article 37e des préliminaires, un autre article dont Sa Majesté pût promettre d'accomplir l'exécution; mais ces différents projets ne remédiaient pas au mal : car il fallait toujours également que la France promît ce qu'il ne dépendait pas d'elle d'exécuter, et que, dans l'espérance d'une cessation d'armes pendant l'hiver, elle remît à ses ennemis des places

qui leur serviraient à lui faire plus commodément la guerre au printemps.

La difficulté ne se réduisait pas même au seul article 37e. Il y en avait d'autres dans les préliminaires qu'il était également impossible au Roi de passer.

Je représentai donc à Sa Majesté que ces mêmes articles l'ayant empêché d'accepter les préliminaires au mois de juin dernier devaient encore former présentement la même difficulté. Que si Sa Majesté voulait la paix et sacrifiait ses conquêtes pour la procurer à ses peuples, mais qu'Elle ne l'aurait point en consentant aux préliminaires parce que plusieurs des articles fournissaient un sujet de guerre aussitôt que le terme de la suspension d'armes serait expiré, par exemple l'article 3e portait que l'Archiduc posséderait les États et jouirait des droits que le feu roi d'Espagne Charles II avait possédés ou dû posséder[1].

Le Roi serait donc censé avoir consenti par cet article à laisser à l'Archiduc le pouvoir d'exercer ses droits ou prétentions sur la Bourgogne, sur l'Artois et généralement sur tous les pays et places dont l'Espagne avait fait une cession authentique à la France dans les traités précédents.

On convint unanimement que l'article 4e où il était dit que le Roi ferait en sorte que la Sicile fût cédée à l'Archiduc et que le Roi Philippe V sortît d'Espagne dans un certain temps pouvait encore fournir aux ennemis un prétexte de rupture.

[1] Article III. Premièrement en considération et en conséquence de ladite bonne paix et réunion sincère de toutes parts, le Roi Très-Chrétien reconnaitra dès à présent publiquement et authentiquement comme aussi après dans les traités à faire, le Roi Charles III en qualité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples, de Sicile et généralement de tous les États et dépendances compris sous le nom de la monarchie d'Espagne en quelque partie du monde qu'ils soient situés à la réserve de ce qui doit être donné à la couronne de Portugal et au duc de Savoie suivant les traités faits entre les Hauts-Alliés et de la Barrière que ledit Roi Charles III doit faire tenir auxdits seigneurs des États généraux des Provinces-Unies dans les Pays-Bas, selon la teneur de la grande alliance de l'année 1701 et de ce qui sera dit ci-après du haut quartier de la Gueldre et des conventions à faire avec ledit Roi Charles III sans en rien excepter davantage, ainsi et avec tous les droits que le feu Roi d'Espagne Charles II a possédés ou dû posséder tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs suivant la disposition testamentaire de Philippe IV et les pactes établis et reçus dans la sérénissime maison d'Autriche.

Qu'il en est de même de celui où il est parlé des demandes ultérieures que les parties intéressées à la guerre pourront faire sans expliquer la nature de ces demandes [1].

Que celui qui regarde les deux Électeurs était très-injurieux et pouvait les exclure à jamais de leurs États [2].

Il y avait encore vingt autres remarques à faire. Enfin le courage parut renaître tout d'un coup, surtout après que M. Desmarets eut exposé les ressources qu'il espérait avoir pour la campagne prochaine. On approuva donc d'une voix la proposition de dire à Pettekum que, lorsque les conférences de la Haye finirent, le Roi avait fait déclarer qu'il n'était plus tenu à nulle des offres que Sa Majesté avait faites, qu'après cette déclaration dont Elle avait averti dès le commencement des conférences, Elle pouvait révoquer toutes les conditions dont Elle avait bien voulu convenir, que cependant Elle consentait pour le bien de la paix à laisser subsister ces mêmes conditions, mais qu'ayant toujours rejeté constamment les articles préliminaires, Elle ne voulait point encore les admettre.

Qu'ils étaient même absolument inutiles dans la situation présente des affaires, car ils n'avaient été proposés que pour arrêter les actions de la guerre et pour empêcher que les événements de la campagne ne pussent renverser l'ouvrage de la paix quand on le croirait le plus avancé; que l'hiver suspendait tout naturellement toute action de guerre, sans chercher d'autre sûreté; que si les ennemis de la France voulaient traiter sur le pied des conditions que le Roi avait bien voulu accorder pour la satisfaction de l'Empereur, celle de l'Empire, celle de l'Angleterre et celle de la Hollande, Sa Majesté consentirait encore à ces mêmes conditions quelque dures qu'elles fussent, mais qu'il aimait mieux continuer la guerre que d'accepter les préliminaires qu'il avait toujours rejetés et que d'acheter au prix de ses meilleures places une apparence de paix qui donnerait au bout de trois mois de nouveaux moyens à ses ennemis de l'attaquer plus

[1] Articles 31 et 32.
[2] Article 29.

cruellement et plus avantageusement pour eux que par le passé.

Que s'ils désiraient véritablement la paix, il fallait convenir incessamment d'un lieu pour les conférences, faire partir des ambassadeurs et employer l'hiver pour traiter; que la négociation ne devait pas être longue, les principales conditions étant réglées.

Que, si cette proposition était refusée, on forçait la France à la continuation de la guerre, et qu'elle la ferait jusqu'à la dernière extrémité plutôt que de se livrer à la discrétion de ses ennemis en leur abandonnant ses meilleures places sur l'espérance d'une bonne foi de leur part, dont il paraissait peu de traces dans leur conduite.

Cette résolution étant prise, le Roi jugea qu'il était nécessaire de fomenter la diversion du Nord. Ainsi l'article des subsides de Brandebourg, combattu dans le conseil précédent, passa, M. Desmarets étant persuadé qu'il ne serait pas impossible de les fournir.

25e *Novembre.*

Le Roi tint conseil le matin, les affaires n'ayant pu être achevées la veille. La seule matière de délibération regarda le projet proposé par le comte du Luc [1] de s'emparer des villes forestières [2] pour les remettre à la garde des Suisses. L'exécution en paraissait facile et nécessaire. Sa Majesté remit la décision jusqu'à ce qu'elle eût entretenu le maréchal d'Harcourt [3] qu'on attendait revenant d'Alsace.

Je donnai à M. de la Sourdière les instructions du Roi pour

[1] François-Charles de Vintimille, comte du Luc, conseiller d'État d'épée, lieutenant du Roi en Provence, ambassadeur près les cantons suisses de 1708 à 1715, plénipotentiaire à Bade en 1714, ambassadeur à Vienne en 1715, lieutenant général, chevalier des Ordres du Roi, commandeur de Saint-Louis, né en 1653, mort le 19 juillet 1740. Il avait été créé marquis du Luc par lettres de novembre 1688, et était frère de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, évêque de Marseille, archevêque d'Aix et de Paris (1655-1746).

[2] Villes du cercle de Souabe, voisines de la forêt Noire : Laufenbourg, Rheinfelden, Seckingen, Waldshut, Ensisheim.

[3] Henri, premier duc d'Harcourt, né le 2 avril 1654, mort le 19 octobre 1710, ambassadeur à Madrid en 1697 et en 1700, maréchal de France en 1703, pair de France en 1709, était alors commandant en Alsace.

aller à Anvers trouver le brigadier Kromkaw[1] et traiter avec lui pour détacher l'Électeur de Brandebourg du parti des ennemis de Sa Majesté.

26° *Novembre.*

Pettekum ayant passé quelques jours à Paris, je l'informai à son retour de la résolution que le Roi avait prise sur la négociation de la paix. Elle l'affligea, parce qu'il comprenait que les Impériaux et les Anglais voulant la guerre ne manqueraient pas de dire comme à leur ordinaire que la France n'avait d'autre intention que d'amuser, et qu'au lieu de chercher et de proposer des tempéraments sur l'article 37°, elle rejetait absolument les préliminaires que les alliés s'étaient engagés mutuellement de maintenir comme essentiellement nécessaires à la sûreté du traité. Pettekum insista principalement sur le mauvais effet que produirait le refus des préliminaires. C'était, disait-il, donner gain de cause aux ennemis de la paix, avouer qu'ils avaient eu raison de soutenir que la France n'avait songé qu'à les tromper, puisque, après avoir négocié seulement sur l'article 37°, elle déclarait aujourd'hui qu'elle n'avait plus [lieu de] passer les autres articles dont elle serait convenue si le 37° eût été supprimé.

Pettekum avouait que les raisons qu'on lui disait pour rejeter ces articles étaient excellentes, mais il en revenait à la manière dont on lui avait écrit et déplorait le voyage qu'il avait fait. Nous nous séparâmes. Il fit ses réflexions, et, quelques heures après, il me proposa de ne point rejeter nommément les articles préliminaires, mais de répondre que la suspension d'armes était inutile; il était plus à propos de traiter définitivement la paix pendant l'hiver et d'envoyer des plénipotentiaires au lieu dont on serait convenu pour les conférences.

Sa pensée étant conforme aux ouvertures que je lui avait faites, nous convînmes aisément, sur l'assurance que je lui donnai, que

[1] Ou Kromeaw. (V. page 33.) Je n'ai pu retrouver ce personnage, non plus que la Sourdière.

le Roi voudrait bien que la substance des préliminaires servît de fondement à la négociation, et que Sa Majesté ne révoquerait pas, au moins pendant le temps que les conférences se tiendraient, les promesses qu'Elle avait faites pour la satisfaction de l'Empereur, celle de l'Empire, celle de l'Angleterre, celle de la Hollande et de leurs alliés. Je mis par écrit ce que Pettekum avait à dire à son retour, et je lui lus le projet conforme à sa proposition.

27e *Novembre.*

Le lendemain, je lus ce même projet au Roi dans le Conseil. Sa Majesté, l'ayant approuvé, me commanda d'en laisser prendre la copie à Pettekum, qu'il ferait de sa main, afin que de ma part il n'eût rien par écrit. Je l'exécutai. Il me dit qu'il partirait le jour suivant, et qu'avant que d'arriver à la Haye il rendrait compte au Pensionnaire, par une lettre, de l'événement de son voyage. Son dessein était de laisser le Pensionnaire maître d'examiner seul ou avec ceux qu'il appellerait la réponse que le Roi faisait rendre, car il jugeait avec raison qu'Heinsius ne serait plus maître de faire ses réflexions aussitôt que les ministres des alliés seraient instruits du retour de celui qui avait été envoyé en France de concert avec eux pour reprendre la négociation. Tous voudraient alors être informés de ce qu'il aurait rapporté, et la plus grande partie pour le décrier.

La réponse portait que Sa Majesté ne pouvait admettre l'article 37e, dont l'exécution serait impossible à Sa Majesté quand même Elle pourrait se résoudre à le signer.

Que sans entrer dans les observations à faire sur les autres articles préliminaires, la conjoncture du temps n'exigeait plus une suspension d'armes que l'hiver donnait naturellement, qu'on pouvait en employer trois mois à traiter définitivement la paix, et que Sa Majesté voulait bien que ce fût sur le fondement des conditions qu'Elle avait accordées pour les alliés, quoiqu'Elle eût déclaré que ces conditions étaient nulles, la paix n'étant point faite dans les conférences tenues à la Haye au mois de mai dernier.

Qu'ainsi la substance et non la forme des préliminaires servirait de fondement au traité, et que, Sa Majesté nommant des plénipotentiaires, on pourrait entrer en conférence le 1er de janvier prochain.

C'est l'essentiel de la réponse, quoique ce n'en soient pas exactement les termes.

Le Roi me rendit avant le Conseil les deux mémoires de M. le cardinal de Noailles que Sa Majesté m'avait demandés quinze jours auparavant.

29e *Novembre.*

Il y avait près d'un an qu'il ne se levait plus d'expédition pour la France en cour de Rome, et voici la raison de cette suspension. Le Pape ayant résolu de lever des troupes pour se garantir de l'oppression de l'Empereur, et les revenus de la Chambre apostolique ne suffisant pas à cette dépense extraordinaire, Sa Sainteté avait augmenté par un édit la valeur de l'or et de l'argent [1]. Le peuple cria contre l'augmentation de l'argent, et comme il était dangereux de le soulever dans une conjoncture où les Allemands ne désiraient que d'exciter une sédition dans Rome, le Pape pour la prévenir remit les monnaies d'argent à leur valeur ordinaire; celles d'or, moins nécessaires pour le commerce journalier, conservèrent la nouvelle valeur que Sa Sainteté leur avait donnée.

La plus grande partie des expéditions comme bulles, dispenses de mariage, plusieurs autres, doivent être payées à la daterie en monnaie d'or. Par l'augmentation que le Pape venait de faire, l'écu d'or, dont l'évaluation montait auparavant à dix-sept jules, se trouvait être de dix-sept jules et demi; et quoique ce fût un petit objet en apparence que l'augmentation d'un demi-jules, la conséquence en était cependant très-grande, parce que, les monnaies augmentant suivant la volonté du Pape, les taxes des expéditions devenaient arbitraires, et plus elles étaient hautes, plus il

[1] Les mémoires relatifs aux augmentations de monnaies à Rome en août 1708 se trouvent aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*Rome*, 496).

sortait d'argent du royaume par la nécessité où l'on est de recourir à Rome pour une infinité d'expéditions.

Le cardinal de la Trémoille[1] défendit donc aux banquiers expéditionnaires de payer la nouvelle augmentation et de lever aucune expédition jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres du Roi sur cette innovation qu'on prétendait être contraire au Concordat et aux libertés de l'église gallicane. Sa Majesté approuva ce qu'il avait fait, et ayant donné des ordres sur les tempéraments qu'on pouvait proposer, l'affaire fut négociée pendant le cours d'une année, mais inutilement, par l'opiniâtreté du cardinal Sacripante, alors dataire[2]. Lui seul et le cardinal Pantiaticci[3], dataire avant lui, s'opposèrent à l'expédient approuvé du Pape et douze cardinaux pour assurer contre l'augmentation des monnaies à l'avenir. L'abbé de Polignac ayant été chargé de la négociation[4], et venant en France par ordre du Roi, le cardinal de la Trémouille proposa à Sa Majesté de vouloir bien attendre son arrivée avant que de prendre un parti sur une affaire dant la durée embarrassait beaucoup de particuliers. Gens d'autorité commençaient même s'en ennuyer un peu trop, et c'est sur ces sortes d'impatiences excitées par des considérations particulières que la cour de Rome fonda l'espoir qu'elle a toujours, d'obliger les Français à se rendre à ce qu'elle souhaite, n'ayant besoin que du temps et du flegme qui lui est naturel pour les soumettre à ses volontés.

Après l'arrivée de l'abbé de Polignac, le Roi me commanda d'assembler les banquiers expéditionnaires avec MM. Noüet[5] et

[1] Joseph-Emmanuel de la Trémouille, quatrième fils de Louis de la Trémouille, duc de Noirmoutiers, pair de France, et de Julie Aubery, était frère de la princesse des Ursins. Né en 1658, il fut auditeur de rote à Rome, cardinal le 17 mai 1706, chargé d'affaires à Rome de 1706 à 1720, évêque de Bayeux, puis archevêque de Cambray en 1718, et mourut à Rome le 9 ou le 10 janvier 1720. (Le 9, suivant le *Chartrier de Thouars*, Paris, 1877, in-fo, p. 356; le 8, suivant l'abbé Lacroix; le 10, suivant Moréri.)

[2] Joseph Sacripante, né à Narni, le 19 mars 1642, référendaire des deux signatures, cardinal le 12 décembre 1695, dataire le 3 décembre 1700, mort le 4 janvier 1727.

[3] Bandino Panciaticci, né en Toscane le 10 juin 1629, patriarche de Jérusalem, cardinal le 13 février 1690, mort à Rome le 21 avril 1712.

[4] Comme auditeur de rote. Il était parti de Rome le 2 ou le 3 septembre 1709. (Affaires Étrangères. *Rome*, 500.)

[5] Daguesseau, dans sa mercuriale de rentrée de 1699, cite Nouet comme un

Lemaire, deux des plus habiles avocats de Paris sur des matières ecclésiastiques, et de savoir leurs sentiments sur cette affaire, dont M. l'abbé de Polignac expliquerait les difficultés.

Ainsi, le 29e au matin, MM. Noüet et Lemaire vinrent chez moi avec les sieurs Chubert, Lezineau, Beaumont et Antoine[1], tous quatre expéditionnaires en cour de Rome; et, M. l'abbé de Polignac ayant fait le récit avec autant d'éloquence que de netteté de tout ce qui s'était passé entre le Pape, le Cardinal dataire[2] et lui dans la négociation dont il avait été chargé, chacun dit ensuite son avis. Chubert et les autres expéditionnaires conclurent à payer la nouvelle augmentation et à prendre les expéditions comme à l'ordinaire. Il fit voir que ni le Concordat[3] ni aucun acte suivant ne réglaient la taxe, que lorsqu'elle avait été augmentée par l'augmentation des monnaies, il y avait eu à la vérité des plaintes faites par les banquiers de France, qu'elles avaient même été appuyées par l'autorité royale, mais qu'elles n'avaient produit aucun effet; que la dernière augmentation ayant été faite en 1640 par le Pape Alexandre VIII[4], les expéditionnaires eurent recours à M. le cardinal de Janson[4], chargé pour lors des affaires du Roi

modèle. Ce fut sans doute son fils qui fut bâtonnier des avocats en 1732; son petit-fils (?) fut conseiller au Parlement. Brillon l'a peint dans son *Théophraste moderne* (1701, in-12), sous le nom de Théocrine.

[1] Chubéré (Jean-Pierre) habitait, d'après l'*Almanach royal* de 1702, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois; Laurent Lézineau, rue des Maçons; Beaudet de Beaumont, rue Saint-André; Antoine, rue Saint-Christophe. Il est question de Chubéré dans une dépêche qui se trouve aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*Rome*, 503). Les conseillers du Roi, banquiers expéditionnaires en cour de Rome, étaient chargés de solliciter toutes bulles et expéditions du Saint-Siége. Elles devaient passer par leurs mains, sous peine de nullité et d'amende. Leurs offices créés en 1673 étaient en 1711 au nombre de vingt.

[2] Les fonctions du cardinal dataire consistent à porter au Pape pour les signer, toutes les expéditions concernant les bénéfices, et à y mettre (ou faire mettre) la formule : *Datum Romæ*, etc. Il est le ministre des bénéfices.

[3] Le concordat conclu entre François Ier et Léon X le 16 août 1516, pour remplacer la pragmatique de mars 1268, donnée par saint Louis.

[4] Il doit y avoir erreur. Ce doit être 1690. En effet, Toussaint de Forbin, cardinal de Janson, fils de Gaspard, marquis de Janson, et de Claire de Libertat, évêque de Digne en 1658, de Marseille en 1668, envoyé en 1672 près du grand-duc de Toscane, ambassadeur extraordinaire en Pologne en 1678, évêque de Beauvais en 1679, commandeur des Ordres du Roi en 1689, cardinal en 1690, fut chargé des affaires de France à Rome de 1690 à 1700. En 1706, il fut nommé grand aumônier et mourut le 24 mars 1713.

en cour de Rome, que Sa Majesté lui envoya même le mémoire qu'ils donnèrent sur cette affaire particulière; que l'embarras de celles qu'il était alors important de finir l'empêcha d'y mêler encore une nouvelle plainte, et qu'il répondit que lorsque les affaires plus considérables seraient terminées, il trouverait bien les moyens de remédier à l'avidité des officiers de la daterie; que cependant il n'avait jamais été question de la réprimer depuis que les différents avec la cour de Rome avaient été accommodés et les bulles accordées aux évêques, que dans la conjoncture présente le Pape pouvait répondre qu'il ne faisait aucun tort aux pays étrangers, puisque en augmentant sa monnaie d'or, il augmentait aussi celle des pays étrangers, et qu'aussi les autres nations, à l'exception de la française, s'étaient soumises sans peine à cette augmentation.

Les avocats, principalement M. Nouet, firent voir l'importance dont il était de réprimer les entreprises de la cour de Rome. Nouet dit que celle de l'augmentation de la monnaie d'or par un édit et ses conséquences à l'égard des expéditions pour la France étaient d'autant moins fondées qu'il n'y avait pas même de titre en faveur de cette cour pour exiger les annates [1], que le Concordat ne lui en attribuait point le droit, et comme on venait d'avancer que le Concordat abolissant la Pragmatique Sanction rétablissait tacitement les annates, il soutint qu'elles ne se payaient pas dans le temps que la Pragmatique avait été faite, par conséquent qu'elles ne pouvaient être censées rétablies par l'abolition de la loi, mais comme il n'était pas question d'agiter cette question, il poursuivit, disant qu'il n'y avait pas de titre valable pour autoriser les taxes que la cour de Rome imposait sur les bulles des évêchés et des

[1] Les Annates, revenu d'un an ou taxe sur le revenu de la première année d'un diocèse vacant, étaient payées au Pape, non comme obligation, mais comme subvention en quelque façon volontaire. Boniface IX voulut les établir à titre de droit, mais les délégués du Roi de France s'y opposèrent, et le Concile de Bâle les interdit. Il approuva seulement que l'on donnât au Pape un secours pour soutenir les charges du gouvernement ecclésiastique. Charles VI par les édits de 1385 et de 1418, Charles VII en 1422, Louis XI en 1463 et en 1464, Charles VIII en 1498, Henri II en 1547, Charles IX en 1561, protestèrent contre les Annates que la Faculté de théologie de Paris avait déclarées simoniaques.

abbayes, il y en avait encore moins pour les augmenter, qu'il était donc essentiel de s'opposer à l'autorité que le Pape s'attribuait d'augmenter arbitrairement ces taxes par un édit, qu'il fallait demander au nom du Roi que les expéditions suspendues à la daterie fussent délivrées en les payant sur l'ancien pied; qu'après cette démarche, Sa Majesté pourrait écouter les expédients qui lui seraient proposés de la part de Sa Sainteté pour l'avenir.

Après avoir examiné les deux avis différents, on trouva que ceux qui avaient parlé convenaient qu'il n'y aurait nul sujet de se plaindre si l'augmentation des paiements eût procédé purement de l'augmentation naturelle que le cours du commerce donne à l'or; qu'il ne serait pas juste par exemple de prétendre que l'écu d'or, qui ne valait autrefois que cinquante sols, ne dût valoir encore que le même prix, que les augmentations précédentes n'avaient été faites que de cette manière, et que c'était ce qui avait empêché que les instances faites à Rome en d'autres conjonctures n'eussent produit aucun effet; qu'aujourd'hui la chose était différente, que le Pape avait augmenté sa monnaie par un édit, et que c'était de cet édit qu'il fallait se plaindre, qu'il était vrai que tout prince pouvait donner une certaine valeur à ses monnaies par rapport à ses sujets, mais que Sa Sainteté ne pouvait être considérée par rapport à toutes les nations catholiques obligées de recourir à Rome comme Elle l'était en qualité de prince temporel dans les États appartenant au Saint-Siége, que les conséquences de cet édit seraient pernicieuses si on ne prenait des précautions bien solides pour l'avenir, et qu'il dépendrait des Papes de tirer quand ils le voudraient de nouvelles taxes des bénéfices de France et de faire des actes d'autorité inconnus jusqu'à présent dans le royaume.

Les avis différèrent seulement en ce que les banquiers croyaient qu'on devait entrer dès à présent en négociation sur ces assurances pour l'avenir, et que M. Nouet au contraire était de sentiment de rendre le Pape demandeur, et d'obliger Sa Sainteté à proposer Elle-même les sûretés qu'Elle voudrait donner pour terminer une affaire dont la durée causait beaucoup de préjudice à la daterie, et véritablement en ces matières on réduisait la cour

de Rome par la famine, si la patience était une vertu que les Français pussent pratiquer. Il insistait aussi à demander que les expéditions retardées depuis la publication de l'édit fussent délivrées sur l'ancien pied.

Je me chargeai de rendre compte au Roi de ce qui s'était passé dans la conférence. Elle finit.

Pettekum vint encore le soir me dire adieu. Un souper que M. Pajot d'Onzembray[1] lui avait donné la veille, ayant un peu dérangé sa santé, avait retardé son départ, et d'ailleurs il était bien aise que la lettre qu'il avait écrite au Pensionnaire précédât son arrivée à la Haye.

30e *Novembre.*

Le Roi me donna un ordre secret à son lever au sujet de M. L. D. D. O.[2]. Quelques jours auparavant, Sa Majesté avait parlé au Conseil comme bien instruite de plusieurs particularités que le public croyait qu'Elle ignorait. En même temps, Elle en avait imposé le secret.

La cour de Madrid le gardait sur les résolutions qu'elle avait prises pour persuader enfin aux ennemis qu'elle n'était plus dans la dépendance de la France, et que les intérêts de l'une et de l'autre nation se séparaient entièrement.

On apprit donc par un correspondant obscur, mais bien instruit que le Roi Catholique avait donné ordre de faire savoir en Angleterre et en Hollande, que les sujets de ces deux États trouveraient dès à présent toute sorte de facilités pour rétablir le commerce des Indes et pour en retirer les profits; que ce Prince connaissait combien la conduite qu'il avait tenue précédemment était pernicieuse, et qu'il ferait les dispositions nécessaires pour envoyer incessamment aux Indes ses propres vaisseaux pour réta-

[1] Léon Pajot d'Ons-en-Bray, contrôleur général des postes, avait accompagné Torcy en Hollande. Sa seigneurie d'Ons-en-Bray avait été érigée en comté en sa faveur par lettres de juillet 1702. Il était un des plus célèbres collectionneurs de son temps. V. DANGEAU, XVII, 136. Note.

[2] Le duc d'Orléans.

blir le commerce de Séville [1] comme il était autrefois; qu'il ne voulait plus se servir de l'escadre armée à Brest, et qu'il faisait passer à Madrid le duc de Linarez, nommé vice-roi du Pérou [2], avec les autres gouverneurs et ministres qui devaient s'embarquer avec lui; qu'enfin il révoquait les permissions particulières qu'il avait accordées à quelques vaisseaux français pour faire le voyage des Indes.

Le même correspondant écrivait aussi que le duc de Medina Celi [3] avait extrêmement pressé le Roi d'Espagne dans un conseil tenu devant Sa Majesté Catholique, d'accorder aux royaumes de Valence et d'Aragon la restitution, non des priviléges contraires à l'autorité royale, mais la restitution des lois municipales qui devaient être indifférentes à Sa Majesté Catholique; qu'ayant peine à se rendre à cause des impressions que M. Amelot [4] avait

[1] La *Casa de la Contractacion de las Indias* à Séville a un grand nombre d'officiers dont le pouvoir est fort ample, n'étant permis à qui que ce soit de mettre un bateau en mer sans leur permission. On y tient registre de toutes les marchandises qu'on envoie aux Indes et de celles qu'on en apporte, afin que le Roi ne soit pas fraudé de ses droits. On appelle de cette Chambre au Conseil souverain des Indes qui est à Madrid.

(BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Dict. géogr.*)

[2] Ferdinand de Portugal d'Alencastro, marquis de Val de Fuentès et duc de Linarès, fils d'Augustin d'Alencastro, duc d'Abrantès, et de Jeanne de Morona, duchesse de Linarez, lieutenant général au service d'Espagne, gentilhomme de la chambre, Vice-Roi du Mexique. (SAINT-SIMON, III, 69. MORÉRI.) DANGEAU, XII, 401, dit (1er mai 1709) qu'il fut nommé au Mexique, mais (*ibid.*, 405) qu'il eut ordre d'aller au Pérou, et non au Mexique, et qu'il dut y être conduit sur les vaisseaux du Roi; mais (XIII, 387) il parle du vaisseau qui avait mené le duc de Linarès au *Mexique*. Il fut rappelé sur sa demande en 1715. (DANGEAU, XVI, 3.)

[3] Louis-François, huitième duc de Medina Celi, général des côtes d'Andalousie, puis des galères de Naples, ambassadeur à Rome, Vice-Roi de Naples, gouverneur du prince des Asturies, premier ministre d'État en 1709, accusé par madame des Ursins de complot avec le duc d'Uzeda, arrêté le 15 avril 1710, enfermé à Ségovie, puis à Pampelune, où il mourut à la fin de janvier 1711.

[4] Michel Amelot, marquis de Gournay, baron de Brunelles, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'État et privé, et président du bureau du conseil de Commerce, avait été conseiller au Parlement le 14 décembre 1674, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi le 25 août 1677, ambassadeur à Venise du 2 juin 1682 au 2 janvier 1685; à Lisbonne du 19 décembre 1685 à 1688; en Suisse de 1688 à 1697; conseiller d'État de semestre en août 1695, directeur du Commerce en septembre 1699; ambassadeur en Espagne de mars 1705 à août 1709, envoyé à Rome en décembre 1714, jusqu'au 5 septembre 1715; il fut enfin conseiller au Conseil des Affaires Étrangères et mourut à Paris le 21 juin 1724, à l'âge de soixante-neuf ans et cinq mois. La *Correspondance de*

profondément gravées, Medina Celi avait représenté qu'il était de la prudence d'accorder de bonne grâce et comme un effet de bienveillance envers ses sujets, ce que les ennemis exigeraient peut-être de force lorsqu'il serait question de signer la paix.

Louis XIV avec M. Amelot pendant son ambassade en Espagne (1705-1709) a été publiée par le baron de Girardot. Nantes, 1864, 2 vol. in-8°.

DÉCEMBRE

1er *Décembre.*

Après avoir lu au Roi dans le Conseil des lettres de Rome, je rendis compte à Sa Majesté de ce qui s'était passé dans l'Assemblée que j'avais faite par ses ordres des deux avocats et des expéditionnaires. Elle résolut de terminer le différend de l'écu d'or si le Pape consentait à donner des assurances réelles pour l'avenir que les monnaies ne seraient plus augmentées par des édits dont l'autorité ne pouvait être admise en France.

Elle résolut aussi d'insister à faire délivrer sur l'ancien pied de la monnaie les expéditions suspendues à la daterie, avec intention toutefois de trouver des tempéraments sur cet article, même de s'en relâcher s'il était nécessaire. Ce parti étant pris, le Roi me commanda de faire parler le Nonce ordinaire [1] sur ce sujet, et d'instruire le cardinal de la Trémoille des intentions de Sa Majesté.

2e *Décembre.*

Le matin, le Roi tint Conseil de dépêches.

Le duc d'Albe [2] vint chez moi le soir. Il avait reçu un courrier de Madrid, et il demanda pour le lendemain une audience de Sa Majesté.

[1] Cusani, né à Milan le 20 octobre 1655, président de la Chambre apostolique, nonce à Venise et archevêque d'Amasie en février 1696, déclaré nonce en France le 17 mai 1706, fait son entrée à Paris le 21 octobre 1708 (première audience du Roi le 23), nommé à l'évêché de Pavie, prend congé le 24 novembre 1711, cardinal le 18 mai 1712, légat à Bologne le 16 avril 1714, mort à Milan le 28 décembre 1730.

[2] Don Antonio Martin Alvarès de Toledo, neuvième duc d'Albe, fils de

Il était chargé de lui remettre deux lettres du Roi d'Espagne. Il me dit que par la première, Sa Majesté Catholique répondait à deux sujets de plaintes que le maréchal de Bezons[1] avait formées : l'une que des commissaires espagnols avaient sollicité un grand nombre de soldats français de déserter ; l'autre, que plusieurs prisonniers français, au nombre environ de huit cents, renvoyés par les ennemis, avaient été retenus en Aragon, et qu'on avait voulu les contraindre par la faim à prendre parti dans les troupes espagnoles. Le Roi d'Espagne, dit le duc d'Albe, désavouait la violence.

Il se plaignait aussi que le maréchal de Bezons eût refusé la Toison, et priait le Roi de lui commander de l'accepter[2].

La seconde lettre, plus sensible à Leurs Majestés Catholiques, regardait la grandesse accordée à mademoiselle Amelot[3]. Le Roi et la Reine d'Espagne, ou plutôt madame des Ursins, regardaient comme un affront que le Roi eût empêché l'effet de cette grâce faite à tant d'autres à la demande même de Sa Majesté, et comparant le mérite de plusieurs de ceux à qui elles avaient été accordées avec les services de M. Amelot, la distinction leur paraissait injurieuse. Le duc d'Albe en faisait déjà des pronostics fâcheux et appuyait ses instances avec la même force que s'il eût approuvé les ordres qu'il était obligé d'exécuter. Il en avait

Don Antonio et de Dona Constanza de Guzman. Il fut gentilhomme de la chambre du Roi Philippe V et son ambassadeur à Paris, y arrive le 11 novembre 1703, a sa première audience le 14, et y meurt le 25 mai 1711.

[1] Jacques Bazin, comte de Bezons, brigadier en 1688, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, grand-croix de Saint-Louis en 1704, maréchal de France en 1709, membre du Conseil de Régence en 1715, chevalier du Saint-Esprit en 1724, mort le 22 mai 1733.

[2] Le maréchal de Bezons avait refusé la Toison à cause des désagréments que Philippe V lui avait donnés pour avoir exécuté trop fidèlement les ordres de Louis XIV. On voit par ce récit de M. de Torcy qu'il n'y a rien de vrai dans ce que dit Saint-Simon (lequel se prétend l'ami du Maréchal) que c'est le Roi qui a obligé Bezons à refuser à cause de l'infériorité de sa naissance.

[3] Marie-Anne-Ursule Amelot devait à l'aide de cette grandesse épouser le comte de Chalais, neveu de madame des Ursins. Elle épousa, le 3 mars 1712, Henri-Charles de Saulx, comte de Tavannes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, grand bailli de Dijon, et mourut le 12 janvier 1741, sans avoir eu la consolation de voir son mari chevalier des ordres (1745) et lieutenant général des armées du Roi. M. Amelot avait une autre fille ; mais elle était religieuse à la Visitation.

eu un particulier d'en parler à madame de Maintenon. Il s'en était acquitté quand il vint me voir, et il me dit qu'avec un accueil très-gracieux elle lui avait parlé très-froidement sur la matière dont il était question.

Comme il lui avait demandé une audience dès la veille, le Roi était en peine le matin des ordres qu'il pouvait avoir reçus de Madrid, et Sa Majesté me l'ayant dit à la fin du Conseil, je n'en devinais point les motifs, l'attribuant mal à propos aux affaires que je croyais sottement les plus importantes alors pour le Roi d'Espagne.

3e *Décembre.*

Le duc d'Albe eut audience et rendit au Roi les lettres du Roi d'Espagne. La réponse fut décisive sur la demande faite en faveur de mademoiselle Amelot. Sa Majesté la refusa nettement et dit qu'elle trouverait d'autres moyens de récompenser les services du père.

Elle donna ensuite audience à l'envoyé du grand-duc de Toscane[1]; il réclamait un vaisseau hollandais pris à la vue de deux tours d'auprès de Livourne.

Suivant les ordres qu'Elle m'avait donnés, je répondis au nonce ordinaire qui entama le premier la conversation sur l'affaire de l'écu d'or. Je lui fis comprendre que l'édit du Pape était insoutenable. Il en convint en quelque façon, et il dit qu'il était persuadé que Sa Sainteté donnerait des sûretés pour l'avenir. Mais quand je lui parlai d'un décret, il me dit qu'il était persuadé que le Pape ne l'accorderait pas, tout ce que Sa Sainteté pourrait faire serait de lui ordonner de prendre une audience du Roi et d'assurer Sa Majesté que jamais pareille augmentation ne se ferait par édit. Je lui dis qu'Elle ne pourrait se contenter d'une assurance verbale et dont la mémoire se perdait aisément, et que ce remède ne réparerait pas le mal qu'un édit publié et subsistant causerait. Il fut parlé d'un bref au Roi, mais en général.

[1] Le comte Bardi, envoyé extraordinaire de 1707 à 1716.

Le même matin, jour destiné aux audiences des ministres étrangers, M. de Monasterol me communiqua quelques articles d'une lettre qu'il avait reçue de l'Électeur de Bavière par un courrier exprès; Hennequin, échevin de la ville de Rotterdam, employé par M. Chamillart, en 1708, pour faire la paix brusquement, avait fort envie de venir en France, parce que les affaires de son commerce l'appelaient à Paris.

Il proposait à l'Électeur de l'inviter à faire ce voyage, assurant qu'il serait très-utile pour l'avancement de la paix, qu'il serait agréable au Pensionnaire Heinsius, mais qu'il fallait un prétexte pour l'entreprendre, et c'était pour cet effet qu'il demandait une lettre de ce prince.

L'Électeur marquait encore à Monasterol que, s'il était possible d'entrer en négociation avec l'Électeur de Brandebourg, un moyen de le tenter serait de lui offrir Rottenberg, place du haut Palatinat[1], avec trois ou quatre petites villes aux environs, qui toutes ensemble lui donneraient de grandes facilités pour faire valoir un jour le titre de Burgrave de Nuremberg, héréditaire dans la maison de Brandebourg[2]; qu'il était si important de détacher cet Électeur du parti des alliés que Son Altesse Électorale de Bavière conviendrait aisément de lui céder ses droits sur ces villes pour l'engager à prendre des liaisons avec le Roi.

L'Électeur de Bavière exhortait encore Sa Majesté à penser au projet d'Alsace et à faire venir ici M. de la Houssaye[3] pour l'arranger.

Enfin, sachant que M. de Bergheick avait ordre de faire passer

[1] Je pense qu'il s'agit de Rotemberg, ville de Franconie, près de Munberg. Mais le nombre des villes ainsi appelées est si considérable qu'il est difficile de s'y retrouver. (Rotemberg en Tyrol, Rotemberg dans l'évêché de Verden, un autre en Franconie, un autre dans l'évêché de Wurtzbourg; Rotemburg en Franconie, en Hesse, en Souabe, en basse Bavière, dans l'évêché de Spire.) Ce peut être aussi bien le Rotemburg de la basse Bavière.

[2] Frédéric, 7e comte de Zollern, reçut en 1274 ou en 1289 de son oncle Rodolphe Ier de Hapsbourg, Empereur d'Allemagne, l'investiture du Burgraviat de Nuremberg ou duché de Franconie. Frédéric V (1417) vendit le Burgraviat aux habitants, mais ses successeurs ont conservé le titre et à diverses reprises se sont fait payer par les habitants.

[3] Félix Le Pelletier de la Houssaye, intendant d'Alsace de 1706 à 1716, conseiller d'État, contrôleur général des finances du 2 décembre 1720 au mois d'avril 1722, mort le 20 septembre 1723.

en Espagne les troupes espagnoles et les officiers espagnols et italiens qui étaient encore en Flandre, il représentait l'importance dont il était de faire exécuter au plus tôt cette résolution, parce qu'elle déterminait le succès de la négociation dont le Roi avait chargé d'Iberville.

4e Décembre.

Sa Majesté tint conseil, et je proposai sur l'affaire de l'Écu d'or l'expédient de se contenter d'un bref, si le Pape refusait d'accorder un décret. La lettre pour le cardinal de la Trémouille, que j'avais écrite dans ce sens, fut approuvée [1].

Le Roi jugea que le voyage d'Hennequin embarrasserait plutôt qu'il ne faciliterait la négociation de la paix, et qu'il donnerait lieu à beaucoup de mauvais discours. J'avais répondu dans le même sens à Monastérol.

Sa Majesté loua la pensée de l'Électeur de Bavière à l'égard de l'Électeur de Brandebourg.

Elle dit qu'elle avait ordonné à M. de la Houssaye de se rendre incessamment ici.

Qu'elle comptait aussi qu'on allait faire les dispositions nécessaires pour renvoyer en Espagne les troupes que le Roi Catholique demandait avec les officiers réformés espagnols et italiens.

5e Décembre.

Le colonel Wachop [2], Anglais servant dans les troupes du Roi, me donna un mémoire sur l'état où il avait laissé l'Angleterre et l'Écosse. Il revenait d'Angleterre, ayant demeuré longtemps

[1] Voir la minute de cette lettre corrigée de la main de Torcy (Affaires Étrangères, *Rome*, 498) à la date du 5 décembre 1709.

[2] Ce Wachop ou Wacop doit être un Irlandais qui en 1702, à Crémone, se distingua d'une façon particulière. Il était alors lieutenant-colonel et reçut un brevet de colonel. En 1708, au moment de l'expédition d'Écosse, Wacop fut pris sur le *Salisbury* avec 750 soldats et 150 officiers. (Lambertye, v, 7 et suiv.) Au surplus, il y avait eu plusieurs Wacop dans les troupes de France : un

prisonnier à la Tour, ayant été pris en mer à la suite du Roi d'Angleterre lorsqu'il s'embarqua au mois de mars 1708 pour l'expédition d'Écosse. Wachop assurait dans ce mémoire que jamais les dispositions n'avaient été si favorables pour recevoir le Roi de la Grande-Bretagne, si le Roi pouvait le mettre en état de tenter une seconde expédition.

6ᵉ *Décembre.*

Quoique le Roi d'Angleterre[1] n'osât plus presser le Roi de tenter en sa faveur une nouvelle expédition en Écosse, il espérait que Sa Majesté pourrait d'elle-même regarder cette entreprise comme un dénoûment glorieux de la guerre et comme le seul moyen de réduire ses ennemis à proposer des conditions de paix plus équitables que celles qu'ils exigeaient de la France. Sa Majesté Britannique m'en parla encore en ce sens le 6ᵉ décembre à Saint-Germain. Elle me confia sous le secret la peine qu'Elle avait de voir que M. le duc de Berwirck, dont Elle connaissait le zèle et l'attachement pour Elle, persistait à dire que cette expédition ne devait pas être tentée si le Roi ne donnait vingt mille hommes pour l'entreprendre. Comme les bien intentionnés d'Écosse n'en demandaient que huit ou dix mille, le Roi d'Angleterre se réduisait à ce nombre, persuadé que s'il était principalement composé des troupes irlandaises qui servaient la France, il grossirait aisément son armée immédiatement après le débarquement.

Il me parla de la vue qu'il avait eue d'écrire au Pape et

maréchal de camp avait accompagné Jacques II en 1692, dans l'expédition d'Irlande. (DANGEAU, IV, 61.) Un autre était brigadier en mars 1693; un troisième (?) fut tué à la Marsaille.

[1] Jacques-François-Édouard (Jacques III), né le 20 juin 1688, reconnu Roi d'Angleterre par la France et par le Pape le 16 septembre 1701. Après une expédition infructueuse en Écosse en 1708, il fit à l'armée de Flandre les campagnes de 1708 et 1709, se retira en Lorraine après la paix et y resta jusqu'en 1715. En 1716, il fit une nouvelle expédition en Écosse, échoua, et se retira à Avignon, puis à Rome, où il épousa la princesse Clémentine Sobieska, et mourut le 1ᵉʳ janvier 1766.

au grand-duc de Toscane[1] pour leur demander des assistances secrètes dont il espérait se servir utilement pour remonter sur son trône.

Je lui dis que le Roi lui laissait une entière liberté de faire ce qu'il jugerait le plus à propos. Comme il me demandait mon avis, j'ajoutai que j'étais persuadé que cette démarche serait absolument inutile, parce qu'il était difficile d'engager des princes faibles et timides à prendre un engagement qui leur attirerait les effets d'une vengeance certaine et facile, que d'ailleurs ces instances étant sues obligeraient peut-être ses ennemis à prendre encore de nouvelles mesures contre lui. Il me dit qu'il n'écrirait point.

La même chose à peu près se passa avec la Reine[2].

7e *Décembre.*

Il y avait un procès entre M. le comte de Mornay[3], gouverneur de Saint-Germain et jouissant des droits du domaine, et madame la duchesse d'Aumont[4], au sujet d'une maison située à Saint-Germain vendue par madame d'Aumont, dont M. de Mornay prétendait le droit de lods et ventes[5]. Elle se défendait

[1] Cosme III de Médicis, né le 14 août 1642, fils de Ferdinand II de Médicis et de Julie Victoire de la Rovère, monte sur le trône en 1670 et meurt le 31 octobre 1723. Il avait épousé le 18 avril 1661 Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans, morte à Paris en 1721.

[2] Béatrice Éléonore d'Est, fille d'Alphonse IV, duc de Modène, et de Laure Martinozzi, née en 1658, mariée le 30 septembre 1673 à Jacques, duc d'York, morte le 7 mai 1718.

[3] Léonor de Mornai, marquis de Montchevreuil, lieutenant général des armées du Roi, capitaine et gouverneur des châteaux, parcs, forêts, bois et buissons de Saint-Germain en Laye, plaines et lieux en dépendant : La Meute, Saint-Jamme, ville et pont de Poissy, capitaine des chasses et juge sur le fait des chasses en l'étendue de la capitainerie, mort le 18 octobre 1717.

[4] Françoise-Angélique de la Motte-Houdancourt, fille de Philippe de la Motte-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, et de Louise de Prie, épouse en secondes notes de Louis-Marie-Victor d'Aumont et de Rochebaron, duc d'Aumont, chevalier des ordres du Roi, mort le 19 mars 1704. Elle mourut elle-même le 5 avril 1711.

[5] C'est le droit que l'acquéreur d'un héritage censuel est obligé de payer au seigneur direct duquel ledit héritage relève immédiatement. (LAPLACE, *Introduction aux droits seigneuriaux*, Paris, 1749, p. 425.)

comme veuve d'un chevalier de l'ordre et comme devant jouir des priviléges de son mari[1].

M. de Mornay soutenait que le privilége ne s'étendait point aux veuves, que d'ailleurs le vendeur n'affranchissait point la chose vendue.

Madame la duchesse d'Aumont s'étant adressée à moi comme chancelier de l'ordre pour en soutenir le privilége, le Roi avait ordonné que les ministres de son conseil s'assembleraient chez M. le chancelier pour connaître cette affaire et pour en rendre compte ensuite à Sa Majesté. Nous nous assemblâmes donc le 7e, M. le duc de Beauvilliers, M. Voysin, M. Desmarets et moi.

L'affaire ayant été rapportée par M. de la Neuville, maître des requêtes[2], il fut décidé d'un avis unanime que la veuve d'un chevalier devait jouir des priviléges de son mari, que ceux de l'ordre exemptaient de payer les lods et ventes tant en achetant qu'en vendant. Cet avis fondé sur différents arrêts donnés en cas semblables et cités par le rapporteur. On convint aussi que pour éviter à l'avenir des procès sur pareille matière, on proposerait au Roi de vouloir bien expliquer par une déclaration particulière le privilége des veuves des chevaliers de ses ordres.

8e *Décembre*.

En entrant au conseil, M. le Chancelier rendit compte à Sa Majesté de ce qui s'était passé chez lui la veille. Elle le confirma et donna ses ordres pour l'expédition de l'arrêt et celle de la déclaration.

La lettre de Montéléon, envoyé d'Espagne à Gênes[3], donna

[1] Les chevaliers de l'ordre étaient exempts de ban et d'arrière-ban, francs de tous emprunts, subsides, impositions, droits de lods et ventes, péages, travers, passages, fortifications, gardes et guets de villes et de châteaux.

[2] Charles Deschens de la Neuville, maître des requêtes le 12 février 1707, intendant à Pau de 1711 à 1712, en Roussillon de 1712 à 1716, à Besançon de 1718 à 1734. Voir cette déclaration en date de Marly, le 14 octobre 1711.

[3] Izidor Cazado de Azevedo de Rosales, marquis de Monteleone, vicomte d'Alcazar Real, conseiller au conseil suprême de Sa Majesté Catholique, un des

seule matière à deux avis différents. Le duc de Savoie[1] avait ordonné au Juif Sacerdoti[2] de dire comme une pensée qui viendrait de lui et non de ce prince, qu'étant impossible de le détacher du parti des alliés par des offres particulières, le Roi pourrait lui faire savoir ses sentiments sur les conditions de la paix générale, que si Sa Majesté voulait les lui confier il n'en abuserait pas, qu'il mettrait à la marge du projet ses observations, et qu'ensuite il s'offrirait pour médiateur de la paix, pourvu que le Roi convînt encore auparavant par un traité particulier des conditions qu'il demanderait et qu'il croyait nécessaires pour mettre son pays à couvert de quelque effet du ressentiment de la France.

Ces conditions seraient de lui céder Mont-Dauphin, le fort des Barreaux, Briançon et le Briançonnais[3]. Il promettrait de sa part de faire accepter le projet de la paix générale tel qu'il aurait été concerté entre le Roi et lui, ou de se joindre à Sa Majesté si les alliés refusaient de traiter sur ce nouveau plan.

Le duc de Beauvilliers dit qu'il serait dangereux d'entamer une négociation avec le duc de Savoie sur un pareil fondement, que ce prince artificieux ne voulait pas traiter sincèrement, que son but était seulement d'engager Sa Majesté à lui faire des offres dont il se servirait ensuite pour obtenir de nouveaux avantages de ses alliés, qu'il leur dirait que la France est sur le point de lui accorder ce qu'il lui demande, et qu'il stipulerait en renouvelant ses liaisons avec eux qu'ils ne feraient point de paix sans lui procurer l'effet de ses nouvelles prétentions. La conclusion de ce raisonnement fut qu'il était bon d'entretenir la négociation,

seigneurs de la chambre du Roi, envoyé du Roi d'Espagne à Gênes, son plénipotentiaire à Utrecht avec le duc d'Ossuma, ambassadeur en 1713, prend congé en 1718. Son fils Don Antonio est arrêté à Poitiers porteur des papier relatifs à la conspiration de Cellamare.

[1] Victor-Amédée II, né le 14 mai 1666, fils de Charles-Emmanuel et de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, succède à son père en 1675, est Roi de Sicile en 1713, Roi de Sardaigne en 1718, abdique en 1730 et meurt le 31 octobre 1732.

[2] Raphaël Sacerdoti.

[3] Le Briançonnais avait fait partie du marquisat de Suze, et le fort des Barraux avait été construit en 1594 par le duc de Savoie.

mais plutôt dans la vue de ne pas rompre entièrement et de se conserver toujours une voie ouverte pour traiter, qu'à dessein de presser une affaire qui ne pouvait être finie et dont les apparences feraient un mérite au duc de Savoie auprès de ses alliés.

Je pensais différemment au sujet de la négociation à faire avec ce prince. Je la comptais rompue dès le moment qu'on ne lui rendrait que des réponses générales. Un homme habile ne se laisse pas longtemps amuser par de tels moyens, et le duc de Savoie ne manquait ni par l'esprit ni par les lumières. Je croyais donc que c'était rompre que de ne pas répondre précisément à sa proposition donnée sous le nom de Sacerdoti. Je ne voyais d'ailleurs nul inconvénient à s'expliquer. Les intentions du Roi sur les conditions de la paix n'étaient plus secrètes. Sa Majesté venait encore de les déclarer depuis huit jours par la réponse qu'Elle avait fait rendre à Pettekum.

Je lui proposai donc de faire savoir à M. le duc de Savoie qu'Elle voulait bien lui confier ses dernières résolutions par rapport à la paix générale et recevoir ses observations, de faire entendre à ce prince qu'Elle accepterait sa médiation, mais d'ajouter qu'il était nécessaire de traiter des matières aussi importantes par des gens sûrs; que Sacerdoti ne convenait plus pour une telle commission, et que si M. le duc de Savoie voulait donner les moyens de faire passer secrètement quelqu'un auprès de lui, Sa Majesté choisirait celui qu'Elle croirait le plus capable de cet emploi, qu'outre l'instruction qu'Elle lui donnerait sur les conditions de la paix générale, Elle l'instruirait encore de ses intentions sur le traité particulier à faire avec ce Prince, et qu'il serait revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure.

Ma vue était encore de ne point s'effrayer de la demande des places du Dauphiné, et de les compter pour bien employées si moyennant leur cession au duc de Savoie, il s'engageait à faire conserver au Roi par le traité de paix Strasbourg et les fortifications de l'Alsace. Mais je réservais cette vue pour le temps où l'on parlerait d'un traité particulier, c'est-à-dire après que le duc de Savoie aurait admis à sa cour un ministre de la part de Sa Majesté. La médiation que ce Prince proposait ne me faisait

nulle peine, le Roi n'en ayant point eu de consentir à la demande que le Roi de Danemark et le Roi Auguste avaient faite d'être reçus pour médiateurs. Je trouvais au contraire que l'état des finances ne permettant pas d'accorder et de payer des subsides au duc de Savoie, on ne pouvait plus commodément entamer une négociation avec lui que sur le pied qu'il le proposait. Cet avis passa, mais à l'exception de la vue que j'avais pour conserver s'il était possible Strasbourg et les places d'Alsace. On la regarda comme impraticable. Il fut même décidé qu'il était nécessaire d'ôter dès à présent au duc de Savoie toute espérance d'obtenir les trois places du Dauphiné, quoiqu'il ne fût pas encore question de négocier le traité particulier. On craignait que, s'il conservait cette idée, il n'obtînt de ses alliés de lui promettre de stipuler encore dans les préliminaires la cession de ces places en sa faveur.

J'écrivis en ce sens, et suivant les ordres du Roi, la réponse que je fis à M. de Monteléon.

9ᵉ *Décembre.*

La Sourdière, de retour d'Anvers, vint me rendre compte de son voyage peu chargé d'événements. Kromkaw ne s'était point trouvé au rendez-vous dont il m'avait encore écrit le 23ᵉ de novembre, me marquant qu'il s'y rendrait le 29ᵉ sans faute.

Après cinq jours d'attente et quelque inquiétude du marquis de Terracene [1], gouverneur d'Anvers, la Sourdière en était reparti. En passant à Bruxelles, un domestique de Kromkaw le vint trouver à l'auberge où il était logé. Il le pria mystérieusement de ne point l'accuser auprès de son maître qui lui avait ordonné d'aller à Anvers s'informer de son arrivée, commission que le valet

[1] Le marquis de Terrazena, maître de camp général de Sa Majesté Catholique, était gouverneur du château et district d'Anvers pour Philippe V, lorsqu'en juin 1706 Marlborough approcha d'Anvers avec son armée. Le marquis de Terrazena conclut avec lui le 6 juin une capitulation par laquelle il passa avec ses troupes et ses officiers au service de l'Archiduc, moyennant qu'on lui garantit son gouvernement avec ses gages et fourrages, et qu'on s'engageât à ne mettre d'autre commandant que lui dans le territoire d'Anvers.

prétendait avoir négligée, mais il l'informa du lieu où Kromkaw était logé et le pria de se rendre le lendemain au matin chez lui à une heure où il ne serait pas observé.

La Sourdière me dit qu'il avait tiré peu de fruit de deux heures de conversation. Kromkaw s'était principalement étendu sur les sujets que l'Électeur de Brandebourg avait de se plaindre de l'injustice des Hollandais à son égard, mais les offres qu'il avait faites de la part de ce prince se bornaient à retirer dix-neuf mille hommes des trente mille qu'il donnait aux ennemis. Il prétendait en laisser onze aux Hollandais, et pour ces dix-neuf mille hommes qu'il rappellerait en son pays il demandait au Roi les mêmes subsides qu'il recevait des alliés pour employer ces troupes dans leurs armées. Au reste, cet homme de confiance de l'Électeur, qui s'était au moins donné pour tel dans ses lettres, n'avait nul pouvoir par écrit de son maître et paraissait si peu instruit de ses intentions qu'il ne parla ni de Neufchâtel[1], ni de la Principauté d'Orange[2], ni de la reconnaissance du titre de Roi de Prusse[3], articles cependant qui étaient le plus sensibles à l'Électeur de Brandebourg. Peut-être que ce prince voulait seulement exciter la jalousie de ses alliés en ménageant des conférences dans les Pays-Bas avec un homme envoyé par le Roi, ou peut-être qu'ayant eu dans le commencement quelque confiance pour Kromkaw, elle avait cessé depuis, et qu'il l'avait donnée pour cette négociation à Kniphausen[4] son envoyé en Danemark, qui avait eu

[1] A la suite de la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, fille de Henri d'Orléans II, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon, arrivée le 16 juin 1707, dix-sept prétendants se disputent le comté de Neufchâtel. Après de longs procès, il en reste neuf en présence : cinq y prétendant par la maison d'Orléans et quatre par la maison de Châlons. Les droits de l'Électeur de Brandebourg par les Nassau étaient au moins problématiques; néanmoins ce fut à lui que les Etats du comté adjugèrent la souveraineté, qui lui fut reconnue par la France à Utrecht.

[2] Les prétentions des Nassau sur la principauté d'Orange étaient passées à leur légataire. En réalité, la maison d'Orléans-Longueville avait seule droit à Orange. L'Électeur de Brandebourg fit cession de ses prétentions au Traité d'Utrecht.

[3] L'Électeur avait pris en 1701 le titre de Roi de Prusse, du consentement de l'Empereur : la France ne le lui reconnut qu'à Utrecht.

[4] Le baron de Kniphausen (Frédéric-Ernest), conseiller privé, colonel d'un bataillon de marine, chambellan résident du cercle de Westphalie, président de

déjà quelques conférences avec Poussin, chargé des affaires du Roi à Copenhague.

Sa Majesté l'avertit de ce qui s'était passé à Bruxelles, lui confiant les mêmes ordres qu'Elle avait donnés à la Sourdière.

11e *Décembre.*

Le comte du Luc proposait au Roi depuis quelque temps de se rendre maître pendant l'hiver des villes forestières. Cette conquête facile étant nécessaire pour assurer la haute Alsace et la Franche-Comté contre les entreprises que les Allemands pouvaient tenter pendant la campagne. L'exemple de ce qui s'était passé dans la précédente, et le peu d'action des Suisses pour assurer à l'avenir la neutralité de leur pays, étaient des raisons pressantes pour y pourvoir par une voie plus efficace que celle des cantons.

Le Roi avait voulu savoir avant que de se déterminer quelle était leur disposition, et le comte du Luc assurait que les catholiques regarderaient cette entreprise comme un bien pour eux, que les protestants ne pourraient et par conséquent n'oseraient s'y opposer. Sa Majesté penchait à l'exécuter dans le mois de février, résolue de remettre ensuite au corps helvétique la garde de ces places pendant le reste de la guerre. Elle voulut cependant consulter encore le maréchal d'Harcourt avant que de décider.

Elle délibéra le même jour sur une affaire encore plus importante. Toutes les nouvelles d'Angleterre étaient remplies du mécontentement que les Écossais témoignaient au sujet de leur union avec l'Angleterre. Je lus dans le conseil tenu le 11e le mémoire que le colonel Wachop m'avait remis. La lecture finie le Roi parla des difficultés qu'il y aurait à transporter le R[illegible]

la compagnie d'Afrique dans la ville d'Embden, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean, est, je crois, le même qui fut en 1717 envoyé extraordinaire à la Haye pour le règlement des arrérages dus au Roi de Prusse, partit ensuite pour France, conclut en 1717 le traité d'alliance entre la France, la Prusse et Russie ; il est sans doute le père de celui qui fut ministre de Frédéric II à Paris et à Londres, au début de la guerre de Sept ans.

d'Angleterre en Écosse avec des troupes. Chacun représenta l'importance de l'entreprise qu'on pouvait regarder comme la seule qui donnerait une nouvelle face aux affaires, Sa Majesté ne s'en éloigna pas. Il parut qu'Elle se déterminerait à choisir le maréchal d'Estrées [1] pour l'exécution, et, parlant de l'entreprise manquée en 1708 [2], Elle dit que le public en avait rejeté la faute sur la mésintelligence entre M. Chamillart [3] et M. de Pontchartrain [4], quoique véritablement le mauvais succès ne dût en être attribué qu'au retardement que la maladie du Roi d'Angleterre avait apporté et à la supériorité des forces maritimes des ennemis.

Dieu sait ce qui en est.

Le Roi dit aussi que tous ceux qui insistaient sur ce projet disaient aussi qu'il ne pouvait réussir qu'en le cachant à la cour d'Angleterre à Saint-Germain, et comme Sa Majesté trouvait beaucoup de difficultés à faire des préparatifs en faveur du Roi d'Angleterre sans savoir ses prétentions, je pris la liberté de L'assurer que ce prince ne demanderait pas mieux que d'être ainsi trompé, et que, l'avertissant seulement la veille, il partirait avec plaisir le lendemain.

1 Victor-Marie, comte d'Estrées, né le 30 novembre 1660, reçu le 12 décembre 1684 à la survivance de son père, en la charge de vice-amiral, lieutenant général des armées navales d'Espagne en 1701, maréchal de France en 1703 et appelé alors le maréchal de Cœuvres pour le distinguer de son père, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or en 1704, mort le 28 décembre 1737.

2 L'expédition fut préparée à Dunkerque. Elle se composait de huit gros vaisseaux et de soixante-dix bâtiments de transport montés par six mille hommes. L'armée était commandée par le comte de Gacé, la flotte par M. de Forbin. Jacques III, au moment de l'embarquement, fut attaqué par la rougeole : cela retarda. On n'arriva que le 23 mars à l'embouchure de la rivière d'Édimbourg. les pilotes ne parurent point. On dut regagner péniblement Dunkerque, mais M. de Gacé, gendre de Chamillart, fut nommé maréchal de France.

3 Michel Chamillart, marquis de Cani, né le 16 janvier 1652, contrôleur général des finances en 1699, ministre d'État en 1700, secrétaire d'État de la guerre en 1701, disgracié le 9 juin 1709, mort le 14 janvier 1721.

4 Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain et de Palluau, marquis de Chefboutonne, né en mars 1674, secrétaire d'État en survivance de son père en 1693, en exercice en 1699, démissionnaire en 1715, mort en 1747.

12e *Décembre.*

Il ne respirait en effet que le moment où le Roi prendrait cette résolution, et plein de sentiments conformes à sa naissance et à la bonne éducation qu'on lui avait donnée, il regrettait le temps qu'il passait inutilement quand il pouvait, en essayant de remonter sur son trône, changer la face de ses affaires et donner au Roi des marques utiles de la reconnaissance qu'il avait des bienfaits que sa famille et lui en recevaient depuis tant d'années.

C'est ainsi que sans savoir ce que Sa Majesté méditait, le Roi d'Angleterre s'expliqua de ce qu'il pensait à l'abbé de Polignac le 12e de décembre.

Le même jour, le maréchal de Villars [1] me dit que madame de Maintenon était allée chez lui le 10e. Il lui avait parlé très-longtemps de l'entreprise d'Écosse comme du seul événement qui pouvait donner moyen de faire la campagne prochaine. Il croyait l'avoir persuadée. Il l'était lui-même que l'entreprise pouvait être commencée avec un petit nombre de troupes, qu'il suffirait de faire passer d'abord peu de vaisseaux, pourvu que les autres fussent prêts à suivre les premiers sans perdre de temps; mais ce sentiment était contraire à tout ce que les gens bien intentionnés en Écosse avaient toujours demandé. Car ils avaient fait savoir au Roi leur maître, par plusieurs voies différentes, que s'il débarquait bien accompagné, la principale partie de la nation le joindrait; que, s'il arrivait peu de monde, qui que ce soit n'oserait se découvrir, et que sa perte serait inévitable. On pouvait juger aussi que le port de France dont les premiers vaisseaux sortiraient serait aussitôt bloqué par les Anglais, de manière qu'aucun bâtiment ne pourrait en partir pour achever

[1] Claude-Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, né à Moulins le 18 mai 1653, mort à Turin le 17 juin 1734. Il avait été blessé à Malplaquet et transporté à Versailles, où il ne bougeait de l'appartement du feu prince de Conti, que le Roi lui avait donné. Voir ce que dit Saint-Simon, qui enrage des honneurs rendus à Villars.

de porter des troupes en Écosse. Ainsi j'aurais souhaité que le maréchal de Villars n'eût pas inspiré ce projet à madame de Maintenon.

13e *Décembre.*

Le cardinal de Noailles que je vis à Paris le 13e me confia les plaintes qu'il avait faites au Roi sur la conduite militaire dont on avait usé dans la translation des Filles de Port-Royal des Champs [1], enlevées sans la participation et sans la connaissance de leur archevêque par la seule direction de M. d'Argenson [2] et d'un abbé Madot [3], assez téméraire pour aller de sa seule autorité visiter le Saint Sacrement sans mission et sans pouvoirs.

Le Roi avait voulu apaiser le Cardinal, ordonnant qu'on lui remît tous les livres et tous les papiers trouvés dans ce monastere, dont M. d'Argenson lui avait envoyé quatre charrettes pleines. Sa Majesté avait aussi abandonné l'abbé Madot à la juste vengeance de Son Éminence; mais il s'en était mis à couvert, s'étant déjà retiré auprès de son frère, évêque de Belley [4].

Les papiers ne contenaient rien de considérable.

Comme on voulait contenter le cardinal de Noailles à la veille d'une assemblée du clergé dont il devait être président, le Roi lui avait accordé sans peine que l'archevêque d'Arles, Mailly [5], en serait exclu.

[1] Voir les détails, *Histoire de Port-Royal,* III, 193.

[2] Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson, né le 4 novembre 1652, était alors lieutenant général de police. Il fut en 1711 garde des sceaux et président du conseil des finances, et mourut à Paris le 8 mai 1721. Dans ses *Notes* publiées par M. Larchey, on ne trouve rien sur l'affaire de Port-Royal. Ses papiers étaient à la Bibliothèque du Louvre et ont été brûlés en 1871.

[3] L'abbé M... (dit l'*Histoire de Port-Royal,* III , 210), homme inquiet et ardent pour faire fortune. Il se disait envoyé par M. Voysin, mais c'était un intrigant qui fut ensuite désavoué par tout le monde, et par M. Voysin lui-même. Il n'avait mission que du Père Doucin, Jésuite.

[4] Le frère de l'abbé Madot, prêtre de Saint-Sulpice, des plus crapuleux de corps et d'esprit, dit Saint-Simon (*Additions à Dangeau,* VI, 232), avait été chargé de garder le comte d'Aubigné à la suite de ses incartades, et avait eu pour salaire en 1702 l'abbaye de Leroy. Quand le comte fut mort en mai 1708, il eut l'évêché de Belley, puis l'abbaye de Beaulieu, et enfin, en décembre 1711, l'évêché de Châlon-sur-Saône.

[5] François de Mailli, né le 4 mars 1658, fils de Louis-Charles de Mailli, mar-

15e *Décembre.*

Le Conseil se tint à Marly le dimanche, et sans attendre la lecture d'aucune lettre, le Roi déclara qu'après avoir bien pensé à la proposition tant de fois rebattue de faire passer le Roi d'Angleterre en Écosse, il avait enfin résolu d'en tenter l'entreprise comme la seule qui pouvait changer la face des affaires, s'il était possible de l'exécuter, que les difficultés en étaient très-grandes, qu'il les avait bien pesées et même qu'il avait mis par écrit toutes les dispositions qu'il convenait de faire, soit qu'il fût nécessaire d'y faire passer jusqu'à huit mille hommes, comme les Écossais l'avaient demandé, soit qu'on pût réduire à un moindre nombre les troupes qu'on destinerait à cette expédition.

Sa Majesté lut ensuite deux petits mémoires écrits de sa main, contenant simplement le détail des vaisseaux qu'Elle pouvait employer; celui des troupes qu'Elle ferait passer; la qualité des officiers généraux qu'Elle choisirait pour les commander, les armes, artillerie et munitions qu'il faudrait embarquer : le premier de ces mémoires contenant le double du second.

Le Roi trouvait des difficultés presque insurmontables dans l'exécution du premier mémoire, parce que plus le nombre des troupes et la quantité des munitions seraient considérables, plus il faudrait de bâtiments pour les transporter : par conséquent, plus de préparatifs et plus de peine à garder un secret que les ennemis devaient ignorer, si on voulait que l'entreprise fût heureuse.

Ces difficultés étaient moindres en diminuant le nombre des troupes. Le Roi était seulement en peine des intentions du Roi d'Angleterre. On voulait lui cacher le projet afin qu'il ne fût pas découvert par les espions de Saint-Germain; mais on craignait que lorsqu'il serait question de faire partir le Prince, il ne dît

quis de Nesles, et de Jeanne de Mouchy, archevêque d'Arles, puis de Reims, cardinal le 29 novembre 1719, mort le 13 septembre 1721. Voir sur sa brouille avec le cardinal de Noailles : SAINT-SIMON, VIII, 409.

qu'il ne voulait pas tenter l'entreprise avec un nombre de troupes inférieur à celui que les Écossais avaient demandé.

Le Roi aurait aussi souhaité que le Roi d'Angleterre l'eût sollicité de lui donner les moyens de passer en Écosse, parce que Sa Majesté les refusant et son refus devenant public, la nouvelle en aurait peut-être mieux trompé les ennemis. M. le maréchal de Villars s'était fait fort de l'insinuer au Roi de la Grande-Bretagne, et le Roi résolut de lui en remettre le soin.

Cependant Sa Majesté mit en délibération, et l'expédition, et la manière de la faire. L'avis fut unanime sur son utilité, si elle était possible. On pensa différemment sur la manière. Plusieurs crurent que le Roi d'Angleterre paraissant seulement avec deux mille hommes, toute la nation se soulèverait et qu'elle se déclarerait pour son souverain légitime. Je n'étais pas de cet avis, et fondant le mien sur les dernières relations, j'insistai à dire que personne ne ferait la moindre démarche en faveur de ce Prince s'il paraissait avec peu de troupes, et que lui et ceux qu'il mènerait périraient sans aucun fruit pour le Roi.

M. le Chancelier parla de l'entreprise comme impossible de quelque manière qu'elle fût formée. Sa Majesté prit cependant le parti de la tenter et de penser aux moyens de la faire réussir.

Deux jours auparavant le Roi avait dit à M. Desmarets que quelques gens prétendaient que lui, M. le duc de Beauvilliers et moi nous étions de concert pour réduire Sa Majesté à la nécessité de faire la paix à quelque prix que ce pût être, que le manque de finances et l'extrémité où les affaires paraissaient étaient le fruit de cette union.

Le Roi, feignant de ne pas le croire, ne le croyait que trop pour le bien de son service, car la défiance sans sujet rend inutile le zèle de ceux qui ne se proposent d'autre intérêt que celui de bien faire. Elle ôte les forces, et l'on envisage comme un bonheur de sortir au plus tôt des places où le maître peut croire que ses ministres ne le servent pas fidèlement. Ceux qui voudraient effectivement le tromper souffrent tranquillement d'être soupçonnés, parce que le profit les dédommage; ceux au contraire qui ne regardent que l'honneur et le devoir abhorrent les places où

l'on croit qu'ils sont capables de manquer à l'un et à l'autre. Notre union parut au moins dans la manière dont nous pensâmes tous et sur le discours du Roi.

17e *Décembre.*

Pettekum étant arrivé à la Haye le 7e décembre vit le Pensionnaire le lendemain et lui rendit compte de son voyage. La réponse que je lui avais rendue par ordre du Roi fut regardée comme un refus, et celle du Pensionnaire fut très-réservée. Sinzendorf[1] et Townsend, que Pettekum vit le jour suivant avec le Pensionnaire, ne s'expliquèrent pas davantage. Enfin Heinsius dit qu'il en conférerait avec les députés aux affaires secrètes, et c'est à quoi se réduisait la lettre que je reçus de Pettekum après son arrivée, et dont je rendis compte au Roi le 17e au matin.

Quand j'eus fini, Sa Majesté me dit, le chagrin peint sur son visage, qu'Elle ressentait une peine extrême de deux choses que j'avais faites et qu'Elle ne pouvait approuver, bien que j'eusse pu bien faire. Je La suppliai de me faire connaître en quoi j'avais manqué.

La première faute, dit-Elle, est d'avoir abandonné Dunkerque[2]. Je lui dis qu'Elle m'avait dit à son retour de Hollande que je m'étais trop pressé sur cet article, car le reproche ne pouvait tomber que sur la précipitation, ayant un ordre exprès pour la cession; que j'avais relu depuis toutes les circonstances de cette négociation et que j'osais L'assurer que si j'avais manqué sur l'article de Dunkerque, ma faute était plutôt d'avoir trop différé à me servir de mes pouvoirs que d'avoir usé de trop de précipitation.

En effet, la paix ne se pouvait faire sans accorder aux Anglais et aux Hollandais les barrières qu'ils s'étaient proposé d'obtenir.

[1] Philippe-Louis-Wenceslas-François-Antoine-Bonaventure-Étienne, comte de Sinzendorf-Fridaw, trésorier héréditaire du Saint-Empire, échanson héréditaire d'Autriche, né le 26 décembre 1671, conseiller d'État en 1700, premier ambassadeur et plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, mort le 8 février 1742.

[2] Aux conférences de la Haye, en 1709.

Les deux nations étaient bien résolues à ne se pas séparer l'une de l'autre sans avoir auparavant la satisfation qu'elles croyaient pouvoir exiger, sentant leur supériorité et la faiblesse de la France. Je ne pouvais donc les engager à désirer véritablement la paix et modérer leurs instances en faveur de leurs alliés qu'en épuisant mes pouvoirs pour les contenter. Aussi le prince Eugène me dit un jour chez le Pensionnaire que donnant aux Anglais et aux Hollandais tout ce qu'ils demandaient, je voulais les rendre médiateurs entre la France et l'Empire, et véritablement j'aurais cru faire beaucoup pour le Roi si j'y avais réussi.

Quoi qu'il en soit, et de quelque part que vînt cette nouvelle réflexion inspirée vraisemblablement à Sa Majesté, sur la cession de Dunkerque, je vis bien que je ne La persuadais pas et que Lui retraçant le triste état où Elle se trouvait au mois de mai dernier, Elle croyait cependant avoir trop offert pour une paix que les ennemis ne trouvaient pas assez avantageuse pour eux.

Je Lui demandai quelle était la seconde faute : Elle me dit que c'était d'avoir abandonné l'Alsace. Je Lui dis que c'était précisément celle dont je n'étais pas coupable, puisque les ennemis insistant sur la démolitions des places d'Alsace, j'avais rompu sur cet article aussi bien que sur celui de la cession d'Exiles et de Fénestrelles demandée en faveur du duc de Savoie; que j'avais déclaré nettement que je n'avais pas le pouvoir de l'accorder, et que j'étais parti de la Haye; que ç'avait été pendant l'intervalle de mon voyage que Sa Majesté avait résolu de se relâcher sur ces deux conditions; qu'Elle en avait envoyé l'ordre au président Rouillé, demeuré à la Haye depuis mon départ, et que les dépêches qui lui étaient adressées m'avaient été remises dans le moment que j'arrivais à Péronne pour revenir à Versailles.

Le Roi gémit sur les instances trop vives que ses ministres lui avaient faites pour Le porter toujours à se relâcher, et sur la facilité qu'il avait eue de suivre ces conseils. Il me dit qu'il regrettait infiniment de s'être engagé en dernier lieu à faire la paix sur le pied des conditions contenues dans les articles préliminaires. Je lui répondis que ce devait être le moindre sujet de

ses peines; que j'avais toujours déclaré, comme les ennemis l'avaient dit aussi de leur part, que toutes propositions seraient annulées si elles n'étaient acceptées dans les conférences, qu'ainsi Sa Majesté n'était engagée que par la dernière réponse faite à Pettekum, qu'aussitôt qu'il aurait écrit, comme il l'écrirait bientôt que, de la part des Hollandais et de leurs alliés, on ne veut pas recevoir les plénipotentiaires de France, il n'y aurait qu'à le faire souvenir, pour le déclarer au Pensionnaire, que Sa Majesté n'est tenue à aucune des conditions qu'Elle avait bien voulu accorder pour la paix, et qu'Elle les révoque toutes ; mais que je souhaitais qu'il fût aussi facile de soutenir la guerre qu'il l'était de rompre toute négociation, et que, voyant les difficultés de mettre en campagne, l'affaire d'Écosse me paraissait l'unique ressource qu'on pût encore envisager, pourvu qu'elle fût entreprise avec les forces nécessaires pour la faire réussir.

Le Roi me parut ce jour-là dans un accablement extraordinaire et comme pénétré de douleur. Il paraissait qu'on lui inspirait de la défiance de ses ministres, et qu'il attribuait à faiblesse de leur part les représentations qu'ils lui avaient faites sur la triste situation de son État.

Madame de Maintenon avait dit la veille à M. Desmarets que tout le démérite retombait sur le duc de Beauvilliers; mais dans la vérité il devait plutôt être loué d'avoir osé dire au Roi des choses très-désagréables et qu'il était cependant du service de Sa Majesté de ne lui point taire. Enfin, il me parut que nous étions tous attaqués, et dans l'état où les affaires étaient, tout homme sage devait, pour son bien, pour son honneur et pour son repos, souhaiter le succès des brigues secrètes que les gens avides de fortunes pouvaient faire pour le déplacer.

Le maréchal de Villars que je vis le 17e était bien éloigné de croire que le Roi pût faire la paix à de meilleures conditions que celles que les ennemis avaient demandées, car il recevait de la frontière des lettres lamentables, et la misère des officiers et celle des soldats étaient à un tel point que plusieurs étant déjà désertés, les meilleurs se voyaient forcés de suivre incessamment le même exemple pour ne pas périr par la faim.

18e *Décembre.*

Un comte Piosasque, Piémontais[1], adjudant du Prince Eugène, fut pris en mer retournant en Italie de Barcelone où il avait été porter à l'Archiduc la nouvelle de la bataille donnée auprès de Mons[2]. Entre autres lettres dont il était chargé, il y en avait une écrite à l'Empereur par le duc Molez[3]. Il rendait compte des nouvelles instances que Stanhope[4] avait faites de la part de la Princesse Anne pour obtenir en faveur des Anglais la cession de Minorque et cependant le libre exercice de la religion protestante dans les châteaux de l'Ile. L'Angleterre demandait aussi le consentement de l'Archiduc pour envoyer des secours aux Cévennes; enfin la liberté de faire passer des troupes dans les États du Pape si Sa Sainteté accordait quelque secours au Roi d'Angleterre.

Les instances à l'égard de Minorque avaient été faites il y

[1] Je trouve un comte de Piosasque gouverneur de Nice en 1691, au moment où cette place fut prise par les Français.

[2] Malplaquet (11 septembre 1709). Charles, cinquième fils de l'Empereur Léopold et d'Éléonore-Madeleine-Thérèse, fille de l'Électeur palatin, né le 1er octobre 1685, proclamé Roi d'Espagne à Vienne en 1703, à Madrid le 2 juillet 1706, sort d'Espagne en 1711 à la nouvelle de la mort de son frère, est proclamé Empereur le 12 octobre sous le nom de Charles VI et meurt le 20 octobre 1740 sans laisser d'enfants mâles.

[3] François Molez, duc de Pareto, Napolitain d'assez peu de chose, dit Saint-Simon, IV, 118, grand chancelier de l'amirauté de Castille à Milan, ambassadeur de Charles II à Venise, rappelé pour aller en Portugal, nommé en 1700 ambassadeur à Vienne et conseiller d'État, congédié de Vienne en 1701, se fait arrêter, déclare qu'il ne l'a été que de son consentement, reçoit une des premières charges dans la maison de l'archiduc, celle de majordome major. L'Empereur lui donne en 1708 sa nomination pour un chapeau. En 1709 il était ambassadeur extraordinaire de l'Empereur à la cour de Barcelone. La lettre du duc Molez à l'Empereur en date du 26 novembre 1709 et toutes les dépêches interceptées se trouvent aux Affaires Étrangères, *Espagne*, vol 194.

[4] Jacques Stanhope, fils aîné d'Alexandre et petit-fils de Philippe Stanhope, comte de Chesterfield, né en 1673, brigadier d'armée en 1704, lieutenant général, membre du conseil privé, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire près l'archiduc Charles, commandant en chef les troupes anglaises en Espagne, pris à Brihuega le 9 décembre 1710, échangé en 1712 contre le duc d'Escalona; principal ministre du Roi Georges jusqu'à sa mort (16 février 1721).

avait déjà quelque temps, comme il paraissait par la lettre de Molez; mais les Hollandais s'étant intéressés à les faire cesser, leur ministre à Londres avait reçu des assurances positives au mois de juin dernier que de la part de l'Angleterre il ne serait plus question de cette cession. Molez représentait donc que les Anglais avaient voulu endormir les Hollandais, que cependant la prétention de l'Angleterre pouvait causer une division aussi scandaleuse que nuisible aux intérêts communs de la Ligue, parce que Stanhope pressait d'une étrange manière, jusqu'à dire que les Anglais ne se laissaient pas persuader par les *politiques romaines*, qu'ils donnaient réellement leurs troupes et leur argent, qu'ils voulaient aussi des réponses réelles, et que le *oui* ou le *non* déciderait de la crise où les affaires d'Espagne se trouvaient. Il rappelait dans la fin de sa lettre un discours du Pensionnaire de Hollande à un agent de la maison d'Autriche nommé Zinzerling[1], à qui Heinsius avait dit que l'Archiduc pouvait s'adresser aux Anglais pour avoir des secours, les États généraux ne pouvant soutenir plus longtemps la guerre.

Molez avait écrit aussi au duc de Marlborough. Il lui représentait vivement et avec esprit le contre-temps terrible de la demande que les Anglais renouvelaient à l'Archiduc, et le mauvais effet qu'elle produirait en Espagne : car elle choquerait également les bien intentionnés et les indifférents. Elle ferait croire aux uns et aux autres que la religion est véritablement attaquée. Ainsi l'on perdrait bientôt le fruit que l'Archiduc avait retiré de la reconnaissance du Pape.

Le Roi m'ayant commandé de lire les lettres au Conseil, lorsque la lecture fut achevée, Sa Majesté résolut de l'avis unanime de ses ministres d'envoyer les lettres originales au Pensionnaire. Elle m'ordonna de les adresser pour cet effet à Pettekum et d'en envoyer en même temps des copies à Molo[2], afin de le mettre en état d'avertir secrètement ceux qu'il nommait bien

[1] Le baron de Zinzerling, ministre de l'archiduc Charles à la Haye.

[2] Molo, marchand d'Amsterdam, homme d'intrigue et de capacité, dit Lambertye (I, II), sert d'introducteur à Callières lors de la paix de Ryswick près de quelques membres des États généraux. On trouve nombre de lettres de lui dans

intentionnés des desseins que les Hollandais[1] formaient pour leurs propres avantages à l'exclusion de leurs alliés.

Quant à la paix, Sa Majesté résolut dans le même Conseil d'attendre la réponse positive que Pettekum devait rendre avant que de s'expliquer sur la nullité des conditions qu'Elle avait offertes, puisqu'elles n'étaient pas acceptées par les ennemis.

On lut le projet de celles que la Diète de Ratisbonne avait résolu de demander pour l'Empire lorsqu'il serait question de traiter la paix; quoique le détail en ait été imprimé dans les Gazettes, il est bon cependant de le spécifier[2].

Le duché de Lorraine et de Bar avec toutes ses dépendances, nommément la ville et le bailliage de Longwy, les villes de Clermont et Stenay, le pays qu'on a été obligé de céder à la France en 1661 sur le même pied qu'il a été possédé par les ducs de Lorraine sous le duc Henri IIIe, avant la paix de Westphalie.

Le Landgraviat de la haute et basse Alsace avec le duché de Montbelliard et ses dépendances.

Les bailliages et commanderies appartenant à l'ordre Teutonique et à celui de Saint-Jean, avec tous leurs droits et priviléges.

Les provinces de Suntdgau et Brisgau, avec toutes les villes fortes situées en deçà et au delà du Rhin, depuis Bar-le-Duc jusqu'à Philipsbourg.

Les villes de Belfort, Phalsbourg, Hombourg et Bitsch, particulièrement les démolitions d'Huningue, Landseroon, Neuf-Brisach, le fort Louis et le fort du Mortier.

Le bailliage d'Haguenau, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, avec la ville de Moyenwich, l'évêché, ville et forts de Strasbourg, y compris tout ce qui a été dérobé à l'évêché de Bâle.

les *Archives du Pensionnaire Heinsius* (en cours de publication à la Haye). Torcy n'avait pourtant pas très-grande confiance en ses talents, car le 15 mars 1710, il écrit à Polignac, plénipotentiaire à Gertruydemberg : « Molo, dont je doute fort que vous retiriez aucun service. »

[1] Sic. Il faut lire : *les Anglais.*

[2] Cet article est mis par mégarde en cet endroit. Il doit être dans le conseil du 22. (Note de Torcy.)

La Franche-Comté, les villes fortes de Thionville et de Saarlouis.

Enfin une telle barrière que l'Empire et principalement les quatre cercles le plus exposés aux infranctions et incursions de la France puissent maintenir la tranquillité d'une paix ferme.

Ainsi l'Empire redemande la restitution de tous ces pays, de manière que tous les États, Landgraviats, Comtés, vassaux de l'Empire, soient rejoints avec tous leurs sujets, priviléges, appartenances et dépendances dont ils avaient joui avant la rupture; même que les fiefs de l'Empire, villes fortes et places dans les Pays-Bas appartenant à l'Empire et occupées présentement par la couronne d'Espagne rentrent à l'Empire selon la déclaration de la guerre présente avec une cession générale et particulière de tous les droits, titres ou prétentions que pourraient former ou produire sur lesdits pays, villes fortes et places, tous les descendants de père en fils de cette couronne.

C'est à peu près en ces termes barbares que s'expliquait l'assemblée de plusieurs peuples grossiers enflés par des prospérités inespérées que leurs alliés leur avaient procurées sans que l'Empire y eût beaucoup de part.

19e *Décembre.*

Monasterol me dit que le Roi d'Espagne avait refusé la demande que l'Électeur de Bavière lui avait faite de la grandesse pour marier mademoiselle de Montigny au comte d'Albert. Le comte de Bergheick avait été chargé de rendre à ce prince une lettre de Sa Majesté Catholique pleine d'honnêtetés, mais qui vraisemblablement ne consoleraient pas du refus d'une grâce que l'Électeur désirait très-ardemment.

21e *Décembre.*

J'appris que le Roi avait parlé quelques jours auparavant à M. Desmarets pour le consoler de la peine que le discours précé-

dent de Sa Majesté lui avait causée et dont il s'était expliqué à madame de Maintenon. Le Roi lui fit donc connaître que bien loin d'être peiné de ce discours, il devait le considérer comme une marque d'amitié de la part de Sa Majesté, qu'Elle lui avait promis de l'avertir de tout ce qu'on pourrait lui dire contre lui, qu'Elle le lui confiait non comme y ajoutant foi, mais pour satisfaire à la parole qu'Elle lui avait donnée. A cette occasion Elle lui renouvela les assurances de la satisfaction entière qu'Elle avait de ses services, l'exhortant à les continuer avec le même courage si nécessaire dans la situation fâcheuse des affaires.

C'est ainsi que les maîtres veulent contenter ceux dont ils croient que les services leur sont utiles jusqu'à ce moment où ils comptent de pouvoir s'en passer. Étant arrivé, ils les congédient avec la même facilité que si jamais ils n'avaient pris la moindre confiance en eux.

22ᵉ *Décembre.*

Le Roi tint Conseil. En le commençant, Sa Majesté dit que le Roi d'Angleterre et la Reine sa mère parlant à madame de Maintenon de l'entreprise d'Écosse avaient dit qu'ils savaient qu'on craignait le peu de secret de Saint-Germain, mais qu'ils seraient contents l'un et l'autre que Sa Majesté voulût faire les préparatifs pour cette entreprise, leur en ôter la connaissance et avertir seulement le Roi d'Angleterre la veille qu'il faudrait qu'il partît pour s'embarquer. Ils dirent aussi qu'ils attendaient incessamment un homme qui devait arriver d'Écosse d'où l'on écrivait que les dispositions étaient merveilleuses et que tout irait à souhait si le Roi d'Angleterre y passait.

Il fut résolu dans le même conseil de ne rien tenter sur les villes forestières. Les raisons en sont expliquées dans la dépêche du Roi écrite au comte du Luc. Le fondement de cette résolution était d'un côté l'utilité médiocre de prendre ces ville, M. d'Harcourt n'étant point embarrassé des tentatives que les ennemis

pourraient faire par cette voie, et d'un autre côté l'inconvénient d'obliger les Suisses, au moins les protestants, à se déclarer ouvertement contre les intérêts du Roi.

Sa Majesté voulut bien, sur ce que je Lui représentai, donner un lieu au Louvre pour y faire le dépôt de tous les papiers importants de la secrétairerie des affaires étrangères [1].

26e *Décembre.*

Depuis le 22e, il ne se passa rien de considérable par rapport aux affaires dont j'étais chargé. Le Conseil même du 26e ne me fournit rien d'important à remarquer. On vit par plusieurs lettres que les Espagnols se confirmaient chaque jour dans la pensée de se conduire de manière qu'il parût de leur part une indépendance totale de la France et une entière séparation de conseils et d'intérêts.

Les lettres de Hollande ne parlaient que de guerre et du ressentiment général que toutes les provinces témoignaient du refus que faisait la France de signer les préliminaires. Pettékum écrivait dans le même sens, promettant cependant une réponse qui ne lui avait pas encore été rendue sur la proposition dont il avait été chargé en partant pour retourner en Hollande.

En sortant du Conseil, je trouvai chez moi l'Ambassadeur de Venise. Il m'avait averti deux jours auparavant qu'il avait à me parler, ayant reçu un courrier de la République.

Il me conta que celui qu'il avait envoyé environ un mois auparavant avait été arrêté par les Allemands dans un lieu de l'État de Milan, que ses lettres ayant été prises, le Résident de la République à Milan en avait inutilement sollicité la restitution, qu'elles avaient été envoyées au comte Hercolani, remettant à sa discrétion de les rendre au Sénat ou de les garder, principalement les

[1] Comparer ce que dit M. Bascuet, *Histoire du Dépôt des Affaires Étrangères*, Paris, 1875, p. 115. Il place, d'après Dangeau, au 9 mars 1710 la demande de M. de Torcy d'un cabinet au vieux Louvre pour le dépôt des papiers de négociations. On voit que cette demande est un peu antérieure.

paquets du Roi que le même courrier portait pour l'abbé de Pomponne.

L'Ambassadeur paraissait irrité, mais modérément, de cette violence des Allemands, et passant ensuite à l'affaire des Ottobons, il se plaignit du mémoire que l'abbé de Pomponne avait donné au Sénat. Il me le montra. Je n'y trouvai que les termes que le Roi lui avait prescrits, à l'exception de la fin : le dernier article étant une plainte de la violation du droit des gens dans l'attentat commis par les Allemands contre le courrier de l'Ambassadeur de Venise.

La réponse du Sénat qu'il me montra ensuite était dressée dans le style vénitien : beaucoup de paroles, nulle conclusion. L'Ambassadeur voulait cependant avec de si faibles armes défendre sa République et empêcher une rupture qu'il ne craignait pas moins pour ses intérêts particuliers que par rapport à ceux de sa patrie. Ses parents, ses amis l'excitaient à la prévenir, mais le Sénat ne lui en donnait nul moyen. Il n'avait que des paroles vagues, nul tempérament, nul expédient à proposer. Il me demandait si je ne pourrais point faire que quelque tiers, soit les Nonces, soit qui je voudrais, vînt lui insinuer ce qui pourrait contenter le Roi. Je lui répondais qu'il était inutile de chercher un tiers, que la République pouvait dire qu'elle dispenserait en considération de Sa Majesté le cardinal Ottoboni et sa famille de la sévérité des lois. Il se récriait que ce serait bouleverser le gouvernement, et finissait par dire qu'il n'avait point d'ordre.

Ses parents le pressaient cependant de faire en sorte d'empêcher une rupture et de prolonger son séjour en France. Il me demanda si je le presserais de partir. Je lui répondis que je m'étais acquitté des ordres du Roi il y avait environ un mois, que, depuis, Sa Majesté ne m'en avait donné aucun de presser ni de retarder son départ, mais que je doutais qu'il pût demeurer si l'abbé de Pomponne partait de Venise; qu'ainsi la République aurait dû, en lui envoyant un courrier, le mettre en état de proposer quelque expédient capable de satisfaire Sa Majesté. Il me parut nullement instruit, mais désirant seulement de ne point

partir. La mauvaise saison, ses affaires particulières, l'intérêt disait-il, de la République étaient des raisons pressantes pour le retenir.

28e *Décembre.*

L'Électeur de Bavière avait ordonné à Monastérol de se rendre à Compiègne, voulant l'instruire lui-même de plusieurs particularités qu'il ne voulait pas écrire.

Monastérol vint me trouver à son retour et me dit que son maître l'avait chargé de me rendre compte des principales circonstances de ses conversations avec Bergheick. Ce prince en avait écrit de sa main quelques notes qui me furent communiquées.

Bergheick avait d'abord proposé la réforme des troupes que le Roi d'Espagne avait dans les Pays-Bas. Son projet, disait-il, était de faire passer les corps entiers en Espagne, mais débandés, pour faciliter leur passage. Il prétendait qu'en avertissant les officiers, il prendrait avec eux des mesures si justes que le service du Roi Catholique se ferait parfaitement. Il ajoutait qu'il trouverait l'argent nécessaire pour le voyage, mais les expédients pour trouver ces sommes ne plaisaient pas à l'Électeur.

Bergheick, persuadé que les Pays-Bas étaient perdus pour le Roi son maître, voulait jusqu'à la fin en tirer les derniers secours sans s'inquiéter de l'avenir. Il demandait donc des avances aux provinces de Luxembourg et de Namur, et donnait des ordres pour abattre des bois jusqu'à la concurrence de cent mille florins dans la forêt de Marlagne[1]. C'était la ressource qu'il voulait mettre en usage pour faire passer en Espagne les troupes wallonnes.

L'Électeur de Bavière, attendant impatiemment le succès de la négociation de d'Iberville, regardait comme son bien le domaine des Pays-Bas et comptait par conséquent que les dégradations que Bergheick se proposait de faire étaient toutes à son préjudice.

[1] La forêt de Marlagne ou Marlaine, autrement bois de Villiers, dans le Namurois, entre Namur et l'abbaye de Saint-Gérard en Brogne.

Ce prince n'avait rien su par lui de ses desseins, mais depuis son départ de Compiègne[1] ayant été informé des ordres donnés sur la forêt de Marlagne et aux deux provinces, l'Électeur avait ordonné à Monastérol d'en parler à Bergheick à Paris, de lui en demander l'éclaircissement, de se plaindre que de pareils ordres eussent été envoyés sans la participation et sans l'autorité de Son Altesse Électorale, et de lui déclarer qu'elle était obligée d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'elle sût les intentions du Roi d'Espagne. Car elle n'avait pas encore confié à Bergheick le sujet de l'envoi de d'Iberville.

Bergheick avait ajouté que lorsqu'il ferait passer les troupes en Espagne, il choisirait ce qu'il y aurait de meilleur, ne se souciant pas de ce qui resterait pour les Pays-Bas. Son affaire, disait-il, était l'Espagne : il devait tout employer pour y maintenir un Roi que les Français voudraient voir chassé pour obtenir la paix.

L'Électeur l'ayant interrogé sur le parti qu'il prenait pour lui-même et demandé s'il irait en Espagne, il avait répondu que quoiqu'il y fût souhaité, ce voyage était impossible, qu'il avait en main tout le secret du Roi d'Espagne, qu'il devait demeurer à portée de ménager la paix et de soutenir ce prince sur le trône, qu'au reste, si le Roi persistait dans le dessein de réformer les troupes, il ferait souvenir Sa Majesté de l'engagement qu'Elle avait pris de tout entretenir, et que, s'il ne persuadait pas, on devait être assuré que les soldats licenciés seraient des recrues pour les ennemis ; qu'à son égard, il n'aurait d'autre parti à prendre que de satisfaire à la capitulation de Mons[2] et de se rendre à Gand pour y demeurer en otage, qu'il abandonnerait ainsi tout ce qui se trouverait dans les Pays-Bas et son ministère,

[1] L'Électeur, qui se plaignait des coupes faites dans la forêt de Marlagne, ne se privait point d'en faire dans la forêt de Compiègne. J'ai trouvé aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES une lettre de Desmarets du 7 novembre 1710, portant plainte contre les gens de l'Électeur qui font toutes sortes de dégradations dans la forêt de Compiègne et vendent aux bourgeois du bois pour brûler et pour bâtir.

[2] L'article V de la capitulation demandée par la garnison de Mons portait liberté pour les personnes employées au service des deux couronnes de sortir de la ville pour se rendre à Namur et à Maubeuge. Les alliés accordèrent la sortie

mais qu'aussi il serait plus à portée de suivre son grand objet et de travailler pour le Roi son maître.

Que dans le fond, ce prince qu'il ne connaissait pas lui était indifférent par lui-même, qu'aussi il avait voulu voir si la nation voulait le soutenir, que, le sachant, il travaillerait pour la même fin, quoique la personne du Roi Catholique ne fût qu'un fantôme à son égard.

Il s'était fait extrêmement valoir de la confiance que ce prince avait en lui, de la manière dont il lui écrivait et de son crédit à la cour de Madrid. Il avait assuré l'Électeur que l'armée espagnole serait forte de cent trente-trois bataillons et de vingt-six mille chevaux.

Enfin il avait représenté qu'il ne convenait pas de laisser le commandement dans Namur au comte de Saillant, et qu'il était nécessaire dans la conjoncture présente de mettre dans cette place un gouverneur au nom du Roi d'Espagne.

Sur ce dernier article, l'Électeur proposait au Roi de nommer pour gouverneur le comte de Rœux, qui, étant aveugle et vieux, ne se mêlerait de rien et laisserait à M. de Saillant l'autorité et les fonctions. Ce prince était persuadé par les avis qu'il recevait des préparatifs que faisaient les ennemis, que leur dessein était de faire de bonne heure le siége de cette place, et ces mêmes avis le confirmaient dans la pensée d'exécuter le projet qu'il avait formé pour l'Allemagne. Car il disait que, laissant Namur bien pourvu, cette place pourrait occuper encore assez longtemps les ennemis pour lui faciliter le succès de ce qu'il entreprendrait de son côté, et qu'il pourrait avoir fait des progrès assez considérables pour n'avoir plus à craindre qu'ils fussent interrompus.

Il insistait donc sur la proposition qu'il avait faite d'agir dès le mois de mars du côté de l'Allemagne, suppliait le Roi de prendre incessamment les mesures nécessaires pour l'exécution d'un

de la garnison et des personnes comprises dans cet article, excepté M. le comte de Bergheick et M. de Brouckoven, « qui resteront en otage pour régler et satisfaire les dettes contractées dans la ville de Mons et le Hainaut, de même que celles de l'année passée à Gand, le pays de Waes et le voisinage pendant l'occupation de ladite ville de Gand, ou donneront suffisante caution pour cet objet ».

projet qu'il croyait très-utile au service de Sa Majesté. Il voulait de son côté attendre à Compiègne la réponse du Roi d'Espagne que d'Iberville devait envoyer. Quand elle serait arrivée, il comptait de passer à Namur et d'y séjourner jusqu'au commencement du mois de mars. Alors il se proposait de retourner à Compiègne, uniquement parce qu'il ne jugeait pas à propos de partir de Namur pour l'Allemagne. De Compiègne, il viendrait passer deux jours à Versailles pendant un voyage que le Roi ferait à Marly. Il conférerait avec M. Voysin et souhaitait aussi de voir M. de la Houssaye, intendant d'Alsace, pour régler avec lui l'équipage léger qu'il pourrait trouver à Strasbourg : et pour mieux imposer au public, il demandait à Sa Majesté que son équipage de chasse pût rester à Compiègne, et de laisser aussi le château meublé, comptant encore d'y revenir si l'expédition d'Allemagne ne se pouvait faire.

Enfin, il faisait part à Sa Majesté des avis qu'il recevait de tous côtés des pratiques et des négociations secrètes du duc de Lorraine[1] avec les ennemis.

Le duc de Berwick étant venu chez moi le même jour me parla du projet sur l'Écosse, toujours persuadé qu'il échouerait, si le Roi n'y employait que des forces médiocres, et persuadé en même temps qu'il n'était pas impossible en prenant bien ses mesures d'assembler assez de vaisseaux pour y transporter un gros corps de troupes. Il me dit que le Roi d'Angleterre demandait s'il convenait qu'il fît quelque tentative auprès du Roi. Je lui dis qu'il n'en était pas temps.

29e *décembre.*

Le Roi vint au Conseil le 29e. Je rendis compte à Sa Majesté de ce que l'Ambassadeur de Venise m'avait dit. Elle trouva mes

[1] Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet-Hyacinthe, duc de Lorraine, etc., né à Inspruck, le 11 septembre 1679, rétabli dans son duché en 1698, par la paix de Ryswick, marié le 13 octobre 1698 à Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Philippe d'Orléans et de Charlotte-Élisabeth de Bavière, mort à Lunéville le 27 mars 1729.

réponses conformes à ses intentions. Elle résolut de ne le pas presser de partir de Paris jusqu'à ce qu'Elle eût reçu des nouvelles du départ de l'abbé de Pomponne.

Elle décida sur les propositions de l'Électeur de Bavière : la principale était celle de passer en Allemagne à la tête d'une armée. Mais l'armée et les moyens de la faire subsister manquaient également. Il fallait pour la former affaiblir celle de Flandre, et l'on ne devait songer qu'à fortifier un côté aussi dangereux. La subsistance était nulle, quand même on aurait eu les troupes, car l'Électeur proposait d'agir dès le mois de mars, et l'Alsace ne pouvait rien fournir.

Le Roi me commanda d'instruire M. de Monasterol des obstacles invincibles qui s'opposaient au projet de l'Électeur. Sa Majesté consentait d'ailleurs qu'il revînt à Compiègne quand il voudrait, qu'il y fît demeurer son équipage de chasse, que les meubles fussent laissés dans le château, enfin ce Prince serait maître d'en disposer comme il jugerait à propos. La lettre de Pettekum datée du 20e que je lus ensuite au Roi ne contenait point encore la réponse qu'il devait me rendre, mais seulement de mauvais raisonnements dictés vraisemblablement, des reproches sur le refus d'accepter les préliminaires, des pronostics fâcheux sur les événements de la campagne prochaine.

Je m'attachais en lui répondant à faire voir principalement que le Roi n'était plus tenu aux offres qu'il avait faites, puisqu'elles n'avaient pas été acceptées, et j'avais cru ne devoir laisser aucun doute sur cet article, à cause de la peine singulière que Sa Majesté avait témoignée sur cet engagement quelques jours auparavant. Mais alors Elle me parut encore plus peinée des difficultés de soutenir la guerre, qui s'augmentaient tous les jours. On représenta avec raison, et le Roi l'approuva, qu'il fallait entretenir la négociation, et par conséquent adoucir les termes qui parurent trop forts dans le projet de ma réponse. Je pensais de même.

M. Voysin proposa comme un moyen qui faciliterait la négociation de dresser une espèce de contre-projet des articles de la paix. La vue était de faire connaître clairement que le Roi voulait bien conserver la substance des préliminaires, accorder aux

ennemis les mêmes conditions que Sa Majesté leur avait offertes, mais changer seulement celles qui étaient impraticables et la forme des préliminaires.

L'avis parut bon. Je le trouvai de même, sentant toutefois la difficulté de former ce contre-projet, mais je craignis en moi-même qu'en y répugnant ce ne fût une suggestion du démon de paresse. Le Roi m'ordonna de travailler à cet ouvrage. J'y employai le 30e et le 31e, et à chaque ligne je compris encore mieux, non-seulement la difficulté de l'ouvrage, mais encore combien les conséquences pouvaient en être dangereuses.

30e *et* 31e *décembre*.

Voici mes raisons : jusqu'alors, les articles du traité de paix à faire étaient écrits par les ennemis. Le style, la substance, tout était d'eux. Rien n'avait été signé par ordre du Roi, et quoique Sa Majesté eût déclaré ses intentions sur les principales conditions, Elle était toujours en droit de dire que l'énonciation faite par ses ennemis n'était pas juste. On pouvait négocier sur les expressions de chaque article, y donner plus ou moins d'étendue; enfin, les termes étant essentiels dans les traités, on pouvait ménager de grands avantages de n'avoir rien contribué au style, même de ne l'avoir pas contredit.

On perdait ces avantages en écrivant, on donnait aux ennemis celui de rejeter comme additions de mauvaise foi tout ce que l'on voudrait dans la suite insérer dans les traités. Cependant, il était impossible de prévoir tout ce qu'on aurait à demander et de l'insérer dans cette espèce de contre-projet.

Mais d'ailleurs, je trouvai, en composant ce mémoire, qu'il me serait impossible de le dresser de manière qu'il ne servît pas plus à irriter les ennemis qu'à leur inspirer des sentiments de paix, car il fallait nécessairement refuser les articles qu'ils avaient le plus à cœur, se taire sur des expédients qu'on leur avait proposés et rejeter ce qu'on leur avait auparavant accordé.

Les articles à refuser étaient le 4e et le 37e des préliminaires,

le Roi ne pouvant s'engager à faire remettre toute la monarchie d'Espagne à l'Archiduc et à forcer le Roi Catholique à sortir de son royaume dans l'espace de deux mois.

L'expédient proposé et qu'il fallait taire, était celui de déclarer la guerre au Roi d'Espagne, s'il recevait aucun Français dans ses troupes.

Il fallait le taire, parce qu'il était inutile pour la paix et qu'il pouvait contribuer à l'éloigner.

Il était inutile, puisque ayant été proposé comme une sûreté que le Roi voulait bien donner de sa bonne foi, les ennemis n'avaient pas seulement répondu à cette proposition.

Il pouvait éloigner la paix, parce que le Roi faisait voir en proposant cet expédient, qu'il y avait des cas où il pourrait se résoudre à faire la guerre au Roi son petit-fils, et de ce principe les ennemis tireraient aisément la conséquence que la raison de sauver son royaume étant la plus pressante de toutes, le Roi se trouvait dans le cas de se joindre à eux pour faire la guerre au Roi d'Espagne.

Les articles accordés qu'il fallait rejeter étaient dans l'article 3e l'expression : *les droits que le feu Roi d'Espagne Charles II a dû posséder*, et l'article qui regardait la maison de Bavière. Car, en admettant l'un et l'autre dans un écrit donné par ordre du Roi, c'était se fermer toute voie de revenir contre aux conférences de la paix. C'était donner sans fruits un juste sujet aux plaintes des Électeurs de Cologne et de Bavière, et leur faire voir qu'on les abandonnait sans nécessité et sans utilité pour la France, puisque certainement les ennemis rejetteraient ces nouveaux articles, que cependant ils rendraient publics pour faire encore tomber sur la France le reproche de mauvaise foi et la haine de leurs peuples. Je souhaitais donc que mes peines fussent perdues, et que mon ouvrage ne servit point.

Voilà l'état où se trouvait la négociation de la paix à la fin de l'année 1709. On avait tenté différentes voies depuis le commencement de la guerre pour engager les Hollandais à traiter, et on s'était flatté qu'en leur accordant une partie des demandes qu'ils pouvaient faire pour eux-mêmes, ils obligeraient leurs alliés à se

rendre plus faciles. La République de Hollande devait les persuader, puisque, sans elle, il leur était impossible de soutenir une guerre dont les principales dépenses tombaient sur elle. Je passerai sous silence tous les contre-temps des négociations que M. Chamillart voulut secrètement conduire. Elles achevèrent de faire perdre le peu de bonne opinion que les ennemis pouvaient avoir encore des forces et des affaires du Roi, et véritablement il était impossible de la soutenir, quand le Ministre chargé de la guerre et des finances écrivait aux ennemis, comme il marqua dans plusieurs de ses lettres à Hennequin, que la France absolument épuisée était sur le bord du précipice, et qu'il n'était pas de l'intérêt de la Hollande de l'y laisser tomber. Ces aveux, nos disgrâces, les fausses démarches des généraux, les divisions, mille causes particulières que d'autres détailleront, avaient réduit la France à la pure nécessité de souhaiter la paix, à quelque prix qu'elle pût être faite.

Le comte de Bergheick vint à Versailles au mois de janvier de l'année 1709, bien persuadé par ce qu'il avait vu de la campagne précédente qu'il ne fallait plus disputer sur les conditions de la paix, et qu'on ne pouvait la traiter et la conclure trop promptement.

Pettekum, résident du duc de Gottorp à la Haye, s'était ingéré de lui-même deux ans auparavant de dresser des plans et de porter des propositions. Quoique peu écouté dans les commencements, il ne s'était point rebuté; il était encore venu à Fontainebleau au mois de septembre précédent, et s'en était retourné, chargé de quelques commissions. Mais ce n'était qu'une négociation languissante. Bergheick proposa de la presser davantage. Il était en commerce avec Van der Dussen, Pensionnaire de la ville de Gouda [1], et le détail en est expliqué dans les papiers de la secrétairerie d'État; Bergheick proposa donc que le Roi m'ordonnât d'écrire ou à Van der Dussen ou au Pensionnnaire de Hollande, ce qui fut exécuté. Je mandai au premier, et ce fut

[1] Gouda, dans la Hollande méridionale, sur l'Yssel, à l'embouchure du Gow, à trois lieues de Rotterdam, et à cinq de Leyde, tenait le sixième rang entre les villes de la province de Hollande.

là la première fois que la promesse en fut faite par écrit que Sa Majesté consentait de traiter sur le pied d'abandonner l'Espagne.

J'avais averti Pettekum de solliciter un passe-port pour envoyer en Hollande celui que le Roi choisirait pour lui confier les pouvoirs. Sa Majesté avait jeté les yeux sur M. Voysin. Son bon génie, dont la force était à la Cour, lui fournit des excuses pour s'exempter de cet emploi. Il fut donné au président Rouillé. On peut voir par les instructions et par les demandes des ennemis combien il était éloigné de réussir. Leurs demandes n'avaient nulle proportion avec ses pouvoirs, et les députés de l'État, qui le voyaient une fois en quinze jours, ne s'expliquaient seulement pas des intentions de leurs maîtres.

La négociation avait déjà duré près de deux mois, sans être plus avancée que le premier jour. On était cependant à la fin du mois d'avril, et l'ouverture imminente de la campagne ne présentait que les derniers malheurs à craindre. Chacun croyait voir les ennemis s'avancer l'été suivant jusqu'aux portes de Paris. On s'entretenait des partis que le Roi aurait à prendre et des lieux où il se retirerait pour y trouver quelque sûreté.

Ces raisonnements mélancoliques étaient fondés sur la disette générale de toutes choses. L'argent manquait, les magasins étaient vides, nul traité fait pour les vivres, et l'hiver, plus rude qu'on ne l'avait vu de mémoire d'homme, avait détruit l'espérance de recueillir des blés que la gelée succédant au dégel avait fait mourir dans la terre; la bonne volonté détruite par la misère ne se trouvait plus dans les troupes, les généraux habiles, s'il y en avait, étaient très-rares.

Il fallait cependant faire la guerre sans aucun moyen de la soutenir. On n'en avait pas davantage pour faire la paix, au moins à des conditions qu'on pût dire approchantes de la raison. Dans cette dure nécessité, le Roi se résolut de céder à peu près tout ce que l'on crut que ses ennemis lui pourraient demander, mais on n'était pas encore assuré de les satisfaire, car il fallait deviner leurs intentions. La peine de Sa Majesté me parut si vive que je Lui proposai, sans autre attention que celle que je devais donner à son état et à celui de ses affaires, d'aller moi-même en Hollande

et si je ne pouvais conclure, suivant les pouvoirs qu'Elle donnait à M. Rouillé, de revenir au moins L'informer des prétentions de ses ennemis. Elle voulut examiner cette vue au Conseil. Je sentais les peines d'une pareille commission, et j'aurais souhaité que l'idée en eût été rejetée; mais il fut résolu le 29e avril que je partirais le 1er mai.

J'ai écris le détail de mon voyage et des tristes conférences que j'eus avec des gens enivrés de leur fortune. Elles produisirent les fameux articles préliminaires qu'ils me donnèrent comme un effet de leur modération. L'état de leurs affaires les mettait en droit d'exiger des conditions beaucoup plus onéreuses à la France. En ne les signant point, je pris le parti de laisser M. Rouillé à la Haye, pour attendre les derniers ordres du Roi. Ceux qu'il reçut après mon retour furent de revenir. Ainsi, la négociation se rompit, mais toutefois Pettekum continua de m'écrire et moi de lui répondre dans la vue de trouver quelque tempérament à l'article 37e des préliminaires qu'on regardait comme le seul qui rendait la paix impossible. Il y en avait cependant encore d'autres, principalement le 4e, dont la disposition était la même que celle du 37e.

Les ennemis s'étaient flattés de pénétrer en France sans y trouver de résistance. Le maréchal de Villars sut se poster de façon qu'ils en trouvèrent l'entrée fermée. Ils assiégèrent Tournay très-dégarni et prirent en peu de temps cette importante place [1]. Ils investirent celle de Mons, donnèrent bataille, et l'ayant gagnée, finirent la campagne par la prise de cette place [2].

La négociation était cependant continuée ainsi que je l'ai marqué dans le récit des deux derniers mois de l'année, et les choses en étaient au point dont j'ai écris le détail lorsque l'année 1710 commença.

[1] Tournay, commandé par M. de Hautefort, marquis de Surville, se rendit le 29 juillet 1709 : la citadelle se rendit le 3 septembre.

[2] 20 octobre 1709.

FIN DE L'ANNÉE 1709.

ANNÉE 1710

JANVIER

1er *janvier*.

La cérémonie de l'Ordre [1] fit remettre au lendemain le Conseil que le Roi aurait tenu ce même jour qui était un mercredi, et je vis l'après-dînée les ministres étrangers. Les deux Nonces employèrent quelques offices pour accommoder l'affaire de Venise, mais ils ne proposèrent aucun expédient dont le Roi dût honorablement se contenter. Salviati, nonce extraordinaire [2], plein de bonnes intentions, parlait ridiculement. Cusani, nonce ordinaire, peu porté pour la France, s'exprimait cependant plus raisonnablement et plus en homme versé aux affaires.

Je dis à Monastérol ce que le Roi m'avait commandé de lui faire savoir sur l'impossibilité d'exécuter le projet de l'Électeur de Bavière pour l'Allemagne. Il en parut fort touché, comptant que son maître ferait une mauvaise figure en demeurant encore inutilement à la campagne. Il m'apprit que Bergheick avait proposé à ce prince de passer en Espagne pour y commander. Le matin du même jour, le Roi avait fait appeler le maréchal

[1] Voir sur la cérémonie de l'Ordre le détail qu'en fait Dangeau (II, 284).

[2] Alaman Salviati, d'une des familles les plus nobles de Florence, né à Florence le 20 avril 1668, nommé en juin 1707 nonce extraordinaire à la Cour de France pour y porter les langes bénits destinés au duc de Bretagne, eut sa première audience particulière le 6 juillet 1708, fit son entrée le 9 décembre suivant, fut vicaire général du Saint Siége et vice-légat d'Avignon en juin 1711, président d'Urbin en 1717, cardinal en 1730 sur la nomination de Jacques III, et mourut le 24 février 1733.

d'Estrées dans son cabinet, et Sa Majesté lui ayant dit qu'Elle avait résolu de tenter l'entreprise d'Écosse et qu'Elle lui en donnerait le commandement, Elle lui avait imposé le secret et donné ordre d'en conférer avec M. Voysin et avec M. de Pontchartrain.

2e janvier.

Suivant l'ordre du Roi, j'avais dressé un mémoire contenant les articles préliminaires dans une colonne, des observations sur ces articles dans une autre, et dans la troisième la substance de ces articles telle que Sa Majesté pouvait en convenir pour dresser le traité de paix.

L'ouvrage achevé, reconnu que bien loin de faciliter la négociation, il en précipiterait la rupture, je formai donc un deuxième mémoire contenant seulement la substance des articles qu'on pouvait proposer pour suppléer aux préliminaires.

Je portai ces deux mémoires au Conseil, et je suppliai le Roi de vouloir bien entendre la lecture du premier, quoique je le crusse inutile, mais il ne l'était pas à mon sens que Sa Majesté entendît ce qu'il y avait à remarquer de principal sur les préliminaires et qu'Elle vît qu'on n'avait pas négligé de l'observer. J'avais une expérience trop récente de la nécessité où il était de La faire souvenir des ordres qu'Elle avait donnés.

Les deux mémoires lus, il fut résolu d'envoyer le second, quoiqu'il y eût lieu de croire qu'il produirait plutôt de mauvais que de bons effets, car on affaiblissait les offres faites sur deux articles, l'un sur la menace d'une rupture avec le Roi d'Espagne, s'il recevait des Français dans ses troupes, l'autre sur l'évacuation des places que ce prince avait encore dans les Pays-Bas. M. de Beauvilliers insistait à confirmer la promesse de les livrer aux ennemis : M. Voysin soutenait qu'on ne pouvait prendre un pareil engagement, et M. le duc de Bourgogne soutenait le même avis. Il passa [1].

[1] Voir lettre du marquis de Torcy à Pettekum du 2 janvier 1710, et projet de

3e janvier.

La lecture des deux mémoires ayant empêché celle des lettres, elle fut remise au lendemain vendredi, que le Roi tint l'après-dînée un conseil extraordinaire. Sa Majesté avait donné le matin une audience particulière au comte de Bergheick, et dans cette audience il lui avait expliqué tout son plan tel qu'on l'apprenait aussi d'ailleurs. Il agissait, persuadé qu'il était absolument nécessaire de convaincre les ennemis que la France et l'Espagne étaient entièrement séparées d'intérêts, et pour cet effet, il conseillait au Roi Catholique de montrer en tout cette séparation et son indépendance. Il exhortait principalement madame des Ursins à sortir d'Espagne, mais elle résistait à la persuasion et feignait de ne pas entendre ce que Bergheick lui écrivait de plus clair; elle demandait de nouvelles explications par une lettre qui faisait voir qu'elle n'avait pas la moindre obscurité ni le moindre doute sur ce qu'il avait mandé.

Bergheick fit voir cette lettre au Roi. Il dit à Sa Majesté qu'il partait incessamment pour Namur, qu'il voyait bien qu'il serait obligé de se rendre bientôt à Gand pour y demeurer en otage selon la capitulation de Mons, qu'il tâcherait d'y servir utilement le Roi son maître, sachant que le Roi l'approuvait; que dans la vue de mieux réussir, il se plaindrait des ministres de France et de l'abandon où il avait été laissé, et qu'enfin il croyait qu'on ne pouvait pas trop faire croire aux ennemis qu'ils n'auraient point à craindre la liaison entre la France et l'Espagne.

Il dit qu'il avait rendu à l'Électeur de Bavière la réponse du Roi d'Espagne sur la demande que l'Électeur avait faite de la grandesse pour mademoiselle de Montigny, que Sa Majesté Catholique s'excusait honnêtement de l'accorder.

Ce prince n'avait pas cependant encore perdu l'espérance de l'obtenir. Il comptait sur les instances de d'Iberville et se serait

la France pour la paix adressé au même à la même date, publ. par LAMBERTY, VI, 2.

consolé du refus des Pays-Bas, s'il eût eu cette grâce qui lui tenait vivement à cœur.

Comme le Roi apprit par une lettre de l'abbé de Pomponne qu'il se disposait à partir, Sa Majesté me commanda d'avertir l'Ambassadeur de partir aussi, d'abord que j'en aurais reçu la nouvelle. Bergheick vint me voir le soir et me dit les mêmes choses qu'il avait dites à Sa Majesté dans son cabinet.

4e janvier.

Le Nonce ordinaire vint le soir me demander s'il n'y aurait donc aucun tempérament pour accommoder l'affaire de Venise. Je lui dis que je n'en savais aucun, principalement si l'abbé de Pomponne était parti, le Roi m'ayant ordonné d'avertir en ce cas l'Ambassadeur de partir aussi.

Le seul expédient imaginé par le Nonce était que le Roi prierait la République de modérer à sa considération la rigueur des lois à l'égard des Ottoboni. Si Sa Majesté voulait bien condescendre à faire ce pas, le Nonce espérait qu'il ne serait pas infructueux; mais avant que de s'en assurer, il demandait que Sa Majesté permît à l'Ambassadeur de renvoyer encore un courrier à ses maîtres pour être plus certain de leurs résolutions : toutes ruses vénitiennes pour gagner du temps et pour s'attribuer l'avantage de finir la contestation à leur satisfaction.

5e janvier.

Après le Conseil fini, le Roi ayant un ordre à me donner pour Lyon, retint aussi M. Voysin pour lui parler devant moi de l'affaire d'Écosse, et Sa Majesté expliqua la résolution qu'Elle avait dessein de prendre sur la manière d'y faire entrer le Roi d'Angleterre sans lui faire part du secret. Elle dit que sa pensée était que le maréchal de Villars écrivît à ce prince pour le prier

de lui envoyer M. Midelton [1], ou de lui faire l'honneur de venir lui-même le voir; qu'il dirait ou à Sa Majesté Britannique ou à son ministre qu'il avait inutilement tenté de persuader au Roi de France une seconde expédition en Écosse, qu'il souhaiterait cependant d'avoir de nouvelles armes pour détruire les difficultés qu'il trouvait dans l'esprit de Sa Majesté, que, pour cet effet, il serait nécessaire qu'il sût bien positivement les dispositions présentes de la nation, quels secours on pourrait en attendre si les troupes de France y abordaient, le roi d'Angleterre à leur tête, le lieu où la flotte serait reçue, quel port on aurait, le nombre de chevaux qu'on trouverait dans le pays pour monter les cavaliers et les dragons qu'il faudrait faire embarquer démontés, enfin qu'il aurait besoin de beaucoup d'éclaircissements et qu'il croyait qu'il serait de l'intérêt du roi d'Angleterre de les tirer tous par le moyen de tel de ses sujets qu'il croirait à propos de faire passer en Écosse pour les lui rapporter. Cette pensée était venue au Roi sur ce que le maréchal d'Estrées, dit Sa Majesté, demandait, avec raison, tous ces éclaircissements.

Je lui dis que pour les avoir, il me paraissait inutile d'employer le roi d'Angleterre, qu'on pouvait se servir du brigadier Hooke [2], pratique du pays, comme des principaux, l'envoyer sans que son départ fût su de qui que ce soit, pas même du Roi d'Angleterre. Le Roi y fit attention, discourut du pour et du contre, et conclut enfin que si l'on venait à pénétrer qu'il fût

[1] M. Middleton ou Midelton avait succédé au comte de Melford comme ministre du Roi Jacques. Il était protestant, mais sa femme était catholique et gouvernante de la princesse d'Angleterre. A la mort du Roi Jacques, Middleton se fit catholique par crainte du retour de Melford. Il accompagna le prétendant à Bar en 1712. Il était fort soupçonné d'être l'espion de Guillaume et des Anglais à la Cour de Saint-Germain. (Voir Saint-Simon, iv, 434, et vi, 192 et 199.)

[2] Saint-Simon (vi, 146) l'appelle Hough, et Dangeau, Hougue (xii, 112, 116). Il avait été, dit Saint-Simon, ministre anglican et furieux contre le Roi Jacques, puis s'était fait catholique et fut mis plusieurs fois à la Tour. Il prépara l'expédition de 1708, et au moment de son départ le Roi Jacques le fit pair d'Irlande, et Louis XIV, brigadier de ses armées. En juin 1710, on le trouve employé à Arras, et il est envoyé à Ypres. (Affaires Étrangères. *Hollande*, 228.) Il meurt maréchal de camp et commandeur de Saint-Louis, et ses papiers sont saisis en 1740. Je trouve aux Affaires Étrangères, doss. *Drummond* de Melfort, des pleins pouvoirs accordés en 1705 au sieur Hook, colonel au service de France.

parti, c'en serait assez pour éventer le secret, qu'il était donc plus à propos d'agir de la manière que Sa Majesté l'avait pensé d'abord. Elle chargea M. Voysin de le dire au maréchal de Villars, et parlant ensuite du nombre des troupes qu'Elle emploierait à l'entreprise, il fut résolu d'augmenter de deux bataillons celui qu'Elle avait d'abord compté de faire embarquer; ainsi Elle décida qu'Elle enverrait huit bataillons au lieu de six, trois régiments de cavalerie au lieu de deux, et deux régiments de dragons. Elle comprit aussi la nécessité d'embarquer des armes pour les distribuer aux gens du pays. La quantité en fut réglée à douze ou quinze mille au lieu de six mille. Il fut question des mesures que M. Voysin aurait à prendre pour cacher la véritable cause des mouvements qu'on ferait faire aux troupes, et ces raisonnements ne se firent pas sans de tristes réflexions de la part du Roi sur la situation présente de ses affaires, sur la disette de toutes choses, sur le mauvais état des magasins, la difficulté d'armer, enfin la différence des temps précédents et de celui où l'on était. La difficulté de trouver de l'argent ne fut pas oubliée, et M. Voysin doutait que les effets répondissent à l'espérance que M. Desmarets semblait en avoir. Il me le dit encore plus fortement en sortant du cabinet du Roi.

Au milieu d'une affaire aussi sérieuse et regardée comme une ressource pour la France, le maréchal de Villars plaçait un petit intérêt de vanité entièrement hors de propos. Il voulait que le Roi d'Angleterre lui donnât l'ordre de la Jarretière, et sans examiner le tort qu'il ferait à ce Prince en exigeant de lui un honneur aussi stérile, il le fit prier de le lui offrir de façon que cette pensée parût venir de Sa Majesté Britannique, sans que le Maréchal y eût part, même sans qu'il y eût pensé, quand il en ferait la proposition au Roi.

Le Roi d'Angleterre en était désespéré, mais il n'osait refuser un homme dont il attendait autant de secours.

6e janvier.

Le Roi tint conseil de dépêches.

Hooke vint m'avertir que le maréchal de Villars l'avait envoyé chercher, qu'il lui avait parlé de la nécessité de faire passer un homme en Écosse; mais Hooke l'avait contredit, persuadé qu'il pouvait lui-même répondre à toutes les questions qu'on pourrait lui faire et donner tous les éclaircissements qu'on aurait à lui demander. Il prévoyait de grands inconvénients à faire passer quelqu'un.

Il était impossible de passer des ports de France, parce que, sous prétexte de douane, tous ceux qui débarquaient en Écosse étaient fort examinés.

On pouvait s'embarquer en Hollande et arriver sûrement; mais le retour, disait Hooke, serait très-difficile, parce qu'il faudrait se servir d'un vaisseau de Norwége, et ce n'est qu'au mois de mai qu'ils abordent en Écosse, en sorte que lorsque le Roi d'Angleterre recevrait des nouvelles de l'homme qu'il aurait envoyé, elles seraient inutiles.

On m'avertit le soir que le bruit commençait à se répandre du dessein que le Roi avait de faire une expédition sur l'Écosse, qu'on disait que le maréchal d'Estrées avait été pris pour dupe, qu'il aurait voulu se faire valoir en donnant des mémoires sur cette affaire, et qu'on l'avait chargé de l'exécution, une des mauvaises commissions qu'on pût avoir.

7e janvier.

Le Roi me parla de l'affaire de Venise le matin après son lever. Sa Majesté parut encore plus sensible au mauvais procédé des Vénitiens, et me commanda de déclarer à l'Ambassadeur de la République qu'Elle voulait qu'il partît de Paris aussitôt qu'on serait informé ici du départ de l'abbé de Pomponne. Sa Majesté

parla de l'inutilité de la République, du peu d'avantage de son affection prétendue.

Ensuite Elle me dit que Mocenigo qui avait fait demander une audience secrète, qu'il s'était adressé pour l'obtenir au père Le Tellier [1] et à madame de Maintenon, m'attribuant en partie la rupture par égards pour l'abbé de Pomponne, que l'une et l'autre avaient refusé de s'en charger comme chose qui ne les regardait pas. Le Roi parut reconnaître ces mauvaises finesses et les raisons qu'il y avait de soutenir fortement les premières résolutions. Je lui rendis compte des offices que le Nonce ordinaire avait offert depuis deux jours de rendre à la République. Le Roi me commanda de répondre avec fermeté.

Je dis ensuite à Sa Majesté ce qu'on m'avait dit du bruit répandu à Versailles sur l'entreprise d'Écosse.

Je L'avertis en même temps de la fantaisie du maréchal de Villars au sujet de la Jarretière.

Le même jour, les deux Nonces me parlèrent sur l'affaire de Venise, l'ordinaire beaucoup plus sensément que l'autre. Il proposa même des tempéraments qui ne s'éloignaient pas de la raison. Il me dit qu'il ferait ses réflexions sur mes réponses, qu'il me communiquerait ensuite ses pensées. Il voulait prendre du temps pour consulter l'Ambassadeur de Venise et savoir quels étaient ses pouvoirs.

Le duc d'Albe me dit que Bergheick était parti la veille à sept heures du matin, et que le soir à sept heures le courrier extraordinaire dont ils attendaient tous deux le retour était arrivé, que prévoyant qu'il ne pourrait guère différer, il avait tâché le jour auparavant de retenir Bergheick, mais inutilement; qu'il y avait cependant beaucoup de paquets pour lui, et qu'immédiatement après l'arrivée du courrier, lui duc d'Albe en avait dépêché un des siens pour les porter.

Il me dit que le Roi d'Espagne lui faisait écrire que d'Iberville était à Madrid, qu'il avait présenté un mémoire au nom de l'Élec-

[1] Michel Tellier, né à Vire le 16 décembre 1643, entré dans la Société des Jésuites le 26 septembre 1661, confesseur du Roi en 1709, mort le 2 septembre 1719.

teur de Bavière pour demander à Sa Majesté Catholique l'exécution des traités faits avec l'Électeur, qu'on les avait inutilement cherchés dans la secrétairerie, qu'ils ne s'y trouvaient pas. On lui ordonnait de m'en demander des copies pour les envoyer en Espagne.

On ne pouvait les y trouver, parce que ces traités avaient été seulement passés avec le Roi, qui s'était fait fort pour le Roi son petit-fils. Depuis, le Roi d'Espagne avait confirmé cet engagement par deux lettres qu'il avait écrites de sa main à l'Électeur. Le duc d'Albe ne savait pas ce détail, dont je ne lui parlai point encore. Je lui promis seulement de rendre compte au Roi des ordres qu'il avait reçus.

J'en informai Monastérol le même matin, et nous convînmes qu'il serait à propos de gagner du temps jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles directes par d'Iberville, dont il aurait déjà dû être arrivé un courrier. Je lui conseillai d'écrire cependant à l'Électeur pour l'avertir de ce que le duc d'Albe m'avait dit et pour lui demander la copie des deux lettres du Roi d'Espagne.

Monastérol traita ensuite une matière moins importante, quoique plus sensible à son maître. C'était celle du mariage du comte d'Albert. Le refus de la grandesse le rompait, et l'Électeur, qui désirait de le voir conclu, n'imaginait de moyen pour suppléer à la grandesse que celui d'obtenir du Roi un titre de duc en France avec les honneurs. Il espérait que M. de Chevreuse [1], peu connu de lui, aiderait son frère pour obtenir cette grâce de Sa Majesté. Monastérol en comprenait la chimère, et je n'eus pas de peine à le convaincre que ce n'était pas une chose à demander. Il me dit que le duc d'Albe s'étonnait que la grandesse pour mademoiselle de Montigny eût été refusée en Espagne, qu'à son avis il devait être plus facile de l'obtenir pour la sœur que pour le frère, le prince de Bergues [2], qui la devait à la protection et aux instances pres-

[1] Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, né le 7 octobre 1646, mort le 5 novembre 1712, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, chevalier de l'ordre, gouverneur de Guyenne. Il avait, comme on sait, épousé, le 3 février 1667, Jeanne-Marie Colbert, cousine germaine de M. de Torcy et sœur de la duchesse de Beauvilliers.

[2] Alphonse-Dominique-François, prince de Berghes, fils de Eugène de Berghes comte de Grimberghen, et de Florence-Marguerite de Renesse, capitaine des

santes de l'Électeur, quoique dans les règles il n'eût pas d espérer cet honneur.

Il paraissait peut-être bizarre à l'Ambassadeur d'Espagne qu le Roi son maître eût peine à satisfaire l'Électeur de Bavière dai le temps qu'il voulait fortement honorer la fille de M. Amelot d la grandesse, et qu'il renouvelait incessamment ses ordres pou solliciter vivement le consentement que le Roi avait refusé nettement d'accorder sur cet article.

Quant à la négociation dont d'Iberville était chargé, il parut assez que le duc d'Albe, sans la savoir encore, souhaitait que la réponse fût lente, espérant toujours le mieux du temps et du flegme de la nation espagnole.

8e *janvier*.

Je reçus le matin une lettre de Bergheick écrite de la veille et datée de Paris. Il y était revenu après avoir reçu à Senlis les paquets d'Espagne. Le Roi son maître l'instruisait de la demande que d'Iberville lui avait faite, et Bergheick en paraissait surpris. Il me représentait les inconvénients d'accorder à l'Électeur de Bavière ses prétentions, les croyant absolument contraires à la négociation de la paix. Il en expliquait les raisons et concluait en demandant les ordres du Roi.

Sa Majesté me commanda de lui écrire de venir me parler, l'affaire méritant une ample discussion; ainsi je lui écrivis que je l'attendais le lendemain.

Le Conseil de ce jour ne fournit rien de considérable. On apprit seulement par quelques lettres d'Espagne que madame des Ursins cherchait tous les jours quelques nouveaux subterfuges pour éviter de sortir de Madrid, que les dispositions pour la campagne se faisaient avec assez de succès, qu'enfin on continuait de se plaindre de la défiance qu'on avait établie à force de soins

gardes du Roi d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, épouse en 1710 Anne-Henriette-Charlotte de Rohan-Chabot et meurt le 4 avril 1720 sans postérité.

entre le Roi et les sujets, en sorte que les raisons d'État ne pouvaient plus la déraciner.

Les lettres de Pettekum et de Molo lues dans ce Conseil contenaient seulement le verbiage ordinaire de l'un et de l'autre.

Avant la lecture des lettres, le Roi parla des bruits qui commençaient à se répandre d'une entreprise sur l'Écosse; Monseigneur ajouta qu'on lui avait dit que tout le monde en parlait à Paris. Il fut conclu que, l'effet étant encore éloigné, ces bruits se dissiperaient d'eux-mêmes, et peut-être ne se renouvelleraient plus lorsque le temps approcherait de l'exécution.

9e *janvier*.

M. de Bergheick se rendit le matin chez moi. Il me parut peiné du mystère qu'on lui avait fait de la commission de d'Iberville, attribuant cependant son chagrin au contre-temps dont elle était pour le bien des affaires et ne voulant rien avouer de personnel, car au contraire il affecta plus que jamais de dire qu'il avait une répugnance naturelle pour les affaires, qu'il ne savait pas pourquoi pendant toute sa vie elles étaient venues le chercher quand il ne songeait qu'à les fuir. Je voulus reprendre l'origine de celle que l'Électeur de Bavière avait commise à d'Iberville. Bergheick en était parfaitement instruit. Il avait vu tous les traités. Il ne comprenait pas la raison que l'Électeur pouvait avoir eue de se défier de lui après lui avoir auparavant communiqué les promesses que le Roi lui avait faites.

Bergheick me demanda si le Roi avait quelque raison particulière de presser le Roi d'Espagne de les accomplir dans une conjoncture où leur exécution pouvait causer de grands embarras. Je lui expliquai ces raisons. La première était l'obligation de satisfaire à une parole donnée. Je lui dis que le Roi seul, et non le Roi d'Espagne, en avait suspendu l'effet, quand l'Électeur était repassé d'Allemagne dans les Pays-Bas en 1704, que ce prince l'avait représenté au Roi à Marly, et que Sa Majesté avait trouvé ses représentations justes.

Qu'il lui avait dit que quelques amis qu'il avait encore en Hollande l'assuraient que, s'il était vrai, comme le bruit en courait, qu'il fût assuré d'une cession des Pays-Bas en sa faveur de la part du Roi d'Espagne, elle rendrait sa condition meilleure, et que ce serait une raison pour presser l'Empereur de lui restituer l'électorat de Bavière, que cette seconde considération avait aussi déterminé le Roi à contribuer de tout son pouvoir à la juste satisfaction de ce prince.

Que la troisième raison était fondée sur ce que Sa Majesté avait vu l'inutilité des instances qu'Elle avait faites pour obtenir du Roi d'Espagne la promesse de céder les quatre places des Pays-Bas lorsque cette cession serait nécessaire pour la paix, qu'Elle savait qu'en ce cas l'Électeur de Bavière les céderait s'il en était en possession, et par conséquent qu'Elle avait jugé à propos de travailler à les lui faire mettre entre les mains.

Bergheick se plaignit encore de n'avoir pas été averti, et il me dit que, s'il n'y avait pas d'autres raisons que celles que je venais de lui expliquer, il croyait que le Roi agissait contre ses intérêts en pressant cette négociation, mais qu'on pouvait tirer un bon effet pour la paix des démarches qui avaient été faites.

Il me répondit à la première raison que la parole donnée à l'Électeur n'aurait pas empêché que le Roi ne promît ces mêmes places aux Hollandais, si les alliés avaient été plus raisonnables sur les préliminaires, que ce prince l'avait su et n'y trouvait point à redire alors.

Qu'il n'y avait nul fondement à faire sur les avis qu'il prétendait recevoir de Hollande, où certainement il n'avait aucun ami de considération.

Quant à la troisième raison, que le Roi, quand il le voudrait, était maître de céder aux Hollandais les quatre places de Flandre sans les faire passer par les mains de l'Électeur : J'en ai depuis longtemps le pouvoir, me dit Bergheick, et je l'ai assez fait entendre. Je lui répondis que la dernière fois que je l'avais vu, il m'avait dit qu'il attendait ce pouvoir avec les premières lettres de Madrid, mais qu'il ne s'était jamais expliqué qu'il l'eût reçu; qu'à la vérité il avait fourni l'expédient pour rendre le Roi maître

de ces places, c'est-à-dire pour faire passer en Espagne le corps de troupes wallonnes, mais que cet expédient tombait dès le moment que Sa Majesté refusait le passage, que d'ailleurs Elle ne consentirait pas à se servir de cette espèce de ruse pour remettre aux ennemis des places que le Roi, son petit-fils, Lui avait confiées et qu'il déclarait qu'il voulait garder.

Bergheick dit que, s'il avait caché toute l'étendue de son pouvoir, il l'avait fait à dessein d'obtenir plus facilement le passage qu'il avait demandé. Enfin après différentes questions que je lui fis et sur ce qu'il venait de me dire et sur sa dernière lettre, il me déclara pour le dire au Roi, qu'il était autorisé à faire remettre les quatre places aussitôt que cette cession serait nécessaire pour la conclusion de la paix, même d'une paix particulière entre la France et ses ennemis à l'exclusion de l'Espagne, pourvu que Sa Majesté ne prît d'autre engagement que celui d'abandonner l'Espagne, c'est-à-dire de cesser de lui donner aucun secours directement ni indirectement.

J'approfondis la matière, et je lui demandai en quels termes ce pouvoir lui était donné. Je sus de lui que le Roi d'Espagne se rapportait absolument à lui de tout ce qu'il croirait devoir faire pour le service de Sa Majesté Catholique dans les Pays-Bas, étant persuadée qu'il connaissait mieux que personne ce qu'il convenait de faire pour l'avancement de la paix.

Qu'il pouvait donc m'assurer que l'intention du Roi d'Espagne n'était pas de se réserver ces quatre places comme un moyen d'engager les Hollandais à traiter avec lui séparément de la France, qu'il n'y réussirait pas par cette voie, que son idée (suggérée par Bergheick) était de prouver aux Hollandais qu'il voulait sincèrement se réconcilier avec leur République, qu'elle souhaitait une barrière, qu'il voulait contribuer à la former, que les quatre places seraient données pour cet effet, que dans la même vue il venait d'ouvrir à ses ennemis le commerce d'Espagne et celui des Indes même pendant la durée de la guerre.

Qu'enfin il voulait suivre l'intérêt de son royaume, et que cet intérêt était de se raccommoder avec eux et de bannir les défiances.

Bergheick m'offrit ensuite d'écrire au Pensionnaire ce qu'il me

disait au sujet des quatre places, afin de lever au plus tôt l'inconvénient de les avoir refusées. Il aurait fondé sa lettre sur l'intérêt essentiel que le Roi d'Espagne avait lui-même d'établir la barrière, et c'est à cet unique motif qu'il aurait attribué la résolution prise par ce prince de céder les quatre places.

Quant à l'Électeur, Bergheick, vivement frappé du préjudice que causerait la cession de ces places en sa faveur, était d'avis que le Roi Catholique écrivît à ce prince qu'elles étaient déjà cédées à la Hollande en vue de la paix, qu'il ne pouvait changer cette disposition d'ailleurs utile à sa couronne par l'intérêt essentiel que l'Espagne avait d'assurer la barrière des Provinces-Unies du côté de la France. Bergheick ajoutait les compliments dont ce refus devait être enveloppé pour en cacher l'amertume et pour faire voir qu'il n'était causé que par les embarras qu'il apporterait à la paix, sans aucune utilité pour l'Électeur.

Il me dit qu'il travaillerait à dresser les projets des réponses qu'il croyait que le Roi Catholique devait faire au Roi et à l'Électeur sur la commission de d'Iberville, et qu'il me les enverrait pour en avoir l'approbation de Sa Majesté, qu'il ne demandait qu'au cas qu'Elle n'eût aucune autre raison plus particulière que celles que je lui avais expliquées de faire céder les Pays-Bas à l'Électeur dans une conjoncture aussi critique.

Il se promettait même de persuader ce prince d'abandonner sa prétention et de lui en faire voir les inconvénients s'il lui en parlait, mais Bergheick ne voulait pas en entamer le discours lorsqu'il verrait l'Électeur à Compiègne, où il se proposait de passer le 11e du mois en allant à Namur.

Nous convînmes que j'engagerais Monasterol à conseiller à son maître de parler à Bergheick sur cette matière. La chose était facile, car il aurait été mis dans la confidence dès le commencement si Monasterol en eût été cru.

Bergheick pensa comme moi qu'il ne convenait pas de communiquer au duc d'Albe les copies des traités faits avec l'Électeur de Bavière, parce que l'engagement du Roi d'Espagne ayant été ignoré de ses ministres lorsqu'il avait été pris, la connaissance qu'on leur en donnerait présentement ferait à ce prince un démé-

rite envers la nation. Il me promit même d'informer le Roi Catholique par une voie particulière des raisons qui empêchaient que ces copies ne fussent délivrées à son Ambassadeur.

En cet état la question sur la cession des Pays-Bas demeurait à vider uniquement entre le Roi d'Espagne et l'Électeur de Bavière sans que le Roi y eût part, qu'autant que Sa Majesté voudrait s'y intéresser. Je Lui en rendis compte le soir en Lui portant une lettre de d'Iberville, que j'avais reçue dans la journée par un courrier qu'il avait dépêché de Madrid le 31e décembre. Elle ne contenait que ce qu'on avait déjà su par Bergheick, moins en détail parce que les résolutions de la cour de Madrid n'avaient pas été confiées à d'Iberville. J'envoyai le soir sa lettre à Monasterol à Paris, le priant de venir me trouver le lendemain.

Le même jour, Shum, dont j'ai déjà parlé, m'apporta quelques lettres qu'il avait reçues de la Haye, de Copenhague et de Dresde. On l'avertissait que son séjour en France commençait à faire beaucoup de bruit chez les ennemis. Mais l'article principal et qu'on lui recommandait le plus était de persuader la France de déclarer qu'elle voulait bien reconnaître pour médiateurs de la paix générale le Roi de Danemark, le Czar de Moscovie [1] et le Roi Auguste. Il ne s'agissait pas de le faire dire simplement à ces princes, ce qui avait été déjà fait à l'égard des deux premiers; mais ils demandaient que le Roi le fît dire en Hollande au Pensionnaire.

J'insistai fort, pendant que Shum me parla, sur la réponse que je lui avais déjà faite, que cette démarche ne convenait pas au Roi, et que ceux qui se présentaient pour être médiateurs devaient être contents que Sa Majesté voulût bien les recevoir en cette qualité malgré les liaisons étroites qu'ils avaient avec ses ennemis, que c'était à eux à proposer leur médiation aux ennemis de la France. Un tel pas faisait peine encore à ces princes. Ils craignaient d'être accusés de partialité aussitôt qu'ils l'auraient fait, et que ce ne fût un crime à l'égard de la Ligue de vouloir lui parler de paix.

[1] Pierre-Alexiowitz, Czar et grand-duc de Moscovie, Empereur et autocrate de toutes les Russies, né le 11 juin 1672, Czar en 1682, mort le 8 février 1725.

Après le départ de Shum, je songeai qu'il serait peut-être d l'intérêt du Roi de faire la démarche que les princes du Nor demandaient, parce que le pis qui pouvait en arriver était de l rendre suspects aux ennemis, de leur attirer un refus choqua de la part de la Ligue, et que Sa Majesté ne pouvait que gagn à l'un et à l'autre.

Qu'Elle gagnerait aussi si la médiation était acceptée, par que la négociation était si traînante qu'il fallait la ranimer p quelque endroit, qu'enfin il devenait nécessaire d'avoir d médiateurs pour être dépositaires des paroles qu'on donnerait pour cesser d'être exposé à des reproches injustes et continuel de variation et de rétractation. Je pris donc la résolution d'en parler au Roi au premier Conseil, et d'appuyer cette proposition.

Le même jour le Nonce ordinaire me fit dire, par son Auditeur, qu'il allait dépêcher à Venise sur ce que nous avions dit dans la dernière conférence. L'avis me surprit, car je n'étais convenu de rien avec lui qui pût donner lieu à cette expédition. Il avait, comme je l'ai déjà marqué, interposé ses offices en faveur de la République, et, après plusieurs discours souvent rebattus, le Nonce m'ayant demandé ce qu'elle pourrait donc faire pour contenter Sa Majesté et pour empêcher la rupture, je lui avais dit que je n'avais nul ordre de lui suggérer aucun expédient, que je croyais cependant que le moyen de terminer cette fâcheuse affaire aurait été que la République eût déclaré que, par son extrême considération pour le Roi, elle se servirait de tous les prétextes qu'elle avait de regarder le cardinal Ottoboni comme exempt des lois, et qu'elle ne ferait rien ni contre lui ni contre sa famille, étant bien persuadée que Sa Majesté ne voulait pas que ces mêmes lois fussent renversées, et que la complaisance de la République ne serait point tirée à conséquence pour l'avenir.

C'est à peu près le sens de ce que je dis au Nonce, et pour le ranger un peu plus clairement, je l'écrivis avec un crayon sur une lettre de bonnes fêtes qu'il venait de me remettre [1]. Je le

[1] Il arrivait parfois à Torcy d'écrire au dos des dépêches qu'il recevait. Ainsi au dos d'une lettre sans intérêt en date du 12 février 1711 (*Rome*, vol. 515), je trouve la note suivante de sa main : « Le douzième de février de l'année 1679,

lui donnai pour l'examiner lui-même, pour me dire son sentiment et pour voir ensemble de quelle manière il conviendrait d'en faire la proposition au Roi.

Au lieu de communiquer sa pensée, il me mandait qu'il allait dépêcher à Venise. Je lui mandai par son Auditeur que je le priais de ne le pas faire jusqu'à ce qu'il m'eût instruit de ce qu'il voulait écrire; que, s'il en usait autrement, il s'exposerait à se voir désavoué de ce qu'il aurait avancé, parce que je ne lui avais rien dit de la part du Roi, que je lui avais seulement exposé mes simples et premières pensées sur une affaire dont il me parlait, et qu'il avait vu qu'elles naissaient même à mesure qu'il m'expliquait ses propres sentiments, que le même jour le Roi m'avait encore paru fort irrité contre la République, qu'ainsi je le priais de ne rien précipiter et d'agir de concert s'il voulait réussir à l'accommodement qu'il désirait de procurer. L'Auditeur me promit de m'apporter le lendemain la réponse de son maître avant le lever du Roi.

10e *janvier.*

Je n'entendis point parler de lui. Je rendis compte à Sa Majesté de ce qu'il m'avait fait dire et de mes réponses. Le crayon lui déplut. Elle trouva que je m'étais trop avancé en écrivant. Il me paraissait cependant qu'on ne pouvait tirer aucune induction fâcheuse contre son service d'un brouillon mal écrit formé dans la conversation et que les discours actuels du Nonce avaient produit sous ses yeux. D'ailleurs, quand mes expressions auraient engagé le Roi, malgré la protestation que j'avais faite, Sa Majesté n'y perdrait rien, parce que l'accommodement se serait fait honorablement pour Elle si la République avait accepté cet expédient.

Monasterol vint, et je lui parlai de ce que Bergheick m'avait dit. Nous convînmes qu'il en avertirait l'Électeur, et qu'il attendrait

vers les trois heures du matin, le ciel était très-obscur, et quiconque aurait voulu sortir sans lumière aurait couru risque de se rompre le col. Malgré cette obscurité et malgré la neige et le verglas dont les rues étaient couvertes... » Est-ce un commencement de roman?

ses ordres. Ce prince lui avait écrit deux jours auparavant qu' s'attendait qu'en cas de refus de la part de l'Espagne, le Roi mettrait en possession des quatre places, ainsi que Sa Majesté lui avait dit Elle-même.

Monasterol craignait que Bergheick n'eût reçu des ordr secrets pour l'empêcher, et qu'il n'eût déjà pris ses mesures po se conformer à la volonté de son maître. Je ne combattis p cette crainte, j'aurais plutôt fortifié l'opinion de Monasterol. J ne lui dis que ce qu'il convenait qu'il sût de ma conversatio avec Bergheick.

12ᵉ *janvier.*

M. de Bergheick m'ayant envoyé les projets, je lus au Conseil celui de la lettre qu'il proposait d'écrire au Pensionnaire [1]. M. de Beauvilliers avait déjà taxé la bonne foi de l'auteur lorsque j'avais rendu compte de ce qui s'était passé entre lui et moi dans la dernière conférence. Le projet de cette lettre acheva de faire passer Bergheick pour un fourbe, et véritablement il y avait lieu de gloser, car, offrant aux Hollandais les quatre places, il ne marquait pas que ce fût pour la paix avec la France, et il donnai indirectement lieu de croire que, s'il y avait quelque difficulté à le céder aux États généraux, elle ne procédait que de ce que le troupes françaises étaient les plus fortes dans ses places. C'étai donc faire tomber injustement sur le Roi la haine de la difficulté

L'affaire bien discutée et bien examinée, le Roi me commanda de rectifier le projet et de l'envoyer à Bergheick. Comme on doutait encore du pouvoir qu'il prétendait avoir d'Espagne, le Roi résolut d'envoyer ce même projet au Roi son petit-fils par le retour du courrier de d'Iberville, afin de savoir si Sa Majesté Catholique convenait de tout ce que Bergheick avançait.

Il fut question des démarches qu'il convenait de faire au suje de la médiation des Rois de Danemark et Auguste, et résol d'attendre la réponse au dernier mémoire donné à Pettekum.

[1] Voir cette lettre annotée par Torcy (Affaires Étrangères, *Pays-Ba* vol. 65), et les explications que donne Bergheick. (*Espagne,* vol. 198.)

Depuis la disgrâce de M. Chamillart[1], le Conseil était fortifié et les affaires y étaient traitées avec beaucoup plus de solidité qu'auparavant. M. Voysin paraissait parler de bon sens et sans passion, et le jugement suppléait à l'expérience.

On vit par les lettres de Rome que le cardinal Ottoboni mollissait. Avant que de prendre une dernière résolution sur son sujet, le Roi résolut d'attendre des nouvelles du départ de l'abbé de Pomponne.

Hooke me vint trouver le soir. Le maréchal de Villars, M. Voysin et le maréchal d'Estrées l'avaient entretenu sur l'entreprise d'Écosse et sur les moyens d'y faire passer quelqu'un pour avoir des nouvelles sûres de l'état du pays. Hooke croyait le voyage très-dangereux, et qu'il serait impossible de revenir à temps rapporter des informations exactes de la disposition des amis du Roi d'Angleterre. Il me répondit à toutes les propositions que je lui fis pour faciliter son passage s'il se chargeait de la commission. Il était, disait-il, presque impossible qu'il pût passer en Hollande sans être découvert, étant connu de beaucoup de gens. Quand même il réussirait à se cacher, qu'il s'embarquerait sans même être soupçonné, et qu'enfin il arriverait heureusement en Écosse, il y serait arrêté en mettant pied à terre parce que, sous prétexte de douane, les commis examinaient avec un extrême soin tous les étrangers, qu'il serait arrêté n'ayant point de passe-port, et que, s'il en avait sous le nom de quelque autre, ce déguisement était déclaré crime capital et puni de même suivant les nouvelles lois.

La même raison empêchait qu'il ne pût s'embarquer à Morlaix ou dans quelque autre port de Bretagne où il abordait assez souvent des vaisseaux écossais. Il n'y avait donc de voie sûre que celle des frégates du Roi, ainsi qu'on s'en était déjà servi deux fois lorsque Hooke fut envoyé en Écosse en 1705 et en 1707, mais il y avait alors deux vaisseaux anglais garde-côtes dont le capitaine était d'intelligence et laissait aborder les frégates pour l'arrivée et pour le retour. Cette disposition était changée, et

quand même celui qu'on enverrait arriverait sans malheur, il n pourrait revenir qu'à l'occasion de quelque vaisseau de Norwég dont la navigation ne devançait que rarement le mois de juin ainsi les nouvelles qu'on attendrait viendraient hors de saison Outre ces raisons, Hooke disait encore que plusieurs Angla étaient tous les jours chez lui à Versailles, que, s'il disparaissa pendant quelques jours sous quelque prétexte que ce pût être, o publierait aussitôt la cause de son absence. Il concluait enfin que jamais les principaux de la nation n'ajouteraient foi à ce qu'il pourrait leur dire s'il ne portait quelques lettres du roi d'Angleterre. Je le fis souvenir qu'ils avaient au contraire demandé que la cour de Saint-Germain ne fût instruite d'aucun des projets que le Roi pourrait faire par rapport à l'Écosse. Il me répondit que les Ècossais souhaitaient à la vérité que cette cour ignorât les mesures que l'on prendrait en France pour l'exécution de l'entreprise, mais qu'ils demanderaient toujours qu'elle se fit de la participation du Roi leur maître parce que autrement ils croiraient que la France travaillerait seulement pour elle-même et pour causer une diversion utile à ses intérêts, sans se mettre en peine de ceux du Roi de la Grande-Bretagne et de la nation.

Après plusieurs discours, Hooke soutenant qu'il pouvait donner tous les éclaircissements qu'on voudrait avoir d'Écosse, nous convînmes, lui et moi, qu'il mettrait par écrit toutes les questions que MM. les maréchaux de Villars et d'Estrées et M. Voysin lui avaient faites, qu'il écrirait ses réponses à côté, que ces mêmes questions seraient envoyées en Écosse à ceux qu'il savait être bien intentionnés, qu'on les prierait d'y répondre le plus promptement qu'il serait possible, et qu'on leur écrirait par les voies dont il s'était servi pour entretenir correspondance avec eux.

Il ajouta qu'il serait nécessaire aussi de faire écrire par d'autres voies que par la sienne, et qu'on jugerait mieux de la vérité par l'uniformité ou par la différence des relations.

13e *janvier*.

Après le lever, le Roi me demanda le projet qu'il m'avait commandé de dresser pour l'envoyer à Bergheick. Sa Majesté retint M. Voysin pour en entendre la lecture, et l'ayant approuvé, Elle parla de l'affaire d'Écosse. M. Voysin Lui rendit compte de ce que Lui avait dit Hooke, et je parlai ensuite de la conversation que j'avais eue la veille avec lui. Sa Majesté goûta ses raisons dont Elle avait déjà prévu les principales et les avait même dites par avance. Elle approuva la demande que je lui avais faite d'un mémoire.

Il est à remarquer que Hooke avait un grand nombre d'ennemis parmi ceux de sa nation qui avaient suivi le Roi leur maître en France. Sa probité était fort attaquée aussi bien que sa religion, car on l'accusait de n'en avoir aucune, quoiqu'il fît profession de la catholique. Ses ennemis prétendaient qu'il ne l'avait embrassée que par rapport à sa fortune, et qu'il n'était pas plus persuadé de la religion anglicane lorsqu'il était ministre prédicant du feu duc de Monmouth [1]. Mais ils l'accusaient principalement d'intelligence avec les ennemis et de leur révéler tout ce qu'il pouvait apprendre de plus secret.

Un cordelier irlandais me dit sur ce sujet ce que j'avais déjà entendu dire à d'autres personnes. Il m'apprit que le père de Hooke était Irlandais, homme du commun du peuple, que son nom, qui signifie *faucille* en anglais, était une traduction de son nom d'Irlande. Hooke avait dit une fois au Roi, au retour d'un de ses voyages d'Écosse, qu'il était originaire de Normandie, et que son nom était pris de la Hogue. Mais il reculait le temps de sa transmigration, et le portait à mille ou onze cents ans.

Le comte de Bergheick, ayant reçu le nouveau projet que je lui avais envoyé le matin, vint le soir même à Versailles, et m'étant

[1] Jacques Fitz-Roy, duc de Monmouth, fils naturel de Charles II et de Lucie Walters, né à Rotterdam le 9 avril 1649, décapité à Londres à la suite de ses rébellions contre Jacques II le 25 juillet 1685.

venu trouver, il me dit qu'il lui serait impossible d'écrire au Pensionnaire dans les termes que je lui avais proposés, qu'ils étaient fort au delà de ses pouvoirs. Il me fit même entendre qu'ils y étaient contraires. Il prétendait avoir excédé déjà ces mêmes pouvoirs en dressant le projet qu'il m'avait envoyé.

Ce discours ne me parut pas s'accorder avec ce qu'il m'avait dit quatre jours auparavant de l'étendue de son pouvoir. Je le priai donc de me dire ce qu'il contenait ou de me le montrer. Il me répondit qu'il ne ferait ni l'un ni l'autre, qu'il était obligé de garder le secret sur ce pouvoir dressé par le conseil, et qu'il ne pouvait d'ailleurs le montrer, parce qu'il était entre les mains du duc d'Albe, mais qu'il serait fort inutile de le faire, puisqu'en écrivant au Pensionnaire, comme il le proposait, il faisait ce que le Roi pouvait désirer, que Sa Majesté avait marqué par le dernier mémoire envoyé en Hollande qu'Elle ne pouvait céder les quatre places des Pays-Bas parce qu'elles n'étaient pas à Elle, mais qu'Elle promettait d'en retirer ses troupes.

Que les ministres du Roi d'Espagne déclarant en même temps que le Roi leur maître à qui ces quatre places appartenaient encore, les céderait lorsque les troupes françaises en sortiraient, c'était consommer ce que le Roi voulait.

Je dis à M. de Bergheick que sa proposition serait juste si la cession était promise en considération de la paix. Mais il me répondit que, la promettant de cette manière, c'était faire voir que la même intelligence subsistait toujours entre la France et l'Espagne; que cette idée était celle qu'il fallait absolument détruire pour l'intérêt du Roi et pour celui de Sa Majesté Catholique, et que Sa Majesté devait être contente de la manière dont il prétendait y travailler, puisqu'Elle n'en recevait aucun préjudice.

Il s'étendit encore sur le tort que la cession des places à l'Électeur de Bavière causerait aux affaires générales. Il me dit même qu'il avait reçu à ce sujet une réprimande de la cour d'Espagne, qu'on lui écrivait que, s'il eût exécuté ses ordres, le Roi Catholique n'aurait pas été exposé à la demande de l'Électeur.

Je le questionnai inutilement sur ces ordres. Je trouvai de sa part le même mystère.

Il persistait à croire que si l'on ne troublait pas son projet, il persuaderait aux Hollandais de laisser la couronne d'Espagne au roi Philippe V, et que, de plus, ils maintiendraient l'union des Pays-Bas à cette couronne. Soit vérité, soit feinte, Bergheick affectait de paraître persuadé de l'attachement fidèle des Espagnols au Roi leur maître, et de la nécessité où ses ennemis se trouveraient réduits de le laisser sur le trône. Il me dit que le Roi était personnellement très-aimé de la nation, que la Reine au contraire en était très-haïe par l'opinion que les Espagnols avaient qu'elle les haïssait, et qu'elle inspirait au Roi son mari une défiance injuste de ses sujets.

14e *janvier.*

Lorsque je rendis compte au Roi de ce que Bergheick m'avait dit la veille, Sa Majesté crut qu'il était important de savoir ce que pouvait contenir le pouvoir secret dont il avait refusé de m'expliquer le détail. Bergheick L'avait assurée qu'il n'aurait jamais aucun secret pour Elle. Auss. Elle résolut de lui parler. Elle me commanda de l'avertir de se trouver à Son dîner, et l'ayant fait appeler ensuite dans Son cabinet, Sa Majesté lui demanda l'explication de ce secret. Il Lui dit que l'ordre et le pouvoir général qu'il avait reçus du Roi d'Espagne consistaient à remettre aux Hollandais les places des Pays-Bas par engagement par dépôt ou par prêt, s'il le jugeait nécessaire pour les intérêts de Sa Majesté Catholique. Il n'entendait pas bien lui-même ce que signifiait le terme de prêt. Mais l'ordre qu'il avait reçu était de cette manière.

Il répéta ensuite au Roi ce qu'il m'avait dit du préjudice que la demande de l'Électeur de Bavière causerait aux affaires, et il expliqua à Sa Majesté les raisons qu'il avait de proposer d'écrire au Pensionnaire, suivant le projet qu'il m'avait envoyé, et non suivant le plan que j'avais dressé par les ordres du Roi. Tout son raisonnement s'appuyait sur la nécessité de faire voir aux ennemis

que la cession des places d'Espagne entre leurs mains serait faite aussitôt qu'ils seraient d'accord avec la France, puisqu'elle n'aurait qu'à retirer ses garnisons.

Il parla aussi du Roi et de la Reine d'Espagne dans les mêmes termes qu'il m'en avait parlé la veille.

15e *janvier.*

Le Roi le dit au Conseil et délibéra sur le parti qu'il convenait de prendre à l'égard de la demande de l'Électeur. Après quelque diversité de sentiments, il fut résolu d'attendre la réponse que Pettekum ferait sur le mémoire que je lui avais envoyé. On jugea que si les propositions qu'il contenait donnaient lieu à reprendre plus vivement la négociation de la paix, on la troublerait mal à propos en disposant en faveur de l'Électeur de Bavière des places des Pays-Bas, et changeant par conséquent un article aussi essentiel des préliminaires.

Qu'au contraire, ces propositions étant rejetées, le Roi pourrait sans peine presser encore l'effet des promesses faites par le Roi d'Espagne à l'Électeur.

Un marchand d'Ypres nommé Florisson [1], ayant été à la Haye avec permission du Roi, mandé, disait-il, par le Pensionnaire, avait eu plusieurs conférences avec lui et avec un député de Nort-Hollande nommé Merens [2]. Il en avait rendu compte à son

[1] Florisson était natif de Leyde et établi à Ypres. On le traitait en Hollande de banqueroutier. (Dép. de Torcy, 15 mars 1710. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Hollande,* suppl. 8.) Florisson, parti le 12 décembre d'Ypres, arrive le 15 à la Haye, voit le même jour M. Merens, député aux États généraux pour le Nort-Hollande, remet par lui à Heinsius une lettre de Le Blanc, intendant de Dunkerque, a diverses conférences avec le Pensionnaire, est de retour à Ypres le 8 janvier. Torcy écrit de sa main à Heinsius le 16 janvier pour lui demander si c'est par Florisson qu'il faut faire passer les propositions, et envoie à Florisson l'ordre de se rendre à Versailles; Florisson part d'Ypres le 23 janvier. Torcy dit : « C'est un génie médiocre qui s'exprime très-mal en français, mais il a du bon sens. » (*Hollande,* vol. 222.) Heinsius répond le 23 janvier qu'il préfère la voie de Pettekum. (*Hollande,* vol. 228.) Lorsque Florisson repasse à Dunkerque, Le Blanc lui impose le silence sur sa négociation. (*Hollande,* vol. 222.)

[2] En 1703, un Allard Merens, sénateur de la ville de Horn, signe le traité du 16 août entre l'Angleterre, la Suède et les États généraux.

retour à M. le Blanc [1], intendant de Dunkerque. La lettre qu'il en avait écrite à M. Le Pelletier de Souzy [2] qui me l'avait remise fut lue au Conseil. Ce qu'elle contenait de plus particulier était que le Pensionnaire avait dit à Florisson que, si l'on voulait en France lui confier ce que le Roi souhaiterait pour le partage du Roi, son petit-fils, en l'abandonnant, Florisson pourrait retourner à la Haye et rendre compte, et qu'alors on lui remettrait un passeport pour un ministre que Sa Majesté voudrait envoyer. Elle résolut de faire venir ce marchand à Versailles dire lui-même ce qu'il avait fait en Hollande, et Elle me commanda d'écrire au Pensionnaire pour savoir de lui s'il avait véritablement donné quelque commission à Florisson. J'adressai ma lettre à Senserf [3], marchand de Rotterdam, pour la rendre lui-même au Pensionnaire sans la faire passer par la voie de Pettekum.

Le Roi me demanda si la Nonce avait dépêché un courrier à Venise. Je lui dis que non. L'Ambassadeur de Venise ne l'avait pas jugé à propos parce que je lui avais parlé dans le même sens il y avait déjà plusieurs jours. Il en avait écrit à ses maîtres, et il ne croyait pas devoir expédier un courrier pour ne porter aucune proposition nouvelle. C'est ce que l'Ambassadeur m'expliqua deux jours après, et que je ne savais encore qu'imparfaitement sur le rapport confus que le Nonce m'en avait fait la veille du jour que Sa Majesté me demanda si le courrier avait été envoyé.

En sortant du Conseil, je dis à M. de Monasterol que le Roi voulait attendre une réponse de Hollande avant que de prendre

[1] Claude Le Blanc, né le 1er décembre 1669, conseiller au Parlement de Metz (décembre 1696), maître des requêtes, intendant d'Auvergne (1704), de Dunkerque (1708), membre du conseil de la guerre (1715-1718), secrétaire d'État de la guerre du 23 septembre 1718 au 1er juillet 1723, destitué, poursuivi pour concussion, acquitté, rappelé au ministère de la guerre le 5 juin 1726, mort le 19 mai 1728.

[2] Michel Le Pelletier de Souzy, frère de Claude Le Pelletier, et oncle du premier président au parlement de Paris, fut intendant de Franche-Comté, puis de Lille, conseiller d'État, intendant des finances de 1683 à 1701, directeur général des fortifications de terre et de mer en 1701 et conseiller au conseil royal. Il mourut le 10 décembre 1725.

[3] C'est par Senserf, correspondant de Tourton, banquier à Paris rue de la Truanderie, que Torcy a été en 1709 introduit près d'Heinsius. C'est par lui que passe une partie de la correspondance. Il envoie à Torcy des pots d'affia (*sic*), du thé, des saumons fumés. (*Hollande*, 222.)

un parti décisif sur la demande que l'Électeur faisait que Sa Majesté le mît en possession des places des Pays-Bas espagnols. Je l'assurai que les intentions de Sa Majesté en faveur de ce Prince étaient toujours les mêmes. Il convint qu'il était nécessaire d'attendre cette réponse.

16e, 17e *et* 18e *janvier*.

Je passai ces trois jours à Paris uniquement pour travailler à conclure l'acquisition que je voulais faire de la terre de Sablé.

19e *janvier*.

Je lus au conseil une lettre écrite par Pettekum au president Rouillé qui donnait lieu de juger que le dernier mémoire envoyé en Hollande produirait de nouvelles difficultés plutôt que d'aplanir les anciennes. Le Roi voulut attendre une réponse positive avant que d'envoyer ses ordres à d'Iberville.

20e *janvier*.

Cependant l'Électeur de Bavière inquiet sur son état pressait pour avoir une décision. Monasterol me dit le vingt et unième que ce prince lui écrivait qu'il avait entretenu Bergheick à son passage à Compiègne, mais, tous deux étant de sentiment opposé, ils ne s'étaient persuadés ni l'un ni l'autre. L'Électeur marquait dans sa lettre que Bergheick lui avait dit qu'il m'avait parlé sans réserve, que je m'étais expliqué de même avec lui. Cela ne s'accordait pas avec ce que nous étions convenus, Bergheick et moi, que je dirais à Monasterol, car il m'avait prié de dire que lui, Bergheick, ne s'était expliqué qu'en général, et je m'étais conformé à ce qu'il avait souhaité. Monasterol se souvenait de la réponse que je lui avais faite. Il l'avait écrite à l'Électeur. Ce Prince l'assurait du contraire qu'il avait su de Bergheick lui-

même. Il fallut raccommoder cette contradiction. Je le fis tant bien que mal. Le secret que Bergheick m'avait fait sur ses pouvoirs m'en donna le moyen. Mais je trouvai Monastérol plus pressant qu'à l'ordinaire sur l'état de son maître. Il insista sur le dédommagement promis à ce prince et fut beaucoup plus difficile sur cet article que l'Électeur ne l'avait été lui-même, car il avait dit au Roi que, les places des Pays-Bas étant entre ses mains, Sa Majesté en disposerait comme il Lui plairait pour assurer la conclusion de la paix. C'était même dans cette vue qu'Elle avait appuyé auprès du Roi d'Espagne la demande de l'Électeur. Il prétendait, avait-il dit, se servir de la cession qui lui serait faite de ces places pour obtenir la restitution de ses États, mais Monasterol ne me parla pas dans ce sens. Les places des Pays-Bas étaient, selon lui, le dédommagement promis à son maître par les traités, et pour l'engager à s'en désister il serait nécessaire de lui donner un nouveau dédommagement tel que le duché de Mantoue, par exemple, qu'il proposait pour en tenir lieu. Je lui dis que l'Électeur ne s'en était pas ainsi expliqué avec le Roi, et qu'il me paraissait qu'une négociation que ce prince avait traitée lui-même ne devait pas être désavouée. Il me parut au reste par le discours de Monasterol qu'il serait de la prudence de modérer les instances qu'on pouvait faire en Espagne, et que le succès de la mission de d'Iberville pourrait, comme on l'avait dit quelques jours auparavant, apporter de nouveaux obstacles à la paix.

22e *janvier*.

Pendant le conseil tenu le 22e, Monseigneur dit que le bruit se répandait à Paris que le dernier mémoire envoyé en Hollande éloignait la paix plus que jamais. Ce ne pouvait être encore que conjecture, car il n'y avait aucun avis de l'effet qu'il avait produit.

23e *janvier*.

Je reçus une lettre de Pettekum du 17e. Il m'écrivait d'Amsterdam où il avait passé quelques jours. Il prétendait avoir utilement travaillé à persuader aux magistrats de cette ville qu'il était nécessaire d'admettre des ministres de France pour entrer en conférence sur la paix. Il répondait sur sa tête qu'elle se conclurait si on se parlait et que le Roi voulût se contenter pour le Roi son petit-fils de la Sicile ou de quelque autre dédommagement de la couronne d'Espagne.

On sut par d'autres lettres de Hollande que le voyage de Pettekum à Amsterdam avait causé quelque inquiétude aux ministres que les alliés de cette République tenaient à la Haye. En effet, il était regardé comme un émissaire de la France dans le temps qu'on le croyait ici et, vraisemblablement avec plus de raison, entièrement attaché aux intérêts des ennemis; sort ordinaire de ceux qui veulent s'entremettre dans les affaires où ils ne sont point appelés, de se rendre également suspects aux deux partis. Quoi qu'il en soit, l'Envoyé de l'Empereur, soupçonnant le séjour que Pettekum faisait à Amsterdam, s'y était rendu, ou pour observer sa conduite, ou pour traverser ses négociations.

Les ministres de ce prince avaient à soutenir de vives attaques à la Haye. Ceux du duc de Savoie [1] se plaignaient vivement de l'inexécution du traité que l'Empereur avait fait avec leur maître, et leurs plaintes étaient fortement appuyées par les députés des États généraux et par l'Ambassadeur d'Angleterre en

[1] Ignace Solar de Morette, marquis du Bourg (del Borgo), gentilhomme de la chambre de Son Altesse Royale le duc de Savoie, chevalier grand-croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, petit-fils d'un des principaux ministres de Charles-Emmanuel, fut envoyé extraordinaire du duc de Savoie à la Haye, à la fin de 1703 (audience publique, le 23 janvier 1704); alla négocier en Angleterre en juin 1711, en revint en juillet, fut plénipotentiaire au congrès d'Utrecht et prit congé des États généraux le 19 septembre 1713. Ministre du Roi de Sicile à Londres en 1714, il fut enfin ministre et secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, grand chambellan de Savoie et chevalier de l'Annonciade en 1729.

Hollande. Il paraissait que ces commencements de division pouvaient préparer les voies à la paix.

D'un autre côté, on assurait que les Hollandais cessaient d'avoir aucune inquiétude de la guerre du Nord, qu'ils comptaient qu'elle serait finie avant l'ouverture de la campagne, qu'ils n'oublieraient rien pour détourner le Grand Seigneur [1] d'accorder aucun secours au Roi de Suède [2], et qu'ils attendaient sur ce sujet une réponse prochaine de la Porte.

Comme ils faisaient d'ailleurs de grands préparatifs pour la campagne, personne à la Haye ne doutait de la continuation de la guerre. On disait que le prince Eugène et Marlborough les avaient fait souvenir que le feu Roi Guillaume [3] leur avait dit que, pour abaisser l'orgueil de la France, il fallait une longue guerre, que la nation dont les premiers feux sont difficiles à soutenir se rebutait par le temps, et que par le même moyen le royaume s'épuiserait.

Ces deux généraux avaient obtenu le consentement des États pour entrer en campagne avant le temps ordinaire. En la commençant ainsi prématurément, ils prétendaient faire le siége de Douay et pénétrer en France. Si ce dessein manquait, leur projet était de se rendre maîtres de Namur. On faisait dans cette vue des amas prodigieux en Hollande pour remplir les magasins, et on apportait les mêmes soins pour le rétablissement des troupes et pour les mettre en état d'entrer de bonne heure en campagne.

L'Angleterre et la Hollande négociaient auprès de l'Électeur de Brandebourg pour acheter à frais communs cinq à six mille hommes, et l'Électeur Palatin [4] avait nouvellement touché de l'Angleterre des sommes considérables pour la levée de cinq

[1] Achmet III, fils de Mahomet IV, frère de Mustapha II, né en 1670, monté sur le trône en 1703, déclare le 11 novembre 1710 la guerre au Czar. Le Czar Pierre, battu sur les bords du Pruth les 19, 20, 21 juillet 1711, est obligé de capituler et de signer la paix le 23. Achmet III, malheureux dans ses autres guerres (contre les Vénitiens et l'Empereur et contre les Perses), est déposé en 1730 et meurt le 23 juin 1736.

[2] Charles XII, battu à Pultawa le 8 juillet 1709, et réfugié à Bender.

[3] Guillaume d'Orange, mort le 19 mars 1702.

[4] Jean-Guillaume-Joseph, Électeur Palatin, chevalier de la Toison d'Or, né le 19 juillet 1658, mort le 8 juin 1716.

nouveaux régiments. Enfin l'on attendait le duc de Marlborough en Hollande pour le 12e de mars.

Nonobstant ces dispositions à continuer une guerre plus vive et plus sanglante que jamais, Bergheick se flattait toujours de l'espérance de conclure une paix particulière entre le Roi d'Espagne et ses ennemis. On sut, non par lui, qu'il entretenait correspondance en Hollande avec une personne de la République qui était en relation avec le Pensionnaire. On n'apprit ni le nom, ni nulle autre circonstance de cette personne inconnue, mais il est certain que ces apparences de négociation bien ou mal fondées donnaient à Bergheick du crédit en Espagne, et qu'on espérait par son moyen fléchir les ennemis du Roi Catholique.

Les sujets de ce prince le plus affectionnés à son service continuaient de gémir sur le préjudice infini que le ministère intérieur causait au bien de ses affaires, car ce ministère avait repris une nouvelle vigueur, et madame des Ursins, après avoir affecté pendant quelque temps une retraite dont qui que ce soit n'avait été la dupe, commençait à laisser voir que l'administration des affaires était uniquement entre les mains de la Reine et les siennes.

Les ministres espagnols se plaignaient, mais ils ne s'en acquittaient pas mieux des fonctions qui leur étaient confiées. Ils faisaient voir beaucoup de ressentiment et de haine contre la France, sans pourvoir aux besoins de l'Espagne. Ce motif les avait portés à refuser l'escadre armée pour escorter les vaisseaux des Indes à leur retour. Ils avaient dit que le roi d'Espagne se chargerait de les faire revenir en sûreté, mais les moyens d'assurer leur navigation manquaient absolument, en sorte que le seul expédient qu'on trouvait alors dans le conseil du roi d'Espagne pour intéresser les ennemis même à l'arrivée des richesses des Indes en Europe, était de déclarer que le Roi Catholique permettrait à toutes nations amies ou ennemies de charger leurs effets sur les vaisseaux destinés pour le nouveau monde.

D'Iberville avait été obligé de voir le duc de Medina-Celi, chargé du soin des affaires étrangères, et il était entré avec lui dans le détail de la commission qu'il avait reçue de la part de

l'Électeur de Bavière. Il en avait reçu de bonnes paroles, mais il partait de Madrid sans avoir rien obtenu, et l'on croyait que le roi d'Espagne, trouvant que la demande de l'Électeur était juste, ne voulait pas cependant décider sans savoir quel était le sentiment du comte de Bergheick.

26e *janvier*.

Depuis le 23e, je n'appris rien digne d'être écrit. Le Roi tint Conseil le 26e après la messe, et Sa Majesté me commanda de lire le mémoire que le brigadier Hooke avait dressé sur l'Écosse en conséquence de l'ordre qu'Elle lui en avait donné.

Il répondait à toutes les questions que MM. les maréchaux de Villars et d'Estrées lui avaient faites[1]. Les éclaircissements étaient fort nets, fondés sur des mémoires qu'Hooke avait donnés au retour de ses deux voyages en 1705 et en 1707, et prouvés par les lettres et par la signature des principaux du parti du roi d'Angleterre; mais d'ailleurs ce qu'il avançait des dispositions des Écossais était entièrement conforme aux nouvelles qu'on recevait par les ennemis mêmes de l'état et du mécontentement de cette nation.

Après la lecture du mémoire, le Roi m'ayant demandé mon avis, il fut que, dans l'état où les affaires du royaume se trouvaient, il fallait hasarder ce qu'on examinerait peut-être plus mûrement si une situation moins violente permettait de délibérer davantage, que la révolution d'Écosse étant une ressource pour changer les affaires et pour renverser les projets des ennemis, les lumières qu'on avait de l'état de ce pays paraissaient suffisantes pour tenter l'entreprise qu'on avait depuis si longtemps proposée; que je croyais donc qu'il fallait, sans perdre de temps et sans attendre de nouveaux éclaircissements, préparer sans retard l'armement et les choses nécessaires pour l'embarquement des troupes; que cependant il fallait que Hooke écrivît à quel-

[1] Les questions du maréchal d'Estrées à Hooke sur la descente en Angleterre se trouvent aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (*Angleterre*, vol. 230.)

ques-uns de ceux qui étaient nommés dans son mémoire, qu
leur fit quelques-unes des questions qui souffraient encore qu
que doute, les priant en même temps d'envoyer un homme
leur part bien instruit de leurs intentions et du véritable état
leur pays, et de le faire partir le plus tôt qu'il leur serait possible.
Je comptais que de cette manière on ne les exposerait pas au
hasard d'écrire, et que celui qu'ils enverraient éclaircirait encore
les doutes ou travaillerait avec plus de repos et plus sûrement à
l'exécution de l'entreprise.

Mon avis ne fut contredit que par M. le Chancelier, qui soutint, comme il l'avait déjà fait auparavant, que cette entreprise était chimérique, et qu'il était contre la prudence d'entreprendre de faire une descente dans un pays où l'on n'avait ni port ni place forte, ni sûreté suffisante de la part des habitants. Ces raisons, spécieuses à la première apparence, tombaient en les examinant de près et en détail.

La résolution fut donc prise de préparer toutes choses pour cette expédition, et de la cacher au roi et à la reine d'Angleterre, pour empêcher que le secret ne fût pénétré par les intelligences que les ennemis entretenaient à la cour de Saint-Germain. Middelton était fort soupçonné, peut-être injustement.

Les affaires du Conseil n'ayant pas été achevées le matin, le Roi ordonna à ses ministres de retourner chez lui à deux heures et demie. Il n'y eut de discussion que sur un article. Sa Majesté mit en délibération si Elle déclarerait présentement que désormais les ambassadeurs ordinaires de la République de Venise n'auraient plus l'honneur d'être conduits à Son audience par un prince[1]. Je m'opposai à cette déclaration, parce que je la croyais inutile dans un temps où le Roi renvoyait l'ambassadeur de la République et qu'il n'était pas question d'en admettre un nouveau, et je trouvais aussi qu'il ne convenait pas de faire entrer prématurément Sa Majesté dans un engagement qu'Elle aban-

[1] Cela datait de 1698, et Dangeau l'avait ainsi noté dans son Journal (vi, 458, 11 novembre) : « On a résolu d'accorder aux instantes et réitérées prières de la République de Venise que leurs ambassadeurs seront conduits à l'audience par un prince. » (V. SAINT-SIMON, II, 221.)

donnerait peut-être aussitôt que la République proposerait de faire des pas pour rentrer dans Ses bonnes grâces.

Mes raisons ne furent pas trouvées assez fortes. Le Roi, irrité contre la République, demanda quel bien ou quel mal elle pouvait jamais lui faire, et je représentai que les plus petits pouvaient quelquefois servir ou nuire aux plus grands. Enfin Sa Majesté ayant pris sa résolution, Elle me commanda de la déclarer aux ministres étrangers et à l'Ambassadeur de Venise, lorsque je le verrais avant son départ.

Florisson, qu'on avait mandé d'Ypres, me fut amené le soir par M. Le Pelletier. Il me répéta les mêmes particularités de son voyage de Hollande qui étaient comprises dans le mémoire qu'il en avait remis à M. Le Blanc, intendant de Dunkerque. La conclusion de son récit fut que le Pensionnaire souhaitait, comme un moyen de faire la paix, que le Roi voulût s'expliquer sur les demandes que Sa Majesté voudrait faire pour le Roi Son petit-fils, et qu'en même temps Elle déclarât qu'au moyen d'un dédommagement pour ce prince, Elle consentirait à traiter la paix sur le pied des autres articles préliminaires.

Florisson assurait que s'il pouvait porter cette parole, le Pensionnaire lui remettrait un passe-port pour faire passer un ministre du Roi de Hollande.

Je lui demandai quel était à peu près le dédommagement qu'on se proposait de donner au roi d'Espagne. Il me dit qu'il avait inutilement pressé le Pensionnaire de s'en expliquer. Je le priai de me dire ce qu'il pensait lui-même si le Roi se contentait pour dédommagement des royaumes de Naples et de Sicile. Il m'assura, mais j'en doutai, qu'à cette condition la paix serait bien avancée, et qu'il fallait même ajouter un autre État au partage du Roi Catholique. Je lui nommai la Sardaigne. Il me dit que, si le Roi lui commandait de retourner en Hollande, il proposerait au Pensionnaire les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne pour le Roi d'Espagne, mais qu'il fallait en même temps lui laisser le pouvoir de dire que le ministre que Sa Majesté enverrait pourrait se relâcher de quelque chose lorsque les conférences seraient entamées.

Le Pensionnaire, me dit-il, l'avait pressé, s'il venait à la cour, de s'adresser à madame de Maintenon, parce qu'il savait qu'elle voulait la paix et qu'elle s'était opposée à la rupture du traité de partage. Florisson voulait avoir une lettre d'elle pour le Pensionnaire, et j'eus assez de peine à lui faire entendre qu'elle ne la donnerait pas.

Le duc d'Albe vint aussi le même soir. Il avait reçu deux lettres du roi d'Espagne pour le Roi, et il demandait audience.

Par la première de ces lettres Sa Majesté priait le Roi de lui accorder M. de Vendôme pour commander ses armées[1]. Sa Majesté savait que depuis longtemps cette trame était commencée par les gens attachés à M. de Vendôme, et qu'elle était conduite par le duc de Gramont[2].

L'autre lettre était encore un mystère pour le duc d'Albe. Il lui était ordonné seulement de la remettre à Sa Majesté sans aucune autre explication de ce qu'elle contenait.

27e *janvier.*

Elles lui furent toutes deux remises par le duc d'Albe dans l'audience qu'Elle lui accorda le 27e au matin. La lettre mystérieuse contenait seulement des instances de la part du roi d'Espagne pour engager le Roi à commencer la campagne par le siége de Girone[3].

L'audience finie, je lus à Sa Majesté les lettres que j'avais reçues de Pettekum datées du 21e. Monseigneur et M. le duc

[1] Cette lettre, en date du 3 janvier 1710, est aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (*Espagne,* vol. 203.)

[2] Voir sur la cabale de M. de Vendôme et sa prétendue ruine en 1709, SAINT-SIMON, VII, 187. Saint-Simon ne nomme point le duc de Gramont comme en faisant partie. Il indique seulement le duc de Guiche. Antoine IV, duc de Gramont, pair de France, comte de Guiche et de Louvigny, souverain de Bidache, vicomte d'Aster, Vice-Roi de Navarre et de Béarn, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'Or, avait été ambassadeur près le Roi d'Espagne en 1704, et mourut le 25 octobre 1720.

[3] Ville de Catalogne assiégée inutilement par les Français en 1653, 1675 et 1684, emportée par le maréchal de Noailles en 1694, rendue aux Espagnols par le traité de Ryswick en 1697, prise par le duc de Noailles le 25 janvier 1711.

de Bourgogne assistèrent à la lecture. Il écrivait qu'il avait communiqué au Pensionnaire le mémoire que je lui avais envoyé. Il résultait de ces lettres que si le Roi voulait passer les articles préliminaires à l'exception du 37e et traiter sur ce dernier, on enverrait de Hollande les passe-ports nécessaires pour le ou pour les ministres que Sa Majesté nommerait. Il paraissait qu'il était question de paix et non de trêve, et que l'on conviendrait des termes pour l'évacuation des places.

La situation des affaires était si affreuse qu'il fallait profiter de toutes les ouvertures qu'on pouvait trouver à faire la paix. C'était sur ce fondement que je proposais de répondre sans perdre un moment de temps et de commencer les conférences, parce que j'étais persuadé que, si elles commençaient, la paix en serait certainement le fruit. Les dispositions à la conclure paraissaient bonnes en Hollande.

Je disais que si l'on trouvait un tempérament sur l'article 37e, il ne fallait pas être en peine de l'article 4e, parce qu'il tomberait en même temps que le 37e serait changé; que la clause de l'article 3e deviendrait nulle si l'on convenait d'un partage pour le roi Philippe V, parce qu'alors l'Archiduc n'aurait plus la monarchie d'Espagne avec les mêmes droits que Charles II l'avait possédée ou dû posséder. Par conséquent que les principales difficultés étant levées, rien n'empêcherait d'accepter les autres articles préliminaires. M. le duc de Bourgogne objecta la difficulté que l'article des demandes ultérieures laisserait encore, et soutint son opinion par de bonnes raisons.

Je répondis que cette difficulté pouvait être levée en demandant une explication claire et nette de ces demandes ultérieures; que la question était juste, puisqu'on ne pouvait pas signer en aveugle et sans savoir quel engagement on prenait; qu'on accepterait donc l'article, mais à condition d'être éclairci sur ses demandes; qu'il me paraissait que dans l'état où les affaires étaient, il n'y avait pas un moment de temps à perdre pour entrer en conférence, et que certainement elles ne commenceraient pas si le Roi disputait encore sur la signature des articles préliminaires.

M. le duc de Beauvilliers connaissait parfaitement la nécessité des conférences et celle de finir promptement. Il convint donc qu'il fallait autant qu'il était possible écarter toute sorte d'obstacle.

Le Roi remit à décider jusqu'au mercredi 29e, parce que c'était jour de Conseil [1]. Je représentai qu'il était nécessaire en même temps de se déterminer sur le choix des ministres que Sa Majesté emploierait. Je lui demandai si Elle ne persistait pas dans le dessein de se servir de l'abbé de Polignac. Elle me dit que oui, mais Elle ajouta avec une espèce de colère et rougissant qu'Elle ne voulait pas renvoyer le président Rouillé, qu'il était trop décrié et que tout le monde s'élèverait contre un pareil choix. Il était cependant difficile de le remplacer, parce que depuis plusieurs années les négociations étaient si abandonnées en France, le Roi en faisait si peu de cas aussi bien que des négociateurs, que bien peu de gens voulaient suivre une route stérile qui ne produisait que des chagrins, la ruine et souvent le déshonneur de ceux qui s'y engageaient.

On avait inutilement cherché l'année précédente quelqu'un capable de cet emploi. On était revenu à Rouillé faute d'autre et parce qu'il plut alors à M. Chamillart de l'appuyer dans le Conseil. On cherchait inutilement dans les listes quelqu'un meilleur que lui pour cet emploi. Il n'en était pas né depuis dix mois. Cependant il fut exclu, et Monseigneur même appuya ce que le Roi avait dit. On conclut aussi qu'il fallait envoyer deux plénipotentiaires, que le premier devait être un homme titré, et le Roi, ayant déjà songé autrefois au maréchal d'Huxelles [2], était

[1] Il s'agit toujours du conseil d'État quand M. de Torcy dit *le Conseil*. Le Conseil par excellence se tenait le mercredi, le jeudi et le dimanche. Il était composé du Roi, du Dauphin, du duc de Bourgogne, du Chancelier, du duc de Beauvilliers, de M. de Torcy et de M. Voysin; ces quatre appelés ministres d'État. M. de Torcy était seul rapporteur. Desmarets y assistait, bien qu'il ne soit pas indiqué à l'*Almanach royal* de 1710 comme ministre d'État.

[2] Nicolas du Blé, maréchal d'Uxelles ou d'Huxelles, fils de Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles, nommé maréchal de France, et de Marie de Bailleul, né le 24 janvier 1652, colonel du régiment Dauphin en 1674, brigadier en 1677, maréchal de camp en 1683, lieutenant général en 1688, chevalier des ordres la même année, défend Mayence en 1689, est maréchal de France en 1703, plénipotentiaire à Gertruydemberg en 1710 et à Utrecht en 1713, gouverneur

encore porté à le nommer, mais tout fut remis au mercredi.

Cependant les moments étaient si précieux que je me rendis aisément au conseil que M. le duc de Beauvilliers me donna de proposer au Roi de faire raisonner ses ministres sur cette importante affaire le lendemain avant que le conseil des finances[1] fût assemblé. Il disait que dès le même jour on pourrait faire partir pour la Haye le courrier que Pettekum demandait lui-même qu'on lui envoyât pour lui porter la réponse.

J'en fis la proposition le soir même. Mais en vérité elle fut très-mal reçue. Le Roi traita de vision et presque de sottise l'imagination qu'on avait de penser qu'un jour de plus ou de moins fît quelque chose dans une négociation de cette nature. Il s'emporta contre ceux qui avaient gâté les affaires par ces sortes d'empressement et par l'envie extrême qu'ils avaient fait voir aux ennemis de conclure à quelque prix que ce fût. Ces reproches tombaient principalement sur M. de Beauvilliers que Sa Majesté nomma, mais j'eus ensuite ma part de ce mouvement, car voulant représenter qu'il était nécessaire de prévenir l'arrivée de Marlborough et celle du prince Eugène, dont l'un devait être en Hollande le 12e de mars et l'autre le 15e, le Roi me fit l'honneur de me dire qu'il admirait que je fusse aussi pressant, moi qui étais le plus lent de tous les hommes dans mes négociations. J'avoue que je ne compris pas la raison de ce reproche et comment je le méritais, ne retardant jamais l'exécution de ses ordres et les prévenant souvent; mais comme les maîtres ne croient jamais avoir tort, je me tus et tâchai de mettre à profit cette mortification jointe à tant d'autres.

Cela se passait dans la chambre de madame de Maintenon. De son lit, elle pressa le Roi de songer à finir une affaire aussi

d'Alsace et de Strasbourg en 1715, président du conseil des Affaires Étrangères de 1715 à 1718, membre du conseil de Régence et ministre d'État, et meurt à Paris le 10 avril 1730.

[1] Le conseil royal des finances se tenait les mardi et samedi. Il se composait du Roi, du Dauphin, du duc de Bourgogne, du chancelier, du duc de Beauvilliers, chef du conseil royal des finances, de M. Voysin, de M. Le Pelletier de Souzy, de M. Daguesseau et de M. Desmarets, contrôleur général rapporteur.

importante que l'était celle de la paix. Il résista, se débattit, enfin il se rendit et me dit d'emporter les lettres le lendemain au matin à l'entrée du conseil des finances.

28e *janvier.*

Après le lever, le Roi me dit que l'affaire dont il était question serait trop tôt étranglée si elle était traitée le même jour, et qu'il était plus à propos de la remettre au lendemain.

Je revins donc à l'audience des ministres étrangers, et la principale affaire fut d'écouter les plaintes vives des ministres de Cologne et de Bavière, dont les maîtres étaient réduits à la dernière extrémité faute de payement de leurs subsides [1]. Leurs troupes et leurs domestiques mouraient effectivement de faim.

Je dis aux deux nonces du Pape et à l'envoyé de Parme [2] la résolution que le Roi avait prise de retrancher désormais aux ambassadeurs ordinaires que la République enverrait l'honneur d'être conduits par un prince. Ils en furent peu touchés.

29e *janvier.*

Ce fut donc au Conseil tenu le 29e janvier que le Roi délibéra sur des propositions contenues dans les dernières lettres de Pettekum. Mais avant que de traiter cette matière, Sa Majesté dit Elle-même ce que le roi d'Espagne Lui avait écrit au sujet de M. de Vendôme, que ce prince Lui demandait pour commander son armée.

Le Roi résolut d'éloigner pendant quelque temps une décision et de voir, avant que de la donner, quel serait l'événement des dispositions que l'on commençait à voir à la paix. Si elles étaient sincères de la part de la Hollande, ce serait les traverser e

[1] L'Électeur de Bavière recevait 12,000 livres par mois, plus 34,000 livres pour le change, sans compter la pension de 30,000 livres de Monasterol.

[2] Sforza Fagliano.

donner une dangereuse idée de la bonne foi de la France que d'envoyer un général au roi d'Espagne dans le temps même que le Roi promettrait de ne lui donner aucun secours directement ni indirectement.

Si l'on voyait au contraire que les ennemis eussent seulement intention d'amuser et non de conclure, il conviendrait alors d'employer tous les moyens que le Roi aurait encore en son pouvoir pour leur faire la guerre, et Sa Majesté ne pouvant faire passer comme autrefois une armée en Espagne, on convenait unanimement qu'Elle ferait pour Elle-même en donnant un général au Roi Son petit-fils. Sur le même principe le Roi prit la résolution de faire le siége de Girone si la guerre continuait.

Quant aux moyens de la terminer, les lettres de Pettekum ayant été lues, il fut résolu de lui répondre que le Roi consentait que l'on traitât seulement sur les expédients propres à lever la difficulté de l'article 37e des préliminaires. Que lorsqu'elle serait aplanie, Sa Majesté approuvait que les autres articles servissent de base et de fondement au traité de paix. Il fut question du choix des sujets pour la négocier. Chacun applaudit à la nomination que le Roi fit du maréchal d'Huxelles; on doutait seulement s'il accepterait, et Monseigneur, paraissant instruit de ses sentiments, dit qu'il s'était expliqué sur la douleur qu'il aurait de se voir obligé de signer une paix pareille à celle dont il allait être question.

Le Roi me commanda de parler au maréchal d'Huxelles, d'employer même son autorité si elle était nécessaire pour le déterminer.

Elle était inutile à l'égard de l'abbé de Polignac, qui regardait avec raison cet emploi comme très-honorable pour lui. Ceux qui ne l'aimaient pas pensaient de même et n'auraient pas été fâchés de l'en exclure. M. le Chancelier ne put s'empêcher de dire à moitié bas que son esprit, son éloquence et sa vivacité seraient peut-être à craindre. Le Roi lui fit redire ce que Sa Majesté n'avait entendu qu'à demi, et le mauvais office ne laissa pas de faire quelque impression. Cependant

l'abbé de Polignac fut nommé en second avec le maréchal d'Huxelles [1].

Le Roi dit ensuite que le pauvre Rouillé lui faisait de la peine, mais que les cris du public étaient tels contre lui qu'il était impossible de le renvoyer en Hollande pour cette seconde négociation. M. de Beauvilliers, M. Desmarets et le Chancelier représentèrent que ce changement de négociateurs ferait peut-être un mauvais effet, et que les ennemis, toujours prêts à soupçonner la bonne foi de la France, regarderaient comme un artifice de sa part l'exclusion du président Rouillé. Le Roi demeura ferme dans son sentiment.

Pettekum proposait que les conférences fussent secrètes et qu'on les tînt au Mœrdik [2]. J'eus ordre de lui écrire qu'elles ne pouvaient ni ne devaient être secrètes, et que le Mœrdyk n'était pas un lieu où les tenir. Le temps pressant, j'écrivis la lettre dans un des cabinets du Roi pendant la continuation du Conseil.

Il y fut encore agité s'il était possible de faire l'entreprise d'Écosse. Le Roi dit qu'après avoir bien examiné toutes choses, il avait trouvé que tous les arrangements faits pour la mer étaient parfaitement beaux, qu'il ne manquait rien aussi du côté de la terre, que M. Desmarets fournissait même tout l'argent nécessaire pour l'un et pour l'autre, mais qu'il était impossible de rassembler celui dont on avait besoin pour porter en Écosse, qu'on ne pouvait le tirer que des sommes destinées pour l'armée de Flandre, et que cette distraction, au commencement de la campagne et pour une entreprise incertaine, ne serait pas prudente.

Le projet en aucun temps n'avait été du goût du Roi. Sa Majesté s'était plutôt rendue aux importunités qu'Elle n'avait été persuadée. Ainsi Elle relevait avec quelque plaisir les obstacles insurmontables de cette entreprise. Elle parla des périls de la

[1] Traitement du maréchal d'Uxelles et de l'abbé de Polignac, chacun 4000 livres par mois; le Maréchal a 25,000 livres de frais d'installation (1er mars 1710), Polignac 15,000 seulement. Leurs secrétaires sont La Blinière et l'abbé du Bos.

[2] Hameau des Pays-Bas, à une lieue et demie de Sas-Stryen, dans l'ile de Beyerland : c'était le lieu où se faisait ordinairement le trajet par eau de Brabant en Hollande.

navigation dans la Manche de Saint-Georges, impraticable aux escadres et d'ailleurs peu connue, des embarras infinis qui auraient suivi une descente faite en pays ennemi, sans port assuré, sans places et peut-être sans intelligences. Enfin, rappelant toutes les raisons qui devaient combattre ce dessein, Elle conclut qu'il ne fallait plus songer à l'exécuter et peut-être même qu'il ne conviendrait pas de le suivre quand il n'y aurait que la seule considération de ne pas traverser la négociation de la paix.

L'argent manquant, il n'y eut aucun avis différent. M. de Beauvilliers alla même jusqu'à dire que si l'on avait les sommes pour exécuter l'entreprise, il croirait encore à propos de la suspendre jusqu'à l'année prochaine pour ne pas nuire à la paix.

Il avait toujours appuyé si vivement le projet que le Roi fut surpris d'un changement aussi prompt. Sa Majesté me le dit, étant seul auprès d'Elle dans le cabinet où je passai pour écrire en Hollande. Je lui répondis que l'exemple de M. le duc de Beauvilliers ne m'entraînait pas, et que j'insisterais toujours sur l'entreprise d'Écosse, si l'on avait les moyens nécessaires pour la tenter heureusement.

Enfin, la dernière affaire considérable traitée au conseil du 29e janvier fut celle de la publication du procès-verbal de l'Assemblée du clergé de 1705.

Le Roi avait fait différer la distribution des exemplaires parce qu'on avait trop fortement représenté à Sa Majesté que ce procès-verbal donnerait matière à de nouveaux différends avec la cour de Rome, celui que la même Assemblée avait excité par ses délibérations n'étant pas encore terminé.

Le cardinal de Noailles, de son côté, avait inutilement insisté pour faire distribuer le procès-verbal suivant l'usage ordinaire. Enfin il avait proposé d'y joindre une déclaration propre à satisfaire Rome. Elle contenait une exposition simple des sentiments des évêques dont la dernière Assemblée avait été composé, et son avis était que cette déclaration fût signée par les évêques de l'Assemblée prochaine, dont plusieurs avaient été de la précédente [1].

[1] Aux Affaires Étrangères, mémoire communiqué par le cardinal de Noailles

On approuva cet expédient.

Je vis le soir le maréchal d'Huxelles à Paris, et soit qu'il voulût se faire prier, soit qu'il connût tout le fardeau de l'emploi que le Roi lui destinait, je ne tirai de lui que des instances pour être délivré d'un pareil poids. Il représentait son incapacité, le peu de moyens qu'il avait de soutenir la dépense qu'il serait obligé de faire, sa paresse naturelle, le peu de goût que le Roi avait pour lui. Enfin il se défendait et paraissait tout de bon vouloir s'excuser. J'avais cependant quelque peine à la croire, car il m'avait paru auparavant en d'autres sentiments. Quoi qu'il en soit, il ne se décida point. Nous allâmes ensemble chez M. Desmarets. Je le quittai sans tirer de lui aucune réponse positive. Il me dit qu'il me reverrait le lendemain.

30e *janvier.*

J'allai chez lui. Il me pria de représenter au Roi ce qu'il était à propos que Sa Majesté sût des raisons qu'il avait dites pour s'excuser; qu'il espérait qu'Elle en serait satisfaite; que si Elle ne l'était pas, Elle déciderait; que le lendemain il se présenterait devant Elle à son lever, et qu'il attendrait si Elle voulait lui parler.

A mon retour de Paris, je rendis compte au Roi de tout ce que le maréchal d'Huxelles m'avait dit; Sa Majesté résolut de le faire appeler le lendemain quand Elle rentrerait dans son cabinet.

Je Lui lus la réponse que j'avais reçue le même jour du Pensionnaire au sujet de Florisson. Il me marquait qu'il fallait suivre par la voie de Pettekum la négociation commencée.

31e *janvier.*

Le Roi fit appeler après son lever le maréchal d'Huxelles, et Sa Majesté lui parla quelque temps dans Son cabinet sur le choix

sur l'assemblée du clergé de 1705. (Janvier 1710. *Rome,* vol. 503. V. aussi *ibid,* vol. 504.)

qu'Elle avait fait de lui et sur la négociation de la paix. Elle n'admit point les représentations qu'il fit pour se dispenser de la commission.

Il n'en aurait pas éte chargé si le maréchal d'Harcourt eût été en santé; mais une attaque récente d'apoplexie le mettait hors d'état d'être employé. On assure qu'il l'avait souhaité, et que la brigue était faite pour le faire nommer avec Bonrepos[1], qu'ils avaient concerté de faire choisir M. Amelot pour être entre eux deux comme le plastron de toutes les censures du public qu'en gens d'esprit et de cour ils rejetteraient toutes sur lui. Ce raisonnement vrai ou faux leur était imputé [2].

[1] François Dusson, seigneur de Bonrepaus, second fils de François Dusson, seigneur de Bonrepaus et de Bonnac, et de Bernadine de Faure, fut sous-lieutenant de galère en 1671, puis entra en 1676 dans l'administration de la marine, dont il devint intendant général en 1689; en 1685, le Roi le nomma son lecteur ordinaire et l'envoya en Angleterre, où il retourna diverses fois jusqu'en 1688. (Traités de 1687 et 1688.) Il servit sur mer de 1690 à 1692 et fut envoyé ambassadeur en Danemark en 1693 et en Hollande en 1697. En 1700, il fut nommé chevalier d'honneur au parlement de Toulouse, et en 1715 conseiller au conseil de la marine. Il mourut le 12 août 1719. V. SAINT-SIMON, II, 49.

[2] *J'ai su depuis que cette vue avait été faussement attribuée à Bonrepos; qu'il n'avait fait aucun pas pour être nommé plénipotentiaire.* (Note de M. de Torcy.)

FÉVRIER

1er *février*.

Je conclus à Paris après bien des peines l'acquisition de la terre de Sablé, signant les articles qui devaient être insérés dans le contrat de vente et prenant le bail judiciaire de la terre en attendant que, l'ordre des créanciers achevé, le contrat me fût passé [1].

4e *février*.

Le Nonce ordinaire du Pape eut audience du Roi. Il l'avait demandée pour remettre à Sa Majesté un bref de Sa Sainteté écrit pour terminer le différend venu à l'occasion de l'évaluation des monnaies d'or. Cette affaire a déjà été expliquée, et j'ai marqué les expédients dont le Roi avait résolu de se contenter pour la finir. Celui dont le Pape se servit fut de faire examiner la question par quelques cardinaux, assemblés à cet effet, et de composer de leur décision un décret signé par les trois cardinaux chefs d'Ordre. Il énonçait la difficulté, ensuite il déclarait que l'intention du Saint-Père n'avait point été de donner par son édit une valeur extrinsèque à l'or, mais seulement de faire connaître sa valeur intrinsèque augmentée par le commerce chez toutes les nations de l'Europe. Le décret finissait par un

[1] Dangeau dit au 12 mars 1670 : « M. de Torcy a acheté le marquisat de Sablé au Maine. Cette terre lui coûtera 450,000 francs tant de ce qu'il donne aux créanciers que du pot-de-vin qu'il a fallu donner au marquis de Sablé pour avoir son consentement, et M. de Torcy jouira de la terre par bail judiciaire en attendant que le décret soit fait. » (DANGEAU, XII, 122.) L'achat est en date du 24 janvier 1711. La terre fut érigée en marquisat en faveur de Torcy par lettres de mars 1711 registrées au Parlement le 10 juin.

engagement de ne point augmenter à l'avenir cette même valeur par voie d'Édit. Le bref se rapportait au décret et le confirmait. Rome prétendait qu'un pareil acte signé des trois chefs d'Ordre assurait de l'avenir plus fortement encore que les écrits que le Pape aurait donnés.

Le Roi fut satisfait de l'accommodement.

Monasterol se plaignit à moi de la part de l'Électeur de Bavière de tous les pas que ce prince supposait qu'on faisait pour la paix sans l'en avertir. Les avis qu'il avait de Hollande l'inquiétaient. Il se croyait abandonné. Il me proposait d'aller à Senlis où il se rendrait de Compiègne pour savoir plus particulièrement le véritable état de la négociation et ce que le Roi voulait faire pour lui.

Je tâchai de calmer Monasterol. Je lui dis que j'avais écrit, par ordre du Roi, que Sa Majesté consentait à traiter sur les expédients à trouver pour lever la difficulté de l'article 37e, et que, supposé qu'on y réussit, Elle voulait bien que les autres articles préliminaires servissent de base et de fondement à la paix.

Que les ennemis consentiraient à cette proposition ou bien qu'ils la refuseraient.

Que dans le premier cas, il y aurait lieu de juger qu'ils désireraient sincèrement la paix, et qu'aplanissant la difficulté de l'article 37e, c'était une conséquence nécessaire de dire que l'article 4e, qu'on devait proprement regarder comme la première partie du 37e, tombait absolument; que cette principale difficulté étant levée, on pourrait juger que les Hollandais, qui auraient déterminé leurs alliés sur ce point, entreraient encore plus facilement dans ceux de la restitution des deux Électeurs, puisqu'elle ne leur portait aucun préjudice, et même qu'une grande partie des princes de l'Empire s'uniraient peut-être en faveur de la maison de Bavière contre la mauvaise volonté de l'Empereur.

Que si la proposition était refusée, les alliés diraient vraisemblablement qu'avant que de traiter sur l'article 37e il faudrait signer les autres préliminaires; que cette réponse serait le signal de la guerre parce que ce serait demander l'évacuation des places

avant la paix faite, se livrer par conséquent à leur discrétion, et qu'il était impossible à Sa Majesté de signer à de telles conditions.

Je lui fis voir au reste qu'il était de Son intérêt et qu'il était aussi de celui de l'Électeur de profiter des moyens qu'on offrait pour entrer en conférences, parce qu'on ne pouvait négocier que lorsqu'elles seraient ouvertes, et que peut-être on obtiendrait alors ce qu'on demanderait inutilement avant que d'être convenu de part et d'autre des moyens de se parler.

Monasterol en tomba d'accord et parut content s'il pouvait assurer l'Électeur que le Roi ne signerait pas les préliminaires avant que la difficulté de l'article 37e fût aplanie.

D'Iberville était revenu d'Espagne et avait salué le Roi la veille. Je dis à Monasterol que je proposerais à Sa Majesté de l'envoyer à Compiègne pour rendre compte à ce prince de sa négociation. L'Électeur continuait de demander quel parti il avait à prendre au sujet de l'exécution de son traité, et le conseil était difficile à lui donner. L'état des affaires demandait qu'on gagnât du temps, d'autant plus que ce prince ne voulait plus rendre les quatre places sans dédommagement lorsqu'il en serait une fois en possession.

Monasterol convint que le voyage que son maître me proposait serait inutile, l'ayant informé de tout ce que je pouvais dire à l'Électeur.

19e *février*.

J'ai interrompu pendant plusieurs jours de ce mois la continuation de ce journal, les affaires courantes ne m'ayant pas permis d'y travailler. Je le reprendrai au 15e de ce mois, jour que le courrier dépêché en Hollande revint de la Haye. Il arriva vers les onze heures du soir, et je portai au Roi la lettre que Pettekum m'écrivait, dans le temps que Sa Majesté se couchait. Cette lettre contenait une réplique à celle que j'avais écrite, et elle était dictée par le Pensionnaire. Elle se réduisait

à marquer qu'il fallait que le Roi fît déclarer par moi que Sa Majesté acceptait les articles préliminaires tels qu'ils avaient été dressés, à la réserve de l'article 37e; que, moyennant cette déclaration, les États Généraux enverraient des passe-ports pour les plénipotentiaires, et qu'Anvers serait le lieu des conférences.

Pettekum m'écrivait en même temps une lettre qu'il m'assurait ne lui avoir point été dictée. Elle contenait une exhortation à consentir à ces dernières propositions. Il prétendait faire voir qu'elles n'engageaient pas le Roi, puisque les préliminaires étant acceptés tels qu'ils avaient été dressés, Sa Majesté, en conséquence de ces mêmes articles, ne serait obligée à rendre les places de la Barrière que le 15 juin les premières, et les autres dans les termes marqués ensuite; qu'ainsi Elle aurait jusqu'au mois de juin à traiter sur l'article 37e sans être obligée à rien, si l'on ne convenait pas d'un expédient sur cet article.

Le Roi ayant remis à délibérer sur une affaire aussi importante dans le Conseil du lendemain, elle fut agitée. L'état des affaires était déplorable. L'argent manquait absolument. Le crédit était perdu. Les troupes ne se rétablissaient point. Les officiers et les soldats périssaient de misère : nuls magasins, nuls moyens d'en faire. On ne savait comment l'armée subsisterait pendant la campagne. On doutait même si elle pourrait y entrer. Point de généraux pour la commander. Il était incertain si la blessure du maréchal de Villars lui permettrait de servir, et quand cela serait, quelle ressource? Les troupes n'avaient nulle confiance en lui. On l'accusait de fautes sans nombre pendant la dernière campagne, et surtout dans les partis qu'il avait pris dans la bataille aussi bien que dans la disposition de cette malheureuse journée. Peut-être ne lui rendait-on pas justice, mais l'opinion conduit souvent les hommes.

Lui-même, se croyant très-capable, pressait pour la paix et tenait des discours tels qu'il fallait pour en faire voir la nécessité. Car il ne parlait que de livrer bataille aux ennemis dès les premiers jours de la campagne; et lorsqu'on lui représentait que l'État serait perdu s'il venait à la perdre, il en convenait. On apprenait en même temps que les ennemis, imitant les exemples

que le Roi leur avait donnés autrefois, voulaient faire une entreprise prématurée et se mettre en mouvement pour un siége dès le commencement du mois d'avril. Ils avaient en abondance les provisions nécessaires pour l'entreprendre et des généraux expérimentés. Le Roi n'avait ni troupes ni généraux pour s'y opposer, ni magasins pour suppléer au défaut de subsistances que la terre ne pouvait encore donner.

Dans cette situation, trop connue de tout le monde, l'avis pour la paix fut unanime. Il n'y eut de différence que sur les termes qu'il convenait d'employer dans la lettre que j'écrirais à Pettekum par ordre du Roi.

Voici les deux manières qui furent proposées :

Que Sa Majesté consentait à laisser subsister les articles préliminaires tels qu'ils avaient été dressés *traitant sur l'article* 37ᵉ.

Ou bien : *A la réserve de l'article* 37ᵉ *sur lequel on traitera.*

J'appuyai sur la première manière, parce que je m'en servais comme d'une condition pour traiter sur l'article 37ᵉ, et pour en convenir avant que de prendre aucun engagement sur les autres articles préliminaires. Je disais qu'autrement les ennemis pourraient demander, comme une condition que le Roi aurait secrètement promise, de signer les préliminaires avant même que de traiter sur l'article 37ᵉ; par conséquent de les exécuter. Que de cette manière, Sa Majesté se trouverait livrée à la discrétion de Ses ennemis ou chargée par eux du reproche d'avoir été de mauvaise foi. M. Voysin appuyait mon avis.

Le reste du Conseil préférait la seconde manière. La raison en était que puisque nous trouvions une différence très-grande entre les deux façons de s'expliquer, quoiqu'elles parussent très-semblables, les ennemis trouveraient aussi cette même différence. Que c'en était [assez] pour leur donner lieu de se plaindre et de dire que les réponses de la France étaient toujours équivoques; qu'après ce reproche, ils rompraient ou bien qu'il faudrait pour renouer les conférences écrire suivant la seconde manière des deux que j'avais proposées; que les moments étaient si précieux qu'il fallait ménager huit ou dix jours et prévenir autant qu'il

serait possible le retour du prince Eugène et de Marlborough en Hollande.

Monseigneur et M. le duc de Bourgogne furent de ce sentiment. Le Roi céda au plus grand nombre, connaissant cependant combien il était dangereux de se trouver lié comme il le serait si les ennemis exigeaient que les préliminaires fussent signés avant que de traiter sur l'article 37e.

M. de Beauvilliers avait proposé de consulter le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac sur cette difficulté, mais on conclut qu'il était inutile de le faire, et le Roi m'ordonna d'écrire la lettre suivant la seconde manière approuvée par la plus grande partie du Conseil.

Le maréchal d'Huxelles étant venu à Versailles l'après-dînée, je lui racontai la dispute du matin, et je lui fis voir la lettre que j'écrivais à Pettekum prête à partir par le courrier que le Roi m'avait commandé de dépêcher. Il se récria sur l'engagement que Sa Majesté allait prendre, faisant voir l'embarras où les plénipotentiaires se trouveraient si les ennemis les pressaient de signer en arrivant comme ils pouvaient les en presser effectivement en vertu de la déclaration que je faisais au nom du Roi.

Je lus au maréchal d'Huxelles la seconde manière dont j'avais proposé d'écrire. Il en connut la différence et me pria de parler encore à Sa Majesté pour faire changer la résolution du matin. L'abbé de Polignac se trouva présent et pensa comme lui. La lettre que j'écrivais était trop importante pour l'envoyer sans la faire voir au Roi, quoique tous les termes en eussent été résolus au Conseil; je la portai donc à Sa Majesté à son retour de la chasse. Elle me dit qu'Elle y avait pensé tout le jour et qu'Elle n'avait pas cessé un moment d'en être agitée, qu'Elle avait une peine infinie à laisser partir cette lettre dans les termes qu'il avait été résolu au conseil.

Je lui rendis compte de l'avis du maréchal d'Huxelles et de l'abbé de Polignac sur un point aussi important. Leur sentiment parut confirmer Sa Majesté dans sa première pensée. Elle me dit qu'Elle voulait encore y réfléchir, et que le lendemain à son lever Elle me donnerait Ses ordres.

Ce fut de changer la lettre suivant la première proposition et de mettre *en traitant sur l'article* 37e. Le courrier partit donc pour la Hollande le 17e février à onze heures du matin.

Madame la duchesse de Bourgogne était accouchée le 15e à huit heures du matin d'un prince que le Roi nomma duc d'Anjou [1]. Quelques jours avant ses couches, M. le Chancelier et moi nous avions représenté au Roi que ce nom ferait raisonner, que les ennemis ne manqueraient pas de dire que Sa Majesté n'avait nulle intention de faire revenir le Roi d'Espagne puisqu'Elle donnait le nom que sa branche devait porter à un nouveau prince. Ces représentations furent inutiles et même assez mal reçues.

Suivant l'usage, les introducteurs des ambassadeurs devaient les avertir de cette naissance. Ensuite, les ambassadeurs devaient venir en audience publique complimenter le Roi. Il n'y avait plus d'ambassadeurs à Paris que les deux Nonces du Pape. Le baron de Breteuil [2] fit naître un incident où il ne devait y en avoir aucun. Il envoya Merlin, sous introducteur [3], au Nonce ordinaire pour concerter avec lui le jour que le Nonce recevrait l'écuyer du baron qui serait envoyé pour demander à ce ministre une audience pour son maître qui espérait d'être reçu avec les mêmes honneurs que le Nonce extraordinaire lui avait, disait-il, rendus. Cette ridicule préparation avait tellement choqué le Nonce qu'il ne voulut ni recevoir la visite de Breteuil, ni demander l'audience. Il dit qu'il m'en parlerait le mardi suivant.

[1] Louis de France, duc d'Anjou, Dauphin à la mort de son frère, le duc de Bretagne, le 8 mars 1712, Roi à la mort de son arrière-grand-père Louis XIV, le 1er septembre 1715.

[2] Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil, baron de Reuilly, qui se faisait appeler le baron de Breteuil (SAINT-SIMON, II, 223), fils de Louis de Breteuil, contrôleur général des finances, et de Chrétienne Le Court, lecteur ordinaire de la chambre du Roi en 1677, envoyé près des princes d'Italie en 1688, introducteur des ambassadeurs en 1698, mort le 24 mars 1728. Il avait en 1715 vendu sa charge d'introducteur à M. Foucauld de Magny. Voir sur son démêlé avec le nonce la lettre de Breteuil en date du 16 février 1710. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 407.)

[3] François Raymond Merlin, seigneur du Chelas, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, était encore en fonction en 1718. (*État de la France*, édit. de 1718.)

Ce jour-là le différend fut terminé. Les deux Nonces ensemble firent leur compliment au Roi sans audience à son lever. Ils me prièrent en même temps de demander à Sa Majesté l'audience publique qui leur fut marquée au mardi de la semaine suivante.

Il y eut conseil le 19e, mais il ne s'y passa rien de considérable. Toutes les affaires semblaient réduites au seul point des réponses qu'on attendait de Hollande, et c'était un grand malheur que celui de n'envisager d'autres ressource que celle d'une paix que les ennemis vendaient chèrement.

Comme ils connaissaient la nécessité de conserver entre eux une bonne union, il fut question de renouveler un traité entre l'Angleterre et la Hollande dont les conditions étaient :

Que l'Angleterre renoncerait à toutes ses prétentions contre la compagnie des Indes Orientales et contre celle des Indes Occidentales ;

Que la pêche des Hollandais sur les côtes de la Grande-Bretagne ne serait point interrompue ;

Que les Anglais renonceraient au passage d'Ostende pour leurs marchandises et à l'exemption qu'ils prétendaient ;

Qu'ils garantiraient aux Hollandais la barrière qui leur serait cédée par la paix ;

Renonceraient à répéter les sommes qu'ils ont droit de redemander pour les frais de la guerre, montant aux deux tiers de celles que les puissances maritimes ont déboursées.

En cas que les Hollandais fussent attaqués dans la suite, l'Angleterre leur fournirait vingt mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, et trente vaisseaux de guerre.

Les Hollandais s'obligeraient au maintien de la succession de la ligue protestante ;

De même à maintenir l'union de l'Angleterre avec l'Écosse, et à fournir le même secours réciproque de vingt mille hommes et trente vaisseaux de guerre.

Les Provinces-Unies s'obligeant à maintenir en temps de paix un nombre de troupes, tant cavalerie qu'infanterie, dans les places de la Barrière regardées comme le rempart nécessaire à la conservation du repos de l'Europe.

22ᵉ *février*.

L'Électeur de Bavière, alarmé de ce qu'il apprenait des négociations de la paix, avait ordonné à Monastérol d'aller le trouver à Compiègne. Il vint me trouver à son retour. Après m'avoir informé de la juste inquiétude de ce prince sur son sort, il me demanda un engagement de la part du Roi de ne le point abandonner et de ne pas signer l'article 37ᵉ s'il était possible d'en aplanir les difficultés, ni les autres articles, sans obtenir la restitution des États et des dignités de l'Électeur et un dédommagement de ses pertes. Il prétendait même que s'il était impossible de porter les ennemis à l'accorder, le Roi devait, en vertu des traités, le fournir à ses dépens.

Monastérol me remit un mémoire dressé dans ce sens par l'Électeur même, et me dit que ce prince comptait de se rendre incessamment à Versailles pour représenter lui-même ses raisons à Sa Majesté.

26ᵉ *février*.

Les passe-ports de Hollande pour M. le maréchal d'Huxelles et pour M. l'abbé de Polignac arrivèrent le 26ᵉ. On comptait que tous deux partiraient immédiatement après les avoir reçus, et sur cette supposition les députés des États devaient partir le 4ᵉ de mars pour se trouver le 5ᵉ au Moerdyk, où ils comptaient de conférer dans un yacht avec les plénipotentiaires du Roi, qui se rendraient ensuite dans un autre yacht de l'État à Gertruydenberg, où l'on comptait qu'ils feraient leur séjour.

27ᵉ *février*.

Le 27ᵉ, le Roi tint conseil pour déterminer les derniers ordres qu'il donnerait à ses plénipotentiaires. Je lus à Sa Majesté les

questions faites par l'un et par l'autre. Après les avoir entendues, il fut décidé qu'il n'y aurait pas d'expédients à proposer sur l'article 37e autres que ceux qui l'avaient été l'année passée et rejetés par les ennemis ; qu'en aucun cas que ce pût être, le Roi ne devait jamais s'engager à faire la guerre au Roi d'Espagne, directement ou indirectement.

Ce fut sur ce fondement que Sa Majesté m'ordonna de travailler de nouveau à l'instruction que j'avais faite il y avait quinze jours, et qu'il fallut changer presque tout entière.

28e *février*.

Ce fut le travail du 28e de février.

Le même jour, l'Électeur de Bavière arriva à Paris, inquiet de son sort et des résolutions que le Roi prendrait peut-être de conclure la paix à son exclusion.

MARS

1er mars.

Le comte de Monastérol vint chez le Roi après le lever, et Sa Majesté l'ayant fait entrer dans Son cabinet, il Lui fit un compliment de la part de l'Électeur.

Après que Monastérol fut sorti, le Roi régla que l'Électeur viendrait à Versailles le mardi suivant, 4e du mois, qu'il entrerait par les cabinets de derrière dans celui où Sa Majesté tient Son conseil, où Elle l'attendrait; qu'il ne verrait ni Monseigneur le Dauphin, ni les princes ses enfants, ni madame la duchesse de Bourgogne, pour éviter tout embarras sur le cérémonial; qu'il descendrait à l'appartement que j'occupais, d'où je le conduirais chez le Roi à l'heure que Sa Majesté voudrait lui donner. Elle avait choisi d'abord deux heures après midi. Depuis, Elle marqua onze heures du matin. Monastérol descendit ensuite chez Monseigneur pour lui faire compliment de la part de l'Electeur.

L'Instruction pour la paix était si importante que Monseigneur l'avait voulu voir, n'ayant point assisté au Conseil lorsqu'elle y avait été lue la première fois. Je la lui portai changée comme je devais la lire au Roi le lendemain, et il l'écouta tout entière, remarquant très-bien les points où consistait la principale difficulté. C'était en ce que l'on ne proposait aucun expédient nouveau et que l'on était obligé de revenir aux mêmes expédients que les ennemis avaient rejetés l'année précédente. Le maréchal d'Huxelles, prévoyant l'embarras où il allait se trouver, voulait, ou que le Roi consentît à faire la guerre au Roi d'Espagne pour obtenir une paix nécessaire, ou bien que l'on n'entamât point des conférences inutiles et qui jetteraient le royaume dans le

désespoir si elles se rompaient sans succès. Monseigneur ne pouvait approuver une guerre injuste contre le Roi d'Espagne. Le Roi et M. le duc de Bourgogne pensaient de même.

2e *mars*.

Sa Majesté confirma les ordres qu'Elle avait déjà donnés sur cet article lorsque l'instruction Lui fut lue dans le conseil qu'Elle tint le 2e.

Comme je devais aller le même jour à Paris voir l'Électeur de Bavière, Elle approuva les généralités que je me proposais de dire à ce prince au défaut des assurances réelles et positives qu'il demandait et des bonnes raisons dont je ne pouvais le payer.

Lorsque je le vis le soir, je lui dis tout ce que j'avais imaginé de bon ou de mauvais pour calmer son inquiétude. Je lui représentai qu'elle serait juste si le Roi traitait directement et pour une paix particulière avec l'Empereur, parce que ce prince ne se relâcherait de rien en faveur de la maison de Bavière, mais que, selon les apparences, il n'en serait pas de même des Hollandais, qu'ils n'avaient aucun intérêt de diminuer la puissance de cette maison, qu'au contraire eux et les princes de l'Empire devaient souhaiter qu'il y eût des princes en Allemagne capables de s'opposer encore un jour aux vastes desseins de la maison d'Autriche. Je concluais de ce raisonnement que la négociation se faisant avec les Hollandais et par leur entremise, il était vraisemblable qu'ils se relâcheraient en faveur de l'Électeur si l'on pouvait convenir avec eux d'aplanir les difficultés de l'article 37e des préliminaires; qu'ils se relâcheraient d'autant plus facilement que, cet article étant réglé, la paix était comme faite, et que par les préliminaires ils étaient convenus que les intérêts des deux électeurs de Cologne et de Bavière seraient réglés à la paix.

Que s'il était impossible de convenir sur l'article 37e, les autres articles devenaient inutiles, comme on s'en était expliqué,

MARS

1er mars.

Le comte de Monastérol vint chez le Roi après le lever, et Sa Majesté l'ayant fait entrer dans Son cabinet, il Lui fit un compliment de la part de l'Électeur.

Après que Monastérol fut sorti, le Roi régla que l'Électeur viendrait à Versailles le mardi suivant, 4e du mois, qu'il entrerait par les cabinets de derrière dans celui où Sa Majesté tient Son conseil, où Elle l'attendrait; qu'il ne verrait ni Monseigneur le Dauphin, ni les princes ses enfants, ni madame la duchesse de Bourgogne, pour éviter tout embarras sur le cérémonial; qu'il descendrait à l'appartement que j'occupais, d'où je le conduirais chez le Roi à l'heure que Sa Majesté voudrait lui donner. Elle avait choisi d'abord deux heures après midi. Depuis, Elle marqua onze heures du matin. Monastérol descendit ensuite chez Monseigneur pour lui faire compliment de la part de l'Électeur.

L'Instruction pour la paix était si importante que Monseigneur l'avait voulu voir, n'ayant point assisté au Conseil lorsqu'elle y avait été lue la première fois. Je la lui portai changée comme je devais la lire au Roi le lendemain, et il l'écouta tout entière, remarquant très-bien les points où consistait la principale difficulté. C'était en ce que l'on ne proposait aucun expédient nouveau et que l'on était obligé de revenir aux mêmes expédients que les ennemis avaient rejetés l'année précédente. Le maréchal d'Huxelles, prévoyant l'embarras où il allait se trouver, voulait, ou que le Roi consentît à faire la guerre au Roi d'Espagne pour obtenir une paix nécessaire, ou bien que l'on n'entamât point des conférences inutiles et qui jetteraient le royaume dans le

désespoir si elles se rompaient sans succès. Monseigneur ne pouvait approuver une guerre injuste contre le Roi d'Espagne. Le Roi et M. le duc de Bourgogne pensaient de même.

2e mars.

Sa Majesté confirma les ordres qu'Elle avait déjà donnés sur cet article lorsque l'instruction Lui fut lue dans le conseil qu'Elle tint le 2e.

Comme je devais aller le même jour à Paris voir l'Électeur de Bavière, Elle approuva les généralités que je me proposais de dire à ce prince au défaut des assurances réelles et positives qu'il demandait et des bonnes raisons dont je ne pouvais le payer.

Lorsque je le vis le soir, je lui dis tout ce que j'avais imaginé de bon ou de mauvais pour calmer son inquiétude. Je lui représentai qu'elle serait juste si le Roi traitait directement et pour une paix particulière avec l'Empereur, parce que ce prince ne se relâcherait de rien en faveur de la maison de Bavière, mais que, selon les apparences, il n'en serait pas de même des Hollandais, qu'ils n'avaient aucun intérêt de diminuer la puissance de cette maison, qu'au contraire eux et les princes de l'Empire devaient souhaiter qu'il y eût des princes en Allemagne capables de s'opposer encore un jour aux vastes desseins de la maison d'Autriche. Je concluais de ce raisonnement que la négociation se faisant avec les Hollandais et par leur entremise, il était vraisemblable qu'ils se relâcheraient en faveur de l'Électeur si l'on pouvait convenir avec eux d'aplanir les difficultés de l'article 37e des préliminaires; qu'ils se relâcheraient d'autant plus facilement que, cet article étant réglé, la paix était comme faite, et que par les préliminaires ils étaient convenus que les intérêts des deux électeurs de Cologne et de Bavière seraient réglés à la paix.

Que s'il était impossible de convenir sur l'article 37e, les autres articles devenaient inutiles, comme on s'en était expliqué,

qu'il n'y aurait rien de fait, et que par conséquent Son Altesse Électorale aurait satisfaction.

J'ajoutai qu'il y avait peu d'union entre l'Empereur et les Hollandais, qu'ils se plaignaient des procédés de ce prince non-seulement envers le duc de Savoie, mais encore à leur égard, qu'ainsi on pouvait croire qu'ils ne continueraient pas la guerre pour soutenir ses prétentions.

Par ces raisonnements et par d'autres semblables, je tâchais d'apaiser l'inquiétude de l'Électeur. Il me dit qu'il avait pensé les mêmes choses que je lui avais dites, qu'il était persuadé que le Roi ne l'abandonnerait pas, que même les Hollandais pourraient avoir quelque égard à ses intérêts, qu'enfin il croyait que la conclusion de la paix n'était pas si prochaine que le public s'en flattait. Mais il se servit de ces mêmes raisons pour faire voir que le Roi pouvait aisément, sans trop s'engager, lui donner une marque de sa bonne volonté et le rassurer sur les événements à venir. Qu'il se voyait perdu si la paix se faisait sur le pied des préliminaires; que plutôt que de s'y soumettre, il irait vivre dans un coin de terre et se réserver à de meilleurs temps après avoir protesté contre le traité. Que suivant celui qu'il avait eu l'honneur de faire avec le Roi en 1701, Sa Majesté était engagée à le dédommager de ses pertes s'il ne pouvait rentrer dans ses États en cas qu'il vînt à les perdre. Que jamais il ne rentrerait dans la Bavière, si elle lui était rendue démembrée comme elle l'était par l'Empereur. Qu'il demandait donc ce dédommagement suivant l'engagement que Sa Majesté avait bien voulu prendre; que Son royaume était grand; qu'il lui restait encore par la paix une partie de Ses conquêtes; qu'Elle pouvait lui donner les moyens de vivre quelque part en souverain sans diminuer beaucoup Sa propre puissance; que ce ne serait même qu'une espèce d'hypothèque qu'il rendrait aussitôt qu'il serait rétabli dans ses États, et que cet événement arriverait certainement tôt ou tard, parce que la maison d'Autriche était près de sa fin. Que si elle se conservait comme par une sorte de miracle, les princes de l'Empire ouvriraient enfin les yeux et vraisemblablement lui faciliteraient les moyens de rentrer dans ses États.

Ainsi, se servant de mes propres arguments, il me pressait vivement de lui dire positivement ce que le Roi voulait faire pour lui et de l'assurer d'un dédommagement de la part de Sa Majesté. Comme j'avais des ordres contraires, après m'être défendu par des discours, je lui dis que je rendrais compte au Roi de tout ce qu'il m'avait dit, l'assurant des dispositions où j'avais toujours vu Sa Majesté à son égard, et qu'Elle regardait les intérêts de la maison de Bavière comme les Siens propres. Au milieu de cette conversation très-longue, l'Électeur fit voir tant d'attachement pour le Roi, tant de probité et de raison, tant de grandeur d'âme et de fermeté dans ses malheurs, qu'il était impossible de n'être pas attendri en l'écoutant. Il convint de se rendre à Versailles le 4ᵉ avant onze heures.

3ᵉ *mars.*

Je rendis compte au Roi de ce qui s'était passé dans cet entretien, et Sa Majesté prépara Sa réponse pour le lendemain.

Le comte Tarlo[1], colonel des gardes du roi Stanislas[2], envoyé au Roi par ce prince, vint me voir l'après-dînée et me montra l'instruction qu'il avait reçue de son maître. Le but était de persuader au Roi de continuer la guerre sur la supposition d'une diversion de la part du roi de Suède qui changerait absolument la face des affaires. Mais on apprenait en même temps que les Turcs avaient renouvelé la trêve pour vingt ans avec les Moscovites[3]. Ainsi le roi de Suède était bien éloigné de ses projets.

M. le Duc mourut à Paris d'une attaque d'apoplexie[4].

[1] Le comte Tarlo, palatin de Sandomir, oncle d'un comte Tarlo qui vint en France sous Louis XV, dont il est souvent question dans LUYNES, II et V; et qui fut maréchal de la Confédération. Stanislas demanda vivement pour lui le Saint-Esprit. Ce jeune homme fut tué en duel en 1744 par le prince Poniatowski.

[2] Stanislas Leczinski était depuis 1709 retiré à Stettin avec quelques Polonais. Il passa à Rugen et arriva en Suède le 15 septembre 1712.

[3] Traité de Constantinople, 3 janvier 1710 (publié par SCHOELL, *Histoire abrégée des traités de paix*, XIV, 285), renouvelé et confirmé en avril même année (publié par DUMONT, II, 2ᵉ part., 98).

[4] Louis duc de Bourbon, prince du sang, fils de Henri-Jules de Bourbon,

4e *mars.*

L'Électeur de Bavière arriva avant onze heures. Il me demanda ce que le Roi pensait sur son sujet et me fit encore les mêmes instances qu'il m'avait faites. Je ne pus que lui répéter les mêmes réponses générales dont il n'avait pas lieu d'être content. Après une conversation d'un quart d'heure, je montai chez le Roi pour l'avertir de l'arrivée de l'Électeur et savoir quand Sa Majesté le voudrait voir. Elle me dit de l'amener. Il entra par le petit appartement. Le Roi demeura seul avec lui dans son cabinet. Les grands officiers de la maison étaient dans la pièce à côté, la porte ouverte, mais sans rien entendre de la conversation. Elle fut assez longue. L'Électeur répéta les mêmes choses à peu près qu'il m'avait dites et n'obtint que des réponses générales. Il s'en contenta cependant, persuadé que le Roi ne l'abandonnerait pas, ou tout au moins il fit semblant de le croire.

Il me conta une grande partie de ce qu'il avait dit à Sa Majesté. Il aurait souhaité une réponse plus précise de Sa part, mais il me dit que la présence du Roi lui imposait un tel respect qu'il n'osait ni le contredire ni trop le presser; qu'il se sentait l'homme du monde le plus timide, qu'il me craignait en me parlant parce que je l'écoutais avec une attention qui le déconcertait et que je le regardais de manière à lui faire croire que je voulais lire dans son cœur avant que les paroles ne sortissent de sa bouche.

Dans la suite de la conversation il me dit que Bergheick l'avait pressé, mais de lui-même, de passer en Espagne pour y commander les armées du Roi Catholique, qu'il ne croyait pas qu'un emploi qui l'éloignerait autant du centre des affaires générales et de son pays lui pût convenir, que Bergheick lui avait fait

prince de Condé, et d'Anne de Bavière, né le 11 octobre 1668, mort le 3 mars 1710. Il avait épousé le 24 juillet 1685 Louise-Françoise, légitimée de France, morte le 16 juin 1743.

entendre que le roi d'Espagne pourrait, en considération de ce service, lui donner le royaume de Sicile, mais seulement à vie. Que de cette manière ce ne serait qu'une vice-royauté qu'on lui assurerait, et que cela ne méritait pas d'abandonner toute espérance de retour du côté de l'Allemagne.

Après le dîner, il voulut aller à la Ménagerie[1], qu'il n'avait pas vue à son premier voyage. M. d'Antin l'y conduisit. MM. d'Alègre, d'Arpajon[2] et le chevalier de Croissy[3] l'y suivirent. Il revint encore dans mon cabinet au retour de la promenade et partit un quart d'heure après pour Paris, à dessein de retourner à Compiègne le 7e du mois.

5e *mars*.

Le Roi entrant au conseil dit qu'il avait réglé les rangs entre les princesses du sang, que les filles de la branche royale en ligne directe seraient toutes appelées Madame et précéderaient

[1] La Ménagerie, située sur le chemin de Saint-Cyr à Versailles, avait été donnée par le Roi à la duchesse de Bourgogne en 1698. C'est aujourd'hui une ferme en ruine dépendant du Domaine et affermée à M. Barbé. (Voir dans l'excellent livre de M. Dussieux : *le Château de Versailles,* un précis très-curieux sur la *Ménagerie*, II, 285.)

[2] Louis d'Arpajon, marquis de Severac, fils de Jean-Louis d'Arpajon et de Charlotte de Vernou de la Rivière-Bonneuil, né en 1669, fut en 1695 colonel du régiment d'infanterie de Chartres, brigadier le 2 avril 1703, maréchal de camp en 1709. Il servit en Espagne en cette qualité de façon à mériter de Philippe V le collier de la Toison d'or. Il fut gouverneur du Berry en 1715, et lieutenant général en 1718. Ses terres de Châtres et de Saint-Germain furent érigées en marquisat sous la dénomination d'Arpajon par lettres d'octobre 1720; il mourut le 21 août 1736. Les d'Arpajon étaient chevaliers de Malte en naissant et grand-croix à seize ans. Ce privilége passa dans la famille des Noailles par le mariage de la fille unique de Louis d'Arpajon avec le comte de Noailles.

[3] Louis-François Colbert, fils cadet de Charles Colbert, marquis de Croissy, et de Françoise Béraud, naquit le 15 février 1677 et fut appelé d'abord le chevalier, puis le comte de Croissy. Il fut colonel du régiment de Santerre en octobre 1692, brigadier d'infanterie le 29 janvier 1702; envoyé extraordinaire en Lorraine en 1704; il est pris à Hochstædt; est maréchal de camp le 26 octobre 1704, chevalier de Saint-Louis en 1705; échangé en 1706, il est de nouveau fait prisonnier à Laufingen en 1708, est lieutenant général le 30 mars 1710 et épouse Marie Brunet, fille de Paul-Etienne Brunet de Rancy, fermier général, et de Geneviève Colbert.

toute autre princesse de la famille royale, n'étant même pas mariées ; qu'ainsi les filles de madame la duchesse de Bourgogne précéderaient, et Madame douairière [1], et la princesse que M. le duc de Berry épouserait ; que dans les branches collatérales de la famille royale, les princesses mariées précéderaient celles qui ne le seraient pas. Ainsi madame la duchesse d'Orléans, petite-fille de France, précéderait les filles de M. le duc de Berry jusqu'à ce qu'elles fussent mariées.

Qu'il en serait de même entre les autres princesses du sang, de sorte que madame la Duchesse et les princesses du sang mariées précéderaient Mademoiselle parce qu'elle n'est que princesse du sang non mariée.

L'intention du Roi était de rétablir par ce réglement la paix dans la maison royale [2]. Les Plénipotentiaires partirent ce même jour à huit heures du matin.

12e *mars*.

Le Roi ayant résolu de laisser paraître le procès-verbal de l'Assemblée du clergé tenu en 1705, Sa Majesté avait en même temps réglé que M. le cardinal de Noailles, président de cette Assemblée, signerait, aussi bien que quelques archevêques et évêques qui en avaient fait partie, une déclaration courte par laquelle ils exposeraient comme témoins les véritables sentiments de cette Assemblée sur les points dont le Pape avait paru blessé.

Le Procureur général du Parlement [3], informé de ce projet, m'envoya un mémoire pour faire voir combien cette déclaration dont il n'avait entendu parler qu'en général, pouvait porter de préjudice aux maximes du Royaume. Il remarquait aussi que

[1] La duchesse d'Orléans.
[2] Voir ce règlement *in extenso* : DANGEAU, XII, 115.
[3] Henri-François Daguesseau, né le 27 novembre 1668, reçu avocat le 18 avril 1690, avocat général au Parlement de Paris le 10 janvier 1691, procureur général en 1700, chancelier de France le 2 février 1717, se démet le 27 novembre 1750 et meurt le 9 février 1751.

cette démarche serait inutile pour apaiser Rome si elle n'avait pas été concertée avec cette cour, qu'elle tirerait avantage de la condescendance des évêques et qu'elle ne se plaindrait pas moins de leur réserve sur tous les points qu'elle aurait voulu obtenir suivant ses maximes. Il concluait que plutôt que de risquer de donner sans fruit une atteinte à nos maximes, il vaudrait beaucoup mieux suspendre la publication du procès-verbal, qui n'était point chose nécessaire et qui avait été omise après différentes Assemblées du clergé.

Le mémoire était bien dressé, mais la matière déplaisait au Roi. A peine Sa Majesté voulut en entendre la lecture. Elle l'écouta cependant avec impatience, peut-être même avec colère. Celle de M. le duc de Beauvilliers fut plus marquée par ses gestes. Il haussait les épaules de temps en temps, et M. le duc de Bourgogne figurait avec lui. M. le Chancelier voulut parler pour soutenir quelques endroits du mémoire lorsque la lecture en fut achevée, mais le Roi mit fin aux raisonnements en me commandant de faire savoir au Procureur général que Sa Majesté approuvait son zèle et qu'il eût satisfait au devoir de sa charge en représentant ce qu'il croyait conforme au maintien de nos maximes. Qu'au reste Elle avait pris son parti et qu'Elle n'en changerait pas, ayant eu de bonnes raisons pour se déterminer aux ordres qu'Elle avait donnés.

14e *mars.*

Le courrier que le maréchal d'Huxelles dépêcha de Gertruydenberg le 12e au matin arriva le 13e à dix heures du soir. Les lettres étant déchiffrées le lendemain au matin, je les portai au Roi à son lever, et M. le duc de Bourgogne s'étant approché lorsque la lecture était presque finie, il me dit, après en avoir entendu le reste, de lui porter toute la lettre à son appartement.

Elle contenait une relation des deux premières conférences que les Plénipotentiaires avaient eues le 9e et le 10e, avec Buys et Vanderdussen, députés de Hollande, et ces conférences étaient

proprement la répétition de ce qui m'avait été dit à la Haye l'année précédente. Tout expédient sur l'article 37e avait été rejeté. Les propositions de partage pour le Roi d'Espagne n'avaient pas même été écoutées; enfin il paraissait plus de hauteur que jamais de la part des ennemis et moins d'apparence à la paix.

Le Roi n'ayant aucun ordre nouveau à donner pour faciliter la négociation, je proposai à Sa Majesté d'écrire aux Plénipotentiaires d'insister sur la permission de se rendre à la Haye comme le seul moyen d'abréger une négociation qui traînerait longtemps s'ils demeuraient relégués dans un lieu où les conférences ne pouvaient se tenir que rarement et avec gens autorisés seulement à les écouter. Le Roi approuva la proposition et me commanda de la faire le lendemain que Sa Majesté assemblerait ses ministres avant le conseil de finances pour délibérer sur une matière aussi importante.

Après avoir lu la lettre entière à M. le duc de Bourgogne, j'allai à Meudon la porter à Monseigneur. Je lui rendis compte de la résolution que le Roi avait prise et de l'ordre que Sa Majesté donnerait pour le Conseil du lendemain.

15e *mars.*

Lorsqu'il fut assemblé, tous les avis furent unanimes, et chacun en même temps jugea qu'il ne fallait songer qu'à se défendre, puisque la paix devenait impossible par la mauvaise volonté des ennemis.

Le Roi résolut en même temps d'avertir le roi d'Espagne de l'état où les affaires se trouvaient, et d'envoyer M. le duc de Vendôme, que Sa Majesté Catholique avait demandé pour commander ses troupes, si les premières nouvelles des Plénipotentiaires ne donnaient pas de meilleures espérances de la paix.

Le courrier des Plénipotentiaires fut renvoyé le 15 à cinq heures du soir[1], et le 17 il en partit un pour Madrid.

[1] Je trouve dans la correspondance de Hollande (AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

16e *mars*.

Avant que le Conseil commençât, le Roi dit qu'il avait accordé à M. le duc du Maine le même rang pour ses enfants que celui que Sa Majesté lui avait accordé à lui-même.

19e *mars*.

Je reçus une lettre des Plénipotentiaires, mais elle ne contenait rien d'important. Toutes celles de Hollande annonçaient la guerre et ne parlaient que des mouvements que Marlborough et Sinzendorf se donnaient pour la faire constituer.

Monteléon donnait quelque espérance d'une négociation particulière avec le duc de Savoie, et persistait toujours à dire que ce prince consentait à l'échange de la Savoie contre le duché de Milan.

Le Roi m'ordonna d'écrire à Monteléon que M le duc de Savoie pouvait former le plan d'un traité, que Sa Majesté consen-

suppl. 8) le billet suivant de cette même date adressé par Torcy aux Plénipotentiaires : « J'ai pris la liberté d'ouvrir une lettre galante adressée à l'un de vous deux. Je ne sais pas lequel de vous, Messieurs ; se l'appropriera, mais quelque peine que vous avez l'un ou l'autre de ne pas voir la personne qui l'écrit, je crois qu'il vaut mieux qu'elle demeure ici que d'aller se faire valoir mal à propos et dire des extravagances en Hollande pendant que vous y serez. Si j'ai mal fait, vous aurez la bonté de me corriger. » Le maréchal répond le 17 mars : « S'il vous tombe encore quelque lettre galante pour l'un ou pour l'autre de nous deux, je vous prie, Monsieur, de consulter madame de Bouzols de l'usage que vous en ferez, et je lui connais trop bon esprit pour ne pas vous conseiller de nous l'envoyer, et je vous réponds qu'elle ne fera pas une pomme de discorde entre nous. » Polignac ajoute : « Pour la rareté du fait, je voudrais souhaiter de voir une lettre galante qui me fût adressée ; mais comme je suis persuadé que celle-ci ne peut regarder que M. le maréchal d'Huxelles, je m'en remets à tout ce qu'il vous écrit. » On sait par Saint-Simon que madame de Bouzols était la sœur chérie de Torcy.

[1] Le Roi fit inscrire dans le registre du maître des cérémonies l'article suivant : « Le Roi étant à Versailles a réglé que dorénavant les enfants de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront comme petits-fils de Sa Majesté le même rang, les mêmes honneurs et les mêmes traitements dont a joui jusqu'à présent mondit seigneur le duc du Maine. » (DANGEAU, XIII, 124.)

tirait à ses avantages, pourvu qu'il ne demandât pas d'entrée dans le royaume comme le Roi voulait bien n'en avoir aucune dans son pays, qu'il devait donc retrancher de ses prétentions Briançon, Montdauphin et le fort des Barreaux.

26e *mars*.

Il ne se traita rien de considérable au Conseil du 26. Mais pendant que le Roi le tenait, il arriva un courrier dépêché par les Plénipotentiaires. Les lettres étaient longues et chiffrées. Le Roi remit à les lire le soir après son retour de la promenade, et donna ordre à ses ministres de se trouver chez madame de Maintenon lorsque Sa Majesté y passerait.

Le compte que les Plénipotentiaires rendaient de leurs dernières conférences avec les députés de Hollande n'était pas plus agréable que ce qu'ils en avaient écrit précédemment. Il semblait cependant que les Hollandais voulaient un peu se rapprocher, car ils laissaient entendre que si le Roi voulait se contenter de la Sicile pour le roi d'Espagne, ils consentiraient à lui laisser ce faible partage, mais ils voulaient être assurés que, moyennant cette condition, la France s'unirait à eux pour forcer le Roi Catholique à souscrire à la paix. Ils continuaient à faire envisager des prétentions nouvelles de leur part lorsqu'il serait question des demandes ultérieures. Sous ce nom leur intention était d'exiger encore du Roi Valenciennes, Douai et la Châtellenie de Cassel[1], pour ajouter à la barrière, et ce supplément était demandé comme un dédommagement équitable, selon eux, des dépenses qu'ils avaient faites l'année dernière pour prendre Tournay et Mons. Ils proposaient encore de permettre après la paix aux Français réfugiés en Hollande pour la religion prétendue réformée et naturalisés Hollandais de jouir en cette qualité des biens qu'ils avaient laissés en France et d'y faire le commerce comme Hollandais naturels.

[1] La Châtellenie de Cassel avait été cédée à la France par l'article IX du Traité de Nimègue.

Ils n'expliquaient pas quelles seraient les demandes ultérieures de leurs alliés, mais Buys et Vanderdussen avaient déjà déclaré qu'il faudrait donner à l'Archiduc un équivalent de ce qu'il laisserait au roi d'Espagne pour son partage.

A la vérité, l'injustice de ces propositions irritait; mais lorsqu'on jetait les yeux sur les moyens de faire la guerre, tout persuadait de la nécessité de la paix. Généraux, officiers, soldats, qui que ce soit qui eût rapport aux troupes, disait également qu'il était impossible d'entrer en campagne. Les ennemis se préparaient à l'ouvrir de bonne heure, et leurs magasins étaient pourvus abondamment. Tout manquait dans ceux du Roi, ou pour mieux dire il n'y en avait aucun. Le maréchal de Villars, destiné jusqu'alors à commander l'armée de Flandre, représentait vivement les malheurs que la continuation de la guerre pouvait entraîner avec elle. C'est la situation où l'on était, sans parler de la misère affreuse du royaume, lorsque le Roi assembla son Conseil pour délibérer sur la lettre des Plénipotentiaires écrite le 24 du mois.

La lecture faite, Sa Majesté me commanda de dire mon avis. Je le fis, et je proposai d'ordonner aux Plénipotentiaires d'insister sur la demande qu'ils avaient déjà faite inutilement de Naples et de Sicile pour le partage du roi d'Espagne, de déclarer que moyennant ce partage, le Roi consentirait qu'il fût prescrit un terme au Roi Catholique pour l'accepter, à condition qu'il en serait déchu s'il laissait passer le terme sans vouloir souscrire à la paix; qu'en ce cas, le Roi consentirait à joindre ses forces à celles des alliés pour lui faire la guerre.

La proposition était dure et contraire aux déclarations que Sa Majesté avait faites et renouvelées de ne vouloir ni directement, ni indirectement faire la guerre au roi Son petit-fils. Mais mon avis était fondé sur ce que le partage que je conseillais de prétendre pour le roi d'Espagne était assez considérable pour le contenter, surtout lorsqu'il se regarderait comme un prince cadet de la maison de France et non comme ayant régné sur toute la monarchie d'Espagne. Je comptais qu'il devait perdre cette dernière idée lorsqu'il s'agissait de sauver peut-être sa

Maison, et que, régnant sur les Deux-Siciles, il aurait encore assez d'obligation au Roi pour songer à la conservation de la France. Que s'il ne le faisait pas, il n'était pas juste que Sa Majesté sacrifiât sa couronne, sa Maison, son État et ses peuples au désir que le Roi son petit-fils formerait en vain de se maintenir sur le trône d'Espagne et de faire périr la France plutôt que de se contenter d'un partage dont il aurait lieu d'être satisfait.

On pouvait m'objecter que les ennemis rejetaient hautement la proposition de laisser Naples et Sicile au Roi Catholique, qu'il était donc inutile de renouveler encore la même demande.

Qu'il serait même dangereux de leur faire connaître que moyennant ce partage le Roi consentirait à faire la guerre au Roi son petit-fils, parce qu'ils en tireraient la conséquence que, puisqu'il y avait des cas où Sa Majesté pouvait croire que cette guerre serait juste, Elle le pouvait croire de même lorsqu'on Lui proposait de la faire pour sauver Son propre royaume en contraignant le roi d'Espagne de céder absolument toute la monarchie ou de se contenter de la Sicile pour son partage.

Je prévenais ces objections en défaut.

1° Qu'on n'avait point encore offert aux ennemis une union avec eux si le roi d'Espagne, non content des royaumes de Naples et de Sicile, refusait de les accepter pour son partage dans le terme qui lui serait donné pour s'y déterminer, à peine d'être déchu si dans ce même terme il n'y consentait pas. Que cette offre serait donc une nouvelle proposition. Que si elle n'était pas acceptée, elle ferait voir au moins que le Roi voulait de bonne foi que la paix fût générale et l'Espagne cédée comme les ennemis le prétendaient, et que la dureté des conditions qu'ils y avaient attachées était la seule raison qui jusqu'alors avait absolument empêché Sa Majesté d'entrer avec eux dans les moyens propres à effectuer leur projet.

Qu'ainsi la proposition, quoique rejetée en quelque façon, ne pourrait cependant produire qu'un bon effet, étant renouvelée avec la condition que je venais d'expliquer, parce qu'elle ferait voir que c'était bien véritablement que le Roi ne cherchait ni prétexte ni mauvais artifice pour conserver l'Espagne.

Que s'il arrivait que cette proposition fût acceptée, dont je doutais, le Roi Catholique aurait certainement tort de ne pas se contenter dans l'état présent des affaires d'un partage aussi beau que celui des Deux-Siciles, et que le Roi serait disculpé envers tout le monde si Sa Majesté, en cas de refus, embrassait toute sorte de moyens pour sauver Ses peuples.

Quant à la seconde objection, on pouvait à mon sens répondre que la différence était extrême entre le parti de forcer le roi d'Espagne à céder généralement tous ses États pour rien, et celui de se contenter pour cette cession de régner sur deux royaumes dont la souveraineté lui donnerait toujours un rang considérable dans l'Europe. Que l'un était un parti de violence sans apparence même de justice, l'autre un parti de prudence, puisqu'il était de la sagesse de conserver une partie plutôt que de perdre le tout; que ce ne serait pas conserver une partie, mais tout perdre, que de réserver seulement la Sicile pour son partage, parce que ce royaume ne pouvait fournir ni à la dépense ni à la sûreté d'un roi particulier; que si le roi Philippe avait un partage aussi médiocre, il n'y régnerait pas longtemps, et que son état ne serait pas meilleur, qu'il serait peut-être plus mauvais que celui de sortir d'Espagne sans aucun partage, parce qu'en ce cas il conserverait au moins ses droits et attendrait des conjectures heureuses.

De ce raisonnement je concluais qu'il ne fallait pas ordonner aux Plénipotentiaires de demander la Sicile pour le partage du roi d'Espagne, parce que les ennemis en l'accordant exigeraient que ce fût à condition de faire la guerre au Roi Catholique s'il ne l'acceptait pas, et qu'il me paraissait qu'il n'était guère mieux traité en conservant la Sicile seule que s'il abandonnait toute la monarchie entière.

Mais qu'il fallait demander Naples et Sicile pour son partage aux conditions que j'ai déjà marquées; que, cette offre faite, les Plénipotentiaires devaient engager les commissaires hollandais à proposer la Sicile, se récrier sur la modicité de l'offre, mais l'accepter pour le bien de la paix, et lorsque les ennemis insisteraient sur l'union des forces contre l'Espagne, la refuser haute-

ment, le partage n'étant pas de nature qu'il y eût ni honneur, ni justice, ni bienséance de contraindre le roi d'Espagne à l'accepter.

M. Desmarets fut de mon avis.

M. Voysin proposait seulement de demander Naples et Sicile sans promettre encore une jonction pour faire la guerre au roi d'Espagne à cause des conséquences que les ennemis tireraient de cette offre. Mais la demande de ces deux royaumes sans cette condition ne produisait d'autre effet que celui de faire accuser la France de mauvaise foi, car on n'aurait pas manqué de dire qu'après avoir demandé les conférences avec promesse d'accepter tous les préliminaires, à l'exception de l'article trente-septième, elle revenait contre sa parole en faisant une demande déjà rejetée et prétendant les royaumes de Naples et de Sicile après avoir déclaré qu'elle voulait bien faire la paix en ne réservant aucun droit au roi d'Espagne.

C'est ce que je représentai, me fondant sur la nécessité de proposer aux ennemis une condition nouvelle telle que celle d'agir avec eux contre le Roi Catholique, si l'on voulait leur faire agréer une proposition qu'ils avaient déjà refusée.

Mon avis fut appuyé fortement par le Chancelier, qui expliqua beaucoup mieux que moi ce que j'avais omis de dire.

M. le duc de Beauvilliers s'opposa vivement à ma proposition et parla longtemps et avec éloquence sur l'injustice de faire la guerre au roi d'Espagne. Ce qu'il dit était solide, mais il ne convenait pas aux conjectures où nous étions, car il s'étendit sur l'injustice et sur le peu de sûreté des préliminaires, et j'avais démontré l'un et l'autre il y avait déjà longtemps; mais, malheureusement, on avait été forcé depuis de promettre de les accepter. Ainsi je ne me rendis pas aux bonnes raison de M. le duc de Beauvilliers.

Mgr le duc de Bourgogne les soutint parfaitement bien, parlant sur les guerres injustes en prince rempli de piété et des maximes de notre religion. Il ne m'appartient pas de juger s'il les appliquait en leur place.

Monseigneur dit qu'on savait bien que pour lui il n'était point harangueur, qu'il s'expliquerait en peu de paroles et qu'il était

de l'avis que j'avais ouvert. Cependant, soit qu'il ne l'eût pas bien entendu, soit que les discours tenus dans la suite lui fissent prendre un autre parti, il conclut qu'il ne fallait jamais promettre de faire la guerre au roi d'Espagne pour quelque cause que ce pût être.

Chacun ayant parlé, le Roi, agité de tout ce qui venait de se passer, écoutant toujours avec peine les tristes discussions où il fallait entrer sur cette malheureuse matière, dit en m'adressant la parole qu'il n'était point du tout de mon avis, qu'il ne voulait en façon du monde promettre ni faire envisager que jamais il consentît à faire la guerre au roi d'Espagne, et il me commanda de lui proposer une autre réponse à faire aux Plénipotentiaires. Je n'en imaginais aucune qui pût avancer la négociation, et ce que je proposai d'écrire était seulement gagner du temps, mais non faire aucun pas vers la conclusion. Je prévoyais même que les ennemis pourraient bientôt les congédier. Ainsi la réponse étant difficile à faire bonne, Sa Majesté voulut prendre du temps pour y penser, et Elle remit à délibérer encore de cette affaire pour en décider au Conseil qu'Elle devait tenir le dimanche suivant 30ᵉ du mois.

30ᵉ *mars*.

Je reçus le 29 des lettres des Plénipotentiaires datées du 25, lendemain du départ du courrier. Elles réduisaient la matière de la délibération, car ils décidaient nettement qu'il fallait se déterminer à se contenter de la Sicile et à promettre de faire la guerre au roi d'Espagne moyennant ce partage, ou bien à ne point faire la paix; que c'était donc au Roi à bien examiner s'il était en état de faire la campagne, ou si, ne pouvant avoir d'armée, il voulait à quelque prix que ce fût une apparence de paix très incertaine, les ennemis demeurant libres pendant que Sa Majesté demeurait engagée et privée d'ailleurs d'un grand nombre de Ses meilleures places.

Ils représentaient en même temps la nécessité d'avoir un média-

teur dépositaire des paroles et capable de concilier les esprits.

Les choses en cet état, il n'y eut qu'un seul et même avis dans le Conseil tenu le 30. Le Roi dit que son armée serait en état de sortir en campagne et de faire tête à celle des ennemis. Ainsi la résolution fut prise de confirmer les ordres déjà donnés aux Plénipotentiaires, mais de n'y rien ajouter de nouveau hors sur l'article des médiateurs. Sa Majesté jugea qu'il convenait de proposer aux ennemis de choisir eux-mêmes des médiateurs autres que les princes qui n'agissaient que comme parties dans cette guerre, étant persuadée que le choix ne pouvait tomber que sur le roi de Danemark et sur le roi Auguste. Ils désiraient tous deux cet honneur, et Sa Majesté avait bien voulu agréer qu'ils l'obtinssent.

Le courrier chargé de ces ordres pour les Plénipotentiaires repartit le 31 à midi.

On lut dans le même conseil le projet du discours que l'Avocat général[1] devait faire au sujet de deux brefs du Pape condamnant, l'un un mandement de M. l'évêque de Saint-Pons[2], l'autre le livre d'un avocat nommé Audoul sur la Régale[3]. Le projet des conclusions du Procureur général et celui du discours que ferait le premier président[4] furent aussi lus, et le tout fut approuvé.

[1] Guillaume-François-Joly de Fleury, né à Paris le 11 novembre 1675, avocat au Parlement de Paris le 11 août 1695, avocat général à la Cour des Aides en novembre 1700, avocat général au Parlement le 21 août 1705, remplace Daguesseau comme procureur général le 2 février 1717, se démet en 1746, et meurt le 25 mars 1756.

[2] Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, né le 29 mars 1633, mort le 13 mars 1713, évêque de Saint-Pons d'avril 1664 au 13 mars 1713, un des plus fermes soutiens du Jansénisme; ses *Lettres* à Fénelon avaient été condamnées par un bref de Clément XI du 18 janvier 1710. V. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, 500, les observations de Joly de Fleury.

[3] *Traité de l'origine de la Régale et des causes de son établissement.* Paris, Collombat, 1708, in-4°, condamné par un bref de Clément XI du 18 janvier 1710, supprimé sur le réquisitoire de l'avocat général, le 1er avril 1710. Gaspard Audoul était avocat au Parlement de Paris et au conseil du Roi, et membre du conseil du duc d'Orléans.

[4] Louis Le Pelletier, chevalier, marquis de Mortefontaine, reçu premier président le 5 mai 1707, démissionnaire en janvier 1712.

AVRIL

1er *avril.*

Les nonces du Pape, quoique sans juridiction en France, étaient depuis longtemps en possession de faire l'information de vie et mœurs et de recevoir la profession de foi de ceux que le Roi nommait aux évêchés et archevêchés de son royaume et aux abbayes. Autrefois cette information était faite indifféremment devant le nonce ou devant l'évêque diocésain. Les évêques avaient insensiblement perdu l'usage d'un droit qui leur appartenait. La cour de Rome les en avait privés parce qu'elle est toujours attentive à étendre son autorité et qu'elle trouve en France beaucoup d'ecclésiastiques disposés à lui plaire. Le Pape refusait d'accorder des bulles à ceux qui, s'adressant aux évêques, ne faisaient pas leur profession de foi entre les mains du nonce, et les ministres de Sa Sainteté à Paris avaient encore introduit successivement un nouvel abus. Ils obligeaient ceux qui venaient devant eux pour la profession de foi de payer à l'auditeur et autres domestiques du nonce une certaine somme sous prétexte de gratification, mais, après un assez long usage, ils commençaient enfin à regarder ce payement comme un droit que les pourvus aux bénéfices ne pouvaient s'exempter d'acquitter. Il se payait en louis d'or. La monnaie étant augmentée, le sieur Cusani, nonce ordinaire, prétendit que la même quantité de louis d'or devait toujours être payée, quoique chacun alors valût vingt francs.

Un banquier expéditionnaire en cour de Rome se plaignit de cette nouveauté, et le Nonce lui-même m'en avait parlé, se plaignant du refus que le banquier avait fait d'acquitter à l'ordinaire une dette légitime. Je rendis compte au Roi de ce qu'ils

m'avaient dit tous deux. Sa Majesté décida qu'un nonce étant simplement ambassadeur du Pape ne devait pas même avoir apparence de juridiction en France. Elle me commanda d'avertir les banquiers de ne payer à l'avenir aucuns droits aux domestiques du nonce sous quelque prétexte que ce pût être [1].

Il y avait quinze jours que j'avais écrit à tous les expéditionnaires lorsque le Nonce m'en parla le 1er avril, se plaignant du changement qu'on apportait à l'ancien usage. Il prétendit que de sa part il avait facilité plus qu'aucun de ses prédécesseurs les expéditions des pourvus aux bénéfices et dit qu'il ne savait pas pourquoi le nouvel ordre que Sa Majesté donnait tombait sur lui, n'ayant jamais rien exigé comme un droit et dans la vue d'établir aucune sorte de juridiction.

Tous les expéditionnaires n'étaient pas d'accord sur la résolution que le Roi avait prise. Plusieurs en étaient fâchés et souhaitaient que les choses demeurassent sur le même pied qu'elles étaient établies depuis longtemps, et que Sa Majesté voulût bien fermer les yeux sur la continuation d'un usage qu'Elle regardait comme un abus.

2e *avril.*

Je Lui rendis compte de l'état de cette affaire au Conseil tenu le 2 après dîner. Elle décida, et les avis furent unanimes, qu'il n'y avait rien à changer à la résolution qu'Elle avait prise.

Elle sut le même jour qu'Elle devait s'attendre à de nouvelles difficultés de la part de Rome lorsque le procès-verbal de l'Assemblée de 1705 paraîtrait et qu'on verrait en même temps l'explication qui en serait donnée par M. le cardinal de Noailles et par d'autres évêques qui avaient assisté à cette assemblée, de

[1] Torcy écrit au nom du Roi au cardinal de la Trémoille le 20 mars 1710 : « Comme les nonces auprès de moi ne font que de simples ambassadeurs, ils n'ont point de juridiction dans mon royaume, et si j'ai souffert que ceux que je nomme aux évêchés fissent leur profession de foi entre les mains du ministre de Sa Sainteté, cette tolérance de ma part ne lui acquiert pas le droit d'exiger aucune taxe pour un acte qui dans les règles devrait être fait par l'évêque diocésain. » (AFFAIRES ÉTRANGÈRES. *Rome*, 503.)

leurs doctrines et de leurs intentions communes. Le Pape, averti par le Nonce que cette explication devait être donnée, prétendait que, pour la rendre utile, il était nécessaire qu'elle fût auparavant concertée avec Sa Sainteté. Que, sans cette précaution, les termes dont les évêques se serviraient produiraient peut-être de nouvelles brouilleries plutôt que de calmer la première, surtout s'ils s'avisaient d'expliquer quelle était la croyance du clergé de France. Qu'il fallait les réduire à faire le détail de ce qu'ils ne croyaient pas et non de ce qu'ils croyaient, et qu'il n'y avait qu'une proposition négative qui pût convenir. Comme le Roi sut certainement que les ordres donnés au Nonce par le Pape devaient être conçus de cette manière, Sa Majesté résolut de les prévenir en pressant la publication du procès-verbal.

3e *avril.*

Je l'écrivis par ses ordres le 3 à M. le cardinal de Noailles et le lendemain à l'Évêque d'Autun, agent du clergé [1].

On reçut le 2 une lettre des Plénipotentiaires, que je lus au Roi le 3 au matin. Elle était du 29 mars, et elle ne contenait rien d'important, seulement des réponses et des réflexions sur une dépêche qu'ils avaient reçue de Sa Majesté. Une lettre qui leur avait été envoyée de la Haye marquait quelques dispositions à la paix. Toutes les lettres des particuliers étaient encore plus formelles, et l'opinion générale était que la paix serait incessamment conclue moyennant un partage pour le roi d'Espagne qui serait composé des îles de Sicile et de Sardaigne.

5e *avril.*

Comme on ne doutait pas à Madrid qu'après l'envoi des Plénipotentiaires la paix ne fût incessamment conclue, le Roi d'Es-

[1] M. Andrault de Maulevrier, Langeron, d'abord comte de Lyon, abbé de Moustiers Saint-Jean. Il avait été nommé en 1709 évêque d'Autun, mais ne prit pas de bulles, et remit en 1710 son évêché en échange d'une abbaye. Il

pagne prenait ses mesures non-seulement pour se défendre par les armes, mais encore pour se maintenir sur le trône par la voie de la négociation.

Il espérait toujours dans celle dont Bergheick l'avait flatté, et il espérait de fléchir les Hollandais en leur promettant de leur confier le dépôt des quatre places qu'il possédait encore en Flandre. Mais Bergheick se trompait; ses offres n'étaient pas écoutées à la Haye. Il n'en recevait pas même de réponse.

Les ministres d'Espagne voulaient encore que le duc d'Albe sortît de Paris immédiatement après que le Roi aurait reconnu l'Archiduc en qualité de roi d'Espagne et qu'au lieu de retourner à Madrid il passât dans les Pays-Bas pour être plus à portée de savoir tout ce qui se passerait dans la négociation de la paix et d'en avertir le Roi son maître.

8e *avril.*

Le Nonce ordinaire se plaignit de l'arrêt que le Parlement avait rendu au sujet du bref du Pape portant condamnation du mandement et de quelques autres ouvrages de l'Évêque de Saint Pons [1]. Il dit que les intentions du Roi ne pouvaient être meilleures qu'elles étaient, que cependant la cabale des Jansénistes avait trouvé moyen de surprendre Sa Majesté en cette occasion et d'éluder les effets qu'elle appréhendait du zèle que le Roi faisait paraître pour la saine doctrine. Nous ne convînmes pas de faits, le Nonce assurant toujours que l'arrêt du Parlement était l'effet des intrigues des Jansénistes, et moi lui soutenant au contraire que le Jansénisme et la procédure du Parlement n'avaient aucun rapport ensemble, mais que la cour de Rome devait s'attendre que lorsqu'elle ferait des entreprises aussi contraires aux règles et aux maximes de l'Église de France que de juger en première instance un évêque français et de faire ce

avait été aumônier de la Dauphine de Bavière, puis aumônier du Roi. (V. Saint-Simon, VIII, 42.)

[1] 1er avril 1710.

jugement du pur mouvement du Pape, on s'opposerait ici avec force à ses entreprises.

Le Nonce extraordinaire, entêté plus qu'aucun autre des maximes ultramontaines, me soutint, après plusieurs discours singuliers, que le Roi avait lui-même demandé au Pape la condamnation de M. de Saint-Pons. La chose était absolument fausse.

Le même jour, Monasterol me dit que l'Électeur de Bavière faisait tous ses efforts pour dissuader l'Électeur de Cologne de venir jusqu'ici; qu'il s'était rendu quatre jours auparavant de Valenciennes à Compiègne à dessein de pousser jusqu'à Paris et de représenter lui-même au Roi la misère où il se voyait réduit faute de payement de ses subsides. La scène était désagréable. Il était cependant impossible de l'éviter, à moins que de satisfaire à ses demandes, justes d'ailleurs, et dont l'accomplissement était aussi nécessaire au service qu'à l'honneur de Sa Majesté, car les troupes de Cologne qui servaient bien se dissipaient absolument faute de payement. M. Desmarets étant entré en quelque accommodement avec l'Envoyé de Cologne, l'Électeur en parut content et ne parla que de retourner à Valenciennes sans venir à Paris.

9e avril.

Le Roi approuva dans le conseil la lettre que j'avais faite pour le cardinal de la Trémoille conforme à ce que j'avais dit aux deux nonces.

Je rendis compte à Sa Majesté d'une proposition que le prince de Rossano [1], fils aîné du prince Borghèse, faisait pour marquer son attachement particulier à la France. Prévoyant comme beaucoup d'autres un changement prochain à l'état de l'Europe, il

[1] Marc-Antoine Borghèse, prince de Sulmone et de Rossano, né le 20 mai 1660, fils de Jean-Baptiste Borghèse, qui avait été ambassadeur de Philippe V à Rome en 1702, fit, six jours après la mort de son père en 1717, enlever de la porte de son palais les armes d'Espagne pour y placer celles de l'Empereur, lequel le rétablit dans ses principautés de Sulmone et de Rossano, et le nomma Vice-Roi de Naples en 1721. Il mourut en 1729.

demandait que le Roi voulût bien lui donner un fief dans le royaume de telle valeur qu'il plairait à Sa Majesté; que la dignité de pair y fût attachée, et comme ce fief serait apparemment du domaine de la couronne, il offrait de l'échanger contre une terre de celles qu'il possédait dans le royaume de Naples qui serait de pareille valeur que celle qui lui serait donnée en France. Il croyait pouvoir faire cette demande jouissant déjà de tous les honneurs des ducs et par sa naissance et comme grand d'Espagne. Ainsi l'établissement qu'il demandait était pour se dévouer lui et sa famille uniquement au Roi et pour renoncer à toute autre dignité qui l'engagerait avec un prince ennemi de Sa Majesté, comme il arriverait si l'Archiduc devenait maître de l'Espagne.

M. Desmarets, M. Voysin et moi, nous crûmes que cette proposition n'était pas à rejeter, et qu'il y aurait des temps où il serait avantageux d'avoir engagé publiquement dans les intérêts du Roi une maison aussi puissante à Rome par son crédit et par ses richesses. Un autre avis prévalut, et le Roi décida seulement qu'il fallait ménager la bonne volonté du prince de Rossano. On ne jugea pas que de simples offres fussent un service assez considérable pour les récompenser par la première dignité du royaume.

J'avais reçu la veille par l'ordinaire une lettre des plénipotentiaires datée du 3e du mois. Elle fut lue au conseil, mais elle ne contenait rien d'important. Pettekum avait passé trois jours auprès d'eux à Gertruydemberg. Il retournait le 8e à la Haye et devait avertir Buys et Vanderdussen du retour du courrier que le Roi avait renvoyé.

10e *avril* [1].

Celui qui avait été dépêché à Madrid revint le 10e. La joie avait été grande à la cour d'Espagne en apprenant le peu de succès de la négociation de la paix. Le Roi Catholique devait partir

[1] *Cet article est du 9e. Il n'y a rien eu le 10e.* (Note de M. de Torcy.)

le 23e du mois pour se mettre à la tête de son armée. Il comptait d'avoir quatre-vingt-huit mille hommes sur pied. Ces troupes étaient payées de tout ce qui leur était dû. Il y avait encore des fonds pour leur payer trois mois avant que de toucher à l'argent que la flottille avait apporté des Indes, en sorte que tout le monde espérait bien en Espagne et reprochait à la France son abattement.

Le roi d'Espagne pressait le Roi de lui envoyer M. de Vendôme pour commander ses troupes.

14e *avril.*

Les Plénipotentiaires avaient dépêché un courrier pour informer le Roi de leur troisième conférence avec les députés de Hollande. Leur lettre, que j'avais lue deux jours auparavant à Sa Majesté, fut lue le 14e du mois au conseil. La négociation n'avançait point; au contraire, les députés de Hollande, refusant de s'expliquer sur le partage que les alliés consentiraient de laisser au Roi d'Espagne, voulaient engager les Ministres de France à spécifier eux-mêmes ce partage qui, selon les alliés, devait être réduit à la Sicile et à la Sardaigne, encore à condition que le Roi se joindrait à eux pour forcer le Roi son petit-fils à l'accepter. Cette proposition était directement contraire aux intentions et aux ordres de Sa Majesté. Il n'était pas même sûr qu'en l'acceptant elle produisît la paix, parce que les ennemis continuaient de faire entendre qu'ils se réservaient à former de nouvelles demandes après la signature des préliminaires; qu'ils refusaient de promettre la garantie de la trêve, disant qu'ils étaient tous gens de bonne foi, et qu'on devait se reposer sur leur parole, et qu'enfin ils gardaient un silence obstiné sur l'explication que les Plénipotentiaires leur demandaient et qu'ils entendraient par le terme de demandes ultérieures.

La résolution fut donc prise d'insister sur la demande d'une garantie, ou générale de la part de tous les alliés, ou particulière de celle des Hollandais, pour la sûreté de la trêve lorsqu'elle

aurait été signée et ratifiée, et que le Roi en accomplirait les conditions; d'insister de même sur les demandes ultérieures; de presser sur ces deux points absolument nécessaires à régler avant que de revenir à traiter l'article d'un partage pour le roi d'Espagne parce qu'enfin le Roi ne pouvait se résoudre à lui faire la guerre, comme Sa Majesté l'avait toujours déclaré, et que, les conférences venant à se rompre, comme il y avait lieu de le croire, il était infiniment plus à propos de faire tomber la rupture sur le refus que les ennemis feraient des sûretés raisonnables qui leur étaient demandées que sur l'article d'Espagne. Comme j'avais porté la réponse toute dressée au Conseil, la délibération ne fut pas longue. La dépêche approuvée, le courrier fut renvoyé le 15ᵉ.

Toutes les nouvelles de Hollande laissaient peu d'espérance de la paix. Il n'était question que des mouvements des ennemis et des grands amas qu'ils avaient faits pour entrer incessamment en campagne. Ils disaient publiquement qu'ils allaient faire le siége de Douay. Un des députés pour la paix l'avait dit sans mystère aux Plénipotentiaires. Nos préparatifs pour la défense étaient bien différents de ceux des ennemis. Cependant le temps avançait, et les moyens d'aplanir les difficultés de la négociation semblaient s'éloigner. Il paraissait même, par des lettres de Hollande et par celles que les Plénipotentiaires écrivirent par l'ordinaire, qu'on accusait la France d'un nouveau tour de mauvaise foi. On supposait qu'elle avait demandé des îles de Sardaigne, Sicile et les places de la côte de Toscane pour Philippe V, et que, se voyant sur le point d'obtenir ce partage, elle reculait, ne voulant pas s'engager à faire la guerre à ce prince, quoiqu'elle sût bien que c'était une condition sans laquelle il n'y aurait point de traité.

Les Plénipotentiaires niaient d'avoir jamais fait une pareille demande. Ils disaient vrai. Mais leur désaveu était regardé comme une marque de mauvaise foi, et les partisans de la guerre, dont le crédit l'emportait sur les pacifiques, persuadaient aisément que l'intention du Roi était seulement de gagner du temps et non de traiter.

21e *avril.*

Les choses en cet état, le Roi dit le 21e au Conseil que, lorsque les conférences seraient finies, il serait absolument nécessaire d'instruire le public de ce qui s'y serait passé et des conditions aussi bien que des refus injustes des ennemis. Je proposai pour les mettre entièrement dans leur tort d'ordonner aux Plénipotentiaires, puisqu'aussi bien les conférences finiraient incessamment, de savoir des députés de Hollande de quelle manière leurs maîtres demandaient que le Roi se joignît à eux pour faire la guerre au roi d'Espagne.

J'étais convaincu qu'ils seraient très-embarrassés à s'en expliquer, que s'ils le faisaient en général, se rapportant à Sa Majesté de ce qu'Elle jugerait à propos de faire, ce serait montrer clairement qu'ils voudraient eux-mêmes se réserver des prétextes de se plaindre et par conséquent de rompre, disant que le Roi ne ferait pas des efforts suffisants pour détrôner le Roi son petit-fils.

Que s'ils entraient dans le détail, ils demanderaient certainement des conditions si dures et si raisonnables qu'il y aurait lieu de faire connaître à tout le monde que les obstacles à la paix étaient suscités de leur part.

M. le Chancelier et M. Desmarets approuvèrent mon avis, M. de Beauvilliers et M. Voysin le contredirent. Leur raison était qu'il ne fallait jamais laisser aux ennemis une occasion de supposer que le Roi pourrait se résoudre à faire la guerre au Roi Catholique.

Mgr le duc de Bourgogne appuya fortement ce second avis, disant même qu'il serait à craindre que les ennemis formant un projet de guerre raisonnable ne consentissent à donner la garantie et l'explication des demandes ultérieures. Monseigneur fut de l'avis de Mgr le duc de Bourgogne, et le Roi décida que la proposition que j'avais faite ne devait pas être suivie. Je n'étendrai pas les raisons dont je me servis pour l'appuyer, mais elles me paraissaient bonnes dans la conjoncture fâcheuse où les affaires se trouvaient.

23e *avril.*

Il fut question dans le Conseil du 23e de plusieurs bruits répandus à Paris des consultations qu'on prétendait que le Roi de son côté et Mgr le duc de Bourgogne du sien avaient faites en Sorbonne sur la justice ou l'injustice de faire la guerre à l'Espagne pour donner la paix à la France. Ces prétendues consultations furent également désavouées. Elles s'étaient bornées aux deux confesseurs. Encore le Roi n'avait pas consulté le sien, mais il lui avait seulement parlé des bruits répandus.

Les lettres de Madrid étaient pleines de vexations faites aux négociants français par le conseil d'Espagne. Le Roi prit la résolution d'en écrire et de s'en plaindre fortement au Roi Catholique.

30e *avril.*

Un courrier des Plénipotentiaires arriva le 28e, et le même jour le Roi étant allé à Marly pour y séjourner, je lui portai leur dépêche le soir. Elle préparait à une rupture prochaine. Les dernières conférences tenues le 24e et le 25e avec les deux députés de Hollande avaient été fort sèches. Nul expédient proposé de part ni d'autre, et l'on s'attendait réciproquement à une rupture prochaine. Les Plénipotentiaires ne voulaient pas y donner lieu, se conformant aux ordres qu'ils avaient reçus du Roi. Les députés hollandais au contraire avaient en quelque façon annoncé cette rupture.

Lorsque la lettre fut lue au Conseil le 30e du mois, on délibéra si Sa Majesté ordonnerait aux Plénipotentiaires de déclarer en partant qu'Elle révoquait son consentement donné aux préliminaires et qu'Elle se tenait dégagée de toutes les offres qu'Elle avait faites pour la paix.

Le 21e du mois, les ennemis avaient passé sans la moindre

opposition les lignes faites l'année précédente depuis Lens jusqu'à Douai. Le maréchal de Montesquiou [1] s'était retiré derrière cette dernière place avec ce qu'il avait pu rassembler de troupes montant à trente-cinq bataillons faibles, et le lendemain il s'en était peu fallu qu'il n'eût été enlevé dans ce poste, faute d'être averti à temps de la marche des ennemis. Ils avaient investi Douai et lui s'était retiré fort à la hâte dans Cambrai. On espérait d'assembler l'armée sous Péronne le 15e ou le 20e mai. Tous les officiers généraux et subalternes avaient mauvaise opinion de sa force. On disait que l'infanterie était en aussi mauvais état et peut-être pire qu'en entrant en quartier d'hiver, que la cavalerie en avait à peine l'apparence. Tous les hommes, cavaliers et fantassins, mal nourris, paraissaient des spectres plutôt que des créatures vivantes; les chevaux rares, mourant de faim et n'ayant pas la force de se soutenir.

Avec de tels moyens pour commencer la campagne, il ne me paraissait pas que la France fût bien en état de changer la loi dure que ses ennemis voulaient lui imposer. Je croyais donc que le Roi ayant déjà déclaré plusieurs fois qu'il ne s'en tiendrait plus aux préliminaires si les conférences étaient infructueuses, il était inutile et même qu'il serait contraire aux intérêts de Sa Majesté de répéter encore la même déclaration. Elle était inutile parce qu'elle avait déjà été faite et parce que, si les ennemis étaient battus pendant la campagne, le Roi, reprenant l'ancienne supériorité sur eux, pourrait dicter de nouvelles conditions sans contrevenir à ce que Sa Majesté avait souvent dit pendant le cours de la négociation.

Ses intérêts paraissaient blessés par la répétition de cette même déclaration parce que, si les ennemis conservaient leur supériorité, s'ils pénétraient dans le royaume, comme il n'y avait que trop de sujet de le craindre, en imposant de nouvelles condi-

[1] Pierre de Montesquiou d'Artagnan, quatrième fils de Henri de Montesquiou d'Artagnan et de Jeanne de Gassion, né en 1640, major du régiment des Gardes, nommé maréchal de France à la suite de sa belle conduite à Malplaquet, commande sur la frontière dans l'hiver de 1709 et sert en 1710, 1711 et 1712 sous le maréchal de Villars. Il mourut au Plessis-Piquet, le 12 août 1725.

tions plus dures que les premières, ils insulteraient encore en disant que Sa Majesté les aurait rompues. J'ajoutais que cette révocation inutile achèverait de faire perdre à la France toute espérance de paix et de jeter le royaume dans la dernière consternation dans le temps qu'on regardait l'ennemi comme étant aux portes de Paris. Qu'on ne manquerait pas de dire que Sa Majesté n'avait jamais eu dessein de traiter à de telles conditions, et que, sollicitant les conférences, Elle avait seulement cherché un prétexte de rompre et de se dégager des préliminaires, quoiqu'Elle les eût acceptés.

Cet avis dont je n'étais qu'à cause de la situation fâcheuse des affaires, fut contredit par M. le duc de Beauvilliers. Il dit qu'on avait toujours considéré comme un fruit des conférences la répudiation des articles préliminaires s'ils ne produisaient pas la paix; que, puisqu'il n'y avait plus lieu de l'espérer, il fallait au moins profiter de l'avantage qu'on avait envisagé et se délivrer de la servitude des préliminaires.

Le Roi attendit à peine la fin de cet avis pour décider qu'il voulait se dégager des préliminaires, et Sa Majesté me fit changer l'article que j'avais mis au contraire dans le projet que je Lui portais de la réponse aux Plénipotentiaires. Il leur fut donc ordonné bien positivement de déclarer en partant et d'écrire aussi au Pensionnaire que Sa Majesté se tenait quitte de tout engagement puisque Ses offres n'avaient pas été acceptées : déclaration convenable lorsqu'elle se peut soutenir par les armes, mais dangereuse lorsque les forces ne répondent pas à la hauteur des discours, et que, sans faire de pronostics trop funestes, on peut prévoir que les événements de la guerre obligeront à demander les mêmes conditions et peut-être à se soumettre à des lois encore plus fâcheuses.

Peu de jours après que le Parlement eut rendu l'arrêt dont il a été parlé au sujet des deux derniers décrets du Pape, on représenta au Roi l'importance dont il était d'éviter dans ces temps difficiles toute brouillerie avec Rome, et l'embarras où Sa Majesté se trouverait si, du côté de cette cour, il survenait encore quelque nouvelle tempête. On proposa de conjurer

l'orage en s'adressant au Pape et en lui demandant une constitution sur le mandement de M. de Saint-Pons pareille à celle que Sa Majesté avait donnée sur le Cas de conscience [1].

Je croyais qu'il serait à propos d'attendre avant que de faire cette démarche, que le Pape se plaignant lui-même de l'arrêt proposât quelque expédient pour faire recevoir la condamnation qu'il avait faite de M. de Saint-Pons. Ma proposition ne fut pas bien reçue. Tout délai était odieux, et je me voyais en ces sortes d'occasions taxé charitablement de partisan des Jansénistes par les discours indirects de M. le duc de Beauvilliers. Je dis au Roi que je chercherais ce qui avait été fait à l'occasion du Cas de conscience.

J'en rapportai un long mémoire au Conseil tenu le 30e. Les faits étaient si différents, s'agissant dans le cas présent de la condamnation d'un évêque de France prononcée à Rome contre toutes les formes admises dans le royaume, que je ne pouvais rien tirer de ce mémoire qui servît au fait dont il était question. Le Roi m'ayant demandé mon avis, j'aimai [mieux] lui dire que l'affaire passait mes lumières que de parler mal à propos sur une matière aussi grave et qui demandait d'être fort approfondie. Je proposai de consulter, comme on avait consulté précédemment M. l'Archevêque de Paris, le premier Président et le Procureur général du Parlement.

A peine les avais-je nommés que M. de Beauvilliers, sortant en quelque façon de sa modération naturelle et prenant parti peut-être trop vivement pour la bonne doctrine, dit qu'il était beaucoup plus à propos de ne rien faire, que M. de Saint-Pons était vieux, qu'il fallait le laisser mourir en repos.

[1] La constitution demandée sur le cas de M. de Saint-Pons est devenue la constitution *Unigenitus*, la source des troubles qui agitèrent toute la première partie du dix-huitième siècle. On trouvera de nombreuses lettres de l'évêque de Saint-Pons dans la correspondance de Rome (vol. 512). Quant à l'affaire du cas de conscience, il est impossible d'entrer dans le détail. La bulle *Vineam Domini Sabaoth*, en date du 15 juillet 1705, provoquée par le Roi à la suite de la consultation de Sorbonne sur le cas de conscience (du silence respectueux à garder sur l'hérésie de Jansénius), marque le triomphe des Ultramontains sur les Gallicans et est un acheminement vers l'infaillibilité. La bulle fut enregistrée le 4 septembre 1705, et l'évêque de Saint-Pons fut le seul évêque qui riposta. Ce fut à cause de la non-acceptation de la bulle que Port-Royal des Champs fut détruit.

Après ces paroles dites avec dépit, le Roi le pressant de s'expliquer, il s'étendit sur le crédit immense que les Jansénistes avaient de tous côtés, principalement à Rome. Car, enfin, c'était leur crédit qui avait engagé le Pape à condamner en dernier lieu le mandement de M. de Saint-Pons et le livre de la Régale, non que Sa Sainteté crût leur faire plaisir, mais ils lui avaient tendu un piége, et elle y avait donné (il oubliait apparemment l'Infaillibilité). Quoi qu'il en soit, ces rusés Jansénistes avaient trompé le Pape, parce qu'ils savaient bien que, s'ils arrachaient ces deux condamnations, le Parlement de Paris ne pourrait se taire, que ses procédures exciteraient la division entre la cour de Rome et celle de France, et que M. de Saint-Pons se sauverait au milieu du désordre.

Cet étrange paradoxe était reçu comme une vérité. Je proposai de consulter des gens d'un étage inférieur à ceux que j'avais nommés, puisqu'ils étaient suspects, car tout le monde l'était. La défiance du Roi était générale. Il croyait que chacun n'avait en vue que sa passion ou son intérêt particulier, et, se fortifiant tous les jours dans cette triste opinion, il soupçonnait ceux qui le servaient de bonne foi et suivant les règles de leur devoir, et donnait sa principale confiance à ceux que d'autres motifs faisaient agir.

Mais, laissant cette digression, je proposai de consulter des avocats, des docteurs de Sorbonne. Cela fut rejeté. Les maximes de l'Église Gallicane ne furent pas exemptes de la censure de M. de Beauvilliers. Véritablement, il n'osa pas tout à fait prononcer anathème contre elles, mais il les traita un peu de vieilles extravagantes propres à soulever le fils contre le père, lorsqu'on se piquait mal à propos de suivre leurs conseils et qu'on n'avait pas la prudence et les lumières nécessaires pour modérer en elles un caractère d'indépendance et de liberté qui sentait beaucoup l'hérésie.

M. Voysin fut consulté quand M. le duc de Beauvilliers eut cessé de parler. Ceux qui ne connaissent point le danger d'une entreprise n'en sont pas effrayés. Il n'aperçut aucune difficulté à demander au Pape une constitution pareille à celle que Sa

Sainteté avait donnée sur le Cas de conscience. Toute consultation sur une matière aussi aisée parut inutile, puisqu'on en avait déjà le modèle. Ainsi le Roi résolut d'écrire à M. le cardinal de la Trémoille de solliciter cette constitution.

Il y avait huit jours que le Nonce ordinaire était averti que cette résolution serait prise; et véritablement il fallait que ses espions le servissent bien fidèlement, car depuis que le P. Le Tellier était confesseur, le Ministre de Sa Sainteté savait les partis que le Roi prendrait sur les affaires de Rome avant même que Sa Majesté les eût mises en délibération.

MAI

1er *mai (à Marly).*

Les ministres étrangers que je vis à Paris ne me dirent rien de considérable. Le Nonce ordinaire me demanda si le Roi avait écrit au Pape pour lui demander la constitution, et, me voyant surpris qu'il fût informé d'une résolution prise la veille, il me dit qu'il y avait déjà plusieurs jours que ce bruit courait, qu'il ne se souvenait même plus de ceux qui l'en avaient averti.

Le courrier des Plénipotentiaires partit le même jour de Paris pour retourner à Gertruydemberg.

3e *mai.*

Le Roi entrant dans l'appartement de madame de Maintenon, à son retour de la messe, m'appela, et Sa Majesté me dit qu'Elle savait que le cardinal de Bouillon [1] avait envoyé depuis quelques jours un Jésuite au prince d'Auvergne [2], son neveu, qu'Elle croyait que c'était à dessein de conserver les terres dépendantes de ses abbayes en Flandre et en Artois, mais qu'Elle imaginait seulement cette raison sans en être informée, qu'il était extraordinaire que le cardinal de Bouillon, ayant dit qu'il allait à Lyon, fit un long séjour à l'abbaye de Saint-Ricquier, les ennemis assié-

[1] Emmanuel-Théodose de la Tour, cardinal de Bouillon, né le 24 août 1648, grand aumônier de France, abbé et général de Cluny, abbé de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Martin de Pontoise, de Tournus, de Vigogne, etc., doyen des cardinaux, mort à Rome le 2 mars 1715. Voir sur son affaire : *Le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart dans l'affaire de l'histoire générale de la maison d'Auvergne,* par Ch. Loriquet. Reims, 1870, in-8°.

[2] François Lyon de la Tour d'Auvergne, marquis de Berg op Zoom, dit le prince d'Auvergne, lieutenant général au service des États généraux, né le 3 décembre 1675, mort de la petite vérole à Douai le 26 juillet 1710.

geant Douai, qu'il était encore plus extraordinaire qu'il eût envoyé à leur armée sans en avoir demandé et obtenu la permission de Sa Majesté, et véritablement une démarche aussi extraordinaire ne pouvait être excusée.

Le Roi délibéra ensuite s'il ne conviendrait pas de le laisser passer à Rome plutôt que de le retenir dans le royaume, et Sa Majesté me demanda mon avis. Je dis que la seule considération qui me retiendrait était de considérer que ce serait une espèce de triomphe pour le cardinal de Bouillon que de retourner dans le lieu même où il avait manqué à l'obéissance qu'il devait aux ordres de Sa Majesté, que cette raison cessant, je n'aurais nulle peine à le faire passer à Rome; que, s'il voulait obtenir le pardon de ses fautes passées, il s'efforcerait de bien servir pour les faire oublier; qu'il en aurait les moyens, se trouvant le doyen des cardinaux. J'omis de dire *et de toutes les congrégations*. Que d'ailleurs M. le cardinal de la Trémoille l'avait demandé, espérant d'en être utilement secouru pour le bien du service.

Que, s'il s'oubliait assez pour agir contre les intérêts de Sa Majesté, les ennemis étaient si puissants à Rome que le cardinal de Bouillon de plus augmenterait peu leur crédit. Le Roi parut pencher à le renvoyer. Cependant Sa Majesté remit encore à décider quand Elle aurait pensé davantage sur cette affaire, et Elle me commanda d'y faire réflexion de [mon] côté, protestant avec beaucoup de sincérité qu'Elle ne voulait personnellement aucun mal au cardinal de Bouillon. Qu'Elle s'était cru obligée de faire ce qu'Elle avait fait contre lui, n'ayant agi que par l'avis de son Conseil et particulièrement lorsqu'Elle lui avait ôté l'Ordre du Saint-Esprit à quoi Elle n'avait pas pensé d'Elle-même.

4e *mai*.

Les lettres d'Espagne apprirent que le Roi Catholique avait fait arrêter le duc de Medina Celi [1], mais le véritable motif en

[1] Son arrestation le mardi 15 avril 1710. Dépêche de Blécourt du 21. (Affaires Étrangères, *Espagne*, vol. 199.)

demeurait caché. Ce prince ne l'expliquait pas même dans lettre qu'il écrivait de sa main au Roi.

Après avoir fait la lecture de celles de Madrid, j'en lus un dans le Conseil que MM. les Plénipotentiaires m'écrivaient daté du 28e avril. Ils avaient chaque jour plus mauvaise opinion de l négociation, et, suivant quelques avis, ils croyaient qu'il serait propos de tenter une voie pour traiter avec l'Empereur en parti culier.

Après être convenus qu'une telle négociation ne pouvait nuir et qu'il ne fallait rien négliger dans la conjoncture où l'on se trouvait, il fut question de la voie qu'on choisirait pour entame cette négociation. Le duc de Lorraine fut proposé et rejeté. Je suis même persuadé que ce fut avec raison, quoique j'en eusse fait l'ouverture. M. Voysin proposa plus sagement de traiter en Suisse par le moyen de l'Ambassadeur de l'Empereur[1]. Mais comme il n'était pas d'un caractère d'esprit assez solide pour négocier avec lui une affaire de cette conséquence, qu'il n'avait pas d'ailleurs assez de crédit à Vienne pour être écouté, je proposai d'écrire au comte du Luc d'examiner si quelque officier suisse catholique au service de l'Empereur ne serait point capable de se charger de la commission de parler directement à ce prince ou à ses ministres.

Je proposai un catholique, parce que l'intérêt de la religion serait une des principales raisons dont il faudrait se servir pour porter ce prince à la paix particulière. J'ajoutai qu'autrement j'aurais proposé le baron d'Erlach[2], qui était actuellement à Vienne, et dont le Roi était bien assuré. La proposition ayant passé sans contradiction, j'avertis le lendemain le comte du Luc des intentions de Sa Majesté.

[1] Le comte de Trauttmansdorff, ambassadeur de l'Empereur en Suisse pendant toute la guerre de la succession.

[2] Le baron d'Erlach, nommé chambellan de l'Empereur en 1710, fut plus tard à la tête du corps souverain du canton de Berne. (Voir son *Éloge* : LAMBERTYE, VII, 548.) Un d'Erlach au service de France en 1685 se retire pour n'avoir pu obtenir le régiment des gardes-suisses ; un autre (peut-être le même) est lieutenant général en 1688. Il y a dans l'armée française un régiment de ce nom, et un chevalier d'Erlach est brigadier d'infanterie en 1719.

7ᵉ *et* 9ᵉ.

Il ne se passa rien de considérable dans le Conseil tenu le 7ᵉ. Le Roi entretint le soir le maréchal de Villars, qui prit congé de Sa Majesté, comptant de partir le 13ᵉ. Il me dit deux jours après qu'il avait représenté avec vérité le mauvais état des troupes et la nécessité de donner une bataille à la fin du mois lorsque les ennemis marcheraient pour faire le siége ou d'Arras ou de Cambrai; que le Roi connaissait qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre, et qu'il lui avait donné pouvoir de combattre; que c'était exposer absolument l'État au hasard d'une journée, et qu'il avait cru en cette occasion devoir, comme un bon sujet, presser Sa Majesté de faire la paix à des conditions dures, même en déclarant la guerre au Roi d'Espagne, plutôt que de tout perdre.

Il ajouta qu'il avait laissé Sa Majesté fort ébranlée; que madame de Maintenon, qu'il avait vue le lendemain, était persuadée qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que de faire la guerre à l'Espagne; qu'il était donc temps de se déterminer, si même il n'était pas encore trop tard.

11ᵉ *mai*.

Après que j'eus lu au Conseil deux lettres que les Plénipotentiaires m'avaient écrites présageant seulement une rupture prochaine, M. de Beauvilliers, préparé quelques jours auparavant par un mémoire que M. le duc de Chevreuse avait donné sur la nécessité et sur les nouveaux moyens de faire la paix, parla sur le premier de ces deux articles. Quant au second, il se réduisit à l'un des expédients contenus dans ce même mémoire. Il consistait à offrir de l'argent aux alliés pour les dépenses de la guerre qu'ils seraient obligés de faire en Espagne, si le Roi Catholique n'acceptait pas le partage qu'on lui désignerait.

Le Roi ayant demandé les avis, je dis que j'aurais souhaité que la proposition que j'avais faite, il y avait environ trois semaines, eût été acceptée, parce que si l'on eût alors pressé les ennemis de s'expliquer sur la manière dont ils prétendaient que Sa Majesté contraignît le Roi, Son petit-fils, de se contenter d'un partage, on serait présentement en état de leur proposer comme un expédient que le Roi payerait des subsides pour la défense de cette guerre.

Qu'une pareille proposition bonne en elle-même ne le serait pas en ce qu'elle ne produirait aucun effet lorsqu'ils n'auraient pas demandé une semblable assistance; que je souhaitais qu'il fût encore temps de les faire expliquer sur le plan qu'ils formaient, mais que je croyais que c'était la première démarche qu'il fallait faire, et que, si l'on pouvait faire la paix en leur promettant de l'argent pour faire la guerre en Espagne, l'état des affaires obligerait de conclure à ce prix.

J'appuyai la pensée que M. de Beauvilliers avait eue comme moi de prendre des précautions en ce cas pour empêcher que les ennemis n'eussent de puissantes armées sur la frontière de Flandre pendant que le Roi, les payant, ne serait pas en état de payer les siennes, et je proposai de stipuler en cas de traité une réforme égale et réciproque de part et d'autre. La même pensée était aussi venue à Sa Majesté.

M. Voysin prévit qu'il serait peut-être d'une fâcheuse conséquence de faire envisager aux ennemis que la France pourrait leur donner des secours contre le Roi d'Espagne. Il représenta qu'une négociation entamée sur un pareil principe pourrait conduire par degrés à faire la guerre au Roi Catholique. Cependant la nécessité des affaires le déterminant, il se rendit à un avis dont j'étais moi-même bien fâché d'être.

M. Desmarets fut de même sentiment que moi. M. le Chancelier dit qu'il trouvait peu de différence entre le parti de faire la guerre au Roi d'Espagne ou de donner de l'argent à ses ennemis pour le détrôner, et cette question produisit une altercation assez vive entre M. le duc de Beauvilliers et lui. Comme elle importait peu à l'essentiel de l'affaire, le Roi termina la dispute formée sur

les obligations de la conscience. M. le Chancelier conclut qu'ayant été d'avis, il y avait déjà longtemps, qu'il fallait employer toute sorte de moyens pour sauver la France, quand même il s'agirait de faire la guerre au Roi Catholique, il pensait à plus forte raison qu'il fallait promettre des subsides aux ennemis, s'il était possible de signer la paix à ce prix.

Qu'à l'égard des éclaircissements que je proposais de leur demander, il était entièrement de mon avis, qu'il en avait été lorsque j'avais fait la même proposition trois semaines auparavant, que ce n'était même alors que l'exécution d'un premier avis que j'avais ouvert trois semaines ou un mois auparavant, et que le Roi avait alors résolu de suivre lorsque la négociation dont on avait toujours eu mauvaise opinion serait sur le point d'être rompue.

Quoique sa mémoire en cette occasion fût fidèle, M. de Beauvilliers ne laissa pas de nier que cette résolution eût jamais été prise au Conseil, et la dispute facile à émouvoir entre eux allait s'échauffer, lorsque le Roi, connaissant l'inutilité d'approfondir ce fait, demanda l'avis à Mgr le duc de Bourgogne sur l'affaire essentielle.

Il biaisa lorsqu'il fallut dire son sentiment. La conscience, dit-il, empêchait presque également, et de faire la guerre au Roi d'Espagne, et de donner aux ennemis de l'argent pour lui arracher la couronne. Cependant le bien de l'État demandait la paix. Au milieu de ces perplexités, ce prince rempli d'excellents sentiments et d'esprit, comme s'il fût demeuré ébloui de ses propres lumières, ne put jamais sortir de ce labyrinthe ni décider du parti qu'il y avait à prendre, sans toutefois s'opposer à l'avis commun.

Mgr le Dauphin s'y conforma. Le Roi décida qu'il était aussi conforme à ses intentions, et Sa Majesté m'ayant commandé de faire la lettre pour l'envoyer aux Plénipotentiaires par un courrier exprès, je la lui portai le soir chez madame de Maintenon, et je la lus en présence de M. Voysin, qui venait de lire auparavant quelques lettres qu'il avait reçues de l'armée de Flandre. Le Roi parla pour lors des scrupules de Mgr le duc de Bourgogne, et ne loua pas la manière d'attirer toujours la conscience bien ou mal à toutes les affaires d'État.

13e *mai.*

Le courrier dépêché aux Plénipotentiaires partit le 12e. Les lettres que je reçus depuis de Pettekum annonçaient une rupture imminente. Il m'envoyait la copie de celle qu'il avait écrite à M. le maréchal d'Huxelles et à M. l'abbé de Polignac par ordre du Pensionnaire, et de concert avec Sinzendorff et Townsend. Elle portait que les conférences étant inutiles, puisque la France n'avait point de nouvelles propositions à faire, il était bien fâché de n'avoir pas l'honneur de les voir avant leur départ, et il leur faisait les compliments de Buys et de Vanderdussen.

Le 13e au soir, le Roi signa le contrat de mariage de M. le duc de Vendôme avec mademoiselle d'Enghien [1]. Cette fonction se fit sans cérémonie. Les princes et princesses, qui se trouvèrent le soir dans le cabinet de Sa Majesté, signèrent en leur rang. M. de Pontchartrain, qui avait dressé le contrat, et moi, nous nous y trouvâmes, et, madame la duchesse d'Orléans [2] étant incommodée, nous montâmes ensuite à sa chambre.

Le contrat fut remis à M. le duc du Maine pour le faire signer aux mariés, et aux autres princes et princesses du sang [3].

14e *mai.*

Il ne se passa rien de considérable au Conseil tenu le 14e. Les lettres que j'y lus ne contenaient aucune matière susceptible de délibération. Cette stérilité ne venait ni des conjonctures, ni du

[1] Louis-Joseph, duc de Vendôme, fils de Louis, duc de Vendôme, et de Laure Mancini, né le 1er juillet 1654, mort à Vinaroz le 15 juin 1712, et Marie-Anne de Bourbon-Condé, née le 24 février 1678, morte le 11 avril 1718. Le mariage fut célébré le 15 mai. Les secrétaires d'État étaient notaires de la famille royale.

[2] Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, née le 25 mai 1677, mariée le 18 février 1692 à Philippe, duc d'Orléans, morte le 1er février 1749.

[3] Sans doute comme beau-frère de la future, Marie-Anne, mademoiselle d'Enghien, étant la sœur d'Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine.

manque d'objets; mais les moyens de cultiver ce qu'on imaginait sans effort d'esprit manquaient absolument. Ces sortes d'affaires n'avaient d'ailleurs jamais été du goût du Roi.

15e *mai.*

Je passai le matin de cette journée à Paris à écouter et entretenir de bagatelles le peu de ministres étrangers qu'il y avait alors auprès du Roi; car le nombre n'en avait jamais été si réduit. Je reçus une lettre des Plénipotentiaires, datée du 10e; ils envoyaient à Sa Majesté la copie de celles qu'ils avaient reçues de Pettekum, et, comptant la négociation rompue, ils se disposaient à partir le 17e s'ils ne recevaient pas de nouveaux ordres. Mais le courrier parti le 12e devait être arrivé le 14e

16e *mai.*

Un courrier dépêché par les Plénipotentiaires le 14e arriva le 16e au soir. Ils avaient jugé nécessaire de savoir précisément les intentions du Roi sur leur départ avant de quitter la Hollande, et tous deux ensemble expliquaient dans la même lettre, signée de l'un et de l'autre, les raisons qu'ils croyaient avoir de partir.

Le maréchal d'Huxelles les appuyait encore dans une lettre qu'il m'écrivait en particulier.

J'en reçus une autre de l'abbé de Polignac par le même courrier. Elle dépeignait l'impatience et la vivacité de son collègue, et leurs différentes manières de penser sur la résolution de revenir.

Comme le Roi leur avait fourni un nouvel expédient pour reprendre les conférences, et que Sa Majesté leur ordonnait, par la dépêche du 12e, de demeurer encore en Hollande, Elle persista dans la même résolution lorsque je Lui rendis compte, le 16e au soir, de l'arrivée du courrier des Plénipotentiaires.

17e mai.

Le Roi retourna le 17e de Marly à Versailles. Il me naquit une fille le soir, à dix heures. Elle fut baptisée le lendemain, et nommée Constance [1]. M. le duc de Beauvilliers [2] et la marquise de Pomponne [3] la tinrent sur les fonts de baptême.

18e mai.

Comme le maréchal d'Huxelles avait besoin d'ordres clairs et précis pour demeurer, et d'être fortifié contre le désir du retour, je crus nécessaire de relever, dans la dépêche que le Roi écrivait aux Plénipotentiaires, l'artifice de la réponse captieuse que Pet-

[1] Constance Colbert de Torcy, mariée le 21 avril 1732, morte le 13 décembre 1734, première femme de Joseph-Augustin de Mailly, créé comte de Mailly en janvier 1744, lieutenant général des armées du Roi, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, commandant en Roussillon, dont une fille : Jeanne-Marie-Constance de Mailly, née le 12 septembre 1734, mariée le 10 janvier 1747 à Marc-René, marquis de Voyer, lieutenant général d'Alsace, morte le 15 septembre 1783.

L'abbé de Polignac écrit à M. de Torcy, de Gertruydemberg, le 22 mai : « Je n'ai presque pas le courage, Monsieur, de vous féliciter sur l'accouchement de madame de Torcy. Ce n'est pas qu'il ne soit heureux, puisqu'elle se porte bien ; mais comment est-ce que ce pauvre Eustache s'est ainsi métamorphosé en fille? Vous verrez qu'elle sera un jour antipapesse, et qu'il faudra l'appeler Jeanne seconde. Voici, à propos d'enfantement, une épigramme qu'on a faite à la Haye sur notre entremetteur, après la rupture des conférences :

Invitat populos ad pacis fœdera Petkum
Atque olea instructus bella valere jubet,
Parturiunt montes Gertrudis; ridiculus mus
Nascitur. Obstetrix digna puerperio.

Je vous supplie de la montrer à M. de Valincourt, en lui faisant bien des compliments pour moi. »

[2] On sait que par son mariage avec Henriette-Louise Colbert, fille de Jean-Baptiste Colbert (le grand), le duc de Beauvilliers était cousin germain de M. de Torcy.

[3] Il s'agit ici de Constance de Harville, fille de François, marquis de Palaiseau, et d'Anne de Comans d'Astri, sa seconde femme, qui avait épousé le 11 mars 1694 Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France, beau-frère de M. de Torcy.

tekum leur avait faite par ordre du Pensionnaire et des alliés; et en effet, en l'examinant, on voyait clairement que l'intention des ennemis avait été d'obliger les Plénipotentiaires à se retirer, mais de manière que les États Généraux auraient pu rejeter sur la France la rupture des conférences et dire que jamais elle n'avait été ni proposée ni pressée de la part de la Hollande. C'était effectivement leur dessein, comme le Roi le sut quelques jours après. Sa Majesté les prévint par les ordres qu'Elle donna.

Je Lui lus, après le Conseil, la lettre particulière que l'abbé de Polignac m'avait écrite. Elle résolut d'en garder un extrême secret, pour ne pas brouiller deux personnes dont l'union était très-nécessaire pour Son service.

19e *mai.*

Il y eut Conseil de dépêches [1] le 19e, et rien de considérable.

21e *mai.*

Le Conseil du 21e fut semblable, quoique d'affaires d'État. Celles de la guerre, qu'on n'y traitait jamais, étaient alors dans la crise. Le Roi venait de faire partir le maréchal de Berwick pour seconder le maréchal de Villars en Flandre, avant que M. de Berwick passât à l'armée de Dauphiné qu'il devait commander. Il y avait longtemps que le public parlait, mais incertainement, de cette résolution. Sa Majesté en avait dit un mot à son Conseil la veille du jour qu'Elle la déclara tout haut. On ne douta donc plus que le parti ne fût pris, comme on l'écrivait de l'armée, de marcher aux ennemis et de hasarder une bataille qui déciderait du sort de la France.

[1] Le conseil des dépêches se tenait le lundi de quinze en quinze jours. Le Roi, le Dauphin, le duc de Bourgogne, le chancelier, le duc de Beauvilliers et les quatre secrétaires d'État y assistaient. Le conseil délibérait sur toutes les affaires du dedans rapportées par les quatre secrétaires d'État.

L'état de l'armée du Roi était meilleur qu'on ne l'avait espéré. L'infanterie ayant été beaucoup mieux nourrie depuis un mois s'était refaite. La cavalerie, qui avait passé l'hiver dans les provinces du Roi, arrivait belle, et les troupes étaient généralement persuadées qu'elles battraient encore les ennemis si elles étaient bien menées.

Le même esprit ne paraistait pas dans les officiers. La plus grande partie ne parlaient que de la faiblesse des bataillons, dont les plus forts ne passaient pas trois cent cinquante hommes, et de celle des escadrons diminués en proportion. C'était dans cette situation que l'on envisageait une bataille prochaine et décisive à quarante lieues de Paris.

Il arriva, pendant le séjour que le Roi fit à Marly, un incident digne d'être remarqué. Le duc de Coislin étant mort [1], son frère, l'évêque de Metz, resté seul de la maison, était le seul capable d'hériter de la dignité de duc, ainsi que des terres que son père et son frère ensuite avaient possédées. Il croyait la chose sans la moindre difficulté; cependant, lorsqu'il demanda au Roi la permission de se faire recevoir et de prendre séance au Parlement, Sa Majesté lui répondit comme persuadée qu'un évêque ne pouvait jouir d'une dignité militaire comme était celle d'un Pair laïque, et fonda Son refus sur ce que la chose était sans exemple. M. de Metz cita celui du cardinal de Richelieu [2], et ne fit pas sa cour. La réponse et les répliques furent vives. Enfin la décision resta suspendue, et cette incertitude, très-semblable à une négative, fut attribuée à quelques discours inconsidérés qu'on prétend que l'Évêque de Metz, léger en paroles, aurait tenus et dont Sa Majesté aurait eu connaissance.

[1] Pierre du Cambout, marquis de Pont-Chasteau, duc de Coislin, fils d'Armand du Cambout, premier duc de Coislin, et de Madeleine du Halgoët, mourut le 7 mai 1710 sans laisser de postérité de Marie-Louise d'Alègre. Son frère Henri-Charles du Cambout, chevalier de Malte, évêque de Metz, ne prit séance au Parlement qu'en 1711.

[2] La terre de Richelieu avait été érigée en duché et pairie au mois d'août 1631. Le cardinal fut reçu au Parlement le 5 septembre 1631.

24e *mai*.

Le Roi reçut des avis de la frontière portant que le cardinal de Bouillon étant allé coucher à une abbaye auprès d'Arras, un parti de l'armée ennemie, détaché par le prince d'Auvergne, était arrivé à la même abbaye un quart d'heure après que le Cardinal en était parti pour se rendre à Arras. Tout le pays soupçonnait et disait hautement qu'il y avait une intelligence secrète entre l'oncle et le neveu, et que l'enlèvement qui venait d'être manqué avait été concerté entre eux. Cela se rapportait à l'avis que Sa Majesté avait reçu, au commencement du mois, de la mission que le cardinal de Bouillon avait faite à l'armée ennemie.

Toutefois le Roi, suspendant encore son jugement, me commanda seulement d'avertir l'abbé d'Auvergne[1] de la conduite irrégulière de son oncle. Mais la vérité s'éclaircit avant que j'eusse le temps d'exécuter les ordres de Sa Majesté. Je reçus, le même jour, une lettre du cardinal de Bouillon. Il m'en adressait une fermée pour le Roi, et je trouvai dans un papier à part la croix de l'Ordre du Saint-Esprit avec un cordon bleu si sale qu'on ne pouvait y toucher sans répugnance[2].

Il m'écrivait en partant d'Arras le 22e, pour se rendre, disait-il, à son abbaye de Vicoyne. Il me priait de l'excuser auprès du Roi, s'il n'avait pas fait transcrire la lettre qu'il avait l'honneur d'écrire de sa main à Sa Majesté; et, parlant du cordon qu'il envoyait, il ajoutait que je jugerais par la saleté que c'était le dernier qu'il avait quitté, l'ayant toujours porté sous ses habits pour concilier l'obligation de son serment avec la soumission qu'il devait aux ordres du Roi.

[1] Henri Oswald de la Tour, fils de Frédéric-Maurice de la Tour, comte d'Auvergne, et de Henriette-Françoise de Zollern, frère du prince d'Auvergne et du prince Frédéric, grand prévôt de l'église de Strasbourg en 1698, abbé de Redon et de Conches, archevêque de Vienne en 1722, cardinal en 1727, mort en 1747.

[2] Les lettres du cardinal de Bouillon au Roi (22 mai 1710), à M. de Torcy (même date); le mémoire sur la désobéissance du cardinal de Bouillon; les lettres au procureur général (26 mai) et au cardinal de la Trémoille (même date), se trouvent aux Affaires Étrangères, *Rome*, vol. 507.

Étrange dérangement dans la tête d'un homme qui croit pendant dix ans que sa conscience l'oblige à porter une croix d'or avec un mauvais morceau de ruban de soie bleue, et qui, ce temps fini, s'absout lui-même, se dit indépendant de tout autre que de Dieu, et se délie par sa propre autorité des obligations les plus étroites que sa naissance lui impose.

La lettre était parsemée de quelques compliments pour moi, me faisant l'affront de compter sur mon estime et sur mon amitié, après le pas qu'il se disait nécessité de faire [1].

Je portai le paquet au Roi, sans ouvrir la lettre adressée à Sa Majesté. Elle me commanda d'en faire la lecture en présence de madame la duchesse de Bourgogne et de madame de Maintenon. Les extravagances contenues dans cette lettre sont devenues publiques, ce serait perdre du temps que de les recueillir. Le Roi fit paraître une modération infinie et remit au Conseil du lendemain à délibérer sur cette singulière aventure.

25e *mai.*

On résolut tout d'une voix de renvoyer par un arrêt du Conseil cette affaire au Parlement, et d'ordonner cependant par le même arrêt la saisie des revenus du cardinal de Bouillon. Le Roi prononça conformément aux avis du Conseil, et Sa Majesté ordonna la lettre qu'Elle voulait écrire au cardinal de la Trémoille pour l'informer de ce rare événement [2].

Il y eut encore quelque altercation entre M. le Chancelier et M. de Beauvilliers. Mais elle n'était pas fondée de la part du premier, qui voulait trouver que M. de Beauvilliers craignait trop la cour de Rome, et, véritablement, il ne l'avait pas témoigné dans l'occasion présente.

Cette affaire discutée, on lut une lettre des Plénipotentiaires.

[1] C'était l'habitude du cardinal; dans une lettre à son neveu, l'abbé d'Auvergne, il insiste sur le désir qu'il a de ne rien faire que d'agréable à Torcy. (Aff. Étr., *Rome,* 507.)

[2] Cette lettre, en date du 26 mai, sur la trahison du cardinal de Bouillon est un des chefs-d'œuvre de Torcy. (Aff. Étr., *Rome,* 504.)

Ils avaient reçu les ordres du Roi pour demeurer en Hollande. Ils s'y conformaient, et suivant ce que Pettekum leur écrivait, ils avaient lieu de croire que les deux députés leur seraient incessamment renvoyés.

Cependant tout se préparait sur la frontière pour attaquer les ennemis, et pour secourir Douai.

26e *mai.*

L'armée marcha ce même jour. On espérait beaucoup; mais je trouvai dans une lettre que je reçus le soir de M. le maréchal de Villars, plus de raisons de craindre que d'espérer. Le Roi alla passer quelques jours à Marly.

27e *mai, à Marly.*

M. de Bouillon vint à son lever, et Sa Majesté le reçut avec bonté. Elle lui témoigna qu'Elle était persuadée de sa douleur et qu'Elle était bien éloignée de lui rien imputer des égarements de son frère.

Elle avait reçu favorablement deux jours auparavant l'abbé d'Auvergne, et ensuite les enfants de M. de Bouillon [1].

28e *mai.*

Quoique les affaires générales parussent dans la crise, et que chacun fût attentif pour l'intérêt de l'État et pour le sien en particulier à ce qui arriverait sur la frontière de Flandre, il n'en fut pas dit un mot au Conseil du 28e, mais il fut résolu de défendre bien expressément aux banquiers expéditionnaires en

[1] Emmanuel-Théodose de la Tour, duc d'Albret; Frédéric-Jules, dit le prince d'Auvergne, chevalier de Malte; Henri-Louis de la Tour, comte d'Évreux, et trois filles, dont madame de Montbazon.

cour de Rome de laisser payer par les pourvus aux bénéfices les rétributions dont les domestiques du Nonce étaient depuis longtemps en possession. Je représentai que cette sévérité sur une matière peu essentielle allait produire beaucoup d'embarras, qu'il suffisait, à mon sens, d'avoir empêché l'augmentation nouvelle que le Nonce avait voulu introduire, mais qu'il serait plus à propos de fermer les yeux sur de simples gratifications faites à des domestiques, que de former une difficulté sur une matière peu considérable en elle-même, et de s'opposer à un usage établi depuis un grand nombre d'années; que, d'ailleurs, en retranchant ces gratifications, on ne pouvait pas retrancher les droits du notaire; que toute la somme ne montant qu'à dix louis sur l'ancien pied, ce qui resterait, le notaire payé, ne valait guère la peine que le Roi en prît connaissance.

M. le duc de Beauvilliers, ferme quand il le fallait être contre les entreprises de la cour de Rome, s'éleva contre ma proposition, et dit qu'il y avait de certaines occasions où jamais on ne le verrait mollir; que nous étions précisément dans ce cas; que lorsqu'il s'agissait de doctrine ou du prétexte des maximes de France, il fallait bien prendre garde à s'égarer en voulant tenir tête au Pape, mais que, dans l'affaire présente, nous étions heureusement dans une route claire où l'on voyait sans obscurité; que les ministres de Sa Sainteté avaient introduit un abus qu'il était de l'intérêt du Roi de supprimer; qu'il n'y avait pas à balancer un instant, et qu'il fallait défendre sévèrement aux expéditionnaires de rien payer pour les informations à faire devant le Nonce, excepté toutefois le droit du notaire; que si quelque banquier contrevenait à cette défense, il mériterait d'être sévèrement puni.

Après avoir ainsi parlé en lion, M. le Chancelier, chose rare, fut de son avis, le reste du Conseil suivit, et, mon raisonnement étant rejeté, le Roi me commanda de parler aux expéditionnaires.

Il arriva deux courriers l'après-dînée : l'un dépêché le 26e par les Plénipotentiaires, l'autre revenant d'Espagne. La lettre apportée par le premier informait Sa Majesté de deux confé-

rences tenues avec les députés de Hollande. Elles avaient été semblables aux précédentes. Les Hollandais insistaient à vouloir une promesse formelle de la part du Roi d'obliger le Roi, son petit-fils, à quitter l'Espagne et les Indes moyennant la Sicile et la Sardaigne, qu'ils espéraient obtenir de leurs alliés pour le partage de ce prince. Ils laissaient d'ailleurs au choix de Sa Majesté d'user de persuasion ou de contrainte pour avoir le consentement du Roi Philippe : ces deux voies étant les seules dont les hommes puissent se servir pour forcer la volonté.

Les députés de Hollande étaient demeurés aussi réservés qu'à l'ordinaire sur l'explication des demandes ultérieures; et voici la raison ou le prétexte dont ils se servaient pour garder le silence sur cet article :

Ils disaient que le point le plus important à leur République était de s'assurer bien certainement que la monarchie d'Espagne serait rendue par la paix à la maison d'Autriche; que c'était pour cette unique fin que les États Généraux continuaient à soutenir les dépenses de la guerre; que tant qu'ils n'auraient pas cette sûreté, ce serait à leur égard le comble de l'imprudence que de laisser à leurs alliés aucun sujet de défiance; que certainement ils l'exciteraient s'ils voulaient obliger ces mêmes alliés à déclarer les prétentions qu'ils se proposaient de former sous le nom de demandes ultérieures, et qu'ils seraient encore bien plus mécontents si les Hollandais trouvant ces prétentions trop excessives entreprenaient de les modérer.

Qu'avant que de faire l'un et l'autre, il était nécessaire que les États Généraux fussent bien assurés des intentions du Roi à l'égard de l'Espagne. Que, lorsque Sa Majesté aurait signé les conditions qu'ils auraient cru nécessaires pour traiter la paix, alors ils pourraient travailler à lever les doutes et les équivoques qui pouvaient blesser Sa Majesté.

Elle remit à délibérer sur la dernière dépêche de Ses plénipotentiaires lorsqu'Elle tiendrait Conseil le 1ᵉʳ juin. Elle différa de prendre Sa résolution, parce qu'Elle voyait bien qu'Elle ne pouvait donner aucun ordre capable de terminer heureusement la négociation de la paix, et, dans la situation où se trouvaient

les affaires, il convenait mieux de prolonger les conférences que d'en presser la rupture.

Le Roi reçut, par le courrier d'Espagne, la réponse du Roi Catholique, sur les plaintes faites au sujet des taxes mises sur les Français intéressés au retour de la flottille et sur le refus du payement promis aux deux vaisseaux de Sa Majesté qui avaient servi d'escorte à ceux des Indes.

Le même jour, il y eut arrêt du Parlement, sur la requête et les conclusions du Procureur général, portant que les écritures de la lettre du cardinal de Bouillon au Roi et de celle qu'il m'avait écrite seraient vérifiées par experts.

29e *mai*.

Je passai la matinée du 29e à Paris avec les ministres étrangers. Le comte Tarlo, envoyé par le Roi Stanislas, m'assura que le comte Guldenstiern, gouverneur de Poméranie[1], avait reçu un ordre précis du Roi de Suède, portant non-seulement de ne laisser sortir de cette province aucunes troupes pour le service étranger, mais encore d'augmenter le nombre de celles qu'il avait déjà sous ses ordres.

Le secrétaire de Danemark me dit que le Roi, son maître, avait demandé aux Hollandais de lui renvoyer ses troupes; qu'ils avaient fait voir leur traité avec lui, qui n'expirait qu'au commencement de l'année prochaine, assurant en même temps que, loin d'avoir besoin des troupes danoises, ils refusaient celles qu'on leur offrait de plusieurs endroits différents, et que Palmquist[2] les pressait tous les jours de finir le traité pour les troupes de Poméranie.

Shum me fit voir une lettre qui marquait que les Suédois fai-

[1] M. Guldenstiern, sénateur de Suède, avait été corégent en 1697.

[2] Le baron Jean de Palmquist avait succédé en 1703 à M. de Lillienrooth comme envoyé extraordinaire de Suède à la Haye. En 1709, il fut des premiers à faire visite à Torcy à son arrivée à la Haye. En 1715, il reçut ses lettres de rappel (en date du 22 juin 1715); il les remit aux États le 2 mars 1716, et alla occuper le poste de chancelier de Suède.

saient faire des propositions de paix au Roi de Danemark, et que ce prince en avait donné part au Czar et au Roi Auguste, ses alliés.

Le Nonce extraordinaire, Salviati, me confirma la nouvelle écrite de Rome que le Pape le rappelait.

JUIN

1er *juin* 1710.

La lettre des plénipotentiaires fut lue au Conseil tenu le 1er juin. Le Roi demanda les avis, et m'ayant commandé de parler, je dis que le sujet de la délibération était le même qui occupait depuis un an, que tout ce qu'on pouvait dire me paraissait épuisé; que Sa Majesté persistant dans la ferme résolution qu'Elle avait prise de rejeter toute proposition de faire la guerre au Roi d'Espagne directement ou indirectement, il n'y avait plus qu'à chercher les moyens d'entretenir la négociation le plus longtemps qu'il serait possible, mais sans espérance de la terminer heureusement, peut-être même de la prolonger, à moins que la marche de l'armée du Roi pour secourir Douai ne produisît quelque événement assez heureux pour changer la face des affaires.

Le Roi dit que, quoique la matière eût été souvent traitée, il fallait encore en raisonner, même sur le principe de condescendre à la condition dure que les ennemis exigeaient pour la sûreté de l'article d'Espagne.

Alors chacun dit son avis : les uns parlant plus, les autres moins. Tout se réduisit à accepter l'offre des îles de Sicile et de Sardaigne pour le Roi Catholique.

Offrir aux alliés une somme considérable pendant la durée de la guerre, s'ils étaient obligés de la faire, pour mettre l'Archiduc en possession de l'Espagne.

En cas de refus, savoir enfin des députés de Hollande de quelle manière leurs maîtres prétendraient donc que le Roi se joignît à eux pour forcer le Roi, son petit-fils, à renoncer à la

couronne d'Espagne, et réduire à cette question le principal de la négociation.

M. de Beauvilliers voulut paraître ne pas abandonner intérieurement le sentiment que la guerre contre le Roi d'Espagne n'était pas permise; mais il dit qu'il ne touchait plus cet article, la question paraissant décidée dans l'esprit du Roi.

Monseigneur le duc de Bourgogne franchit encore le mot de conscience. Cette barrière cependant devenait moins forte.

Monseigneur suivit l'avis général, et le Roi ordonna la lettre, voulant cependant qu'elle ne partît que le 4e ou le 5e du mois, parce que Sa Majesté attendait des nouvelles de ce que le maréchal de Villars aurait tenté.

Elles arrivèrent le même jour telles que le public les avait devinées, car il n'avait jamais voulu croire que la bataille fût prochaine, et, malgré les propos belliqueux de M. de Villars, on s'attendait à voir à Douai la seconde partie de ce qui avait été représenté à Lille. En effet, les retranchements des ennemis parurent trop formidables pour les attaquer; les généraux de l'armée du Roi jugèrent qu'il serait téméraire d'attaquer une armée plus forte que celle qu'ils commandaient, et postée avantageusement.

Le public, impatient de la continuation d'une guerre sans décision, attribuait les conseils timides aux maréchaux de Berwick et de Montesquiou. Le maréchal de Villars n'était pas fâché qu'on crût qu'il avait été entraîné à suivre leurs avis préférablement au sien. Le comte d'Arco [1], commandant les troupes de l'Électeur de Bavière, avait soutenu fortement qu'on pouvait et qu'on devait attaquer les ennemis.

Quoi qu'il en soit, ils demeurèrent en repos, et, voyant la démonstration que les troupes du Roi avaient faite demeurer inutile, ils avaient travaillé de nouveau à se fortifier dans leur poste.

[1] Ferdinand, comte d'Arco, mari de mademoiselle Popuel, maîtresse de l'Électeur, était maréchal des armées, et en l'absence des maréchaux de France commandait aux lieutenants généraux du Roi. (Voir ci-dessus la note sur sa femme.) La famille d'Arco établie en Bavière, en Russie, en Autriche et en Lombardie, est originaire de Piémont.

L'incertitude d'une action étant finie, je demandai, le soir, à Sa Majesté si Elle voulait avancer le départ du courrier des Plénipotentiaires. Elle le remit encore après le Conseil qu'Elle devait tenir le 4e, comptant que, puisqu'on ne pouvait pas attendre une décision prochaine de la négociation, il était plus à propos de la prolonger en suspendant les réponses que de se presser de les rendre.

2e *juin*.

Le bruit commença de se répandre, le 2e au matin, du mariage de M. le duc de Berry avec Mademoiselle [1]. On avait remarqué que M. le duc d'Orléans avait été, le même matin, à l'appartement de madame de Maintenon. Ces démarches, difficiles à cacher dans un lieu aussi resserré que le château de Marly, firent juger que ce mariage dont il était question depuis quelques mois allait enfin éclater. En effet, le Roi, sachant que la nouvelle devenait publique, la déclara lui-même le soir.

Il s'en fallait beaucoup que cette résolution réunît les cœurs de la Maison royale. Monseigneur le Dauphin s'était vivement opposé à ce mariage; M. le duc de Berry ne le voulait point, et tous deux n'y consentaient que par soumission pour les volontés du Roi.

Monseigneur haïssait M. le duc d'Orléans depuis l'éclat que ses projets sur la couronne d'Espagne avaient causé [2]. On assure qu'il en parla plus fortement que jamais à Sa Majesté à l'occasion de ce mariage; qu'il lui dit que M. le duc d'Orléans ne bornait pas son ambition à monter sur le trône du Roi Philippe, qu'il voulait s'asseoir sur celui de France; qu'il ne serait pas content

[1] Il faut voir dans Saint-Simon (tome VIII) toute l'intrigue du mariage. La cérémonie eut lieu le dimanche 6 juillet. On sait que de son mariage avec Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, le duc d'Orléans avait eu un fils et six filles; Mademoiselle, Marie-Louise-Élisabeth, était l'aînée.

[2] Voir Combes, *la Princesse des Ursins*, pages 350 et suiv. Nombreuses pièces aux Affaires Étrangères sur l'intrigue des sieurs Regnault et Mòtre pour mettre le duc sur le trône d'Espagne, particulièrement lettre d'Amelot du 22 juillet 1708 et lettre du Roi au Roi d'Espagne. (*Espagne*, vol. 192.)

qu'il ne vît exterminés tous ceux qui le précédaient à la couronne par l'ordre de la naissance. Il pouvait faire souvenir Sa Majesté de ce qu'Elle en avait dit Elle-même. Je ne sais s'il le fit, mais il représenta, au moins à ce qu'on a dit, que nulle raison ne pressait encore de marier M. le duc de Berry, et qu'il était beaucoup plus convenable de différer ce mariage jusqu'après la paix que de faire des noces dans un temps de guerre où la situation étrange des affaires ne permettait pas de donner de quoi vivre aux futurs mariés. On prétend qu'il ajouta, pour dernière raison, celle de la répugnance que M. le duc de Berry avait pour Mademoiselle, et que, voyant enfin que ses représentations étaient non-seulement inutiles, mais encore qu'elles déplaisaient au Roi, il lui avait dit qu'il était son père et son Roi, aussi bien que de M. le duc de Berry, et qu'ils devaient tous deux obéir en tout à Sa Majesté.

Ce mariage si désiré, et avec raison, par M. le duc d'Orléans, avait été conduit par le Père Le Tellier, confesseur du Roi, par le Père du Trévoux [1], confesseur de M. le duc d'Orléans, et, on ajouta, par M. le duc de Beauvilliers. La conscience, dont l'apparence était introduite depuis plusieurs années dans toutes les affaires de cour, était encore le motif dont on s'était servi auprès du Roi pour fixer M. le duc de Berry, ses passions naissantes faisant craindre pour son salut. Ce motif suffisait pour animer le zèle de M. le duc de Bourgogne, mais il fallait une autre cause pour faire agir madame la duchesse de Bourgogne.

Quelques-unes de ses dames, habiles et pénétrant dans l'avenir, lui représentèrent que l'âge du Roi devait désormais faire craindre que son règne ne fût pas long, que Monseigneur devenant le maître, madame la Duchesse [2] gouvernerait; qu'elle voulait affermir encore son crédit en mariant une de ses filles à M. le duc de Berry; que si madame la duchesse de Bourgogne

[1] Il avait été confesseur de Monsieur, puis le fut du duc d'Orléans et de la duchesse de Berry. C'était un gentilhomme de Bretagne de bon lieu, dit Saint-Simon (VIII, 227), qui montre toute la part prise par ce Jésuite au mariage.

[2] Louise-Françoise, légitimée de France, duchesse de Bourbon, veuve le 3 mars 1710, était intimement liée avec son frère le grand Dauphin et ne sortait pas de Meudon.

le souffrait, elle se trouverait elle-même sans considération sous un nouveau règne; que le moyen de la conserver était de traverser les vues de madame la Duchesse, et de faire épouser à M. le duc de Berry la fille de M. le duc d'Orléans.

Cette voie réussit auprès de madame la duchesse de Bourgogne. Elle et madame de Maintenon travaillèrent avec succès auprès du Roi. On lui représenta que Mademoiselle, bien élevée, remplie de bonnes qualités, ne devait pas souffrir des égarements de son père. On ne feignit pas de dire que si Sa Majesté venait à manquer, Monseigneur marierait M. le duc de Berry avec mademoiselle de Bourbon[1], et cette raison, employée à propos, précipita la conclusion et la déclaration du mariage.

L'opposition de Monseigneur faisait peine au Roi. M. d'Antin fut chargé de la faire cesser. Le Roi et madame de Maintenon lui dirent que Sa Majesté s'en prendrait à lui si Monseigneur ne consentait pas au mariage, Quelque avantageux qu'il fût à M. d'Antin de voir Mademoiselle, dont il avait l'honneur d'être oncle, duchesse de Berry, il avait à ménager Monseigneur et madame la Duchesse.

Monseigneur, plein de bonté, n'était ni docile, ni facile à mener; mais les plus grandes entreprises n'étonnent point un courtisan nourri sur les bords de la Garonne, et depuis longtemps elle n'en avait produit aucun plus capable d'affronter les périls de la cour et de s'en démêler heureusement. M. d'Antin réussit donc, et Monseigneur crut satisfaire à son amitié pour madame la Duchesse, et aux promesses qu'il lui avait faites, en témoignant sa peine au Roi, avant que de consentir au mariage de M. le duc de Berry.

Les conditions furent que, jusqu'à la conclusion de la paix, les mariés n'auraient ni maison, ni apanage, et vraisemblablement point de dot; que M. le duc de Berry serait servi comme à son ordinaire par les domestiques du Roi, et qu'il mangerait avec

[1] Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, mademoiselle de Bourbon, fille de Louis, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise, légitimée de France, née le 22 novembre 1693, mariée le 4 juillet 1713 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

M. le duc de Bourgogne; que madame la duchesse de Berry mangerait tantôt avec madame la duchesse de Bourgogne, et tantôt avec madame la duchesse d'Orléans. La dépense des carrosses fut même retranchée, et l'on ne parla que d'une dame d'honneur et d'une dame d'atours pour mettre auprès de la princesse.

3e *juin.*

Le Roi me demanda le matin s'il fallait envoyer un courrier exprès à Rome pour obtenir la dispense du Pape. Ce fut, sans vanité, la première fois que Sa Majesté me fit l'honneur de me parler du mariage de M. le duc de Berry. Je lui dis qu'en pareille occasion, Elle avait accoutumé de dépêcher des courriers, et que je rechercherais ce qui avait été fait précédemment. J'en trouvai l'exemple en 1692 pour le mariage de M. le duc d'Orléans, et je fis une lettre pour le Pape et une autre pour le cardinal de la Trémoille, que je lus à Sa Majesté le 4e au Conseil [1].

4e *juin.*

Je lui dis que M. le duc d'Orléans proposait de faire passer le courrier par Turin; qu'il comptait, si Sa Majesté l'approuvait, d'écrire à madame la duchesse régnante pour avoir un passeport de M. le duc de Savoie, afin d'abréger par cette voie le temps qu'il fallait pour le retour du courrier [2]. Le Roi dit que l'affaire ne pressait pas extrêmement. Cependant Sa Majesté

[1] Ces lettres en date du 4 juin. (Aff. Étr., *Rome*, vol. 504.)

[2] Anne-Marie d'Orléans, née le 27 août 1669, mariée le 10 avril 1684 à Victor-Amédée-François, duc de Savoie, morte à Turin le 26 août 1728, était fille de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, et de Henriette-Anne d'Angleterre, sa première femme. Elle était donc la propre sœur du duc d'Orléans et la tante de Mademoiselle. La lettre du duc d'Orléans à la duchesse de Savoie fut adressée au comte de Médavy, commandant la frontière. (Aff. Étr., *Rome*, 507.)

approuva la proposition de M. le duc d'Orléans, et le courrier partit le soir.

Une lettre de Rome, lue dans ce même Conseil, apprit que le Pape se plaignait amèrement de l'explication que le cardinal de Noailles et quelques évêques de ceux qui composaient l'Assemblée du clergé en 1705, avaient donnée aux propositions avancées par cette même Assemblée. Sa Sainteté regardait cette explication comme une nouvelle offense faite au Saint-Siége. Elle prévoyait, disait-elle, ce coup de la part des malintentionnés [1], et c'était aussi par cette raison qu'elle avait demandé qu'un tel acte fut concerté avec elle avant que d'être donné au public. Elle ne parlait que des extrémités où un tel mal pouvait porter les affaires; car il fallait en chercher le remède à Rome, et le composer dans cette cour, puisqu'on n'avait pas voulu y travailler en France, comme le Pape l'aurait désiré pour la satisfaction du Roi et pour l'honneur du clergé. Sa Sainteté était persuadée que ce remède ferait au moins son effet dans le reste de l'Église catholique, qui, certainement, ne suivait pas une doctrine aussi contraire au Saint-Siége, et que, les évêques des autres nations reconnaissant les bornes de leur pouvoir, il fallait nécessairement que ceux de France reconnussent aussi les mêmes limites, puisque Jésus-Christ n'avait pas donné aux évêques de France une autorité plus étendue qu'à ceux des autres nations.

Le Pape disait qu'avec peine il se voyait obligé de toucher encore des articles aussi désagréables, mais qu'il était indispensable que la première chaire fit connaître à tout le monde la saine et véritable doctrine. Sa Sainteté ordonnait au Nonce ordinaire de parler en ces termes au confesseur du Roi, d'exciter le zèle de ce religieux à faire en cette occasion le devoir de sa charge et de son Institut.

Les raisons que le Pape prétendait avoir de se plaindre étaient :

Premièrement. Que le véritable motif de la déclaration des

[1] *Ce terme désignait principalement le cardinal de Noailles. (Note de M. de Torcy.)*

évêques était passé sous silence, au lieu qu'ils auraient dû faire connaître qu'ils s'expliquaient parce que Sa Sainteté avait désapprouvé ce qui s'était fait dans la dernière Assemblée. Car il ne fallait pas laisser les fidèles ni la postérité dans l'abus de croire que jamais elle eût approuvé des expressions aussi étranges, aussi offensantes pour l'autorité de l'Église, ou qu'elle les eût souffertes manque de zèle.

Deuxièmement. Au lieu du véritable motif de la déclaration des évêques, ils employaient un prétexte faux, attribuant cette déclaration à l'abus que les novateurs pourraient faire des expressions de l'Assemblée. Ce ne sont pas les novateurs, disait le Pape, mais c'est *le chef de l'Église, le maître et le juge des évêques, établi de Dieu, qui désapprouve et qui condamne les expressions de l'Assemblée, non par une mauvaise interprétation, mais par le sens clair et naturel qu'y trouveront tous ceux qui les liront.* Toute supposition est une nouvelle opiniâtreté et non un désaveu. C'est une dérision du Saint-Siége et non une satisfaction. C'est tromper le Roi et non seconder la droiture de ses intentions.

Troisièmement. Aucun Pape ne pouvait jamais admettre la proposition suivante : *Les constitutions des Papes obligent toute l'Église lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs.* Ce n'était pas peu que Sa Sainteté voulût bien *pro bono pacis* ne pas condamner expressément une telle doctrine, mais que c'était trop prétendre que d'exiger qu'elle fût admise à titre de satisfaction.

Quatrièmement. Que de l'article 4e de cette déclaration on devait conclure que les évêques assemblés dans un concile national ou provincial, ou même chacun en particulier, auraient le droit d'examiner les jugements des Papes même à l'égard du dogme. Que les Assemblées du clergé ne pourraient examiner les jugements sur le dogme, mais que toutes les autres sentences des Papes à l'égard des personnes, des rites et de la discipline ecclésiastique seraient soumises à l'examen des évêques soit dans les Assemblées, soit dehors.

Cinquièmement. Le grief le plus sensible était celui de la

déclaration faite par les évêques, que les Assemblées du clergé ne prétendaient point être un tribunal supérieur au Pape. Les réclamations de la cour de Rome étaient principalement sur cet article qu'elle regardait comme une dérision et non comme une satisfaction. Il fut besoin d'attendre ce que le Nonce dirait sur ces plaintes.

3e juin.

Je le vis le 3e au matin à Paris, mais il ne m'en parla pas. Comme je ne pouvais douter qu'il n'eût reçu les ordres du Pape, j'eus lieu de croire qu'avant de les exécuter il voulait, suivant son instruction, agir près du Père confesseur.

Le Nonce extraordinaire, que j'avais vu le même jour avant l'ordinaire, me communiqua toutes les remarques faites à Rome sur la déclaration des évêques, mais ce fut avec beaucoup de mystère et consentant à peine à m'en laisser prendre copie. J'appris cependant depuis, par le cardinal Gualteri [1], que ce même avait ordre du Pape de m'en parler, Sa Sainteté le regardant comme un canal qui serait plus agréable que le Nonce ordinaire.

9e juin.

Il n'y eut de Conseil que le 9e, la fête de la Pentecôte l'ayant retardé d'un jour. Les affaires qui s'y traitèrent ne donnèrent

[1] Philippe-Antoine, cardinal Gualterio, noble de la ville d'Orvieto, né le 24 mars 1660 à Fermo, était neveu du cardinal Charles Gualterio; il fut Nonce en France du 27 février 1700 à 1706; évêque d'Imola, cardinal en 1706 et légat des Romagnes. A partir de ce moment, il est le pensionnaire de la cour de France. En 1710, il reçoit l'abbaye de Saint-Remi de Reims; en 1711, il est chargé des affaires de Jacques III à Rome; il revient en France en 1713, et entre à l'Académie des sciences et à celle des inscriptions. En 1716, il obtient l'abbaye de Saint-Victor; il est commandeur du Saint-Esprit en 1724, et meurt le 21 avril 1728. V. le très-curieux mémoire de M. Armand BASCHET : *le Duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio*. Paris, 1878, in-8°.

lieu à aucune délibération. Le Roi parut fâché des bruits qui se répandaient que M. de Villars aurait pu attaquer les ennemis, Sa Majesté étant persuadée que la chose était impossible.

13ᵉ *juin.*

L'Électeur de Bavière écrivit à Monasterol que Pesters, député des États Généraux et intendant de l'armée de Flandre, lui proposait une conférence, témoignant de la part de ses maîtres des dispositions favorables à l'égard de ce prince.

L'Électeur, ne voulant rien faire sans l'approbation du Roi, demandait à savoir les intentions de Sa Majesté. Il La consultait sur le lieu où la conférence se pourrait tenir. Il aurait été à Namur, et il y aurait donné rendez-vous à Peters, si l'autorité du vicaire général des Pays-Bas n'était devenue une ombre et un simple nom sans réalité depuis que Bergheick avait fait ses dernières dispositions.

Les choses en cet état, ce prince ne croyait pas qu'il lui convînt de faire un voyage précipité dans un lieu où il n'aurait ni argent, ni troupes, ni crédit. Il jugeait aussi, avec raison, que, revenant sur-le-champ, il serait aisé de pénétrer le sujet de son voyage et de découvrir un secret qu'il croyait important de garder.

Pour le couvrir entièrement, il avait imaginé un prétexte de se rendre à Saint-Quentin ou à Landrecies, de prier l'Électeur de Cologne de venir le trouver dans l'une de ces deux villes pour y conférer sur leurs intérêts communs. Son intention était d'y entretenir Pesters après que l'Électeur de Cologne serait reparti. Enfin il demandait si le Roi persistait dans la résolution de le mettre en possession du reste des Pays-Bas catholiques appartenant encore au Roi d'Espagne, supposé que cette condition fût nécessaire pour assurer son rétablissement à la paix. En ce cas, il ordonnait à Monasterol de savoir si l'intention de Sa Majesté serait de lui donner ce reste des Pays-Bas avant qu'il fût convenu avec les Hollandais des conditions que Pesters pourrait lui proposer, ou seulement après qu'il en serait d'accord.

Je répondis à Monasterol que je croyais que l'Électeur devait proposer à Pesters de se rendre à Compiègne, où il serait dans une entière sûreté. Que je ne voyais pas comment il serait possible de tenir secret le voyage d'un homme qui remplissait présentement deux postes aussi importants que ceux que Pesters occupait, mais que lui seul, étant intéressé au secret de cette affaire, devait chercher les moyens de l'assurer.

Que je croyais aussi que l'Électeur devait l'inviter à s'expliquer sur les autres moyens qu'il pourrait proposer pour rendre cette entrevue secrète, le voyage de Namur, quand il se pourrait faire, ni celui de Saint-Quentin ou de Landrecies, n'étant pas des expédients suffisants pour cacher la vérité.

Que je savais que le Roi n'avait pas changé de sentiments depuis qu'il avait approuvé la vue que l'Électeur avait eue d'obtenir du Roi d'Espagne l'actuelle possession du reste des Pays-Bas; que j'étais donc persuadé que lorsque cette condition pourrait contribuer à faire trouver à l'Électeur quelque avantage de la part des ennemis, il pourrait compter sur le consentement de Sa Majesté; que même l'exécution dépendrait d'Elle, puisque les places espagnoles des Pays-Bas étaient présentement gardées seulement par les troupes de France. Qu'il me paraissait nécessaire qu'avant toute chose l'Électeur vît Pesters et qu'il sût les propositions qu'il avait à lui faire. Que cependant je ne parlais encore que de moi-même, et que je ne pouvais lui rien dire de décisif avant que j'eusse rendu compte au Roi de ce qu'il venait de me communiquer, et que j'eusse reçu les ordres de Sa Majesté.

Elle me commanda de répondre de Sa part à Monastérol comme je lui avais déjà parlé de moi-même, et l'ayant exécuté[1], l'Électeur écrivit quelques jours après à Monastérol qu'il avait proposé à Pesters de faire le voyage de Compiègne.

[1] Lettre de Torcy autorisant la négociation Pesters (14 juin 1710). Aff. Étr. *Bavière*. Suppl. vol. 2.

15ᵉ *juin.*

Les lettres qui furent lues au Conseil, tenu le 15ᵉ, ne donnèrent matière à aucune délibération, et l'on attendait des nouvelles de la conférence que les Plénipotentiaires devaient avoir à Gertruydemberg avec les députés de Hollande.

17ᵉ *juin.*

Le Nonce ordinaire eut audience du Roi. Il venait se plaindre au nom du Pape de l'écrit signé par le cardinal de Noailles et par quelques évêques à titre d'explication des propositions qui avaient pu blesser Sa Sainteté dans le procès-verbal de l'Assemblée du clergé tenue en 1705.

Il y ajouta d'autres plaintes sur ce que Sa Majesté voulait faire assister des commissaires de sa part au chapitre des Petits Pères[1], quoiqu'il y eût un commissaire nommé par le Pape qu'Elle-même avait demandé.

Elle répondit que l'explication donnée par les évêques, bien loin d'être une offense dont Sa Sainteté eût lieu de se plaindre, était au contraire la marque et l'effet du désir que Sa Majesté avait de lui plaire, puisqu'Elle avait cru dissiper par ce moyen toute la peine que Sa Sainteté avait témoignée de ce qui s'était passé dans l'Assemblée de 1705.

Le Nonce répliquant, le Roi lui dit que s'il y avait quelque expédient raisonnable qu'on pût proposer pour terminer cette affaire, Sa Majesté y entrerait volontiers.

A l'égard des Petits Pères, Elle se fonda sur l'usage et sur la possession où Elle était d'envoyer des commissaires pour assister

[1] On appelait les Augustins déchaussés de la place des Victoires Petits Pères, parce que François Hamet et Mathieu de Saint-François, tous deux de très-petite taille, s'étant présentés dans l'antichambre de Louis XIII, fondateur de l'église Notre-Dame des Victoires, le Roi demanda quels étaient ces petits Pères. Le nom leur en resta.

aux tenues de chapitres d'Ordres et de communautés toutes les fois qu'Elle le jugeait à propos.

Le même matin, le Roi me parla sur la procédure que le Parlement de Paris faisait contre le cardinal de Bouillon, et Sa Majesté agita s'il était bon de la presser ou de la ralentir.

Je lui dis que j'étais persuadé que la fin en serait très-embarrassante parce que l'on ne trouvait pas d'exemple que les procès commencés contre des cardinaux coupables eussent été achevés; que certainement la cour de Rome voudrait s'en mêler, et qu'on aurait peine à sortir de ce différend avec elle; qu'il me paraissait cependant que cette considération ne devait pas interrompre une procédure juste et bien fondée, et qu'il serait dangereux de témoigner craindre les entreprises de cette cour; mais qu'à mon sens, il était de la prudence de Sa Majesté d'avertir M. le Procureur général de marcher lentement, en sorte que, sans interrompre la procédure, le Roi fût toujours le maître de l'événement et de la diligence ou de la lenteur de ses officiers, selon qu'il conviendrait à son service de les presser ou de les retenir. J'ajoutai que le seul moyen de punir sensiblement le cardinal de Bouillon était de laisser au Parlement la liberté d'agir sur les prétentions de souveraineté et d'indépendance contenues dans la lettre de ce Cardinal.

Sa Majesté remit à examiner une affaire aussi importante dans le Conseil qu'Elle tiendrait le lendemain.

Les deux Nonces me parlèrent ce même jour de l'importance dont il serait de trouver des expédients pour satisfaire le Pape sur la déclaration des évêques et pour empêcher les suites que ce différend pouvait avoir au préjudice de la religion et de l'Église. Je répétai à l'un et à l'autre ce qu'ils savaient déjà du zèle du Roi et de la droiture de ses intentions, et les ayant exhortés à me communiquer ce qu'ils penseraient, je leur promis d'en rendre compte à Sa Majesté.

18e *juin.*

Le Roi parla de la conduite qu'il y avait à tenir dans l'affaire du cardinal de Bouillon. Les avis furent unanimes. On convint des difficultés qu'il y aurait à porter la procédure jusqu'à la dernière extrémité, et chacun fut d'avis que sans abandonner ce que l'on avait fait jusqu'alors dans les règles, il fallait avertir M. le Procureur général de ne pas presser la procédure, en sorte qu'il dépendît toujours de Sa Majesté d'agir ou de ne pas agir suivant qu'il conviendrait le mieux à Ses intérêts.

J'ajoutai que le temps donnerait un expédient pour finir cette affaire si le Roi jugeait à propos de se servir d'un prétexte fort naturel pour ne la pas poursuivre; qu'on pouvait compter que le Pape intercéderait pour le cardinal de Bouillon, et que Sa Majesté ayant égard à de telles instances pourrait faire cesser la procédure sans donner aucune atteinte au droit qu'Elle conserve toujours sur Ses sujets de quelque dignité qu'ils puissent être revêtus. L'expédient fut approuvé, et il fut résolu de s'en servir lorsqu'il serait temps d'en faire usage.

21e *juin.*

Un courrier de MM. les Plénipotentiaires étant arrivé le 20e au soir, je portai leur dépêche au Roi le 21e au matin. La dernière conférence dont ils rendaient compte avait été moins aigre que les précédentes. Ils s'étaient relâchés de la demande des places de Toscane pour le Roi Philippe, et ils s'étaient réduits aux seules îles de Sicile et de Sardaigne pour composer son partage.

Au lieu d'engager le Roi à lui faire la guerre, ils avaient proposé comme d'eux-mêmes, quoiqu'ils en eussent l'ordre de Sa Majesté, qu'Elle donnerait aux alliés une somme d'argent par mois dont on conviendrait, promettant de donner pour la sûreté des cautions bonnes et suffisantes à Paris et à Amsterdam.

Les députés avaient assez goûté cette proposition nouvelle, toutefois sans l'accepter. Ils avaient besoin de nouveaux ordres de leurs supérieurs. Ils promettaient de les demander à leur arrivée à La Haye, et de revenir instruits à Gertruydemberg aussitôt qu'ils seraient avertis du retour du courrier que les Plénipotentiaires dépêcheraient au Roi. Mais les cautions du marché pour des sommes qu'ils supposaient très-grosses ne leur paraissaient pas suffisantes; ils demandaient, pour sûreté du payement, les quatre places que Sa Majesté avait bien voulu donner comme otages de l'inaction qu'Elle promettait dans la continuation de la guerre d'Espagne.

Ils s'expliquèrent, dans cette même conférence, plus clairement qu'à l'ordinaire sur les demandes ultérieures : puisque cette expression générale fait tant de peine à la France, que donneriez-vous, dirent-ils aux Plénipotentiaires, pour n'en plus parler et pour trancher par un équivalent toutes les demandes des alliés?

Ils parlèrent ensuite du duc de Lorraine, nommèrent l'Alsace, conclurent enfin qu'il fallait donner un nouvel équivalent aux Hollandais comme un dédommagement des frais qu'ils avaient été obligés de faire pour les siéges de Tournay, Mons et Douai.

L'état des affaires était tel que le récit de cette conférence parut en quelque façon une bonne nouvelle, malgré la hauteur et l'injustice des demandes des ennemis. Il était impossible de soutenir plus longtemps la guerre. Les troupes, découragées, mal ou point payées, désertaient en foule, et il n'y avait plus de conditions que le Roi ne voulût accepter, pourvu que l'exécution fût possible.

En lui lisant la lettre, je lui dis que le principal, pour son service, était de séparer ses ennemis et de laisser reposer ses sujets; que les cessions qu'il ferait par la paix n'empêcheraient pas que la France ne fût toujours le plus puissant royaume de l'Europe; que le repos de plusieurs années rétablirait ses forces, pendant que celles de ses ennemis s'affaibliraient; que la division se mettrait parmi eux après la paix; que les guerres intestines s'allu-

meraient dans leurs États; que les Provinces-Unies ne seraient pas moins exposées que l'Angleterre aux divisions domestiques; que quand même cette République conserverait chez elle la bonne intelligence, elle ne maintiendrait pas longtemps la discipline et l'esprit de guerre dans ses troupes; qu'elles tomberaient bientôt dans le même état où elles étaient en l'année 1672, parce que les emplois militaires seraient donnés à la faveur, et deviendraient la récompense et la subsistance des enfants et des parents des bourg[maistr]es.

Que ce serait alors que la France trouverait des conjonctures heureuses pour se venger d'un traité forcé dont, en vérité, l'obligation me paraissait très-semblable à la promesse qu'un homme fait à des voleurs qui veulent l'assassiner au coin d'un bois, et que je ne croirais jamais que la conscience dût obliger à tenir de telles promesses quand le temps serait arrivé de s'en relever; qu'il ne convenait pas d'en parler ainsi à d'autres qu'à Sa Majesté, mais que je concluais de ces principes qu'il fallait tout accorder présentement pour se tirer du précipice et réserver ses espérances pour l'avenir.

Cet avenir paraissait incertain au Roi par rapport à son âge. Il me le témoigna par quelques paroles, et le voyant encore plus clairement dans ses yeux, j'eus peine à lui cacher l'impression que sa réflexion faisait sur moi. Un autre peut-être eût cherché à faire sa cour par des larmes feintes. Je retins celles qui voulaient se répandre naturellement, et, continuant mon discours, je dis à Sa Majeste que je serais d'avis d'accorder aux ennemis un million par mois tant que la guerre d'Espagne durerait.

De sacrifier encore l'Alsace, de la donner même à M. le duc de Lorraine si, moyennant cette nouvelle cession, il n'était plus question des demandes ultérieures; enfin, d'accorder encore Valenciennes aux Hollandais pour l'équivalent et l'augmentation de barrière qu'ils demandaient.

La somme d'un million par mois paraissait difficile au Roi dans l'état où étaient ses finances. Mais il était encore plus difficile de trouver des fonds pour soutenir la guerre, l'année suivante, Sa Majesté remit à délibérer et à prendre sa résolution dans le Con-

seil du lendemain. Mgr le duc de Bourgogne étant arrivé lorsque je finissais la lecture de la lettre, le Roi m'ordonna de lui rendre compte de ce qu'elle contenait, et je le trouvai facile sur toutes les offres qu'il y avait à faire pour finir la guerre.

22e *juin*.

Il n'y eut pas plus de difficulté sur ce même article lorsqu'il fut agité au Conseil le 22e. M. Desmaretz représenta seulement que les troupes du Roi ne coûtaient, en Espagne, à Sa Majesté que 500,000 livres par mois; qu'il faudrait offrir la même somme aux Hollandais avant que de venir à l'offre d'un million. On en convint.

Le Roi observa qu'en cédant l'Alsace au duc de Lorraine, on pourrait laisser à ce prince les places fortifiées, s'il voulait céder en échange Nancy à Sa Majesté. La proposition fut assez débattue. M. Voysin prétendait que les places d'Alsace fortifiées donneraient à M. de Lorraine de grandes facilités de nuire au Roi toutes les fois qu'il prendrait des liaisons pour cet effet avec les ennemis de Sa Majesté. Je ne fus pas de son avis. J'appuyai l'idée du Roi sur Nancy, la croyant la meilleure. Mais je représentai qu'il n'était pas encore temps d'en parler, et que ce serait une négociation particulière à faire avec le duc de Lorraine lorsque celle de la paix serait plus avancée; qu'il fallait présentement demander, en cas de cession de l'Alsace, que la démolition des places à raser en conséquence des préliminaires se fît aux dépens de M. de Lorraine; que lorsqu'il se verrait chargé de cette dépense, on pourrait lui insinuer de proposer l'échange de Nancy pour avoir la faculté de garder les places d'Alsace fortifiées; que, le rendant demandeur, on aurait meilleur marché de lui que si l'on essayait de l'engager à faire plaisir au Roi.

Il y eut diversité de sentiments pour décider si l'on communiquerait ou non ces vues éloignées aux Plénipotentiaires. Je crus qu'elles ne serviraient qu'à les embarrasser, et qu'il était plus à propos de réserver ce qui devait se traiter par une négociation

articulière avec le duc de Lorraine. Le Roi le résolut ainsi, et a dépêche ayant été lue à Sa Majesté le 22e au soir, le courrier partit le 23e, à dix heures du matin.

23e *juin.*

Il y avait déjà quelque temps que l'Archevêque [1] d'Aix présentait des requêtes au Roi pour avoir l'autorité entière sur les prêtres du séminaire établi à Aix en 1656 par le cardinal Grimaldi [2]. Suivant les statuts que le Cardinal leur avait donnés en 1664, le droit d'agrégation et d'expulsion des associés au séminaire leur était attribué. Mais comme il était porté, et par la fondation et par le premier article des statuts, que le séminaire serait sous la juridiction et sous la dépendance de l'archevêque, M. d'Aix prétendait avoir le droit d'agrégation et d'expulsion, et demandait le rapport de lettres patentes accordées en 1678 sur une déclaration du cardinal Grimaldi faite en 1677, et portant que ce séminaire demeurerait communauté lorsque ses successeurs ne voudraient plus s'en servir comme séminaire.

Les prêtres alléguaient de bonnes raisons pour se défendre, et de part et d'autre l'affaire était difficile. Je la rapportai le 23e au Conseil des dépêches. Je proposai, comme un tempérament que je croyais équitable et propre à concilier les prétentions de part et d'autre, de donner à l'Archevêque le droit d'agrégation, parce qu'il était juste qu'il fût informé et qu'il pût juger de la science et des talents des prêtres qu'il emploierait dans son séminaire; mais de remettre l'expulsion aux voies de droit, parce qu'il ne serait pas juste que des prêtres qui auraient passé leur vie à servir un diocèse dans les fonctions du séminaire dépendissent du caprice et de la mauvaise humeur de l'Archevêque

[1] Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, né le 15 novembre 1655, évêque nommé de Marseille en 1684, arch. d'Aix du 1er février 1708 au 12 mai 1729, archevêque de Paris en 1729, mort le 13 mars 1746.

[2] Jérôme de Grimaldi, archevêque d'Aix du 20 septembre 1648 au 4 novembre 1685.

qui les aurait employés, ou de son successeur lorsqu'ils seraient devenus vieux et infirmes.

M. le Chancelier et M. de la Vrillière [1] furent de mon avis. M. de Ponchartrain en proposa un singulier. M. Voysin, mais principalement M. de Beauvilliers, et ensuite Mgr le duc de Bourgogne, appuyèrent fortement les demandes de l'Archevêque d'Aix.

Je crois que leurs intentions étaient bonnes, mais l'effet des sollicitations et des insinuations secrètes parut bien clairement en cette occasion. L'Archevêque d'Aix avait dépeint au Roi les prêtres de son séminaire comme des jansénistes ou très-rebelles à l'Église et à l'État, aussi bien que le cardinal Grimaldi, leur fondateur. Mgr le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers croyaient leur conscience intéressée à les exterminer. Le Roi lui-même, plein de justice, se déclarait partial. Il m'avait demandé plusieurs fois, avec un empressement marqué pour l'Archevêque d'Aix, quand je rapporterais l'affaire. Avant que d'en commencer le rapport, ses mouvements et quelques paroles ne découvrirent que trop de quel côté il était déterminé. L'homme le plus grossier l'aurait pénétré. Il interrompait en rapportant. Enfin je pouvais connaître distinctement, avant qu'il eût parlé, que mon avis ne lui plairait pas.

Aussi ne lui plut-il pas. Il décida que l'Archevêque d'Aix ne demandait pas assez; qu'il fallait qu'il changeât ses conclusions, Sa Majesté déclarant en même temps qu'Elle lui accordait tout ce qu'il demanderait de nouveau pour avoir une entière autorité sur les prêtres de son séminaire. Elle fit Elle-même une terrible peinture des mauvaises intentions de ces ecclésiastiques qu'on Lui avait représentés comme tout prêts à souffler le feu de la rébellion, et semblables à Maille, leur associé, actuellement à Rome [2].

[1] Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, de Chateauneuf, de Tanlay, comte de Saint-Florentin, baron d'Hervi, né le 14 avril 1672, secrétaire d'État après la mort de son père le 10 mai 1700, puis commandeur et secrétaire des ordres du Roi, mort le 17 septembre 1725. Le département de M. de La Vrillière comprenait la plus grande partie des affaires du dedans du royaume et celles de la religion prétendue réformée.

[2] Maille avait été chargé en 1708 de remettre au Pape la lettre des religieuses de Port-Royal. Cf. *Hist. de Port-Royal*, III, 177.

Elle ne parla pas plus favorablement du cardinal Grimaldi. Il parut enfin qu'on avait pris un grand soin de Lui dire et de Lui retracer tout ce qui pouvait L'irriter sur cette matière, et certainement ce soin n'avait pas été inutile. Je suis persuadé que les couleurs n'avaient pas été épargnées en cette occasion pour me noircir auprès d'Elle. Au moins, il ne tint qu'à moi de m'en apercevoir.

Le Roi se fut si bon gré de sa décision que le cardinal Janson [1], parent de l'archevêque d'Aix, l'en remerciant, Sa Majesté lui dit qu'Elle avait fait l'arrêt. Il faut croire que Ses lumières étaient bien supérieures aux nôtres.

25e *juin*.

Le Conseil tenu le 25e produisit seulement une petite altercation entre M. le duc de Beauvilliers et moi au sujet des affaires de Rome. Il trouva mauvais qu'il parût, dans la dépêche du Roi au cardinal de la Trémoille, que Sa Majesté approuvait et qu'Elle voulait soutenir l'arrêt du Parlement de Paris sur le décret que le Pape avait rendu pour condamner le mandement de M. de Saint-Pons.

On ne peut, disait M. de Beauvilliers, soutenir une maxime avancée par l'avocat général Fleury. Elle est absolument contraire à ce que M. Daguesseau a dit occupant la même charge [2], lorsqu'il fut question de recevoir la Constitution sur le cas de conscience. Il ne faut donc pas s'engager à soutenir ce qu'on ne peut et qu'on ne doit pas approuver.

La proposition qui blessait M. de Beauvilliers était que le Pape ne pouvait porter son jugement sur une proposition suspecte avancée par un évêque de France, jusqu'à ce qu'elle eût

[1] Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, évêque de Marseille, archevêque d'Aix en 1708, archevêque de Paris en 1729, mort en 1746, était fils d'Anne de Forbin, fille de Jean de Forbin. Son neveu Charles-François, le comte du Luc, a épousé aussi une Forbin. Les alliances sont innombrables entre les deux familles.

[2] De 1691 à 1700.

été déférée à Sa Sainteté par les autres évêques du royaume.

Je crois qu'il avait raison, mais il parlait d'avance, et il n'appliquait pas son raisonnement au fait présent. Il n'était question que de l'arrêt du Parlement, et non du plaidoyer de l'Avocat général. Suivant l'avis de M. de Beauvilliers, on aurait prévenu une plainte que le Pape n'avait pas encore faite On aurait fait à Sa Sainteté un sacrifice qu'elle n'avait point demandé. L'expérience journalière nous instruisait du peu de cas que la cour de Rome faisait de ces généreux procédés, et véritablement rien ne serait plus capable d'amortir le zèle des officiers du Roi que de les abandonner après les avoir fait agir.

L'Avocat général n'avait rien fait en étourdi. Son plaidoyer avait été lu à Sa Majesté en plein Conseil, approuvé d'Elle, et loué de Ses ministres avant que d'être prononcé. J'ai marqué dans ce livre les observations que j'y avais faites. C'était le seul changement que Sa Majesté avait ordonné. M. de Beauvilliers dit que des actes de cette importance devaient être examinés avec plus d'attention qu'on ne peut en donner pendant l'espace de temps d'une simple lecture. Dans ces principes généraux, il avait raison; mais j'ose dire qu'il n'en avait point d'abandonner un officier du Roi agissant par ordre de Sa Majesté, approuvé d'Elle, et de le sacrifier d'avance sans savoir ce que cela produira it

Si je parus trop vif en cette occasion, ou si je ne le fus pas assez, Dieu le sait. L'effet fut que M. de Beauvilliers conclut qu'il valait mieux ne pas insister sur la Constitution que le Roi faisait demander au Pape sur le mandement de M. de Saint-Pons que de parler de l'arrêt du Parlement et de s'engager à le soutenir.

La chose ainsi décidée, Sa Majesté dit, pour notre instruction à tous dans les avis que nous donnerions sur les affaires de Rome, que Son intention était de ne point s'écarter des maximes de l'Église de France, de les soutenir de tout Son pouvoir quand elles seraient attaquées, mais aussi qu'Elle voulait dans tout le reste éviter toute contestation et conserver une intelligence parfaite avec le Pape.

Chacun applaudit à des sentiments si remplis de sagesse et de piété, et véritablement les intentions du Roi ne pouvaient être plus droites ni meilleures. Malheur à ceux qui en auront abusé,

qui, conduits par leurs passions et par leurs intérêts, ont déguisé la vérité à un Prince qui la cherchait, et qui croyait la suivre dans les routes qu'il prenait pour parvenir au bien! Ce n'est point à moi à faire aucun jugement. Je marque seulement pour m'en souvenir que nous étions alors dans un temps où rien n'était plus facile que de décrier auprès du Roi ceux qu'on voulait perdre. Une accusation générale de penchant pour le jansénisme en faisait l'affaire. Une liaison même éloignée avec quelque Père de l'Oratoire suffisait. Un homme qui n'aurait jamais entendu parler de la grâce était réputé l'un des plus ardents sectateurs de Jansénius, et comme tel, non-seulement hérétique, mais malintentionné, mais ennemi personnel du Roi et perturbateur du repos public. C'était un effet de douceur et de clémence que de ne lui faire aucun tort dans ce qu'il possédait, mais il était exclu de toute grâce pour lui et pour ses parents. Le soupçon en pareille matière était une conviction, parce qu'il était sûr qu'en évitant d'employer des gens suspects, on ne tomberait pas dans l'inconvénient de mettre en place un homme dangereux pour l'Église et pour l'État. On perdait ainsi plusieurs sujets qui auraient bien servi l'un et l'autre, et les ecclésiastiques ne trouvaient de voie pour parvenir, que celle de servir les Jésuites comme valets. On prétend que l'Archevêque d'Aix leur avait promis de les introduire un jour dans son séminaire, et que l'espérance d'en avoir l'administration les avait engagés à solliciter vivement en sa faveur. Il s'en défendait. Le temps dévoilera la vérité.

28ᵉ *juin.*

Je portai le matin au Roi une lettre des Plénipotentiaires datée du 23ᵉ. Pettekum était venu les trouver de la part du Pensionnaire, et bien loin que leurs dernières offres eussent fait l'effet qu'on en devait attendre, on leur déclarait nettement que les alliés voulaient une paix générale, qu'ils ne prétendaient pas faire la guerre à l'Espagne pendant que la France serait en paix; qu'il n'y avait donc pour la faire d'autre condition qu'un

engagement précis de la part du Roi de faire seul la guerre au Roi Catholique, et de l'obliger à céder l'Espagne et les Indes, dans l'espace des deux mois prescrits par les préliminaires; que la trêve durerait pendant ce terme, et qu'elle finirait aussitôt qu'il serait expiré.

29e *juin.*

Cette lettre fut lue au Conseil le 29e. On conclut que le parti de la guerre l'emportait en Hollande sur les pacifiques; qu'une proposition aussi étrange et aussi différente des demandes que les ennemis avaient faites précédemment était l'effet de la cabale des gens intéressés à la continuation de la guerre; que Marlborough sachant que sa perte était attachée à la paix employait tous ses efforts, tout son crédit, pour l'éloigner. On loua les Plénipotentiaires de n'avoir pas répondu à Pettekum, qui n'avait point de caractère, et qui ne devait pas entrer en négociation pendant qu'il y avait des députés nommés par l'État pour conférer avec les Ministres de Sa Majesté. Il fut résolu de leur dépêcher un courrier pour leur faire savoir les intentions du Roi, ainsi qu'ils le demandaient, et comme Sa Majesté avait vu leur lettre dès la veille, j'avais préparé la réponse que je Lui lus et qu'Elle approuva.

M. de Beauvilliers dit que comme le Pensionnaire faisait beaucoup valoir la cession que l'on ferait de la Sicile et de la Sardaigne, en faveur du Roi Philippe, et que dans le fond cette cession était comme rien, puisque ce prince n'accepterait jamais un tel partage pour dédommagement de l'Espagne et des Indes, il serait peut-être plus à propos de s'en désister, si moyennant ce désistement les alliés se désistaient aussi de l'engagement qu'ils voulaient que le Roi prît de faire seul la guerre à l'Espagne, et s'ils consentaient à la proposition que les Plénipotentiaires leur avaient faite de recevoir les sommes d'argent que le Roi leur ferait payer par mois. Il dit même qu'il avait déjà fait cette proposition.

Elle m'était nouvelle. Elle fut combattue par les autres ministres qui la trouvaient prématurée. Elle me parut bonne et convenable au temps. On revint à l'avis de M. de Beauvilliers. Je l'ajoutai à la dépêche, et l'ayant portée le soir au Roi, le courrier de Gertruydemberg partit immédiatement après.

30e *juin.*

Le Conseil commença par quelques affaires des provinces que MM. de la Vrillière et Voysin rapportèrent : reste du Conseil de dépêches de la semaine précédente.

M. de la Vrillière[1] étant sorti, il fut question des affaires d'État. Les lettres qui furent lues ne contenaient rien de bien considérable. Le comte de Monastérol était venu la veille me dire que l'Électeur de Bavière avait reçu la réponse de Pesters. Il n'acceptait pas la proposition de se rendre à Compiègne. Il l'avait, disait-il, communiquée à M. de Marlborough, et tous deux l'avaient également rejetée, parce qu'elle supposait que l'Électeur aurait informé le Roi de la proposition faite par Pesters, et, suivant leur pensée, il était absolument nécessaire qu'Elle[2] l'ignorât.

Ils demandaient donc que ce prince convînt avec Pesters d'une entrevue ailleurs que dans les pays de la domination de France, et que le Roi n'en eût aucune connaissance. L'Électeur de Bavière avait dessein de se rendre à Namur, mais il ne voulait rien faire sans la participation de Sa Majesté. Il ordonnait à Monastérol de savoir ses intentions. Elle crut devoir laisser une entière liberté à un prince dont toutes les actions marquaient autant de fidélité dans ses engagements que de franchise et d'envie de faire connaître son attachement constant aux intérêts de la couronne.

J'écrivis dans ce sens à Monastérol.

La ville de Douai capitula le 25e du mois.

[1] Secrétaire d'État et non ministre
[2] Sa Majesté.

JUILLET

2e *juillet* 1710.

Le Roi s'étant purgé le matin [1], tint Conseil après son dîner. En entrant, M. le chancelier lui parla inutilement pour obtenir grâce en faveur de Baluze [2] que Sa Majesté venait de reléguer à quarante lieues de Paris, à cause de la *Généalogie de la maison d'Auvergne* en deux gros tomes in-folio que le cardinal de Bouillon lui avait fait écrire. Il y avait près d'un an qu'elle avait été donnée au public avec privilége. Ceux qui l'avaient lue avaient été scandalisés de l'effronterie du cardinal de Bouillon, qui osait donner comme bons des titres et des actes dont plusieurs avaient été déclarés faux. Mais le livre avait été souffert jusqu'à ce que l'indigne action de ce Cardinal eût donné lieu de rechercher avec plus de soin ce qu'on avait souffert jusqu'alors avec trop d'indulgence. Baluze fut la victime. Il perdit une chaire de professeur royal et fut relégué à quarante lieues de Paris, étant âgé de quatre-vingts ans.

Le président de Maisons [3] avait apporté le même jour au Roi une lettre qu'il avait reçue sans signature, mais dont le style,

[1] Voir *Journal de la santé du Roi*. Paris, 1862, p. 330.

[2] Étienne Baluze, né à Tulle le 24 novembre 1630, débuta dans les lettres en 1652, vint à Paris en 1655 à la suite de l'évêque de Toulouse, M. de Marca, et fut ensuite bibliothécaire de Colbert. En 1670, il fut nommé professeur de droit canon au Collége Royal. En 1708, sur l'incitation du cardinal de Bouillon, il publia une histoire généalogique de la maison d'Auvergne, dans laquelle se trouvaient insérés, comme authentiques et extraits du cartulaire de Brioude, des documents fabriqués, dit-on, par Baluze lui-même. Il fut destitué de sa chaire au Collége Royal et exilé à Tours, d'où il ne revint qu'en 1713. Il mourut le 28 juillet 1718.

[3] Claude de Longueil, marquis de Maisons, conseiller au Parlement, fils de Jean de Longueil, dixième du nom, et de Louise de Fieubet, fut reçu président à mortier au Parlement de Paris en 1695, prit possession en 1701 et mourut en 1715. Il avait épousé en premières noces une Lamoignon.

entièrement conforme à celle que le cardinal de Bouillon avait écrite à Sa Majesté, marquait sensiblement qu'elle partait de la même main. C'était un libelle contre le Parlement qui osait juger un prince souverain et doyen du Sacré Collége. Il fut résolu de renvoyer cette infâme pièce au Procureur général pour en faire l'usage qu'il jugerait convenable. Il y était particulièrement maltraité aussi bien que M. Le Nain[1], doyen de la Grand'Chambre, et dont la vertu était hors de toute atteinte.

3e *juillet.*

La dispense attendue pour le mariage de Mgr le duc de Berry arriva le 3e à 4 heures après midi[2]. Je comptais de l'envoyer à M. le cardinal de Noailles. Des Granges[3], maître des cérémonies, me soutint qu'elle devait être remise au cardinal de Janson comme grand aumônier. Le cardinal de Janson me dit aussi la même chose. Toutefois, ayant écrit suivant les ordres du Roi au cardinal de Noailles, il me manda le 4e que la dispense lui devait être envoyée avant qu'il pût accorder celle de la publication d'un ban qui était encore nécessaire, et je satisfis à ce qu'il m'avait marqué.

5e *juillet.*

Mgr le duc de Berry et Mademoiselle furent fiancés dans le cabinet du Roi à cinq heures du soir par le cardinal de Janson,

[1] Jean Le Nain, seigneur de Guignonville, frère de Le Nain de Tillemont, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, et de Pierre Le Nain, sous-prieur de la Trappe, reçu conseiller au Parlement en juin 1655, mort doyen du Parlement de Paris le 20 septembre 1719.

[2] Le bref est en date du 28 juin.

[3] Michel Ancel, sieur des Granges, avocat en Parlement, premier commis de M. Colbert, de M. de Seignelay, puis de M. de Pontchartrain, nommé maître des cérémonies pour aller recevoir la duchesse de Bourgogne (SAINT-SIMON, I, 350), avait été pourvu le 23 mai 1691 de la charge de maître des cérémonies, fut ensuite secrétaire du Roi, puis bailli gouverneur de Sens, et mourut à Sens le 23 mars 1731, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

grand aumônier. Le curé de Versailles y assistait. Les princes et princesses de la maison royale et du sang s'y trouvèrent et signèrent au contrat, dont le commencement fut lu par M. de Pontchartrain avant les fiançailles. J'y étais avec lui [1].

6e *juillet.*

Le Roi tint Conseil le matin. Le cardinal de La Trémoille demandait comment les Français en useraient à Rome à l'égard du cardinal de Bouillon. Il avait déjà reçu l'ordre du Roi de les empêcher de le voir; mais il représentait la difficulté de l'exécuter à l'égard du cardinal Gualtieri, des généraux et des procureurs généraux des ordres et même de quelques simples religieux.

Le cardinal Gualtieri devait comme cardinal visiter le doyen du Sacré Collége quand il arriverait à Rome.

Les généraux et les procureurs généraux auraient aussi des sollicitations à faire, la qualité de doyen donnant, à celui qui en est revêtu, l'entrée dans toutes les congrégations, l'établissant même président de toutes celles qui n'ont point de chef.

A l'égard des simples religieux, les Minimes et les Pères de Saint-Antoine français [2] se trouveraient embarrassés lorsque le cardinal de Bouillon irait se promener dans leurs jardins. Aussi le cardinal de la Trémoille demandait la décision du Roi sur ces différents articles.

Sa Majesté avait approuvé deux jours auparavant la proposition que je Lui avais faite d'en parler au cardinal de Janson et de savoir son sentiment. Je dis donc que nous croyions, lui et moi,

[1] Voir ce contrat, *Musée des Archives nationales,* n° 933, p. 566.

[2] La maison des Minimes au mont Pincius, à Rome, fondée en 1494, construite et augmentée par les bienfaits des souverains français, pleine d'objets d'art provenant de la libéralité des pèlerins français, restaurée en 1816 par la France, appartient encore à la nation, mais, en 1828, elle a été concédée aux Dames du Sacré-Cœur. Les religieuses *devaient* être exclusivement Françaises. La maison française des Antonins à Rome fut abandonnée au Pape Pie VI, lors de la réunion de l'Ordre de Saint-Antoine à l'Ordre de Malte (1775).

que le cardinal Gualtieri devait rendre une visite de cérémonie au cardinal de Bouillon, mais en même temps qu'il devait lui déclarer qu'il ne le verrait plus après cette première visite et qu'il ne recevrait pas celle que le cardinal de Bouillon voudrait lui rendre, son attachement au Roi lui interdisant désormais ce commerce.

Que les généraux et les procureurs généraux des Ordres religieux, qui seraient français, pourraient lui recommander leurs affaires à l'entrée des congrégations, mais qu'il serait à propos qu'ils s'abstinssent d'aller chez lui.

Qu'à l'égard des simples religieux français, comme les Pères de Saint-Antoine et les Minimes, ils ne pouvaient fermer la porte à un cardinal doyen, ni se dispenser de le recevoir lorsqu'il irait dans leur maison, qu'il fallait seulement, après le premier compliment à la porte, se retirer et le laisser le maître de la maison, lui déclarant les ordres qu'ils avaient de n'avoir aucun commerce avec lui.

Le Roi résolut d'écrire au cardinal de la Trémoille conformément à cette proposition.

Le Conseil finit de meilleure heure qu'à l'ordinaire, à cause de la célébration du mariage faite sur le midi dans la chapelle.

Le soir, à dix heures, le Roi soupa dans son appartement avec les princes et princesses de la maison royale et du sang, au nombre de vingt-huit.

Comme le mariage était censé fait sans cérémonie, les ministres étrangers n'y furent pas invités. Ils y vinrent cependant. Il n'y avait alors d'ambassadeurs auprès du Roi que les deux Nonces du Pape. Ils eurent place à la tribune, à la quatrième balustrade entre les colonnes. Ils en furent contents. Les envoyés se plaignirent de n'avoir point d'autre place que derrière les Nonces. Ils demandaient une autre balustrade à part, et ne l'ayant pas, ils demeurèrent dans l'appartement du Roi sans entrer à la chapelle.

Le Conseil du matin ayant été abrégé, le Roi en donna un second dans l'après-dînée pour achever les affaires. Mais il n'y en eut aucune importante.

7e juillet.

Le Roi tint Conseil de dépêches. Il fut question de la déclaration à donner au sujet de la disposition des bénéfices dépendant de Cluny et des autres abbayes du cardinal de Bouillon. Cette affaire excita une altercation très-vive entre M. le chancelier et M. le duc de Beauvilliers.

9e juillet.

L'Avocat et le Procureur général du Parlement de Paris m'avaient envoyé un mémoire semblable à celui qu'ils avaient donné au Roi, mais un peu plus ample, pour justifier qu'ils étaient de même avis et qu'ils avaient parlé dans le même sens, l'un à l'occasion du décret du Pape sur le cas de conscience, l'autre en dernier lieu sur la condamnation du mandement de l'évêque de Saint-Pons. La lecture de ce mémoire fut remise au Conseil prochain, et l'on résolut cependant de l'envoyer à M. le cardinal de la Trémoille par le premier ordinaire pour l'instruire du fait. Ce ne fut pas sans proposer des moyens de satisfaire Sa Sainteté, sans examiner que la voie la plus sûre pour faire échouer les affaires à Rome est de prévenir les plaintes de cette cour et de lui offrir des satisfactions qu'elle ne demande pas.

Le Roi alla le soir à Marly.

13e juillet, à Marly.

La seule affaire importante fut celle du mémoire de l'Avocat général. En vain le Procureur général s'efforçait de faire voir qu'ils avaient été du même avis, M. de Beauvilliers ne voulut jamais le lui passer. Mgr le duc de Bourgogne parla en homme préparé et sans croire les gens du Roi sur leur parole ni sur

leurs écrits. On voulait en faire un sacrifice prématuré à la cour de Rome. Enfin, après beaucoup de discours inutiles, il ne fut plus question du mémoire. On décida qu'il serait dangereux de l'envoyer au cardinal de la Trémoille, que, bien loin de l'instruire de ce que contenait cette pièce pour le maintien de nos maximes, il fallait se réduire au sens des premières lignes et se borner à l'écrire à M. de la Trémoille.

Ce qu'on voulait lui faire savoir était que les gens du Roi n'avaient jamais prétendu contester au Pape le jugement de la doctrine : explication inutile, puisque Rome ne leur attribuerait jamais d'avoir eu cette pensée, qu'elle en regarderait même le désaveu comme une injure formelle que la France prétendait lui faire. On supprimait le principal du mémoire, qui consistait à établir les formes de juger les matières ecclésiastiques dans le royaume, l'exécution des jugements des Papes, et à borner les entreprises de la cour de Rome.

M. de Beauvilliers, emporté par son zèle, dit même que, dès le Conseil précédent, le Roi avait résolu et ordonné d'écrire à M. le cardinal de la Trémoille conformément à la proposition de retrancher tout le mémoire et de se contenter des premières lignes. Sa mémoire n'était pas fidèle, et je le dis non sans émotion de voir une affectation marquée à vouloir persuader que je n'exécutais pas les ordres du Roi.

15e *juillet.*

Je vis les ministres étrangers à Paris. Celui du prince Ragotzi[1] pressait fort Sa Majesté d'entrer en liaison avec le Czar de Moscovie, et de faire passer la négociation par l'entremise de son

[1] François-Léopold, prince Ragotzi, né en 1679, emprisonné en 1701 à Neustadt par ordre de l'Empereur, s'évade, se met à la tête des mécontents de Hongrie, et, en 1703, commence la guerre contre l'Empereur. Il est proclamé Prince de Transylvanie et protecteur (*dux*) du royaume de Hongrie en 1704. En 1712, les Hongrois font leur paix. Ragótzi vient en France, où il vit jusqu'en 1717; il se rend ensuite à Andrinople et à Rodosto, où il meurt le 8 avril 1735. D'après Guérard, le prince Ragotzi aurait eu pour envoyés en 1704 M. de

maître. Je lui dis la résolution qui avait été prise d'envoyer Baluze auprès du Czar, et les dispositions favorables du Roi pour les confédérés de Hongrie. Je dis aussi à cet envoyé que, comme il retournait en Hongrie, je lui donnerais les instructions du Roi à Baluze pour les lui remettre en passant à Varsovie.

16e *juillet.*

Le Roi avait appris, par les dernières lettres de ses Plénipotentiaires en Hollande, que les députés chargés de traiter avec eux seraient enfin renvoyés à Gertruydemberg. On attendait donc quel serait le fruit de cette nouvelle conférence, et si les propositions de la part des ennemis seraient plus raisonnables que la dernière que Pettekum avait faite.

Le courrier dépêché par le maréchal d'Huxelles arriva le 16e au matin, pendant que le Roi était au Conseil. Avant qu'il finît, la dépêche fut déchiffrée et lue à Sa Majesté.

Les députés de Hollande avaient déclaré nettement qu'il n'y avait point de paix à faire si le Roi ne promettait d'obliger avec ses seules forces le Roi, son petit-fils, à céder l'Espagne et les Indes dans le terme de deux mois.

Que ce terme expiré, la guerre recommencerait de la part des alliés, quoique Sa Majesté eût exécuté les autres articles préliminaires, si celui de la cession de l'Espagne et des Indes n'était pas accompli.

Qu'ils ne voulaient point unir leurs forces à celles de Sa Majesté pour détrôner le Roi Catholique; que ce serait à Elle seule à le faire; que tout ce qu'ils pourraient accorder serait que leurs armées en Catalogne et en Portugal agissent de concert avec celles de Sa Majesté; mais que ce ne serait que pendant le terme de deux mois, et qu'ensuite elles redeviendraient ennemies de la France si l'Archiduc n'était pas en possession de l'Espagne et des Indes.

Varennes, en 1707, le comte de Tournon, en 1710, M. Lemaire, en 1711, le baron de Vetter, et la même année, à partir du 31 octobre, l'abbé Brenner. Dangeau (XIII, 129) parle aussi de cet envoyé, mais sans le nommer.

Ils continuaient de promettre simplement leurs offices pour procurer un partage au Roi d'Espagne, mais sans aucun engagement positif, laissant entendre cependant que ce partage serait composé de la Sicile et de la Sardaigne.

Enfin, les députés de Hollande avaient terminé la conférence en disant qu'il n'y avait qu'à prendre ou à laisser, et que les États Généraux et leurs alliés ne donnaient aux Plénipotentiaires que quinze jours pour s'expliquer.

Après l'indignation que produisit la lecture de cette lettre, il fallut délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Je crus qu'il n'y avait que de la bassesse sans profit à laisser plus longtemps les Plénipotentiaires en Hollande, puisqu'on ne pouvait gagner que huit ou dix jours au plus, après la déclaration précise qu'on leur avait faite de les laisser seulement quinze jours encore dans le pays. Je conclus donc à renvoyer sur-le-champ le courrier, et à leur donner l'ordre de revenir.

Les avis furent différents, et quelques-uns croyaient qu'en laissant les Plénipotentiaires jusqu'à la fin des quinze jours, le Roi rejetterait davantage sur ses ennemis la haine de la rupture. On revint cependant au même avis de rappeler les Plénipotentiaires.

On délibéra sur la manière dont ils se retireraient. M. Voysin ouvrit l'avis qui fut suivi. J'appuyai ce qu'il avait proposé, le croyant le parti le plus convenable, savoir : que les Plénipotentiaires écrivissent au Pensionnaire de Hollande, qu'ils reprissent dans leur lettre ce que les députés leur avaient dit dans la dernière conférence; qu'ils fissent voir que la demande de conditions impossibles était une rupture, et que, puisque ceux qui étaient à la tête des affaires voulaient rompre, les conférences étant inutiles, ils n'avaient qu'à retourner en France.

J'ajoutai, dans la lettre que je portai au Roi l'après-dînée, un ordre aux Plénipotentiaires de demeurer si par hasard on les retenait et de rendre leur lettre publique.

Je croyais que les Hollandais les verraient partir avec peine; que peut-être la rusticité des députés était une tentative pour découvrir les derniers ordres de Sa Majesté, car ils étaient

persuadés, ou feignaient de l'être, qu'il dépendait absolument d'Elle de rappeler le Roi d'Espagne; qu'Elle n'y consentirait que lorsqu'Elle serait vivement pressée et hors d'état de continuer la guerre; que tout ce que les ministres de France disaient, au contraire, n'était qu'amusement et dessein de gagner du temps pour confirmer davantage le Roi Catholique sur le trône. Je m'imaginais donc que lorsqu'ils verraient que le Roi n'était pas le maître de rappeler son petit-fils, et que Sa Majesté persistait à le déclarer, ils chercheraient peut-être des tempéraments sur une condition impossible tant qu'elle ne serait pas adoucie.

Il paraissait, d'ailleurs, que ceux qui conduisaient les affaires en Angleterre et en Hollande risquaient beaucoup pour eux-mêmes en éloignant la paix. Les peuples la désiraient. Ils attribuaient déjà à l'ambition des particuliers la continuation de la guerre. C'était confirmer l'opinion du public que de rejeter les propositions raisonnables que le Roi avait faites, et d'insister sur une demande impossible.

Les ennemis ne pouvaient souhaiter un meilleur état que celui où ils se trouvaient par rapport à la guerre, et leur armée, sur la frontière de Flandre, supérieure en nombre à celle de Sa Majesté, semblait donner la loi, et, du côté de la France, on croyait tout faire que d'éviter une action.

On ne songeait qu'à prendre des postes et à se retrancher, trop heureux d'en être quitte pour perdre des places. On avait appris avec joie le siége de Béthune [1], et l'on regardait comme une bonne nouvelle qu'une armée de plus de 80,000 hommes pût éviter un combat.

L'intérieur des affaires des ennemis n'était pas si favorable pour eux que le dehors. L'argent commençait à manquer en Hollande, mais principalement en Angleterre, et les brouilleries de ce royaume augmentaient. Le crédit de Marlborough était fortement attaqué, son gendre Sunderland [2] dépouillé de la

[1] Béthune est investie le 15 juillet, et se rend le 29 août.

[2] Charles Spencer, comte de Sunderland, fils de Robert, comte de Sunderland, et d'Anne Digby, avait épousé en 1699 Anne, seconde fille du duc de Marlbo-

charge de secrétaire d'État; la duchesse de Marlborough[1] disgraciée, et l'on s'attendait encore à de nouveaux mouvements si le Parlement était cassé, comme le parti des anglicans appelés Rigides[2] y travaillait. Marlborough convenait lui-même du pouvoir de ses ennemis. C'était une raison pour l'obliger à prolonger la guerre, mais c'était aussi une conjoncture favorable pour allumer le feu en Angleterre et pour obliger la nation anglaise à s'occuper uniquement de ses divisions domestiques. Les Écossais, plus mécontents que jamais depuis l'union, ne perdaient ni le désir, ni la vue de retourner sous l'obéissance de leur Roi légitime. Les principaux venaient d'envoyer en leur nom mylord Drummond, fils aîné du duc de Perth[3], pour implorer encore le secours du Roi. Il s'était arrêté à Aix-la-Chapelle sous prétexte d'y prendre les eaux. Il était ensuite allé à Bruges n'osant passer en France, mais il avait envoyé en secret un officier trouver le Roi d'Angleterre à Arras, d'où ce même officier était ensuite venu me parler et m'en avait amené un second chargé d'une lettre que mylord Drummond m'écrivait. Elle ne contenait que

rough; il fut secrétaire d'État en 1706, puis lord du sceau privé, et fut destitué le 14 juin 1710. A la mort de la Reine Anne, il fut Vice-Roi d'Irlande, membre du Conseil, garde du sceau privé, secrétaire d'État, gardien de la garde-robe et chevalier de la Jarretière. Il mourut le 30 avril 1722. Ses descendants ont hérité du titre de Marlborough.

[1] Sara Jennings de Sandrige, née en juin 1660, était déjà dans la plus grande faveur auprès de la princesse Anne quand elle épousa Jean Churchill. Elle lui ménagea la plus étonnante fortune, et après l'avénement de la Reine Anne, parut être la maîtresse de la Reine, comme elle était la grande maîtresse de sa maison. Sa disgrâce fut officielle en février 1710, mais ce ne fut qu'en février 1711 qu'elle fut remplacée comme dame d'honneur de la Reine par la duchesse de Sommerset.

[2] Les *Torys*. Leur principe religieux était l'attachement à l'Église anglicane; leur principe politique, la soumission absolue à l'autorité royale considérée comme de droit divin. Les *Whigs* étaient presbytériens et non conformistes. Leur principe politique était la soumission au souverain dans les limites des conditions auxquelles le pouvoir lui avait été confié; les Torys étaient les anciens cavaliers, les Whigs, les anciennes têtes rondes. Les uns étaient les grands propriétaires fonciers; les autres, les industriels et les commerçants.

[3] Jacques, lord Drummond, fils aîné du duc de Perth (Jacques Drummond III), accompagne à l'âge de quinze ans, en 1689, le Roi Jacques en Irlande, revient en France avec lui, puis voyage en Italie, en Flandre et en Hollande. Il était en Écosse en 1695 à peu près toléré. Son père, gentilhomme de Jacques II, gouverneur de Jacques III et grand chambellan de la Reine d'Angleterre, mourut à Saint-Germain le 10 mai 1716.

des assurances générales de son zèle, s'offrant à venir lui-même si le Roi le voulait.

L'officier qu'il avait chargé de me parler ne demandait au Roi que mille hommes pour passer en Écosse avec le Roi de la Grande-Bretagne. L'affaire agitée au Conseil, on y trouva les mêmes difficultés qui avaient toujours arrêté de pareilles entreprises. Le Roi conclut cependant que, si le Roi d'Angleterre se contentait de mille hommes, il faudrait chercher les moyens de les lui donner; que la chose serait moins difficile parce qu'il faudrait moins de troupes, moins de vaisseaux et moins d'argent qu'on n'en demandait auparavant.

Je dis à Sa Majesté que j'avais répondu aux deux officiers qui m'avaient parlé que je recevrais Ses ordres, et que j'irais à Saint-Germain en rendre compte à la Reine d'Angleterre.

Le Roi me commanda d'y aller et de savoir de cette princesse quel était son propre sentiment. Elle me répondit qu'elle s'en rapporterait uniquement au Roi, ne souhaitant pas moins les avantages de Sa Majesté que ceux du Roi d'Angleterre, son fils, et d'ailleurs étant persuadée que les conseils du Roi étaient infiniment au-dessus de ses propres lumières. Mais elle m'éclaircit d'un fait suffisant pour décider l'affaire. Les mille hommes dont le nombre paraissait suffire étaient seulement pour faire passer les premiers en Écosse sous la conduite de mylord Drummond; mais lui et ceux de son parti comptaient que ce premier secours serait suivi immédiatement par le Roi d'Angleterre à la tête d'un autre corps de 3,000 à 4,000 hommes au moins. Ce n'était plus ce que le Roi avait compris, et c'était retomber dans les embarras précédents.

La Reine d'Angleterre s'attendait bien que cette proposition ne serait pas acceptée. D'ailleurs, elle croyait que le Roi d'Angleterre ne devait pas s'exposer légèrement à la tête d'une poignée de monde et faire l'aventurier dans le temps qu'il voyait naître des dispositions pour le faire monter un jour sur le trône de ses pères.

Le soir, je rendis compte au Roi de ce que cette princesse m'avait dit, et Sa Majesté m'ordonna d'en parler au premier Conseil.

17e *juillet.*

Le courrier des Plénipotentiaires étant expédié, j'allai à Croissy jusqu'au 19e au soir.

20e *juillet.*

Lorsque je parlai au Conseil de l'affaire d'Ecosse, chacun en connut l'importance; mais les moyens de l'exécuter manquant absolument, il fut question de chercher ce qu'on pourrait faire d'ailleurs ou pour inquiéter les ennemis, ou bien pour les obliger à penser sérieusement à la paix. Il n'y avait dans le fond de bon moyen que de mieux faire la guerre; mais, au défaut de cette ressource, je proposai de profiter, s'il était possible, des dispositions que M. le duc de Savoie pouvait avoir à traiter.

Ce prince était très-mécontent de l'Empereur, qui refusait d'exécuter les conditions de son traité, et qui d'ailleurs venait de lui ôter toute espérance du mariage de l'aînée des deux Archiduchesses avec le prince de Piémont [1]. Le comte Gubernatis [2] était arrivé à Rome, sous prétexte de négocier l'accommodement de son maître avec le Pape. En même temps, le duc de Savoie traitait avec la République de Venise. On ne doutait pas qu'il n'eût en vue de faire une ligue avec les princes d'Italie pour la délivrer de l'oppression des Allemands. Il avait recommandé très-expressément au Juif Sacerdoti de bien ménager l'espèce de négociation qu'il entretenait à Gênes avec l'agent de France et l'envoyé du Roi d'Espagne, et ce Juif était persuadé qu'on pouvait l'attirer dans les intérêts de Sa Majesté, si Elle consentait à lui remettre

[1] Victor-Amédée-Joseph-Philippe, prince de Piémont, né le 6 mai 1699, mort le 22 mars 1715. L'archiduchesse, fille de Joseph Ier et de Wilhelmine-Amélie de Brunswick-Hanovre dont il est ici question, est Marie-Josèphe qui épousa, le 20 août 1719, Frédéric-Auguste, prince électoral de Saxe.

[2] Ercolano Marcello, comte de Gubernatis, sénateur, président du Sénat, ambassadeur, grand chancelier du duché de Savoie, mort en 1713.

en dépôt et comme en gage les places de Briançon, mont Dauphin et fort de Barraux, pour les remettre, lorsqu'il serait en possession du Milanais, par le moyen de la ligue qu'il ferait avec Elle et avec le Roi d'Espagne.

Quelque raison qu'il y eût de soupçonner la bonne foi de M. le duc de Savoie, que l'expérience n'avait que trop fait connaître, je proposai cependant, par la raison de l'extrémité où l'on était, de se commettre encore à lui, et je crus qu'on pouvait le faire, parce que, selon moi, son intérêt répondrait de sa fidélité.

Il lui était de la dernière importance de se rendre maître du reste du Milanais, non-seulement pour augmenter sa puissance, mais pour conserver ce qu'il avait déjà, parce qu'il était bien sûr que l'Empereur ne lui laisserait pas la partie de cet État qu'il lui avait cédée, si jamais il pouvait l'en chasser.

Il ne pouvait ni s'agrandir, ni se maintenir contre l'Empereur qu'en s'unissant à la France. Par conséquent, son intérêt répondait de sa fidélité dans les engagements qu'il prendrait avec elle.

Tant qu'il lui erait uni, le dépôt des trois places ne serait point à craindre pour elle, et s'il voulait les garder après la conquête du Milanais, je ne trouvais pas qu'un duc de Savoie, devenu duc de Milan, fût encore assez puissant, ni assez redoutable pour conserver malgré le Roi trois places en Dauphiné. Enfin, j'ajoutais que j'aimerais encore mieux les perdre sur cette frontière qu'en Picardie, et que je croyais que l'alliance avec le Duc sauverait la Picardie, parce qu'elle terminerait la guerre, comme il était arrivé dans la guerre précédente.

Mon raisonnement fut combattu par la raison de la défiance continuelle qu'on devait avoir des desseins de M. le duc de Savoie. On dit qu'il s'accommoderait avec les ennemis, et qu'il garderait encore les places de Sa Majesté, ou bien que s'il savait qu'Elle consentît à les lui remettre en dépôt par un traité particulier, il demanderait le même avantage au traité de la paix générale; que les ennemis appuieraient sa prétention, et que ce serait encore un nouvel obstacle à la paix.

Je représentai vainement la différence des conjonctures et ce qu'il y avait à répondre en ce cas; Le Roi, personnellement aigri

contre M. de Savoie, paraissait entendre avec impatience ce que je disais, et Sa Majesté termina la discussion en disant que la dispute était inutile, et qu'Elle n'était point de mon avis. En vérité, si Elle l'avait dit du même ton à un autre, j'aurais cru qu'Elle l'eût soupçonné d'une intelligence secrète avec ce prince.

Quelques avis lus dans ce Conseil portaient que le comte de Bergheick négociait fortement avec les ennemis pour faire la paix, en laissant le Roi Philippe sur le trône d'Espagne. Il offrait aux Hollandais Carthagène et Cadix, aux Anglais le Port-Mahon. Il paraissait que ses offres étaient écoutées; mais il y avait lieu de juger le contraire par la manière dont se passaient les conférences de Gertruydemberg, les ennemis rejetant toute proposition si l'Espagne et les Indes n'étaient premièrement cédées à l'Archiduc.

23e *juillet.*

Je lus au Conseil l'instruction du Roi pour Baluze. Je proposai à Sa Majesté de l'envoyer par un nommé Saint-Louis, courrier fameux par son adresse à passer au travers des pays ennemis, et employé autrefois par le feu marquis de Béthune [1]. Sa Majesté l'approuva, et me commanda d'envoyer le duplicata par l'envoyé du prince Ragotzy.

24e *juillet.*

Je vis à Paris les ministres étrangers. Je voulus engager Shum à passer en Angleterre et à se mêler un peu dans les affaires

[1] François-Gaston, marquis de Béthune, envoyé extraordinaire en Bavière en 1671, fut envoyé en 1674 auprès du Roi Jean-Casimir Sobieski, son beau-frère. (Ils avaient épousé les deux filles de Henri de la Grange d'Arquien.) En 1675, il fut fait chevalier de l'Ordre, et il retourna comme ambassadeur en Pologne, où il résida jusqu'en 1691, époque à laquelle il fut envoyé ambassadeur en Suède. Il mourut en y arrivant le 4 octobre 1692. Je crois que c'est de ce Saint-Louis qu'il est question dans une lettre de Marie Casimire publiée : *Biblioteka ordynacyi Myszkowskiej*, Cracovie, 1860, in-4°, p. 419. La Reine de Pologne lui avait donné une compagnie de dragons.

présentes. Il me fit quelques difficultés. Nous convînmes qu'il y ferait ses réflexions, et qu'il me rendrait réponse. Le défaut d'argent faisait mourir toutes les vues qu'on pouvait avoir pour le service du Roi dans les pays étrangers.

25e *juillet.*

Je lus au Roi une lettre des Plénipotentiaires venue par l'ordinaire. Ils marquaient seulement l'arrivée de leur courrier, et ils envoyaient la copie de la lettre qu'ils avaient écrite au Pensionnaire, conforme aux ordres de Sa Majesté.

26e *juillet.*

Un courrier de MM. les Plénipotentiaires arriva le 26e à minuit. Ils envoyaient la réponse qu'ils avaient reçue du Pensionnaire, une lettre que Buys et Vanderdussen leur avaient écrite, et un extrait des délibérations des États Généraux. Cette dernière pièce portait la rupture des conférences, que l'on attribuait aux Français.

Le courrier était parti de Gertruydemberg le 24e au soir. Il me dit que les Plénipotentiaires devaient se mettre en chemin le 25e au matin, et aller coucher à Anvers, en sorte qu'ils pourraient arriver le 29e à Paris.

27e *juillet.*

Ces lettres furent lues au Conseil le lendemain 27e. Il n'y eut donc aucune délibération.

Bessenwald [1] écrivait qu'il trouvait à la cour du Roi Auguste

[1] Jean-Victor de Besenval, baron de Brunstatt, fils de Jean-Victor-Pierre et de Marie-Marguerite de Sury, né à Soleure en 1671, entré cadet aux gardes-suisses en 1689, capitaine au régiment de Vieux-Salis, commande le régiment

beaucoup de disposition à traiter avec le Roi; que le Czar de Moscovie, le Roi de Danemark, même l'Électeur de Brandebourg, entreraient dans cette alliance, mais qu'il serait nécessaire que Sa Majesté donnât des subsides, que ce serait la première pierre du bâtiment : ces princes, hors le Czar, n'étant pas en état d'entretenir sans subsides les troupes qu'ils retireraient du service des alliés.

Cette condition effrayait, dans l'état où se trouvaient les finances du Roi. La proposition parut impossible, et ce fut beaucoup de ne la rejeter pas absolument. Il fut résolu d'écrire de manière à ne pas rompre la négociation, sans donner de pouvoir la presser.

M. Desmarets, à qui je parlai le soir de l'utilité de l'alliance du Nord, la comprit parfaitement, et il me dit que la difficulté des subsides ne l'arrêterait pas, voyant bien que cette diversion ferait perdre aux ennemis une grande partie de leurs troupes auxiliaires, que ce serait le moyen de les réduire à la paix, et, par conséquent, qu'il n'y aurait pas beaucoup de temps à payer les subsides.

28e *juillet.*

Un nommé Lenglet [1], ecclésiastique, faisant le métier de savant et de connaisseur en livres, était venu à Paris de Tour-

suisse en 1703, brigadier d'infanterie en 1704, nommé, en juin 1707, envoyé près de Charles XII et de Stanislas de Pologne; ministre plénipotentiaire en 1711 près les puissances du Nord et le cercle de la basse Saxe; en 1713, envoyé extraordinaire près le Roi et la République de Pologne, où il reste jusqu'en 1721, maréchal de camp en 1710, lieutenant général en 1717, lieutenant-colonel, puis colonel des gardes-suisses, baron de Brunstatt par lettres d'août 1726, mort le 11 mars 1736. En 1710, il avait le titre d'envoyé extraordinaire près le Roi de Suède, mais il était suppléé à Stokholm par Campredon, résident avec lettres de créance en date du 14 juillet 1707.

[1] Sans doute l'abbé Nicolas Lenglet du Frénoy, le plus fécond des compilateurs du dix-septième siècle, né à Beauvais en 1674, et qui avait été employé à diverses reprises, peut-être par Torcy lui-même en 1705. En 1711, il publiait justement à Tournay ses *Mémoires sur la collation des Canonicats de Tournay.* Il fut fort utile pour la découverte de la conspiration de Cellamare, et ne mourut que le 16 janvier 1755.

nay, où il avait un canonicat dans l'église catholique, et marchandait pour le Prince [1] quatre grands in-folio de cartes à la main que feu M. de Louvois [2] avait fait faire autrefois pour le service et aux dépens du Roi. J'en informai Sa Majesté. Elle m'ordonna de découvrir où étaient les livres. Ensuite, elle résolut de faire arrêter Lenglet, homme d'un mauvais caractère, et qui, faisant le métier d'espion pour le maréchal de Boufflers [3], avait été reconnu par lui pour un fripon. Une affaire imprévue obligea Lenglet de partir de Paris pour Tournay avant que l'ordre du Roi fût exécuté. Quelques jours après, je sus que les livres étaient chez l'abbé du Pin [4], docteur de Sorbonne. J'en avertis M. d'Argenson. Il se rendit chez du Pin, enleva les livres, et j'en rendis compte au Roi le 28e au matin. Ils appartenaient à la veuve d'un nommé Lamblin [5], receveur général des finances de Poitou. Elle prétendait que son mari les avait eus de feu M. de Barbesieux [6] dont il avait fait les affaires, et elle les regardait comme son propre bien, quoique payés par le Roi et faits par ses ordres.

A cette occasion, je proposai à Sa Majesté de s'assurer du Cabinet de Ganières [7], comme Elle le pouvait aisément, en lui donnant quelque charge à vendre à son profit, et lui laissant pendant sa vie la jouissance de ce qu'il avait amassé. Elle goûta la proposition, et me commanda de L'en faire souvenir dans l'occasion.

[1] Il doit s'agir ici du prince Eugène, protecteur particulier de Lenglet du Frénoy. Cf. MORÉRI.

[2] François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, né en 1641, secrétaire d'État de la Guerre en 1662, mort en 1691.

[3] Louis-François, duc de Boufflers, pair et maréchal de France, né le 10 août 1644, mort le 22 août 1711, a si souvent commandé en Flandre qu'il est difficile de découvrir à quel moment il a employé Lenglet.

[4] Louis-Ellies du Pin, né à Paris le 17 juin 1657, mort le 6 juin 1719, docteur en Sorbonne le 1er juillet 1684, est peut-être avec Lenglet le plus fécond écrivain du dix-septième siècle. Le catalogue de ses ouvrages remplit huit pages in-4°.

[5] La veuve de Chamblin se nommait Marie Mabile. Elle fut taxée à 180,000 livres dans le 3e rôle, contenant les taxes des gens d'affaires du 21 novembre 1716, à 390,000 livres dans le 6e rôle du 12 décembre. Voir sur elle et sur ses affaires en 1722, *Journal de Buvat*, p. 376, note 2. D'après le *Livre commode des adresses de Paris*, Chamblin habitait rue Sainte-Anne.

[6] Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, succède à son père Louvois en 1691, meurt le 5 janvier 1701.

[7] Voir ce que dit des négociations relatives à cet achat, BASCHET, *Histoire du*

29e *juillet.*

Je vis les ministres étrangers l'après-dînée à Paris, et le soir j'entretins quelque temps le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, arrivés le même jour à trois heures. Le Roi m'avait commandé de les avertir qu'ils pourraient se rendre à Marly le lendemain au matin.

Je remportai les livres de cartes que M. d'Argenson avait arrêtés, mais ce n'était pas ce que j'avais cru. Ces cartes étaient véritablement à la main, mais copiées sur des cartes imprimées, au moins la plus grande partie. L'abbé de Louvois [1] me dit, quelques jours après, que feu M. son père en avait donné deux mille cinq cents livres à un homme qui s'était fait de fête auprès de lui de cet ouvrage comme d'une chose très-curieuse, et que depuis il en avait été détrompé; qu'après la mort de M. de Barbesieux, Chamblin, et non Lamblin, les avait achetés cinquante francs. L'abbé de Louvois reconnut cependant des cartes particulières, qui paraissaient assez bonnes, ajoutées à l'ancien recueil.

30e *juillet.*

Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac attendirent le Roi à la porte de son cabinet, et le saluèrent dans le moment

Dépôt des archives des Affaires Etrangères, p. 149 et suiv. François-Roger de Gaignières, gouverneur de la principauté de Joinville, mort le 27 mars 1715. Le contrat est en date du 19 février 1711. Voir la description de son cabinet, *Mercure* d'avril 1702, p. 302, et Léopold Delisle : *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale,* I, 353.

[1] Camille Le Tellier de Louvois, né le 11 avril 1675, connu sous le nom de l'abbé de Louvois, quatrième fils de Michel Le Tellier et d'Anne de Souvré, né à Paris le 11 avril 1675, prieur de Saint-Belin, abbé de Bourgueil et de Vauluisant et bibliothécaire du Roi à l'âge de neuf ans, docteur en Sorbonne en 1700, membre de l'Académie française en 1706 et de l'Académie des inscriptions en 1708, refuse l'évêché de Clermont en 1717 et meurt de la pierre en novembre 1718.

que Sa Majesté sortait pour aller à la messe. L'accueil fut gracieux. Elle remit au retour de la chapelle à les entretenir.

La messe dite, ils furent avec Elle pendant une demi-heure environ. Le salon de Marly remarqua que je n'avais pas été présent à cette audience et raisonna, car il paraissait singulier que le Roi ne me fît pas l'honneur de m'appeler lorsqu'on lui rendait compte de choses qui avaient uniquement rapport aux ordres que Sa Majesté avait donnés par mon ministère. Mais il y avait déjà longtemps qu'Elle en usait de même, soit qu'Elle voulût faire voir plus de supériorité, soit qu'Elle voulût m'empêcher de me trop élever, soit enfin que, fatiguée de faire la cour aux autres ministres, Elle voulût s'en dépiquer sur moi par les mortifications qu'Elle ne se contraignait pas de me donner. Quoi qu'il en soit, le seul parti à prendre était ou de La servir suivant sa volonté, ou de se retirer, et c'est prudence et sagesse, suivant les raisonnements ordinaires, que d'essuyer patiemment les dégoûts et de les préférer au bonheur de la liberté.

L'audience des Plénipotentiaires finie, le Roi appela pour le Conseil. On délibéra sur le parti qu'il y avait désormais à prendre par rapport à l'Espagne. J'insistai sur la nécessité d'envoyer un général pour commander l'armée du Roi Catholique. Le Roi doutait si ce prince voudrait encore M. le duc de Vendôme. Monseigneur dit que depuis peu le Roi son fils lui en avait encore écrit. Sa Majesté résolut d'en parler à M. de Vendôme lorsqu'Elle serait de retour à Versailles.

Je proposai de choisir un Ambassadeur pour Madrid, mais de consulter auparavant le Roi et la Reine d'Espagne, par le moyen de madame des Ursins, et sur le général et sur l'ambassadeur. Le Roi l'approuva, et me demanda mon avis sur le choix de l'ambassadeur. Je nommai l'abbé de Polignac. Sa Majesté dit qu'Elle y avait pensé, et me commanda de consulter madame des Ursins sur la personne aussi bien que sur la nomination [1].

Comme le duc d'Albe m'avait écrit sur ces deux articles, le

[1] Lettre de Torcy à madame des Ursins en date du 30 juillet 1710. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 200.)

oi m'ordonna de lui répondre sur l'un et sur l'autre, mais sans ommer l'abbé de Polignac, qu'il ne nommait pas aussi dans sa ettre. Il me proposait l'abbé de Pomponne en intention de me aire plaisir [1]. C'était un piége que Dieu me fit la grâce d'éviter. e duc d'Albe pressait pour le siége de Girone vers l'arrière-aison. Le Roi résolut de mettre le duc de Noailles [2] en état de le faire lorsque les neiges auraient obligé M. le duc de Savoie à se retirer. Je l'écrivis, par son ordre, à l'Ambassadeur d'Espagne.

Le soir, le courrier pour Madrid fut dépêché, et il partit de Paris le 31° juillet.

[1] L'abbé de Pomponne, qui venait, comme on l'a vu, de quitter Venise, était, comme on sait, le beau-frère de M. de Torcy.

[2] Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, né le 29 septembre 1678, chevalier de la Toison d'Or en 1701, commandait en Roussillon comme lieutenant général depuis 1707.

AOUT

1er *août.*

Il y avait longtemps qu'on n'entendait plus parler des ouvertures faites par Pesters à l'Électeur de Bavière. M. de Monastérol se rendit à Marly, et me dit qu'il venait de recevoir un courrier de ce prince, et il me communiqua une partie de sa lettre. Elle contenait que les amis de Son Altesse en Hollande lui avaient envoyé un homme instruit des intentions des États Généraux et de ce qu'ils obtiendraient de leurs alliés en faveur de la maison de Bavière. Cet homme n'avait fait voir ni lettre de créance, ni pouvoir pour traiter, mais la marque de la confiance que ceux qui l'envoyaient prenaient en lui était un passe-port des États Généraux pour l'Électeur et pour sa cour si ce prince voulait se rendre à Namur.

Il écrivait à Monastérol que l'avantage des propositions que les ennemis lui faisaient ne le toucherait qu'autant que l'effet en conviendrait au service du Roi, qu'il ne ferait jamais rien contre les intérêts de Sa Majesté, et qu'ils seraient toujours la règle des siens, qu'il La suppliait donc de vouloir l'instruire sur la manière dont Elle voulait qu'il répondît.

Les propositions faites à l'Électeur portaient qu'il obtiendrait avant toute chose la souveraineté et la possession des places et des deux provinces que le Roi d'Espagne conservait encore dans les Pays-Bas catholiques;

Que, lorsqu'elles lui seraient cédées, il retirerait les troupes qu'il avait dans les armées du Roi, et que ces troupes aussi bien que celles du Roi Catholique dans les Pays-Bas, dépendant désormais uniquement de l'Électeur de Bavière, seraient employées à la garde des quatre places;

Que ce prince observerait une parfaite neutralité pendant le reste de la guerre ;

Que, de la part des alliés, on lui donnerait une entière sûreté pour tenir sa cour pendant que la guerre durerait encore, soit à Namur, soit à Luxembourg ;

Que le traité de Landaw serait exécuté tant à l'égard de l'Électeur qu'à l'égard des princes, ses enfants [1] ;

Qu'à la paix, on restituerait à l'Électeur ses États, son rang et sa dignité ;

Que le seul Palatinat donné à l'Électeur Palatin serait excepté de cette restitution, toutefois à condition de revenir à la branche électorale de Bavière après la mort de l'Électeur Palatin ;

Qu'on donnerait à celui de Bavière un dédommagement pour le haut Palatinat, et qu'il serait pris soit en Italie, soit en Allemagne ;

Qu'on dédommagerait aussi l'Électeur de Bavière soit en Allemagne, soit en Italie, des pertes qu'il aurait souffertes dans ses meubles et pierreries dont on lui promettait aussi la restitution ;

Que les alliés lui donneraient des subsides pour l'entretien de ses troupes et pour le maintien de la neutralité ;

Qu'enfin, ils assureraient aussi l'Électeur de Cologne de la restitution de ses États à la paix si l'Électeur son frère pouvait l'engager à prendre les mêmes liaisons.

Quelque résolution que le Roi voulût prendre sur cette offre, je crus devoir faire connaître à Monstérol qu'un pareil traité, avantageux à l'Électeur de Bavière, pourrait causer beaucoup de préjudice aux intérêts de Sa Majesté. Car si Elle y consentait, l'Électeur Lui serait plus obligé d'avoir fait céder Ses intérêts à ceux de ce prince ; si Elle le refusait, j'en aurais fait voir les raisons avant même qu'Elle se fût expliquée.

Je répondis que les alliés trouveraient un grand avantage à établir la neutralité pour les places qui appartenaient encore au Roi d'Espagne ; que ce côté ne les inquiétant plus, ils uniraient

[1] Le traité d'Illesheim devant Landaw conclu en 1704 entre l'Électrice et l'Empereur d'Allemagne.

toutes leurs forces pour attaquer la France par un seul endroit, que, d'ailleurs, le Roi perdrait absolument les contributions qu'il retirait du pays ennemi par le moyen des places de Namur et de Luxembourg.

Monastérol entra dans ces considérations. Cependant j'étais en moi-même beaucoup plus touché de celles qu'il y avait à faire sur l'avantage dont il serait pour le Roi que la maison de Bavière fût satisfaite avant la paix et que l'intérêt des deux Électeurs ne devînt pas un obstacle au traité lorsqu'il serait question de reprendre une nouvelle négociation. Car il était de la gloire et du service du Roi de les soutenir, et Sa Majesté ne pouvait les abandonner sans se couvrir d'une honte éternelle.

Je considérais que si Elle perdait les contributions par la neutralité proposée, Elle regagnait d'un autre côté les subsides qu'Elle donnait aux Électeurs dont Elle serait dégagée après le traité.

Qu'enfin si les ennemis n'attaquaient plus la France que par un point, l'attention à la défense se réduisant aussi à ce seul point devenait plus facile.

Je rendis compte au Roi le soir de ce qui s'était passé entre Monastérol et moi, et de mes réflexions particulières. Sa Majesté remit à décider au Conseil qu'Elle devait tenir le dimanche suivant.

2e *août.*

Elle m'avait commandé de dire à M. le duc de Bouillon qu'Elle ne voulait pas qu'il prît le deuil de M. le prince d'Auvergne, son neveu [1]. Elle trouva mauvais qu'il eût reçu des visites sur cette mort, et Elle me commanda encore de le lui dire.

J'y ajoutai encore par son ordre aussi qu'Elle avait su qu'un des deux abbés d'Auvergne, le cadet, qui se faisait appeler le prince Frédéric [2], avait reçu du cardinal de Bouillon un cano-

[1] Mort le 26 juillet 1710.

[2] Frédéric-Constantin, chanoine de l'église de Strasbourg, grand doyen en

nicat du chapitre de Liége, et qu'il en avait pris possession par Procureur sans demander l'agrément de Sa Majesté, qu'Elle avait lieu d'en être mécontente.

M. de Bouillon ayant écrit au prince Frédéric que le seul parti qu'il eût à prendre était de remettre au Roi ce canonicat, il en envoya sur-le-champ sa démission pure et simple, et trois semaines après, le Roi m'ordonna de la lui rendre parce que l'Électeur de Cologne que j'avais averti par ordre de Sa Majesté de ce qu'Elle avait jugé à propos de faire, témoigna qu'il ne s'embarrassait point de l'introduction d'un neveu du cardinal de Bouillon dans le chapitre de Liége, et qu'il remerciait seulement Sa Majesté de l'attention qu'Elle voulait bien avoir à ses intérêts.

Le 2e, le Roi retourna de Marly à Versailles.

3e *août*.

La proposition faite à l'Électeur de Bavière fut agitée dans le Conseil tenu le 3e. Les avis furent unanimes, et le Roi décida qu'il convenait que l'Électeur suivît les ouvertures qui lui avaient été faites, qu'il serait à souhaiter qu'elles fussent sincères et qu'il pût traiter sur le pied de cette proposition.

M. Voysin ajouta qu'il était de l'intérêt du Roi de convenir par la neutralité que les partis ne pourraient passer réciproquement sur les terres qui deviendraiant neutres par ce traité, et qu'il fallait y comprendre aussi Chimay et Beaumont; que les ennemis prétendraient que l'un et l'autre étaient de la province de Haynault, mais que ces deux terres avaient toujours été disputées par le Gouvernement de Namur, et qu'il serait très à propos de les y faire comprendre s'il était possible.

Je rendis réponse le même jour au comte de Monastérol, et je n'oubliai rien pour lui faire voir combien les intérêts

1722, prévôt de l'église de Liége, prieur de la Charité-sur-Loire, mort à Strasbourg le 5 avril 1738. Voir lettre à ce sujet de Karg à Torcy, de Valenciennes, le 18 août 1710. (Affaires Étrangères, *Cologne*.)

de son maître étaient sensibles au Roi, et le mérite de ce que Sa Majesté voulait bien faire en faveur de ce prince.

L'Électeur fit bientôt des remercîments proportionnés à sa reconnaissance, et véritablement il marquait en toutes occasions son attachement au Roi, et combien il était touché des bontés de Sa Majesté. Il La supplia de vouloir bien agir fortement en Espagne, pour lui procurer l'exécution du traité et des promesses du Roi Catholique.

C'était en effet la base de la négociation que les Hollandais lui proposaient, car il ne pouvait traiter avec eux que comme maître et propriétaire de ce reste des Pays-Bas, qui appartenait encore à l'Espagne. Le Roi connaissait la justice de les lui faire céder, mais il fallait qu'il y eût plus d'union entre la France et l'Espagne pour persuader le Roi Catholique, par de simples raisons. Le Roi pouvait par la force procurer l'effet du traité, puisque les troupes françaises occupaient les places dont il était question, mais Sa Majesté ne croyait pas qu'il Lui convînt, qu'il convînt même à l'Électeur de Bavière d'employer une pareille voie pour obtenir l'accomplissement de ses demandes. Ce prince pensait de même. Ainsi Monastérol convint de sa part qu'avant que de prendre une résolution il fallait attendre le retour du courrier que le Roi avait dépêché à Madrid, et savoir de quelle manière le Roi d'Espagne prétendait agir depuis la nouvelle face que la rupture des négociations de paix allait donner aux affaires générales.

Le plan que l'on avait à former et à suivre dans cette conjoncture était devenu non-seulement l'entretien de la cour et de la ville, mais le sujet des cabales de la cour. Le Roi avait résolu dans le Conseil tenu le 30e juillet d'envoyer M. de Vendôme au Roi Catholique et de former le siége de Girone dans l'arrière-saison. Depuis, on avait agité dans un Conseil tenu à Versailles de quelle manière il serait à propos de se conduire à l'égard de l'Espagne. J'avais représenté en cette occasion le danger et l'inconvénient des partis incertains. J'avais représenté que, puisqu'il n'y avait point de jour à la paix du côté des Hollandais, il fallait s'unir avec l'Espagne, et si elle demandait un traité,

le faire pour combattre les ennemis communs. M. de Beauvilliers pensait différemment. Il croyait que l'état des affaires demandait qu'il y eût toujours une porte ouverte à la négociation, que ce serait la fermer que s'unir avec l'Espagne. Il soutenait, par de bonnes raison, l'avis dont il était de ne pas faire de traité. La dispute entre lui et moi s'était finie parce que j'avais dit qu'il était inutile d'agiter une question qui n'était pas encore née, que les Espagnols ne demandaient point de traité, qu'ils ne le demanderaient peut-être pas, et qu'en tout cas il serait temps de décider lorsqu'ils en feraient la demande. Quoique le Roi eût conclu suivant cet avis, à peine le Conseil fut levé que le bruit se répandit que je voulais à quelque prix que ce fût engager le Roi à faire un traité avec l'Espagne.

M. de Beauvilliers n'était pas l'auteur de ce bruit : ceux qui le répandaient étaient encore plus ses ennemis que les miens. Enfin cette nouvelle prit tant de force en se divulguant que madame de Maintenon, effrayée du mot de cabale dont on me faisait le chef pour soutenir le Roi d'Espagne, en parla à M. Desmarets, et lui recommanda de me faire comprendre, s'il le pouvait, en quels abîmes on plongerait le royaume si l'on traitait avec l'Espagne de façon à ne pouvoir faire la paix sans cette couronne. J'ai dit *s'il le pouvait* parce que madame de Maintenon me fit l'honneur de lui dire que quand je voulais quelque chose, je le voulais fortement : toutes suggestions d'un homme qui me rendait ces bons offices en secret, mais dont les amis prenaient soin de publier les démarches parce qu'ils en croyaient le succès infaillible.

En même temps qu'on m'accusait de soutenir la proposition d'un traité avec l'Espagne, on affectait de dire que j'étais fort mal avec madame des Ursins, et que jamais je ne lui pardonnerais les offenses qu'elle avait reçues de moi [1]. Non-seulement madame de Maintenon parla dans ce sens à M. Desmarets, elle le redit encore à l'abbé de Polignac dans une audience particulière qu'elle lui accorda. Elle lui permit même de me confier ce

[1] Au moment de l'affaire d'Estrées.

qu'elle lui avait dit sur le danger de faire un traité avec l'Espagne. La permission fut plus restreinte sur l'article de madame des Ursins; mais, dès le soir, je le sus par le maréchal de Villeroy[1]. Il ne me cela pas que lui-même en avait parlé dans ce sens à madame de Maintenon quelques jours auparavant, et qu'il lui avait dit que j'avais trop soutenu MM. d'Estrées[2]. Quelque ridicule qu'il y ait dans un pareil aveu, je ne perdrai pas mon temps à écrire ni ses questions, ni mes réponses. Son but était de me faire voir qu'il était honoré de la confiance de madame de Maintenon. Tout était bon pour lui, pourvu qu'il le pût persuader, sans s'embarrasser si les preuves qu'il en donnait venaient à propos.

Cependant l'affaire devenait sérieuse non-seulement pour moi, mais, ce qui était plus considérable, pour les intérêts du Roi. Car il était pernicieux qu'on se donnât la liberté d'agiter publiquement comme un problème s'il convenait de faire un traité de ligue avec l'Espagne, ou de ne pas le faire. Elle ne le demandait pas, et quand même elle l'aurait demandé, il y avait encore bien des mesures à prendre avant que de décider cette grande question. Elle était trop importante pour me permettre de garder plus longtemps le silence sur les raisonnements des politiques de la cour. J'écrivis à madame de Maintenon pour lui demander à la voir, et la réponse tardant, je parlai assez fortement au Roi.

Je parlai de même à madame de Maintenon trois jours après. Elle me parut persuadée de mes raisons, et convaincue du tort

[1] François de Neuville, duc de Villeroi et de Bleaupréau, maréchal de France en 1693, capitaine des gardes du corps en 1695, ministre d'État et chef du conseil des Finances en 1714, gouverneur de Louis XV en 1715, destitué en 1722, mort le 18 juillet 1730.

[2] César d'Estrées, cardinal d'Estrées, né le 5 février 1628, évêque duc de Laon en 1653, cardinal en 1674, chargé de missions importantes à Rome et en Bavière, commandeur des Ordres du Roi en 1688, se trouvait en Italie en 1701, après le conclave de Clément XI, quand Philippe V vint en Italie. Le cardinal fut chargé de l'accompagner pour remplir auprès de lui les fonctions d'ambassadeur et de conseiller. En effet, il retourna avec lui en Espagne, et y emmena son neveu, l'abbé Jean d'Estrées, ancien ambassadeur en Portugal; mais il se mit bientôt en lutte avec madame des Ursins, et fut obligé de demander son rappel en 1703. Il mourut le 18 décembre 1714.

que les raisonnements sur une affaire qui devait demeurer secrète pouvaient faire au service du Roi. Il fut traité de plusieurs articles dans cette conversation, et celui de madame des Ursins ne fut pas oublié.

M. le duc de Vendôme prit congé du Roi le 20e pour aller commander l'armée d'Espagne, plein d'espérance de réussir et de justifier sa première réputation [1]. Il me dit que Sa Majesté lui avait ordonné de m'adresser les lettres qu'il Lui écrivait, et d'écrire à M. Voysin lorsqu'il serait question de concerter des mesures à prendre avec le duc de Noailles.

On agita, ce même jour, dans le Conseil, si l'on donnerait au public une réponse au manifeste de Hollande sur la rupture des conférences de Gertruydemberg. L'abbé de Polignac avait fait un fort beau mémoire pour cet effet. La Blinière [2], fameux avocat au Parlement, en avait fait un autre aussi très-fort et très-bien écrit. Ils furent lus tous deux au Roi. Après différents avis, celui de M. le Chancelier, qu'on suivit, fut de ne pas écrire, parce qu'il ne convenait pas d'avouer par un écrit autorisé tous les pas qu'on avait faits contre les Espagnols.

Le Roi vint le même jour à Marly [3].

Lorsque les Plénipotentiaires partirent pour Gertruydemberg, l'abbé de Polignac avait dessein de mener avec lui le sieur Rossi, chevalier de Malte et maître de chapelle du cardinal del Giudice [4],

[1] La lettre par laquelle Vendôme accepte le commandement de l'armée d'Espagne est datée d'Anet, le 9 août 1710. Il écrit qu'il sera bientôt en état de se rendre à Versailles pour y recevoir les ordres du Roi. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 200.)

[2] La Blinière, qui s'était acquis de l'estime au barreau, dit SAINT-SIMON, XIII, 149, fut en 1715 secrétaire du conseil des finances. Cf. DANGEAU, XVII, 194. Son petit-fils fut conseiller au Parlement. Cf. D'ARGENSON, éd. Rathery, VII, 330.

[3] M. de Torcy n'a point inscrit dans son journal les quantièmes pour le mois d'août. On sait par Dangeau que le Roi était à Marly le 1er août, revint le 2 à Versailles et y resta jusqu'au 20, sauf une promenade à Marly le 7. Il demeura à Marly du 20 août au 13 septembre.

[4] Le chevalier Rossi, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qu'on appelle quelquefois le marquis Rossi, d'une des familles les plus illustres de Pérouse dans l'état ecclésiastique, issue des Rossi, comtes de Saint-Second de Parme, titrée à Pérouse marquis du Mont Vibiano Vecchio. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Hollande*, 227.) Très-chaudement recommandé à Torcy par le cardinal de Noailles (23 oct. 1709, *Rome*, 500), écrit de Paris le 24 avril 1710. C'est probablement son

qui depuis quelque temps était à Paris. Il le connaissait pour homme d'esprit, propre à s'insinuer et à donner de bons avis. Comme ils menèrent peu de gens avec eux, le dessein sur le chevalier Rossi n'eut point de suite. Cependant, après quelque séjour en Hollande, les Plénipotentiaires ne voyant personne, ignorant par conséquent les dispositions du pays et ce qui s'y passait, l'abbé de Polignac revint encore à proposer de faire passer le chevalier Rossi à la Haye, sous prétexte de voyager, mais en effet à dessein de découvrir le véritable état des affaires, et principalement d'entretenir une correspondance particulière avec le procurateur Foscarini [1], ambassadeur de Venise en Hollande, homme aussi sage et aussi expérimenté dans l'administration des grandes affaires qu'il était bien intentionné pour la France.

Foscarini, indigné de la hauteur et de la dureté des Hollandais dans leurs demandes, croyait depuis longtemps qu'il n'était pas impossible de faire la paix sans la condition odieuse d'obliger le Roi Philippe à céder l'Espagne et les Indes à son compétiteur. Il prétendait qu'en suivant le projet qu'il disait avoir formé, le Roi s'exempterait de cette fâcheuse condition et rendrait la paix à ses peuples. Mais ce projet ne pouvait être confié qu'à un homme sûr, et l'Ambassadeur de Venise ne voulait pas l'exposer aux hasards de la poste. Il avait proposé à l'envoyé de

début, la première idée de l'envoyer en Hollande. Il reçoit le 26 mai ses passeports et ses instructions; en juillet, il envoie des lettres de la Haye auxquelles Torcy répond le 17 juillet. Il arrive heureusement à Paris à la fin d'août. Torcy lui écrit le 25 juillet pour l'inviter à aller en Italie. (*Hollande*, vol. 226 et 228.) Il demande, au cas où on lui accorderait la charge d'agent en cour de Rome, le titre de conseiller d'État de Sa Majesté. (*Hollande*, vol. 227.) Le 22 décembre 1710, il reçoit le brevet de conseiller du Roi, agent des affaires de Sa Majesté en cour de Rome. (*Rome*, 508.)

[1] Sebastiano Foscarini avait été à l'âge de trente-six ans ambassadeur en France du 20 octobre 1679 au 22 décembre 1683, puis procurateur de Saint-Marc, ambassadeur à la Haye en 1709. (Madame d'Huxelles, ap. Dangeau, xiii, 62.) Mis d'abord en relation avec un agent des plénipotentiaires à Gertruydemberg. (Affaires Étrangères, *Hollande*, 228.) L'instruction dictée par lui. (Juillet 1710. *Hollande*, 226.) Il est question de faire de lui un cardinal. (20 septembre 1710. Lettre du cardinal de la Trémoille, *Rome*, 505.) Il tombe très-malade le 16 octobre 1710. Torcy annonce sa mort au cardinal Ottoboni par *Post-Scriptum* à sa dépêche du 2 avril 1711. (*Rome*, vol. 511.)

Parme auprès du Roi de se trouver sur son chemin lorsqu'il retournerait de la Haye à Venise, car il avait demandé depuis longtemps son congé à la République; son âge, sa santé et ses affaires particulières lui inspirant le désir naturel de retourner chez lui et de se reposer.

Cependant le congé était différé, et l'exécution du projet devenait nécessaire pour en assurer le succès. Foscarini, persuadé du bon sens et de la probité de Rossi, lui confia ses vues, afin qu'il pût venir ici en rendre compte. Il fit écrire son projet en français par l'abbé Passionei [1]. C'était un jeune homme fort vif qui avait de l'esprit et de l'étude, mais assez de légèreté. Le Pape l'avait envoyé à Paris, quelques années auparavant, apporter le bonnet au cardinal Gualtieri. Il avait depuis passé en Hollande simplement pour voyager; mais il s'était formé lui-même un emploi à la Haye à l'occasion des différends que le jansénisme excitait en Hollande contre les catholiques. Il s'était attiré des ordres de Sa Sainteté pour prendre soin de ces affaires. Enfin, il avait réussi à se rendre agréable aux principaux de la République.

Soit que le séjour de Hollande lui eût inspiré du dégoût pour l'état ecclésiastique, soit qu'il n'eût jamais eu de vocation, il voulut quitter sa profession, et sa vue était de devenir, après la paix, ministre du Roi Philippe auprès des États Généraux. Il entrait donc de tout son cœur dans le projet de Foscarini, et il lui servit de traducteur et de secrétaire.

Le projet écrit, on le remit entre les mains du chevalier Rossi, que le procurateur Foscarini instruisit en même temps de toutes ses vues; mais il pensa arriver un incident capable de faire grand tort à l'Ambassadeur de Venise, et de rendre son projet inutile.

[1] Dominique Passionei, né à Fossombrone le 2 décembre 1682, d'abord auditeur du Nonce à Paris, puis chargé à la Haye d'une sorte de mission diplomatique (1708). Sa première lettre est du 7 août. (Affaires Étrangères, *Hollande*, 226.) Torcy répond le 28 août et rassure Passionei sur son avenir le 5 novembre. Passionei représente le Pape aux congrès d'Utrecht et de Bade, revient à Rome en 1715, est envoyé en 1721 nonce à Lucerne, où il se fait, en 1725, de grosses difficultés, est nonce à Vienne en 1730, cardinal en 1738, bibliothécaire du Vatican en 1755, et meurt le 5 juillet 1761. L'hostilité des Jésuites l'empêcha de parvenir à la papauté. (Voir Baschet, *Chancellerie secrète*, p. 686.)

Rossi avait dessein de passer en Angleterre, non pour sa curiosité, mais parce que le Roi avait cru qu'un homme intelligent et non suspect par sa patrie pourrait servir utilement Sa Majesté dans un temps où les divisions de ce royaume faisaient prévoir de plus grands troubles dont les querelles de parti sont ordinairement les présages. Borgo[1], envoyé du duc de Savoie en Hollande, imagina le véritable motif du voyage que le chevalier Rossi allait faire à Londres. Il en avertit l'Ambassadeur d'Angleterre à la Haye comme d'une vérité, et quelques jours après, l'abbé Passionei sut que les ordres étaient donnés en Angleterre pour arrêter Rossi quand il y débarquerait.

Passionei me dépêcha un Hollandais, son valet de chambre, pour m'en avertir, et il l'envoya sans lettre. Ce même valet me dit qu'on avait donné les mêmes ordres dans les Pays-Bas, et que son inquiétude était d'autant plus grande que, s'étant informé du chevalier Rossi dans les auberges d'Anvers où il devait être, il n'en avait appris aucune nouvelle. Cependant sa bonne fortune le conduisit heureusement à Paris, et m'ayant averti de son arrivée, il vint le 24e à Marly me rendre compte de ses commissions.

Il me dit que le procurateur Foscarini posait pour fondement de son projet que le but des Hollandais dans la guerre présente était d'assurer leur commerce et leurs frontières; qu'il fallait donc trouver un expédient pour leur donner cette sûreté, le Roi Philippe demeurant sur le trône d'Espagne; que c'était l'objet de son travail; qu'il en avait formé l'idée après une conversation qu'il avait eue avec Buys et Van der Dussen dont voici l'essentiel:

Les conférences de Gertruydemberg duraient encore, et l'on voyait la difficulté de les terminer heureusement. Buys et Van der Dussen allèrent un jour rendre visite à Foscarini à la Haye. Ils lui parlèrent de leur négociation, du peu de progrès des conférences, et de l'impossibilité de faire la paix sans une assurance certaine que le Roi Philippe abandonnerait l'Espagne et les Indes.

[1] Le marquis du Bourg.

Le Procurateur leur représenta combien il serait difficile d'obtenir cette sûreté. Il leur demanda pourquoi ils s'attachaient si opiniâtrément à une condition qui éloignait la paix et prolongeait une guerre aussi à charge à leur République. Ils répondirent que leur commerce était perdu si l'Espagne et les Indes demeuraient entre les mains d'un prince français. Vous êtes, dirent-ils à Foscarini, né comme nous dans une République. Vous avez une part principale à son gouvernement, et nous savons la considération qu'on a chez vous pour vos avis; vous êtes plus en état que personne de juger sainement de notre intérêt. Dites-nous ce que vous feriez en notre place. — Je chercherais, dit l'Ambassadeur de Venise, un expédient qui m'assurerait qu'en laissant Philippe V sur le trône, le commerce de la Hollande ne serait point troublé; que celui de la France n'en recevrait aucun avantage au préjudice de ses voisins, et, de cette manière, je finirais au plus tôt une guerre ruineuse, et j'obtiendrais le but que je me serais proposé en la commençant.

Ils demandèrent si cet expédient se pouvait trouver. Foscarini dit qu'il en était persuadé. Il ne l'expliqua pas. Cependant les deux Hollandais entrèrent dans sa pensée, mais ils s'arrêtèrent sur l'obligation de leurs traités. Comment serait-il possible, dirent-ils, de manquer à l'engagement pris en faveur de l'Archiduc? Il est nécessaire de le mettre en possession de toute la monarchie d'Espagne.

Le Procurateur répondit que le fameux traité de la grande alliance[1] ne leur imposait point cette nécessité; qu'ils avaient seulement promis de procurer à l'Empereur une satisfaction juste et raisonnable; qu'elle paraissait désignée par les États d'Italie, dont la maison d'Autriche devait être bien contente. Ils alléguèrent, comme à l'ordinaire, l'obligation subséquente des traités faits avec le Portugal et la Savoie; mais enfin, ils convinrent que si leurs alliés étaient trop ambitieux, il était de

[1] Les traités sont : 1° le traité du 7 septembre 1701 entre l'Empereur, l'Angleterre et les États Généraux; 2° celui du 6 mai 1702 entre l'Empereur, l'Angleterre, le Portugal et les États Généraux : le duc de Savoie y adhère le 25 octobre.

la prudence de la République de Hollande de songer à elle-même plutôt que d'épuiser l'État pour les satisfaire.

L'intérêt des Anglais demandait plus d'attention que celui de l'Empereur, assez payé déjà par ce que ses alliés avaient fait pour lui. Buys et Van der Dussen demandèrent donc comment il serait possible de convenir d'un expédient dont l'Angleterre pourrait se contenter.

L'Ambassadeur de Venise les assura que l'Angleterre et la Hollande auraient également lieu d'être satisfaites de celui qu'il croyait qu'on pouvait imaginer, si véritablement ces deux puissances ne cherchaient que la sûreté de leur commerce. Ils se séparèrent après cette conversation.

Quelque temps après, le Pensionnaire parla à Foscarini de la nécessité dont il était, pour la paix, d'assurer la cession de l'Espagne et des Indes en faveur de la maison d'Autriche. L'article de l'expédient pour la sûreté du commerce fut encore touché, mais beaucoup plus légèrement.

C'était cet expédient que l'Ambassadeur de Venise souhaitait de communiquer au Roi par une voie sûre, et qu'il confia au chevalier Rossi pour le faire passer à Sa Majesté.

Il proposait que le Roi d'Espagne fît assembler les Cortès sans en déclarer auparavant le sujet ; que, lorsqu'elles seraient unies, Sa Majesté Catholique déclarât que la crainte que les nations étrangères avaient pour leur commerce étant la cause apparente de la continuation d'une guerre aussi sanglante que celle dont l'Europe était agitée depuis plusieurs années, ce prince voulait bien, pour la terminer et pour le repos de ses peuples, s'engager dès à présent, par un serment que les Cortès recevraient de lui et de ses successeurs, à maintenir le commerce des Indes tel qu'il avait été exercé sous les règnes des Rois, ses prédécesseurs, jusqu'à la mort de Charles II ;

Que, s'il était nécessaire de déclarations plus particulières pour expliquer et pour autoriser ce qui ne l'était pas suffisamment, il les donnerait ;

Qu'enfin, il laisserait aux Cortès la liberté de choisir des ministres qu'il nommerait pour composer un tribunal qui jugerait

souverainement de tous les cas qui auraient quelque rapport au commerce; que les étrangers qui se plaindraient pourraient envoyer leurs députés à ce tribunal, qu'ils y seraient admis pour y faire entendre leurs raisons et pour obtenir une exacte justice.

Foscarini était persuadé que ce projet devait également plaire aux Espagnols et aux étrangers : aux premiers, parce que le Roi d'Espagne se dépouillait lui-même d'une partie de son autorité en faveur de la nation; aux autres, parce qu'ils trouveraient dans un serment dont toute la nation espagnole devenait garante la sûreté dont ils doutaient dans la parole d'un Roi qu'ils disaient sujette à changement, quoiqu'elle doive être inviolable.

Le Procurateur ajoutait qu'il fallait songer de bonne heure à prendre des mesures, en sorte que la réponse des Cortès fût tendre, respectueuse pour le Roi, pleine de zèle et de fidélité de la part des peuples pour leur souverain, et d'ailleurs telle que cette obligation mutuelle du Roi d'Espagne et de ses peuples parût aux étrangers une loi inviolable pour l'Espagne. Il assurait qu'aussitôt que les premiers avis de cette résolution du Roi Catholique et des États de Castille parviendraient aux marchands d'Amsterdam par leurs commissionnaires de Cadix et de Séville, les plus considérables comme ceux qui le seraient le moins demanderaient également pourquoi continuer une guerre dont le prétexte est la sûreté du commerce, puisque cette sûreté se trouve plus avantageusement à laisser Philippe sur le trône.

C'était là l'idée de Foscarini qui représentait, en même temps, qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour l'exécution. Le projet ne pouvait nuire aux intérêts du Roi, et le plus grand mal était qu'il ne devînt inutile si la nouvelle qu'on venait de recevoir se confirmait.

Le marquis de Miravel[1], commandant pour le Roi d'Espagne

[1] Gentilhomme particulier qui avait ce titre de Castille, dit Saint-Simon (*Additions à Dangeau*, xvi, 263), de médiocre naissance, dit-il ailleurs, fut plus tard ambassadeur d'Espagne en Hollande (1715), presque aussitôt rappelé pour être président du conseil de Castille, était encore en fonction lors de l'abdication de Philippe V, fut chassé à son retour et mourut longtemps après, dans l'obscurité et la disgrâce.

à Saragosse, écrivait de Tudela au Vice-Roi de Navarre [1] que la veille, 20e août, il s'était donné une grande bataille aux portes de Saragosse, que le Roi d'Espagne l'avait perdue, et qu'il s'était retiré à Madrid; que les troupes venues de Flandre n'avaient pas voulu combattre, qu'elles avaient mis les armes bas; que la cavalerie avait mal fait; que les régiments d'infanterie des Gardes avaient fait des miracles, mais qu'il leur en coûtait cher; que le duc d'Havrech [2] avait été emporté d'un coup de canon; que le sort du marquis de Bay [3], commandant l'armée, était ignoré.

Cette lettre ne contenait pas d'autre éclaircissement. Elle fut envoyée au duc d'Albe par le duc de Saint-Jean, Vice-Roi de Navarre, qui représentait en même [temps] le déplorable état de Pampelune gardée par trois cents hommes de mauvaises troupes, sans vivres et sans munitions. Comme les mauvaises nouvelles volent, celle de cette bataille fut portée à Paris en cinq jours et demi. Il y a, de plus, que le même jour que les armées combattaient en Aragon, on disait à Paris que la bataille s'était donnée et que le Roi d'Espagne l'avait perdue. Le 27e, le 28e et le 29e se passèrent sans en recevoir aucune nouvelle.

30e *et* 31e.

Le courrier que le Roi m'avait commandé de dépêcher à Madrid le 31e juillet revint la nuit du 29e au 30e. Madame des

[1] Le Vice-Roi de Navarre, le duc de Saint-Jean, de la maison de Moncade, avait joué un rôle important pendant la mission d'Harcourt, fut Vice-Roi de Sardaigne en janvier 1701, chargé des affaires de la guerre en septembre 1706, conseiller d'État en juillet 1709, et Vice-Roi de Navarre en 1710.

[2] Charles-Joseph, fils aîné de Ferdinand-François-Joseph de Croï, duc d'Havrech, et de Marie d'Halwin, né le 15 juin 1683, lieutenant général au service d'Espagne, colonel des gardes wallonnes, tué à la bataille de Saragosse le 20 août 1709. Les gardes wallonnes perdirent 1100 hommes.

[3] Alexandre Maitre, né à Salins vers 1650, fils d'un cabaretier suivant SAINT-SIMON. (v, 341.) Créé marquis de Bay par lettres patentes du Roi Philippe V en date du 23 janvier 1704, premier lieutenant des gardes du corps d'Espagne, capitaine général, chevalier de la Toison d'Or, mort Vice-Roi d'Estramadure le 14 novembre 1715. Il avait pris le commandement de l'armée le 16 août. (Voir une grande relation de la bataille de Saragosse. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 200.)

Ursins me répondait sur le choix de l'Ambassadeur. Elle louait infiniment M. l'abbé de Polignac, mais elle se rapportait aux ordres que le duc d'Albe avait du Roi et de la Reine d'Espagne de demander M. Amelot [1]. Il y avait, selon madame des Ursins, tant de raisons pour appuyer ce choix, qu'elle n'aurait pu en honneur et en conscience combattre le sentiment de Leurs Majestés Catholiques. L'honneur et la conscience sont de beaux termes; mais l'un et l'autre ne règlent pas toujours la conduite de ceux qui les profèrent, et souvent la bouche et le cœur ne s'accordent pas.

Quoi qu'il en soit, madame des Ursins voulait M. Amelot, et le Roi vraisemblablement l'aurait nommé si l'état incertain des affaires d'Espagne n'eût obligé Sa Majesté à suspendre un choix qu'il ne convenait plus de faire avant que de savoir si tout était perdu dans ce royaume pour le Roi Philippe, ou s'il y avait encore quelque apparence de ressource. Dans cette incertitude, il ne fut pris aucune résolution sur les affaires d'Espagne dans le Conseil tenu le 31e août.

Le duc d'Albe m'envoya, le même jour, les ordres qu'il avait reçus de la Reine, et la lettre que madame des Ursins lui avait écrite au sujet de M. Amelot. En conséquence, il pressait sa nomination, mais il était honteux et fâché d'être obligé de la demander. Il savait combien elle serait désagréable à la nation espagnole. Il m'avait plusieurs fois parlé du préjudice que l'administration de M. Amelot causait pendant son ambassade aux intérêts du Roi Catholique. On voyait clairement que madame des Ursins ne le faisait demander que par rapport à elle-même, et parce qu'elle voulait avoir dans la personne de l'ambassadeur de France un valet, et non un surveillant pour éclairer sa conduite. Le duc d'Albe me mandait même qu'il n'était plus surpris des ordres qu'il recevait, ayant entendu par hasard, il y avait quatre jours, un discours qui le préparait à voir l'effet des ressorts secrets que l'on avait fait jouer. Combien en a-t-on vu de

[1] Lettre de la princesse des Ursins pour demander Amelot, en date du 18 août 1710. Affaires Étrangères, *Espagne*, vol. 200. Et lettre de Philippe V sur le même sujet en date du 24 août. Ibid., *Espagne*, vol 203.

pareils pendant le cours de cette malheureuse guerre, qui ont enfin conduit le Roi et le royaume sur le bord du précipice dont il n'y a que la main de Dieu qui puisse le préserver, lorsque la justice divine fera place à sa miséricorde et que nous aurons été châtiés des péchés qui l'ont offensé! Jusqu'alors, il ne faut pas s'étonner si les conseils que l'intérêt et la passion des particuliers suggèrent sont écoutés et suivis, si les yeux demeurent fermés et si la complaisance envers ceux qui nous perdent paraît prudence et maxime d'État. Lorsque Dieu nous regardera en pitié, que le temps de punir l'orgueil de nos ennemis sera venu, pour lors, il les aveuglera à leur tour; le voile dont il a couvert nos yeux depuis tant d'années se dissipera. Nous rougirons et nous profiterons de nos fautes que nous ne voulons pas encore avouer, et cet aveu sera le premier miracle que Dieu opérera en notre faveur, comme il en a fait tant d'autres depuis six ans pour nous humilier.

SEPTEMBRE

1er *septembre.*

Les divisions en Angleterre s'augmentaient entre les deux partis, et l'on sut que l'Empereur et les Hollandais étaient également inquiets de la déposition de Godolphin [1], qui avait fait voir une capacité profonde dans l'administration des finances de ce royaume. On prévoyait que sa disgrâce entraînerait celle de Marlborough, son ami particulier, et que leurs ennemis ne s'arrêteraient pas au milieu de leur carrière. On prétendait même que Marlborough préviendrait l'orage, et qu'il demanderait à se retirer. Les Hollandais, le craignant, n'osaient plus faire d'office en sa faveur, parce que la Reine Anne avait très-mal reçu celui qu'ils s'étaient avisés de faire en faveur de ses ministres en général après la déposition de Sunderland, secrétaire d'État et gendre de Marlborough. Elle avait répondu à l'Envoyé des États Généraux que c'était la première fois que ses maîtres avaient entrepris de se mêler des affaires domestiques de l'Angleterre, qu'elle espérait aussi que ce serait la dernière.

L'Empereur craignait une réponse semblable s'il faisait aussi la même démarche. L'Angleterre y aurait peut-être joint des reproches de l'inaction des Allemands sur le Rhin. Enfin, cette ligue, formidable jusqu'alors par son union, paraissait intérieurement ébranlée, et la moindre division de ses parties pouvait changer la face des affaires bien avantageusement pour la France. Il semblait que le Roi voulût en profiter et songer sérieusement à faire passer le Roi d'Angleterre en Écosse. On avait déjà formé

[1] Le comte Godolphin, premier commissaire de la Trésorerie en 1700, grand trésorier en 1702; la Reine lui ordonne le 19 août 1710 de rompre son bâton de trésorier. Il meurt en 1712.

quelques plans sur ce sujet avant que de venir à Marly. L'affaire fut agitée plus sérieusement encore dans le Conseil tenu le dernier du mois d'août. Il fut résolu que l'on emploierait à cette expédition les troupes irlandaises que le Roi avait à son service, qu'on leur donnerait des quartiers d'hiver en Bretagne afin de les faire embarquer à Brest lorsque le temps en serait arrivé; qu'en attendant, on disposerait les armes et les munitions qu'il faudrait embarquer; qu'on préparerait des bâtiments de transport, qu'ils seraient escortés par plusieurs armateurs à qui l'on allait délivrer des commissions pour croiser, et que toutes choses seraient préparées pour tenter le passage au mois de décembre.

Le Roi en connaissait la conséquence. Il avait cependant peine à s'y résoudre. M. le Chancelier s'y opposait, et le public était persuadé que M. de Pontchartrain, qui n'avait jamais goûté cette expédition, la contrarierait encore dans l'exécution.

Un des plus riches hommes de Paris m'avait promis que si jamais elle s'exécutait, il donnerait au Roi d'Angleterre, lorsqu'il serait près de s'embarquer, 300,000 livres dont il ne demanderait le payement qu'après le rétablissement de ce prince sur le trône de ses pères; qu'alors Sa Majesté Britannique lui ferait telles conditions qu'elle jugerait à propos pour le risque qu'il aurait couru.

Il ne vint encore aucune nouvelle de la bataille donnée en Espagne.

2e *septembre*.

Enfin, le courrier attendu depuis huit jours arriva le 2e du mois. M. de Blécourt[1] l'avait dépêché de Madrid le 24e août.

[1] M. de Blécourt, parent de M. d'Harcourt, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Navarreins, qualifié marquis dans certaines lettres d'Amelot, avait accompagné M. d'Harcourt en Espagne et avait même reçu à la fin de 1698 des lettres de créance qui ne furent pas utilisées. Il fut chargé d'affaires une première fois en avril 1700 jusqu'au 15 décembre 1700, partit au mois de juillet 1709, en qualité d'envoyé extraordinaire, pour remplacer M. Amelot. (15 juillet 1709. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 188. Mémoire pour lui servir

Le Roi d'Espagne y était arrivé le même jour après avoir effectivement perdu la bataille donnée le 20e. Le marquis de Bay rassemblait à Tudela les troupes battues, et les affaires ne paraissaient pas encore aussi désespérées qu'il y avait eu lieu de le croire sur les premières nouvelles.

3e *septembre.*

On délibéra sur les mesures à prendre, après ce grand événement, dans le Conseil tenu le 3e septembre. Les avis se trouvèrent conformes. Il fut résolu d'envoyer au plus tôt à Pampelune ce qu'il y avait de troupes françaises sur la frontière. Le Vice-Roi de Navarre avait écrit qu'il n'avait que trois cents hommes dans cette place. Il était de la dernière importance de la garder, non-seulement pour conserver au Roi d'Espagne une communication libre avec la France, mais encore pour assurer Bayonne et pour fermer aux ennemis l'entrée qu'ils s'ouvriraient dans les provinces du royaume s'ils se rendaient maîtres de Pampelune. Malheureusement, il n'y avait sur la frontière que deux bataillons en état d'être envoyés au Vice-Roi de Navarre. Le Roi donna l'ordre de les faire marcher. Sa Majesté résolut en même temps d'en donner le commandement à un officier autrefois capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, nommé du Pont[1]. Il était fort estimé, et il avait eu déjà le même comman-

d'instruction. *Ibid.*, vol. 192. Il arrive le 23 août à Madrid et prend la gérance en septembre.) Il est remplacé par M. de Bonnac en mai 1711. Ses appointements étaient de 18,000 livres par an, avec 6,000 livres de gratification extraordinaire. Il avait de plus 1,000 écus de pension du Roi, 2,000 du Roi d'Espagne, et Navarreins lui valait 8,000 livres de rente. M. de Blécourt mourut en décembre 1719.

[1] Dupont, capitaine de grenadiers dans le régiment de Navarre, s'était distingué en 1696 en brûlant les magasins d'Oudenarde; il fut nommé major, quitta Navarre parce qu'il se brouilla avec son colonel, M. de Maulevrier, et en 1704 alla commander l'infanterie dans Luxembourg, commanda les troupes de France dans la citadelle de Pampelune, fut nommé brigadier d'infanterie. (Voir sur cette nomination Affaires Étrangères, *Esp.*, vol. 201, une lettre d'une madame de Torcy qui n'est point Colbert, en date du 8 nov. 1710.) Commanda à Landrecies en 1710, retourna à Pampelune en septembre même année, et commanda à Toulon en 1716.

dement dans Pampelune pendant que les troupes du Roi y étaient. Sa Majesté doutait si celles qu'Elle avait dessein d'y envoyer seraient reçues dans la ville et dans la citadelle sans ordre du Roi d'Espagne. Le temps pressait trop pour le perdre à demander cet ordre et à l'attendre avant que de faire marcher les troupes. Il fut donc résolu qu'elles marcheraient, et que le Roi écrirait à M. de Blécourt de demander à Sa Majesté Catholique l'ordre pour les recevoir; qu'il fallait ajouter celui de les bien traiter, chose très-négligée pendant qu'il y avait dans cette ville des troupes françaises que le Conseil de Madrid laissait périr. Sa Majesté y ajouta encore la demande du commandement pour du Pont, sous le Vice-Roi.

Elle persista dans la résolution de fortifier l'armée de Catalogne aussitôt que la campagne en Dauphiné serait finie et de mettre alors le duc de Noailles en état de faire une diversion considérable en Roussillon. Mais véritablement les moyens en étaient difficiles. Le siége de Girone n'était pas une entreprise aussi aisée qu'elle le paraissait dans les discours des spéculatifs, et pour peu qu'on approfondît les moyens de continuer la guerre, on était obligé de conclure que le seul parti à prendre était celui de faire promptement la paix.

Comme il était impossible d'y réussir tant que le Roi ne serait pas le maître de promettre la cession de l'Espagne et des Indes, il fut encore résolu de faire une démarche qu'on aurait dû tenter il y aurait déjà longtemps. On s'était borné à croire sur les lettres du Roi d'Espagne, que d'Aubigny [1] composait en style de roman, que ce prince se ferait effectivement hacher en pièces et que,

[1] Louis-Jean-Baptiste Bouteroue d'Aubigny, écuyer, seigneur de la Rochechargé, conseiller du Roi Très-Chrétien en ses conseils, grand maître des eaux et forêts des provinces de Touraine, Anjou et Maine, secrétaire et écuyer de Leurs Majestés Catholiques, fils d'un procureur au Châtelet et devenu l'écuyer et l'amant de madame des Ursins (Saint-Simon, IV, 177), resta à Madrid en 1704, au moment où madame des Ursins fut rappelée, et eut du Roi d'Espagne deux mille écus de pension, fut envoyé en 1711 en France par madame des Ursins, construisit pour elle près de Tours un magnifique château, Chanteloup, qui lui resta après la mort de sa maîtresse. Il épousa alors Marie-Françoise de Rennemoulin, dont il eut une fille, qui épousa en 1733 Louis de Conflans, marquis d'Armentières. (Voir sur sa charge de grand maître des eaux et forêts Aff. Étr., *Espagne*, 199, 21 avril 1710.)

comme Artamène ou comme Orondate, il répandrait son sang jusqu'à la dernière goutte pour la défense de sa couronne plutôt que de souscrire à quelque honteux traité. Les assurances réitérées que madame des Ursins l'avait engagé d'en renouveler ou dans ses lettres ou dans le peu de discours qu'il tenait étaient regardées comme une barrière qu'il n'était pas permis de franchir, et jamais le Roi n'avait voulu essayer de presser un peu davantage le Roi son petit-fils en lui représentant l'incertitude de son État et l'utilité qu'il trouverait à se contenter d'un partage modique plutôt que de se voir réduit à une vie privée.

Les choses parurent sous une face différente depuis la bataille. Le Roi crut qu'après cet événement on pouvait tenter ce que l'on jugeait impraticable auparavant. Il fut question de l'ouvrier qui serait employé à un ouvrage aussi délicat : persuader un roi d'abdiquer, au moins de quitter un grand royaume pour un des moindres États de l'Europe, n'était pas une commission facile, ni agréable.

Le Roi proposa lui-même le duc de Noailles et dit en le louant qu'il s'était déjà offert pour cet emploi. Chacun aussitôt d'applaudir. La résolution prise, Sa Majesté ordonna l'instruction. Le duc de Noailles devait se trouver le 30e août à Bayonne avec le duc de Vendôme et retourner ensuite à Perpignan. Il fut résolu de lui dépêcher un courrier et de lui marquer de se rendre à Madrid en passant par Bayonne. Les préparatifs à faire pour le siége de Girone devaient servir de prétexte à son voyage. Il prendrait son temps ensuite pour persuader le Roi d'Espagne.

4e septembre.

Le duc d'Albe était venu à Marly le 3e au matin apporter au Roi la lettre du Roi d'Espagne, car ce prince n'avait osé écrire de son chef après la bataille où il ne s'était point trouvé. Il avait attendu qu'il fût de retour à Madrid pour y recevoir la loi de ses gouvernantes et savoir ce qu'il devait mander. J'informai le 4e le duc d'Albe des résolutions que le Roi avait prises pour le

secours de l'Espagne. Le reste devait demeurer dans un profond secret.

Comme c'était le jour où je voyais à Paris les ministres étrangers, le Nonce ordinaire me dit dans la conférence que j'eus avec lui qu'il croyait savoir de bon lieu que le temps était propre pour détacher M. le duc de Savoie du parti des ennemis, qu'il était certainement plus irrité que jamais contre l'Empereur, qu'il songeait à former une ligue en Italie pour en faire sortir les Allemands, et qu'il négociait pour cet effet avec les Vénitiens, qu'il y avait même lieu de croire que cette négociation était déjà conclue non à Venise, mais à la Haye entre le procurateur Foscarini et le comte del Borgo, envoyé de Savoie en Hollande.

On renvoya le même jour en Espagne le courrier de M. de Blécourt.

6e *septembre.*

Je lus au Roi le 6e au matin l'instruction que j'avais faite la veille pour le duc de Noailles, et le soir M. Voysin lui dépêcha un courrier pour la lui porter [1].

7e *septembre.*

Elle fut lue le lendemain au Conseil. M. de Beauvilliers proposa que le Roi écrivît une lettre de sa main à M. le duc de Vendôme pour lui recommander le secret que M. de Noailles lui confierait et lui défendre de le communiquer à personne, sans exception. La proposition de M. de Beauvilliers fut approuvée, et le Roi me commanda de faire la lettre.

8e *septembre.*

Après que je l'eus lue le matin à Sa Majesté, il arriva un courrier de M. le duc de Berwick dépêché à M. Voysin. Il était

[1] Cette instruction aux AFF. ÉTR., *Espagne*, vol. 200.

chargé d'un paquet pour moi et c'était le sujet de l'expédition. Un moine, connu depuis longtemps pour être fort attaché à M. le duc de Savoie et chassé de Nice pour cette raison, venait de faire connaître à M. le duc de Berwick par le moyen d'un procureur de communautés de la vallée de Barcelonette [1] que M. de Savoie écouterait avec plaisir les propositions qui lui seraient faites de la part du Roi, si elles étaient sérieuses, avantageuses pour ce prince, et si l'on traitait promptement sans le vouloir amuser.

Le Roi résolut de suivre cette ouverture et d'offrir au duc de Savoie ce qui lui avait été offert en d'autres occasions : c'est-à-dire des troupes pour conquérir la partie du Milanais que l'Empereur s'était réservée, des subsides que l'on réglerait par proportion à ceux que les alliés lui donnaient, et le titre de Roi de Lombardie. La lettre que j'écrivis à M. de Berwick était dans ce sens et en forme d'instruction. Son courrier fut renvoyé le 9ᵉ au soir.

10ᵉ *septembre*.

Le Conseil se tint seulement l'après-dînée, parce que le Roi prit médecine. L'affaire de Savoie ne reçut aucune contradiction.

11ᵉ *septembre*.

La conférence du 11ᵉ avec les ministres étrangers ne produisit rien de considérable. Quand elle fut finie, Hennequin, bourgmestre de Rotterdam, me vint voir pour la seconde fois depuis qu'il était à Paris, et dans cette seconde visite il s'ouvrit un peu plus que dans la première sur l'article de la paix. Il fut question des conférences de Gertruydemberg, des raisons dites de part et d'autre pour en justifier chacun de son côté la rupture. Hennequin me dit qu'on n'avait pas cru en Hollande que le Roi voulût

[1] Le nommé Arnaud, religieux dont le duc de Savoie se servait beaucoup en affaires. (Voir *Mémoires de Berwick*, éd. de 1872, p. 341.)

jamais exécuter les articles de Dunkerque et de l'Alsace. Je lui fis voir la fausseté et la malignité de ce raisonnement. Il en convint. Je lui parlai du Pensionnaire, et je lui dis que j'étais le seul qui osais encore soutenir la droiture de ce ministre et ses bonnes intentions pour la paix. Hennequin était sa créature. Il protesta que le Pensionnaire s'était rendu suspect aux alliés par l'empressement qu'il témoignait de finir la guerre, que c'était l'accréditer auprès d'eux que de publier qu'il était contraire à la paix; qu'il la désirait en effet, et qu'il voyait avec beaucoup de déplaisir tous les obstacles qui en empêchaient la conclusion.

Après une assez longue conversation, il me dit enfin que, lorsqu'il était sur le point de partir, le Pensionnaire lui avait dit de ne faire aucune proposition et de ne point parler de paix. Hennequin lui ayant demandé ce qu'il ferait si on lui parlait lorsqu'il serait en France, il avait répondu qu'il pouvait écouter, mais il n'avait pas voulu s'expliquer davantage.

Je dis à Hennequin que si le Pensionnaire avait été réservé à son égard, le Roi ne l'avait pas été, et qu'il m'avait ordonné bien expressément de ne plus entamer la matière de la paix, quoique Sa Majesté fût toujours portée à la donner à ses peuples si ses ennemis ne lui demandaient pas des conditions impossibles dans leur exécution. Après plusieurs discours pour lui faire voir quelle avait été la sincérité des intentions de Sa Majesté, il me dit qu'il n'écrirait point encore au Pensionnaire par le prochain ordinaire, et qu'il voulait me voir encore une fois auparavant. Je l'assurai que je le verrais toujours avec plaisir, et nous nous séparâmes.

Gens de toute espèce voulaient alors se mêler de renouer la négociation de la paix. Un nommé Blau, mari d'une aventurière qui plaisait au baron d'Obdam [1] prétendait par le crédit de cet

[1] Le baron d'Obdam ne semble pas être le moins du monde un bâtard des Nassau, comme le dit Saint-Simon (IV, 131). Il se nomme J. B. V. Wassenaar, baron de Wassenaar, seigneur d'Obdam, etc., le plus ancien membre du corps de la noblesse de Hollande, chevalier de l'Éléphant, général de cavalerie au service des Provinces-Unies, gouverneur de Bois-le-Duc, haut conseiller des digues de Rhynlandt, grand forestier de Hollande, curateur de l'Académie de Leyde. Il fut diverses fois ambassadeur en Allemagne, fut créé comte par l'Électeur

homme faire une batterie contraire au Pensionnaire et porter les États Généraux à la paix, malgré ceux qui soutenaient le parti de la guerre. Blau vint me trouver l'après-dînée sous la protection du maréchal de Tessé [1], qu'il flattait peut-être de l'espérance d'être plénipotentiaire, et me parla longtemps de ses idées sans me rien dire de solide. Il prétendait que ses amis qu'il ne nommait qu'en partie auraient le crédit de faire ajouter le royaume de Naples à la Sicile et à la Sardaigne; mais il posait pour condition fondamentale et nécessaire que le Roi Catholique consentirait à ce partage; et lorsque je lui objectais les déclarations que ce prince avait tant de fois réitérées, il demandait la permission d'aller trouver Sa Majesté Catholique, persuadé qu'elle se rendrait aux bonnes raisons qu'il emploierait pour la convaincre.

14e *septembre, à Versailles.*

Les lettres d'Espagne arrivées le 13e furent lues le 14e au Conseil, le Roi étant revenu le 13e de Marly à Versailles. Celles du Roi Catholique et de madame des Ursins étaient pleines d'espérance. Les affaires se rétablissaient, les ennemis manquaient de tout. Faute de vivres, ils ne pouvaient étendre leurs progrès, et bientôt le marquis de Bay, qu'on assurait avoir rassemblé onze à douze mille hommes, obligerait Stahremberg [2] à reprendre

Palatin et mourut le 24 mai 1714. Quant à Blau et à sa femme, je trouve aux Arr. Étr., Corr. de *Hollande*, vol. 223, une lettre signée : *de Saint-Paul de Blau, Hollendesse*, en date du 14 mars 1710. C'est un envoi fait à l'abbé de Polignac, et Polignac écrit à Torcy le 27 mars 1710 : « Ma Hollandaise, ou plutôt celle de M. le maréchal de Tessé, veut absolument venir ici, moins pour intriguer que pour voir M. d'Obdam. Ne me nommez point, je vous en prie, mais faites sur cela ce que vous jugerez le plus à propos. On dit que son mari n'est pas sans mérite, je le crois, mais pour rien ne le voudrais être. » Ibid. *Hollande*, vol. 223.

[1] Mans-Jean-Baptiste-René de Froullai, comte de Tessé, né en 1651, grand d'Espagne, maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'Or, avait été en 1695 chargé de négociations avec la Savoie, puis ambassadeur extraordinaire pour le mariage de la duchesse de Bourgogne, avait rempli diverses missions en Espagne, à Rome (1708) et près des princes d'Italie. Il fut ambassadeur en Espagne en 1724 et mourut en 1725.

[2] Guidobaldo, comte de Stahremberg, conseiller intime de l'Empereur, général feld-maréchal, commandant de Vienne, etc., né le 11 novembre 1657, comman-

le chemin de la Catalogne pour défendre cette province.

C'était ainsi que s'expliquaient ceux qui se croyaient intéressés à ne pas dégoûter le Roi de secourir l'Espagne en représentant à Sa Majesté les difficultés de la soutenir depuis la perte que le Roi Catholique venait de faire, mais Blécourt assurait en même temps que Bay n'avait pas trois mille cinq cents hommes armés, qu'il n'y avait ni provisions, ni magasins pour les faire subsister, point d'argent pour les payer, et la princesse des Ursins avouait elle-même à ses amis qu'il fallait se préparer à voir incessamment passer la cour à Burgos.

On pressait le Roi d'agir en Catalogne; mais la campagne de Savoie durait encore, et la prudence ne permettait pas d'ouvrir aux ennemis l'entrée dans les provinces du royaume pour accourir à la défense de l'Espagne. M. le duc de Vendôme représentait la nécessité d'un prompt secours, donnant sa principale attention à l'affaire dont il était chargé. Il écrivit de Bayonne le 6e que le Roi Catholique le priait de passer à Madrid avant que de se rendre à l'armée, et qu'il partirait le 9e du mois. Quelques accès de fièvre quarte l'avaient arrêté dans cette ville.

Les affaires d'Espagne traitées, il fut question au Conseil d'un incident, que le Nonce ordinaire avait fait naître deux jours auparavant, et dont il était très-important d'arrêter les suites.

Le Roi ayant voulu rétablir l'ordre et la discipline dans plusieurs maisons des Augustins déchaussés [1], Sa Majesté avait donné depuis environ deux ans un arrêt très-juste en lui-même, mais dont le Pape avait cependant fait de grandes plaintes, prétendant qu'il aurait été nécessaire de recourir à lui pour réformer des religieux dépendant du Saint-Siége, que l'autorité royale devait bien être employée à maintenir les règlements, mais non à les faire, et que Sa Majesté, pleine de piété et de bonnes intentions, avait été trompée par ceux qui prétendaient étendre son pouvoir au delà de ses justes bornes.

dait depuis 1708 les troupes impériales en Espagne. Il fut vainqueur à Almenara et à Saragosse, vaincu à Villaviciosa, et en juin 1713 la flotte anglaise le rapatria avec son armée. Il mourut à Vienne le 7 mars 1737.

[1] Frères ermites déchaussés de la congrégation de France.

Le Procureur général du Parlement de Paris soutenait qu'il ne s'était rien fait en cette occasion qu'on ne pût appuyer par une infinité d'exemples précédents, et que si le Roi voulait renvoyer l'affaire au Parlement, le droit de Sa Majesté y serait vivement défendu contre les entreprises de la cour de Rome.

Le Nonce avait eu plusieurs audiences du Roi sur cette affaire. Il avait reçu des brefs du Pape pour Sa Majesté plus propres à mettre le feu qu'à pacifier ce commencement de différend. Enfin on avait cru l'apaiser, le Roi consentant que Sa Sainteté nommerait un commissaire pour présider de sa part au chapitre des Augustins déchaussés, examiner l'état de leurs maisons et faire les règlements qu'il jugerait à propos pour y rétablir la régularité. Sa Majesté avait indiqué pour cet effet un religieux carme nommé le Père Lastenay. Le Pape l'avait agréé, lui avait envoyé sa commission. Elle avait été revêtue de lettres patentes enregistrées au Parlement [1].

Le Père Lastenay était convenu de suivre en tout l'esprit de l'arrêt sans en faire mention; mais les intrigues des moines à qui il avait affaire suspendirent longtemps le bon effet qu'on devait attendre de cet expédient. Ceux qui ne voulaient point de règle étaient tous les jours chez le Nonce. Ils l'animaient par différents rapports à troubler tout ce que l'on voulait faire pour le rétablissement du bon ordre. Enfin dans le temps que la conclusion paraissait prochaine malgré les cabales, le Père Lastenay étant sur le point d'entrer au chapitre de ces religieux, l'auditeur du Nonce lui signifia, le 12e septembre, un ordre écrit de ce ministre de suspendre l'exercice de la commission qu'il avait reçue jusqu'à ce qu'il eût de nouveaux ordres de Sa Sainteté [2].

[1] Envoi au procureur général du Bref du Pape adressé au Père Latenay (*sic*), demande d'avis (8 juillet 1709). Aff. Étr., *Rome*, vol. 499. Le Bref est du 25 mai 1709, les lettres d'attache du 12 septembre 1709. Le Père François de Latenay, religieux de l'Ordre du Mont-Carmel, docteur de Sorbonne et premier professeur au grand couvent des Carmes de la congrégation de France.

[2] Voici le texte italien de cet ordre (Aff. Étr., *Rome*, 508) :

Al M. Ro Padre Maestro Latenay.

Vedendo dagl'atti che V. P. va facendo in esecutione della cômissione data le da Sa Sta intorno all' affare de P. P. Agostiniani Scalzi essere questi contrarii a quello le vieñe prescrito in sua commissione e alla mente di Sa Sta però, ordino

Lorsque je parlai de cette affaire au Conseil, tous les ministres connurent également l'importance dont il était de réprimer l'entreprise du Nonce, puisque la signification qu'il avait faite par son auditeur était un acte de juridiction qu'il n'avait point en France, et qu'il ne pouvait en quelque manière que ce fût suspendre l'effet d'une commission du Pape revêtue de lettres patentes; mais, quoique le principe fût certain, les conclusions furent différentes. Quelques-uns mollirent quand il fut question de décider des démarches à faire pour réprimer cette entreprise. On conclut qu'il fallait laisser agir le Parlement, mais cependant le retenir pour ainsi dire par le cordon et ne pas exciter un nouveau sujet de différends avec la cour de Rome. Le Roi me commanda d'écrire au Procureur général, de savoir son avis et de lui demander, avant qu'il fît aucun pas, le projet de ce qu'il voudrait dire.

En sortant du Conseil, je trouvai l'auditeur du Nonce. Il venait justifier son maître et se plaindre qu'on l'eût accusé de prétendre exercer aucun acte de juridiction. Son billet au Père Lastenay était une pièce convaincante contre lui, car il portait un ordre et non pas un conseil, comme l'auditeur le prétendait[1]. Il me parut effrayé des suites de l'ordre que je lui dis que le Roi m'avait donné d'écrire au Procureur général de poursuivre cette affaire. Il me pria de suspendre jusqu'à ce que le Nonce m'eût parlé. Je lui dis que les discours dont il ne reste aucune trace, ne réparaient pas les écrits. Il réitéra ses prières et ses instances. Je ne me rendis que lorsqu'il me dit qu'il était persuadé que le Nonce m'écrirait, qu'il me donnerait dans sa lettre les mêmes assurances et qu'il ne s'opposerait plus à l'exercice de la commission du Père Lastenay.

á V. P. di sospendere il proseguimento della medesima commissione sino a novo ordine. Di S^{a} B^{e}.

A. Arch. DAMASIO, nunc^{o} aplico.

Parigi, li 11 7bre 1710.

[1] Dans une lettre de Torcy à Daguesseau, je trouve cette phrase : « Le Nonce m'envoya celui de ses domestiques à qui il donne le nom d'auditeur. »

15e *septembre.*

Je reçus une lettre du Procureur général sur cet incident. Il appuyait sur la gravité du fait et sur la nécessité d'agir. Il marquait cependant que, si le Roi voulait assoupir cette affaire, la seule voie pour y parvenir sans porter préjudice aux maximes du royaume était que le Nonce voulût se rétracter; mais il croyait la chose hors d'apparence et dangereuse à mettre en négociation [1].

Sa Majesté tenait un conseil de dépêches. Je lui rendis compte de ce que l'auditeur du Nonce m'avait dit et de la lettre de M. le Procureur général. Ceux qui avaient molli la veille ne voulaient plus entendre parler d'aucun tempérament. Je craignais cette bravoure soudaine parce que le fruit en était ordinairement d'abandonner ceux que l'on faisait agir pour le maintien de nos usages. J'insistai donc à se contenter de la rétractation du Nonce si je la recevais et s'il cessait de troubler le Père Lastenay. M. le Chancelier fut de mon avis, et le Roi l'approuva.

L'auditeur du Nonce était à la porte du cabinet de Sa Majesté. Il m'apportait la lettre de son maître contenant une déclaration formelle qu'il n'avait pas prétendu exercer aucun acte de juridiction. Le Père Lastenay m'écrivait aussi qu'il allait reprendre l'exercice de sa commission. Il y avait véritablement dans ces deux lettres des expressions que l'on pouvait regarder comme captieuses. Je les fis remarquer au Roi en lui en rendant compte, mais je conclus à s'en contenter. Sa Majesté m'ordonna d'en parler à M. le Chancelier. Il pensa comme moi, et ce qui nous déterminait le plus était la crainte qu'une résolution forte, si le Roi la prenait, ne fût pas soutenue dans la suite comme il conviendrait [2].

[1] Plainte de Daguesseau. AFF. ÉTR., *Rome*, 508.
[2] Voir la lettre du Nonce SANS DATE. (AFF. ÉTR., *Rome*, 508.) Lettre du Père de Latenay donnant avis que le Nonce a révoqué la suspension qu'il avait donnée le 11, en date du 15. IBID., *Rome*, 505. Autres pièces. *Rome*, 503.

Lorsque je parlai de cette affair...
connurent également l'importa...
l'entreprise du Nonce, puisque...
par son auditeur était un ac...
en France, et qu'il ne pou...
suspendre l'effet d'une co...
patentes; mais, quoique...
furent différentes. Que...
de décider des démar...
On conclut qu'il fall...
le retenir pour ai...
veau sujet de diff...
manda d'écrire...
lui demander,...
drait dire.

En sorta...
justifier so...
exercer...
était un...
non pa...
effray...
donn...
Il m...
lui...
rai...
m...
n...
e...
l...

cette assemblée. Il était question de
er de Rome voulait regarder comme une
Pape s'était persuadé qu'il y allait de la
cat de l'obtenir. Il était aussi vain que faible.
contenter sa vanité en se montrant difficile
à son égard. Il insistait donc vivement sur cette
comme une de ses maximes était d'employer des
es pour parvenir à ses fins, il avait soustrait cette
u Nonce ordinaire pour la confier au Nonce extraor-
is il ne lui avait pas donné les moyens nécessaires
rminer.

ınteté rappelait le Nonce extraordinaire avant qu'il y eût pas fait pour avancer la négociation. Elle-même était ırrassée de la manière dont elle instruirait le Nonce ordi-e, et de ses volontés et des démarches que l'autre Nonce it pu faire avant que de partir. Enfin se démêlant comme pouvait de cet embarras avec ses deux ministres, elle avait onné en dernier lieu au Nonce ordinaire de faire de nou-les instances pour finir cette affaire. Il m'en parla, mais sans ıner de projet comme le Nonce extraordinaire m'en avait mis un quelque temps auparavant dont à la vérité on ne put ire aucun usage. Je répondis au Nonce ce que j'avais déjà épondu à son collègue, que le Roi désirait très-sincèrement que e Pape fût content, mais que Sa Majesté ayant fait dans cette rue tout ce qu'Elle croyait devoir le satisfaire, il fallait, puisque Sa Sainteté ne l'était pas, qu'elle dlt ce qu'elle désirait et que Sa Majesté lui accorderait tout ce qui ne serait point contraire ux maximes du royaume et à celles de l'Église de France ; que l'ailleurs M. le cardinal de Noailles, président de l'Assemblée du ergé lorsqu'elle se tenait, n'avait aucun titre, après qu'elle it séparée, pour s'expliquer au nom de tous les évêques, que me, s'il le voulait faire, non-seulement la France, mais Rome poseraient à cette autorité patriarcale qu'il n'avait point.

ette affaire ne fut pas poussée plus avant.

Sa Majesté ayant bien voulu se contenter de la lettre du Nonce, je le dis à son auditeur, et j'informai le Procureur général de la manière dont l'affaire était terminée.

16e septembre.

Le Nonce étant venu à Versailles le 16e m'en parla avec beaucoup d'agitation. Il se mettait aisément en colère, et il en fit paraître une très-vive en se plaignant qu'on lui eût imputé de vouloir exercer quelque acte de juridiction en donnant simplement un conseil au Père Lastenay. Mais jamais conseil n'avait été donné comme un ordre, et le billet du Nonce portait expressément le terme d'ordonner. Il assura cependant qu'il ne prétendait, en quelque manière que ce pût être, exercer une juridiction. Il se plaignit des intrigues employées, disait-il, pour empêcher le rétablissement de la règle dans cette maison. Il avouait que les intentions du Roi étaient excellentes, mais il assurait en même temps que Sa Majesté était trompée, et sa vue était de faire tomber tout le mal sur M. le cardinal de Noailles qu'il n'aimait pas [1], sur le Procureur général, sur M. de Pontchartrain et sur l'abbé Renaudot [2] qui était entré dans cette affaire. Enfin il me pria de demander pour lui une audience au Roi, parce qu'il voulait se justifier des faits qu'on lui imputait.

L'affaire des Petits Pères traitée, le Nonce me parla d'une autre plus importante. C'était celle de la satisfaction que le Pape prétendait de l'Assemblée du clergé tenue en 1705. J'ai déjà marqué les plaintes que Sa Sainteté avait faites de l'explication donnée en dernier lieu par le cardinal de Noailles et par

[1] Voir plainte formelle du cardinal de Noailles contre le Nonce, et mémoire y joint en date du 25 oct. 1710. AFF. ÉTR., *Rome*, 506.

[2] Eusèbe Renaudot, prieur de Frossay en Bretagne et de Saint-Christophe de Châteaufort, l'un des quarante de l'Académie française, membre de celle des Inscriptions, petit-fils de Théophraste Renaudot, né à Paris le 20 juillet 1646, était particulièrement versé dans l'étude des langues orientales. Il avait été employé dans des affaires de confiance à Rome, en Angleterre et en Espagne, fut conclaviste de M. de Noailles au conclave de Clément XI, et mourut le 1er septembre 1720.

quelques évêques de cette assemblée. Il était question de réparer ce que la Cour de Rome voulait regarder comme une nouvelle offense. Le Pape s'était persuadé qu'il y allait de la gloire de son pontificat de l'obtenir. Il était aussi vain que faible. Aussi il espérait contenter sa vanité en se montrant difficile plutôt que ferme à son égard. Il insistait donc vivement sur cette réparation, et, comme une de ses maximes était d'employer des voies détournées pour parvenir à ses fins, il avait soustrait cette négociation au Nonce ordinaire pour la confier au Nonce extraordinaire, mais il ne lui avait pas donné les moyens nécessaires pour la terminer.

Sa Sainteté rappelait le Nonce extraordinaire avant qu'il y eût aucun pas fait pour avancer la négociation. Elle-même était embarrassée de la manière dont elle instruirait le Nonce ordinaire, et de ses volontés et des démarches que l'autre Nonce avait pu faire avant que de partir. Enfin se démêlant comme elle pouvait de cet embarras avec ses deux ministres, elle avait ordonné en dernier lieu au Nonce ordinaire de faire de nouvelles instances pour finir cette affaire. Il m'en parla, mais sans donner de projet comme le Nonce extraordinaire m'en avait remis un quelque temps auparavant dont à la vérité on ne put faire aucun usage. Je répondis au Nonce ce que j'avais déjà répondu à son collègue, que le Roi désirait très-sincèrement que le Pape fût content, mais que Sa Majesté ayant fait dans cette vue tout ce qu'Elle croyait devoir le satisfaire, il fallait, puisque Sa Sainteté ne l'était pas, qu'elle dît ce qu'elle désirait et que Sa Majesté lui accorderait tout ce qui ne serait point contraire aux maximes du royaume et à celles de l'Église de France ; que d'ailleurs M. le cardinal de Noailles, président de l'Assemblée du clergé lorsqu'elle se tenait, n'avait aucun titre, après qu'elle était séparée, pour s'expliquer au nom de tous les évêques, que même, s'il le voulait faire, non-seulement la France, mais Rome s'opposeraient à cette autorité patriarcale qu'il n'avait point.

Cette affaire ne fut pas poussée plus avant.

17ᵉ *septembre.*

Lorsque je lus au Conseil la lettre que le Nonce m'avait écrite sur l'affaires des Carmes déchaussés ou Petits Pères, on trouva, et ce fut avec raison, que le Roi s'était contenté d'une légère satisfaction de la part du Nonce. On conclut cependant qu'il avait été plus à propos de la recevoir aussi faible qu'elle était que de laisser aller cette affaire plus loin. Mais on jugea qu'il ne fallait point envoyer à Rome la lettre du Nonce, et qu'il suffisait d'instruire le cardinal de la Trémoille de ce qui s'était passé, ainsi que je le racontais dans la dépêche que Sa Majesté lui écrivait.

Je Lui portai le soir une lettre de M. le duc de Vendôme écrite de Bayonne. Il m'écrivait qu'il en partirait le 11ᵉ pour se rendre auprès du Roi d'Espagne, que les affaires de Sa Majesté Catholique pouvaient se rétablir, que ses troupes se réunissaient autour du marquis de Bay, que l'armée des ennemis ne marchait pas encore, et que si le Roi faisait agir la sienne du côté du Roussillon, les choses changeraient avantageusement pour Sa Majesté. Il pressait sur l'importance de cette diversion. Il marquait que M. le duc de Noailles partait avec lui pour Madrid.

Il n'avait pas cependant reçu les instructions du Roi. M. Voysin avait envoyé le courrier à Perpignan, persuadé que le duc de Noailles y serait retourné après avoir conféré avec M. de Vendôme, et cette précaution prise pour avancer la réception du paquet l'avait considérablement retardée. M. de Noailles partait donc de Bayonne pour se rendre à Madrid parce qu'il avait vu dans une lettre de M. Voysin à M. le duc de Vendôme que c'était l'intention du Roi, mais il ne pouvait savoir quels étaient les ordres dont Sa Majesté voulait le charger.

20e *septembre.*

Elle apprit le 20e par les lettres de Madrid et par celle du roi d'Espagne que ce prince avait pris la résolution de sortir de cette ville le 9e avec la Reine [1] et avec le prince des Asturies [2]. L'armée des ennemis s'était avancée. La tête était à Siguença à vingt-quatre lieues de la capitale, et nul obstacle ne lui en barrait le chemin. Valladolid avait été choisi pour le séjour de la cour en attendant que les ennemis par leurs mouvements la contraignissent de se retirer jusqu'à Burgos. Le Roi d'Espagne conservait cependant ses premières espérances, et lui ou ceux qui composaient ses lettres assuraient que l'Archiduc en avançant en Espagne s'avançait vers sa perte.

M. le maréchal de Berwick me répondit à la lettre que je lui avais écrite par ordre du Roi qu'il avait instruit l'homme qui avait fait quelque ouverture de la part du duc de Savoie, et qu'il en attendait des nouvelles.

21e *septembre.*

Il fut résolu au Conseil, tenu le 21e de septembre, de dépêcher un courrier en Espagne pour porter au duc de Noailles le double de l'instruction que le Roi lui avait envoyée, et pour réparer le contre-temps de son départ sans avoir reçu les ordres qui faisaient le véritable objet de son voyage. Pour couvrir le motif de l'expédition de ce courrier, Sa Majesté, l'adressant à Blécourt, Son envoyé en Espagne, lui manda qu'Elle voulait savoir précisément l'état des affaires de ce royaume.

[1] Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, fille de Victor-Amédée II et de Anne-Marie d'Orléans, mariée à Philippe V le 11 septembre 1701, morte le 11 février 1714. V. sa correspondance publiée par madame Della Rocca (Paris, 1864, in-12) et sa vie par M. Sclopis (Turin, 1866, in-8o).

[2] Louis, prince des Asturies, né le 25 août 1707, proclamé Roi d'Espagne sous le nom de Louis Ier, après l'abdication de son père, le 19 janvier 1724, mort le 31 août de la même année.

22ᵉ *septembre.*

Le duc d'Albe reçut le soir un courrier du Roi son maître. Il était en chemin, et il écrivait au Roi de deux journées de Valladolid. Les marques d'attachement que les peuples, la noblesse, les Grands, généralement tous les états de son royaume lui avaient données augmentaient encore ses espérances. Chacun s'était empressé de le suivre : la maladie, la vieillesse, la pauvreté, les soupçons d'infidélité, nulle de ces raisons n'avait retenu personne, et Madrid devait paraître désert lorsque les ennemis y arriveraient. Leur marche était encore incertaine, et le Roi d'Espagne disposait quelques-unes de ses troupes en sorte qu'elles pussent contenir ceux qui voudraient s'avancer témérairement et en petit nombre. Il pressait pour être secouru ; mais la campagne ne finissait pas du côté du Dauphiné. Les ennemis la prolongeaient, connaissant combien cette diversion leur était importante, car il était impossible que le Roi fît passer des troupes en Roussillon pendant que ses provinces frontières étaient menacées.

23ᵉ *septembre.*

Le Nonce ordinaire eut, le 23ᵉ, l'audience du Roi qu'il avait demandée. Il présenta un mémoire à Sa Majesté contenant des plaintes sur les intrigues qui avaient empêché jusqu'alors que les ordres qu'Elle avait donnés n'eussent été exécutés. Il La supplait de se faire informer de la vérité par quelque personne désintéressée et sans passion. Il L'assurait qu'Elle connaîtrait que Ses pieuses intentions n'avaient point été suivies.

Le Roi lui parla de la démarche extraordinaire qu'il avait faite d'envoyer son auditeur dans le chapitre des Petits-Pères déclarer que la commission du Père Lastenay était suspendue. Sa Majesté lui dit qu'on avait en France beaucoup de respect pour les

Nonces comme ambassadeurs du chef de l'Église, mais qu'ils n'avaient que cette qualité dans le royaume, et que jamais il ne leur serait permis d'y exercer aucune juridiction. Elle lui parla en cette occasion avec force et avec dignité.

Le Nonce convint qu'il ne prétendait pas exercer aucune juridiction. Il protesta qu'il n'avait pas eu dessein d'en faire aucun acte, et qu'il avait seulement eu en vue d'empêcher les résolutions irrégulières que le Père Lastenay voulait prendre pour la tenue des chapitres, la pensée suggérée à ce religieux étant de faire tenir le chapitre général avant le chapitre provincial, ce qui était absolument contraire à la règle.

Après l'audience, nous parlâmes encore, lui et moi, de cette même affaire. Il niait que son auditeur eût été dans le chapitre et qu'il eût dit qu'il avait amené des témoins avec lui. Mais cette circonstance mise dans un écrit dressé par le prieur du couvent sous le titre de procès-verbal était véritable.

Le Nonce me dit qu'il avait reçu un bref du Pape pour le Roi au sujet des procédures faites par le Parlement contre le cardinal de Bouillon, que Sa Sainteté demandait qu'elles fussent cassées, que d'ailleurs elle était très-disposée à consentir à tous les tempéraments qui seraient du goût de Sa Majesté, étant elle-même très-indignée contre ce cardinal, mais elle ne pouvait, disait le Nonce, abandonner les immunités ecclésiastiques violées par cette procédure. Il ajouta que, si le Roi voulait satisfaire le Pape en cette occasion, Sa Sainteté empêcherait le cardinal de Bouillon d'aller à Rome.

Je l'assurai de l'envie que le Roi avait de plaire au Pape en tout ce qui ne serait point contraire aux droits de la couronne, et je lui fis connaître combien il était important de bien ménager les premières démarches en sorte que les esprits ne s'aigrissent pas avant même qu'on eût cherché des expédients pour procurer de part et d'autre une satisfaction mutuelle.

Le comte de Monasterol me dit le même jour que l'Électeur de Bavière lui avait renouvelé l'ordre de faire souvenir le Roi des intérêts de cet Électeur dans une conjoncture qui paraissait décisive pour lui; que si Sa Majesté secourait le Roi d'Espagne,

comme Elle l'avait déclaré, ce prince ne pourrait Lui refuser d'exécuter, en considération d'un secours si nécessaire, la parole qu'il avait donnée à l'Électeur.

S'il arrivait au contraire que le Roi ne secourût pas l'Espagne, l'Électeur espérait que, ce royaume venant à se perdre, Sa Majesté aimerait mieux donner à Son Altesse Électorale les quatre places dont il était question dans les Pays-Bas que de les laisser tomber entre les mains des ennemis sans aucune utilité pour la paix.

24e septembre.

Il fut agité dans le Conseil de quelle manière le Roi pouvait recevoir l'interposition du Pape dans l'affaire du cardinal de Bouillon. On convint que la demande de casser la procédure du Parlement de Paris ne pouvait être admise; que quant au jugement de l'affaire, on pourrait le laisser à Sa Sainteté si elle voulait le remettre à des commissaires qu'elle nommerait dans le royaume.

Le Roi me commanda d'éclaircir ce qui était porté par le mémoire que le Nonce avait remis la veille à Sa Majesté au sujet de l'affaire des Augustins déchaussés, et comme il avait paru à propos de ne rien laisser subsister de ce qui pouvait faire croire à l'avenir qu'on eût souffert l'entreprise du Nonce, Sa Majesté me commanda de faire arracher des registres de ces religieux l'espèce de procès-verbal qu'ils en avaient dressé.

On traita ensuite d'une affaire plus importante. Deux vaisseaux français arrivés de la mer du Sud dans les ports de France avaient apporté beaucoup d'argent dans le royaume tant pour le compte des Espagnols que pour celui des Français. Le duc d'Albe demandait que le Roi d'Espagne eût son indult sur cet argent qu'il prétendait venir en fraude, puisque aucun navire étranger n'avait le droit d'entrer dans ces mers, encore moins d'apporter de l'argent des Indes.

On répondait qu'il n'y avait aucune fraude dans la charge et

dans le retour de ces vaisseaux, qu'ils avaient publiquement vendu leurs marchandises, que le prix leur en avait été donné de la connaissance des officiers du Roi d'Espagne, qu'enfin ils avaient payé sur lieux un 13ᵉ pour les droits de Sa Majesté Catholique; et qu'après ce premier payement il n'était pas juste de leur en demander encore un second en Europe sous le nom d'indult.

L'affaire bien discutée, il fut résolu que le Roi ordonnerait par un arrêt qu'il serait levé pour le Roi d'Espagne un indult à raison de six pour cent sur les effets venus des Indes, que cependant on avertirait verbalement les propriétaires de payer seulement à raison de quatre pour cent, que l'argent qui en reviendrait serait employé à l'armement de trois vaisseaux français que Du Casse [1], lieutenant général, devait commander pour aller aux Indes chercher l'argent des Galions et le conduire en Espagne. M. Desmaretz avait proposé cet avis, qui fut suivi.

Le Roi donna ses ordres à Blécourt conformes à la résolution que Sa Majesté avait prise dans le Conseil. Elle lui écrivit de demander pour Du Casse un ordre du Roi d'Espagne à l'amirante des Galions pour faire transférer l'argent sur les vaisseaux français; un autre particulier qui ne lui serait remis qu'en mer de conduire les vaisseaux dans les ports de France; enfin un pouvoir à Du Casse pour commander s'il était nécessaire dans la ville de Saint-Domingue et pour y faire entrer une garnison française. Ce sont les ordres contenus dans la dépêche du 24ᵉ que j'envoyai au duc d'Albe pour la faire partir avec une lettre de la main du Roi pour le Roi, son petit-fils, par le courrier qui retournait en Espagne.

[1] Jean-Baptiste Du Casse, né à Saubusse le 2 août 1640, lieutenant général des armées navales, nommé chevalier de la Toison d'Or pour avoir en 1712 amené les galions d'Espagne, commandant de Saint-Louis, mort le 24 juin 1715. Il arrive à Victoria le 7 octobre 1710. (Dép. de Blécourt du 9 oct. AFF. ÉTR., *Espagne*, vol. 201.)

25e *septembre*.

M. de Pontchartrain représenta au Roi que si Du Casse allait lui-même en Espagne, il ferait expédier plus diligemment et plus exactement les ordres qui lui étaient nécessaires. Le Roi résolut de l'y envoyer. Le même jour, je parlai à Sa Majesté, à la prière de M. de Pontchartrain, d'une affaire particulière qui le regardait. Tous les commis de son bureau avaient autrefois des titres de commissaires généraux ou particuliers de marine, et ils en recevaient les appointements montant à trente et une mille livres. Il prétendait que monsieur son père[1] avait trouvé cet établissement fait lorsqu'il eut la charge de secrétaire d'État après la mort de M. de Seignelay. La chose avait subsisté jusqu'en 1704 que le Roi créa des charges de commissaires de marine. M. Chamillart, alors contrôleur général des finances, écrivit à M. de Pontchartrain que quoique ses commis n'eussent plus les titres de commissaires de marine, puisqu'on les mettait en charges, Sa Majesté trouvait bon qu'ils fussent payés sur les fonds de la marine comme à l'ordinaire, et qu'il pouvait lui en parler. Elle confirma ce que M. Chamillart avait écrit, et les commis avaient continué de jouir des mêmes gages. M. de Pontchartrain, voulant mettre les choses en règle, m'avait prié de prendre l'ordre du Roi pour en expédier un brevet qu'il croyait sans difficulté. Je le croyais aussi sur ce qu'il m'avait exposé, mais Sa Majesté ne pensa pas de même lorsque je Lui en parlai : et après avoir écouté ce que je Lui en disais comme chose absolument nouvelle, Elle me commanda de dire à M. de Pontchartrain de Lui en parler encore. Il le fit le lendemain, mais l'exemple de M. de Seignelay qu'il rapporta ne fut pas suffisant, et Sa Majesté voulut savoir encore ce qui s'était fait pendant la vie de M. Colbert.

Le même jour, le prieur des Petits Pères me remit à Paris l'acte

[1] Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'État de la marine le 6 novembre 1690, se démet en septembre 1699, pour conserver la charge de chancelier.

qu'il avait dressé en forme de procès-verbal de la déclaration que l'auditeur du Nonce leur avait faite. Ce religieux avait fait d'office cette espèce d'acte informe que le Roi me commanda de brûler comme je l'exécutai lorsque je lui eus dit quelques jours après que je l'avais entre mes mains [1]. Le vicaire général m'assura qu'ils n'avaient aucun autre acte dans leurs registres, et je me réservai à les voir lorsque je retournerais à Paris.

26e *septembre.*

M. Voysin dit au Roi que le courrier dépêché à Perpignan à M. le duc de Noailles était allé le chercher à Bayonne à dessein de passer en Espagne; que M. le maréchal de Montrevel [2], croyant qu'un Français courrait présentement beaucoup de risques dans ce royaume, avait demandé un domestique de la Reine douairière d'Espagne [3] pour porter le paquet à Valladolid. Ainsi pour éviter une ombre de péril, un homme imprudent se jette ordinairement dans un danger beaucoup plus grand, car il y avait bien moins à craindre en cette occasion du peu de sûreté des chemins que de ce que le domestique de la Reine douairière pouvait faire pour s'instruire du secret dont on le faisait dépositaire.

Le duc d'Albe reçut le soir un courrier dépêché par les Grands d'Espagne qui étaient à Valladolid. Ils écrivaient au Roi avec la

[1] Pourtant il se trouve aux AFF. ÉTR. (en date du 13 septembre 1710, *Rome*, vol. 508). On trouve encore des pièces relatives à cette affaire dans le volume 503.

[2] Nicolas-Auguste de la Baume, marquis de Montrevel, né en 1646, maréchal de France le 14 janvier 1703, chargé du commandement général du Languedoc la même année et en 1704 du commandement général de la Guyenne, mort le 11 octobre 1716.

[3] Marie-Anne de Bavière-Neubourg, née le 28 octobre 1667, épouse le 28 août 1689 Charles II, roi d'Espagne. Après la mort de son mari, elle se retire d'abord à Tolède, puis à Bayonne. Elle a auprès d'elle la duchesse de Saint-Pierre, sœur de Torcy, dont on trouve de nombreuses lettres dans la correspondance d'Espagne. D'ailleurs, elle est l'objet de fréquentes attentions de la part du Roi. Ainsi quand en août 1709 elle perd sa mère l'Électrice douairière palatine, le Roi lui envoie pour lui faire compliment M. de Saint-Olon, commandeur de Saint-Lazare, gentilhomme ordinaire de sa maison. (*Espagne*, vol. 193.) Elle ne meurt que le 16 juillet 1740.

permission du Roi d'Espagne. Leur lettre, pleine d'assurances de zèle et de fidélité sans bornes pour le Roi leur maître, finissait par la demande d'un secours prompt et nécessaire [1].

29e *septembre.*

Le Nonce ordinaire m'envoya la copie du bref que le Pape lui ordonnait de présenter au Roi [2]. Il y avait bien des remarques à faire sur les expressions. Entre autres, Sa Sainteté se servait du terme de *Monemus,* et comme on pouvait croire qu'il aurait eu intention de faire une espèce de procédure juridique et de commencer par trois monitions avant que de passer plus avant si elles étaient inutiles, il me parut nécessaire de rendre compte au Roi de cette observation avant que Sa Majesté admît le Nonce à l'audience qu'Elle lui avait indiquée pour le lendemain au matin.

Le Roi trouva la chose assez importante pour suspendre l'audience jusqu'à ce que Sa Majesté eût examiné dans son Conseil le parti qu'Elle avait à prendre. Elle me commanda de parler au Nonce de manière qu'il n'eût aucune peine de ce retardement.

30e *septembre.*

Le Nonce étant venu chez moi le matin, je lui dis qu'il y avait bien des remarques à faire sur le bref du Pape, principalement sur le terme de *Monemus*, qu'il serait fâcheux qu'une affaire où le Pape et le Roi cherchaient de bonne foi le bien et leur satisfaction mutuelle pût exciter entre eux un différend que Sa Sainteté et Sa Majesté souhaitaient également de prévenir.

Le Nonce m'assura que les intentions du Pape étaient entièrement conformes à celles du Roi, et sur ce que je lui avais dit des observations à faire sur le bref, il me dit qu'il se croyait en état de répondre et de satisfaire à toutes les observations; qu'en attendant il valait mieux suspendre l'audience et prendre le temps

[1] Cette lettre aux AFF. ÉTR., *Espagne.*
[2] En original aux AFF. ÉTR., *Rome.*

nécessaire pour s'éclaircir de manière qu'il ne restât plus aucun scrupule; que même s'il y avait encore quelque sujet de douter, après les éclaircissements qu'il aurait donnés, il savait que les intentions de Sa Sainteté étaient si droites qu'il ne balancerait pas à lui demander un nouveau bref dont le Roi aurait lieu d'être content.

Comme le Nonce me proposait de lui-même de remettre à un autre jour l'audience que Sa Majesté voulait différer, j'applaudis à sa pensée et je lui dis que quoique ce délai fût très à propos, le Roi aurait eu peine à s'y résoudre dans la crainte que le Pape n'en fût fâché, que c'était pourtant le seul bon parti qu'il y eût à prendre, et que je recevrais les ordres de Sa Majesté pour lui communiquer les observations à faire sur le bref.

Le Nonce me parla ensuite du tort que l'absence de l'évêque de Tournay causait à son église [1]. L'Internonce de Bruxelles lui en écrivait, et il lui marquait qu'il serait encore temps d'obtenir des ennemis les sûretés que M. de Tournay pourrait demander; mais que ce ne serait plus la même chose s'il différait davantage à se rendre à son diocèse. Je dis au Nonce que l'évêque de Tournay n'avait quitté sa résidence que parce que les ennemis avaient voulu le contraindre à leur prêter serment de fidélité.

Je l'avertis que les Religieux de Saint-Amand [2] prétendaient procéder incessamment à l'élection d'un abbé, quoique M. le cardinal de la Trémoille eût obtenu du Pape les bulles pour cette abbaye que le Roi lui avait conférée.

Le Nonce traita de chimérique la prétention des moines, et m'assura que le Pape n'y aurait aucun égard, comme j'en paraissais persuadé.

[1] René-François de Beauvau, fils de Jacques de Beauvau, marquis de Rivau, et de Diane-Marie de Campet, né le 11 novembre 1664, évêque de Bayonne en 1700, de Tournay le 27 avril 1707, archevêque de Toulouse en juillet 1713, de Narbonne en 1719, mort le 4 août 1739. On trouve des lettres à lui adressées particulièrement à la date du 22 mars 1711 dans la correspondance de Hollande, vol. 231.

[2] L'abbaye fondée par saint Amand, dotée par Dagobert en 637, fut gratifiée par les Rois de France de la seigneurie du territoire. Les revenus montaient à 100,000 livres. Les abbés rendirent hommage au Roi jusqu'à François Ier, par lequel Charles-Quint se la fit céder. Louis XIV reprit la ville en 1667, et elle resta à la France par le traité de Nimègue. Devenue vacante par le mariage du cardinal de Médicis, l'abbaye fut donnée au cardinal de la Trémoille le 21 avril 1710.

OCTOBRE.

1er *octobre.*

La copie du bref du Pape fut lue dans le Conseil que le Roi tint le 1er octobre. Sa Majesté me commanda de Lui rendre compte une seconde fois, et des observations à faire sur ce bref, et de ce qui s'était passé entre le Nonce et moi. Je satisfis à Son ordre, et l'on trouva que c'était avec beaucoup de raison qu'Elle avait différé l'audience.

La première plainte du Pape était fondée sur ce que le Roi avait donné aux évêques des Lieux le pouvoir de conférer les bénéfices dont la collation appartenait au cardinal de Bouillon. Sa Sainteté traitait cette disposition *de manière d'agir absolument nouvelle* (*novo prorsus more*).

M. le Chancelier répondit que le Roi n'avait fait autre chose que de renvoyer au Parlement la question sur les collations; qu'il déciderait entre les prétendants en l'absence criminelle du cardinal de Bouillon, et que la déclaration donnée par Sa Majesté faisait voir quelle avait été Son intention. Le Nonce avait laissé entendre que si le Roi demandait un indult au Pape pour avoir la collation de ces bénéfices pendant que le cardinal de Bouillon serait regardé comme criminel, il ne serait peut-être pas impossible de l'obtenir, que par ce moyen Sa Majesté éviterait que tous les bénéfices dépendant de Cluny fussent donnés à des moines, les évêques ne pouvant les conférer qu'à des réguliers; que ce serait un mal si des bénéfices aussi considérables passaient entre leurs mains dont ils ne sortiraient jamais, par le talent des moines à perpétuer la possession de ceux qui sont entrés une fois dans leurs communautés. La proposition générale que le Nonce avait faite, de lui-même apparemment, plut à

Sa Majesté, et Elle résolut de suivre la vue qu'il avait donnée.

Le second chef des plaintes de Sa Sainteté était que le Roi contrevenait au Concordat en laissant juger un cardinal par des juges laïques. Ce jugement, disait-elle, lui appartenant uniquement par la disposition des saints canons et par les concordats passés entre le Saint-Siége et François Ier. C'était un article à vérifier; mais on n'avait point encore admis en France la prétention des Papes de se réserver à eux seuls le jugement des cardinaux dans les causes qui regardent le Roi et l'État [1].

Sa Sainteté avançait aussi dans son bref que l'immunité ecclésiastique était de droit divin, Dieu et les sacrés canons l'ayant établie. L'Église la tient cependant de la piété des Princes qui l'ont établie.

Enfin, elle disait qu'elle était prête d'examiner soigneusement la cause du Cardinal de Bouillon et de le juger selon les saints canons; mais elle n'expliquait pas les voies dont elle se servirait pour procéder à ce jugement.

On était convenu que le Roi pourrait y acquiescer si le Pape nommait des commissaires dans le royaume. Lorsque j'en parlai au Nonce, il me dit qu'il était persuadé que Sa Sainteté y consentirait; mais qu'il n'était pas encore temps de le proposer. Sa Majesté crut aussi qu'il fallait différer, qu'il serait même à propos que la proposition vînt de Rome.

Ce sont les observations qui furent faites sur le bref, outre celle du terme *Monemus* que l'on convint qui ne devait pas être admis.

Le Roi justifia la sortie de M. l'évêque de Tournay et son absence d'un diocèse où il ne pouvait demeurer sans prêter un serment contraire à celui qu'il avait fait à Sa Majesté et aux obligations de sa naissance.

L'évêque de Tournay me dit depuis que son retour dans cette ville y ferait plus de mal que son absence, qu'elle ne l'empêchait pas de veiller à la conduite de son diocèse et d'y donner ses

[1] Les plaintes que fit plus tard la Cour de Rome au sujet du jugement du cardinal de Rohan par le Parlement de Paris se trouvent réfutées par cet article.

ordres; que s'il paraissait dans Tournay, il n'y pourrait demeurer qu'avec mépris et par conséquent sans fruit, parce qu'ayant emprunté de l'argent en son nom pour la subsistance des troupes du Roi, il n'avait pas été satisfait aux dettes qu'il avait contractées, que les créanciers de Sa Majesté retomberaient sur lui, et que n'ayant pas de quoi les payer, tant par le peu de bien dont il jouissait que par la saisie des revenus de l'évêché, il serait exposé à l'opprobre et aux justes reproches de ceux à qui il se verrait obligé de manquer de parole.

3e *octobre.*

Le courrier dépêché au duc de Noailles revint le 4e au soir. La négociation avait été inutile. Le Roi d'Espagne écrivait au Roi qu'*il préférait toujours le parti de se soumettre à ce que Dieu voudrait décider de son sort en combattant à celui de le décider par lui-même en consentant à un accommodement où sa gloire et son honneur paraissaient aussi intéressés, et à abandonner des peuples sur lesquels ses malheurs n'avaient produit jusqu'alors d'autre effet que d'augmenter leur zèle et leur affection pour lui.* C'étaient les termes de cet article de sa lettre qu'il avait lui-même chiffré [1]. Il concluait par de pressantes instances pour un prompt secours. Il priait le Roi de permettre au duc de Noailles de passer auprès de Sa Majesté pour lui rendre un compte plus exact et plus précis du véritable état des affaires d'Espagne. Il marquait qu'il avait confié à M. de Noailles un secret important qu'il ne devait dire qu'au Roi seul et qu'il ne pouvait écrire. Enfin, il donnait part de la résolution qu'il avait prise et exécutée la veille d'envoyer la Reine et le Prince des Asturies à Vittoria. La lettre que M. le duc de Vendôme écrivit au Roi par le même courrier représentait les choses comme n'étant pas encor désespérées. Il rendait compte de l'état et du nombre des troupes, et son dessein était de s'avancer avec le Roi d'Espagne pour

[1] Lettre de Philippe V au Roi, de Valladolid, le 25 septembre 1710. Arr. Étr., *Espagne*, vol. 203. *Mémoires de Noailles*, IV, 127.

empêcher l'Archiduc, déjà maître de Madrid, de se joindre à l'armée de Portugal forte de vingt mille hommes. Il prétendait se poster de manière que si les deux armées voulaient tenter la jonction, il serait à portée de tomber sur la plus faible et de la combattre seule. Son projet d'ailleurs était de laisser détruire l'ennemi par lui-même s'il s'amusait à faire des courses dans la Castille, n'ayant pas une seule place forte dans le pays. L'affection des peuples pour le Roi leur maître surpassait toute imagination. Les ennemis en étaient effrayés, et leur embarras paraissait en deux lettres qu'un parti espagnol avait prises et portées au Roi Catholique, l'une de l'Archiduc à Romeo qu'il avait fait son secrétaire des dépêches universelles et qui était demeuré à Barcelone, l'autre du marquis de Trivié, envoyé de Savoie, à son maître [1] :

4e *octobre.*

Le Roi appela, le matin, Monseigneur et Mgr le duc de Bourgogne pour entendre la lecture des lettres d'Espagne. M. Voysin lut aussi celle que le duc de Noailles lui écrivait, et Sa Majesté résolut de lui ordonner de se rendre auprès d'Elle, ainsi que le Roi d'Espagne et M. de Vendôme le proposaient comme une chose utile et même nécessaire.

5e *octobre.*

Les lettres d'Espagne furent lues au Conseil, et les délibérations remises à l'arrivée du duc de Noailles parce que le Roi saurait de lui le véritable état des affaires d'Espagne dont il paraissait qu'on ne donnait pas à Sa Majesté une connaissance bien nette et bien précise. Je proposai de faire connaître au roi d'Espagne que le Roi ne regardait pas comme une dernière réponse celle que Sa

[1] Il fut ensuite en 1714 envoyé du Roi de Sicile auprès de la Reine Anne. Voir sur ses démêlés avec Stanhope, Saint-Simon, XIII, 403.

Majesté Catholique avait faite à la proposition du duc de Noailles, que les sentiments élevés qu'elle témoignait seraient dignes de louanges si elle avait des forces égales à son courage, mais que n'étant pas en état d'agir sans le secours de la France, il fallait aussi considérer l'état présent du royaume;

Qu'il était tel que la paix était absolument nécessaire, et qu'il était de la prudence du Roi de ne se pas plonger de nouveau dans la guerre sans prévoir quelle en serait la fin ; qu'ainsi Sa Majesté, prête à donner des secours, devait y attacher pour condition nécessaire que le Roi d'Espagne promettrait de se contenter d'un partage tel que le Roi le pourrait obtenir, toutes les fois que Sa Majesté lui demanderait de s'en contenter pour le bien de la paix. Il me paraissait aussi qu'il était bon d'augmenter les alarmes qui avaient obligé la Reine à se retirer à Vittoria, et que si cette princesse passait en France, il ne serait pas difficile de persuader au Roi, son mari, de se résoudre à sauver au moins quelque partie de sa monarchie s'il ne pouvait conserver celle dont il était encore en possession.

La proposition que je faisais parut prématurée, et l'on conclut d'attendre pour délibérer aussi bien que pour décider, l'arrivée de M. le duc de Noailles.

7e *octobre.*

Le Nonce me demanda s'il y avait quelques observations sur le bref, si je les lui communiquerais et s'il le rendrait au Roi.

Je lui dis qu'à l'égard des observations, il y en avait tant à faire que le mieux était de dresser un autre bref, si le Pape voulait écrire à Sa Majesté; que dans la première phrase il y avait un sujet de plainte, Sa Sainteté traitant de simple voyage la sortie du cardinal de Bouillon. Ce qu'il avait fait depuis était compris sous le titre général des *autres choses qu'il avait faites*. Cependant cette sortie était un premier crime, puisqu'il n'est pas permis à qui que ce soit qui possède des bénéfices dans le royaume de passer en pays étranger sans la permission du Roi.

A ce premier crime était joint celui d'avoir été trouver les ennemis, demeurer parmi eux, dans leurs armées, et d'être actuellement dans les villes dont ils étaient les maîtres;

Enfin, d'avoir écrit au Roi une lettre telle que ce cardinal l'avait écrite, déniant la qualité de sujet et se prétendant indépendant de son maître et de son souverain, sans compter les mémoires imprimés qu'il avait depuis répandus dans le public.

Le Pape ne pouvait traiter ces effets de désobéissance et de rébellion comme choses de peu de conséquence, sans donner lieu de croire que Sa Sainteté favorisait le cardinal de Bouillon et que son intention était d'excuser en sa personne le crime d'un sujet rebelle à son Roi, à son maître et à son bienfaiteur.

Le Nonce m'assura que Sa Sainteté était bien éloignée d'avoir cette pensée, qu'elle avait été indignée du procédé du cardinal de Bouillon, qu'elle voulait que le Roi fût satisfait, mais qu'elle ne pouvait abandonner l'immunité ecclésiastique violée par le décret de prise de corps donné contre le doyen des cardinaux.

Je lui demandai comment le Pape prouverait que cette immunité était de droit divin, proposition qu'il avançait dans son bref et qui était une de celles qu'il était impossible de passer. Il eût peine à ne pas convenir que sans les concessions des princes, il ne serait pas question d'immunité.

Enfin après avoir bien agité toutes les questions sur les autres parties du bref, comme sur la disposition attribuée aux évêques à l'égard des bénéfices de la collation du cardinal de Bouillon, sur la manière de faire le procès aux cardinaux, et sur l'article du Concordat que le Nonce prétendait citer en leur faveur, sur le terme de *Monemus* inséré dans le bref, après une assez grande discussion de tous les articles contraires aux maximes du royaume, je dis au Nonce que bien des gens conseillaient au Roi de recevoir ce bref, d'y faire une réponse très-forte qui contiendrait le précis de nos maximes, et de mettre en même temps le bref entre les mains du Procureur général, laissant au Parlement la liberté d'agir pour la conservation des droits de la couronne contre les entreprises de la cour de Rome.

Comme le Nonce comprit toutes les suites fâcheuses que ce

parti produirait si le Roi le prenait, il me dit qu'il croyait que puisque Sa Majesté ne voulait pas aigrir l'affaire, le mieux était de ne pas rendre le bref, qu'il prenait sur lui le retardement, et qu'il expliquerait au Pape les raisons qu'il avait eues de suspendre l'exécution de ses ordres, qu'il demandait cependant une assurance positive que le Parlement ne ferait pas de nouvelles procédures capables de renverser tout accommodement, qu'il fallait tâcher à faire par des expédients agréables au Pape et au Roi.

Je lui dis que jusqu'à la Saint-Martin, le Parlement serait séparé, que je croyais Sa Majesté disposée à donner les assurances qu'il paraissait souhaiter, mais que je ne pouvais en répondre jusqu'à ce qu'Elle m'eût donné ses ordres.

Nous parlâmes ensuite des expédients pour terminer cette affaire. On proposait que le Pape n'écrivît point au Roi, mais que Sa Sainteté prît la résolution d'accorder à Sa Majesté des commissaires dans le royaume pour juger le crime du cardinal de Bouillon; que cette résolution prise, et le Nonce en ayant auparavant assuré, le Roi écrirait au Pape : lui témoignant le déplaisir que Sa Majesté avait eu d'apprendre que Sa Sainteté eût paru mécontente des procédures faites contre le cardinal de Bouillon suivant les formes du royaume; que le Roi demanderait, par la même lettre, qu'il plût au Pape de nommer des commissaires en France pour juger le crime de ce cardinal.

Comme une des principales plaintes de Sa Sainteté était la disposition qu'elle prétendait que le Roi avait fait du droit de conférer les bénéfices de la collation du cardinal de Bouillon, on proposait aussi pour lever cette difficulté que le Pape voulût accorder un indult au Roi pour nommer à ces bénéfices.

Le Nonce goûtant ces deux expédients dont je lui faisais seulement le récit me dit qu'il en ferait l'ouverture. Je l'assurai que j'ignorais s'ils plairaient au Roi. Ainsi je l'avertis de prendre garde à la manière dont il en écrirait.

8e *octobre.*

L'avertissement était d'autant plus nécessaire que quand je rendis compte au Roi de cette affaire dans le Conseil tenu le 8e, M. le Chancelier dit qu'il était contre les règles du royaume de demander des commissaires au Pape, que M. le Procureur général travaillait à un mémoire qu'il aurait incessamment achevé, et que Sa Majesté pourrait voir le parti qu'Elle aurait à prendre.

Elle m'ordonna d'assurer le Nonce que jusqu'à Noël on suspendrait toute procédure criminelle contre le cardinal de Bouillon, mais Elle ne voulut pas s'engager au delà de ce terme.

Elle parla dans le même Conseil de l'entreprise d'Écosse et des moyens qu'il faudrait employer pour l'exécuter. Sa Majesté dit qu'Elle était plus persuadée que personne de l'utilité dont il serait pour son service de la tenter, qu'il fallait voir si la chose serait possible. Comme la difficulté était de savoir si l'on trouverait deux millions d'extraordinaire qu'il fallait employer à l'exécution de ce projet, M. Desmaretz fut chargé de l'examiner.

La Cour alla le soir à Marly.

12e *octobre.*

Il ne se passa rien digne de remarque dans le Conseil tenu le 12e au matin.

Le courrier que j'avais envoyé en Espagne par ordre du Roi le 21e de septembre arriva le soir à Marly. Les lettres du Roi Catholique et celles de M. le duc de Vendôme étaient pleines de l'espérance que la fidélité des peuples leur donnait d'un heureux changement. Le Roi d'Espagne était en marche de Vittoria pour se rendre à Salamanque. Il y devait rassembler son armée, et suivant l'état des dernières revues, elle était forte d'environ 13,000 hommes, cavalerie et infanterie. Les derniers avis de l'armée de l'Ar-

chiduc donnaient lieu de croire qu'il s'avancerait à Talaveyra de la Reyna, pour marcher apparemment ensuite à Placentia. On jugeait que son dessein était de se joindre à l'armée portugaise et d'empêcher en même temps la jonction du Roi d'Espagne avec son armée d'Estramadure. Le duc de Vendôme prétendait rompre le dessein des ennemis en s'avançant diligemment à Salamanque.

14e octobre.

Cependant le duc de Noailles était attendu pour décider sur son rapport du parti que le Roi prendrait au sujet de l'Espagne. Enfin il arriva le soir du 14e, et comme il était tard, il ne demeura que peu de temps avec Sa Majesté, mais il l'assura dans ce court intervalle que les affaires du Roi Catholique était en bon état. Il ne tint qu'au Roi de croire que ce prompt rétablissement était dû aux bons conseils de celui qui lui en rendait compte, car il parlait facilement, et la crainte de déguiser ou d'affaiblir ce qu'il croyait vérité l'emportait aisément à franchir les bornes de la modestie. Il ne pouvait donc se refuser la justice de dire qu'il avait tout fait, que les bons partis, les arrangements sages et prudents lui étaient entièrement dus. Il aurait peut-être rendu la même justice à tout autre qu'à lui s'il eût cru que quelqu'un dans le monde l'eût égalé en prévoyance, en activité et généralement en toutes les qualités propres à l'administration des grands États qu'il prétendait posséder dans un degré éminent. Avec cette confiance fondée sur de l'esprit, des connaissances, et sur la faveur que son alliance [1] lui avait acquise, il ne doutait de rien, et persuadé que les affaires du Roi d'Espagne étaient en bon état, il assurait que la perte de la bataille de Saragosse était le plus grand bonheur qui pût arriver au Roi Catholique, parce que depuis cet événement que le vulgaire avait cru malheureux pour ce prince, il avait connu le zèle de ses sujets infiniment plus ardent pour lui qu'il n'aurait jamais osé le croire.

[1] Avec Françoise d'Aubigné.

15e *octobre.*

Le Roi dit seulement au Conseil tenu le 15e qu'il n'avait eu que peu de temps pour parler au duc de Noailles, qu'il lui avait donné heure pour l'entendre et qu'ensuite Sa Majesté prendrait Ses dernières résolutions. En attendant, le duc de Noailles se livrait un peu trop au public sur les bonnes dispositions de l'Espagne, et ceux qui paraissaient avoir le plus de liaison avec lui n'étaient pas dans le fond ses meilleurs amis. Lorsqu'il rendit compte au Roi de l'état des affaires en Espagne, Sa Majesté réduisit à trois les partis différents qu'il y avait à prendre :

Celui de ne rien faire ;

Celui d'agir du côté du royaume de Navarre ;

Le troisième, de porter ses forces en Catalogne.

Elle donna l'exclusion au premier de ces partis comme au plus mauvais. En effet, en perdant l'Espagne sans en retirer aucun fruit, les ennemis en devenaient plus arrogants et la paix plus difficile.

La proposition d'agir en Navarre était spécieuse, parce que les troupes du Roi agissant plus pres du roi d'Espagne portaient plus aisément le remède où le mal paraissait le plus pressant. Mais le duc de Noailles représenta les inconvénients dont ce projet serait suivi. Les difficultés seraient très-grandes pour faire porter les vivres nécessaires à la subsistance de l'armée. Il n'y avait nulle entreprise, par conséquent nul progrès à faire en Navarre. Pampelune, la seule place considérable du royaume, avait reçu une garnison française. L'armée du Roi serait donc également inutile, et pour le service de Sa Majesté, et pour celui du Roi, Son petit-fils, en demeurant en Navarre. S'il arrivait d'ailleurs que le Roi Catholique eût besoin qu'elle se joignît à la sienne, il pourrait le demander dans un temps où le Roi se trouverait fort embarrassé du parti qu'il y aurait à prendre : par exemple, s'il y avait quelque négociation renouée pour la paix, il ne conviendrait pas d'agir alors pour maintenir le Roi d'Espagne sur son

trône. Il serait aussi très-fâcheux pour le Roi de voir le Roi, son petit-fils, accablé faute de le secourir comme Sa Majesté le pourrait faire aisément.

Le parti d'agir en Catalogne n'était sujet à aucun de ces inconvénients. Les conquêtes à faire en cette province serviraient à la défense de la France, si le roi d'Espagne succombait à son ennemi. L'armée subsisterait pendant l'hiver sans être à charge au Roi, et son éloignement de l'armée d'Espagne n'exposerait pas Sa Majesté à l'embarras qu'il y aurait à prévoir si les troupes françaises agissaient en Navarre. Il serait d'ailleurs plus facile de les retirer lorsque le temps approcherait de les renvoyer sur les frontières du Dauphiné et de Provence.

Ces raisons sur une matière traitée entre le Roi et le duc de Noailles déterminèrent Sa Majesté à agir du côté de la Catalogne et sans délibérer davantage sur cette matière; le duc de Noailles employa le reste du séjour qu'il fit à la Cour à solliciter les choses dont il avait besoin pour exécuter les ordres du Roi. On ne perdit point de temps à les faire partir pour la marche des troupes de Dauphiné, de Provence et de Languedoc qui devaient se rendre en Roussillon.

19e *octobre, à Versailles.*

Tout fut disposé avec beaucoup de diligence, et lorsque le Roi dit à son Conseil le parti qu'il avait pris, chacun y applaudit. Sa Majesté déclara qu'Elle ne s'expliquerait point sur le secret particulier du Roi d'Espagne que le duc de Noailles avait été chargé de Lui confier.

Elle examina s'il convenait d'envoyer un ambassadeur que le Roi et la Reine demandaient avec beaucoup d'instance; et, sans décider si Elle en nommerait un, tous ceux qui asssitaient au Conseil convinrent qu'on ne pouvait en choisir un autre que M. Amelot, puisqu'il était désiré personnellement.

Enfin, le dernier ordre sur les affaires d'Espagne fut d'envoyer un courrier à Vittoria et ensuite à M. le duc de Vendôme pour

informer le Roi et la Reine d'Espagne de toutes les résolutions que le Roi avait prises, Sa Majesté se remettrait pour le détail à ce que M. le duc de Noailles en écrirait. Le courrier partit le 21e.

21e *octobre.*

Le même jour, le comte de Monastérol me dit qu'il avait reçu de nouveaux ordres de l'Électeur de Bavière de demander instamment au Roi de presser le Roi d'Espagne d'exécuter les traités faits avec cet Électeur. Il était persuadé que le Roi Catholique ne refuserait pas de lui faire justice si le Roi voulait bien la demander vivement dans un temps où Sa Majesté soutenait l'Espagne par les secours qu'Elle y envoyait.

Le Nonce me dit qu'il savait que certainement le Pape voulait finir l'affaire du cardinal de Bouillon à la satisfaction de Sa Majesté, qu'il était persuadé que si Elle consentait à le laisser juger par des commissaires, Sa Sainteté nommerait pour cet effet les cardinaux actuellement en France;

Qu'Elle accorderait aussi l'indult pour la nomination aux bénéfices dépendant de Cluny.

22e *octobre.*

Lorsque je rendis compte au Roi de ces dispositions au Conseil tenu le 22e octobre, il paraissait moins d'éloignement pour la nomination des commissaires.

La demande de Monastérol reçut plus de difficultés. Tout le monde était persuadé qu'elle était juste, mais M. Voysin crut qu'il pouvait être dangereux pour la paix de se dessaisir de quatre places que les Hollandais avaient demandées et qui leur avaient été promises par les préliminaires. Cependant, la matière agitée, le Roi résolut d'écrire au Roi, son petit-fils, pour le presser d'exécuter le traité, mais il fut résolu que les instances seraient moins vives que je ne l'avais proposé.

Le Roi m'avait donné ses ordres dans le Conseil précédent sur une réponse que j'avais à faire à Shüm, celui dont il est déjà parlé en plusieurs endroits de ce livre.

Le comte Fleming[1], premier ministre du Roi Auguste de Pologne, lui avait écrit de se rendre à la Haye où Fleming devait lui-même aller incessamment. Comme le voyage était concerté avec Bezenvald, envoyé du Roi en Pologne, que l'objet était de procurer à la Ligue du Nord la médiation de la paix générale, Fleming ordonnait à Shüm de se bien instruire des intentions du Roi sur la conduite qu'il avait à tenir. Sa Majesté, bien résolue alors de ne faire aucune proposition pour la paix, m'ordonna seulement de dire à Shüm qu'Elle persistait à consentir que ces princes fussent médiateurs de la paix, s'ils pouvaient en obtenir le consentement des alliés, que d'ailleurs ayant vu jusqu'à présent que Ses propositions pour le rétablissement de la paix étaient inutiles, Elle songeait à secourir le Roi, Son petit-fils, dont les affaires n'étaient peut-être pas si mauvaises, ni celles de l'Archiduc si bonnes que les alliés s'en flattaient. J'avais rendu cette réponse à Shüm le 20ᵉ du mois.

Quoique les dissensions en Angleterre devinssent tous les jours plus vives, il parut cependant que le Roi doutait encore sur l'affaire d'Écosse lorsque je lus les nouvelles de Londres au Conseil tenu le 22ᵉ. Car Sa Majesté remarqua avec attention la facilité des Anglais à mettre en mer un grand nombre de vaisseaux à la moindre nouvelle d'un armement dans les ports de France. Elle conclut de là qu'aussitôt qu'Elle voudrait armer pour faire passer le Roi d'Angleterre, il y aurait un nombre considérable de vaisseaux anglais qui feraient échouer l'entreprise.

[1] Jacques-Henri comte Fleming, grand écuyer de Lithuanie, général de la cavalerie du Roi de Pologne, maréchal de camp de Sa Majesté le Roi de Pologne électeur de Saxe, directeur du conseil secret et conseiller intime, président du conseil militaire, maréchal héréditaire dans la Poméranie ultérieure, commandeur de l'Ordre de Malte, chevalier de l'Aigle Blanc, de l'Éléphant et de Saint-André.

26e *octobre.*

Le Conseil tenu le 26e fut stérile. Les lettres de l'armée du Roi d'Espagne avaient manqué. Celles de Hollande et d'Angleterre n'étaient point arrivées deux jours auparavant. Le Roi fit lire un mémoire que M. le duc de Noailles m'avait remis contenant le récit de ce qu'il avait fait en exécution des instructions et des ordres de Sa Majesté, ce qu'il avait dit et les réponses qu'il avait reçues. Il n'y eut du reste ni délibération, ni même lieu d'en faire, quoiqu'il fût question de la manière dont la négociation pour la paix pourrait se renouer un jour.

27e *octobre.*

Un courrier dépêché de Placencia par Du Casse apporta des lettres du Roi d'Espagne et de M. le duc de Vendôme datées du 16e et du 17e. L'espérance augmentait tous les jours. L'armée du Roi Catholique, forte de quinze mille hommes environ, marchait à dessein d'occuper les bords du Tage, de combattre les ennemis, s'ils osaient avancer, ou de couper les vivres au comte de Stahremberg s'il s'enfermait dans un camp retranché sous Tolede comme le bruit en courait. Aucun avis n'était favorable à l'Archiduc, et sa situation devenait chaque jour plus embarrassante, les troupes du Roi s'avançant vers la Catalogne.

Le duc de Noailles partit le même jour pour se rendre en diligence à Perpignan.

28e *octobre.*

Le Nonce ordinaire me parla de la constitution que le Roi avait demandée sur le mandement de l'évêque de Saint-Pons. Il m'assura que le Pape était disposé à la donner de façon qu'elle

agréerait à Sa Majesté. Il demandait que lorsqu'elle serait enre gistrée, l'Avocat général parlât de manière que l'explicatio qu'il donnerait de son premier discours pût en quelque sorte l réparer. Je lui dis que je croyais que Sa Sainteté serait content lorsque Sa Majesté le serait sur la Constitution.

Je lui appris que le cardinal de Bouillon s'était fait élire abl de Saint-Amand par les moines [1] nonobstant les bulles que Pape avait accordées au cardinal de la Trémoille. Il m'assu que cette entreprise ne serait nullement approuvée à Rome.

29e *octobre*.

Il y eut Conseil le matin. Je rendis compte au Roi de ce que le Nonce m'avait dit des dispositions du Pape sur la Constitution. Sa Majesté résolut de lui donner satisfaction sur le discours de l'Avocat général s'il suffisait pour contenter Sa Sainteté de réparer par des paroles, lors de l'enregistrement, celles qui avaient déplu.

[1] L'abbaye de Saint-Amand n'était point en commende, mais en règle. Elle ne pouvait être donnée qu'à un cardinal, dans le cas où l'abbé n'était point un régulier.

NOVEMBRE

1er *novembre*.

Un Espagnol né au Pérou était venu depuis quelques années à Paris[1]. Ses richesses y avaient fait beaucoup de bruit, et suivant la coutume de ne mettre aucunes bornes à ce qu'on ne connaît point, le public lui donnait plus de revenu que les mines du Potosi n'en fourniraient. Il avait offert des sommes considérables au Roi d'Espagne pour obtenir la vice-royauté du Pérou. Son offre n'avait point été acceptée. Il avait éludé de son côté la proposition d'acheter la Grandesse. Enfin il s'était marié à Paris et avait épousé la fille du duc de Melfort[2], autrefois ministre du Roi d'Angleterre, Jacques Second. Tous deux ayant accès auprès de M. le duc du Maine lui parlèrent de l'utilité dont il serait pour la France et pour l'Espagne de conserver les Indes Occidentales et de la facilité d'y réussir. Ils lui remirent un mémoire que ce même Espagnol avait dressé.

[1] Don José de Roxas, comte de Castel Blanco, né à Lima, épouse successivement les deux filles de lord Jean Drummond, frère cadet de Jacques, grand chancelier d'Écosse et descendant de la maison de Stuart, créé par le Roi Jacques II duc de Melfort. Jacques III donna au comte de Castel Blanco le titre de duc de Saint-André pris d'un village de ce nom appartenant à la maison de Drummond en Écosse, et le créa pair d'Écosse. Saint-Simon lui donne le titre de marquis. Sa première femme mourut en décembre 1712. (DANGEAU.) Son mémoire, en date du 19 novembre 1710, se trouve aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 203. Voir aussi lettres de Torcy du 13 avril 1711 (*Espagne*, vol. 206). Du deuxième mariage du comte de Castel Blanco naquit une fille, Marguetite Roxas, qui épousa don Joseph de Vallabriga, grand d'Espagne. De ce mariage naquit dona Maria-Theresa Roxas y Drummond Vallabriga, qui épousa en 1776 l'infant d'Espagne don Louis de Bourbon, nommé d'abord cardinal-archevêque de Tolède et de Séville, qui renonça aux dignités ecclésiastiques pour ce mariage. Don Louis eut trois enfants : un fils et deux filles. Le fils fut archevêque de Tolède et cardinal, et mourut en 1823. L'aînée des filles épousa Godoy, prince de la Paix; la cadette se maria au duc de San Fernando et Quiroga.

[2] Jean Drummond, créé duc de Melfort par Jacques II, dont il est le secré-

Le comte de Castel Blanco, c'était son nom, représenta d'abord ses services suivant l'usage de sa nation. Il suppléait ce qu'il pouvait y manquer par des expressions vives de son zèle et de sa fidélité, et il promettait, s'il était employé, de remédier par sa vigilance et son intégrité aux abus que l'avidité des Vice-Rois avait introduits dans le Pérou. Il exposait en général quelques-uns de ces abus. Il représentait ensuite l'avantage que la France et l'Espagne retireraient du commerce des Indes s'il était possible de le faire par les vaisseaux français d'intelligence avec la nation espagnole.

Le Roi me donna ce mémoire et m'ordonna de le lire, de lui dire ce que j'en penserais et de le lui remettre sans parler à personne de la proposition qu'il contenait.

Après l'avoir lu, je dis à Sa Majesté qu'il me paraissait en général que la proposition méritait d'être suivie, qu'il était absolument nécessaire pour le bien de ses affaires de conserver les Indes jusqu'à la paix, que les conditions d'un traité seraient plus dures si l'on n'était plus maître d'une partie aussi considérable de la monarchie d'Espagne lorsqu'il serait question de renouer une nouvelle négociation, et que, si la guerre devait continuer, on pouvait tirer de grands secours des Indes en mettant une règle au commerce que l'on pouvait y faire; que je croyais donc qu'il fallait bien examiner la proposition de Castel Blanco, entrer avec lui dans le détail de son plan, et, s'il levait les objections qu'on lui pourrait faire, qu'il faudrait alors appuyer sa demande auprès du Roi d'Espagne en sorte qu'il pût en obtenir l'effet.

J'ajoutai que j'imaginais encore un avantage présent pour le Roi de favoriser ce plan : que, s'il avait son exécution, les négociants français à qui on permettrait de trafiquer aux Indes y trouveraient un profit assez grand pour avancer à Sa Majesté une somme considérable dont Elle payerait les intérêts, qu'Elle pourrait leur demander jusqu'à deux millions dont Elle avait besoin pour l'entreprise d'Écosse, et que cette idée méritait bien de

taire, chevalier de la Jarretière, etc., mort le 25 janvier 1714. Sa veuve, qui a sept enfants et plusieurs petits-enfants, obtient 3000 livres de pension le 1er juin 1715.

faire une tentative quand même la pensée ne pourrait pas être suivie de l'effet.

Le Roi ne la rejeta pas. Je lui remis le mémoire qu'il voulait rendre à M. le duc du Maine sans lui dire que Sa Majesté m'en eût parlé.

2e novembre.

Elle me le rendit le 2e du mois en entrant au Conseil. Elle avait dit à M. le duc du Maine de m'envoyer le milord Melfort et son gendre, et Elle m'ordonna de suivre cette affaire.

Il y en eut peu de considérables traitées ce même jour. Pettekum continuait d'écrire. Il voyait à regret échapper l'occasion qu'il espérait avoir de faire un personnage à la paix, et comme il envisageait d'autres récompenses que celle de la gloire, il faisait ses efforts pour ne pas perdre un bien qu'il avait regardé comme lui étant acquis. Il m'exhortait de temps en temps à profiter d'une conjoncture qu'il assurait être favorable pour traiter. Je lui avais marqué bien positivement que le Roi ayant fait connaître ses intentions pour la paix, et les offres de Sa Majesté n'ayant pas été acceptées, Elle n'avait plus rien à dire; que si Ses ennemis voulaient la paix, c'était à eux à s'expliquer à leur tour. Bien loin de prendre ce que j'avais écrit comme une décision, Pettekum m'avait répondu qu'il avait montré ma lettre au Pensionnaire, à Buys et à Vanderdussen, et qu'ils devaient lui rendre réponse. Il m'écrivit deux jours après une lettre que ces messieurs lui avaient dictée portant que les États Généraux n'avaient point à s'expliquer, mais à recevoir les propositions de la France. Il m'envoyait par le même ordinaire une lettre en chiffres contenant que l'autre lui avait été ordonnée, mais qu'il m'assurait que les dispositions étaient bonnes pour traiter, et que le Pensionnaire de Hollande et Buys souhaitaient sincèrement la paix.

En lisant cette lettre, je proposai d'omettre le canal de Pettekum reconnu mauvais, et de se servir de celui d'Hennequin,

de lui confier ce que l'autre m'avait mandé et de savoir par cette voie quelles dispositions il y avait effectivement à traiter. Si elles étaient bonnes, je comptais qu'on pourrait entamer et suivre secrètement une négociation dont les principaux points avaient été aussi avancés; qu'il faudrait demander en ce cas un partage pour le Roi d'Espagne formé des royaumes de Naples et de Sicile, et puisqu'on avait su par M. de Noailles que ce prince en avait été tenté, il ne serait peut-être pas impossible de terminer la guerre par cette voie.

La proposition fut rejetée. Le Roi écoutait avec peine celles qui reconduisaient aux préliminaires. Tout le Conseil opina qu'il ne fallait faire ni avance ni aucune démarche qui en eût la moindre apparence, et que ce n'était pas le temps de rechercher Hennequin.

Il vint me voir le même jour et me parla sur la paix. Il me dit qu'il ne recevait aucun ordre de Hollande, mais qu'il savait qu'elle y était fort souhaitée, toutefois sur le fondement de la cession réelle de l'Espagne et des Indes, que sans cette condition il ne fallait pas compter que la guerre finît; qu'il regrettait les avances que la France avait faites parce qu'elles avaient certainement éloigné la paix au lieu de la faciliter, qu'on devait aussi regretter en Hollande l'occasion qu'on avait laissé perdre de conclure un traité avantageux, qu'il savait que les États Généraux avaient été fâchés de la conquête que l'Empereur avait faite du royaume de Naples, et que, s'ils en étaient présentement les maîtres, ce serait un moyen de former un partage pour le Roi Philippe au lieu qu'ils ne pouvaient tourner leurs armes contre leur allié pour lui ôter un État dont il était en possession.

Hennequin m'en disait peut-être assez pour approfondir la matière avec lui et pour le presser de me dire ce que les États Généraux feraient si le Roi pouvait obliger le Roi, son petits-fils, à se contenter de Naples et de la Sicile pour dédommagement de l'Espagne et des Indes. Mais le Roi m'avait défendu plusieurs fois de m'expliquer avec Hennequin de manière qu'il pût considérer ce que je lui disais comme une ouverture de négociation nouvelle. Je me contentai donc de lui parler du bon état des affaires du Roi

d'Espagne, des brouilleries d'Angleterre et des changements qui pouvaient arriver dans les affaires de l'Europe. Il répondit en homme sensé, bien intentionné et faisant peu de cas de Pettekum dont je lui dis les dernières recherches.

3e *novembre*.

Le Roi étant allé au château de Marly pour y demeurer jusqu'aux 15e du mois, il arriva un courrier dépêché par le comte du Luc, ambassadeur de Sa Majesté auprès des Cantons suisses. Voici le sujet de cette expédition : M. le Grand Prieur [1], ennuyé de demeurer à Venise, et souhaitant d'obtenir la permission de rentrer en France, dont il était sorti volontairement, avait voulu se rapprocher des frontières du royaume et passer pour cet effet à Lausanne. Il était parti de Venise peu suivi et, étant arrivé à un quart de lieue de Coire, il avait été arrêté par vingt-cinq ou trente hommes mis en embuscade à dessein d'enlever des Français.

Le chef de ce parti sur terre neutre était un homme du pays nommé Masner [2]. Il avait autrefois servi les gens du Roi en Allemagne et en Italie, mais depuis, soit qu'il n'eût pas été bien payé de ses avis, soit qu'il eût lieu d'espérer une plus grande fortune en servant les ennemis, il s'était donné à eux, et le premier trait de sa perfidie avait été de leur livrer Barbezières [3], lorsque M. le Duc de Vendôme, commandant alors l'armée du Roi en Italie,

[1] Philippe de Vendôme, grand prieur de France, né le 23 août 1655, mort le 24 janvier 1727. Saint-Simon explique longuement pour quelle raison il était parti de France.

[2] Saint-Simon et Dangeau disent Massenar. Le vrai nom est Thomas Masner. V. *Geschichte von Curratien und der Republik « Gemeiner drei Bünde » Graübünden)* von Corradin von Moor. Coire, 1874, p. 1068 et suiv. Thomas Masner, ci-devant conseiller de la ville de Coire. On trouvera les détails sur l'arrestation du Grand Prieur qui obtint d'être échangé contre le fils de Masner détenu à Pierre-Encise, dans Saint-Simon (IX, 28). Le procès de Masner est dans Lamberty (VI, 589). Il fut condamné par contumace à être écartelé.

[3] Charles-Louis de Barbezières-Chemerault, marquis de Barbezières, né en 1651, lieutenant général en 1696, fut enlevé en 1703 sur les bords du lac de Constance, conduit à Inspruck et jeté dans un cachot où il fut gardé à vue. Sans les menaces de Vendôme, il aurait été pendu. Il fut remis en liberté en mai 1704 et mourut le 20 septembre 1709.

l'envoya pour trouver l'Électeur de Bavière en Tyrol. Masner, sous la protection d'une commission de l'Empereur, avait continué une espèce de guerre contre les courriers français, et l'argent qu'il avait enlevé lui donnant du goût pour ce métier lui donnait en même temps plus de considération parmi ses compatriotes. Il avait un fils qu'il faisait étudier à Genève. Un de ses camarades attaché au service du Roi l'avait conduit sur terre de France volontairement, et il y avait été arrêté. Le père, informé de la prison de son fils qu'on avait conduit à Lyon, au château de Pierre-Encize, s'en était vengé en arrêtant de sa propre autorité le frère de celui qu'il accusait d'avoir trahi son fils.

Sur les plaintes de l'Ambassadeur du Roi, Masner avait été contraint par ses supérieurs de relâcher son prisonnier. Il espérait que son fils lui serait rendu ; mais voyant qu'il n'était pas question de le mettre en liberté, il avait résolu d'user de représailles. Ainsi, sachant qu'il passait des Français auprès de Coire, il avait assemblé du monde pour les arrêter, ignorant d'ailleurs le nom et la qualité de ceux qu'il prétendait enlever.

Il le dit à M. le Grand Prieur lorsqu'il se nomma, mais bien loin de consentir à le relâcher, il lui dit qu'il le garderait aussi longtemps que son fils demeurerait prisonnier. Il lui en donna même un billet, et le lendemain de l'enlèvement, il lui fit passer le Rhin pour le mettre en terre de l'Empire dans un lieu nommé Baltser.

Le comte du Luc demandait des ordres et proposait de faire arrêter tout ce qu'il y aurait de Grisons dans le royaume, officiers ou négociants. Le Roi ne prenait pas la chose si vivement, et, s'il n'eût [été] question que de la personne, Masner aurait longtemps gardé son prisonnier sans trouble de la part de Sa Majesté, mais Sa gloire était intéressée à ne pas souffrir qu'un territoire neutre fût violé par l'insolence d'un simple particulier. Ainsi, Elle parut approuver ce que je Lui dis de ma pensée. Elle remit cependant à décider jusqu'au 5e du mois qu'Elle devait tenir Conseil.

5e *novembre.*

Je proposai donc d'ordonner au comte du Luc d'écrire fortement aux Grisons, de leur demander si cet enlèvement avait été fait de leur autorité ou de celle de Masner, et de les presser de faire justice d'un particulier qu'ils ne pouvaient ni ne devaient approuver quand de lui-même il se donnait la liberté de violer la sûreté de leur territoire. J'ajoutai qu'il serait à propos que l'ambassadeur d'Espagne se joignît au comte du Luc par la considération des services actuels que M. de Vendôme rendait au Roi Catholique.

L'avis approuvé, le courrier qui était un valet de chambre du Grand Prieur fut renvoyé le même soir.

Quelques lettres d'Espagne, datées du 19e octobre, apprirent au Roi que le Roi Catholique était campé à Casa Tejada, que son armée s'étendait jusqu'au pont d'Almaras qu'elle occupait, qu'ainsi ce prince était maître du Tage, en état de joindre quand il voudrait l'armée d'Estramadure à la sienne et d'empêcher la jonction de l'Archiduc avec les Portugais.

Suivant les mêmes avis, les ennemis se mettaient en mouvement pour s'approcher de Talaveira, mais leur marche n'alarmait pas le Roi Catholique.

Je donnai le même jour à Mesnager [1], député au commerce [2] et homme d'esprit, le mémoire que le Roi m'avait remis sur les Indes. Il était particulièrement instruit de ce commerce et des maximes d'Espagne sur ce sujet. Castel Blanco à qui j'avais dit que je serais bien aise de consulter Mesnager y avait consenti avec plaisir.

[1] Nicolas le Baillif surnommé le Mesnager ou peut-être de Mesnager, né à Rouen en mai 1658, mort à Paris le 15 juin 1714; avocat au parlement de Rouen, député du commerce de Rouen au conseil de commerce, envoyé deux fois en Espagne, plénipotentiaire à Utrecht, créé comte de Saint-Jean avec 10,000 livres de pension.

[2] Le conseil de commerce, établi par arrêt du Conseil d'État du 29 juin 1700, se tenait, tous les vendredis, rue Pavée Saint-André, chez M. d'Aguesseau; il se composait de six conseillers d'État, de six maîtres des requêtes intendants du commerce, de treize députés : un pour la province du Languedoc, un pour Paris, un pour Rouen, etc., et de deux intéressés aux Fermes.

6e *novembre.*

L'audience des ministres étrangers que je vis le 6e à Paris ne produisit rien de bien important. Monasterol, pressé par l'Électeur de Bavière montrait quelque impatience que le Roi écrivît en Espagne sur la cession des quatre places [1]. Il croyait cependant qu'il était bon de laisser le temps à M. le duc de Noailles de se mettre à portée de joindre ses offices à ceux de M. le duc de Vendôme. L'Électeur croyait lui-même avoir besoin de tout le monde pour sortir de l'état malheureux où il se trouvait. Il avait écrit à M. le duc de Vendôme une lettre que Monasterol me remit. Il était inquiet aussi de n'avoir point écrit au duc de Noailles qu'il ne connaissait point. Une lettre ne lui coûtant pas beaucoup, je conseillai à Monasterol d'en demander une pour M. de Noailles que je me chargerais d'envoyer.

Il m'en fit voir une, écrite de Venise par Widman, chargé en quelque façon des affaires de l'Électeur de Bavière auprès de la République, mais principalement son homme de confiance pour la maison de l'Électrice [2]. Il rendait compte des dispositions qu'il croyait voir à traiter un accommodement avec la France par l'entremise de ce prince, et il demandait des ordres pour régler sa conduite.

8e *novembre.*

Le Nonce m'avait parlé nouvellement du préjudice que l'église de Tournay souffrait de l'éloignement de son évêque. Je lui avais dit que M. de Tournay déclarait qu'il ne prêterait jamais de serment à d'autres princes qu'au Roi. J'y avais ajouté toutes

[1] Lettres au Roi d'Espagne et au duc de Vendôme du 13 novembre; au duc de Noailles du 17 novembre. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 202.

[2] Thérèse-Cunégonde Sobieska, retirée à Venise depuis le traité d'Ilbersheim. Elle y revint après la mort de son mari et y mourut elle-même en 1730.

les raisons qu'il m'avait dites pour faire connaître que sa présence ne produirait aucun bien dans un diocèse où les hérétiques étaient absolument les maîtres. Lorsque j'en rendis compte au Roi le 8e au matin, Sa Majesté parut déterminée à donner à l'évêque de Tournay un autre évêché, si Elle était assurée que le Pape ne donnerait point de bulles à celui que les ennemis pourraient nommer évêque de Tournay. Elle me commanda d'écrire à M. le cardinal de la Trémoille de prendre des mesures avec Sa Sainteté sur ce sujet et même de faire en sorte qu'elle promît des bulles à celui que le Roi nommerait évêque de Tournay, Sa Majesté étant seule en droit de nommer à cette église en vertu de l'indult.

9e *novembre.*

Il fut délibéré dans le Conseil sur la proposition que Widman avait faite à l'Électeur de Bavière d'employer sa médiation pour terminer le différend entre le Roi et la République de Venise. Sa Majesté résolut d'accepter l'entremise d'un prince Son allié dont les intentions ne pouvaient Lui être suspectes, et Elle me demanda d'en informer Monastérol.

Il y eut une question plus importante. On représentait depuis longtemps qu'un des moyens les plus effectifs pour presser les Hollandais de presser la fin de la guerre était de troubler leur commerce, et que les seules voies pour y réussir étaient d'interdire celui que le Roi leur avait permis de faire dans les ports du royaume et d'exciter les armateurs à faire la course.

Les négociants français s'étaient fort opposés à la première de ces deux propositions à cause du dommage que plusieurs provinces du royaume souffriraient, si elles perdaient la facilité qu'elles avaient par ce commerce de se défaire de leurs vins, eaux-de-vie et autres fruits et denrées. Leurs représentations avaient été cause de la permission que le Roi avait accordée quelques années avant aux Hollandais de venir dans les ports de France; l'affaire avait encore été examinée de nouveau par les

députés au commerce. Ils étaient enfin convenus que, quoique le royaume souffrît de cette interdiction, si le Roi jugeait à propos de la faire, les Hollandais en souffriraient encore davantage; que le préjudice que les Français essuyeraient pouvait se réparer par la permission que Sa Majesté accorderait aux villes de Brême, de Hambourg et de Lubeck d'aborder aussi bien que les villes neutres dans les ports de France, qu'Elle pouvait aussi donner la même liberté aux Anglais, et que, conservant cette voie de débiter en pays étrangers les marchandises de France, le Royaume, ni les revenus du Roi ne souffriraient point du changement que l'on proposait.

Ils observaient qu'il était nécessaire que le Roi d'Espagne prît aussi la même résolution afin de rendre le mal plus sensible et plus considérable pour les Hollandais.

Toutes les raisons pour assurer et pour combattre cette proposition étaient clairement exposées dans deux mémoires que M. Desmaretz lut au Conseil. La lecture faite, le Roi demanda les avis, et le plus grand nombre fut d'interdire le commerce aux Hollandais en la forme proposée par les mémoires. On envisageait même comme un avantage considérable d'exciter un nouveau sujet de jalousie et de défiance entre les Anglais et les Hollandais en donnant aux premiers ce qu'on ôterait aux derniers.

M. Voysin et ensuite M. le Chancelier balancèrent, étant retenus par la considération du préjudice que le Royaume pourrait souffrir de cette interdiction. Toutefois ils se rendirent plutôt à l'opinion commune qu'à la force des raisons dont ils ne parurent pas bien convaincus.

Le Roi dit que jamais cette liberté de commerce pendant la guerre n'avait été de son goût, et qu'il croyait qu'il était nécessaire de la supprimer principalement puisque les négociants le demandaient eux-mêmes.

Sa Majesté me commanda d'envoyer pour cet effet un courrier en Espagne.

Les nouvelles qu'on avait reçues de l'armée du Roi Catholique par le dernier ordinaire étaient assez semblables aux pré-

cédentes. L'armée se rétablissait tous les jours, et les peuples donnaient des marques continuelles de leur fidélité et de leur zèle.

10e *novembre.*

Le Roi dit le matin qu'il avait envoyé des ordres pour la capitulation de la ville d'Aire. La garnison se défendait parfaitement bien, et les ennemis étaient rebutés de la longueur du siége et des pertes qu'ils faisaient [1].

Le courrier pour l'Espagne fut dépêché le 10e au soir.

11e *novembre.*

M. de Pontchartrain s'était trompé lorsqu'il m'avait assuré que les ordres étaient expédiés pour la capitulation d'Aire. Il avait mal entendu ce que le Roi avait dit. Sa Majesté avait seulement ordonné à M. de Goesbriand [2] de ne pas attendre un assaut général lorsque les ennemis seraient en état de le donner au corps de la place et qu'ils auraient pris les demi-lunes.

Le 10e au soir, Elle envoya des ordres au maréchal d'Harcourt de marcher aux ennemis pour tenter le secours. Leur armée avait tant souffert qu'on ne pouvait prendre un meilleur parti que celui de s'en approcher pour la combattre. Les suites d'une action malheureuse n'étaient pas à craindre à la fin de novembre, et, ne faisant rien, on se croyait obligé à donner une bataille à l'entrée de la campagne prochaine pour sauver Arras.

Toutes les nouvelles d'Angleterre marquaient de grandes dis-

[1] Aire est investie le 6 septembre 1710; la tranchée est ouverte dans la nuit du 12 au 13. La ville ne capitula que le 8 novembre; la garnison sortit au nombre de 3,628 hommes, laissant dans la place 1,500 blessés.

[2] Louis-Vincent, marquis de Goesbriand, fils d'Yves, marquis de Goesbriand, et de Gabrielle de Kerguezay, né le 4 février 1659, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du château de Thorro près de Morlaix, avait épousé en 1695 Marie-Madeleine Desmarest, fille de Nicolas Desmarest et de Madeleine Béchameil. Il était donc cousin de Torcy.

positions à des troubles dans ce royaume. Le crédit de l'Ét tombait, et chaque jour l'argent y devenait plus rare ainsi qu'e Hollande.

12e *novembre.*

Les ordres pour tenter le secours d'Aire, s'il eût été possible seraient arrivés trop tard, puisqu'on apprit le 12e que la vill avait capitulé le même jour que ces ordres avaient été envoyés.

13e *novembre.*

Le comte de Bergheick vint me voir le matin à Paris. Il attendait des réponses d'Espagne pour savoir s'il se rendrait auprès de Leurs Majestés Catholiques comme elles lui avaient écrit de s'y rendre, ou bien si elles disposeraient autrement de lui. Il me dit qu'il avait représenté l'inutilité de ce voyage, se croyant hors d'état de bien servir en Espagne, parce qu'il ignorait entièrement la manière dont les affaires devaient être gouvernées dans ce royaume, et parce que son âge et ses incommodités l'empêchaient de travailler comme il avait fait par le passé.

Bien des gens doutaient qu'il pensât véritablement comme il le disait. Dans la suite de la conversation, il ajouta qu'il était parti d'ici pénétré de douleur de l'état où les affaires étaient alors, qu'il y revenait le cœur plein de joie des bonnes résolutions que l'on avait prises, que la suppression du papier et l'imposition du dixième feraient trouver au Roi de nouvelles ressources pour continuer la guerre, qu'il s'était étonné bien des fois que cette imposition n'eût pas été établie plus tôt, qu'il l'avait toujours employée dans les Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, que pendant la guerre tous les biens payaient deux vingtièmes qui avaient été multipliés quelquefois jusqu'à dix-sept vingtièmes.

Il me dit qu'il n'était plus question d'aucune négociation pour le Roi d'Espagne.

Le reste de la matinée se passa avec les ministres étrangers.

14ᵉ *novembre.*

Un gentilhomme de madame la duchesse de Mantoue vint le soir à Marly me dire qu'elle était à la dernière extrémité et qu'elle souhaitait de me parler avant que de mourir. Je le dis au Roi. Il m'ordonna d'aller à Paris chercher la cause du message, mais sans la trouver.

Il ne fut pas longtemps en peine. Elle était expliquée par un billet que madame de Maintenon reçut quelques moments après de madame d'Elbœuf. Madame de Mantoue voulait supplier le Roi de lui continuer trois ans après qu'elle serait morte la pension de quarante milles livres que Sa Majesté lui avait accordée. Elle vit le billet et m'envoya querir dans le moment pour me dire que je pouvais me dispenser d'aller à Paris, puisqu'Elle était informée des raisons que madame de Mantoue avait de m'envoyer querir. La chose étant à mon choix, je crus ne pouvoir retarder de partir dans l'état où était madame de Mantoue.

Lorsque je la vis, elle me pria de lire une lettre qu'elle avait dictée pour le Roi, et, se rapportant à ce qu'elle contenait, elle parla en peu de mots de son attachement constant pour les intérêts de Sa Majesté.

L'affaire dont il était question me fut expliquée et vivement sollicitée par madame d'Elbœuf, par madame de Pompadour, sa sœur [1], et par le Père Gaillard [2].

[1] Gabrielle de Montaut-Navailles, fille de Philippe, duc de Navailles, maréchal de France, et de Suzanne de Baudéan, avait épousé Léonard Hélie de Pompadour, marquis de Laurière et de Ris. Elle fut en 1712 gouvernante des enfants de madame la duchesse de Berry. Sa fille unique avait épousé le fils de Dangeau, M. de Courcillon.

[2] Honoré Gaillard, Jésuite, né à Aix le 9 novembre 1641, fit profession des quatre vœux en 1675. Il était fort dans l'intimité de la maison de Bouillon, ayant été précepteur du prince du Turenne et de ses frères. Il avait une grande réputation comme prédicateur et comme directeur; était le directeur de la Reine d'Angleterre. Il ne mourut que le 11 juin 1727.

15e *novembre. Versailles.*

Le Roi retourna le 15e à Versailles. Je lui rendis compte, le soir, de mon voyage à Paris. Madame de Maintenon, madame la duchesse de Bourgogne et madame la duchesse de Berry y étaient présentes. Personne ne parut touché du récit.

16e *novembre.*

Les nouvelles d'Espagne qui furent lues au Conseil portaient que l'Archiduc marchait pour retourner en Catalogne.

17e *novembre.*

Il y eut Conseil de dépêches et rien de particulier. Le Conseil fini, je demandai au Roi ses ordres sur madame de Mantoue. Sa Majesté témoigna beaucoup d'éloignement à lui accorder sa demande; Elle me dit cependant qu'avant que de prendre une dernière résolution, Elle voulait voir quelles seraient ses dispositions testamentaires.

21e *novembre.*

J'avais été le 19e à Paris. Madame d'Elbœuf que je vis le 20e et le 21e me fit une nouvelle proposition.

Elle dit que madame sa fille avait eu intention d'instituer M. le duc de Lorraine son héritier universel à condition qu'il payerait ses dettes et ses domestiques, que cette vue pouvant nuire aux intérêts du Roi parce qu'il ne convenait pas à Sa Majesté que M. de Lorraine acquît de nouveaux droit sur Charleville [1], elle avait détourné madame la duchesse de Mantoue de

[1] Charleville était autrefois un bourg nommé Arches, où Charles de Gonzague,

4

cette pensée, qu'elle lui avait insinué de la faire son héritière, elle, madame d'Elbœuf, que la chose était faite, que par ce moyen elle pouvait traiter de ses droits avec Sa Majesté. Elle employait encore cette dernière considération pour obtenir la grâce qu'elle avait demandée, et dont le succès inquiétait beaucoup madame de Mantoue.

22e *novembre.*

Je rendis compte au Roi de cette nouvelle proposition. Elle ne me parut guère du goût de Sa Majesté. Je lui demandai si Elle m'ordonnait d'en parler le lendemain au Conseil à cause de l'importance dont il pouvait être pour Elle d'acquérir Charleville. Elle me le commanda.

23e *novembre.*

J'exposai donc au Conseil la demande de madame la duchesse de Mantoue et la proposition de madame d'Elbœuf. Il n'y eut qu'un avis : premièrement, que dans l'état où les affaires du Roi se trouvaient, Sa Majesté ne devait pas continuer à madame la duchesse de Mantoue une pension après sa mort.

Secondement, que la disposition que madame de Mantoue ferait en faveur de madame sa mère recevrait beaucoup de difficultés qu'il fallait toutes discuter avant que de traiter des droits de madame d'Elbœuf. Le Roi m'ordonna cependant de louer de sa part l'attention qu'elle avait eue à ses intérêts.

Hennequin espérait qu'on lui ferait quelque proposition pour la paix, et le Pensionnaire qui le protégeait aurait été bien aise de pouvoir dire que la France, hors d'état de soutenir la guerre, cherchait de nouvelles voies pour reprendre la négociation. Le

duc de Nevers et de Mantoue, fit bâtir une ville. Le duc de Mantoue était souverain de la ville, mais les portes, les murailles et le château du Mont Olympe (situé en face) appartenaient au Roi de France.

silence que Sa Majesté continuait de garder inquiétait ceux que l'on regardait en Hollande comme favorisant le parti de la guerre.

Hennequin, venant de temps en temps me voir, me parla le 23e de la défense du commerce avec la Hollande nouvellement publiée. Il m'assura qu'elle produirait un très-mauvais effet pour les intérêts de la France, qu'elle serait certainement suivie d'une interdiction réciproque de tout commerce avec le royaume, et que les Hollandais s'accoutumeraient si bien à ne plus prendre des marchandises de France qu'ils cesseraient de venir dans nos ports, même après la paix. De telles menaces ne devaient pas alarmer. Il y joignit quelques discours généraux sur les affaires publiques, sur les moyens de faire la paix, mais rien de concluant, et quant à l'interdiction du commerce, il ne put s'empêcher de me dire que les ennemis du Pensionnaire en Hollande tâcheraient d'en rejeter la haine sur lui, raison qu'il croyait décisive pour empêcher le Roi de prendre une résolution qui pouvait aliéner un ministre aussi bien intentionné et aussi accrédité.

25e *novembre.*

Le Roi m'ayant chargé d'examiner les mémoires du comte de Castel Blanco, je dis le 25e à Sa Majesté qu'après avoir discuté avec Ménager les propositions contenues dans ces mémoires, nous trouvions que les abus qui se commettaient dans les Indes étaient tels et plus grands encore qu'il ne les représentait; que le Roi d'Espagne en y remédiant pouvait retirer pour lui-même de grands avantages, qu'il pouvait aussi, sans éclat, en procurer de très-grands à la France, mais que Castel Blanco n'avait que lui-même pour garant de la parole qu'il donnait, qu'il n'était pas de la naissance ni de la qualité convenable pour être Vice-Roi des Indes étant sorti d'une famille des Asturies dont la noblesse était très-petite. Il était d'ailleurs né aux Indes, et, suivant les lois d'Espagne, le lieu de sa naissance était une exclusion aux vice-royautés de l'Amérique. Je dis cependant que je croyais que

l'on pouvait toujours faire la proposition au Roi d'Espagne, puisqu'elle lui était avantageuse par le présent que Castel Blanco lui offrait, qu'elle pouvait l'être à la France s'il tenait parole par les facilités qu'il pourrait apporter pour le commerce de la nation, que du reste il n'y avait pas lieu de compter sur aucun profit pour le Roi comme j'en avais eu l'idée.

Sa Majesté résolut d'appuyer sa prétention auprès du Roi d'Espagne et me donna Ses ordres pour en écrire.

29e *novembre.*

M. le duc de Berwick me dit qu'un prêtre anglais du collége de Douai[1] était venu à Saint-Germain dire au Roi et à la Reine d'Angleterre que le duc de Marlborough l'avait envoyé exprès pour les assurer de son zèle pour les intérêts de Sa Majesté Britannique, ajoutant qu'aussitôt après son retour à Londres, il se mettrait à la tête du parti des Whigs, et qu'il serait encore bien puissant dans ce royaume; que, quoiqu'il eût des ennemis considérables, il avait un grand nombre d'amis, qu'il était maître de la flotte et de l'armée, et que son intention était de servir le Roi d'Angleterre, mais qu'il fallait qu'il fût rappelé par le Parlement, et qu'il n'y avait point d'autre voie pour lui de remonter sur le trône.

Marlborough avertissait que, pour mieux servir Sa Majesté Britannique, il serait obligé de faire des pas qui paraîtraient contraires aux intérêts de ce Prince, mais qu'il ne devait pas s'en alarmer, et qu'ensuite ils tourneraient à son avantage.

Il avait répété si souvent les mêmes discours sans effet que le Roi et la Reine d'Angleterre jugèrent avec raison qu'il n'y avait nul fondement à faire sur la parole d'un homme dont ils avaient chèrement éprouvé la perfidie.

[1] Le collége anglais de Douai fondé en 1568 par Guillaume Allen pour former les jeunes clercs dont l'éducation était devenue impossible en Angleterre. L'administrateur du collége de 1688 à 1714 fut Édouard Paston. (V. *Histoire des établissements religieux de Douay*, par l'abbé Dancoisne.)

DÉCEMBRE

1er décembre.

Le Roi tint chapitre de l'Ordre[1] pour déclarer qu'il avait résolu d'associer MM. Albergotti[2] et de Goesbriant, tous deux s'étant distingués à la défense de Douay et d'Aire. Sa Majesté demanda l'avis de ceux qui suivant les statuts avaient droit d'opiner. Cette formalité conforme aux statuts avait été depuis longtemps négligée.

4e décembre.

Le dernier courrier que le Roi avait envoyé en Espagne revint le 4e au matin. Sa Majesté apprit par les lettres de M. de Vendôme que le Roi d'Espagne s'avançait avec une armée en bon état à Talaveira de la Reyna, que l'Archiduc avait quitté la sienne et qu'il marchait avec mille chevaux pour gagner plus diligemment la Catalogne, que le comte de Shahremberg demeuré avec l'armée ennemie à Pastrane était attendu à Tolède qu'il prétendait soutenir.

[1] Au chapitre, tous les chevaliers étaient assis et couverts, en rang sur des bancs des deux côtés d'une table; le Roi au haut bout dans son fauteuil; le chancelier, vis-à-vis, au bas bout, assis et couvert; à ses côtés, debout et découverts, les trois autres grands officiers, et derrière lui, les petits. Le Roi écoutait le rapport fait par les chevaliers qui en étaient chargés. Le chancelier en tenait registre, et le prévôt grand maitre des cérémonies proclamait les noms avec le héraut à la porte de la chambre. Les chapitres ordinaires se tenaient le 31 décembre, le 2 février, le 2 juin et le jour du sacre.

[2] François-Zénobe-Philippe comte Albergotti, né à Florence le 25 mai 1654, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, colonel du régiment italien en 1705, chevalier des Ordres en 1711, gouverneur de Sarrelouis, mort le 22 mars 1717.

La Reine d'Espagne, incommodée depuis quelques années de glandes autour de la gorge, avait pris la résolution de se rendre à Bagnères, dont elle croyait que les eaux pouvaient contribuer à sa guérison. Elle écrivit au Roi par le même courrier que le Roi d'Espagne approuvait son voyage. Elle demandait aussi l'approbation de Sa Majesté, mais de plus elle souhaitait une assurance précise dans la lettre qu'elle priait le Roi de lui écrire de sa main, qu'elle serait la maîtresse de retourner en Espagne quand elle le voudrait, non pour elle-même, disait-elle, ne pouvant former le moindre soupçon contraire à la gloire et à la justice du Roi, mais pour rassurer ceux qui s'alarmeraient mal à propos, voyant qu'elle passerait en France avec le prince des Asturies qu'elle comptait de mener avec elle.

6e *décembre.*

Le Roi dépêcha le 6e un courrier à Vittoria pour porter à la Reine d'Espagne l'assurance qu'elle demandait. J'écrivis par ordre de Sa Majesté à M. le maréchal de Montrevel[1] d'aller sur la frontière recevoir cette princesse, de lui faire les mêmes honneurs qu'au Roi, à l'exception de la présentation des clefs des villes, et de demeurer auprès d'elle tant qu'elle serait dans le royaume. J'écrivis aussi au marquis de Lons[2], lieutenant du Roi de Béarn, et à l'Intendant de la province[3] d'agir de concert avec M. de Montrevel et sous ses ordres.

[1] Nicolas-Auguste de la Baume, comte de Montrevel, maréchal de France en 1703, commandant général en Guyenne en 1704, mort le 11 octobre 1716.

[2] Antoine, marquis de Lons, comte de Samsons, fils de Philippe de Lons et de Françoise-Marguerite Bayonne de Gramont, avait épousé lui-même mademoiselle de Miossens. (Voir sur les Lons : *la Société béarnaise au dix-huitième siècle*, Pau, 1878, in-12, p. 151.) La charge de lieutenant pour le Roi en Navarre et en Béarn était une charge municipale achetée 40,000 livres, mais les Lons étaient en possession de représenter le Roi aux États de la Province.

[3] Antoine-François Méliand, intendant de Béarn de 1706 à 1711, puis de Lyon, d'Amiens et de Lille, conseiller d'État. Sa fille épousa le marquis de Paulmy, le d'Argenson des *Mémoires*.

7e décembre.

Hennequin, impatient du silence qu'on gardait avec lui, pressé même par des lettres de Hollande, vint me trouver le 7e et me demanda si l'on voulait toujours le laisser inutile. Je lui dis que tant qu'on ne le chargerait pas de chez lui de faire des propositions qui pussent tendre à la paix, il ne devait en attendre d'ici aucune ouverture, que les offres que le Roi pouvait faire avaient été épuisées aux conférences de Gertruydemberg, que les Hollandais les avaient rejetées et que les affaires avaient depuis changé de manière que, quand ils voudraient faire aujourd'hui la paix aux mêmes conditions, il ne serait plus au pouvoir de Sa Majesté de les accorder. Hennequin me dit qu'il savait bien qu'il fallait donner l'explication des demandes ultérieures, qu'il l'avait toujours compris, et que ce ne serait plus une difficulté insurmontable, qu'il croyait en savoir assez pour assurer que les demandes ultérieures seraient expliquées et qu'elles ne devaient pas alarmer. Je lui répondis que cet éclaircissement serait quelque chose, mais qu'il ne suffirait pas, que le Roi ne pouvait plus se contenter de la Sicile et de la Sardaigne pour le Roi, son petit-fils, parce que Sa Majesté savait certainement qu'il refuserait un pareil partage, voyant sous ses yeux les marques continuelles de la fidélité des Espagnols. Il faut donc, dit-il, que vous demandiez autre chose que ce partage. Je répliquai qu'il était inutile de faire une demande qui ne pouvait rien produire pour la paix, que quand même le Roi obtiendrait un partage pour le Roi d'Espagne plus proportionné que celui dont il était question l'année dernière, le Roi Catholique n'y consentirait pas, et qu'il n'y avait d'ailleurs aucune apparence que la République de Hollande consentît à l'accorder.

Hennequin pressa de le demander, assurant que les choses n'étaient pas peut-être aussi éloignées qu'on le pouvait croire, et qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire la paix avant la campagne si l'on pouvait donner des sûretés pour l'Espagne et pour

les Indes. Vous m'aviez, dit-il, fait une proposition il y a quelque temps. Je lui répondis qu'il était vrai que je lui avais dit en général que l'on ne pourrait offrir au Roi d'Espagne moins que Naples et Sicile, mais que j'étais bien éloigné de lui en faire la proposition, parce que je savais que Sa Majesté Catholique ne s'en contenterait pas, et que le Roi ne le forcerait pas à l'accepter, et qu'enfin les Hollandais diraient, comme ils l'avaient déjà dit, que si Naples était au pouvoir de l'Empereur, ils ne pouvaient l'obliger à le restituer.

Il reprit que vraisemblablement on ne ferait plus cette réponse, qu'il croyait même le pouvoir assurer, mais qu'il fallait que le Roi fît une proposition et que ce fût secrètement. Je sais, lui dis-je, que le Roi n'en fera point et même que, si je lui propose, cela suffira pour m'attirer un ordre de ne vous plus parler, parce que Sa Majesté m'a commandé plusieurs fois très-expressément de ne vous rien dire qui eût apparence d'une ouverture de négociation. J'ajoutai qu'il n'y avait plus que moi qui eus bonne opinion du désir sincère que le Pensionnaire avait de la paix, que si j'étais trompé, je serais encore longtemps abusé, et que, dans la confiance où j'étais, je proposais de presser le Pensionnaire de s'expliquer véritablement à lui Hennequin qui était son ami, et de ce qu'on pourrait accorder pour le partage du Roi d'Espagne, et de ce que les alliés prétendaient comprendre sous le nom de demandes ultérieures; que, lorsqu'il aurait ces éclaircissements, je pourrais alors parler au Roi, et peut-être utilement.

Je l'avertis cependant de prendre garde en écrivant au Pensionnaire de lui laisser croire que j'eusse parlé par ordre, parce que je lui protestais, comme il était vrai, que je n'en avais aucun, que je savais au contraire que le Roi d'Espagne était résolu à ne jamais abandonner l'Espagne, et que la Reine sa femme ayant besoin pour sa santé des eaux de Bagnères n'avait pas voulu y venir que le Roi ne lui eût auparavant promis de ne pas la retenir en France malgré elle. Hennequin m'assura fort qu'il ne me commettrait pas et me dit qu'il écrirait. Il renouvela ses premières plaintes sur l'interdiction des passe-ports aux Hollandais, et me parlant du désir que le Pensionnaire avait de la paix, il me dit

qu'il avait empêché que la charge de président du....., vacante par la mort de son beau-frère, ne fût remplie, parce qu'il voulait se la réserver, ayant résolu de remettre la charge de Pensionnaire immédiatement après la paix.

8e *décembre.*

Je rendis compte au Roi le 8e de ce que j'avais dit la veille à Hennequin, et Sa Majesté l'approuva.

10e *décembre.*

Le procurateur Foscarini conservait toujours l'idée de faire la paix par le moyen du projet qu'il avait confié au chevalier Rossi. Si la bataille de Saragosse avait dérangé les premières mesures, elles paraissaient rétablies depuis que l'Archiduc, loin de profiter de sa victoire, semblait contraint à son tour de se retirer devant un prince que les peuples d'Espagne voulaient unanimement conserver pour leur roi. Le Procurateur avait fait une addition à son projet. Elle consistait à faire proposer l'assemblée de *Las Cortès* par le président de Castille[1] ou tel autre homme constitué en dignité qui haranguerait le Roi Catholique lorsque ce prince retournerait à Madrid.

La lecture de cette addition faite au Conseil, la nouvelle pensée de Foscarini fut approuvée du Roi. Ensuite on délibéra sur la manière de proposer le projet au Roi d'Espagne. Je crus qu'il serait à propos de le confier au comte de Bergheick. L'avis parut bon, et le Roi me recommanda de lui en parler. M. le duc de Beauvilliers observa que Bergheick ne devait pas être éloigné

[1] La charge de président de Castille correspondait à peu près à celle du chancelier en France. Saint-Simon et Dangeau (xv, 35) en donnent une longue explication. Elle était occupée en 1710 par don François Ronquillo, corrégidor de Madrid, secrétaire d'État de la guerre en mars 1705, gouverneur du conseil de Castille en novembre, membre du conseil du Cabinet en juillet 1700, destitué en novembre 1713 avec 10,000 écus de pension, exilé en avril 1714.

rojet, celui qu'il avait fait lui-même étant assez conforme
du procurateur Foscarini. Il fut résolu que l'auteur ne
erait pas nommé.
onei, admis à cette confidence par le procurateur, s'en-
e ne recevoir que des réponses générales sur l'assurance
ait demandée d'être employé honorablement par le Roi
ne lorsque la paix serait faite. Son amour pour une fille
ue qu'il voulait épouser à la Haye ne lui permettait pas
eurer plus longtemps engagé au service du Saint-Siége; il
refuser l'emploi de Nonce à Bruxelles que le Pape lui
, et faute de sûreté suffisante de la part du Roi Catholique,
rêt à se donner aux ennemis.
rini avertissait de cette situation. Il représentait en même
tort qu'elle ferait à l'exécution du projet. Le Roi, vou-
iter, résolut de faire assurer Passionei que le Roi d'Es-
prendrait à son service et l'emploierait en Hollande
paix, sinon que le Roi lui-même se servirait de lui et que
sté ne laisserait pas ses talents inutiles. Elle m'ordonna
r de l'abbé Passionei à d'Aubigny, qui devait incessam-
iver à Paris.
ordre aussi de lui parler d'une seconde affaire. Un aide
du prince Eugène écrivait au chevalier Rossi, vraisem-
ent de l'aveu de son maître, qu'il était persuadé que la
erait accordée au maréchal de Tallard [1], s'il était pos-
procurer au marquis de Leganez [2] celle d'aller en Italie.

de Hostun, duc de Hostun, comte de Tallard, né le 14 février 1652,
général en 1693, ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour la
nce du Roi Guillaume, signe le traité de partage de la succession
est chevalier des Ordres en 1701, et maréchal de France en 1703.
is à la bataille d'Hochstaedt, il fut transporté en Angleterre, où il eut
Nottingham pour prison et s'occupa de diverses négociations. Renvoyé
en 1711, il fut duc en 1712, pair en 1715, membre du conseil de
1717 et ministre d'État en 1726. Il mourut à Paris le 30 mars 1728.
ego Mesia Felipe de Guzman, troisième marquis de Léganèz, duc de
comte de Mayrena, Azarcollar, etc., gouverneur des armes aux Pays-
neur général du Milanais, Vice-Roi de Catalogne, capitaine général de
l'Espagne, président du conseil des Indes, gouverneur héréditaire du
Buen-Retiro. Attaché à l'Autriche, il était venu se justifier près de
en 1702, mais en 1705 la princesse des Ursins le fit arrêter comme
de complot, le fit transporter à Pampelune, puis à Bordeaux, où,

Le Roi savait combien le Roi, la Reine d'Espagne et la princesse des Ursins y seraient opposés; ainsi la voie la meilleure paraissait celle d'en conférer avec d'Aubigny.

Je lus ce même jour au Roi la réponse que l'employé de Florence m'avait rendue la veille de milord Dartmouth[1], alors secrétaire d'État en Angleterre. Il marquait que sa maîtresse, sensible aux malheurs du maréchal de Tallard, aurait été très-disposée à les soulager, si les conjonctures lui eussent permis de lui accorder le congé que j'avais demandé pour lui.

En effet, toutes les nouvelles précédentes avaient marqué que ce congé lui serait accordé, mais ces bonnes dispositions avaient changé par les réflexions faites sur les brouilleries du royaume et sur ce qu'un voyage de M. de Tallard fait en France pendant que les partis étaient en mouvement donnerait lieu de faire soupçonner la facilité de ceux qui auraient eu cette complaisance.

Et véritablement elle était déjà très-suspecte en Hollande, et l'on commençait déjà à examiner avec beaucoup d'attention si M. de Tallard ne serait point chargé de quelque négociation particulière que les Hollandais regardaient comme la suite du traitement favorable promis en France aux vaisseaux anglais, en même temps que l'entrée des ports du royaume était interdite aux sujets de la République de Hollande.

Le Roi résolut, dans le même Conseil, d'accorder au chevalier Rossi le titre de son agent en Cour de Rome, emploi formé autrefois pour l'abbé Elpidio Benedetti[2], et vacant depuis sa

sans qu'on lui fit son procès, il fut enfermé au château Trompette. Il fut plus tard amené à Vincennes et enfin mis en quasi-liberté à Paris. Il mourut le 28 février 1711.

[1] Guillaume comte de Dartmouth, gendre du duc de Nottingham, fils de l'amiral qui commandait la flotte de Jacques II en 1688, un des pairs favorables à Sacheverel lors de son procès, remplaça, le 14 juin 1710, le comte de Sunderland comme secrétaire d'État. Il passait pour s'être ruiné à la recherche du grand œuvre.

[2] L'abbé Elpidio Benedetti avait d'abord été agent de Mazarin à Rome, puis en 1664 avait reçu le titre d'agent de France. Il était chargé de tout ce qui était relatif aux affaires ecclésiastiques. Il fit une fortune immense qu'il légua à Louis XIV, lequel en fit don aux Mancini. Il avait fait construire à ses frais la chapelle Saint-André à Saint-Louis des Français. (Voir *OEuvres de Louis XIV*, V, 62; une lettre du Roi à lui adressée le 22 décembre 1661.)

mort. Rossi était chevalier de Malte et jusqu'alors maître de chambre du cardinal del Guidice, paraissant homme d'esprit et zélé pour le service du Roi, et reconnu effectivement pour ce qu'il paraissait. Il a été parlé de lui à la page 243.

Sa Majesté donna au cardinal Gualteri la pension de 6000 livres sur le clergé pour lui tenir lieu de l'exemption des décimes [1].

Le Conseil était sur sa fin quand il arriva un courrier dépêché par M. le duc de Vendôme portant les lettres de l'armée du Roi d'Espagne datées de Talaveira la Reyna le 30e novembre.

Stahremberg marchait enfin avec son armée pour se retirer en Catalogne. Les troupes qu'il avait retirées de Tolède avaient en sortant brûlé l'Alcazar et quelques couvents. M. de Vendôme se préparait à le suivre, et le Roi d'Espagne, résolu de marcher à la tête de son armée, devait passer à Madrid et s'y arrêter deux ou trois jours.

29e *décembre.*

Le Nonce ordinaire me remit la copie d'un nouveau bref qu'il avait reçu du Pape dont Sa Sainteté avait réformé les endroits qui déplaisaient le plus au Roi dans les précédents. Il y avait cependant encore bien des observations à faire. L'immunité y était établie comme de droit divin, les procès et le jugement des cardinaux réservés au Saint-Siége, et les actes du Parlement contre le cardinal de Bouillon traités de nuls [2].

Le duc d'Elbœuf vint le même jour au lever du Roi faire part à Sa Majesté de la mort de la duchesse de Mantoue, sa sœur. Il demanda qu'il y eût un conseiller du Parlement nommé pour apposer le scellé et faire l'inventaire, chose qui ne se pratique

[1] Pourtant je trouve aux affaires étrangères (*Rome*, vol. 508) Lettres patentes sur arrêt qui permet à M. le cardinal Gualtieri de jouir de l'exemption des décimes sur les bénéfices qu'il a en France jusques à concurrence de 6000 livres (17 décembre 1710).

[2] Est-ce ce bref sur les procédures faites contre le cardinal de Bouillon, en date du 13 mars 1711, qui se trouve aux Affaires Etrangères en original? (*Rome*, vol. 515.)

qu'à l'égard des princes et princesses du sang, et que Sa Majesté avait refusée quelques jours auparavant sur la demande que madame la duchesse d'Elbœuf en avait faite. J'en avais rendu compte aussi bien que de la demande qu'elle faisait d'une surséance après la mort de madame de Mantoue regardée dès lors comme inévitable pour satisfaire ses créanciers.

Je parlai le même jour au comte de Bergheick du projet de Foscarini sans nommer l'auteur. Il ne l'approuva pas. Les Hollandais, dit-il, trouveraient mieux leur compte à celui que j'avais dressé et lorsqu'ils voudront la paix, ils n'en accepteront pas d'autre.

Comme l'amour de son propre ouvrage pouvait le faire parler je le priai de suspendre sa décision jusqu'à ce qu'il eût lu celui dont il était question, et de remettre à me dire son sentiment lorsqu'il l'aurait examiné. Il me le promit.

17e *décembre.*

Je rendis compte au Roi au Conseil du bref dont le Nonce m'avait communiqué la copie, et Sa Majesté m'ayant commandé de lui dire mon avis, je fis observer les endroits de ce bref contraires aux maximes de France. Je conclus cependant à le recevoir, parce que recevoir une lettre, ce n'est pas souscrire à ce qu'elle contient. Je dis que la réponse pouvait être tournée de manière qu'elle ferait voir que Sa Majesté ne condescendait pas à ce que Sa Sainteté voulait établir, que les termes du bref étant fort mesurés, ne contenant rien que d'honnête pour le Roi, je ne voyais pas qu'il y eût à le refuser. Il n'y eut pas d'avis différent, seulement quelque nouvelle observation faite par M. le Chancelier dont le bref était véritablement très-susceptible.

19e *décembre.*

Un courrier de la Reine d'Espagne dépêché le 12e de Vittoria apporta la nouvelle au duc d'Albe d'un avantage très-considéra-

ble que le Roi Catholique avait remporté le 9e du mois [1]. Ce prince avait enfermé huit bataillons et huit escadrons ennemis dans la ville de Brihuega, située en Castille, à dix-huit lieues de Madrid. Il les avait forcés de se rendre avec leur général, prisonniers de guerre, et il marchait à Stahremberg qui s'était avancé pour les secourir. Sept de ces bataillons étaient anglais, le huitième portugais à la solde d'Angleterre. Les escadrons étaient de cavalerie étrangère de différentes nations. Stanhope, Anglais, commandait tout le corps [2]. Il avait sous lui deux lieutenants généraux, pris aussi dans la même ville. L'un était Carpenter [3], l'autre Wills.

Stanhope était homme vif, entreprenant, qui malgré Stahremberg avait décidé qu'il fallait conduire l'Archiduc à Madrid, et par ce conseil ruiné les affaires de son parti. Il était chef de cabale en Angleterre, opposé aux anglicans rigides, alors le parti dominant. C'était lui qui avait engagé M. le duc d'Orléans à former et à suivre le projet de régner en Espagne si le Roi Catholique était obligé de renoncer à sa couronne [4].

Cette victoire fit un extrême plaisir au Roi et à Monseigneur. La joie fut moindre de la part de beaucoup de gens, qui, regarrant la conservation de l'Espagne comme un obstacle invincible à la paix, déploraient les avantages que le Roi d'Espagne remportait, et, fermes dans leurs sentiments, ne voulaient pas considérer que, l'Espagne perdue, la France, loin d'avoir la paix, aurait incessamment après cette perte une armée ennemie en Guyenne

[1] La nouvelle arriva le 18 au soir au duc d'Albe, et Torcy en fit part au Roi le 19 au matin. Le combat avait été livré le 8.

[2] James comte Stanhope, né en 1673, avait servi d'abord en Savoie sous Victor-Amédée II, puis en Flandre, et à partir de 1703 en Portugal et en Espagne. En 1706, il fut nommé envoyé extraordinaire près l'archiduc Charles, et en 1708, commandant en chef des forces anglaises. Quand il sortit de captivité, il revint en Angleterre, se mêla activement à la politique du parti whig, fut secrétaire d'État en 1714, et ministre favori de Georges Ier jusqu'à sa mort, arrivée le 5 février 1721.

[3] Georges Carpenter, né à Hereford en 1657, major général le 15 septembre 1708, lieutenant général le 1er janvier 1710. Il ne fut relâché qu'en 1712, fut envoyé à Vienne en 1715, remporta sur le prétendant une victoire décisive et fut créé en 1719, par George Ier, baron Carpenter de Killaghy. Il mourut en 1732.

[4] Cf. Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 350.

ou en Languedoc comme elle en avait une en Dauphiné après avoir abandonné l'Italie.

Ces raffinements de politique avaient fait tant d'impression que je trouvai madame de Maintenon incertaine du parti qu'elle devait prendre ou de se réjouir ou de s'affliger d'un avantage aussi considérable. Enfin, elle comprit que puisque nos ennemis ne pouvaient être fléchis par nos malheurs, il pouvait être bon d'avoir du bonheur en quelque endroit de la terre.

Je la trouvai peu contente et même irritée des discours que lui avait tenus d'Aubigny, l'homme de confiance de la princesse des Ursins. Il avait déclamé contre la faiblesse des conseils de France, l'incapacité des généraux, l'abattement général, le peu d'usage qu'on faisait des ressources infinies qu'il y avait dans le royaume pour les finances, et il avait fait une comparaison très-désavantageuse pour la France de sa pusillanimité et de la constance inaltérable de l'Espagne. Le fruit de ce discours avait été de laisser madame de Maintenon indignée contre madame des Ursins et contre son ministre.

20e *décembre.*

Un courrier de Bayonne arriva le 20e, et les lettres de Blécourt dont il était chargé apprirent la suite du premier avantage que le Roi d'Espagne avait remporté. Il avait marché à Stahremberg. La bataille s'était donnée, l'infanterie espagnole avait plié d'abord, mais la cavalerie de la même nation et l'infanterie wallonne ayant rétabli l'affaire, Stahremberg avait été entièrement défait et perdu son canon [1].

Ces lettres ne contenaient pas plus de détail. Blécourt n'en savait pas davantage. Il se remettait à ce que dirait Don Pedro de Zuniga [2] que le Roi d'Espagne envoyait porter la nouvelle.

[1] Villaviciosa (10 décembre 1710). Voir dans Lambertye la relation où Stahremberg s'attribue la victoire.

[2] Don Pedro-Antonio de Zuniga, né en 1683, était frère du duc de Béjar. Il épousa en 1714 dona Maria Maurique de Lara, XIIIe duchesse de Najera. Il était déjà venu en France, où il avait été chargé de faire compliment sur la nais-

l voulait qu'il eût l'honneur de l'annoncer le premier, et il avait rié la Reine de ne laisser passer aucun courrier, en sorte que lécourt avait rusé pour en informer le Roi. Je portai les lettres Sa Majesté pendant qu'Elle était à la chasse, et Sa joie ne fut pas moindre qu'elle l'avait été la veille.

21ᵉ *décembre.*

Il fut résolu au Conseil que lorsque Zuniga serait arrivé, les ordres seraient envoyés pour chanter le *Te Deum*.

24ᵉ *décembre.*

Don Pedro de Zuniga, frère du duc de Béjar et lieutenant général des armées du Roi d'Espagne, arriva enfin à Versailles le 24ᵉ décembre. Le Roi venait de se mettre à table pour dîner. Je montai avec le duc d'Albe et Zuniga à l'appartement de Sa Majesté. La réception fut conforme à la bonne nouvelle : beaucoup de questions sur les détails de l'action, dont Zuniga rendit un fort bon compte. Le dîner fini, le Roi le fit entrer dans son cabinet, où furent lues les lettres du Roi et de la Reine d'Espagne, et de M. le duc de Vendôme. Pendant que j'en faisais la lecture, Monseigneur, que j'avais fait avertir, arriva. Il fut bientôt suivi de M. le duc et madame la duchesse de Bourgogne, de M. le duc de Berry, et comme il était l'heure d'aller aux premières vêpres de Noël, le cabinet se remplit bientôt des princes et princesses qui devaient suivre Sa Majesté à la chapelle.

Les détails de cette victoire étant publiés, il suffira de dire qu'elle paraissait avoir été fort douteuse, suivant ce que le Roi d'Espagne en écrivait au Roi; car il marquait que l'infanterie de la droite des ennemis avait toujours poussé celle de sa gauche, lui faisant perdre du terrain, et que la nuit venue, lui et M. de

ance du duc de Bretagne. Alberoni l'enferma dans le château d'Alicante, où il mourut de misère. (Voir SAINT-SIMON, ap. DANGEAU, XIII, 305.)

Vendôme s'étaient retirés. Cependant la cavalerie espagnole de la droite, ayant renversé et mis en fuite la gauche des ennemis, avait pris les derrières de leur droite, qui, se voyant enveloppée, s'était retirée avec Stahremberg, mais je ne sais par quel hasard le Roi d'Espagne ne l'avait su que par les avis que Valdecañas[1] qui commandait la droite et Mahony[2] lui avaient envoyés. Quoi qu'il en soit, jamais victoire n'avait été plus complète, et cette journée changeait sans contestation toute la face des affaires d'Espagne, en même temps celles de toute l'Europe.

26e *décembre*.

Il y eut Conseil le matin. Les affaires d'Espagne jusqu'alors peu agréables furent traitées avec plus de plaisir ou, pour mieux dire, écoutées; car il n'était plus question de délibérer, et la décision des partis à prendre ne pouvait être mieux remise qu'à la prudence de M. le duc de Vendôme.

La vertu de M. le duc de Bourgogne parut en vérité lorsqu'en sa présence on donna à ce brave général une partie des louanges qu'il méritait. Un jour même qu'il échappa au Roi de dire, en approuvant la conduite du Roi d'Espagne, qu'il avait laissé faire M. le duc de Vendôme, il ne parut en rien que ce discours fît la moindre peine à M. le duc de Bourgogne, quoiqu'il eût tout l'esprit et tout le discernement nécessaire pour en bien sentir la force[3].

[1] Don N... Soldado y Avellaneda, marquis de Valdecañas en 1703, comte del Peñon de la Vega en 1702, capitaine général en 1710.

[2] Le comte de Mahony, major du régiment de Dillon, se distingue en 1702 à Crémone, reçoit mille francs de pension et un brevet de colonel, est réformé, envoyé en Espagne, où en 1703 il est colonel des dragons du Roi. Lieutenant général en 1706, il capitule dans Alicante, est comte en Castille, commandeur de Saint-Jacques, commande l'expédition de Sicile et meurt en février 1714. Il avait épousé en 1712 la sœur de la duchesse de Berwick. En 1710, Mahony était venu de Sicile pour faire la campagne dans les armées de Flandre. (Aff. Étr., *Espagne*, vol. 198, au 25 mars 1710.)

[3] Voir, sur la brouille entre le duc de Bourgogne et Vendôme pendant la campagne de 1708, Saint-Simon, t. VI, et sur la disgrâce qui en résulta pour Vendôme en février 1709, *ibid.*, t. VII, 20 et suiv. Il ne faut pas oublier que

Je lus les réponses aux lettres d'Espagne, le Roi ayant résolu de renvoyer ce même jour le courrier de M. de Vendôme. Sa Majesté lui marquait de profiter d'une conjoncture aussi favorable pour détacher, s'il était possible le Portugal du parti des alliés.

Elle voulut lui écrire une lettre de Sa main. Lorsque je Lui en montrai la minute que je devais transcrire en imitant Son écriture, Elle fit une observation sur ce que je marquais la bonne opinion qu'Elle avait toujours eue de ses talents. On me demandera, dit le Roi, pourquoi j'ai cessé de me servir de lui en Flandre, puisque j'ai si bonne opinion de ses talents. L'expression fut retranchée. La lettre cependant était gracieuse.

J'avais proposé au Roi d'envoyer quelqu'un faire compliment de sa part au Roi, son-petit fils. La proposition lui parut raisonnable. Il me dit qu'il fallait envoyer quelque officier général, et me commanda de lui donner une liste de ceux qu'on pourrait choisir. Je la lui remis le lendemain, et je le trouvai changé. Ce sera, dit le Roi, embarrasser le Roi d'Espagne, lui causer une dépense inutile et contracter pour l'avenir l'obligation d'envoyer à chaque occasion. Nous devons nous dispenser de ces envois réciproques. J'avais représenté que l'occasion était unique, que cet événement mettait la couronne sur la tête du Roi Catholique, et qu'il méritait bien un compliment porté par un homme que Sa Majesté enverrait exprès. Elle avait remis à délibérer sur cette affaire au Conseil qu'Elle tiendrait le 26e. Elle en parla en effet non pour délibérer, mais pour dire qu'Elle ne jugeait pas à propos d'envoyer. Je réitérai mes représentations, mais elles ne furent pas soutenues. Peut-être encore que le Roi crut que je ne lui en avais fait la proposition que pour procurer la commission à quelqu'un que j'aurais été bien aise d'y employer. Le courrier de M. le duc de Vendôme partit le soir.

Saint-Simon est partisan acharné du duc de Bourgogne et ennemi déclaré de Vendôme.

27ᵉ et 28ᵉ *décembre.*

Il y eut Conseil de dépêches le 27ᵉ et Conseil d'État le 28ᵉ. Rien de remarquable dans le premier. Au second, quelques lettres apprirent que l'Électeur de Cologne, se plaignant toujours de l'irrégularité des payements, avait enfin résolu de se rendre à Paris pour les solliciter lui-même, qu'il ajouterait à cette raison celle de venir lui-même renouveler son traité avec le Roi, dont le terme fixé à dix années était expiré.

On avait plusieurs fois détourné un voyage aussi embarrassant. Il eût encore été à propos de le faire, et le Roi me commanda d'en écrire à Monasterol, qui était alors à Compiègne auprès de l'Électeur de Bavière.

Il arriva le soir un courrier de M. de Vendôme dépêché le 20ᵉ de Siguença. Il informait le Roi de la continuation des suites avantageuses de la dernière victoire. Suivant ses derniers avis, Stahremberg était à Daroca, mais il n'y avait pas lieu d'espérer qu'il y attendît l'armée victorieuse. Il était à cinq journées d'elle, et il avait été nécessaire au Roi d'Espagne de prendre quelques jours tant pour reposer ses troupes que pour faire les dispositions de ses vivres de manière qu'il pût se porter en avant, son intention étant de suivre ses ennemis jusque sur l'Èbre.

M. de Vendôme expliquait, dans une lettre qu'il écrivait au duc de Noailles, qu'après être arrivé sur les bords de cette rivière, il distribuerait des quartiers à ses troupes où il les laisserait reposer jusqu'au mois de mars, qu'il emploierait ce temps à faire ses arrangements pour le siége de Barcelone, que cette conquête, qu'il ne regardait ni comme impossible, ni comme difficile, finirait la guerre d'Espagne, et qu'alors le Roi Catholique pourrait envoyer des secours au Roi, son grand-père. Il l'exhortait à prendre prisonnière de guerre la garnison de Girone, et c'était avec beaucoup de raison qu'il représentait l'importance d'ôter à l'Archiduc six bataillons dans le temps qu'il avait perdu la plus

grande et la meilleure partie de ses troupes, et que les secours qu'il attendait de ses alliés étaient aussi incertains qu'ils étaient éloignés.

31e *décembre.*

La proposition du siége de Barcelone portée dans le Conseil fut regardée comme l'effet de la confiance ordinaire de M. de Vendôme, qu'on n'osait pas cependant traiter absolument de téméraire depuis les derniers événements. Le Roi lui-même demandait comment, sans flotte, on ferait le siége d'une place maritime où les ennemis maîtres de la mer pouvaient librement porter des secours; mais il était à considérer s'ils voudraient profiter de cette liberté. La division commençait à régner entre eux, et nulle résolution n'était prise encore au sujet de ces secours. L'Empereur offrait peu de troupes et voulait laisser à ses alliés le soin de secourir l'Espagne. Tous les moyens qui auraient été bons avant la dernière bataille devenaient inutiles parce qu'il fallait, à proportion de la perte, grossir le corps qu'ils enverraient.

Par conséquent rien de plus incertain que les secours qu'ils donneraient pour secourir Barcelone. Rien de plus incertain que le temps qu'ils y arriveraient. M. de Vendôme pouvait avancer beaucoup son entreprise avant que les ennemis fussent en état de s'y opposer. Il était bien plus incroyable lorsqu'il apprit à Bayonne la bataille de Saragosse, que trois mois après cette malheureuse journée, il reconduirait le Roi d'Espagne à Madrid, et qu'il lui ferait remporter une victoire complète sur ses ennemis, qu'il ne l'était qu'après les avoir réduits en l'état où ils étaient, il assiégerait et qu'il prendrait Barcelone. Enfin, qui pouvait savoir le parti que les Catalans, légers et enclins à la révolte, prendraient lorsqu'ils verraient l'Archiduc sans armée, et le Roi d'Espagne à la tête de la sienne entrer victorieux au milieu de leur pays, pendant que le duc de Noailles agirait de [illegible] les troupes du Roi dans la même province?

Ce furent en général les raisons dont je me servi défendre le projet de M. de Vendôme et pour faire v l'exécution n'en serait pas impossible.

On disait que le Roi ne pouvait fournir aux préparatifs saires pour un pareil siége; mais le Roi d'Espagne avait d places la plus grande partie de l'artillerie, des munition provisions nécessaires à cette entreprise, et c'était dans la la former que M. de Vendôme voulait préparer le reste p le temps qu'il laisserait au repos de ses troupes.

Je lus dans le même Conseil la réponse que j'avais pr au bref que le Pape avait écrit au Roi en faveur du c de Bouillon. Après quelques corrections, elle fut approuv

L'idée de la paix et les négociations pour y parvenir occupé le commencement de l'année 1710. Peut-être avaient-elles ralenti les préparatifs nécessaires pour sout guerre. Les ennemis, ne songeant qu'à profiter de leurs tages, avaient ouvert la campagne dès le mois d'avril, assu les conférences ouvertes à Gertruydemberg entre le m d'Huxelles, l'abbé de Polignac, plénipotentiaires du Roi sieurs Buys et Vanderdussen, députés des États Généraux, s inutiles. Après la prise de Douai, ils avaient joint à conquête celles de Béthune, Saint-Venant et Aire. La rés de ces places avait prouvé que la valeur n'était pas éteint la nation française, et que l'inaction de l'armée devait é effet de la prudence des généraux. Cependant les ennemis de leurs succès ne parlaient plus de paix depuis la ruptu conférences. La bataille que le Roi d'Espagne perdit le 2 auprès de Saragosse en éloigna plus que jamais les propo Le Roi connut sagement le danger d'en faire aucune et c ser perdre l'Espagne. Sa Majesté prévit que si Elle ne se le Roi, Son petit-fils, Ses ennemis Lui demanderaient le d magement de l'Espagne qu'ils auraient conquise, et peu de après leurs agents s'en expliquèrent. Le seul bruit des s qu'Elle destinait pour l'Espagne y changea la face des a L'Archiduc, maître de Madrid, en eut à peine appris la no qu'il ne songea qu'à fuir à Barcelone, trop heureux de sor

mains d'une nation qui fit voir par mille preuves singulières de fidélité envers son maître légitime qu'elle ne voulait pas qu'un autre régnât sur elle.

Stahremberg, général expérimenté et reconnu pour l'un des plus habiles de l'Europe, ne put se persuader que la nouvelle armée du Roi d'Espagne fût en état de combattre. Plein de cette confiance, irrité contre Stanhope, général des troupes anglaises, tous deux se séparèrent pour marcher plus commodément, et donnèrent lieu au duc de Vendôme de profiter des fautes qu'on ne commet pas impunément devant les grands généraux.

Ainsi l'année 1710 finit d'une manière d'autant plus différente de son commencement que la division en Angleterre et entre les principales puissances de la ligue donnait lieu d'attendre encore d'autres changements favorables à la paix. Le silence que le Roi gardait depuis six mois à l'égard des Hollandais, l'interdiction du commerce avec eux, les ressources qu'il paraissait qu'on avait trouvées pour de l'argent donnaient de tous côtés une meilleure opinion des affaires de France, les démonstrations de faiblesse étant un mauvais moyen pour fléchir les ennemis aussi bien que pour acquérir des amis.

FIN DE L'ANNÉE 1710.

ANNÉE 1711

JANVIER

1er *janvier*.

.e matin, il y eut chapitre de l'Ordre où je fis le rapport des uves de MM. Albergotti et de Goesbriand que le Roi avait s chevaliers, l'un pour la défense de Douai, l'autre pour léfense d'Aire. Après le chapitre et la Messe, le Roi donna le lier à M. le prince de Conti [1], à MM. de Médavy [2], du Bourg [3], ergotti et de Goesbriand.

.'envoyé de l'Électeur de Cologne vint m'avertir que son ltre était arrivé à Paris la veille. Il fit au Roi les compliments ce prince après la cérémonie de l'Ordre. Sa Majesté m'or- ma ensuite de lui dire qu'Elle le verrait le dimanche suivant, lu mois.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, duc de Mercœur, fils de nçois-Louis de Bourbon, prince de Conti, et de Marie-Thérèse de Bourbon- dé, né le 10 novembre 1695, titré jusqu'à la mort de son père (1709) comte a Marche, chevalier des Ordres du Roi le 1er janvier 1711, membre du conseil légence en 1717, lieutenant général en 1719, mort le 4 mai 1727.

Jacques-Léonor Rouxel, IVe du nom, comte de Médavi, lieutenant général armées du Roi, gouverneur de Sedan, chevalier des Ordres du Roi à la suite a victoire à Castiglione della Stivere sur le prince de Hesse-Cassel et de la ise de Goïto le 9 septembre 1706, maréchal de France le 2 février 1724, t le 6 novembre 1725. Il avait épousé en 1685 Marie-Thérèse Colbert de devrier.

Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg, né le 14 septembre 1655, briga- en 1686, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, nommé alier de l'Ordre en 1709 à la suite de la victoire qu'il avait remportée sur cy, général de l'Empereur à Rumersheim en Alsace, reçu en 1711, maréchal France en 1725, mort le 15 janvier 1739.

3e *janvier.*

Le comte de Monastérol m'avait remis quelques jours auparavant un mémoire dressé par l'Électeur de Bavière contenant ses vues et ses réflexions sur les propositions que les ennemis lui faisaient pour un traité particulier. Il vint le 3e m'apprendre que l'homme employé par les Hollandais à cette négociation était arrivé à Compiègne, qu'il s'était expliqué à l'Électeur du détail de sa commission, et que ce prince, ne voulant entrer dans aucun engagement sans l'agrément du Roi, demandait quelles seraient les intentions de Sa Majesté sur les propositions des ennemis.

Ils demandaient pour première condition que l'Électeur de Bavière se mît en possession des places que le Roi d'Espagne possédait encore dans les Pays-Bas. L'Électeur devait les avoir en conséquence du traité fait avec le Roi et confirmé par la lettre du Roi, son petit-fils ; mais la même répugnance que le Roi Catholique avait montrée à l'exécuter l'année précédente subsistait encore, et ce prince croyait en éluder l'effet par un assez mauvais compliment contenu dans une lettre qu'il avait écrite au Roi depuis peu de jours.

L'exécution du traité était donc établie comme le premier fondement du traité particulier que les Hollandais proposaient à l'Électeur de Bavière. Les conditions suivantes étaient que l'on conviendrait avant toutes choses d'une neutralité pour ces places et pour les deux provinces de Luxembourg et de Namur que le Roi d'Espagne aurait cédées à l'Électeur ;

Que les troupes de Bavière et de Cologne ne serviraient plus dans les armées de France, et qu'elles seraient employées avec celles qui étaient encore dans les Pays-Bas sous le nom du Roi d'Espagne à la garde des places cédées ;

Que pendant le cours de la neutralité, on travaillerait à faire un traité pour les intérêts particuliers de l'Électeur par rapport à la Bavière ;

Qu'on stipulerait l'exécution du traité de Landaw, par con-

uent le retour de l'Électrice de Bavière à Munich avec la jouissance de tout ce que l'Empereur, alors Roi des Romains, lui avait romis par le même traité qu'il avait refusé d'exécuter, quoique gné de lui[1].

Les Hollandais assuraient l'Électeur de son rétablissement en avière lors de la conclusion de la paix.

Ils promettaient leurs offices et faisaient entendre qu'ils raient efficaces pour lui procurer la restitution de son rang ns les diètes et un équivalent pour e haut Palatinat donné à lecteur palatin.

Ils assuraient aussi qu'ils traverseraient puissamment et avec ccès les pratiques secrètes que le duc de Lorraine ne cessait faire pour procurer au prince François, son frère[2], l'administion, et dans la suite, la coadjutorerie de l'archevêché de logne.

Hors ces deux articles, les autres conditions avaient été commiquées à l'Ambassadeur de l'Empereur et à celui d'Anglere à la Haye. Ainsi ces offres paraissaient solides. L'Empereur mandait deux chemins au travers de la Bavière pour le passage s troupes qu'il enverrait en Italie.

L'Électeur de Bavière trouvait de grands avantages dans ces opositions. Outre la passion qu'il avait toujours eue pour les ys-Bas, l'assurance de son rétablissement dans ses États le ichait sensiblement. Il écrivait à Monastérol en homme vivent piqué du dernier refus que le Roi d'Espagne avait fait xécuter le traité, mais en même temps i témoignait une conce entière dans les bontés du Roi et dans la sûreté de sa role.

L'intention de l'Électeur était de borner à six mois le terme la neutralité. Elle aurait expiré vers le milieu de la campagne, si pour lors il eût vu que les ennemis eussent voulu l'amuser, se flattait de prendre si bien ses mesures dès le moment qu'il

[1] Traité d'Ilbersheim conclu le 7 novembre 1704 entre l'Électrice de Bavière le Roi des Romains après la perte de la bataille d'Hochstaedt. Cf. Dumont, ps diplomatique, VIII, 1re partie p. 163.

[2] de Lorraine, abbé de Stavelo, etc., né le 8 décembre 1689, mort le 27 juillet 1715.



3ᵉ *janvi*

Le comte de Monastérol m'avai
ravant un mémoire dressé par l'I
ses vues et ses réflexions sur les p
faisaient pour un traité particuli
l'homme employé par les Holl
arrivé à Compiègne, qu'il s'étai
de sa commission, et que ce pri
engagement sans l'agrément d
les intentions de Sa Majesté s

Ils demandaient pour pre
Bavière se mît en possession
possédait encore dans les P
en conséquence du traité
lettre du Roi, son petit-fil
Roi Catholique avait mon
subsistait encore, et ce pri
assez mauvais complimen
écrite au Roi depuis peu

L'exécution du traité
fondement du traité part
l'Électeur de Bavière. L
conviendrait avant toute
et pour les deux provin
Roi d'Espagne aurait c

Que les troupes de B
dans les armées de Fra
celles qui étaient encor
d'Espagne à la garde d

Que pendant le cour
un traité pour les intér
à la Bavière;

Qu'on stipulerait l'e.



1

serait libre qu'il pourrait causer de grands dérangements à leurs projets.

Je rendis compte au Roi de ce que Monastérol m'avait dit de la part de l'Électeur. Sa Majesté remit à délibérer et à décider sur une affaire aussi importante dans le Conseil qu'Elle tiendrait le lendemain.

4e janvier.

Les mémoires et les lettres de l'Électeur ayant été lus, le Roi demanda les avis. Je donnai le mien, et il fut que la demande de ce prince avait été juste dès le moment qu'il l'avait formée, puisqu'elle était fondée sur une parole positive donnée par le Roi et par le Roi d'Espagne, que bien loin de lui refuser une chose promise, il méritait au contraire qu'on lui sût gré d'avoir suspendu ses instances lorsque Sa Majesté lui avait fait connaître qu'elles pouvaient nuire aux intérêts du Roi, Son petit-fils.

Que cette considération était cessée, puisqu'il était certain et connu de tout le monde que la paix ne se pouvait plus faire sans démembrement des États appartenant à la Couronne d'Espagne. Or il n'y en avait pas dont la nation espagnole fût moins touchée que de celui des Pays-Bas. On pouvait flatter sa gloire en représentant cette cession comme une noble récompense donnée à la fidélité d'un allié constant dans ses engagements.

Mais après avoir examiné l'intérêt du Roi d'Espagne et ce que la nation espagnole pourra penser, il faut, dis-je, réfléchir sur l'intérêt principal qui est celui du Roi et du royaume. Si l'Électeur de Bavière n'est pas rétabli dans ses États, et s'il n'obtient pas les Pays-Bas pour le dédommager des pertes qu'il a faites, le dédommagement qu'il faut lui donner pour l'un et pour l'autre, en conséquence du traité, retombe absolument sur le Roi. Qui sait si la face des affaires changera assez heureusement pour mettre Sa Majesté en état de prescrire la loi à Ses ennemis et de leur imposer la nécessité de rétablir l'Électeur de Bavière dans ses États et dans ses dignités lorsqu'il sera question

de conclure la paix? Quand même quelqu'un oserait l'assurer, qu'on pourrait le croire, où trouvera-t-on le dédommagement que ce prince est en droit de demander pour les pertes qu'il a souffertes?

Tous ces embarras sont levés en consentant au traité que les ennemis lui proposent. Le Roi satisfait à ses engagements; Sa Majesté assure par avance le rétablissement et le dédommagement de Son allié d'une manière dont l'Électeur est content et qu'il regarde lui-même comme l'effet des bontés qu'Elle a pour lui. La proposition est à mon sens si avantageuse que j'ai craint, lorsque je l'ai entendue, qu'il n'y eût de la part des ennemis quelque venin caché sous les belles offres qu'ils faisaient à l'Électeur. J'ai même communiqué mes soupçons à Monastérol; il avait eu la même défiance. Nous avons examiné ensemble l'utilité que les ennemis retireraient de sa neutralité qu'ils proposent. Le seul avantage apparent est de le mettre à couvert du côté de la Meuse, mais le Roi ne songe pas à les inquiéter de ce côté. Toutes les forces de Sa Majesté seront employées à résister aux efforts que les ennemis veulent faire du côté d'Artois. C'est donc au contraire un avantage pour Elle d'être assurée que Sa frontière sera tranquille du côté de la Meuse.

Ils voudraient peut-être engager l'Électeur dans une neutralité courte et l'obliger ensuite à se déclarer contre le Roi, mais ce prince offre de prendre avec Sa Majesté tous les engagements qu'Elle voudra lui dicter. Son ministre assure qu'il n'y en a point auquel il ne souscrive. Je ne vois donc dans cette proposition qu'avantage pour le Roi, et que serait-ce encore pour le royaume si, à la paix, l'Électeur de Bavière se croyait en droit de demander une province pour son dédommagement?

Ces raisons exposées, la conclusion de mon avis fut que le Roi devait ordonner à M. le duc de Vendôme de faire connaître au Roi d'Espagne la justice des prétentions de l'Électeur, l'injustice qu'il y aurait au contraire de lui refuser l'accomplissement d'un traité et d'une promesse écrite de la propre main de Sa Majesté Catholique; l'inutilité même de ce refus puisque les places dont il était question n'étaient d'aucun avantage à la

monarchie d'Espagne, qu'il fallait compter de les céder à la paix si l'on était assez heureux pour les conserver pendant la guerre; que, dans la nécessité de les abandonner un jour, il valait mieux les donner a un allié à qui elles avaient été promises et procurer par ce moyen son rétablissement et son dédommagement que de se voir obligé de les remettre entre les mains des ennemis ou par la force des armes ou par la négociation; qu'elles ne pouvaient même servir au Roi d'Espagne à faire une négociation particulière avec ses ennemis, comme il l'avait autrefois espéré.

Je finis en disant que si, malgré ces raisons, le Roi Catholique rejetait encore la demande de l'Électeur, le Roi pour lors devait retirer ses troupes des places d'Espagne dans les Pays-Bas et laisser à l'Électeur le soin de les garder lui-même, par conséquent la possession de ces places dont la propriété lui appartenait véritablement par le traité.

Les avis du Conseil furent assez unanimes. M. Voysin parla plus fortement encore et mieux que moi en faveur de l'Électeur. Le Roi décida et m'ordonna d'écrire la lettre à M. le duc de Vendôme telle que je l'avais proposée. Sa Majesté me donna aussi Ses ordres pour écrire une lettre de Sa main au Roi d'Espagne sur la même affaire. Il fut résolu d'en garder le secret à l'Électeur de Cologne, l'Électeur de Bavière l'ayant ainsi désiré.

Le Conseil étant fini à midi et demi, le Roi me commanda d'aller trouver l'Électeur de Cologne qui était descendu dans l'appartement que j'occupais, et de l'amener un quart d'heure après dans le cabinet de Sa Majesté.

L'entretien que j'eus avec ce Prince roula sur la cause de son voyage. Il l'avait, disait-il, entrepris pour renouveler son traité avec le Roi; mais, pour y satisfaire de sa part, il demandait que les payements des subsides fussent réguliers, et véritablement ils ne l'étaient pas depuis quelque temps. Il représentait la nécessité de cette régularité, puisque sans elle il était impossible qu'il eût des troupes et qu'il retînt des étrangers qui étai[ent] réduits à mourir de faim ou bien à déserter lorsque le pay[s]

cessait. Il me dit cependant qu'il ne parlerait pas au Roi de tous ces détails.

En effet, toute l'audience que Sa Majesté lui donna se passa en compliments. Il entra dans Son cabinet par les appartements de derrière. Sa suite demeura dans la pièce la plus prochaine du cabinet où le Roi l'attendait debout. Monseigneur et Monseigneur le duc de Bourgogne étaient auprès de Sa Majesté. Ils se retirèrent quelques pas quand l'Électeur lui parla. Peu de temps après, ils se rapprochèrent et entrèrent dans la conversation. Quelques-uns des grands officiers de la maison étaient dans le cabinet auprès de la porte de la chambre; j'entrai avec l'Électeur.

L'audience finie, il entra par le cabinet du Roi dans la galerie d'où il passa dans l'appartement de madame la duchesse de Bourgogne qu'il avait demandé à voir. Elle n'était pas encore de retour de la messe. Monseigneur le duc de Bourgogne étant entré dans la chambre de cette princesse par une autre porte en même temps que l'Électeur y entrait aussi, ils s'entretinrent de choses générales jusqu'à la fin de la messe. L'abord de madame la duchesse de Bourgogne fut gracieux, et l'Électeur si charmé qu'il ne parla que d'elle du reste de la journée. M. le duc de Berry la suivait. L'Électeur l'embrassa. Madame la duchesse de Berry lui fut présentée par madame la duchesse de Bourgogne. Il ne la baisa point, voulant garder un demi *incognito*. Comme il sortait, madame la duchesse de Ventadour[1] amena M. le duc de Bretagne que l'Électeur sous le nom d'évêque de Tongres[2] avait eu dessein d'aller voir.

Il voulait aller chez madame la duchesse d'Orléans, mais elle était à Paris. Il passa chez Madame. Elle ne lui dissimula pas le chagrin qu'elle avait de croire la dignité électorale avilie en le

[1] Charlotte-Éléonore-Magdelène de la Mothe-Houdancourt, femme de Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, gouvernante du duc de Bretagne et du duc d'Anjou, puis des Enfants de France, morte le 15 décembre 1744. Sa mère Louise de Prie, épouse du maréchal d'Houdancourt, duc de Cardonne, avait été gouvernante des Enfants de France en 1671.

[2] L'évêché de Tongres, fondé par saint Materne, fut transféré d'abord à ... puis à Liége. On a vu que l'Électeur de Cologne était évêque de

voyant à Versailles, lui répétant ce qu'elle lui avait dit premier voyage, qu'elle croyait apparemment un bon « Qu'un Électeur dans ce lieu était un poisson hors de l'

Les visites finies, il vint dîner chez moi. Il alla voir pelle après le dîner, et il eut encore à la tribune une peti versation avec madame la duchesse de Bourgogne. Il ensuite pour retourner à Paris.

J'y allai le même jour assister à une fête magnifique par le duc d'Albe pour les succès d'Espagne. Rien épargné : souper, illumination, feu d'artifice, bal en ma ne prenait pas garde à la dépense lorsqu'il s'agissait de c son zèle et les victoires de son Roi.

J'y trouvai Monastérol. Je l'informai de la résolution Roi avait prise et de deux observations faites sur le proj neutralité : l'une, qu'il était à propos d'en régler le tern la durée de la campagne au lieu de six mois; l'autre, qu pulant que les troupes de part ni d'autre ne passeraient terres cédées à l'Électeur, il fallait conserver la commu et le passage des troupes du Roi libres pour les villes d beuge, Philippeville, Mariembourg et Rocroy. Il m'as nouveau que l'Électeur ferait tout ce que le Roi souh que, pour lui, il partirait incessamment pour Compiè qu'auparavant il passerait à Versailles.

5e *janvier*.

J'y retournai de bon matin. Un courrier arrivé de Mar veille m'avait apporté des lettres de Constantinople pour M. des Alleurs[2] informait Sa Majesté de la résolution

[1] Dans la correspondance de Madame, Éd. Jaeglé, c'est plutôt à l'oc peu d'égards montrés à l'Électeur de Bavière qu'elle s'indigne (II, l'Électeur de Cologne, elle dit simplement : « C'est l'innocence perso (*Ibid.*, 53.)

[2] Pierre Puchot, marquis des Alleurs, grand-croix de Saint-Louis, des camps et armées du Roi, envoyé extraordinaire près l'Électeur de bourg (1698-1701), près l'Électeur de Cologne (1701-1711), am

Grand Seigneur avait prise le 20e novembre de secourir le Roi de Suède et de déclarer la guerre au Czar [1]. Je portai donc cette nouvelle à Sa Majesté, et l'on apprit peu de jours après l'inquiétude qu'un événement aussi considérable causait aux ennemis.

Monastérol vint me voir après avoir entretenu M. Voysin à qui je l'avais prié de parler sur les précautions à prendre dans le traité de neutralité pour ne pas embarrasser le passage des troupes du Roi et la communication des places [2].

Sa Majesté alla le même jour à Marly pour y demeurer jusqu'au 17e du mois.

7e *janvier.*

Je lus au Conseil la lettre que le Roi m'avait commandé d'écrire pour M. le duc de Vendôme. Je fus étonné, et M. le duc de Beauvilliers me témoigna combien il l'avait été aussi, d'entendre M. Voysin, qui quelques jours auparavant avait parlé très-fortement en faveur de la demande de l'Électeur de Bavière, changer tout à coup de style et chercher des raisons pour éluder encore l'exécution du traité. Son avis ne fut pas suivi. On en retint seulement ce qu'il contenait de bon. C'était d'écrire à M. le duc de Vendôme d'envoyer directement au Roi la résolution du Roi d'Espagne si elle était favorable, afin que Sa Majesté, maître de l'exécution, pût la susprendre si par hasard la négociation proposée par les Hollandais n'avait pas de suite.

8e *janvier.*

J'avais promis à l'Électeur de Cologne de conférer le 8e à Paris avec ses ministres sur le traité qu'il souhaitait de renou-

extraordinaire près le Grand Seigneur (1711-1716), mort à Paris le 25 avril 1725, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

[1] Achmet III déclare la guerre à Pierre le Grand, le 11 novembre 1710; le 21, Pierre est obligé de capituler avec son armée et de signer la paix.

[2] Mémoire sur la neutralité des quatre places remis par M. Voysin (janvier 1711). Affaires Étrangères, *Pays-Bas*, vol. 66.

veler. Je dînai chez lui où il m'avait invité, et le dîner fini, le baron Karg [1], chancelier de ce prince, le comte de Saint-Maurice [2], général de ses troupes, et le baron Simeoni, vinrent chez moi. Ils me lurent le projet que l'Électeur avait fait dresser.

Les conjonctures étant fort changées depuis 1701 que le premier traité avait été signé à Bruxelles [3], il en fallait faire un nouveau plutôt que de renouveler l'ancien, et celui dont il était question ne regardait proprement que les avantages que le Roi ferait à l'Électeur.

Sa Majesté voulait bien lui accorder les mêmes. Il fallait seulement les faire valoir. C'est à quoi je m'appliquai en tenant ferme sur les points qu'on pouvait disputer, et que je savais cependant que le Roi accorderait, mais remettant à la générosité de Sa Majesté de S'en expliquer sur le compte que je Lui en rendrais. Après la conférence avec les ministres de Cologne, j'eus celle des autres ministres étrangers. Il n'y eut rien de considérable. La déclaration de guerre du Turc donnait lieu à beaucoup de raisonnements politiques, et l'on augurait bien pour la France de cet événement.

Je reçus le soir un courrier de Monastérol qui m'envoyait de Compiègne le projet de neutralité dont l'Électeur de Bavière proposait de convenir avec les Hollandais. Il me demandait en même temps une prompte réponse.

[1] Le baron Jean-Frédéric de Karg de Bebembourg, abbé du Mont Saint-Michel (1703), ministre d'État et grand Chancelier de l'Électeur de Cologne, fut son plénipotentiaire à Utrecht.

[2] Philibert de Chabot, comte de Saint-Maurice et de Saint-Joyre, seigneur de Chitry, Vallières et dépendances, du Monet et de Rubaut, conseigneur de Hauteville, baron de Crète, de Mions et de Gesvres, conseiller d'État de Son Altesse Sérénissime Électorale de Cologne, gouverneur de sa maison, grand maréchal de sa Cour, gouverneur de l'artillerie et de ses troupes, colonel de son régiment des gardes, gouverneur de Bonn. Est-ce lui qui fut envoyé à Versailles en 1684, par M. de Savoie, qui quitta M. de Savoie en 1690 pour s'attacher à la France, et fut maréchal de camp en 1696? Il porte *de gueules aux trois fleurs de lys d'or, au chef chargé d'un lion issant.*

[3] Le 13 février. Le traité est publié dans MARTENS, *Supplément,* I, XCIX. Ce traité conclu pour dix années expirait le 13 février 1711. Martens ne donne pas les articles secrets qui contenaient les stipulations relatives aux subsides.

9ᵉ *janvier.*

Après avoir encore vu le matin les ministres de Cologne, je retournai le soir à Marly. Je rendis compte au Roi du projet que Monastérol m'avait envoyé. Il était conforme aux intentions de Sa Majesté, hors que le terme de la neutralité était fixé à six mois. Elle m'ordonna de lui marquer encore par ma réponse qu'il était nécessaire de convenir de la neutralité pour la durée de la campagne.

Le courrier que le Roi renvoyait à M. le duc de Vendôme aurait dû partir le 8ᵉ. Le duc d'Albe me pria de le retarder jusqu'au 9ᵉ, et je crois qu'il ne partit que le 10ᵉ au matin.

10ᵉ *janvier.*

Celui qui avait été dépêché de Versailles à Vittoria le 6ᵉ décembre revint le 10ᵉ janvier. Les lettres dont il était chargé apprirent que les ennemis avaient encore perdu 1500 hommes pris en différentes occasions, que Villaroël, Espagnol rebelle et lieutenant général [1], était du nombre de ces prisonniers, que Stahremberg avait passé à Saragosse, abandonné cette ville, laissé dix pièces de canon, et que le Roi devait y être le 4ᵉ ou le 5ᵉ. La Reine se préparait aussi à passer à Saragosse.

[1] Le marquis de Villaroël, en relation avec le duc d'Orléans, arrêté en 1709 suivant Saint-Simon et Dangeau, relégué dans le nord de l'Espagne suivant Fitz Moritz, passe à l'ennemi en 1710. Dangeau dit aussi qu'il est pris par les troupes de Philippe V en janvier 1711. (XIII, 519.) Néanmoins c'est lui qui commande à Barcelone pendant le siége et qui oppose à Berwick une terrible résistance. Il est pris et transporté malgré la capitulation au château d'Alicante. C'est au moins le premier bruit, car on dit ensuite que Berwick lui a donné sa maison pour prison.

11ᵉ *janvier.*

Les bons succès d'Espagne commençaient à changer la situation des affaires. Les discours étaient moins hauts en Hollande; l'argent y devenait plus rare, et ceux qui se mêlaient d'écrire changeaient leur style. Ainsi le Roi vit dans une lettre que je reçus de Pettekum, que supposant qu'il parlait de lui-même et sans ordre, il disait clairement qu'on laisserait pour le partage du Roi d'Espagne Naples, la Sicile et la Sardaigne.

12ᵉ *janvier.*

Mais le 12ᵉ, je reçus une autre de ses lettres beaucoup plus forte. Il avait, disait-il, représenté fortement au Pensionnaire qu'il serait impossible de persuader au Roi Catholique d'abandonner l'Espagne, et qu'il convenait pour le bien de tout le monde de chercher des moyens d'assurer le commerce, en laissant ce prince sur son trône. Il ajoutait que la conversation avait été interrompue, mais il me demandait un plan pour traiter sur ce fondement. Il offrait son adresse pour sonder les esprits. Enfin il demandait un passe-port pour venir lui-même ici rendre compte de ses idées.

14ᵉ *janvier.*

Le Roi, ni qui que ce soit du Conseil, ne fut d'avis de permettre ce voyage. Il fut seulement résolu de se servir de cette occasion pour confirmer que jamais le Roi d'Espagne n'abandonnerait sa couronne, et qu'il était désormais inutile de proposer cette condition pour servir de fondement à la paix. Au reste, la voie de Pettekum étant méprisée de tous côtés, on dit qu'il serait beaucoup plus à propos de se servir de celle d'Hennequin. On

craignait seulement de faire des avances. Je dis qu'il me venait voir assez fréquemment, que je pourrais sans aucune affectation lui parler de ce que Pettekum m'écrivait et lui témoigner que je n'en faisais aucun cas; que je verrais ce qu'il répondrait. Le Roi l'approuva.

Je lus ensuite au Conseil le traité à faire avec l'Électeur de Cologne tel que je l'avais dressé en conséquence des ordres du Roi.

J'allai le soir à Paris le porter à ce prince, mais son chancelier était hors d'état de l'examiner. Au moins l'Électeur me dit que le dîner qu'il avait fait chez l'abbé d'Auvergne ne laissait pas la tête de son ministre assez libre pour travailler à des affaires sérieuses. Celle du traité fut donc remise au lendemain au matin.

15e *janvier*.

C'était le jour où je voyais les ministres étrangers. Je lus le projet de traité à ceux de l'Électeur de Cologne. Ils étaient trois, à savoir : le baron Karg, son chancelier, le comte de Saint-Maurice, général de ses troupes, et le baron Simeoni, son envoyé auprès du Roi. Les conditions étant conformes aux demandes de l'Électeur, ils en parurent très contents [1]. Il vint lui-même le soir, dans le moment que je partais, me remercier de la manière dont Sa Majesté avait bien voulu le traiter et presser en même temps le payement des sommes qui lui étaient dues; car il voulait les toucher avant que de partir de Paris, et, le séjour lui en étant fort cher, il désirait avec raison de l'abréger.

A la fin de la conférence du matin avec les ministres étrangers, Hennequin était venu chez moi. Son premier discours avait été une question sur les nouvelles de la paix. On m'assure, dit-il, qu'elle s'avance. Je lui demandais s'il en avait quelques

[1] La principale condition du traité signé le 20 janvier 1711, et ratifié par le Roi le même jour, est un subside de 24,000 écus de banque, plus 4000 écus de banque, et 3000 livres par mois. (AFF. ÉTR., *Cologne*, vol. 59.)

nouvelles de Hollande, que, si cela était, je le croirais, parceque jusqu'alors, les obstacles à la conclure n'avaient été formés que par les Hollandais. Il répondit qu'on lui écrivait qu'il y avait quelque proposition de la part de la France. Je l'assurai que cet avis était absolument faux. On parle cependant, ajouta-t-il, d'un certain projet de faire abdiquer le Roi Philippe et de laisser la couronne au prince des Asturies. Ce projet, dis-je, supposé qu'on le répande, est absolument visionnaire. Le Roi Philippe, affermi présentement sur son trône par la nation même, n'abandonnera jamais les Espagnols. C'est un point qu'il faut désormais établir comme sûr. De votre côté, vous ne voudriez pas laisser la monarchie au prince des Asturies, après le soin que vous avez pris dans les préliminaires d'exclure tous les princes de la maison de France non-seulement de la couronne d'Espagne, mais de leur ôter aussi la faculté de pouvoir posséder le moindre village dans toute l'étendue de cette monarchie. Je lui dis à cette occasion que, s'il était possible d'ajouter quelque foi aux lettres de Pettekum, j'aurais lieu de croire que l'on commençait à voir en Hollande que la condition de la cession de l'Espagne et des Indes devenait une condition impossible, puisqu'il me proposait par sa dernière lettre de lui envoyer un plan pour la sûreté du commerce, le Roi Catholique demeurant sur le trône d'Espagne, mais que la légèreté de cet homme était telle qu'on ne pouvait compter sur aucune de ses lettres.

Hennequin me répondit que pour lui, il avait été d'opinion dès le commencement de la guerre, qu'il fallait chercher les moyens d'assurer le commerce en laissant le Roi d'Espagne sur son trône; qu'il y avait eu quelque expédient proposé sur ce sujet, qu'il croyait même que c'était à l'insu de la France; qu'il s'agissait d'engager la contractation de Séville à stipuler de concert avec le Roi Catholique; qu'on proposait que les navires de guerre hollandais serviraient d'escorte aux flottes et aux galions destinés pour les Indes, que les Hollandais mettraient dans Cadix la moitié de la garnison; qu'il ne savait ce projet que très-imparfaitement, mais qu'il savait qu'il avait été fait. Il ne put me dire s'il voulait parler de celui du comte de Bergheick que

le Pensionnaire avait toujours traité de chimérique. Il finit seulement en faisant des vœux pour la paix nécessaire à tout le monde.

Ce n'était ni par hasard, ni par occasion, qu'il me parlait de ce projet. Je vis après son départ que le discours était prémédité, car il en avait mis des notes sur un petit bout de papier qu'il laissa tomber pendant la conversation. Mais ce n'était encore que des discours généraux, et il fallait quelque chose de plus réel.

16e *janvier.*

Le lendemain, je rendis compte au Roi de cette conversation. Je remis entre les mains de Sa Majesté une lettre que l'Électeur de Bavière lui écrivait pour la remercier de ce qu'Elle avait [fait] en dernier lieu pour les intérêts de ce prince. Monastérol me l'avait donnée à Paris avec la copie du projet pour la neutralité que l'Électeur avait fait délivrer au nommé Courtois, bourgmestre d'Huy, qui était chargé par les Hollandais de cette négociation.

Cet homme avait été fort attaché aux intérêts de l'Électeur de Cologne, et par la même raison, les Hollandais lui avaient confié le soin d'une négociation qu'ils donnaient comme avantageuse à la maison de Bavière. Ils assuraient en même temps l'Électeur que jamais la France ne consentirait à sa conclusion, qu'elle n'avait d'autre objet que d'éluder l'exécution de ses engagements et de le tromper. Courtois en était lui-même si persuadé qu'il fut très-surpris d'apprendre que le Roi entrait dans toutes les vues de l'Électeur et de la prompte réponse que Sa Majesté avait faite. Il dit qu'il ne perdrait pas un moment à la porter en Hollande, qu'elle y était attendue avec impatience, et qu'il avait de justes raisons de croire que ce traité serait un premier degré pour parvenir à celui de la paix générale.

17e *janvier.*

J'appris le matin que M. le maréchal de Villars avait perdu la veille un procès qu'il avait formé pour le payement de deux dettes qu'il avait acquises sur la succession de Servien. Cet incident, dont le détail est inutile, empêchait depuis plus de six semaines et rendait comme incertaine la conclusion du contrat qui me restait à faire pour l'acquisition des terres de Sablé et de Bois-Dauphin. J'allai donc à Paris à dessein d'en presser la signature et, malgré plusieurs petites difficultés, l'affaire fut enfin terminée le même soir, après avoir duré près de quatre ans à conduire à sa consommation. Encore restait-il un procès à juger avec des religieux Prémontrés réformés qui prétendaient avoir plusieurs droits sur la terre. On convint que la date du contrat ne serait remplie de quelques jours afin de laisser le temps de signifier à M. de Villars et aux autres créanciers réunis avec lui, l'arrêt qui les condamnait. Le contrat fut signé par M. l'abbé Servien [1], héritier par bénéfice d'inventaire de feu M. de Sablé, son frère [2], et par madame de Nancré [3]. Nous le signâmes ensuite, madame de Torcy et moi [4].

18e *janvier. Versailles.*

Les nouvelles d'Espagne lues au Conseil le 18e étaient du 4e. Elles apprenaient l'arrivée du Roi Catholique à Saragosse. Il y

[1] Augustin Servien, abbé de Saint-Jouin-les-Marnes et prieur de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, mort le 5 octobre 1716.

[2] Louis-François Servien, marquis de Sablé et de Boisdauphin, baron de Châteauneuf, mort le 29 juin 1710, âgé de soixante-six ans.

[3] J'ignore quel rapport existe entre madame de Nancré et les Servien. Leur sœur avait épousé le duc de Sully; leur mère était une Le Roux.

[4] L'achat est fait le 24 janvier 1711 moyennant la somme de 450,000 livres. Les terres de Sablé et Boisdauphin sont érigées en marquisat pour M. de Torcy par lettres de mars 1711, visant l'érection de septembre 1544 en faveur de Claude de Lorraine, duc de Guise, et registrées en Parlement le 10 juin. Mademoiselle de Coigny, belle-fille de Torcy, fit de curieuses recherches sur les divers propriétaires de la terre de Sablé. (*Cabinet des Titres.*)

avait été reçu avec de grandes acclamations. Il songeait à faire rafraîchir ses troupes pendant quelque temps, et l'objet de M. de Vendôme était toujours de faire le siége de Barcelone.

Il arriva le même jour un courrier au duc d'Albe qui m'envoya des lettres le soir. Il y en avait une du Roi d'Espagne pour le Roi. Il informait Sa Majesté de la résolution qu'il avait prise de faire lever quatre mille hommes dans les Pays-Bas pour servir de recrues à ses troupes wallonnes. Il La priait de leur accorder le passage au travers du royaume, et pour l'obtenir, il représentait que les services que ces troupes lui rendraient ne seraient pas moins utiles à la France qu'à l'Espagne.

La demande déplut fort au Roi. Un semblable passage de troupes espagnoles et wallonnes avait déjà causé une grande désertion dans les troupes de Sa Majesté et beaucoup de désordre dans les provinces. Elle était persuadée que la même chose arriverait encore. Ainsi, Elle se portait à refuser cette permission et à proposer au Roi d'Espagne de faire passer par mer les troupes qu'il prétendait tirer des Pays-Bas. Toutefois Sa Majesté résolut de différer encore Sa réponse.

Le duc d'Albe, ayant ordre de la presser, demanda une audience.

20° *janvier.*

Il l'obtint le 20°. Il représenta que la désertion des troupes du Roi ne serait point à craindre, que le nombre de celles que le Roi d'Espagne voulait tirer des Pays-Bas était fixé, que les commandants des troupes de France pourraient examiner ce qui passerait, que, si le Roi voulait en charger ses inspecteurs, il dépendrait de Sa Majesté de le faire et de prendre toutes les voies qu'Elle jugerait à propos pour empêcher qu'il ne se commît aucune fraude ; que dans l'état où étaient les affaires, la défense de l'Espagne était le bien de la France, que le Roi Catholique espérait que le Roi, son grand-père, y contribuerait par cette considération autant que par l'amitié qu'il avait pour lui.

Ces raisons ne prévalurent pas aux autres considérations, Sa

Majesté dans cette audience parut encore plus ferme à refuser la demande du Roi d'Espagne.

Bergheick, venu à Versailles pour appuyer le duc d'Albe, en parla inutilement à M. Voysin. Je le trouvai affligé du refus et persuadé que rien n'était plus facile que d'accorder en cette occasion le service du Roi et celui du Roi d'Espagne.

Il me reprocha d'avoir exposé l'année précédente Sa Majesté Catholique à recevoir une extrême préjudice en appuyant, comme j'avais, dit-il, appuyé la demande de l'Électeur de Bavière. Je le priai de me dire quel était donc le préjudice que le Roi d'Espagne souffrirait d'exécuter un traité et de céder pour cet effet des places qui lui étaient devenues inutiles. Bergheick s'emporta et me demanda si l'on devait regarder comme inutiles des provinces qui fournissaient encore au Roi leur maître autant de gens qui se sacrifiaient pour son service; qu'il y avait eu cent cinq officiers wallons tués dans les deux dernières batailles, qu'ils n'exposeraient pas leurs vies pour le service de Philippe V s'ils n'étaient soutenus de l'espérance qu'étant vainqueur de ses ennemis, il demeurerait maître des Pays-Bas, par conséquent en état de les récompenser; que les Pays-Bas étaient le premier État des princes qui depuis Ferdinand avaient régné en Espagne [1], qu'ayant fait si longtemps partie d'une grande monarchie, ils ne reconnaîtraient pas la domination de l'Électeur de Bavière; qu'il faudrait donc que tout ce qu'il y avait de gens considérables sortît des villes pour habiter la forêt de Marlagne et pour y former une République.

Avant ce discours tenu avec beaucoup d'agitation, j'avais parlé à Bergheick de celui qu'Hennequin m'avait tenu quelques jours auparavant. Bergheick avait nié d'avoir jamais offert aux Hollandais de tenir des troupes dans Cadix, ni la prérogative d'escorter les flottes et les galions pour les Indes; mais, depuis le changement arrivé dans les affaires d'Espagne, il se garderait

[1] Dès 1477 les Pays-Bas sont entrés dans la maison d'Autriche par le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne; leur fils Philippe Ier en épousant Jeanne d'Aragon les porta à la maison d'Espagne, et ils furent réunis à l'Espagne d'une façon définitive par Charles-Quint.

bien, disait-il, d'offrir à cette République les mêmes avantages qu'il avait autrefois proposés, et il faudrait bien des instances et une apparence certaine de négociation heureuse pour le porter à convenir.

Je lui demandai s'il ne jugerait pas à propos de faire quelque tentative particulière envers les Anglais. Il me répondit que M. Hill [1], nommé par l'Angleterre pour passer en Hollande et à Bruxelles, avait été son intime ami, qu'il pourrait bien lui écrire lorsqu'il serait à Bruxelles et entamer une négociation par cette voie.

21e *janvier*.

Il y avait déjà quelque temps que l'on donnait avis d'Angleterre que le parti dominant bien intentionné pour la paix avait exprès choisi M. Hill afin qu'exerçant l'emploi que Kadogan [2] avait eu en Hollande et dans les Pays-Bas catholiques, il pût écouter les propositions de la France et traiter secrètement; mais Bergheick n'était pas informé de ces avis, dont il ne convenait pas aussi de lui donner part.

Celui qui les écrivait était un prêtre français nommé Gaultier [3],

[1] Richard Hill, né le 23 mars 1654, payeur général des armées en Flandre, envoyé extraordinaire à la Cour de Bruxelles en 1703, puis à celle de Turin, puis lord commissaire du trésor, remplace à la fois Towsend à la Haye et Cadogan à Bruxelles en janvier 1711, meurt le 11 juin 1727. Toutefois je ne donne ces dates qu'avec quelque inquiétude. Est-ce bien au même Hill qu'il faut attribuer la mission de 1703 et celle de 1711? La notice placée en tête de la correspondance de Richard Hill pendant sa mission en Savoie (publ. par Blackney, Lond., 1845, 2 vol. in-8°) ne parle point de la mission de 1711.

[2] Guillaume Cadogan, qui fut depuis baron de Reading, baron d'Oakley, vicomte de Cavesham et comte de Cadogan, avait été nommé en 1709 par l'influence de Marlborough envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à la Haye et à Bruxelles. Rappelé en janvier 1711, il fut après la mort de la Reine Anne général de l'infanterie, colonel du premier régiment des gardes et gouverneur de l'ile de Wight. Il mourut en juillet 1726.

[3] François Gaultier, né à Rabodange d'une famille fort pauvre, sacristain de la paroisse de Saint-Germain en Laye, ne peut parvenir à être clerc de la chapelle du château; il obtient de partir comme chapelain à la suite du maréchal de Tallard, ambassadeur en Angleterre; est employé pendant la guerre par le comte de Gallas, ambassadeur de l'Empereur à Londres, et la comtesse de Jersey, qui venait entendre sa messe, l'indique à son mari. (V. *Mém. de Berwick*,

passé depuis dix ans en Angleterre, et dont M. le maréchal de Tallard avait rendu témoignage comme d'un homme de sens propre à bien avertir. Il m'avait mandé que lorsqu'il aurait quelque avis important à donner, il l'apporterait lui-même, et deux jours auparavant j'avais reçu de lui une lettre datée de Nieuport, où il était arrivé le 15ᵉ. Il vint me trouver le 21ᵉ au soir, et, n'ayant apporté avec lui ni lettres, ni papiers, il me dit, comme un discours qu'il aurait plusieurs fois répété pour en retenir tous les termes :

Que le duc de Shrewsbury [1] et M. Harley [2] qui gouvernaient alors l'Angleterre étaient convenus avec le comte de Jersey [3] de me faire dire de leur part qu'ils étaient absolument résolus de finir promptement la guerre et de travailler sincèrement, efficacement et de bonne foi à faire la paix;

Que pour des raisons d'État et pour leur propre sûreté, ils n'osaient commencer aucun traité en Angleterre, mais qu'ils désiraient que la cour de France prît des mesures pour faire recommencer de nouvelles conférences en Hollande, qu'ils y

p. 348.) Sa correspondance avec Torcy, très-fréquente en 1709-1710, est adressée à M. Le Vasseur, banquier, rue Sainte-Anne. Gaultier signe de l'Orne ou Le Vasseur. (AFF. ÉTR., vol. 229, 230.) Le 22 juin 1710, le Roi lui accorde une pension de 1200 livres sur une abbaye donnée à l'abbé de Saint-Aubert. (*Rome*, vol. 507.) Le 7 septembre, Torcy lui envoie 2000 livres. Sa première lettre signée est du 8 mai 1711. (*Angleterre*, vol. 232.) Le 3 août 1711, il obtient un brevet d'agent du Roi à Londres avec 6000 livres d'appointements. (*Angleterre*, vol. 235.) Il fut ensuite abbé d'Olivet et de Savigny, obtint de l'Espagne une pension de 12,000 livres et de l'Angleterre une de 6000. Il mourut le 13 juin 1720. Une partie de sa correspondance (année 1714) a été publiée par M. Grimblot. (*Revue nouvelle*, 1846, t. III.)

[1] Charles Talbot, comte, puis duc de Shrewsbury, etc., secrétaire d'État de Guillaume III, chevalier de l'Ordre de la Jarretière, grand chambellan de la Reine Anne, son ambassadeur en France en 1713, vice-Roi d'Irlande et grand trésorier d'Angleterre, mort le 14 février 1718.

[2] Robert Harley, créé comte d'Oxford en 1711, orateur de la Chambre des Communes en 1701, 1702 et 1703, secrétaire d'État en 1704, se démet en 1708, commissaire pour exercer la charge de trésorier en 1710, grand trésorier en 1711, accusé de haute trahison en 1714, et excepté nominalement de l'amnistie de 1717 sur la demande de la Chambre des Communes.

[3] Edward, comte de Jersey, vicomte Villiers, baron de Hon, maréchal d'Angleterre, premier secrétaire d'État et conseiller du Roi en son Conseil privé, plénipotentiaire au congrès de Ryswick, avait été ambassadeur en France en 1698. (1ʳᵉ audience le 27 septembre. Audience de congé mai 1699.)

enverraient des ministres qui écouteraient avec les seuls députés des États Généraux les propositions que la France ferait faire en public, mais que, en même temps, les ministres d'Angleterre recevraient en particulier toutes celles que le Roi voudrait faire porter, et qu'ils auraient des ordres positifs d'en informer aussitôt la princesse Anne et ses ministres à Londres sans en faire part à d'autres ;

Que, les conférences établies, même l'apparence étant de les renouer bientôt, le Roi pourrait envoyer à Londres un homme sage, bien informé, avec qui la cour d'Angleterre traiterait secrètement sans la connaissance des Hollandais, qu'on chercherait avec cet homme les moyens de lever les difficultés que l'on trouverait dans le lieu des conférences.

La proposition du prêtre Gaultier me parut difficile à mettre en usage. J'y voyais de grands inconvénients :

Premièrement, le parti de la guerre en Hollande apaisait le murmure des peuples en répandant que la France ferait bientôt de nouvelles ouvertures et de nouvelles démarches pour la paix. C'était par ces faux bruits que l'on avait calmé les reproches que la rupture des conférences de Gertruydemberg avait attirés sur ceux qui gouvernaient l'état. Le silence de la France avait excité l'impatience du public. On voyait ici le bon effet de s'être tu, d'avoir interrompu le commerce avec les Hollandais et de faire voir par les mesures prises pour les finances et pour les troupes que le Roi voulait faire les derniers efforts pour soutenir la guerre plutôt que de signer une paix honteuse. On perdait le fruit de cette conduite nouvelle en proposant sans cause apparente de renouer les conférences. C'était donner lieu de dire que quelque plaie cachée obligeait la France à recourir à la miséricorde de ses ennemis dans le temps même qu'elle semblait les braver. C'était relever encore le crédit des partisans de la guerre qui n'avaient demandé qu'encore un peu de temps pour contraindre le Roi à recevoir toutes les conditions que ses ennemis voudraient lui prescrire.

Secondement, l'idée d'une paix prochaine que la proposition des conférences entraînait naturellement avec elle était très-

capable de ralentir les soins et les efforts que les officiers faisaient pour le rétablissement de leurs troupes. On avait vu le mauvais effet que cette espérance avait produit les années précédentes, et il n'y avait point de temps à perdre pour se préparer à la campagne que les ennemis prétendaient ouvrir de très-bonne heure.

Le troisième inconvénient était l'effet que cette proposition subite produirait sur les Espagnols. Leur fidélité venait de sauver le Roi d'Espagne. Ils étaient encouragés par les secours que le Roi donnait au Roi, son petit-fils. Que diraient-ils, lorsque, tout d'un coup, ils entendraient parler de paix? N'auraient-ils pas raison de se croire abandonnés, et quelle révolution n'aurait-on pas à craindre de cette opinion?

D'ailleurs le Roi ne voulait plus entendre parler de traiter sur le pied des préliminaires, ni du prétendu rappel du Roi d'Espagne comme les ennemis exprimaient la condition de céder l'Espagne et les Indes. Toutefois, sans cette condition, les Hollandais ne consentiraient jamais à de nouvelles conférences. C'était donc une tentative inutile que d'en faire la proposition. Elle n'attirerait qu'un refus qui décrierait encore les affaires de la France et qui relèverait l'espérance et les hautes idées de ses ennemis.

Un quatrième inconvénient dont je ne m'expliquai pas au prêtre Gaultier était la situation présente des affaires des Turcs. Ils étaient prêts de commencer une guerre dont les ennemis du Roi paraissaient embarrassés. Le Grand Seigneur, peu belliqueux de son caractère, s'était laissé entraîner à cette résolution plutôt qu'il ne l'avait prise. C'était lui donner un prétexte d'en changer et de suivre son penchant naturel en lui faisant voir une apparence de réunion prochaine entre les princes chrétiens.

Gaultier, embarrassé de quelques-unes de mes objections, répondit aux autres. La peine de traiter sur le fondement des préliminaires ne doit pas, dit-il, embarrasser le Roi. Ceux qui m'envoient savent bien que les affaires d'Espagne étant en l'état où elles sont présentement, il n'est plus question de prétendre que le Roi Philippe abandonne l'Espagne et les Indes. Aussi ne se

ndront-ils pas difficiles sur cette condition. Il est vrai que les lénipotentiaires d'Angleterre paraîtront insister fortement sur et article aux conférences de la paix. Il faut bien donner cette atisfaction à leurs alliés. Mais il y aura des ordres secrets pour raiter sur la sûreté du commerce et pour s'en contenter. Si la hose ne peut se perfectionner en Hollande, l'homme que le Roi nverra secrètement en Angleterre l'achèvera à Londres. C'est e que milord Jersey m'a chargé de vous dire pour le faire savoir uniquement au Roi. Ne craignez donc pas qu'on vous presse de faire sortir d'Espagne le Roi Catholique, car les Anglais voient que ce projet est devenu chimérique, et ils ont besoin de la paix.

Je lui demandai quels étaient à peu près les avantages et les assurances qu'ils envisageaient pour leur commerce. Je l'ignore, dit-il, mais je crois qu'ils voudraient qu'on remît à leur choix, ou de faire directement le commerce aux Indes, ou de le faire indirectement par les vaisseaux espagnols comme sous le règne de Charles Second. Peut-être aussi demanderont-ils quelques places dans l'Amérique. Ce qu'il y a de certain est qu'ils veulent la paix. Il ne faut pas qu'un point d'honneur retarde plus longtemps un aussi grand bien. On a su que le Roi était fort irrité contre les Hollandais; au moins on l'a publié en Angleterre. Que cela soit ou non, son ressentiment, quoique juste, ne doit pas empêcher Sa Majesté de faire la nouvelle démarche que les bien intentionnés pour la paix Lui demandent comme étant nécessaire pour leur donner les moyens d'agir efficacement.

Je lui répondis que quand même le Roi pourrait se résoudre à faire une nouvelle avance dont je lui avais déjà fait connaître les dangereux effets, les choses n'en seraient pas plus avancées si les Hollandais refusaient les conférences comme ils les refuseraient vraisemblablement aussitôt qu'ils sauraient que Sa Majesté ne voudrait plus traiter sur le pied des préliminaires.

En ce cas, dit-il, je puis vous assurer que les Anglais les forceront à renouer la négociation, ou bien que l'Angleterre fera la paix sans la participation des États Généraux et sans les consulter.

C'était un grand point, mais il fallait encore ménager l'Es-

pagne et prévenir les justes plaintes qu'elle ferait lorsqu'elle apprendrait les propositions d'une nouvelle négociation. Le seul moyen à mon sens était de stipuler que ses ministres assisteraient aux conférences. Je le dis à Gaultier. Je lui dis de plus qu'il fallait que ceux de la maison de Bavière y intervinssent. Il en convint, mais il représenta qu'il serait bon de différer à le proposer jusqu'à ce que les Hollandais eussent rendu réponse.

Il ajouta que les ambassadeurs d'Angleterre pour la paix seraient le comte de Jersey et Hill. Peut-être en mettrait-on un troisième, mais seulement pour la forme et absolument dépendant des deux autres. Jersey l'avait chargé de me dire sous la condition du secret que je devais garder pour tout autre que le Roi, qu'il aurait des ordres et qu'il travaillerait utilement pour insérer dans le traité de paix un article qui assurerait la couronne d'Angleterre au roi légitime après la mort de la Princesse sa sœur. Il demandait sur toutes choses que la Cour de Saint-Germain n'apprît rien de cette circonstance, quoique peu de temps auparavant il m'eût fait prier d'assurer le Roi d'Angleterre de son zèle pour son service. Le prêtre Gaultier, parlant de l'état présent de l'Angleterre, me dit que le duc de Shrewsbury faisait les fonctions de premier ministre, quoiqu'il n'en eût pas le titre; qu'Harley, homme de beaucoup d'esprit aussi bien que le duc, était intimement lié avec lui; qu'ils se servaient de Jersey, homme d'un esprit assez borné, mais plein de bonnes intentions, et qu'étant assurés de lui, ils le faisaient entrer avec eux dans une affaire qu'ils n'oseraient confier à qui que ce soit en Angleterre; car je lui avais demandé pourquoi, ayant sincèrement envie de traiter, ils prenaient le détour de faire proposer peut-être inutilement des conférences en Hollande, que le maréchal de Tallard était en Angleterre, et que ce serait un canal admirable pour une négociation secrète : Gaultier m'avait répondu qu'elle serait pénétrée dès le moment qu'on ferait passer M. de Tallard de Nottingham à Londres, et qu'il n'y avait personne en Angleterre en qui ces messieurs voulussent prendre confiance pour lui parler de leur part.

Il me dit que la Masham [1], favorite de la Princesse, ne pouvait rendre aucun service dans une affaire de cette conséquence, qu'il était inutile de ménager son frère, nommé Hill [2], et que la conformité du nom avait fait croire ici frère ou neveu de celui qui devait passer en Hollande.

La Masham, avant que d'être à la princesse Anne, servait en qualité de femme de chambre la femme d'un chevalier. La duchesse de Marlborough, sa parente, pressée par ses amis de retirer d'une condition si basse une femme qui lui appartenait par les liens du sang, avait sollicité la Princesse de la recevoir au nombre de ses femmes de chambre : quoique favorite alors, elle ne put obtenir cette grâce, le nombre des femmes de chambre étant rempli. Elle dut se contenter de la permission qu'elle obtint pour la Masham de demeurer au palais sans fonctions en attendant qu'il y eût une place vacante. Elle attendit deux ans : alors, une des femmes étant morte, elle eut sa place. Elle plut au prince de Danemark, qui vivait encore [3], non par sa beauté, mais par ses manières et par son adresse à servir. Elle plut ensuite à la Princesse, et, ménageant ce premier goût, son crédit augmenta jusqu'au point de chasser enfin la duchesse de Marlborough qui l'avait introduite auprès de sa maîtresse.

Véritablement elle ne conduisit pas seule un aussi grand ouvrage. Harley, justement irrité contre Marlborough, qui lui avait fait ôter la charge de secrétaire d'État, et qui voulait encore lui faire perdre la tête sur un échafaud, Harley la conduisit, et par les conseils qu'il lui donna parvint à changer le ministère et à ébranler la fortune de son ennemi.

Le retour de Marlborough à Londres n'avait plus été comme

[1] Abigaïl Hill, gouvernante de la maison de lord Rivers, était parente de la duchesse de Marlborough et fut placée par elle près de la Reine Anne comme coiffeuse. Elle avait épousé secrètement en 1707 sir Francis Masham, qui fut fait en 1711 lord avec le titre de baron. Elle fut trésorière des menus plaisirs de la Reine en février 1711, et mourut le 6 décembre 1734.

[2] Il devint général-major, et en 1712 lieutenant gouverneur de la Tour.

[3] Georges, prince de Danemark, né le 21 avril 1653, épousa le 28 juillet 1685 Anne, seconde fille de Jacques II. Il fut duc de Cumberland, amiral de la Grande-Bretagne, généralissime des forces de Sa Majesté Britannique, et mourut à Kensington le 8 novembre 1708. Aucun de ses huit enfants ne lui survécut.

les années précédentes une espèce de triomphe pour lui. L'accueil de la Princesse avait été froid ; l'audience assez courte et donnée en présence de tout le monde. On avait entendu qu'elle lui avait dit : « J'ai fait, mylord, des changements dans mes ministres pendant votre absence. J'ai cru que mon service le demandait. Ainsi, je m'assure que vous les approuverez. » Il avait mis un genou à terre, et, les larmes aux yeux, il avait répondu qu'il n'avait jamais eu d'autre objet que de la servir et que de lui plaire, et qu'il penserait de même tant qu'il vivrait.

Quoique ses ennemis fussent puissants et en grand nombre, ils n'osaient cependant proposer encore de lui faire ôter le commandement des armées, et, véritablement, depuis qu'il l'exerçait, les succès avaient tellement surpassé les espérances des alliés qu'il était bien difficile de lui reprocher de n'avoir pas rempli ses devoirs. Mais on attendait qu'il eût fait quelque faute comme courtisan, et ceux qui ne pouvaient souffrir son élévation et ses richesses se préparaient à profiter de la moindre prise qu'il donnerait sur lui.

Jersey comptait que Marlborough cabalerait pour s'attirer comme les années précédentes un remercîment des deux Chambres du Parlement. Quoique tory, par conséquent d'un parti opposé à Marlborough et le haïssant personnellement, il voulait contribuer avec ses amis à faire résoudre ce remercîment. Ce n'était pas pour plaire à celui qui le désirait, mais Jersey avait compris que la Princesse en serait si irritée qu'elle perdrait enfin patience, et que son ressentiment la porterait à ôter à Marlborough un commandement dont elle n'oserait jamais le déposséder tant qu'elle ne consulterait que la prudence. Elle avait senti longtemps le poids d'une domination très-dure que Marlborough, Godolphin et Sunderland avaient excercée sur elle pendant que son autorité était entre leurs mains. Elle était d'autant plus sensible à leurs mauvais traitements qu'elle commençait à goûter le plaisir de la souveraineté depuis qu'elle avait changé de ministres. Sa cour, auparavant déserte, était remplie tous les jours, et l'on s'adressait à elle pour lui demander les grâces dont les ministres précédents faisaient un commerce utile à leurs affaires domes-

Gaultier avait demandé à Jersey si cette Princesse était instruite des ordres qu'il lui donnait. Jersey lui avait dit qu'il ne pouvait lui répondre que lorsque Gaultier m'aurait parlé et qu'il retournerait à Londres; lui, Jersey, ne lui demanderait pas si j'aurais informé le Roi du sujet de son voyage, parce que la question serait superflue.

Gaultier ajouta que Jersey l'avait chargé de me dire qu'il savait de bonne part que le Pensionnaire s'était repenti d'avoir laissé rompre les conférences, et qu'il avait dit que, si jamais on se rassemblait, il ne souffrirait pas qu'on se séparât sans conclure.

22e *janvier*.

Je rendis compte au Roi le 22e du sujet du voyage et des propositions de Gaultier. Je lui dis les inconvénients que je trouvais à les accepter et à les rejeter; en même temps, ce que je pensais sur la manière dont on pourrait proposer de renouer les conférences si Sa Majesté croyait que la proposition convînt au bien de son service. J'envisageais deux voies dont on pourrait se servir.

La première, celle d'Hennequin. Ma pensée était de lui dire que le changement arrivé dans les affaires d'Espagne ne permettait plus de songer à traiter la paix sur le pied des préliminaires, que lui-même en était convenu avec moi, qu'il ne fallait pas cependant que la guerre fût éternelle, et que les préparatifs étant faits de tous côtés pour la campagne, on pouvait sans les ralentir, renouer des conférences où toutes les parties intéressées à la guerre seraient admises, non pour y traiter par préliminaires, mais convenir comme dans les négociations les plus solennelles de conditions pour une paix solide, que je le chargerais d'en écrire au Pensionnaire et de m'en rendre la réponse, que, soit acceptation, soit refus, cette réponse donnerait également lieu de traiter en particulier avec les Anglais.

La seconde voie, mais plus lente et plus incertaine, était d'engager le Roi Auguste de Pologne à proposer les conférences. Il

en avait un prétexte très-plausible, la guerre du Turc l'obligeant à désirer et à procurer la réunion des princes chrétiens.

Le Roi trouva l'affaire assez importante pour y penser pendant quelques jours, et Sa Majesté en remit la décision au 25e du mois qu'Elle tiendrait Conseil.

Gaultier revint me trouver le soir. Il me remit une adresse qu'Harley lui avait donnée pour lui faire savoir sûrement la réponse que les Hollandais feraient à la proposition des conférences. Il priait que je ne lui écrivisse point par la poste, mais qu'un homme exprès fût chargé de porter à Amsterdam la lettre que je lui écrirais. Elle devait être remise à un marchand nommé Drumond. L'enveloppe étant pour lui, il fallait écrire au dedans : « M. Drumond est prié de faire rendre cette lettre à son adresse. »

La lettre enfermée sous l'enveloppe de Drumond devait être sous une adresse anglaise : *for M. Christophor Bryan, at London*, et contenir la réponse de Hollande.

24e *janvier*.

Comme on ne pouvait trop penser à une affaire aussi considérable, j'en examinai très-attentivement le bon et le mauvais pendant les trois jours qui précédèrent le Conseil, mais avec des lumières très-bornées, je crus devoir consulter les autres ministres. M. Voysin crut qu'il serait à propos d'examiner la proposition de Gaultier et de faire écrire en Hollande pour renouveler les conférences.

M. le Chancelier pensait de même. Encore insistait-il davantage sur la nécessité de ne pas perdre cette conjoncture. Je penchais fort à cet avis, et j'avais parlé au Roi dans ce sens en lui rendant compte de ce que Gaultier m'avait dit. Ainsi ayant entendu parler M. le Chancelier le 24e au soir que je le vis chez lui, j'en sortis persuadé qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre. M. de Beauvilliers avait pensé de même sur la première exposition que je lui avais [faite]. Véritablement, je changeai absolument d'opinion après avoir entretenu le même soir M. Des

Maretz. Il m'apprit ce que j'ignorais des bonnes dispositions faites non-seulement pour l'ouverture, mais encore pour le cours de toute la campagne. Il me fit voir que les ennemis sur cet article n'auraient aucun avantage sur nous. Raisonnant ensuite de l'état général des affaires, nous convînmes que tous les hasards étaient contre eux : guerres du côté du nord, par conséquent rappel des troupes auxiliaires et diminution de forces ; divisions entre les alliés, divisions en Angleterre, épuisement d'argent, perte de crédit, l'avenir n'offrait rien que de favorable à la France. Nous conclûmes qu'en faisant des propositions de paix, quoique générales, le Roi perdrait une partie de l'avantage qu'il commençait à avoir sur ses ennemis, qu'il donnerait une nouvelle réputation à leurs affaires parce qu'on jugerait que celles de Sa Majesté seraient dans un triste état puisqu'Elle était obligée de faire nouvellement une démarche assez humiliante, qu'il était donc, et plus honorable, et plus utile pour Elle de répondre qu'Elle avait vu de la part des Hollandais tant d'éloignement pour la paix, tant de hauteur, tant de mauvaise foi, qu'Elle ne pouvait plus s'adresser à eux pour entamer une nouvelle négociation;

Qu'Elle la renouerait avec plaisir, avec les Anglais principalement, depuis que le ministère était changé et l'administration des affaires entre les mains de gens que Sa Majesté estimait, qu'Elle savait être désintéressés, pleins de lumières et de zèle pour le véritable bien de leur patrie; que si la situation des affaires générales et de celles de l'Angleterre en particulier leur eût permis d'entrer en négociation, ils auraient vu que Sa Majesté veut sincèrement contribuer au bien de toutes les nations de l'Europe en donnant les assurances qu'elles auraien pu raisonnablement demander pour le commerce ; qu'en même temps Elle eût contribué avec plaisir aux avantages particuliers de l'Angleterre, mais que, plutôt que de passer encore par la voie des Hollandais pour négocier la paix, Sa Majesté courrerait tous les hasards de la campagne prochaine dont Elle espérait cependant, avec l'aide de Dieu, que les événements répondraient aux bonnes dispositions qu'Elle avait pour les soutenir et peut-être pour la commencer même avant les ennemis.

Nous trouvâmes que cette réponse soutenue convenait infiniment mieux aux intérêts du Roi, sans parler de sa gloire, qu'une recherche basse et vraisemblablement inutile de conférences pour la paix.

25e *janvier.*

La proposition du prêtre Gaultier fit la principale matière des délibérations du Conseil. Après que j'eus exposé le sujet de son voyage, le Roi me demanda mon avis. Je proposai les deux opinions dont j'ai marqué le détail. J'appuyai la dernière et je m'y renfermai. Je n'en répéterai pas les raisons.

M. Des Maretz fut de même avis. Il m'y avait déterminé.

M. Voysin le suivit en partie. Il proposa quelques termes différents dans la réponse à rendre à Gaultier. Ils l'affaiblissaient.

M. de Beauvilliers opina de même, appuyant cependant son avis sur l'observation que j'avais faite que la campagne était prochaine, qu'il serait impossible que la paix en prévînt l'ouverture, quand même on conviendrait de renouer les conférences, ajoutant qu'il ne penserait pas de même si nous étions au mois d'octobre. Il proposa d'ailleurs quelques adoucissements à la réponse.

M. le Chancelier persista dans le même sentiment où je l'avais trouvé la veille. Il l'appuya de bonnes raisons, fit voir qu'on ne risquait rien à proposer des conférences; que si elles étaient acceptées, ce serait toujours un bien de se parler, quand même la paix ne se ferait pas avant l'ouverture de la campagne, qu'elle viendrait en son temps, mais bien plus aisément quand il y aurait des conférences établies que lorsqu'on ne traiterait pas;

Que si la proposition des conférences était refusée, ce refus donnerait lieu aux Anglais de s'expliquer, au lieu que l'avance qu'ils faisaient devenait inutile quand on ne faisait pas la démarche qu'ils demandaient.

M. de Beauvilliers, ébranlé de ces raisons, revint à l'avis de M. le Chancelier.

Celui de M. le duc de Bourgogne, assez embarrassé, y penchait aussi.

Monseigneur voulait refuser.

Le Roi, avec quelque altération, décida contre le parti de la faiblesse et dit qu'il voulait que la réponse fût telle que je l'avais proposée.

Je lus dans le même Conseil une lettre du Roi pour M. des Alleurs, ambassadeur à Constantinople. M. de Beauvilliers et Monseigneur le duc de Bourgogne après lui désapprouvèrent les termes de cette dépêche qui marquaient que, s'il était vrai que des Alleurs eût part à la résolution que les Turcs avaient prise d'entrer en guerre, il avait en cette occasion utilement servi Sa Majesté. L'idée d'une intelligence même indirecte avec les ennemis du nom chrétien blessait des consciences aussi pures. Ils dirent qu'il était bon que le mal se fît, mais qu'il ne fallait pas avoir de part à le faire, quoiqu'il fût de la prudence d'en profiter. Il est certain que le Roi n'avait nulle part aux mouvements des Turcs. Ce n'était peut-être pas le mieux pour ses affaires et pour le bien général de l'Europe que cette guerre imminente n'eût pas été concertée avec Sa Majesté.

Au sortir du Conseil, je trouvai Hennequin chez moi. Suivant son ordinaire, il me parla de ses vœux pour la paix et de la nécessité dont il serait pour tout le monde de la faire au plus tôt. Parmi beaucoup de discours, souvent rebattus, il me dit bien clairement que les ennemis ne souffriraient jamais que le Roi Philippe demeurât sur le trône d'Espagne, mais qu'il ne serait peut-être pas impossible de lui procurer pour son partage les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne, peut-être même quelque chose de plus. Il ne l'expliqua pas, mais il n'hésita pas d'assurer que l'on ne demanderait point au Roi de faire la guerre au Roi, son petits-fils, qu'on serait content si la France ne lui donnait aucun secours et si elle entrait dans les dépenses de cette guerre, comme il avait été proposé aux conférences de Gertruydemberg. Je lui dis que l'on demandait quelquefois trop tard les choses offertes en d'autres temps et rejetées sans raison. Dans la conversation, il ne me dit pas un mot d'une proposition qu'il

avait faite au maréchal d'Huxelles de laisser les États d'Italie et les Pays-Bas à l'Archiduc, pourvu que le Roi Catholique, demeurant sur le trône d'Espagne, consentît de laisser entre ses mains Barcelone et Fontarabie. Le maréchal d'Huxelles, qui m'avait averti de cette proposition, me dit depuis qu'Hennequin, ayant été le voir, lui avait paru persuadé qu'elle ne pourrait être exécutée.

26e janvier.

Je mis par écrit la réponse que le Roi m'avait ordonné de faire au sieur Gaultier, et Sa Majesté l'ayant approuvée le matin, je la laissai écrire par le même Gaultier qui vint le soir me la demander. Comme chacun veut réussir dans la commission dont il est chargé, il eût souhaité de remporter un consentement du Roi à de nouvelles conférences en Hollande, mais il comprit les raisons qui empêchaient Sa Majesté de les demander. Il me dit que s'il y avait quelque chose de particulier à dire et que lorsqu'il serait de retour en Angleterre, on voulût le renvoyer ici, il y reviendrait aussitôt, sinon, et si les affaires le méritaient, il enverrait ses lettres à Rotterdam à un Français nommé Des Tournelles, compositeur autrefois de la Gazette [1], qui aurait soin de les faire passer par un autre exprès à Valenciennes.

Ces précautions prises, nous convînmes que Gaultier reviendrait le lendemain au matin, seulement pour recevoir un billet de M. Des Maretz pour toucher 2000 livres pour son voyage.

[1] Lamberty (I, 114) rapporte qu'un certain aventurier qui se faisait appeler le chevalier des Tournelles insulta en 1700 la Reine d'Espagne. L'ambassadeur d'Espagne se plaignit. Des Tournelles déclara pour sa justification qu'il tenait ses renseignements d'un commis de Torcy, mais il fut obligé de se transporter ailleurs. On trouve de nombreuses lettres de lui aux Affaires Étrangères (*Hollande*, vol. 229), surtout à partir de 1711 où il est chargé de faire passer la correspondance du cousin de l'Orme. (Gaultier.)

27e *janvier*.

Le Roi tint conseil de dépêches après son dîner, et il n'y eut rien de considérable.

28e *janvier*.

Le Conseil d'État tenu le 28e ne fournit aussi aucune matière de délibération importante. Le Roi avait reçu le matin des nouvelles désagréables du siége de Girone. Les pluies non attendues et le débordement du Ter avaient causé de grands dérangements, séparé les quartiers de l'armée et retardé le siége de huit ou dix jours. Sa Majesté parut fort touchée de ce contre-temps à une entreprise qu'on avait regardée comme sûre et comme prompte.

L'Électeur de Cologne, qui était encore à Paris, s'était plaint du peu d'honnêteté qu'il avait reçu de M. le Dauphin. Il se souvenait qu'à son premier voyage il avait été invité à dîner à Meudon. Il remarquait avec peine le silence que l'on gardait, et cette différence de traitement lui était très-sensible. Je le dis à M. le Dauphin. Je savais la réponse, car il n'y avait pas d'autre raison, si ce n'est que l'Électeur de Bavière avait trouvé mauvais que son frère eût été dîner à Meudon et qu'il eût été assis sur un perroquet[1] pendant que Monseigneur gardait son fauteuil. C'était donc pure considération qui empêchait Monseigneur de le convier une seconde fois. Il me le dit, et comme j'allais le même jour à Paris, il m'ordonna de savoir de l'Électeur de Cologne s'il voudrait aller le lendemain dîner à Meudon.

Je le vis le soir. La proposition fut reçue avec beaucoup de joie[2]. Il ne parlait pas avantageusement de l'Électeur de Bavière

[1] Suivant l'Académie : sorte de chaise à dos qui se plie et dont on se sert ordinairement pour la table.

[2] L'Électeur écrit à Torcy le 30 janvier : « Je revins hier au soir de Meudon charmé de ses bontés et de toute l'illustre et belle compagnie qui y était. Je vous en remercie donc infiniment, Monsieur, etc. » (Aff. Étr., *Cologne*, vol. 59.)

toutes les fois qu'il avait l'occasion de s'expliquer sur son sujet. Il me dit qu'il ne comprenait pas pourquoi son frère pouvait trouver à redire à la manière dont Monseigneur l'avait traité; qu'étant *incognito*, il ne devait rien prétendre, et que l'Électeur de Bavière, qui lui faisait des reproches, devrait se souvenir des traitements humiliants qu'il lui avait fait essuyer pendant une campagne que les deux frères avaient faite ensemble; que, pendant qu'elle avait duré, l'Électeur de Cologne qui la faisait *incognito* n'avait jamais eu que les dernières places à table, encore lui étaient-elles souvent disputées, tant on observait exactement de ne pas le connaître ou plutôt tant on le méprisait; qu'il irait à Meudon, et qu'il profiterait des bontés que Monseigneur voulait bien avoir pour lui; qu'il avait été très-sensible à son oubli, et qu'il s'en était expliqué à bien des gens.

Il recommença les instances qu'il faisait tous les jours pour ses payements. Il m'en fit voir la nécessité pour le rétablissement de ses troupes; me parla de ses messes, de l'envie qu'il avait de célébrer la millième à Versailles; de l'Opéra, où il allait presque tous les jours, et, ces matières étant traitées, je me retirai.

Je passai à Paris le 29e et le 30e du mois.

31e *janvier*.

Le matin, les députés de Bretagne vinrent saluer le Roi. L'évêque de Saint-Brieuc [1] harangua mal et longuement. M. le comte de Toulouse, gouverneur de la Province [2], après avoir conduit les députés, étant à leur droite jusqu'à la chaise où le Roi était assis, quitta de sa place, et, passant à la gauche, vint se mettre auprès de moi. Comme cette démarche était contre la coutume, je lui en demandai la raison après la harangue. Il me

[1] Louis de Frétat de Boissieux, évêque de Saint-Brieux de 1704 au 31 octobre 1720.

[2] Le gouvernement de Bretagne lui fut donné au lieu de celui de Guyenne au mois de mars 1695.

dit qu'il avait repris son rang de prince du sang, après avoir fait la fonction de gouverneur. Je crois qu'il était mal conseillé : car il y aurait pu avoir tel nombre de princes du sang que, lui étant le dernier, sa place aurait été fort reculée et très-inférieure à celle qu'il occupait comme gouverneur.

FÉVRIER

1er *février*.

Les lettres d'Espagne furent lues au Conseil qui fut tenu le 1er de ce mois. M. le duc de Vendôme avait reçu les ordres du Roi en faveur de l'Électeur de Bavière, et, sans en avoir encore parlé au Roi Catholique, parti depuis quelques jours de Saragosse pour aller trouver la Reine, il assurait par avance que le succès de ses instances serait heureux. Il croyait même inutile d'user de la menace que Sa Majesté lui avait permis de faire et de déclarer qu'Elle retirerait ses troupes des quatre places si le Roi, Son petit-fils, refusait d'exécuter le traité. Au reste, l'Électeur ne recevait point encore de réponse de Hollande, quoique persuadé que les Hollandais souhaitaient plus que lui-même l'effet des propositions qu'ils lui avaient faites.

L'Électeur de Cologne, un peu plus content que les jours précédents parce qu'il avait touché quelque argent et reçu des assignations, demandait à prendre congé du Roi. Son audience fut fixée pour le lendemain après vêpres.

2e *février*.

Le matin, le Roi, ayant songé à toutes les fonctions d'église qui occupaient la journée, m'ordonna d'écrire à ce Prince pour l'engager à remettre son voyage à Versailles jusqu'au lendemain 3e, le laissant cependant maître de faire ce qu'il jugerait le plus à propos.

Pendant la procession de l'Ordre[1], le maréchal de Ville-

[1] Les chevaliers se rendaient à onze heures du matin dans la chambre du Roi; on marchait à la chapelle en descendant le degré de madame la Dauphine, en traversant la cour; après l'office, on faisait la procession tout autour de la cour.

roy me dit que l'Électeur de Cologne devait dîner chez le duc de Villeroy, son fils[1], et voir à deux heures et demie madame de Maintenon à Saint-Cyr. Ainsi l'incertitude du parti qu'il prendrait dura jusqu'à deux heures après midi que l'exprès que j'avais envoyé à Paris revint, et je vis par sa réponse qu'il avait remis son voyage jusqu'au lendemain mardi.

3ᵉ *février*.

Il descendit chez le duc de Villeroy en arrivant à Versailles. J'y allai aussitôt, et je lui dis qu'il verrait le Roi à midi trois quarts. Il se donna en spectacle, disant la messe dans la chapelle du château où madame la duchesse de Bourgogne assista. Avant que de commencer, il la salua comme un chapelain ordinaire[2]. Après son dîner, il alla à Saint-Cyr, où ses discours et ses actions puériles laissèrent une faible idée de la solidité d'esprit dont il se piquait. Car il se jeta plusieurs fois aux genoux de madame de Maintenon, les embrassa, lui demanda sa protection auprès du Roi, plus encore auprès de M. Des Maretz, la pria de lui tenir lieu de mère, et après ces humiliantes extravagances, il demanda en particulier à madame de Dangeau[3] si madame de Maintenon n'était pas abbesse de Saint-Cyr[4].

[1] Louis-Nicolas de Neufville, né en 1663, avait été reçu au Parlement duc de Villeroi et pair de France sur la démission de son père, le 11 avril 1696. Il mourut le 22 avril 1734.

[2] La princesse Palatine écrit le 3 avril 1710 : « Les petits-fils de France peuvent seuls avoir des clercs de la chapelle qui répondent la messe et tiennent une torche depuis le *Sanctus* de la préface jusqu'au *Domine, non sum dignus*; les princesses du sang n'ont droit ni à l'un ni à l'autre; elles font répondre la messe par leurs pages; à la fin de l'acte, le prêtre vous présente le corporal à baiser. Cela aussi ne va pas plus loin que les Enfants de France, de même que la prérogative de boire d'un calice rempli d'eau et de vin. (Éd. JAEGLÉ, II, 49.)

[3] Sophie de Lowenstein, fille de Ferdinand-Charles, comte de Lowenstein, et d'Anne-Marie de Furstemberg, née en 1663, appartenait à la branche de Lowenstein-Rochefort à Wertheim, cadette des comtes de Lowenstein, issus par Frédéric, comte Palatin du Rhin, de Louis III le Barbu, duc de Bavière, comte Palatin et électeur, fils de l'Empereur d'Allemagne Robert. Elle épousa Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, le 30 mars 1686. Madame de Maintenon la fit nommer dame du palais de la duchesse de Bourgogne.

[4] On a vu dans l'introduction divers traits de l'Électeur de Cologne. En voici

L'audience du Roi avait été plus grave. Il l'avait eue à midi trois quarts, et il était entré comme les autres fois dans le cabinet de Sa Majesté par ses arrière-cabinets. Je l'avais conduit. Monseigneur le duc de Bourgogne, seul des princes, s'était trouvé avec le Roi. Le nombre des gens de condition entrés dans le cabinet était assez médiocre et ne composait pas plus de sept ou huit personnes. L'audience avait été d'un quart d'heure environ.

Après la visite de Saint-Cyr, l'Électeur retourna droit à Paris, sans s'arrêter à Versailles, fort satisfait des honneurs qu'il avait reçus.

4e *février*.

Je reçus avant le Conseil une lettre de Monastérol; il m'en envoyait une que l'Électeur de Bavière lui avait écrite au sujet de la négociation commencée avec les Hollandais. Ce Prince jugeait qu'il était temps, qu'il ne pouvait plus même se dispenser d'en parler à l'Électeur de Cologne parce que le bruit de cette affaire se répandait, et que d'ailleurs Courtois, bourgmestre d'Huy, avait eu ordre de les communiquer aussi à l'Électeur de Cologne.

L'Électeur de Bavière l'en avait empêché, parce qu'il connaissait la légèreté de son frère, qu'il croyait qu'un pareil secret serait mal entre ses mains, que d'ailleurs il craignait que l'Électeur de Cologne, s'il traitait par lui-même, ne prît des engagements trop forts. Il voulait par conséquent diriger la négociation et la conduire de manière qu'il en demeurât toujours le maître. Mais il fallait qu'il parût que le Roi approuvait toujours sa con-

un rapporté par Villars dans une lettre datée du camp d'Oisy, le 11e juin 1711: « L'Électeur a une passion d'aller à Barcelone à laquelle il ne peut résister, et il est persuadé que l'Archiduc ne pourrait résister à tous les moyens qu'il a de le séduire. Il feindrait d'aller se renfermer à la Trappe et partirait déguisé. La comtesse d'Œting, grande maîtresse de l'Archiduchesse, ayant été sa grande maîtresse à lui-même, ne pourrait se défendre de leurs anciens engagements. Je ne sais ce que madame la comtesse de Fugger dirait à tout cela. » (Aff. Étr., *Cologne*, vol. 59.)

duite. Sans cette autorité, l'Électeur de Bavière attendait peu de complaisance de la part de son frère. Il demandait donc au Roi un pouvoir qu'il pût faire voir à l'Électeur de Cologne pour lui prouver qu'il ne faisait rien que du consentement de Sa Majesté. Il eut aussi désiré qu'il eût été possible de retenir quelques jours de plus à Paris l'Électeur de Cologne, ou bien qu'il voulût séjourner à Compiègne. C'était le temps où la réponse de Hollande devait arriver. C'était aussi celui où l'on attendait la réponse du Roi d'Espagne que M. de Vendôme promettait favorable. L'Électeur de Bavière comptait donc de pouvoir terminer en peu de jours la négociation. Il témoignait souhaiter que j'y fusse présent. Mais il regardait comme une chose nécessaire que son frère ne retournât pas à Valenciennes avant la conclusion de cette affaire. Il n'espérait pas cependant de pouvoir le retenir, et quoiqu'il parût par sa lettre que la raison ne lui en était pas inconnue, il ne l'expliqua pas.

Au lieu du pouvoir, Monastérol me proposait d'écrire à l'Électeur de Bavière une lettre qu'il pût montrer à celui de Cologne comme l'assurance des intentions du Roi. Lorsque j'eus rendu compte de ce détail à Sa Majesté, ce que je fis dans le Conseil, Elle m'ordonna de Lui dire mon avis. Je proposai que j'irais trouver, le lendemain au matin, l'Électeur de Cologne, que, comme il devait partir l'après-dînée, je lui dirais qu'à son passage à Compiègne l'Électeur de Bavière lui parlerait d'une affaire qu'il avait communiquée au Roi, que Sa Majesté l'avait entièrement approuvée, qu'Elle se remettait à ce que l'Électeur de Cologne en apprendrait de l'Électeur, son frère, et qu'Elle croyait qu'il voudrait bien demeurer quelques jours de plus à Compiègne si ce séjour était nécessaire pour la perfection de l'affaire dont il s'agissait.

On ajouta à mon avis qu'il fallait que j'écrivisse à l'Électeur de Bavière pour l'informer des ordres que le Roi m'avait donnés. J'envoyai la lettre à Monastérol.

Le Roi partit le même jour pour Marly, et le soir Sa Majesté y reçut la nouvelle de la prise de Girone qui avait capitulé le

5e *février.*

Je me rendis le matin chez l'Électeur de Cologne. Il était encore dans son lit, se plaignant d'un grand mal de tête qui ne diminuait rien de sa vivacité. Elle parut lorsque je lui eus exposé ma commission. Il parla de son frère avec peu d'estime. Il dit qu'il croyait facilement tout ce qu'on lui disait, que sans savoir encore de quoi il était question dans l'affaire dont il serait informé à Compiègne, il craignait beaucoup que son frère ne se laissât *lanterner;* que les ennemis connaissaient combien il était facile de le leurrer par de vaines promesses; qu'ils en avaient déjà fait plusieurs fois la tentative. Je veux, ajouta-t-il, vous confier un secret dont vous ne devez parler à personne qu'au Roi, et vous faire connaître le service que j'ai rendu à Sa Majesté sans en avoir jamais rien dit. Pendant que mon frère était encore à Mons, un jour que je me disposais à le consoler sur la mort d'un de ses fils que je venais d'apprendre, je le vis entrer la joie peinte sur le visage et très-différent de l'état où je croyais qu'il serait après cette fâcheuse nouvelle. Mon frère, me dit-il, je vois un moyen certain de rentrer dans mes États. Les alliés m'en promettent la restitution si je leur livre les quatre places des Pays-Bas qui restent à la couronne d'Espagne[1]. — Ah! mon frère, lui dis-je, pourriez-vous consentir à vous déshonorer et à trahir le Roi de France et le Roi d'Espagne? — C'est, dit-il, ce que je ne ferai jamais, mais enfin la souveraineté de ces places m'appartient, et, puisqu'elle est à moi, je puis sans trahison en faire usage pour mes intérêts. Je le priai de suspendre encore sa résolution es de me laisser le temps de lui parler quand j'aurais dit la messe. J'invoquai le Saint-Esprit, et la messe dite, je retournai trouver mon frère. Savez-vous, lui dis-je, le motif et les auteurs de la proposition qu'on vous fait? Le comte de Milan

[1] On sait par Sicco Van Goslinga que cette négociation a réellement existé. Le fils que l'Électeur avait perdu devait être Maximilien-Emmanuel, né en 1704, mort en mars 1709.

est ici[1]. Il veut toujours épouser mademoiselle de Montigny. Il est assuré d'une récompense considérable de la part des États généraux s'il vous persuade de faire une lâcheté. Elle et lui sont de concert pour vous conduire dans le piége.

L'Électeur de Cologne prétendait avoir ouvert les yeux à son frère et lui avoir si clairement découvert l'infamie dont ces deux personnes avaient voulu le couvrir qu'il avait ensuite rejeté avec hauteur toute proposition sur ce sujet. Je crains, disait-il, sans savoir de quoi il est question, qu'il n'en soit encore de même. Pour moi, je suis solide. Je n'aime que les projets où il y a de la solidité. Mon frère ne la cherche pas et donne aisément dans le frivole. Il y est entraîné aussi par ceux qui l'entourent. Alors il se déchaîna contre le baron Ferdinand Simeoni, mais principalement contre mademoiselle de Montigny, qui, sans aimer l'Électeur, gouvernait despotiquement sa maison. Elle prend, dit-il, des airs de Reine, et si c'était l'Électrice même, elle n'affecterait pas plus de distinctions. Il m'en conta plusieurs circonstances et, mêlant son propre exemple pour condamner la conduite de son frère, il me dit que, pour lui, ses maîtresses n'étaient que pour ses plaisirs, et que jamais elles ne se mêlaient de ses affaires, que les airs de la Montigny lui étaient insupportables, qu'il aimait mieux demeurer à Paris quelques jours de plus que de s'arrêter à Compiègne, et qu'il ne s'y rendrait que le dimanche ou le lundi, quoiqu'il fût fort pressé d'arriver à Valenciennes. Car enfin, dit-il, le carnaval tire à sa fin, et mon opéra est prêt à se représenter[2]. C'était la raison que l'Électeur de Bavière avait imaginée.

[1] Philippe-Albert, comte d'Ursel, de Milan et du Saint-Empire, était le frère du comte d'Ursel qui fut créé duc par l'Empereur Charles VI quelque temps après la paix de Rastadt. Il était sous-lieutenant des mousquetaires du Roi d'Espagne à Madrid, quitta l'Espagne en janvier 1704 et fut gratifié en 1705 (août) par l'Électeur de Bavière de la compagnie des gardes d'Espagne à Bruxelles. (A propos des d'Ursel et de la famille de Mérode, cf. *Mémoires du comte de Mérode,* Westerloo, 1840, in-8°, t. Ier, et SAINT-SIMON, III, 130 et suiv.; le rapprochement est des plus piquants.)

[2] En 1707, il avait eu : *Le triomphe de la vertu pastorale en musique représenté devant Son Altesse Sérénissime Électorale de Cologne le* 10 *juillet* 1707, Lille, s. d. in-4°, et le même opéra traduit en latin : *Drama musicum accantatum Serenissimo ac Reverendissimo Principi ac Domino D. Josepho Clementi.* Insulis, 1707, in-4°.

On jugera par ces traits de l'Électeur de Cologne du caractère de ce Prince, fidèle à la vérité à ses engagements, mais dont l'enfance durerait jusqu'à cent ans, s'il les vivait.

6e *février*.

Un courrier dépêché le 31e janvier par M. le duc de Vendôme arriva le 6e au soir. Il apportait la réponse sur les quatre places. Le Roi d'Espagne l'avait assuré qu'il laissait à la disposition du Roi de les remettre à l'Électeur de Bavière quand Sa Majesté le jugerait à propos.

7e *février*.

Le Roi approuva la proposition que je fis à Sa Majesté de différer à s'expliquer à l'Électeur de Bavière sur cette réponse, de lui dire seulement en général que les dispositions du Roi Catholique étaient bonnes, et qu'il pouvait compter sur le succès, mais d'attendre l'événement de la négociation de Hollande avant que de lui dire que le Roi d'Espagne eût accordé sa demande.

M. de Vendôme représentait l'inconvénient d'une neutralité qui ôterait aux Hollandais tout sujet de craindre pour le Brabant et pour le côté de la Meuse. Il en prenait occasion de fronder la conduite des généraux en Flandre.

8e *février*.

Ce n'était pas seulement à M. le duc de Vendôme que la neutralité des quatre places paraissait dangereuse. M. d'Harcourt, à qui j'en parlai, y trouvait aussi de grands inconvénients. Elle donnait aux ennemis le moyen de réunir toutes leurs forces sur la frontière de Piémont, car ils n'auraient plus rien à craindre pour le Brabant ni du côté de la Meuse, et, si le Roi venait à rem-

porter quelque avantage sur eux, Sa Majesté ne pourrait profiter de la victoire. Une autre raison facile à imaginer, et que pourtant personne n'avait représentée, était que l'Électeur pouvait mourir. Que deviendrait alors la neutralité? Que deviendraient alors les places remises à ce Prince? Son fils, à qui elles appartiendraient, était entre les mains de l'Empereur. Les garnisons seraient étrangères. Quelle sûreté pour le Roi! A la vérité, cette dernière raison me toucha beaucoup. Je la dis au Conseil, et je ne citai pas le maréchal d'Harcourt. Je ne lui faisais point de tort en adoptant une pensée qui venait de lui. Je lui en aurais fait en le nommant comme en étant auteur. Cette réflexion frappa, mais l'engagement était pris avec l'Électeur de Bavière. Il fut résolu, comme je l'avais proposé, de temporiser, d'attendre des nouvelles de ce Prince et de lui répondre que le Roi savait que les dispositions du Roi d'Espagne étaient bonnes.

A la fin du Conseil, je reçus une lettre du Roi d'Espagne pour le Roi. Sa Majesté Catholique remettait à la disposition de Sa Majesté de faire ce qu'Elle jugerait à propos des quatre places, représentant seulement les inconvénients de les remettre à l'Électeur de Bavière avant la paix.

9e *février*.

Monasterol m'envoya le 9e une réponse de l'Électeur à la lettre que je lui avait écrite par ordre de Sa Majesté. Il était content de ce que j'avais dit à l'Électeur de Cologne avant son départ. Il promettait de me faire savoir les nouvelles qu'il recevrait de Hollande. Celles qu'il avait reçues, dont Monasterol me fit part, contenaient des espérances vagues, mais rien de certain. On attendait des nouvelles d'Angleterre. Le correspondant assurait qu'elles seraient favorables, mais il représentait que les changements arrivés dans le gouvernement ralentissaient aussi les délibérations.

Le Roi sut que l'Électeur de Cologne n'avait pas eu beaucoup de complaisance pour l'Électeur de Bavière lorsque la première

24.

ouverture de neutralité lui avait été faite à son arrivée à Compiègne. Il m'avait dit qu'il ne partirait de Paris que le dimanche ou le lundi, mais il avait avancé sa marche, et, dès le samedi, il s'était rendu auprès de son frère.

10e *février.*

Lorsque je rendis compte au Roi de ces avis le 10e au matin, Sa Majesté, m'imposant le secret, me dit qu'Elle avait reçu par madame de Maintenon une lettre que le Roi d'Espagne Lui écrivait avec la dernière confiance, qu'elle ne devait être vue de personne, et m'ordonnant en même temps de la Lui rendre pour la brûler quand j'aurais fait la réponse. Cette lettre contenait une nouvelle prière que le Roi Catholique faisait au Roi, son grand-père, de réfléchir encore à l'inconvénient qu'il y aurait de remettre les quatre places à l'Électeur de Bavière, cet inconvénient fondé sur l'affaire dont le duc de Noailles avait rendu compte à Sa Majesté de la part du Roi, Son petit-fils, dont ce prince ajoutait qu'il n'était pas encore éclairci. Nonobstant cette représentation, il confirmait le pouvoir qu'il avait laissé au Roi de faire tout ce que Sa Majesté jugerait de plus à propos et de plus convenable à Ses intérêts.

Le Roi voulut bien m'expliquer alors quelle était l'affaire secrète dont le duc de Noailles lui avait rendu compte au mois d'octobre dernier, et que Sa Majesté n'avait confiée à personne. Le Prince Eugène avait écrit de sa main au Roi d'Espagne et lui avait proposé par le même homme qu'il avait chargé de sa lettre de lui donner les Pays-Bas en souveraineté. Le Roi Catholique croyait être assuré que l'écriture était véritablement celle du Prince Eugène, mais il ignorait le nom de celui qui avait apporté la lettre et, depuis assez longtemps, il n'en avait pas entendu parler. Je ne sais pas quelles étaient les offres du Prince Eugène pour mériter cette récompense. Il me paraissait fort surprenant qu'ayant toute sa fortune entre les mains de l'Empereur, il voulût s'exposer à se perdre absolument en écrivant une lettre qui, étant découverte, le rendrait criminel d'état, et faisant une demande

que l'Angleterre et la Hollande désapprouveraient, principalement la Hollande, la vue de cette république étant que les Pays-Bas appartinssent à un prince assez puissant par d'autres États pour conserver cette province, ce qui ne se trouvait pas dans la personne du Prince Eugène.

En effet, plus j'ai réfléchi sur cette affaire, plus je me suis confirmé dans la pensée qu'on avait voulu tendre un piége au Roi d'Espagne, car il n'est pas vraisemblable que le Prince Eugène, sage, éclairé, instruit non-seulement de l'état des affaires, mais des desseins les plus secrets des puissances dont la ligue était composée, pût croire que le seul consentement du Roi Catholique lui suffît pour devenir souverain des Pays-Bas. L'Espagne n'y possédait plus que quatre places. Toutes les autres étaient entre les mains de ses ennemis. Le Prince Eugène connaissait bien leurs forces, puisqu'il en avait le commandement. Comment pouvait-il espérer que, malgré ces forces, il se mettrait en possession de ce que le Roi d'Espagne lui aurait cédé, et du reste des provinces dont l'Espagne n'était plus maitresse? Cette imagination était absurde, et le caractère du Prince Eugène était bien éloigné de celui d'un étourdi, s'il y en avait qui le fût assez pour préférer une idée folle, hors de toutes apparences de succès, aux établissements grands et solides qu'il avait acquis au service de l'Empereur. Car il jouissait de plus de 500,000 écus de revenu; il disposait comme président du Conseil de guerre de tout ce qui avait rapport à la guerre; il commandait les armées avec une haute réputation accompagnée de la confiance que toutes les puissances alliées prenaient en sa capacité. C'était abandonner le corps pour courir après un vain fantôme que de s'exposer à perdre ces établissements pour en obtenir un que le Prince à qui il s'adressait ne pouvait lui donner.

Je crois donc, de deux choses l'une : ou que la lettre n'était point écrite de la main du Prince Eugène dont le Roi d'Espagne ne pouvait connaître l'écriture, que le porteur par conséquent était un fourbe et un imposteur; ou bien que, si le Prince Eugène l'avait écrite véritablement, c'était un panneau grossier qu'il avait tendu au Roi Catholique dans la vue d'engager ce Prince à lui

répondre favorablement et de se servir ensuite de cette réponse pour faire voir à l'Électeur de Bavière que la France et l'Espagne, sous de belles paroles, ne songeaient effectivement qu'à le tromper, puisqu'elles consentaient à donner à un ennemi qu'elles croyaient utile de gagner, les mêmes provinces solennellement promises à l'Électeur pour récompenses de ses services et de la perte de ses États.

Cet artifice était assez conforme à la manière de penser du Prince Eugène et fort propre à être goûté par les Allemands et par les Hollandais.

11e *février.*

Je dis au Roi le soupçon que j'avais, et Sa Majesté, le trouvant assez probable, écrivit dans ce sens au Roi d'Espagne. Comme il n'a point été gardé de minute de cette lettre, je la transcris ici.

Lettre du Roi au Roi d'Espagne, datée du 11e *février* 1711.

« *Comme je n'ai appuyé les instances de l'Électeur de Bavière qu'autant que j'ai cru qu'il convenait à votre honneur et à vos intérêts de lui accorder une demande juste, je vous assure aussi que je ne ferai d'usage du pouvoir que vous me confiez qu'autant que ces mêmes considérations me le permettront. Enfin je ménagerai les marques de votre bonne volonté pour lui de manière que, si elle n'a pas lieu présentement, il connaisse qu'il ne le doit attribuer qu'à la mauvaise foi de nos ennemis. C'était peut-être dans la vue de le détacher de nos intérêts qu'on vous a fait la proposition dont vous me faites souvenir par votre lettre du* 30e *janvier. Ces artifices sont familiers à nos ennemis, et, lorsque le succès ne répond pas à leur attente, ils savent garder le silence. Au reste, ils diffèrent beaucoup à lui rendre la réponse qu'il attend, et je ne serai pas surpris si elle n'est pas telle qu'il s'en est flatté.*

« *Je sais ce que le comte de Bergheick me représenterait sur la cession des places de Flandre. Il s'en est suffisamment expliqué, et*

s raisons seraient bonnes si d'autres plus fortes ne décidaient ›ntre son sentiment.

« Rien ne me saurait être plus agréable que votre activité à faire :s dispositions nécessaires pour la continuation de vos progrès. Je oudrais bien vous aider par la mer comme vous me le demandez, nais sept ou huit vaisseaux, trois ou quatre galères seraient un 'aible secours contre les escadres que les Anglais et les Hollandais ıuront dans la Méditerranée, et cependant il me serait très-diffi-:ile de faire un armement aussi médiocre.

« J'apprends avec beaucoup de plaisir le rétablissement de la santé de votre fils. J'ai été très-sensible à l'inquiétude de la Reine pendant qu'il a été malade, et j'assure Votre Majesté que ma tendresse pour vous ne cède point à l'amitié que je suis persuadé que vous avez pour moi. »

Il n'y eut point de matière importante traitée ce même jour au Conseil. Le Roi dit que le duc de Lorraine avait défendu au curé de Marsal de chanter le *Te Deum* pour les avantages remportés en Espagne. Les fortifications de cette place appartenaient à Sa Majesté; la ville était au duc de Lorraine[1]. Il se servait du prétexte de la neutralité pour défendre à ses sujets ces démonstrations de joie. Le Roi en était piqué, et avec raison. Sa Majesté mit l'affaire en délibération pour savoir si Elle aurait égard ou non à l'indigne procédé du duc de Lorraine. On voyait bien que c'était une marque de mauvaise volonté qu'il ne s'était pas encore avisé de donner en d'autres circonstances semblables. J'étais d'avis qu'on n'eût point d'égard à ses défenses. L'avis le plus sage des autres ministres l'emporta. Il fut décidé qu'il valait mieux dissimuler que de rompre pour une bagatelle, ayant tant

[1] La seigneurie directe et utile de Marsal et de ses salines appartenait depuis le douzième siècle aux évêques de Metz. L'évêque de Lorraine fit fortifier Marsal, et lorsque Henri II prit la protection de l'évêché, la souveraineté et le haut domaine continuèrent d'appartenir à l'évêque, tandis que les salines étaient inféodées au duc de Lorraine. Le Roi comme protecteur y mettait garnison. Pendant la Ligue, le duc de Lorraine se rendit maître de la place, et par le traité de Saint-Germain (1594) Henri IV la lui céda. L'évêque de Metz, cardinal de Lorraine, son fils, lui échangea les fortifications et la seigneurie. Toutefois, en 1663, Louis XIII rentra en possession des fortifications, le duc gardant le domaine et les salines. Les choses avaient été maintenues en l'état à Ryswick.

d'autres sujets de faire de justes plaintes de la conduite partiale du duc de Lorraine.

Le Roi souhaitait de savoir quel parti le comte de Bergheick avait pris, s'il était encore à Paris ou s'il était parti pour Namur. J'allai le même jour à Paris pour conférer le lendemain avec les ministres étrangers. Je me chargeai de rapporter à Sa Majesté des nouvelles de la marche de Bergheick, et en effet j'eus de lui-même tous les éclaircissements que je pouvais désirer, comme je le marquerai dans l'autre volume [1].

12e *de février* [2].

Dans le temps que les ministres étrangers étaient chez moi le matin à Paris, le comte de Bergheick y vint aussi. Le Nonce ordinaire et quelques envoyés étant sortis, il entra dans mon cabinet. Je lui dis que je le croyais parti pour Namur dès le lundi précédent, suivant ce qu'il m'avait dit lui-même quelques jours auparavant. Il me répondit que son voyage était changé, qu'il m'en dirait la cause, et, continuant, il ajouta qu'avant que de prendre congé du Roi à Versailles, le Roi d'Espagne lui avait ordonné de représenter encore très-fortement à Sa Majesté les inconvénients de céder à l'Électeur de Bavière les quatre places de Flandre pendant que la guerre durait encore;

Qu'il avait cru ces nouvelles représentations inutiles, qu'il avait mandé au Roi Catholique qu'il ne les ferait pas, et en effet, je savais bien qu'il m'avait demandé de prendre congé du Roi du côté de la galerie, voulant éviter que, s'il se trouvait à la porte du cabinet, Sa Majesté ne l'y fît entrer, et que, lui faisant l'honneur de l'interroger, il ne se vît obligé de discourir sur une matière qu'il ne croyait pas devoir traiter; qu'après avoir pris congé, il

[1] Ici finit le manuscrit relié en maroquin citron.

[2] M. de Torcy avait enveloppé et cacheté les soixante-neuf premières pages de ce second volume manuscrit lorsqu'il avait fait copier en suite la relation des causes de la guerre commencée en l'année 1701 et de la paix signée à Utrecht en l'année 1713.

ne songeait qu'à partir pour Namur, lorsqu'il avait reçu deux lettres écrites de la main du Roi d'Espagne : la première datée du 30e janvier apportée par le courrier de M. le duc de Vendôme ; la seconde par un courrier dépêché à d'Aubigny et datée du 2e de février; que ce Prince l'avertissait qu'il priait le Roi de vouloir bien entendre Bergheick ; qu'il croyait cette prière inutile, parce qu'il ne convenait pas qu'il parlât davantage à Sa Majesté sur ce qu'Elle avait résolu de faire en faveur de l'Électeur de Bavière, mais qu'il était aussi de son devoir de me dire ce qu'il pensait sur la neutralité dont il était question.

Il la regardait comme aussi avantageuse aux ennemis qu'elle serait nuisible aux intérêts du Roi; car il faut convenir, disait-il, que les Hollandais n'ont désormais à craindre les forces de Sa Majesté que du côté de la Meuse, et qu'il n'y a véritablement que par ce côté qu'elle puisse faire des efforts capables de changer la face des affaires. Cette crainte de la part de la Hollande est si réelle qu'on délibéra l'année dernière à la Haye d'ouvrir la campagne par le siége de Namur, et la résolution en aurait été prise si les ennemis n'avaient vu l'armée du Roi si faible et si lente à se mettre en campagne qu'ils jugèrent aisément qu'ils n'avaient rien à craindre du côté de la Meuse. Ils crurent même que la France leur était ouverte, qu'ils n'auraient qu'à pénétrer dans le royaume. Ce fut dans cette vue qu'ils firent le siége de Douai à dessein de tomber ensuite sur Arras. Ils ne l'ont pas pris, à la vérité ; mais ce qui ne s'est pas fait une campagne s'exécutera la suivante, s'ils n'ont qu'un objet et s'ils peuvent employer toutes leurs forces pour parvenir à leur but. Il est de la sagesse et de l'intérêt du Roi de rompre leurs projets par une diversion. La seule que Sa Majesté puisse faire et la seule que les Hollandais aient à craindre est du côté de Namur. Il ne faut donc pas se fermer cette voie en consentant à une neutralité non-seulement inutile, mais encore nuisible au service de Sa Majesté.

Il m'expliqua ensuite son projet pour porter la guerre chez les ennemis par le côté de Namur. Il prétendait que le Roi, ayant fait ses dispositions pour se trouver en état d'agir plus tôt qu'eux, pouvait aisément se rendre maître de Bruxelles, de Malines, de

Louvain et même d'Anvers; que ces villes étant sans garnison, elles ne feraient point de défense, que ces conquêtes donneraient un pays abondant, et que les magasins faits par les ennemis serviraient à la subsistance des troupes du Roi, qu'elles s'empareraient de Gand avec la même facilité que des autres places, à moins que les ennemis, craignant la ruine de leur propre pays, n'accourussent à sa défense comme ils le feraient vraisemblablement plutôt que de songer à pénétrer en France; qu'en ce cas la frontière de Picardie serait délivrée, et que l'effet qu'on pouvait attendre de cette diversion prouvait combien il était utile de garder Namur et Charleroy, puisque c'étaient comme deux portes pour pénétrer dans le Brabant; que tous les camps de Namur à Bruxelles étaient parfaitement connus des officiers généraux de Sa Majesté, que la route était aisée, si les ennemis la laissaient faire, sinon, et s'ils s'y opposaient, que leurs projets du côté de la Picardie seraient rompus; qu'il fallait dès le mois de mars assembler des troupes vers Namur, y préparer un train d'artillerie, donner enfin de l'inquiétude aux ennemis, et que le Roi verrait bientôt ce qu'elle produirait : avantage que Sa Majesté perdrait si Elle consentait à la neutralité.

J'objectai à Bergheick que quand même ces succès seraient aussi aisés en Brabant qu'il les dépeignait, pendant que l'armée du Roi s'y promènerait, celle des ennemis, ne trouvant aucun obstacle en Artois, prendrait Arras, viendrait sur la Somme, la passerait, que le Roi pourrait, à la vérité, prendre Gand, mais que les ennemis arriveraient à la vue de Paris, n'ayant rien à craindre de l'armée française, puisqu'ils seraient à couvert par une barrière de places telles que Lille, Tournay, Ath, Menin, Aire, qu'ils auraient derrière eux.

Il me soutint que jamais ils n'abandonneraient leur propre pays pour pénétrer en France, et qu'ils craindraient avec beaucoup de raison que la communication ne leur fût coupée. Après différents raisonnements sur cette matière, Bergheick me dit qu'il ne les faisait qu'à moi, qu'il était inutile que j'en entretinsse le Roi, que je dirais ce que je voudrais à Sa Majesté, mais qu'il l'avait déjà écrit au Roi d'Espagne, qu'il le lui manderait encore,

que du reste il avait satisfait à son devoir en disant ce qu'il pensait.

Ainsi finit notre conversation. Monasterol, que je vis ensuite, avait quelque curiosité de savoir ce que Bergheick m'avait dit. Il ne convenait pas de le lui confier. Je lui confirmai seulement son opposition constante à la cession des quatre places. Je lui demandai ensuite si l'Électeur de Bavière avait reçu quelque réponse qu'il attendait. Il me fit voir une lettre de Malknet. Elle contenait des espérances assez générales d'une bonne et prompte réponse. Courtois, bourgmestre de Huy, qui donnait ces espérances, marquait en même temps qu'il avait été nécessaire de consulter l'Angleterre sur le plan proposé par l'Électeur, et qu'on attendait la réponse de Londres. Malknet ajoutait que l'Électeur de Cologne n'avait pas voulu s'expliquer sur la neutralité, qu'il avait dit seulement qu'il la trouvait bonne pour son frère, qu'il y ferait ses réflexions et qu'il en écrirait son sentiment de Valenciennes lorsqu'il y serait arrivé. On attribuait ce silence à quelque chagrin que la négociation eût été commencée et conduite jusqu'à ce point sans qu'il en eût eu connaissance. Il était blessé d'être toujours regardé comme un enfant dont le consentement était chose sûre ou comme une [chose] nulle.

13e *février.*

Je rendis compte au Roi de la conversation que j'avais eue avec Bergheick. Son projet pour la guerre parut chimérique à Sa Majesté. Elle m'ordonna cependant de l'avertir de venir lui parler le dimanche suivant 15e du mois, parce qu'Elle ne crut pas devoir refuser cette satisfaction au Roi d'Espagne qui L'en avait priée.

14e *février.*

Le Roi me témoigna quelque agitation sur l'affaire de la cession des quatre places. Sa Majesté en envisageait tous les

inconvénients, et le principal était celui de la mort de l'Électeur de Bavière si elle arrivait. Il est certain qu'il y avait matière d'inquiétude, mais la lenteur des ennemis à répondre donnait lieu d'espérer qu'on pourrait sortir avec honneur de cet embarras.

15e *février*.

Il y eut Conseil le matin et peu d'affaires. Le mauvais temps avait retardé l'arrivée de tous les courriers. Le Roi dit qu'il avait voulu voir Bergheick, le Roi d'Espagne l'ayant prié de l'entendre. Il me demanda si je l'avais averti, et je répondis qu'il devait arriver incessamment. Sa Majesté parla du projet qu'il m'avait communiqué, mais ne croyant pas qu'il y eût lieu d'en faire usage, Elle dit qu'Elle écouterait ses représentations sur la cession des quatre places.

Je lus une lettre que le cardinal Gualtieri m'écrivait. Il recommandait par le dernier article un homme qui avait longtemps servi de secrétaire au sieur Du Pré, mort envoyé du Roi à Florence [1]. Le pauvre secrétaire était réduit à un tel état de misère qu'il n'avait pas de quoi fournir les frais du voyage pour revenir en France. Le Roi en eut pitié et lui accorda 500 francs de gratification. Je représentai à cette occasion à Sa Majesté que cette pauvreté et l'incertitude de la condition de ceux qui servaient de secrétaires dans les pays étrangers avaient de grands inconvénients pour le service; que ces gens qui avaient tout le secret d'une négociation pendant qu'ils étaient employés, réduits au retour à chercher les moyens de subsister, pouvaient souvent abuser de la confiance que leurs maîtres avaient prise en eux; que j'avais vu, par exemple, un secrétaire que le feu maréchal de Marchin avait en Espagne [2], entrer, après l'ambassade finie, chez

[1] Du Pré, d'abord résident à Strasbourg, puis à Genève (1680), à Mayence (1688), à Mantoue (1693), à Florence (1694), y resta jusqu'à sa mort en 1709.

[2] Son ambassade extraordinaire dure de juin 1701 (voir lettre du 27 juin au duc d'Harcourt publiée par Hippeau, *Avénement des Bourbons au trône d'Espagne*, II, 501; instructions en date du 7 juillet. *Ibid.*, I, CLXVII) au 12 décembre 1702, où il fut remplacé par le cardinal d'Estrées. Ferdinand,

l'ambassadeur de Savoie [1] en la même qualité de son secrétaire; qu'il serait important pour éviter de semblables inconvénients qu'il y eût un certain nombre de secrétaires qui recevraient des appointements du Roi et qu'on mettrait auprès des ambassadeurs ou des envoyés que Sa Majesté enverrait en pays étranger. J'ajoutai qu'on avait même proposé de créer en charges des emplois de secrétaires, qu'il ne me paraissait pas qu'on en dût faire une affaire de finances pour le profit, mais que, si le Roi voulait, on pourrait vendre ces charges et du fonds tirer la rente destinée à payer les appointements.

L'inconvénient des secrétaires inconnus que leurs maîtres abandonnaient au retour de leurs emplois parut très-sensible, mais personne ne jugea à propos d'y remédier par une création de charge. On proposa, et le Roi décida, qu'il serait choisi six hommes propres à servir dans les pays étrangers; que, tant qu'ils n'y seraient pas employés, Sa Majesté leur donnerait une gratification annuelle de mille francs, qui cesserait aussitôt qu'ils partiraient, parce qu'alors ils seraient aux gages de l'ambassadeur ou de l'envoyé qui les emmènerait avec lui; qu'à leur retour ils auraient la même gratification, à moins qu'ils ne fussent envoyés sur-le-champ avec un autre ministre. J'aurais voulu que la même gratification les eût suivis en pays étranger, mais ce commencement d'établissement pourra se perfectionner et devenir très-utile au service.

Je conduisis le comte de Bergheick à deux heures et un quart dans le cabinet du Roi. Je l'y laissai et je me retirai. Il me dit à son retour qu'il avait suivant ses ordres fait ses représentations sur la prétention de l'Électeur de Bavière, qu'il n'avait parlé que légèrement à Sa Majesté du projet de Brabant, parce qu'Elle n'y était pas entrée; qu'il allait dépêcher son courrier au Roi d'Espagne, et qu'il attendrait ses ordres sur le parti qu'il aurait à prendre, ou de retourner à Namur, ou de demeurer à Paris, ou de se rendre en Espagne. Il me pria, si le Roi Catholique lui

comte de Marchin (ou Marsin), fut blessé à mort devant Turin le 7 septembre 1706.

[1] Le commandeur Operti, reconduit à la frontière en 1703.

ordonnait de passer à Namur, de l'avertir alors de l'état où serait l'affaire de l'Électeur et de ne le pas exposer à faire dans cette ville un mauvais personnage, comme il le ferait certainement s'il arrivait dans le temps que ce pays changerait de maître, et que chacun viendrait l'interroger sur la conduite qu'il aurait à tenir.

Il ne paraissait pas que ce changement fût encore bien prochain, et la lenteur des réponses des ennemis donnait lieu de croire qu'ils ne cherchaient qu'à tromper l'Électeur de Bavière. Quelques avis rendaient fort suspecte la bonne foi de Courtois, conducteur de cette affaire. La dernière lettre que ce Prince en avait reçue temporisait encore. Il continuait de rejeter la cause du retardement sur les réponses qu'on attendait d'Angleterre, que les changements arrivés dans ce royaume rendaient plus lentes, mais il ajoutait qu'on attendait aussi des réponses de l'Empereur, quoique d'abord il eût assuré que tous les alliés étaient d'accord sur ce projet.

17e *février*.

Bergheick m'avait caché l'affaire principale dont il avait parlé au Roi. Il avait fait voir à Sa Majesté la copie de la lettre prétendue que le Prince Eugène avait écrite au Roi d'Espagne. Il l'avait reçue de la Reine qui lui ordonnait de la faire voir au Roi. Cette lettre était si grossièrement écrite qu'il n'y avait pas lieu de douter qu'elle ne fût supposée. Sa Majesté se confirma dans cette pensée après l'avoir lue. Bergheick lui dit que suivant les ordres qu'il avait reçus, il enverrait un homme de confiance au Prince Eugène aussitôt qu'il serait arrivé dans les Pays-Bas, qu'il lui ferait demander s'il avait écrit véritablement au Roi Catholique, et que, supposé que la lettre fût véritablement de lui, ce même homme l'assurerait que les pouvoirs pour traiter avec lui étaient entre les mains du comte de Bergheick. L'homme dont il prétendait se servir était un Juif nommé Cardosso, autrefois munitionnaire de l'armée d'Espagne [1], fort connu du Prince

[1] Y a-t-il quelque rapport entre ce Cardosso et Fernand Cardoso, médecin du

Eugène et de tous les généraux ennemis, vivant même assez familièrement avec eux. Ce fut du Roi que j'appris ces particularités, avec ordre de n'en rien dire à personne.

18e *février*.

Le Roi parlant au Conseil de l'audience que Sa Majesté avait donnée à Bergheick dit seulement qu'il Lui avait représenté les inconvénients de remettre à l'Électeur de Bavière les places des Pays-Bas.

J'allai le soir à Paris, et j'y conclus une affaire qui me parut bonne pour le service du Roi. Le sieur de Gagnières avait rassemblé beaucoup de mémoires et de pièces originales, et ces manuscrits sans beaucoup d'ordre contenaient des choses très-curieuses et très-utiles pour le service de Sa Majesté. Il était vieux, et sa santé plus que son âge le menaçait d'une fin prochaine. Je convins avec lui qu'il céderait tout son cabinet au Roi, manuscrits, imprimés, tableaux, généralement tout ce qu'il contenait à l'exception des meubles et des tableaux de la famille royale qui étaient dans sa chambre, que Sa Majesté lui donnerait pour le payement quatre mille francs d'argent comptant, un contrat de quatre mille francs de rentes viagères, et qu'Elle lui assurerait vingt mille francs payables après sa mort, dont il pourrait disposer par son testament.

19e *février*.

Le Roi avait ordonné au Père Le Tellier, son confesseur, et m'avait aussi commandé de conférer ensemble sur les moyens qu'on pourrait employer pour faire tomber l'évêché de Tournay à un sujet agréable à Sa Majesté si Elle plaçait l'évêque de Tournay dans un autre évêché comme Elle en avait le dessein. L'évê-

Roi d'Espagne, Portugais, qui se fit Israélite, prit le nom d'Isaac Cardoso et alla vivre à Venise? (V. sa *Philosophia libera*, Venise, 1673, in-f°.)

que de Tournay de la maison de Beauvau avait été transféré de Bayonne à Tournay, et, lorsque les ennemis eurent pris cette dernière place en 1709, il en sortit, ne voulant pas leur prêter le serment de fidélité qu'ils exigeaient de lui. Ils avaient fait différentes instances pour l'obliger de retourner à son église, et, comme elles avaient été inutiles, les Hollandais, prenant prétexte de son absence, disposaient des collations appartenant à l'évêque. On leur disait que par son abandon la régale était ouverte, et, sans entendre quel en était le droit, ils croyaient avoir celui de conférer tous les bénéfices vacants et même l'évêché.

Le Nonce du Pape avait parlé plusieurs fois de la nécessité dont il était pour le bien de la religion que le Roi voulût bien renvoyer l'évêque de Tournay à son diocèse. On avait toujours éludé. Un mémoire envoyé par l'Archevêque de Cambray décida[1]. Il représentait au Père confesseur que les Jansénistes profitaient de l'absence de l'évêque de Tournay pour s'introduire dans le chapitre de cette église par la faveur qu'ils avaient en Hollande; que cette république avait donné le doyenné sans nul droit à un nommé Ernest, homme très-dangereux, qui songeait déjà à se faire évêque. Le remède à ces maux et à plusieurs autres exposés apparemment dans le mémoire que je ne vis pas, était de renvoyer incessamment l'évêque de Tournay.

La résolution en fut prise très-promptement. Il eut ordre de se rendre à Marly. Il y prit congé du Roi, et ayant parlé à Sa Majesté des expédients qu'il avait proposés pour faire tomber son évêché à un sujet qui lui serait agréable, Sa Majesté remit à en décider lorsque le Père Le Tellier et moi nous lui en aurions rendu compte[2].

Ce fut donc le sujet de notre conférence où Lézineau, expéditionnaire en cour de Rome[3], se trouva et m'apporta un mémoire

[1] François de Salignac de la Motte-Fénelon, né le 6 août 1651, était archevêque de Cambray depuis 1695. Voir SAINT-SIMON, IX, 291, sur les relations de Fénelon avec les Jésuites.

[2] Voir lettre à l'évêque de Tournay du 22 mars 1711. (AFF. ÉTR., *Hollande*, 231.)

[3] Laurent Lézineau habitait rue des Maçons, suivant le *Livre commode des adresses de Paris*, I, 18.

ır l'expédient qui était proposé. C'était que M. de Tournay fît ı résignation en faveur d'un sujet qui convînt à la fois au Roi t aux Hollandais, que Sa Majesté en vertu de l'Indult qu'Elle vait de Clément IX lui donnât son brevet de nomination, et que e Pape accordât les bulles en conséquence de la résignation ans parler de la nomination du Roi. Le mémoire de Lézineau ontenait seulement les raisons qui devaient persuader à Sa Sainteté d'accorder les bulles sur la résignation.

Quant au sujet, l'évêque de Tournay avait proposé un comte le Bossu, préfet de l'église de Gand et frère du prince de Chimay [1]. Il avait en sa faveur l'attachement de son frère au service lu Roi d'Espagne. On parlait bien de ses mœurs et de ses qualités personnelles, chose ordinaire lorsqu'on veut élever un homme. Mais il se trouvait un obstacle difficile à surmonter. Ce comte de Bossu était actuellement à Rome, où il s'était chargé de solliciter les bulles de l'abbaye Saint-Amand pour le cardinal de Bouillon. Cet emploi très-indigne d'un homme de cette naissance ne marquait pas d'ailleurs de bonnes intentions pour le Roi. Nous dîmes qu'il se pouvait aisément faire que le cardinal de Bouillon, trouvant sa vanité flattée d'avoir un homme de ce nom pour son agent à Rome, l'eût engagé à faire ce voyage, que peut-être le prévôt de Gand l'avait accepté sans autre réflexion que celle de satisfaire sa propre curiosité, mais ce n'étaient que conjectures. Pour éclaircir la vérité, je proposai de prendre l'ordre du Roi pour écrire au cardinal de La Trémoille de faire parvenir

[1] Thomas-Philippe de Hennin de Bossut de Chimay, second fils de Philippe-Antoine de Hennin, comte de Bossut, prince de Chimay, né le 22 novembre 1680, avait été en 1697 nommé prévôt de l'église de Gand. En 1714, il fut nommé archevêque de Malines, fut cardinal le 29 novembre 1719 et prit le nom de cardinal d'Alsace. L'aîné de ses frères, Charles-Louis-Antoine de Hennin, prince de Chimay, lieutenant général en France et en Espagne, chevalier de la Toison d'or, etc., mourut en 1740. après avoir épousé successivement une Mancini et une Saint-Simon. Le 30 janvier 1711, le cardinal de La Trémoille avait écrit à Torcy (lettre particulière) : « J'avais eu l'honneur de vous faire savoir qu'il était arrivé ici un comte ou abbé de Bossut qu'on disait y être venu pour les affaires de M. le cardinal de Bouillon. Je ne sais s'il est venu poür cela ou pour les siennes propres, mais le Pape vient de le faire camérier d'honneur. Il en a déjà pris l'habit violet et est actuellement en charge. » (AFF. ETR., Rome, 515.)

au comte de Bossu qu'il s'était chargé d'une commission qui ne lui convenait guère, que s'il ne l'eût pas acceptée, il n'aurait peut-être pas été impossible que Sa Majesté n'eût eu des vues favorables pour lui; que, suivant sa réponse, c'est-à-dire s'il faisait connaître qu'il était prêt à se dégager et à donner au Roi des assurances certaines de son attachement, le cardinal lui communiquerait les vues de Sa Majesté pour lui faire avoir l'évêché de Tournay, et qu'alors ils agiraient de concert ensemble pour disposer le Pape à recevoir la résignation et à donner les bulles;

Que l'évêque de Tournay agirait aussi soit auprès du comte d'Albermale, gouverneur de Tournay, soit auprès des députés des États Généraux pour faire convenir les États de ce choix. Voilà ce que nous résolûmes et dont je me chargeai de rendre compte au Roi pour recevoir ses ordres.

Lézineau me dit qu'il avait de fort mauvaises nouvelles de la santé du Pape. Le Nonce les ignorait encore lorsque je le vis ce même matin. Nous raisonnâmes fort sur les sujets papables, et, après en avoir trouvé peu à souhaiter, il me nomma Paracciani[1] et Sacripante comme ceux qui seraient le plus à craindre.

Monastérol me dit que l'Électeur de Cologne gardait encore le silence sur la proposition de l'Électeur de Bavière. Les Hollandais le gardaient aussi et vraisemblablement ne songeaient qu'à l'amuser.

20e *février.*

Lorsque je rendis compte au Roi de la conférence que j'avais eue la veille avec le Père Tellier, Sa Majesté craignit que la conscience ne fût un peu blessée dans la proposition de faire entrevoir au comte de Bossu un évêché considérable s'il renonçait à la commission que le cardinal de Bouillon lui avait don-

[1] Jean-Dominique Paracciani, né à Rome le 6 août 1646, cardinal le 17 mai 1706, préfet de la congrégation des évêques et des réguliers, et vicaire du Pape, mort le 9 mai 1721.

née. Elle me demanda si Son confesseur avait été de cet avis. Je Lui dis qu'il n'y avait trouvé nulle difficulté, et véritablement l'intention n'était pas d'offrir un évêché pour récompense de l'abandon des intérêts du cardinal de Bouillon, mais il n'était pas juste que le Roi fît du bien à un homme qui servirait un sujet rebelle de Sa Majesté, qui s'était déclaré contre Elle aussi indignement que ce cardinal, et la conscience ne paraissait pas intéressée à prendre une sage précaution avant de s'engager peut-être mal à propos.

22e *février, à Versailles.*

Une lettre que j'avais reçue du prêtre Gaultier fut l'affaire principale du Conseil tenu le 22e. Il donnait avis de son arrivée et du compte qu'il avait rendu de la réponse que je lui avais faite. Il ajoutait à la fin de sa lettre qu'on avait trouvé le moyen de lever la difficulté, et que j'aurais bientôt de ses nouvelles. Cette difficulté roulait sur les moyens de renouer les conférences, le Roi ne voulant plus s'adresser aux Hollandais. Je proposai d'avertir généralement M. le duc de Vendôme de cette apparence de négociation, soit pour éviter que le Roi d'Espagne ne s'alarmât s'il en apprenait d'ailleurs la nouvelle, soit pour le préparer à faire quelque avantage particulier aux Anglais si cette condition était nécessaire pour les détacher de leurs alliés. Cette proposition fut approuvée.

Je reçus le soir des lettres d'Espagne datées du 13e et apportées par un courrier dépêché au duc d'Albe. Le sujet de cette expédition était la nécessité d'obtenir une permission du Roi pour laisser sortir du royaume cent mille sacs de grain achetés par les entrepreneurs des vivres de l'armée du Roi d'Espagne [1]. M. de Vendôme demandait cette permission avec beaucoup d'empressement, car il lui était impossible de s'avancer dans un pays ruiné sans avoir une subsistance assurée. Je portai sa lettre et celle

[1] Les placets des entrepreneurs sont de décembre 1710. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 202.)

du Roi d'Espagne au Roi pendant qu'il était chez madame de Maintenon. Comme les provinces de France frontières d'Espagne avaient déjà fourni beaucoup de grains et qu'elles pouvaient en manquer, je trouvai une extrême répugnance de la part de Sa Majesté à consentir à la demande du Roi, Son petit-fils. Je pris Son ordre pour en parler à M. des Maretz, mais je le trouvai plus opposé encore que le Roi ne l'était lui-même à cette demande. Toutefois, l'affaire finit les jours suivants en permettant aux entrepreneurs, très-suspects de friponnerie, de faire partir du royaume vingt-cinq mille sacs de blé, et le duc d'Albe en parut content.

24e *février*.

Le comte de Monastérol me remit de la part de l'Électeur de Bavière la réponse que l'Électeur de Cologne avait faite à la proposition de la neutralité. Il consentait à ce que voulait son frère. Il écrivait en même temps au Roi pour savoir plus précisément encore les intentions de Sa Majesté. Monastérol me dit que l'Électeur de Bavière La suppliait de faire une réponse à l'Électeur de Cologne qui servît en quelque façon de ratification de Sa Majesté au projet proposé.

Ensuite il me fit part d'une lettre que son maître lui écrivait, l'instruisant de ses soupçons et de ses chagrins. Il était persuadé que l'Espagne traversait secrètement la négociation de la neutralité, ou, pour mieux dire, il en accusait Bergheick. Il lui attribuait d'avoir encore envoyé depuis peu un proj t de paix à Van der Dussen, et, sous ce prétexte, de mettre un obstacle à l'accomplissement de son traité particulier, car il voyait que cette négociation se ralentissait, et Courtois, homme d'ailleurs assez décrié, lui mandait que ces retardements ne pouvaient être suscités que par ceux qui craignaient le succès de cet ouvrage.

L'Électeur mandait donc à Monastérol que si l'affaire manquait par l'Espagne, il ne servirait plus un Roi qui ne lui aurait pas tenu sa parole, qu'il renverrait à Sa Majesté Catholique la

patente de vicaire général des Pays-Bas. Il lui ordonnait de savoir ce que j'en pensais et de se remettre à moi de l'usage qu'il y aurait à faire de ce qu'il me confiait.

Je répondis à Monastérol qu'il fallait bien se garder d'en parler, et qu'il était de la prudence de l'Électeur de ne pas s'abandonner légèrement à un premier mouvement que peut-être il trouverait mal fondé s'il se donnait le temps de l'examiner; que l'intention des ennemis avait été jusqu'alors de le brouiller avec la France et avec l'Espagne; qu'en premier lieu ils avaient assuré que jamais la France ne consentirait à la cession des places de Flandre en sa faveur, ni à la neutralité; que le Roi ayant accordé l'un et l'autre, eux au contraire ne répondant point encore, ils voulaient rejeter sur le Roi d'Espagne ce qui était véritablement l'effet de leur mauvaise [foi]; qu'un Prince aussi sage que l'Électeur ne devait pas prendre son parti avec précipitation, et que j'étais persuadé qu'il aurait lieu de se repentir s'il remettait la qualité de vicaire général, peut-être à la veille de la paix, car il y avait tout lieu de croire que la campagne prochaine serait la dernière de la guerre.

Monastérol fut de mon avis. Son maître lui confiait encore le chagrin qu'il avait de mener une vie inutile à Compiègne pendant qu'il pourrait espérer de se voir à la tête de quelque armée. Il voyait bien qu'on ne lui donnerait pas le commandement de celle de Flandre, et l'armée d'Alsace lui paraissait trop faible pour désirer de la commander si le Roi ne l'augmentait.

25e *février*.

Je rendis compte au Roi dans le Conseil de la conversation que j'avais eue avec Monastérol, Sa Majesté approuva ce que je lui avais dit. Elle m'ordonna de répondre à l'Électeur de Cologne comme l'Électeur de Bavière le souhaitait, à l'exception seulement de la demande que le premier faisait de la fourniture du pain et du fourrage pour ses troupes, car il n'était pas juste qu'elles l'eussent lorsqu'elles ne serviraient pas en campagne,

celles de Bavière qui se trouvaient dans le même cas ne l'ayant pas. D'ailleurs, c'était par une espèce de grâce que le Roi le faisait donner, Sa Majesté n'ayant pas voulu S'y engager par les traités et l'ayant nouvellement refusé à l'occasion du traité qu'Elle avait renouvelé avec l'Électeur de Cologne.

M. Voysin proposa de faire comprendre tout l'évêché de Liége dans la neutralité. La proposition n'en avait pas encore été faite, mais elle parut bonne parce qu'il n'était ni juste, ni prudent de laisser aux ennemis le passage libre pour entrer dans le royaume pendant que le Roi se fermait volontairement les chemins de pénétrer dans leur pays.

26e *février*.

Comme une nouvelle demande telle qu'était celle de la neutralité de l'évêché de Liége pouvait paraître suscitée à dessein de former une difficulté au traité de neutralité, donner par conséquent de nouveaux soupçons à l'Électeur de Bavière, je pris l'ordre du Roi pour en écrire comme de moi-même à l'Électeur de Cologne, et Sa Majesté l'approuva.

Je lui représentai ensuite le projet d'une réponse pour le Roi d'Espagne qu'il fallut réformer plus d'une fois. Le Roi Catholique avait écrit au Roi que, content du duc de Noailles et voulant lui marquer la satisfaction qu'il avait de la prise de Gironne, il lui avait donné la grandesse [1]. Le Roi avait dit qu'il ne voulait plus souffrir qu'aucun de ses sujets acceptât de ces dignités, et c'était en vérité avec beaucoup de raison que Sa Majesté empêchait qu'un prince étranger exerçât dans le royaume un acte de souveraineté tel que celui de donner des titres à des personnes et à des terres. J'avais dressé la lettre dans cet esprit et selon l'ordre que le Roi m'en avait donné en recevant celle du Roi d'Espagne; cependant Sa Majesté me dit qu'Elle ne

[1] Voir *Mémoires de Noailles,* par l'abbé MILLOT, IV, 154. Le duc de Noailles fut chevalier de l'Ordre en 1724, maréchal de France en 1734, ministre d'État en 1735, et mourut le 24 juin 1766.

voulait pas répondre décisivement, et qu'attendant des nouvelles du duc de Noailles, son intention était seulement de faire voir au Roi Son petit-fils que la chose n'était pas sans difficulté. C'est ce que j'exécutai.

27ᵉ *février*.

Le duc d'Albe avait demandé une audience pour remercier le Roi de la permission accordée pour la sortie des grains. Une colique l'empêcha de se trouver à l'appartement de Sa Majesté. Il devait le même jour renvoyer son courrier à Saragosse.

MARS

1er mars.

Lorsque le Roi sortit de la messe, le duc d'Albe se présenta pour avoir de Sa Majesté l'audience que sa maladie l'avait empêché d'avoir le 27e de février. Il remercia le Roi des grains obtenus. Il joignit à ses remerciments de nouvelles instances pour obtenir une augmentation sur le poids des sacs. L'audience finie, le Conseil se tint.

J'avais fait voir au Roi dès la veille deux lettres que j'avais reçues du prêtre Gaultier. Elles contenaient une réponse à celle que je lui avais remise. On demandait que le Roi fit des propositions, qu'elles ne parussent pas moins avantageuses que celles que Sa Majesté avait faites à la Hollande, et qu'il parût qu'Elle avait intention de contribuer à la satisfaction particulière de l'Angleterre.

Gaultier marquait dans ses lettres qu'il suffisait que les propositions fussent générales, capables d'éblouir les peuples qu'on voulait amuser ou tromper. Il faisait connaître que, s'il était possible de s'assembler, les Anglais détermineraient la paix. Il assurait encore que la princesse Anne désirait de jouir du repos et de travailler pour son frère.

Ces lettres lues au Conseil, on délibéra sur la réponse. Il passa tout d'une voix qu'elle était nécessaire. Je lus le projet de celle que j'avais dressée. Elle se réduisait à proposer d'établir des conférences pour la paix, mais une paix définitive, juste et raisonnable, au contentement de toutes les parties intéressées à la guerre. Il était marqué que le bon état des affaires du Roi d'Espagne fournirait des expédients pour surmonter les difficultés que l'article d'Espagne avait causées, qu'on en pourrait convenir

lorsque l'on serait assemblé, et que l'on ferait connaître en général que la nation anglaise trouverait sa satisfaction particulière dans le traité.

Il fut résolu que la lettre que j'écrirais à Gaultier serait un peu plus détaillée.

2e *mars.*

Je la fis voir au Roi le lendemain, et Sa Majesté l'ayant approuvée, elle partit avec le mémoire le 3e au matin que je l'envoyai à un ami de Gaultier appelé La Garde.

Il y eut le même jour Conseil de dépêches.

4e *mars.*

Le Conseil tenu le 4e ne produisit rien de considérable. Les lettres d'Espagne du 15e et du 18e de février parlaient seulement des dispositions du Roi Catholique pour faire avancer ses troupes en Catalogne, et des ordres qu'il avait donnés pour chasser les ennemis de Balaguer.

8e *mars.*

Avant que le Conseil commençât, le Roi me dit qu'il avait reçu des lettres du duc de Noailles au sujet de la grandesse que le Roi d'Espagne lui avait destinée. Sa Majesté ajouta que son intention était de lui ordonner de l'accepter, mais en même temps Elle voulait tirer parole du Roi Son petit-fils de ne plus accorder de semblables grâces aux Français. Elle me donna Ses ordres pour écrire dans ce sens, et, le Conseil étant assis, Elle déclara Sa résolution, comptant que le délai de quelques jours qu'Elle avait apporté à S'expliquer ferait assez voir la répugnance qu'Elle avait à permettre ces sortes de grâces.

Le Roi reçut le soir une lettre du Roi Catholique portant que

les ennemis avaient abandonné Balaguer, mais ces progrès en Espagne ne faisaient pas cesser les raisonnements de la Cour. Les généraux employés ou hors de place, également ennemis de M. de Vendôme, croyaient que le bien de l'État exigeait qu'on ne fît aucun effort du côté de la Catalogne. C'était, disaient-ils, une gangrène qui minait les ennemis. Ils ne pouvaient soutenir la dépense d'une guerre qui leur coûte sept fois plus qu'aucune autre. Il est donc de l'intérêt de la France de l'entretenir. Elle serait mal conseillée si elle terminait cette guerre en prenant Barcelone. La passion particulière se déguisait ainsi sous le voile de l'intérêt public, et peut-être qu'ils ne s'apercevaient pas qu'ils servaient leur haine et leur vengeance en croyant servir l'État. Un tas de courtisans qui se croient grands hommes en redisant ce qu'ils entendent dire à ceux dont le public estime les noms appuyaient et redonnaient ces raisonnements, aussi contraires aux intérêts du Roi qu'à ceux du Roi d'Espagne.

Un de ceux dont les discours portés à Saragosse déplurent davantage au Roi et à la Reine d'Espagne fut le duc de Berwick, car il avait été comblé de grâces [1], et bien des gens disputaient le mérite de ses services. Il s'était échappé, non-seulement sur les secours qu'il n'était point d'avis de laisser plus longtemps en Espagne, mais encore sur plusieurs détails de la dernière bataille. On lui attribuait au moins tout ce qui pouvait blesser le plus la gloire du Roi Catholique et du duc de Vendôme.

Le duc de Berwick se défendait fort d'avoir tenu les discours dont on le faisait auteur, mais ils avaient été mandés en Espagne, et la Reine en avait été si touchée qu'elle avait parlé de lui ôter les terres et la grandesse qui lui avaient été données en récompense de la bataille d'Almanza.

Il est certain que plusieurs de ceux à qui le Roi d'Espagne avait fait des grâces en France parlaient comme ses plus grands ennemis. C'était pour eux un beau prétexte de déclamer contre l'Espagne que celui de dire : Notre premier devoir est celui de

[1] Le duché de Liria et de Xérica, un domaine de 40,000 livres de rente, la grandesse, la Toison d'or, la lieutenance en Aragon, charge qu'avait eue seul don Juan d'Autriche.

Français. Nous ne tenons de bienfaits du Roi Catholique que parce que le Roi son grand-père nous l'a permis. Nous devons considérer et suivre les intérêts du Roi notre maître avant que de faire attention à ceux d'une puissance étrangère. En recevant des bienfaits de cette puissance étrangère, ils n'avaient pas fort examiné si les intérêts communs alors pourraient se diviser, mais, la grâce reçue, c'était un effet de zèle et de magnanimité d'abandonner le bienfaiteur.

9e *mars.*

La lettre du Roi pour le Roi d'Espagne écrite au sujet de la grandesse du duc de Noailles partit le 9e au soir.

Toutes les nouvelles d'Hollande et d'Angleterre arrivées ce même jour marquaient également que l'argent devenait tous les jours plus rare dans ces deux États, et l'embarras que les affaires du Nord causaient aux ennemis croissait aussi tous les jours. Ils se disposaient cependant à mettre de bonne heure leurs troupes en campagne.

10e *mars.*

J'appris de Monastérol que Courtois, chargé de la négociation proposée par les Hollandais à l'Électeur de Bavière, écrivait que le duc de Marlborough devait apporter la réponse qu'on attendait d'Angleterre. Il était arrivé le 4e mars à la Haye, mais véritablement il paraissait par toutes les circonstances de cette négociation que les ennemis ne pensaient qu'à tromper l'Électeur, et leur mauvaise foi était ce qu'il y avait de plus à souhaiter pour le Roi, car il y aurait eu de terribles inconvénients à la neutralité proposée.

Cependant l'Électeur s'impatientait de la triste situation où il se trouvait réduit. Il avait raison. Le séjour de Compiègne était aussi désagréable que déshonorant pendant que les armées

seraient en campagne; mais que pouvait-il faire que d'attendre tranquillement la paix après avoir fait depuis quelques années une épreuve de patience? C'est ce que je tâchais de faire entendre à Monastérol lorsqu'il me montrait les lettres plaintives de son maître. Je l'exhortais à ne pas perdre par un dépit hors de place le mérite et le fruit de ce qu'il avait souffert.

11e *mars.*

Il y eut beaucoup de lettres et peu de matière à discourir dans le Conseil tenu le 11e. Une lettre du prêtre Gaultier, écrite de Londres le 27e de février, marquait la continuation des mêmes sentiments, et beaucoup d'impatience sur la réponse.

12e *mars.*

Je rendis compte au Roi d'un avis que j'avais reçu, que Courtois amusait encore l'Électeur de Bavière par de nouveaux délais.

14e *mars.*

Il était arrivé depuis quelques mois à Paris un religieux Carme déchaussé, qu'on disait avoir beaucoup de part à la confiance du Pape, et quelque temps auparavant plusieurs lettres avaient appris que Sa Sainteté l'envoyait en Lorraine et en Allemagne, chargé de commissions secrètes dont il paraissait que quelques-unes regardaient des conversions de Princes protestants dans l'Empire.

Ce religieux, appelé dans son Ordre le Père Chrysostome, était natif de Villefranche, dans le comté de Nice, et neveu par sa mère de Papachin,[1] qui s'était rendu célèbre dans le comman-

[1] Papachin, vice-amiral d'Espagne, battu en 1688 pour avoir refusé le salut

dement qu'il avait eu d'une escadre de vaisseaux du feu Roi d'Espagne.

Le Nonce ordinaire m'avait amené le Père Chrysostome lors de son arrivée, mais la conversation en présence du ministre du Pape avait été fort générale. Le religieux souhaitait d'en avoir une plus particulière. Les cardinaux d'Estrées et de Noailles m'en avertirent, et j'allai le 14e aux Carmes Déchaussés, où je demeurai une heure avec lui.

Quoique Français de naissance, il avait pris la langue et les manières italiennes, ayant demeuré à Rome depuis sa première jeunesse. Il fallut donc, suivant le caractère des gens du pays, qu'il me fît un long récit des accès qu'il avait auprès du Pape, de l'estime que les cardinaux les plus gens de bien avaient pour lui, avant que d'en venir au fait, et ce fait encore se réduisit à peu de chose, car après avoir établi l'opinion de son crédit, l'utilité dont il pourrait être pour le service du Roi, il s'offrit à me donner des avis de Rome et à s'employer aux choses dont on le croirait capable pour les intérêts de Sa Majesté.

Je louai son zèle qu'il me vanta beaucoup, et j'acceptai ses offres qui ne pouvaient jamais nuire, quand même ses talents et son crédit n'auraient pas répondu à l'idée qu'il voulait en donner. Il m'assura que le Pape aimait véritablement la personne du Roi, qu'il regardait Sa Majesté comme le seul défenseur de la religion, que jamais Sa Sainteté ne se serait soumise à reconnaître l'Archiduc, si elle eût été soutenue par la France, qu'étant abandonnée, Sa Sainteté n'avait pu résister au torrent, et que son inclination était forcée, quelque fausseté que l'on voulût publier de ses prétendues liaisons avec l'Empereur pour l'élévation de sa famille.

Nous parlâmes du Conclave si le Pape venait à mourir. Il s'expliqua sur ce sujet en homme instruit et de bon sens. Il me fit voir que Sa Sainteté connaissait le caractère violent de

un vaisseau du Roi, n'ose pas en 1691 empêcher le comte d'Estrées de bombarder Alicante, va en pèlerinage à Rome en 1698 pendant que le comte d'Estrées marche pour brûler ses vaisseaux, commande la flotte anglo-espagnole en 1694. Un certain Piémontais Alexandro Vittoria Papacino d'Antoni, né aussi à Villefranche (1713-1786), doit être de la même famille.

quelques cardinaux déchaînés contre la France, entre autres de Negroni [1]. Le Père Chrysostome prétendait lui avoir attiré une réprimande très-sévère du Pape même à l'occasion de quelques mémoires secrets que Negroni composait, où il parlait sans respect de la personne de Sa Majesté.

Avant que de nous séparer, je lui promis que je demanderais au Roi la permission qu'il pût faire la révérence à Sa Majesté lorsqu'il serait prêt à partir pour retourner à Rome.

Je remis le même jour à M. le Procureur général un mémoire que madame la duchesse d'Elbeuf m'avait donné la veille contenant ses prétentions sur la succession du feu duc de Mantoue comme héritière et créancière de la duchesse de Mantoue, sa fille. La copie du testament et celle du contrat de mariage de cette Princesse étaient jointes au mémoire. L'intention de madame d'Elbeuf était de céder ses droits au Roi, et comme, au refus de Sa Majesté, elle s'en serait accommodée avec le duc de Lorraine, l'offre méritait d'autant plus d'être examinée que ces droits devaient absorber la Principauté de Charleville, terre que le duc de Lorraine désirait fort, et dont la situation était trop importante pour la laisser entre ses mains.

15e *mars*.

Le maréchal d'Huxelles m'ayant rendu visite, quelques jours auparavant, m'avait demandé s'il ne conviendrait pas au service du Roi que M. le duc de Vendôme, étant en commerce avec le comte de Stahremberg pour l'échange des prisonniers, choisît quelque officier assez intelligent pour lui faire la proposition d'une paix particulière avec l'Empereur. Il remarquait avec raison qu'une telle ouverture devait être d'autant mieux reçue qu'outre l'intérêt de la maison d'Autriche, Stahremberg y trouve-

[1] Jean-François Negroni, né à Gênes le 3 octobre 1629, inspecteur des vivres sous Clément XI, trésorier du Pape en 1681, cardinal en 1686, légat de Bologne et évêque de Faënza, mort le 1er janvier 1713.

rait encore le plaisir secret d'entamer et peut-être de consommer un ouvrage très-désagréable au Prince Eugène.

Je proposai la chose au Conseil tenu le 15e, et la pensée fut adoptée.

Je proposai au Roi dans le même Conseil de faire passer à Lisbonne un Génois nommé Viganego dont le cardinal d'Estrées, étant à Madrid, s'était utilement servi; il n'avait de démérite que la haine de la princesse des Ursins, qu'il s'était attirée par son attachement à M. d'Estrées; mais comme il s'agissait de passer en Portugal et non en Espagne, de mander des nouvelles en attendant la conjoncture de faire davantage, il fut résolu que ce voyage pouvait être utile et ne pouvait nuire.

16e *mars*.

Je rendis compte au Roi d'une lettre que j'avais reçue sans date, sans signature et d'un style assez obscur. On voyait qu'elle était écrite de Londres. L'auteur prétendait être en état de rendre un service très-important à Sa Majesté et de causer un préjudice très-considérable à ses ennemis. Il voulait, disait-il, expier ses crimes envers Elle et envers sa patrie. Il demandait une prompte réponse sans indiquer ni les moyens de la lui faire tenir, ni le lieu où l'adresser. Au travers de cette obscurité, je crus démêler que la lettre venait de l'abbé de la Bourlie. Je le dis au Roi, et Sa Majesté approuva l'avis dont j'étais de ne point négliger cette ouverture, quoique faite par un homme reconnu pour être également un fou et un scélérat.

Je sus certainement, dans la journée même, que la lettre était de cet homme, dont l'écriture avait été reconnue de celui à qui il avait adressé la lettre par un billet de deux lignes. Ce correspondant était Moreau, [1] autrefois marchand de drap, alors contrôleur

[1] Ce Moreau était mêlé à beaucoup de choses. En 1713 (31 juin), il donne un grand bal à l'Électeur de Bavière dans sa maison de Villiers. (Voir plus bas et Dangeau, XIV, 412.) Suivant Barbier, VI, 45, c'est de ce Moreau que seraient venus les Moreau de Séchelles, de Beaumont, de Massigny, etc. Voir aussi Buvat, I, 224.

du sceau. Une autre lettre qu'il reçut encore de l'abbé de la Bourlie [1] leva tous les doutes, car il marquait la manière de lui répondre.

Un officier français nommé Bussy, qui avait autrefois servi le Roi Jacques avec une bonne réputation, devait passer en Angleterre pour ses affaires particulières. Il y avait été marié à une femme de condition, et sa femme en mourant lui avait laissé quelque bien dont il prétendait qu'on ne pouvait l'empêcher de jouir. Le Roi lui ayant accordé une petite gratification pour faire son voyage, je proposai à Sa Majesté de l'employer pour savoir le secret de l'abbé de la Bourlie, et Elle l'approuva.

17e *mars.*

Le duc de Berwick me confia que le Roi d'Angleterre avait reçu des lettres d'un gentilhomme actuellement à Londres qui lui avait toujours été fidèle, que Marlborough qui le connaissait pour tel lui avait dit, avant que de passer en Hollande, qu'il voulait sincèrement servir ce Prince pour lui aider à remonter sur son trône, que pendant la campagne il n'oublierait rien pour gagner l'affection de l'armée et pour s'en assurer, que le Roi d'Angleterre devait de son côté écrire une lettre à la Princesse, sa sœur, dont ce général promettait de dicter le projet; mais pour la faire rendre, il fallait chercher d'autre voie que la sienne.

Il avait bien parlé du comte de Rochester [2] et du duc de Shwresbury, les louant tous deux comme gens de probité, quoique

[1] Antoine de Guiscard, abbé de Bonnecombe en Bourgogne, né le 27 septembre 1658, fils de Georges de Guiscard et de Geneviève de Longueval, tente de faire révolter le Rouergne, échoue, passe en Hollande, puis en Angleterre, où il obtient une pension de 500 livres sterl. Arrêté le 19 mars 1711 comme soupçonné d'une correspondance avec la France, il est conduit à l'office de M. Saint-John, frappe à coups de canif M. Harley et est lui-même blessé de trois coups d'épée. Il meurt de ses blessures le 28 mars. La seconde lettre à Moreau en date du 23 février 1711 se trouve aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Angleterre,* vol. 235.

[2] Laurent Hyde, comte de Rochester, fils de Henry Hyde, comte de Larendon, et frère d'Anna Hyde qui épousa en 1660 Jacques, duc d'York, depuis Jacques II, dont elle eut entre autres enfants Marie et Anne, vice-Roi d'Irlande en 1700, président du conseil en 1710, mort en mai 1711.

le premier fût son ennemi, et disant seulement à l'égard du second qu'il était trop timide. Harley, ajoutait-il, est un chien.

Ces assurances de bonnes intentions avaient été si souvent répétées sans fruit qu'il n'y avait guère lieu de s'assurer sur ces nouvelles promesses de Marlborough. D'ailleurs, les amis du prêtre Gaultier avaient averti que ces avances seraient faites à la cour de Saint-Germain, et qu'il fallait en éviter le piége.

Le maréchal de Berwick ajouta que les amis du Roi d'Angleterre lui conseillaient de sortir de Saint-Germain pendant l'été, et de ne plus aller à l'armée de Flandre.

La santé de ce Prince demandait aussi qu'il sortît, les vapeurs dont il était accablé étant l'effet de l'ennui qu'il respirait dans la vie oisive qu'il menait dans ce château. Il avait demandé au Roi la permission d'employer l'été à visiter les provinces et les principales villes du royaume. Le Roi ne l'avait pas jugé à propos. Je crus cependant qu'il convenait de lui en parler encore, sur ce que le maréchal de Berwick me venait de dire.

18e *mars.*

J'en rendis compte à Sa Majesté au Conseil qu'Elle tint le 22e [1]. La question du voyage que le Roi d'Angleterre se proposait de faire dans les provinces du royaume fut encore agitée; mais au lieu qu'elle avait été rejetée la première fois qu'il en avait été parlé, il passa pour lors tout d'une voix que ce voyage, dont il n'y avait nul inconvénient à prévoir, pourrait être utile au bien des affaires, que ce serait même un sujet d'inquiétude pour les ennemis de voir le Roi d'Angleterre s'approcher des côtes de la mer, et qu'il était assez vraisemblable que cette simple promenade les obligerait à garder des troupes en Angleterre et en Écosse.

Il fut conclu que ce Prince devait marcher sans autre équipage que celui qui lui serait absolument nécessaire, qu'il serait à propos même pour sa propre commodité qu'il ne reçût ni hon-

[1] Sans doute pour le 18e.

neurs, ni harangues dans les villes où il passerait, et que, prenant le nom de chevalier de Saint-Georges, il refusât toutes les distinctions dues à son caractère et à son rang. Le Roi m'ayant commandé de faire savoir au maréchal de Berwick ce que Sa Majesté avait ordonné, je le lui écrivis en sortant du Conseil.

20e *mars.*

La joie du Roi d'Angleterre avait été grande en apprenant la résolution que le Roi avait prise. Ce Prince et la Reine, sa mère, me le témoignèrent lorsque j'allai à Saint-Germain le 20e. Leurs Majestés Britanniques me chargèrent d'en remercier le Roi de leur part, et le projet du voyage fut de commencer par la Bretagne, d'aller ensuite à Bordeaux, même jusqu'à Bayonne, de traverser le Languedoc, de passer en Provence, ensuite en Dauphiné, et d'y voir l'armée du Roi, de finir par l'Alsace, et d'être de retour à Saint-Germain à la fin de septembre ou bien au commencement d'octobre.

Le Roi d'Angleterre était déjà déterminé de lui-même à voyager sous le nom de chevalier de Saint-Georges. Ainsi la proposition de retrancher toute sorte d'honneurs était entièrement de son goût. Il comptait aussi de ne mener avec lui aucun équipage, et ce fut avec peine qu'il se rendit à ce que je lui représentai de la nécessité et du peu d'embarras de faire porter un lit à sa suite.

Ce Prince et la Reine me parlèrent des nouvelles qu'ils avaient reçues d'Angleterre, mais ce fut avec moins de détail que le duc de Berwick ne m'en avait parlé. Ils n'avaient pas accoutumé d'user de cette réserve. Je ne sais si l'oubli des circonstances y avait part, ou si ce secret était mystérieux. Je le gardai de mon côté au maréchal de Berwick, qui m'avait prié de ne rien dire de ce qu'il m'avait communiqué.

22e *mars*.

Le duc d'Albe m'avait envoyé la veille des lettres d Espagne apportées par un courrier que le Roi, son maître, lui avait dépêché le 14e. Ce Prince écrivait au Roi qu'ayant beaucoup d'intelligences dans le royaume de Naples, il avait résolu de profiter de la bonne disposition des peuples et de la haine qu'ils portaient aux Allemands pour recouvrer cet État [1].

Sa Majesté Catholique expliquait les mesures qu'elle prenait et les ordres qu'elle donnait pour le succès de cette entreprise. Elle priait le Roi, son grand-père, de la seconder en lui prêtant deux bataillons de la marine. M. de Vendôme, appuyant fortement cette demande, proposait d'y ajouter quatre ou six galères.

Les moyens que le Roi d'Espagne pouvait employer à l'exécution de ce projet furent trouvés faibles lorsqu'on entendit la lecture des lettres. La chose en elle-même était bonne, car il était utile, quelque succès qu'eût l'entreprise, de causer aux ennemis une diversion en Italie : c'était le moyen d'y retenir leurs troupes, de les empêcher de secourir l'Archiduc, et par conséquent c'était une nouvelle facilité pour achever la guerre de Catalogne.

On conclut donc qu'il fallait louer le projet du Roi d'Espagne, l'exhorter à le suivre et, s'il était possible, à le rendre plus solide; mais la demande des deux bataillons était de nature à ne pouvoir être accordée, car il n'y avait point de vaisseaux, ni pour transporter ces bataillons en Sicile, ni pour les escorter dans le trajet. Les galères que M. de Vendôme demandait étaient également dans la spéculation. La marine était alors réduite au point qu'on ne pouvait venir à bout d'armer quatre autres galères qu'il avait demandées quelque temps auparavant pour naviguer le long des côtes de Catalogne.

[1] Sur le projet de Naples, voir aux AFFAIRES ÉTRANGÈRES les lettres du duc de Vendôme en date du 14 mars. (*Espagne*, vol. 206.)

24e mars.

Les lettres pour l'Espagne ayant été écrites conformément à la résolution prise au Conseil du 22e, je les envoyai au duc d'Albe qui les attendait pour dépêcher son courrier.

Le même jour je rendis compte à Sa Majesté de deux lettres du prêtre Gaultier du 10e et du 13e de mars. Il n'avait pas reçu encore ma réponse que les vents contraires empêchaient d'arriver. Mais il m'assurait que les dispositions de ses amis étaient toujours excellentes, qu'ils lui avaient dit de se tenir prêt à passer la mer aussitôt qu'ils auraient de mes nouvelles. Il m'assurait que Jersey serait plénipotentiaire à la paix, qu'il aurait seul le secret de la négociation, et qu'il acceptait la pension de quarante mille livres que Gaultier avait eu pouvoir de lui offrir.

Ces nouvelles paraissaient d'autant plus sincères qu'elles étaient conformes à tout ce que les avis publics apprenaient des dispositions de l'Angleterre, et la paix paraissait fort désirée des peuples de ce royaume.

Le même jour, le Nonce me fit voir une lettre que le cardinal Paolucci [1] lui écrivait au sujet de l'accomodement entre le Roi et la République de Venise. Il proposait comme un moyen propre à terminer le différend que le cardinal Ottobon remît entre les mains du Pape le brevet de protecteur des affaires de France, et qu'ensuite Sa Sainteté interposerait ses offices pour finir cette affaire, faisant entendre que ce serait au gré de Sa Majesté.

Je lui répondis qu'il me semblait que cette proposition ne pourrait être acceptée, à moins que le Pape n'eût la liberté de rendre sur-le-champ au cardinal Ottobon le brevet que ce cardinal aurait remis entre les mains de Sa Sainteté, de lui dire d'exercer la protection et de l'assurer que la République ne prendrait aucune résolution fâcheuse contre la famille des Ottoboni; qu'il ne suffisait pas de promettre une simple interposi-

[1] Fabrice Paolucci, né à Forli le 3 avril 1651, cardinal en 1697, secrétaire d'État le 3 décembre 1700, doyen du Sacré Collège en 1725, mort le 12 juin 1726.

tion d'office, parce que l'on connaissait l'art des Vénitiens à prolonger les négociations; que leur principale étude dans l'affaire présente était de la mettre en accommodement, mais à dessein seulement de négocier et non de conclure; que ces artifices ne convenaient ni à la dignité du Roi, ni à celle du Pape, qui ferait les fonctions de médiateur.

Je prouvai ce que j'avançais des vues secrètes de la République par l'expérience que Sa Sainteté faisait elle-même de la politique du Sénat de Venise : car, après avoir promis d'envoyer incessamment un ambassadeur à Rome depuis que les différends avec cette cour étaient accommodés, il y avait chaque jour quelque nouveau prétexte employé pour différer l'exécution de cette promesse. Tiépolo était nommé pour ambassadeur, mais son successeur à l'ambassade de Vienne ne se disposait pas à partir pour le relever, et l'on parlait à Venise de donner, en cas de mort de Foscarini, la place de procurateur à Tiépolo, dignité qui l'aurait dispensé de l'ambassade [1].

Le Nonce Cusani connaissait parfaitement les Vénitiens, ayant exercé pondant dix ans la Nonciature auprès de la République; il pouvait enchérir sur ce que je lui disais, et il en convint, en même temps qu'il exécutait les ordres qu'il avait reçus. Comme je ne savais point encore les intentions du Roi, je demeurai d'accord avec le Nonce que je lui rendrais réponse la semaine suivante lorsque j'aurais reçu les ordres de Sa Majesté.

Le même jour, Monastérol m'apprit que l'Électeur avait reçu des nouvelles de Courtois. Il partait de la Haye et promettait d'arriver incessamment à Compiègne avec une réponse, disait-il, finale et décisive. Il ajoutait qu'il était chargé de beaucoup de commissions verbales.

L'Électeur craignait qu'elles ne continssent des observations contraires au projet de traité. Il en attendait le dénoûment avec une extrême impatience. Il n'en avait pas moins de sortir de la vie oisive et languissante qu'il menait à Compiègne. Il écrivait à Monastérol qu'elle lui devenait plus insupportable que jamais, et

[1] Lorenzo Tiépolo, ambassadeur à Paris du 30 mars 1703 au 27 avril 1708.

quel que dût être le succès de la négociation, il avait résolu de changer d'état.

Véritablement, il ne lui était pas bien aisé d'en choisir un autre. Il aurait souhaité de commander l'armée de Flandre; le Roi ne voulant pas la lui confier, celle d'Allemagne dont Sa Majesté lui eût donné plus volontiers le commandement paraissait trop faible à ce Prince, et les actions de guerre du côté du Rhin trop peu importantes pour se mettre à la tête de cette armée.

25e *mars.*

Le Roi parut persister dans les sentiments que Sa Majesté avait toujours témoignés sur ce sujet, quand je Lui rendis compte au Conseil tenu le 25e, de ce que Monastérol m'avait dit la veille. On jugea que l'arrivée de Courtois ou pour mieux dire les commissions dont il était chargé fourniraient des raisons de rompre le traité proposé, et c'était ce que le Roi souhaitait; car, aussitôt que le bruit de ce traité s'était répandu, les inconvénients de la neutralité de la Meuse avaient été représentés, et par le maréchal de Villars, et par les officiers employés sur la frontière, et si vivement dépeints que Sa Majesté et ceux qui avaient l'honneur d'assister à Son Conseil avaient été convaincus du péril où l'on exposerait le royaume et de l'avantage que les ennemis retireraient de cette convention. Mais on avait jugé à propos de laisser venir de leur part la rupture, en sorte que l'Électeur de Bavière n'eût pas le moindre prétexte de se plaindre de la complaisance du Roi pour ses intérêts.

Je rendis compte à Sa Majesté de la proposition que le Nonce m'avait faite. Elle approuva ma réponse et me commanda de lui confirmer au nom de Sa Majesté ce que je n'avais pu dire que de moi-même.

On fit une attention très-particulière sur les lettres d'Angleterre, dont le principal était confirmé par les nouvelles que les ennemis même ne craignaient pas de laisser apprendre au public.

27e *mars.*

L'événement justifia l'opinion que l'on avait eue de la négociation de Courtois. Monastérol vint me voir le 27e. Il venait d'apprendre, par un courrier de l'Électeur, que cet homme était à Compiègne, mais la réponse qu'il avait apportée ne répondait nullement aux espérances qu'il avait données. Il n'était plus question de signer un traité de neutralité. Les États Généraux prétendaient qu'avant toute chose, l'Électeur de Bavière fût mis en possession de la partie des Pays-Bas dont le Roi d'Espagne était encore maître. Alors, ils s'expliqueraient sur les avantages qu'ils pourraient procurer à ce Prince. Il voyait déjà par les demandes de Courtois que leurs demandes seraient absolument contraires aux intérêts et au service du Roi, mais il ne le voyait qu'en général parce que le détail ne lui en avait pas été expliqué. Il assurait Monastérol qu'il rejetterait toutes propositions opposées au service de Sa Majesté. Il lui ordonnait cependant d'insister sur la demaude qu'il avait déjà faite dès l'année précédente de la possession des quatre places que le Roi Catholique conservait encore dans les Pays-Bas. Il prétendait, et véritablement avec justice, qu'elles auraient dû, depuis longtemps, lui avoir été remises en exécution du traité.

La lettre de l'Électeur était pleine d'amertume et conforme à l'ennui que son état lui causait. Monastérol me dit qu'il ne pouvait plus le supporter, et qu'il fallait nécessairement y mettre fin de quelque manière que le Roi voulût bien le régler. Il insista fortement suivant ses ordres sur la possession que son maître demandait du reste des Pays-Bas catholiques.

Je lui dis qu'il savait qu'il n'avait pas tenu au Roi que l'Électeur en fût le maître, il y avait plus d'un an; qu'il avait été ponctuellement instruit de toutes les démarches que le Roi avait faites envers le Roi d'Espagne et de la répugnance invincible de ce Prince à donner le consentement que le Roi, son grand-père, lui demandait; qu'il avait fallu pour la vaincre se servir de

la proposition que les ennemis avaient faite d'une neutralité, à condition d'assurer en même temps les deux Électeurs de Cologne et de Bavière de la restitution de leurs États, rangs et dignités à la paix; que cette considération était la seule qui eût déterminé le Roi d'Espagne à laisser au Roi le plein pouvoir d'en user comme il le jugerait à propos du reste des Pays-Bas; que ce pouvoir était donc conditionnel, et que, la principale condition cessant, Sa Majesté savait certainement que le Roi, Son petit-fils, ne consentait plus à remettre les quatre places à l'Électeur; que si Elle en disposait contre le gré de Sa Majesté Catholique, ce serait une rupture entre la France et l'Espagne, qui ne convenait nullement aux intérêts de l'une ni de l'autre couronne dans les conjonctures présentes, qu'elle convenait aussi peu aux intérêts de l'Électeur, et que ce Prince en avait lui-même été si persuadé qu'il n'avait jamais voulu que le Roi le rendit maître de ces places sans le consentement du Roi d'Espagne; qu'apparemment il ne pensait pas différemment, les mêmes raisons subsistant encore.

Monastérol en convint, mais en se plaignant du refus du Roi d'Espagne contraire au traité. L'Électeur en est, dit-il, si irrité qu'il veut remettre la patente de vicaire général des Pays-Bas. Il n'imagine pas aussi comment il demeurera pendant l'été à Compiègne toujours inutile comme un homme hors du monde. Je lui demandai ce que l'Électeur souhaiterait pour sortir de cette inaction qu'il trouvait avec raison fort déplaisante. Ce serait, dit-il, le commandement d'une armée.

Il m'avait déjà dit, en plusieurs occasions, que le commandement de l'armée d'Alsace ne pouvait convenir à ce Prince, à moins qu'elle ne fût augmentée et en état d'agir, qu'une guerre défensive derrière des ligues devait être conduite par d'autres généraux que par l'Électeur. Il me répéta la même chose encore, et nécessairement il fut obligé d'avouer qu'il ne devait pas demander ni même accepter ce commandement, quand même il lui serait offert, parce qu'il ne serait pas juste que seulement pour former une armée à l'Électeur digne de lui, le Roi se vît obligé d'affaiblir celle de Flandre,

quand les ennemis portaient toutes leurs forces de ce côté.

Encore ce n'était plus l'armée de Flandre, c'était celle d'Artois, même de Picardie, comme je le dis à Monastérol. La qualité de vicaire général des Pays-Bas ne donne plus de prétexte à l'Électeur pour demander à la commander; mais quand même, indépendamment de toute autre raison, le Roi, connaissant les grands talents de ce Prince pour la guerre, voudrait lui confier ses forces, devrait-il accepter l'offre de Sa Majesté, quand il est question, non de prendre ou de sauver quelques places pendant le cours d'une campagne, mais de défendre les approches et les portes de Paris? Quels reproches l'Électeur ne se ferait-il pas toute sa vie, s'il lui arrivait un malheur qui ouvrît aux ennemis le cœur du royaume?

Monastérol convenait de mes raisons; il m'en fournissait lui-même qu'il m'assurait avoir toutes représentées à son maître. Il ajoutait qu'elles avaient été inutiles, et qu'il voulait absolument sortir de l'état où il se trouvait. Je lui dis qu'un pareil changement était difficile à l'entrée de la campagne; que, si l'on pouvait persuader le Roi d'Espagne, ce serait plutôt lorsqu'elle serait finie que dans la conjoncture où les affaires se trouvaient; que les ennemis même pouvaient donner lieu à quelques ouvertures de paix, et qu'il était de la sagesse de l'Électeur de ne pas perdre le mérite de ce qu'il avait fait, dans le temps où il était peut-être à la veille d'en recueillir le fruit. Enfin je l'exhortai de conseiller à son maître de rendre une réponse ferme à Courtois, ainsi que ce Prince le proposait lui-même, et de faire voir une juste indignation sur la manière dont les ennemis en usaient à son égard.

Ces raisonnements n'étant que de moi, je dis à Monastérol qu'il fallait que je susse les intentions du Roi avant que de lui rendre une réponse précise, et, le soir même, j'informai Sa Majesté de notre conversation. Elle approuva mes réponses, et le lendemain je les confirmai par Son ordre à Monastérol. Il partit deux jours après pour aller à Compiègne en informer l'Électeur.

30e *mars.*

La solennité du dimanche des Rameaux fit différer le Conseil jusques au lendemain 30e du mois. Le Roi me commanda de dire ce qui s'était passé entre Monastérol et moi, et l'on convint unanimement que l'Électeur de Bavière n'avait de bon parti à prendre que celui de rompre la négociation commencée par Courtois.

Les lettres de Rome, lues dans ce même Conseil, apprirent au Roi que le Pape recherchait les offices de Sa Majesté pour un accommodement avec le Roi d'Espagne.

Depuis que Sa Sainteté avait reconnu l'Archiduc en qualité de Roi d'Espagne [1], le Roi Catholique, justement irrité, avait interdit à ses sujets tout commerce avec la cour de Rome, chassé de ses États le Nonce, et fait fermer le tribunal de la nonciature. Cette interdiction causait aux officiers de la cour de Rome un préjudice essentiel, l'Espagne étant celui des royaumes fidèles au Saint-Siége qui envoie le plus d'argent à Rome. Les plaintes étaient grandes de la part de ceux qui perdaient leurs émoluments ordinaires. Elles retombaient sur le Pape, et Sa Sainteté croyait n'avoir pas de moyen plus assuré de rétablir le cours ordinaire des affaires que de s'adresser au Roi pour terminer par ses offices le différend qui subsistait entre elle et le Roi Catholique ; mais, autant qu'elle était faible et soumise lorsqu'il était question des intérêts de la maison d'Autriche, autant Sa Sainteté parlait avec hauteur lorsqu'il s'agissait de traiter avec le Roi d'Espagne.

[1] Le marquis de Prié, ambassadeur de l'Archiduc, entre à Rome le 24 octobre 1708. (Aff. Étr., *Rome,* 499.) La première déclaration du Pape est de février 1709. Voir bref du Pape au Roi Catholique d'Espagne Charles, le reconnaissant, en date du 10 octobre 1709 ; déclaration au consistoire secret du 14 octobre. Aff. Étr., *Rome,* vol. 500. Voir sur toute cette affaire *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot,* publ. par le baron de Girardot. Nantes, 1864, in-8°, t. II, à partir de la page 125. Le Nonce Zondadari reçut l'ordre de sortir d'Espagne vers le 8 avril 1709.

Elle s'était donc expliquée au cardinal de la Trémoille des sujets qu'elle prétendait avoir de se plaindre de ce prince, et la conclusion de ce discours avait été que si elle n'avait rien fait contre lui pendant qu'il était malheureux, elle ne pouvait plus s'empêcher lorsque ses affaires paraissaient rétablies d'user de l'autorité qu'elle avait en main pour faire rendre à l'Église ce qui lui était dû.

Le Pape avait accompagné ce discours d'un mémoire en forme d'instruction dressé pour son Nonce en France. Mais au lieu de le lui envoyer, Sa Sainteté avait, disait-elle, jugé plus à propos de confier cette affaire uniquement à M. le cardinal de la Trémoille. Elle lui avait en même temps remis un bref de sa main pour Sa Majesté, conçu à peu près dans le sens du mémoire et du discours.

Il fut résolu de répondre que le Roi s'emploierait avec joie à la réunion du Père commun des fidèles avec le Roi d'Espagne, mais que, pour y réussir, il était nécessaire que le Pape ouvrît à Sa Majesté quelques moyens d'apaiser la nation espagnole irritée des traitements que son Roi légitime avait reçus de la cour de Rome pendant que l'usurpateur recevait tous les jours de nouvelles grâces de Sa Sainteté. En même temps, on jugea qu'il était plus à propos de prolonger cette négociation que d'en presser le succès.

Les lettres que j'avais par avance dressées dans ce sens furent approuvées. Je sus depuis que la modération dont le Pape prétendait se faire un mérite auprès du Roi et auprès du Roi d'Espagne, n'était pas telle que Sa Sainteté voulait le faire croire, car elle avait fait expédier les ordres pour menacer le Roi Catholique des censures de l'Église dans le temps que tout le monde croyait les affaires de ce prince désespérées. Corradini[1] lui représenta qu'elle se repentirait peut-être de cette précipitation, et par ses importunités, il obtint d'elle de différer encore huit jours l'envoi

[1] Pierre Marcellin Corradini, né à Sezza le 3 juin 1658, avocat à Rome, auditeur du Pape Clément XI, et préfet de la signature du Conclave. Après la mort du Pape, il se retira à Montefiascone jusqu'en 1721, où Innocent XIII le fit cardinal. Il fut chargé de la daterie et mourut le 3 février 1743.

des projets. Dans cet intervalle, on reçut à Rome la nouvelle de la bataille de Villaviciosa, et, comme les premiers personnages de cette cour se règlent depuis longtemps sur les événements, le Pape embrassa son auditeur pour le remercier du bon conseil qu'il lui avait donné. Sa Sainteté ne fit pas confidence de cette anecdote au cardinal de la Trémoille.

Elle demandait depuis longtemps quelque satisfaction sur la manière dont le clergé assemblé en 1705 avait reçu sa bulle *Vineam Domini* sur le Cas de conscience. Depuis, elle s'était plainte encore plus fortement d'une explication donnée en 1710 à dessein de la satisfaire, mais si peu concertée que le remède avait été pire que le mal qu'on avait voulu réparer.

Le cardinal de Noailles résistait à écrire au Pape comme on le proposait, non en qualité de président de l'Assemblée du clergé, mais comme témoin de ce qui s'y était passé. Le Procureur général du Parlement consulté sur cette affaire était aussi d'avis qu'on ne devait rien écrire. Toutefois ce différend, inutile dans le fond, pouvait être aisément terminé sans préjudice des maximes de l'Église de France. Il pouvait en subsistant avoir des suites embarrassantes et désagréables. Le Roi avait donc pressé le cardinal de Noailles de faire un projet de lettre pour le Pape, et il avait été dressé sur les mémoires donnés par le Nonce extraordinaire, chargé par Sa Sainteté de cette négociation particulière, et sur quelques autres projets donnés par l'abbé de Polignac.

Celui du cardinal de Noailles fut lu au même Conseil. On en retrancha quelques expressions inutiles, les unes parce qu'elles auraient déplu certainement au Pape, les autres parce que le clergé du royaume aurait eu lieu de s'en plaindre. Le Roi me commanda d'en faire l'observation à M. le cardinal de Noailles[1].

[1] Cette lettre communiquée au Nonce Salviati le 20 avril 1711 n'est enfin acceptée que le 28 juin. (Aff. Étr., *Rome*, 515.)

31e *mars*.

Je lus au Roi après son lever une lettre du prêtre Gaultier. Il n'avait point encore ma réponse. Il continuait cependant d'assurer des bonnes intentions de ses amis, et l'étrange aventure de l'abbé de la Bourlie, imprimée dans toutes les gazettes du même ordinaire, n'apportait aucun changement à leurs dispositions, quoiqu'ils doutassent encore si la France entrait dans les complots de ce malheureux.

Elle n'y avait certainement aucune part. Il était même heureusement arrivé que l'officier que j'avais proposé au Roi pour savoir de l'abbé de la Bourlie quelles étaient les offres qu'il avait à faire, n'avait pu partir faute d'argent pour son voyage. Il connaissait d'ailleurs l'extravagance du personnage dont il était question, et il ne se serait pas ouvert à lui légèrement.

Monastérol, de retour de Compiègne, vint le même jour me faire part de ce qu'il avait appris et des chagrins de l'Électeur de Bavière. Courtois, à ce qu'il me dit, avait longtemps tenu cachés ses derniers ordres. Monastérol se donnait la gloire de les avoir enfin découverts. Par le mémoire qu'il me montra, je vis que les ennemis prétendaient que, lorsque l'Électeur serait en possession du reste des Pays-Bas espagnols, il remît entre leurs mains les places et les provinces de Namur et de Luxembourg, qu'alors ils traiteraient avec lui pour assurer son rétablissement dans l'Électorat de Bavière lors de la paix générale. Ils en exceptaient cependant le haut Palatinat, mais, au lieu d'en promettre l'équivalent, ils cessaient de parler aussi affirmativement sur cet article qu'ils l'avaient fait précédemment.

Courtois protestait cependant de la bonne foi de ceux qui l'avaient envoyé. Il insistait sur la nécessité dont il était qu'avant toutes choses l'Électeur se mît en possession des places qui devaient lui appartenir en conséquence des engagements que le Roi et le Roi d'Espagne avaient pris avec lui. Ces instances étaient bien reçues d'un Prince qui sollicitait tous les jours l'exécution de son traité.

Aussi, lorsque je demandai à Monastérol si l'Électeur, convaincu de la mauvaise foi des Hollandais, n'avait pas renvoyé Courtois avec indignation : « Il l'aurait fait, me dit-il, s'il eût été assuré que le Roi le voulût mettre en possession des quatre places; mais, dans la situation affreuse où il se trouve, comment rompra-t-il tout d'un coup une pareille négociation sans savoir au moins qu'elle déplaise à Sa Majesté? »

Il me dit ensuite que l'Électeur était sensiblement touché de la bonté que le Roi lui avait témoignée, persuadé de la sincérité de Sa Majesté, et d'autant plus, que les engagements du traité ne L'obligeaient pas moins que le Roi, Son petit-fils; mais en même temps qu'il était vivement piqué du procédé de la cour d'Espagne à son égard; que, puisque le Roi Catholique lui manquait de parole, il ne pouvait plus le servir avec honneur, qu'il allait lui renvoyer la patente de vicaire général des Pays-Bas; qu'aussi bien, elle lui était inutile, la cour d'Espagne ne lui adressant aucun ordre, et Bergheick faisant toutes les fonctions et exerçant toute l'autorité de gouverneur; que c'était maintenant au Roi de décider si Sa Majesté voulait, comme Elle l'avait Elle-même promis à l'Électeur, le mettre en possession des quatre places ou bien lui assigner un autre séjour que celui de Compiègne, où il ne pouvait plus demeurer avec bienséance.

Je répétai les généralités que j'avais déjà plusieurs fois dites pour persuader Monastérol que l'Électeur devait prendre sur lui d'attendre encore les événements de la campagne avant que de suivre les mouvements de son dépit; qu'il regretterait peut-être de les avoir trop écoutés, si la paix venait à se faire dans le cours de cette année, comme les dispositions y paraissaient assez grandes de la part des ennemis. Je le fis souvenir que l'Électeur n'avait jamais voulu que le Roi le mît en possession des quatre places contre la volonté du Roi d'Espagne, et je lui dis que, s'il avait jugé la division entre le Roi et le Roi son petit-fils nuisible au bien commun dans le temps où l'on abandonnait le plus les affaires d'Espagne, il devait la croire encore plus pernicieuse depuis qu'on a vu le changement qu'un retour de bonheur en

Espagne avait produit dans les affaires et dans les projets des ennemis.

J'entrai dans les peines de l'Électeur, mais je m'apercevais que de vains discours ne persuadaient guère contre la réalité. Le personnage que l'Électeur de Bavière faisait lui paraissait aussi honteux qu'il était ennuyant et triste. Monastérol ne me parla plus de l'armée de Flandre, mais son maître souhaitait que le Roi pût renforcer son armée du Rhin, et il espérait de faire parler de lui, si Sa Majesté lui confiait la conduite de cette guerre.

En m'informant de la négociation de Courtois, il me nomma Van Heren. C'était un député de Groningue, celui qui avait employé Courtois et que l'Électeur croyait bien intentionné pour lui. Je dis à Monastérol que Van Heren était fort lié au Pensionnaire de Hollande et très-opposé à la paix. Je citai Du Puys[1] qui me l'avait encore dit la veille, et je fis plaisir à Monastérol de lui dire naturellement que cet homme était arrivé de Hollande, car il le savait. Son passage à Bruxelles avait [fait] du bruit dans un temps où il suffisait de voyager sans servir dans les armées et d'être Français, pour être soupçonné de négocier.

On avait donc écrit de Hollande à l'Électeur de Bavière que Du Puys venait en France chargé vraisemblablement de quelque proposition de la part du Pensionnaire Heinsius. J'assurai Monastérol qu'il n'en avait aucune. Je lui appris que, lorsque les plénipotentiaires partirent pour Gertruydemberg, le maréchal d'Huxelles, qui connaissait Du Puys, avait demandé que cet homme passât en Hollande, espérant qu'il pourrait par son moyen être instruit de ce qui se passerait à la Haye; que le Roi avait eu assez de peine à se servir de lui, parce que Sa Majesté n'aime pas qu'on emploie les réfugiés; que, cependant, cette qualité et celle d'avoir été sous-gouverneur du prince de Nassau, gouverneur de Frise[2],

[1] Ancien sous-gouverneur du prince de Nassau. Il est question d'une négociation entamée par son canal en 1706 dans les *Mémoires de Sicco van Goslinga*, p. 13. Sa lettre du 20 février 1711, par laquelle il demande un passe-port et s'offre pour traiter par le canal du duc de Lorraine, et son rapport en date du 7 avril, se trouvent aux Aff. Étr., *Hollande*, 229. Il retourne à Genève en mai.

[2] Jean-Guillaume Frison, prince de Nassau-Dietz, gouverneur héréditaire de

procuraient à Du Puys des habitudes et des accès qu'un autre n'aurait pas; que sa correspondance n'avait pas été fort utile aux plénipotentiaires, et qu'après leur départ, il était demeuré en Hollande apparemment pour ses intérêts particuliers, puisqu'il ne m'avait pas apporté la moindre proposition du Pensionnaire.

En effet, le bruit était absolument sans fondement. Du Puys prétendait cependant que son séjour en Hollande n'avait pas été entièrement inutile au service du Roi. Il m'en avait longtemps entretenu la veille. Il avait, disait-il, clairement découvert que le Pensionnaire de Hollande s'opposerait, plus fortement que jamais, à la conclusion de la paix; car il est apparent qu'elle ne sera jamais aussi avantageuse pour les alliés qu'elle le pouvait être il y a deux ans, et, en ce cas, le Pensionnaire, qui l'a pour lors empêchée, sera en butte aux justes reproches de toute la nation; ou bien, la paix sera faite aux mêmes conditions, et que ne dira-t-on point en Hollande contre un homme qui aura prolongé la guerre de deux ans, sans autre fruit que d'obtenir les mêmes avantages que les alliés pouvaient avoir sans répandre tant de sang et sans faire tant de dépenses inutiles?

Du Puys ajoutait que, jugeant par ces raisons que le Pensionnaire traverserait toujours la paix, il avait cru nécessaire de se servir d'un autre canal pour y parvenir; qu'il savait que les Anglais la désiraient, et qu'il n'était question que d'avoir accès auprès du nouveau ministère, qu'Herwart [1], autrefois envoyé d'Angleterre en Suisse et créature de Shrwesbury, lui avait paru propre pour cet effet, qu'il était alors à la Haye, mais qu'il

Frise, Groningue et Omelande, né le 4 août 1687, déclaré héritier de Guillaume III d'Angleterre (de Nassau-Orange), feld-maréchal des troupes des États Généraux, noyé au Moerdyck le 14 juillet 1711.

[1] Philibert Hervart, descendant d'une estimable famille de banquiers, émigré en Angleterre à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il est envoyé en 1690 comme résident anglais auprès des villes réformées, afin de faciliter le départ des réfugiés pour l'Irlande. Il était allié aux Graffenried de Berne, et s'établit à Vevey, qui lui donna le droit de bourgeoisie. Sa famille y subsistait à la fin du dix-huitième siècle. (Moerikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse*. Paris, 1878, in-8°.) Cet Hervart ne serait-il pas parent, peut-être fils (?) de l'Hervart contrôleur général au début du règne de Louis XIV? On sait qu'un de ses fils et sa fille émigrèrent à la révocation.

n'avait pas cru convenable au bien de l'affaire de s'adresser directement à lui;

Que, sachant qu'un bourgmestre de Leyde nommé Van Lewen [1] était directement opposé au Pensionnaire, souhaitant la paix autant que l'autre y était contraire, il avait trouvé le moyen, sans paraître, d'engager Van Lewen à presser Herwart de sonder les dispositions des nouveaux ministres d'Angleterre sur la continuation ou sur la fin de la guerre.

Du Puys assurait que la chose avait réussi comme il l'avait préméditée, que les ministres anglais avaient consulté les bien intentionnnés d'Amsterdam sur les mesures que l'on pourrait prendre pour consommer enfin le grand ouvrage, qu'on avait parlé d'employer le duc de Lorraine à faire quelques propositions, qu'enfin la chose en était venue au point qu'Herwart demandait présentement un projet pour traiter. Du Puys offrait de l'envoyer tel qu'il conviendrait au Roi, de passer même en Angleterre, s'il était nécessaire, assurant qu'il était, depuis longtemps, ami de Saint-Jean, l'un des deux secrétaires d'État [2].

[1] Pieter Van Leiden Van Leeuwen, né le 25 octobre 1666, bourgmestre de Leyde et membre du collége de l'Amirauté à Amsterdam, fils de Diderik Van Leiden Van Leeuwen, bourgmestre de Leyde et frère d'un officier qui commanda brillamment divers vaisseaux de la flotte hollandaise.

[2] Henry Saint-John, né en 1672, membre du Parlement en 1698, secrétaire de la guerre et de la marine en 1704, chassé du pouvoir en 1708, secrétaire d'État en 1710, vicomte de Bolingbroke en 1712, disgracié et exilé en 1714, rétabli dans ses dignités en 1721, mort le 25 novembre 1751.

AVRIL

1er *avril.*

La proposition faite par Du Puys ne pouvait convenir, parce qu'elle détruisait la négociation commencée par le prêtre Gaultier. Tous deux cependant citaient les mêmes ministres anglais comme étant dans leur correspondance. Ils nommaient également Shrwesbury, Rochester, Harley et Saint-Jean, secrétaire d'État. Gaultier ajoutait Jersey dont Du Puys n'avait nulle connaissance. Mais la première voie paraissait sans contredit la meilleure, parce que Gaultier était venu directement de leur part, qu'il en avait apporté des marques, et qu'enfin il avait dit en leur nom qu'un réfugié se mêlait de cette même affaire, qu'une pareille voie leur était désagréable, et, pour lors, le Roi ignorait le manége de Du Puys et d'Herwart, tous deux réfugiés. Il n'y avait donc aucun lieu à douter que la voie de Gaultier ne fût la bonne, puisqu'il était informé des autres canaux qu'on avait ouverts même à l'insu du Roi, et de ce que pensaient sur ce sujet ceux qui l'avaient envoyé.

Ainsi Sa Majesté résolut sans peine de suivre la négociation de Gaultier, d'éluder les propositions de Du Puys et de le renvoyer promptement à Genève.

L'affaire de l'Électeur de Bavière fut plus agitée. Enfin il fut décidé que les ennemis n'ayant songé qu'à l'amuser, il était à propos qu'il rompît avec eux toute négociation, qu'il fallait aussi lui faire voir l'intérêt qu'il avait de ne point irriter le Roi d'Espagne et d'user de toute sa sagesse pour attendre la fin de la campagne, dont les événements pouvaient apporter un grand changement aux affaires générales.

Lorsque je rendis cette réponse à Monastérol, il me dit que

c'était la même que je lui avais déjà faite plus d'une fois, qu'il l'avait rapportée fidèlement à son maître, qu'il savait donc les sentiments de ce Prince, et qu'il pouvait m'assurer que la répétition stérile des choses déjà dites ne le satisferait point.

2e *avril.*

Un courrier dépêché par les intéressés aux vivres de l'armée m'apporta le soir une lettre de M. de Vendôme contenant la nouvelle de la surprise de Miranda del Duero par les Portugais. D'ailleurs, il ne se passait rien de considérable, et l'on ne songeait qu'aux préparatifs nécessaires pour entrer de bonne heure en campagne.

5e *avril.*

[[1] Le Roi d'Espagne songeait aussi à profiter des dispositions qu'il y avait à un soulèvement prochain dans le royaume de Naples. Il voulait faire embarquer quelques troupes pour descendre dans la Calabre. Le Prince Pio [2] devait les commander. Le cardinal del Giudice [3] avait la confiance pour conduire ce projet de Gênes où il était, mais les forces ne répondaient pas à la grandeur du dessein. On demandait au Roi d'aider seulement de quelques galères et d'un bataillon de la marine. L'un était impossible; l'autre était perdre inutilement cinq cents hommes. Aussi le refus se fit avec les meilleures raisons que l'on put trouver pour le justifier.]

[1] Le passage entre crochets est rayé dans le manuscrit. En marge, on lit, de la main de M. de Torcy : « *Cet article est hors de place. Il a été traité le 22e mars.* » Je le rétablis pourtant, parce qu'il ne fait pas double emploi.

[2] François Pio, prince Pio de Savoie et Cortereal, dit le prince Pio, maréchal de camp en 1705, lieutenant général des armées d'Espagne et chevalier de la Toison en 1708, capitaine général et gouverneur de Madrid en 1714, gouverneur de Catalogne en 1715, mort noyé à Madrid le 15 septembre 1723.

[3] François Giudice, des princes de Cellamare, né en 1647, cardinal en 1690, ministre d'Espagne à Rome en 1696, nommé Vice-Roi de Sicile en 1701, avait eu ordre de quitter Rome en 1709 à la suite de la reconnaissance par le Pape de

Le Roi d'Espagne avait aussi donné ordre au cardinal del Giudice de faire enlever de Gênes, s'il était possible, le duc d'Uzeda [1], qui n'obéissait point à l'ordre qu'il avait reçu de son maître de passer en Espagne. Madame des Ursins m'en ayant écrit en secret pour en informer le Roi et pour avoir son approbation, Sa Majesté la donna, et promit d'envoyer Ses ordres, quand il en serait temps, pour faciliter la conduite du prisonnier au travers du royaume.

6e *avril.*

Ce qu'il y eut de plus considérable au Conseil tenu le 6e fut une lettre de Gaultier qui assurait toujours que les dispositions étaient bonnes, et qu'on lui disait de se tenir prêt pour venir incessamment ici apporter une réponse.

8e *avril.*

Du Puys m'avait dit que les ennemis voulaient faire agir le duc de Lorraine pour renouer par son moyen une nouvelle négociation de paix. Il l'avait même écrit dès le temps qu'il était encore à la Haye, et quelques autres avis semblaient le confirmer. Toutefois, ce Prince gardait le silence, mais enfin le Roi apprit par une lettre de d'Audiffret, son envoyé à Nancy [2],

l'Archiduc, et s'était retiré à Gênes. Il fut nommé grand inquisiteur à la fin de 1710, mais les bulles ne furent expédiées qu'en juin 1711.

[1] Jean-François Pacheco Tellez Giron Tolede et Mendoza, né le 8 juin 1648, troisième comte de Montalban, XIe seigneur de Galves, duc d'Uceda, marquis de Belmonte, Grand de Castille, conseiller d'État, président des ordres, président du conseil des Indes, ambassadeur à Rome, chevalier du Saint-Esprit en 1703, chargé des ordres et des pleins pouvoirs du Roi d'Espagne pour la conservation de ses droits en Italie (AFF. ÉTR., *Rome,* vol. 499, au 22 juin et 8 juillet 1709. *Rome,* vol. 501, au 5 janvier 1709), quitte le parti de Philippe V après la conquête du royaume de Naples, est nommé vicaire impérial en Italie, puis en 1713 conseiller d'État. Il meurt à Vienne le 25 août 1718. (V. SAINT-SIMON, XVIII, 410.)

[2] Jean-Baptiste Audiffret, né à Marseille en 1657, fut successivement envoyé

que M. le duc de Lorraine l'avait prié de se rendre à Saint-Nicolas[1], où ce Prince s'était aussi rendu de Lunéville. Il lui avait expliqué les démarches qu'il disait avoir faites en Hollande pour porter les esprits à la paix.

Dans cette conférence, le duc de Lorraine fit voir à d'Audiffret la lettre qu'il avait reçue de le Bègue, son envoyé à la Haye[2]. Elle contenait la réponse qu'il avait reçue du Pensionnaire, plus propre en apparence à exclure toute négociation qu'à la conduire à une heureuse conclusion, car il paraissait que la démarche faite par M. de Lorraine était à l'instigation de la France, et le Pensionnaire, assurant que la paix était sincèrement désirée par les alliés, ajoutait qu'elle dépendait du Roi, et que c'était à Sa Majesté à en proposer les conditions.

D'Audiffret soupçonna que la lettre que le duc de Lorraine lui montrait n'était pas la seule que ce Prince eût reçue de son envoyé. Il fit savoir au Roi que ses soupçons étaient bien fondés. Cependant Sa Majesté, connaissant le caractère de M. de Lorraine, avait déjà jugé qu'il ne ferait de lui-même aucune ouverture s'il ne savait qu'elle serait agréable aux ennemis. Aussi, sans rompre absolument cette voie de négocier, Elle avait répondu décisivement qu'Elle ne ferait plus de propositions, l'expérience ne Lui ayant que trop appris que les facilités qu'Elle croyait apporter à la paix ne faisaient que l'éloigner.

10e *avril, à Meudon.*

Je lus au Roi, le matin, la réponse que Monastérol avait reçue de l'Électeur de Bavière, et qu'il m'avait envoyée la veille. Elle était parfaitement bien écrite, pleine d'attachement et d'expressions tendres pour le Roi, de confiance en ses bontés, et principalement en sa probité. Il disait qu'il avait renvoyé Courtois

près des cours de Mantoue, de Parme, de Modène et de Lorraine. Il mourut à Nancy en 1733.

[1] A deux lieues de Nancy.

[2] Ce Le Bègue a remplacé en 1707 à la Haye le conseiller Parisot. Il assiste au congrès d'Utrecht comme plénipotentiaire du duc de Lorraine.

avec une décision, qu'il demandait qu'on suivît le projet de la neutralité proposée, sinon qu'il ne traiterait pas, que Courtois lui avait promis une réponse pour la fin du mois. L'Électeur ajoutait qu'aussitôt qu'il l'aurait reçue, il viendrait l'apporter lui-même à Sa Majesté. Il La suppliait de renouveler ses instances auprès du Roi d'Espagne, pour obtenir l'accomplissement du traité qui était indépendant de la neutralité demandée.

Le même jour, le Roi partit de Versailles pour aller à Meudon. Mgr le Dauphin, y étant allé le 8ᵉ jour y passer huit jours, s'était trouvé mal le 9ᵉ au matin [1]. Le commencement de sa maladie faisait craindre qu'elle ne devînt très-dangereuse, parce qu'elle était accompagnée de faiblesses et d'assoupissements. On jugea que ce pourrait être la petite vérole. Les médecins le souhaitaient, craignant le pourpre, et, lorsqu'elle parut enfin le 11ᵉ au matin, on l'apprit comme une bonne nouvelle. Le Roi allait fréquemment dans la chambre de ce Prince sans être arrêté par la crainte d'un mal contagieux. Sa Majesté empêcha seulement que MM. les ducs de Bourgogne et de Berry qui ne l'avaient jamais eue vinssent à Meudon.

Les Conseils s'y tinrent comme à l'ordinaire.

12ᵉ *avril.*

Dans celui du 12ᵉ, la lettre de l'Électeur de Bavière fut lue et applaudie.

M. le cardinal de la Trémoille rendait compte des démarches qu'il avait faites pour pénétrer les intentions de l'abbé de Bossu, et ce que l'on pouvait attendre de lui dans la vue que le Roi avait eue de lui faire tomber l'évêché de Tournay. Il avait témoigné tant d'attachement pour le cardinal de Bouillon, que le Roi ne voulut pas qu'on suivît davantage cette affaire. L'abbé de Bossu avait été bien servi ; car, en même temps qu'on faisait ici le plus de mystère de cette pensée, il savait que c'était celle

[1] La maladie se déclare le jeudi 9 avril. Le Roi s'installe le 10 à Meudon. Le Dauphin meurt le 14, à onze heures et demie du soir.

du Roi, et il répondit comme un homme instruit à ce que le cardinal Aquaviva [1], que le cardinal de la Trémoille avait fait agir, lui disait comme de lui-même.

13e *avril.*

Il y eut le 13e conseil de dépêches.

14e *avril.*

Le Roi laissant la liberté à tout le monde de paraître à Meudon comme à Versailles, j'y vis le matin les ministres étrangers.

Les médecins assuraient que le bon état de la maladie de Mgr le Dauphin passait leurs espérances. On s'aperçut cependant de quelque changement dans la journée; la fièvre devint plus forte. Il eut quelques rêveries, et la sueur cessa. Mais on assurait que les choses devaient être comme elles étaient, et les médecins trouvaient des raisons pour le prouver. Enfin, dans le temps que le Roi et le public étaient sans inquiétude, M. Fagon [2], premier médecin du Roi, Boudin [3], médecin attaché auprès de la personne de Monseigneur, et Mareschal [4], premier chirurgien,

[1] François d'Aquaviva d'Aragon, des ducs d'Atri, né à Naples en 1665, Nonce en Espagne le 9 mars 1700, cardinal le 17 mai 1706, protecteur de la couronne d'Espagne en avril 1713, chargé des affaires d'Espagne à Rome en juillet 1716, mort à Rome le 19 janvier 1725.

[2] Gui Crescent Fagon, né à Paris le 11 mai 1638, docteur en médecine en 1664, professeur en botanique et en chimie au Jardin Royal, premier médecin de la Dauphine en 1680, premier médecin de la Reine la même année, premier médecin du Roi en 1698, mort au Jardin Royal le 11 mars 1718. Il est curieux de comparer à ce que Saint-Simon dit de Fagon ce qu'en dit Fontenelle en son *Histoire de l'Académie des sciences.*

[3] Jean Boudin, doyen de la Faculté de Paris, premier médecin de Monseigneur, médecin du Roi. (V. SAINT-SIMON, IX, 34.) Il affirma que le Dauphin et la Dauphine avaient été empoisonnés par le duc d'Orléans, et à cause de cela ne fut pas nommé premier médecin de Louis XV, mais resta médecin ordinaire. Il fut premier médecin en 1721.

[4] Georges Mareschal, né en 1658, chirurgien à la Charité en 1684, reçu maître chirurgien en 1688, consulté pour la première fois par Louis XIV en 1696, premier chirurgien du Roi en 1703, anobli en 1707, chevalier de Saint-

parurent dans le cabinet de Sa Majesté, comme Elle sortait de table. Ils Lui annoncèrent que Son fils était à la dernière extrémité, qu'ils n'avaient plus de remèdes pour le sauver, et que Dieu seul pouvait, par un miracle, le retirer des bras de la mort.

Le Roi descendit; mais ce ne fut que pour le voir expirant. On voulut même empêcher Sa Majesté de S'approcher encore inutilement. Elle partit de Meudon pour aller à Marly, et Madame la duchesse de Bourgogne, avertie par son ordre, vint à Sa rencontre et L'embrassa dans l'avenue de Versailles.

15e *avril.*

On se rendit au lever du Roi à Marly. Lorsqu'il fut achevé, Sa Majesté appela M. le Chancelier. Elle fit entrer ensuite les autres ministres. Mais à peine Elle put parler. Sa douleur et Ses larmes Lui coupaient la parole chaque fois qu'Elle voulait S'expliquer. Elle dit même que quoique vivement touchée de la perte qu'Elle venait de faire, Elle avait peine à comprendre Son état, que la veille Elle n'avait pas jeté une larme, et que dans ce moment Elle ne pouvait S'empêcher d'en répandre abondamment.

Le Roi dit ensuite qu'il voulait savoir nos avis sur le nom qu'il donnerait à M. le Duc de Bourgogne, s'il lui ferait prendre celui de Dauphin ou s'il lui laisserait celui qu'il avait porté jusqu'alors, le titre de Dauphin n'étant dû qu'au fils aîné. Chacun, touché de la douleur du Roi et du spectacle, pleurait sans répondre. Je me sentis plus de fermeté, et je dis qu'il n'y avait nulle difficulté à faire prendre le titre de Dauphin à M. le Duc de Bourgogne, qu'il était l'héritier nécessaire immédiatement après le Roi, et que personne ne pouvait survenir entre Sa Majesté et lui qui lui fît perdre ses droits. Elle dit que c'était aussi Son avis, et M. le chancelier reprit que c'était ce qu'il venait de dire.

Je me savais mauvais gré de ma fermeté, et je l'attribuais à mauvais cœur; mais en sortant du cabinet, je me sentis plus

Michel en 1723, mort en son château de Bièvre le 13 décembre 1736. Son petit-fils fut ce marquis de Bièvre si connu pour ses calembours.

attendri que ceux que j'avais vus pleurer devant le Roi. Un moment après, quelques-uns d'eux riaient. Je cessai de me reprocher ma dureté.

Le Roi régla ensuite que le corps serait porté le lendemain à Saint-Denis sans aucun cérémonial, qu'il serait conduit par M. l'Évêque de Metz [1], premier aumônier, et par M. le Duc de la Trémoille [2].

Quoique cette simplicité fût à propos dans un temps où il était très-nécessaire de retrancher les dépenses superflues, et qu'il y eût même de l'humanité à ne pas obliger de rendre les devoirs accoutumés au corps d'un prince mort d'un mal contagieux, le public trouva mauvais qu'on eût réduit les honneurs dus à Mgr le Dauphin jusqu'au point de le faire porter dans ses carrosses ordinaires, sans qu'il y en eût un seul drapé, escorté seulement de douze gardes avec autant de pages pour porter les flambeaux.

Je retournai à Versailles avec M. le duc de Beauvilliers et M. des Maretz. Nous montâmes chez M. le duc de Bourgogne, où nous le vîmes avec M. le duc de Berry et Madame la duchesse de Bourgogne.

Les affaires furent si vives depuis le 15e d'avril que le temps d'écrire chaque jour m'ayant manqué, je suis obligé de reprendre en général ce que j'ai vu de plus considérable pendant le reste du mois.

Le Roi décida, dès le 16e, de ce qu'il y avait à faire à l'occasion de la mort de Mgr le Dauphin. Outre la part qu'il fallait en donner de tous côtés, Sa Majesté ordonna d'expédier un courrier en Espagne. Elle approuva les projets de lettres que je Lui fis voir pour écrire au Roi et à la Reine d'Espagne. Elle dit à M. le Chancelier de faire examiner si les lettres que le Roi Catholique avait eues avant son départ de France, l'excluaient de partager

[1] Henri-Charles du Camboust de Coislin. Évêque de Metz, de mai 1697 au 28 nov. 1732. On a vu les difficultés qu'il avait éprouvées pour son duché-pairie.

[2] Charles-Louis Bretagne, duc de la Trémoille et de Thouars, né en 1688, premier gentilhomme de la chambre le 2 juin 1709, à la mort de son père v. ses provisions, *Cartulaire de Thouars*); mort le 9 octobre 1719.

avec ses frères ou s'il devait y être admis pour avoir sa part à la succession.

La chose vérifiée, on trouva que le Roi d'Espagne devait partager. Il fut donc écrit à Blécourt de savoir la volonté de Sa Majesté (et le courrier fut dépêché le 17ᵉ avril).

Le lendemain, le prêtre Gaultier arriva à Marly avec une réponse à celle que je lui avais envoyée par ordre du Roi. Elle paraissait exclure toute négociation, car il était marqué qu'il fallait faire des propositions précises, et que les offres de Sa Majesté ne fussent pas moindres de celles qui avaient été faites aux Hollandais; mais Gaultier avait des ordres particuliers plus modérés. J'en rendis compte au Roi, et Sa Majesté résolut dans le Conseil de lui donner par écrit les propositions qu'il demandait. Elles ne contenaient rien que de général et de conforme à ce que le Roi avait plusieurs fois offert. Il paraissait même qu'on pouvait avoir la paix à meilleur marché qu'on n'avait désiré de l'acheter les années précédentes. Il n'y eut donc nulle difficulté à faire ces offres dont j'ai marqué ailleurs le détail.

J'en trouvais davantage à les signer comme Gaultier le demandait. Le Roi le jugea nécessaire, toutefois avec l'expédient d'en remettre deux exemplaires, l'un signé et l'autre sans signature, et de recommander à Gaultier de faire accepter le second s'il était possible.

Il m'assura que ces propositions seraient bien reçues, que ses amis les enverraient aussitôt en Hollande, qu'ils presseraient les Hollandais de convenir d'un lieu pour ouvrir les conférences de la paix, et qu'à leur refus, les Anglais la traiteraient seuls.

Il voulait voir le Roi d'Angleterre et l'assurer, de la part de Jersey, des bonnes dispositions de ceux qui étaient véritablement attachés à ce prince; mais il avait ordre de ne le voir qu'à la condition que la Reine n'en serait pas informée, et comme je lui dis qu'il ne devait point se promettre un pareil secret, il se rendit à ne point voir Sa Majesté Britannique. Mais il souhaita de parler au duc de Berwick, afin de pouvoir lier quelque correspondance entre lui et les bien intentionnés de Londres.

Il le vit deux fois en secret; enfin, le 23ᵉ, étant venu à Paris, je

lui remis 2000 livres pour son voyage. Il m'assura qu'il partirait le lendemain, et qu'arrivant à Londres le 2e mai, je pourrais le 11e recevoir de ses nouvelles.

Le Roi permit le 20e aux courtisans et autres hommes et femmes de venir à Marly, les hommes en grands manteaux, les femmes en mantes. Toute cette compagnie lugubre défila devant Sa Majesté dans Son cabinet. Le peu d'ordre et la bizarrerie de certaines figures mirent assez de ridicule dans une fonction aussi triste [1].

On avait appris le 23e par un courrier que l'Envoyé du Roi en Lorraine avait dépêché, que l'Empereur était attaqué de la petite vérole, et, quoique le 16e on le dît mieux, il y avait quelques indices qui donnaient lieu d'en douter. En effet, un second courrier, dépêché de Nancy le 23e, apporta, le 25e au soir, la nouvelle de la mort de ce Prince arrivée le 17e au matin [2]. Le Roi se couchait lorsque je lui portai la lettre que je venais de recevoir. J'allai ensuite chez M. le Dauphin et chez Madame la Dauphine, où la nouvelle fut célébrée comme une des meilleures que l'on pût recevoir, quoique M. le Dauphin par piété craignît de s'en réjouir.

Le Roi me fit rappeler pour m'ordonner d'écrire de sa part à l'Électeur de Bavière et à celui de Cologne la nouvelle de ce grand événement. Je leur dépêchai sur-le-champ un courrier.

Cette mort fit un des principaux sujets de délibération du Conseil tenu le lendemain, mais il fut résolu d'attendre que l'on vît un peu plus clair avant que de prendre des partis, hors deux que l'on crut ne devoir pas différer : le premier, de faire écrire à M. le duc de Savoie suivant la proposition que le duc de Berwick en venait de faire. La lettre que je dressai pour être envoyée à ce prince, signée de M. de Berwick, contenait seule-

[1] Voir sur les manteaux et mantes ce que dit Saint-Simon à l'occasion de la mort de Monsieur le Prince, VIII, 152. Le Roi rit lui-même à la visite après la mort de Monseigneur, « au passage de je ne sais plus quel plat-pied à demi abandonné de son équipage ». (SAINT-SIMON, IX, 177.)

[2] L'Empereur Joseph, né le 26 juillet 1678, Roi de Hongrie en 1687, élu Roi des Romains en 1690, succède à l'Empire en 1705, meurt à Vienne le 17 avril 1711, entre dix et onze heures du matin, de la petite vérole, dont il avait été attaqué le 8.

ment qu'on se rapportait à lui de faire ses réflexions sur le changement que la mort de l'Empereur pouvait produire, que, s'il en était touché, les dispositions du Roi en sa faveur étaient bonnes.

Le second parti était d'ordonner au comte du Luc de sonder les dispositions du duc de Wirtemberg [1], de voir s'il voudrait ouvrir un passage à l'Électeur de Bavière, ou bien, au moins, demeurer neutre, et engager le cercle de Souabe à la neutralité.

Le 27e, le Roi se rendit à Versailles, et à midi il admit à ses audiences le Nonce du Pape, ensuite l'envoyé de Suède [2] et puis ceux de Lorraine, de Parme, de Cologne et de Florence [3]. Les quatre derniers, pour éviter la dispute de préséance, étaient convenus entre eux de marcher suivant le temps qu'ils avaient eu chacun la lettre de créance de leurs maîtres. Le Roi reçut après son dîner les compliments des Compagnies, mais, après les audiences, je lus à Sa Majesté la lettre que je venais de recevoir de l'Électeur de Bavière sur la mort de l'Empereur [4]. Il se remettait absolument au Roi de la conduite qu'il plairait à Sa Majesté de lui prescrire dans un événement aussi important. Il La suppliait de vouloir bien lui donner Ses ordres et Ses conseils avec la même bonté qu'Elle lui avait toujours témoignée.

Je proposai au Roi d'aller à Compiègne savoir plus particulièrement de l'Électeur ce qu'il pensait. Sa Majesté l'approuva, et je partis l'après-dînée. Je ne pus arriver que le lendemain au matin. En deux heures de conversation je traitai plusieurs matières avec lui dont il résultait qu'il serait à propos que le Roi fît offrir son assistance à l'Archiduc pour le porter à l'Empire moyennant la paix; que Sa Majesté lui promît les suffrages de Cologne et de Bavière et un passage assuré par le royaume, la cession des royaumes de Naples et de Sicile, celle du Milanais pour le duc de Savoie, des Pays-Bas pour l'Électeur de Bavière et du royaume de Sardaigne pour le même Électeur, s'il ne

[1] Éverard-Louis, duc de Wurtemberg et de Teck, comte de Montbéliard, né le 18 septembre 1676.

[2] Cronstorm.

[3] Simeoni, Sforza Fagliano, le comte Bardi.

[4] Voir cette lettre, AFF. ÉTR., *Bavière*, vol. 63. Elle est en date du 26 avril.

pouvait obtenir son rétablissement dans le rang qu'il avait dans le Collége Électoral, et la restitution du haut Palatinat de Bavière.

Que l'on stipulerait en même temps le mariage du Prince Électoral de Bavière avec la fille aînée de l'Empereur dernier mort, enfin plusieurs autres points que j'ai marqués dans un mémoire à part [1].

A mon retour, le Roi approuva la pensée de l'Électeur pour la négociation d'Espagne. On résolut seulement de la faire au nom du Roi Catholique.

[1] Ce mémoire que j'ai retrouvé aux archives des Affaires Étrangères est publié en appendice au présent mois. AFFAIRES ETRANGÈRES, *Bavière*, vol. 53.

NOTA. — Ici se trouvent dans le manuscrit autographe treize feuillets blancs paginés de la main de M. de Torcy, et qu'il n'eut sans doute pas le temps de remplir. Le Journal ne recommence qu'au 24e mai.

Lu au Conseil, le 29e *avril* 1711, *à Marly.*

Lorsque j'ai été par ordre du Roi trouver l'Électeur de Bavière à Compiègne, ce prince a paru fort touché de l'attention que Sa Majesté voulait bien avoir à ses intérêts et très-reconnaissant de la bonté qu'Elle avait de lui faire demander ce qu'il pensait lui-même dans une circonstance aussi importante pour lui que celle de la mort de l'Empereur.

Après avoir à cette occasion renouvelé les assurances de son attachement inviolable aux intérêts du Roi, il m'a dit qu'il ne pouvait encore répéter que ce qu'il m'avait écrit, qu'il s'abandonnait absolument à Sa Majesté, qu'il La priait de vouloir bien lui donner Ses ordres ou Ses conseils en ami pour user des termes dont Elle-même s'était servie à son égard.

L'Électeur s'étant ensuite approché de sa table, il m'a demandé ce que le Roi croyait qu'il y eût à faire et ce que je lui conseillais moi-même. Je lui ai répondu que quoiqu'il fut difficile de prendre des mesures bien justes avant que de voir l'effet que produirait un aussi grand événement, Sa Majesté avait cependant jugé à propos de faire quelques démarches auprès de M. le duc de Wirtemberg et de M. le duc de Savoie, dont Elle m'avait commandé de l'informer.

Je lui expliquai les avances indirectes que M. le duc de Wirtemberg avait faites il y a déjà quelque temps auprès du comte du Luc, ambassadeur de Sa Majesté en Suisse. Je le fis souvenir des menaces que ce prince venait de faire à l'Empereur d'accepter la neutralité de la part de la France si les alliés continuaient à l'abandonner.

J'ajoutai que, dans les circonstances présentes, Sa Majesté croyait qu'il ne serait pas impossible de le détacher de leurs intérêts, qu'Elle ordonnait donc à Son Ambassadeur de faire proposer à M. le duc de Wirtemberg, par les voies dont ce prince s'était servi lui-même, d'ouvrir des passages à Son Altesse Électorale pour faciliter son retour en Bavière ou bien de convenir d'une exacte neutralité avec Sa Majesté et d'engager le cercle de Souabe à prendre le même parti;

Qu'à l'égard de M. le duc de Savoie, le Roi avait ordonné à M. le maréchal de Berwick d'écrire à ce prince que, comme il ferait mieux que personne les réflexions convenables sur la mort de l'Empereur, il l'avertissait seulement que s'il voulait profiter de cette conjoncture, il y trouverait de bonnes dispositions de la part du Roi.

L'Électeur de Bavière apprit avec plaisir les démarches que Sa Majesté avait faites, et après avoir encore marqué sa reconnaissance de la communication qu'Elle voulait bien lui donner de ces premiers pas, il examina ceux qu'il convenait à lui-même de faire par rapport à l'Empire.

Il approuva la proposition que je lui fis d'écrire à l'Électeur de Mayence. Il fut question d'examiner ce que cette lettre contiendrait. Enfin, il convint que le sens en devait être qu'il avait gardé le silence pendant la vie de l'Empereur défunt parce que l'expérience lui apprenait qu'il se plaindrait inutilement de l'injustice exercée contre lui pendant que le chef de l'empire serait en même temps sa partie et s'attribuerait encore le droit de le juger, que la mort de ce prince laissant les suffrages de l'Empire plus libres, Son Altesse Électorale avait lieu d'espérer que les justes plaintes seraient désormais écoutées.

Il approuva de faire à cette occasion une déduction courte des services qu'il avait rendus à la maison d'Autriche et de l'ingratitude dont ils avaient été payés, de faire voir que l'unique dessein qu'il eut au commencement de cette guerre était d'observer une exacte neutralité qu'il croyait également convenable à ses intérêts et à ceux de l'Empire, qu'il se proposait de suivre l'exemple de feu son père, d'autant plus à imiter qu'il ne s'agissait pas des intérêts de l'Empire, mais seulement de ceux de la maison d'Autriche dans la guerre où elle voulait entraîner les princes d'Allemagne;

Que Son Altesse Électorale, persistant dans cette sage résolution, avait été forcée par des actes d'hostilité de la part de l'Empereur à faire servir à la défense de l'Électorat de Bavière les mêmes armes qu'elle voulait seulement employer à la conservation de son repos; que cette défense légitime et permise aux princes de l'Empire était l'unique cause des rigueurs exercées contre lui, qu'il protestait contre de tels actes faits contre les constitutions de l'Empire, et qu'on ne pouvait regarder que comme des ouvrages de violence et d'iniquité;

Qu'il demandait à jouir du rang, de la dignité et des prérogatives qu'il doit avoir, soit pendant la vacance de l'Empire comme vicaire, soit pour l'élection, qu'il n'a pas moins d'intérêt que les autres Électeurs qu'elle soit faite en faveur d'un sujet capable de soutenir la majesté de l'Empire, zélé pour le bien commun de tous ses membres, équitable et disposé à prendre les engagements convenables pour le bon gouvernement de l'Empire, lorsqu'il sera question de dresser les capitulations;

Que si, malheureusement et contre l'attente de Son Altesse Électorale, ses justes demandes n'étaient pas écoutées, il se verrait forcé de protester comme il proteste par avance contre une élection nulle d'elle-

même, puisqu'elle serait faite contre les constitutions de l'Empire. Que dès à présent, il prend Dieu à témoin qu'il ne serait point coupable des suites funestes d'un pareil événement, des guerres qu'il pourrait produire et du sang qu'il ferait encore verser.

Comme le baron Karg, chancelier de l'Électeur de Cologne, est fort instruit des affaires de l'Empire, l'Électeur de Bavière me dit qu'il allait écrire à l'Électeur, son frère, pour le prier de l'envoyer à Compiègne.

Je lui proposai d'y appeler aussi le baron de Zuit, qui a demeuré longtemps à Ratisbonne chargé des affaires de Bavière. Il me dit qu'il le ferait venir aussi, quoiqu'il n'ait pas la même opinion de lui, le trouvant pesant et baissé; que, lorsqu'ils auraient travaillé tous deux, il les enverrait à Paris avec le projet qu'ils auraient dressé afin d'en avoir l'approbation du Roi.

L'Électeur, passant ensuite à ce qu'il croyait convenable aux intérêts de Sa Majesté, me dit qu'il jugerait à propos qu'Elle fit présentement des propositions de paix particulières à l'Archiduc, que ce Prince avait un pressant intérêt de passer en Allemagne; qu'il était assez vraisemblable que les Anglais et les Hollandais l'en empêcheraient ou tout au moins qu'ils ne lui fourniraient point de vaisseaux pour s'embarquer. Le Roi pouvait, dit-il, lui offrir un passage assuré par la France et lui promettre, en même temps, les suffrages des Électeurs de Cologne et de Bavière pour être élu empereur, pourvu qu'il convînt de signer un traité à des conditions qui seraient avantageuses et pour lui et pour le Roi d'Espagne.

Ces conditions, suivant la pensée de l'Électeur de Bavière, seraient : que l'Archiduc fît une renonciation générale de tous ses droits et prétentions sur l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, le Milanais et la Sardaigne.

Que le Roi Catholique lui cédât réciproquement les royaumes de Naples et de Sicile, que le Milanais fût cédé entièrement au duc de Savoie, les Pays-Bas à l'Électeur suivant la disposition des traités, avec promesse que le Roi et le Roi d'Espagne uniraient leurs forces pour obliger les Hollandais à restituer les villes qu'ils occupent dans ces provinces.

L'Électeur de Bavière demanderait aussi la Sardaigne uniquement pour obtenir le titre de roi, s'il est impossible d'obliger l'Électeur Palatin à céder le haut Palatinat et le rang qui lui a été conféré dans le Collége électoral.

Enfin, suivant son projet, il faudrait aussi stipuler le mariage du Prince électoral de Bavière avec l'Archiduchesse, fille aînée de l'Empereur dernier mort.

Il proposait encore que l'Archiduc consentît à l'élection du Prince

Électoral pour Roi des Romains; mais il convint ensuite que ce n'était pas le temps pour faire une pareille proposition.

Outre cette démarche à faire à l'égard de l'Archiduc, l'Électeur, occupé du succès de la négociation que les Hollandais ont commencée avec lui, exagéra les avantages que le Roi retirerait de l'exécution du traité fait avec le Roi d'Espagne si Sa Majesté voulait mettre Son Altesse Électorale en possession des places des Pays-Bas, soit que la neutralité eût lieu, soit que cette négociation vînt à tomber entièrement.

Il parla sur ce sujet avec vivacité, demandant si le Roi avait besoin d'un nouveau consentement du Roi d'Espagee pour le mettre en possession des quatre places. Il se plaignit de la manière dont il était traité par le Roi Catholique, mais, toutefois, il n'insista pas lorsque je lui demandai si, dans un temps où l'union est si nécessaire entre le Roi et le Roi, son petit-fils, il voulait les commettre pour ses propres intérêts comme ils le seraient certainement si Sa Majesté lui remettait des places qu'Elle savait que le Roi d'Espagne ne consentait à céder que lorsque la cession actuelle assurerait le rétablissement de Son Altesse Électorale dans ses États.

Comme il se flatte encore du succès de la négociation de Courtois, il me dit qu'il espérait que le Roi ne changerait pas de sentiment sur la neutralité, si les Hollandais y consentaient comme il croyait qu'ils y consentiraient depuis la mort de l'Empereur.

Je lui dis qu'il ne devait pas craindre de changement de la part de Sa Majesté dans tout ce qui aura rapport à ses véritables intérêts, qu'il me paraissait que, depuis l'événement de la mort de l'Empereur, il fallait avoir de plus grandes vues que celles de la neutralité dont il s'était flatté, qu'il avait découvert en cette occasion la mauvaise foi de ses ennemis, qu'il ne devait prendre nulle confiance dans les promesses trompeuses des Hollandais, et que, vraisemblablement, la réponse de Courtois ne serait ni plus positive, ni meilleure que celle qu'il avait apportée en dernier lieu, qu'il ne devait rien se promettre de bon d'une négociation qui passait par le canal d'un homme aussi attaché au Pensionnaire et aussi ennemi de la paix que l'était Van Heeren, le correspondant de Courtois.

La troisième proposition que l'Électeur fait au Roi est que Sa Majesté veuille bien examiner si pendant le cours de la campagne, soit au commencement, soit à la fin, Elle pourrait avoir sur le Rhin une armée supérieure à celle des ennemis. Ce prince offre, en ce cas, de se rendre à Strasbourg; il promet d'entrer en Allemagne, principalement s'il est possible de conclure un traité de neutralité avec le duc de Wurtemberg; encore plus aisément si ce prince veut ouvrir les passages de son pays, et si l'on peut l'engager à donner Notweil

sur le lac de Constance que l'Électeur regarde comme un port admirable pour entrer ensuite facilement en Bavière.

Quoiqu'il regarde ce dernier parti comme le meilleur qu'il y ait à prendre, il me dit qu'il était persuadé qu'il fallait employer également les trois propositions, qu'elles ne se contredisaient point, qu'au contraire le succès de l'une assurait l'exécution de l'autre, et, revenant ensuite à son point de la possession des quatre places, il me dit qu'il était persuadé que, s'il en avait présentement la souveraineté, l'état où il se trouverait aplanirait bien des difficultés; que les princes de l'Empire ne le regarderaient plus comme en terre étrangère et en terre ennemie, puisqu'il serait chez lui, et que les Hollandais ayant besoin de la paix s'adresseraient à lui pour faire des propositions.

Je lui parlai des vues du Grand-Duc de Toscane en faveur d'un des princes de la maison de Bavière. Il me dit que si elles avaient quelque suite, il désignerait son second fils pour cette succession ; que la princesse de Toscane lui avait fait savoir qu'elle avait une affaire importante à lui confier; qu'il avait donné ordre à Widman de se rendre à Florence; que c'était peut-être de cette affaire dont il était question; que, si l'on traitait avec l'Archiduc, il faudrait stipuler qu'il ne se mêlerait point de la succession de Florence.

Comme l'Électeur attend bientôt Courtois, il fait état de se rendre auprès du Roi lorsque cet homme lui aura parlé. Il veut pour cet effet aller à Liancourt passer quelques jours et venir dans quelque maison de campagne dans les environs de Paris sur le chemin de Marly afin d'être plus à la portée de se rendre auprès de Sa Majesté et d'avoir l'honneur de conférer avec Elle.

(Affaires Étrangères, *Bavière*. *Vol.* 63.)

MAI

24e *mai.*

L'Électeur de Bavière arriva le 24 de mai auprès de Paris et logea au village de Villiers [1] auprès du pont de Neuilly dans une maison appartenant à Moreau, autrefois marchand de drap, alors contrôleur du Sceau. Il avait compté d'y demeurer le lundi et de se rendre à Marly le 26e pour y voir le Roi.

25e *mai.*

Les lettres d'Espagne lues au Conseil du 25e contenaient la lettre que le Roi d'Espagne avait écrite de sa main à l'Archiduc [2]. Il l'exhortait à la paix et lui offrait son assistance dans une occasion où l'intérêt de la religion demandait la réunion des deux maisons. La lettre était fort bien et elle était toute du Roi Catholique sans secours.

Celles de Rome marquaient que le Pape envoyait son neveu [3] à Francfort pour assister à l'élection de l'Empereur, et favoriser

[1] Ancienne paroisse de Villiers-la-Garenne réunie à Neuilly, qui avant la Révolution n'en était qu'une dépendance. La maison de Moreau est-elle celle que d'Argenson acheta et fit reconstruire, qui appartint ensuite à Radix de Sainte-Foix et au duc d'Orléans, et qui a été détruite en 1848 ?

[2] *Mém. de Noailles*, IV, 176.

[3] Annibal Albani, fils aîné d'Horace Albani et de Bernardine Ondedei, né à Urbin en 1682, chanoine de Saint-Pierre en 1702, secrétaire des brefs aux Princes en 1704, président de la chambre apostolique en 1707, Nonce extraordinaire près des couronnes en 1709; il resta à Vienne jusqu'à la mort de l'Empereur, en partit le 20 juin 1711 et arriva à Cologne le 25 juillet. Il se rendit ensuite à Francfort comme Nonce extraordinaire. Créé cardinal le 24 décembre 1711, il fut camerlingue en 1719, évêque de la Sabine en 1730, et mourut en 1751.

apparemment l'Archiduc en tout ce qu'il pourrait. La partialité de Sa Sainteté pour la maison d'Autriche paraissait en toute occasion. Les mêmes lettres portaient qu'elle avait accordé des bulles d'inquisiteur général à l'évêque de Vich nommé à cette charge par l'Archiduc [1], qu'elle pressait le départ d'un Nonce pour Barcelone, et que le prince d'Avellino [2] devait incessamment faire les fonctions publiques d'ambassadeur d'Espagne au nom de ce prince.

Je proposai d'ordonner à M. le cardinal de la Trémoille de se plaindre de la part du Roi du voyage que le Pape faisait faire à son neveu, puisqu'on ne pouvait ignorer qu'il ne le fît en faveur des ennemis de Sa Majesté. Le Conseil fut partagé, la moitié étant de mon sentiment, l'autre soutenant qu'il ne fallait point faire de plaintes inutiles, et qu'il valait mieux passer sous silence l'envoi de Dom Annibal que de demander inutilement le changement d'une résolution déjà prise.

Il fut résolu de ne pas faire de plaintes sur cet article, mais seulement sur la concession des bulles d'inquisiteur. Dans la réponse du Roi, je repris tous les autres sujets de plainte, en faisant valoir le silence que Sa Majesté gardait [3].

25e *mai*.

L'Électeur arriva le 26e à Marly. Le Roi lui avait fait préparer l'appartement de feu Monseigneur le Dauphin. Je l'y suivis, et j'allai ensuite savoir de Sa Majesté à quelle heure Elle voulait le voir. Elle me commanda de l'amener dans l'instant même, en sorte qu'il n'eût pas le temps de me dire plusieurs choses dont il voulait, dit-il, me parler avant que de voir le Roi. Elles se

[1] Le cardinal de la Trémoille écrit de Rome le 11 octobre 1710 que la mort de l'archevêque de Saragosse a fait vaquer la charge d'inquisiteur général, et que le Roi d'Espagne y a nommé M. de Lolmo, évêque de Cuenca, qui était à Rome auditeur de Rote. Il craint des difficultés. (Aff. Étr., *Rome*, 506.)

[2] François Marin Caraccioli, prince d'Avellino, grand chancelier héréditaire du royaume de Naples. V., sur son arrivé à Rome en mai 1710, Dangeau, XIII, 165.

[3] Dépêche très-curieuse en date du 28 mai 1711. (Aff. Étr., *Rome*, 512.)

réduisaient à deux points principaux, l'un de presser l'augmentation de l'armée d'Allemagne, l'autre la cession des places dans les Pays-Bas. Il ajouta qu'il aurait voulu me consulter sur les choses qu'il devait dire à Sa Majesté et sur celles qu'il convenait de supprimer. Je lui répondis que le meilleur conseil était de parler au Roi de toutes choses avec la même confiance dont Son Altesse Électorale aurait voulu m'honorer, parce qu'il n'y avait effectivement personne qui eût ses intérêts plus à cœur que Sa Majesté même.

L'audience fut assez longue. Monseigneur [le Dauphin] et madame la Dauphine [et] quelques dames demeurèrent au commencement dans le cabinet dont les portes étaient tout ouvertes. Ensuite on sortit, et le Roi et l'Électeur s'entretinrent seuls près de trois quarts d'heure.

Il fut résolu que Sa Majesté donnerait incessamment les ordres au maréchal de Villars de préparer un détachement de troupes pour l'Allemagne, qu'il marcherait d'abord très-lentement et se tenant à portée de pouvoir, en cas de besoin, rejoindre l'armée de Flandre si les ennemis faisaient quelque mouvement pour attaquer ou si, de leur côté, ils ne faisaient nul détachement; que, s'ils envoyaient des troupes en Allemagne, le Roi grossirait à proportion le nombre des siennes, parce qu'on regardait enfin comme un bien de transporter sur le Rhin le siége de la guerre, plutôt que de l'avoir aux portes de Paris.

Quant à la cession des Pays-Bas, l'Électeur représenta vivement au Roi la justice de ses demandes, Il ne les appuyait plus sur la prétendue négociation de neutralité dont il avait connu l'artifice et la fausseté, mais sur le traité conclu avec Sa Majesté et confirmé par le Roi d'Espagne. Il suffisait de le lire pour être convaincu que l'Électeur avait raison. Le Roi en était persuadé, mais, quoique touchée des représentations de l'Électeur, Sa Majesté ne lui promit encore rien de positif.

En sortant, il s'arrêta quelque temps dans le salon et partit, le Roi l'ayant engagé à retourner à Marly le jeudi 28e.

27e *mai.*

Le Roi dit au Conseil ce qui s'était passé entre Sa Majesté et ce prince, et l'on délibéra sur les deux points traités. Celui du détachement de troupes de Flandre pour l'Allemagne ne reçut aucune contradiction.

Il n'en fut pas de même de la cession des places. M. Voysin représenta qu'il était capital que le Roi en demeurât le maître pendant la guerre. M. de Beauvilliers, qui avait parlé le premier, n'était pas du même avis. Il soutint bien le sien, mais pas assez décisivement, car il proposait sur la manière d'écrire en Espagne des interlocutoires qui ne convenaient pas.

Le Roi m'ayant ordonné de parler, je dis que l'Électeur consentant à laisser les troupes du Roi dans les places qu'on lui céderait, il était absolument égal à qui la souveraineté en appartiendrait, puisque la sûreté des places était toujours la même; que, ce principe posé, il était de l'honneur et de l'intérêt de Sa Majesté de satisfaire l'Électeur; qu'il fallait, pour cet effet, écrire pressamment en Espagne, demander les places et convenir avec l'Électeur qu'elles seraient gardées, pour son bien même, par des garnisons françaises, et que le Roi y mettrait des commandants. J'expliquai les raisons dont il faudrait se servir pour lui persuader d'y consentir, s'il y avait quelque répugnance, ce que je ne croyais pas.

J'ajoutai qu'il faudrait aussi rejeter toute proposition de neutralité de la part des ennemis, en sorte que le Roi, ayant ses troupes dans les quatre places, fût toujours en état de s'en servir pendant le reste de la guerre comme il conviendrait au bien du service.

La chose paraissait bonne, mais on craignait que l'Électeur n'eût peine à consentir à n'être pas le maître des places dont il serait devenu le souverain. Il paraissait cependant essentiel de les garder par les troupes du Roi, et s'il fallait en admettre quelques étrangères, on dirait qu'elles devaient être réduites

s'il était possible aux seuls régiments des gardes de l'Électeur de Bavière; mais que vraisemblablement il voudrait avoir un plus grand nombre de troupes à lui.

Après ces dissertations, il fut résolu que le Roi écrirait en Espagne, et que Sa Majesté renouvellerait fortement les instances qu'Elle avait déjà faites au Roi Catholique pour l'exécution du traité. Je croyais qu'Elle annoncerait Elle-même cette bonne nouvelle à l'Électeur qui devait le lendemain se rendre à Marly, mais Elle m'ordonna d'aller le même jour trouver ce prince et de l'informer des résolutions qu'Elle avait prises tant sur le détachement pour l'Allemagne que sur les instances qu'Elle voulait faire encore en Espagne pour l'exécution du traité. J'eus ordre d'adoucir le mieux qu'il serait possible ce qu'il trouverait peut-être dur dans la proposition de laisser les places des Pays-Bas à la garde des troupes du Roi, enfin, de ménager l'Électeur sur l'article de la neutralité, parce qu'ayant paru fort touché de cette proposition, il aurait apparemment peine à renoncer aux avantages qu'il en espérait. Je croyais la négociation facile, et je partis dans cette confiance pour Villiers.

Je ne me trompai pas. Je lui rendis compte des résolutions que le Roi avait prises, et sur le détachement pour l'Allemagne, et sur les nouvelles instances que Sa Majesté voulait faire en sa faveur auprès du Roi d'Espagne. J'exposai simplement ma commission sans parler d'aucune condition. Il me dit sur le premier article qu'il avait lui-même proposé au Roi le parti que Sa Majesté voulait bien prendre à l'égard du détachement, qu'il croyait qu'il n'y avait rien de mieux à faire, et qu'il La remerciait très-humblement de l'attention qu'Elle avait bien voulu faire à ses représentations;

Qu'il La remerciait aussi des offices qu'Elle voulait lui rendre en Espagne, et qu'il La suppliait que ce fût de manière qu'ils fussent suivis d'un heureux effet; qu'il ne demandait que l'accomplissement de la parole qui lui avait été donnée; que le Roi n'en serait pas moins le maître des quatre places, parce qu'il demandait dès à présent à Sa Majesté d'y laisser des garnisons françaises et des officiers pour y commander; qu'il n'était

pas en état d'avoir des troupes à lui dans ces places et de les entretenir, et qu'il n'en voulait aucune. Il demandait donc de lui-même ce qu'on avait cru qu'il serait difficile d'obtenir de lui, et peut-être aurait-il donné son consentement avec peine si je lui avais proposé comme une condition ce qu'il faisait volontairement et de bonne grâce. Je n'eus donc qu'à le laisser parler, et ce que je lui disais de temps en temps n'était que pour augmenter le désir qu'il avait que le Roi voulût lui laisser les troupes. J'ajoutai que Sa Majesté croyait cependant qu'il était de la décence qu'il eût avec lui son régiment des gardes dans la ville où il établirait son séjour. Il le reçut comme une nouvelle grâce. Son dessein était de demeurer à Namur. Je lui demandai s'il ne croirait pas plus à propos de choisir Luxembourg, parce qu'il y serait plus à portée des affaires d'Allemagne. Il en convint, et dès lors il résolut d'aller à Luxembourg après avoir seulement passé à Namur aussitôt que la réponse d'Espagne serait arrivée [1].

Je passai à l'article de la neutralité. Je lui demandai quel fruit il en espérerait quand même les ennemis y consentiraient et qu'ils traiteraient avec lui de bonne foi, ce qui n'avait pas paru dans la négociation de Courtois. Il répondit qu'il n'avait insisté sur ce point que parce qu'il avait vu que c'était [2] considération seule pouvait déterminer le Roi d'Espagne à satisfaire au traité, et parce qu'il paraissait que le Roi lui-même désirait que les places qui seraient cédées pussent demeurer neutres pendant le reste de la guerre; qu'aussitôt que Sa Majesté ne s'en soucierait pas, il aimerait beaucoup mieux être libre et en état de prendre le parti qu'il jugerait le plus à propos, que de se voir gêné par cette neutralité.

Ainsi l'Électeur m'ayant demandé de lui-même tout ce que j'avais à lui proposer, la négociation fut aisée. Il me pressa seulement pour savoir si le Roi le mettrait en possession des

[1] Le traité avec le Roi pour mettre l'Électeur de Bavière en possession des Pays-Bas est signé le 3 juillet 1711 et confirmé par l'Espagne le 27 janvier 1712. (Pub. par CANTILLO, *Tratados de paz*. Madrid, 1843, in-8°, p. 52.)

[2] Sans doute pour « cette ».

places si le Roi Catholique refusait encore ses justes demandes. Je lui dis que je n'avais nul ordre sur cet article, que j'étais persuadé qu'il ne voudrait pas mettre la division entre le Roi et le Roi, son petit-fils, mais que j'osais lui répondre qu'il ne serait pas nécessaire d'en venir à cette extrémité, et qu'il serait content de ce que Sa Majesté lui dirait le lendemain. J'allai ensuite à Paris.

28e *mai.*

Après avoir vu le matin les ministres étrangers, je retournai à Marly joindre le Roi à la chasse. Sa Majesté me demanda si l'Électeur était content. Je lui rendis compte de ce qui s'était passé. Elle eut une conversation particulière avec lui après l'avoir mené promener dans les jardins hauts [1] qu'il ne connaissait pas. Il confirma ce que j'avais dit. Il demeura quelque temps dans le salon, et, vers les huit heures, il monta chez M. d'Antin, où il soupa et me demanda plusieurs fois pendant le souper d'écrire la lettre au Roi d'Espagne d'un style qu'elle produisît son effet. Je lui promis qu'il en serait content, sachant quelles étaient les intentions du Roi et que je la lui porterais le 30e; que le Roi voulait dépêcher un courrier comme il l'avait souhaité, et que vraisemblament on recevrait la réponse dans trois semaines. Il retourna au salon après le souper. Il y joua, et partit à une heure après minuit pour retourner à Villiers.

29e *mai.*

Les dernières lettres qu'on avait reçues d'Angleterre étaient du 1er mai, et depuis le départ du prêtre Gaultier il n'était rien arrivé de sa part, que le 28e que je reçus une lettre de lui, datée du 8e, écrite sans mystère, et qui m'apprenait qu'il avait

[1] Le Parc proprement dit, *jardins hauts*, par rapport au bosquet de Luciennes et au bosquet de Marly. (DUSSIEUX, *Château de Versailles*, II, 379.)



remis les propositions signées que je lui avais confiées, qu'elles avaient été envoyées en Hollande par un exprès, qu'on demandait une explication sur le premier article, et ce que j'entendais par le terme de sûretés réelles qu'on donnerait aux Anglais pour leur commerce dans la Méditerranée.

Outre cette lettre que j'avais lue au Roi le 28e, il en arriva plusieurs le 29e de différentes dates. Gaultier marquait que les propositions avaient été agréables, qu'il fallait s'expliquer sur la sûreté qu'on demandait, offrir ou la Corogne, ou Gibraltar ou le Port-Mahon, que les Anglais seraient contents de l'une des trois.

Mais ils demandaient aussi une place dans les Indes, et c'était le plus difficile. Le Roi d'Espagne avait déjà fait savoir au Roi qu'il laisserait Gibraltar et le Port-Mahon entre les mains des Anglais si cette cession était nécessaire pour la paix, mais on ne lui avait fait aucune question par rapport aux Indes.

Les dispositions du parti dominant paraissaient toujours favorables pour le Roi d'Angleterre.

(*Le manuscrit original de M. de Torcy s'arrête ici.*)

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

1709

NOVEMBRE.

DÉCEMBRE.

1710

JANVIER.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

MAI.

JUIN.

JUILLET.

AOUT.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

DÉCEMBRE.

1711

JANVIER.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

MAI.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

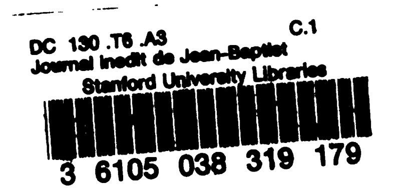
INDEX

DES NOMS DE PERSONNES

CITÉS DANS LE JOURNAL DE JEAN-BAPTISTE COLBERT

Dans cette liste ne se trouve point le nom de Louis XIV, parce que ce nom revient à chaque page.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.


DC 130 .T6 .A3 C.1
Journal inedit de Jean-Baptist
Stanford University Libraries
3 6105 038 319 179

	DATE DUE		